

République et canton de Genève

Budget 2012

Tome

1

- Message du Conseil d'Etat
- Etats financiers
- Budget de fonctionnement par politique publique et par programme

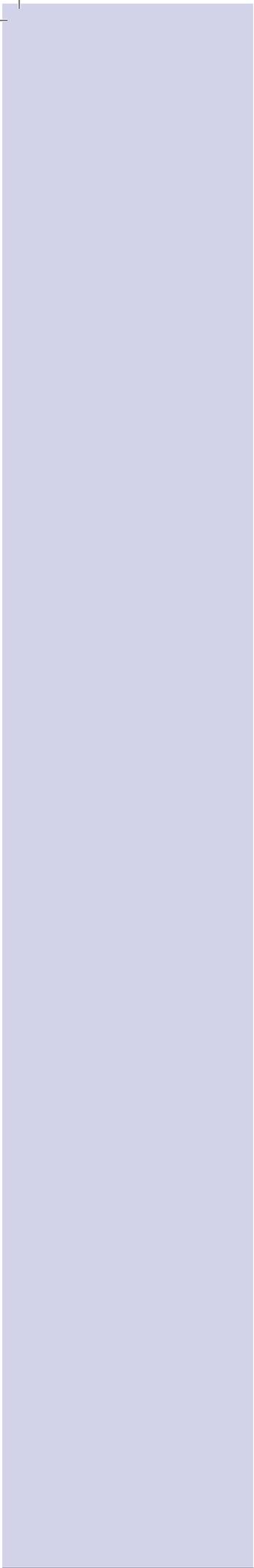


REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



1. Message du Conseil d'Etat



Le budget 2012 de l'Etat de Genève a été adopté par le Grand Conseil le 16 décembre 2011, par 63 oui et 31 non.

Le budget de **fonctionnement** prévoit **7,621 milliards** de francs de revenus et **7,970 milliards** de charges, pour un résultat net négatif de **349 millions** de francs. Le projet de budget initial, présenté le 22 septembre 2011 par le Conseil d'Etat, tablait quant à lui sur des revenus à hauteur de 7,600 milliards de francs et des charges de 8,029 milliards, induisant un déficit de **429 millions**.

Ce déficit est autorisé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), dont l'article 7 alinéa 1 stipule que « le budget de fonctionnement de l'Etat de Genève peut présenter un excédent de charges, à concurrence maximale de la réserve conjoncturelle disponible ». La réserve qui a pu être constituée durant les années de haute conjoncture se montait à 1,04 milliard de francs au 31 décembre 2010.

S'agissant des **investissements**, le budget prévoit **974 millions** de dépenses et **176 millions** de recettes, soit un montant d'investissements nets de **798 millions**. Le projet de budget prévoyait **986 millions** de dépenses d'investissements pour **176 millions** de recettes, soit un total de **810 millions** d'investissements nets.

1. Contraintes et mesures de retour à l'équilibre

Lors de la présentation de son projet de budget 2012, le 22 septembre 2011, le Conseil d'Etat avait insisté sur les deux éléments majeurs qui expliquaient l'augmentation spectaculaire du déficit (429 millions) par rapport au montant prévu (236 millions) dans la planification quadriennale 2011-2014 rendue publique le 29 septembre 2010. Ces deux éléments sont les suivants :

- Le renversement soudain de la conjoncture sous l'effet de la crise des dettes souveraines et du « franc fort ».
- Une augmentation excessive des charges (3%) générées par des obligations légales.

Renversement de la conjoncture

Jusqu'à la fin du printemps, les perspectives conjoncturelles pour l'économie suisse portant sur l'année 2012 étaient encore très favorables. Les différents instituts et analystes tablaient sur une croissance du PIB de l'ordre de 2%, hypothèse retenue à fin juin par le Groupe de perspectives économiques, dont les choix servent de base aux prévisions fiscales des économètres de l'administration. La dégradation brutale de la situation financière des pays du sud de l'Europe, le poids disproportionné de leur endettement, des perspectives économiques de plus en plus sombres dans la zone euro, entraînaient alors un effondrement des marchés boursiers et une appréciation très forte, et surtout très rapide, du franc suisse par rapport à la monnaie européenne.

La cherté du franc allait alors pénaliser les industries exportatrices suisses (à l'exception de l'horlogerie) et le commerce de détail, particulièrement dans les régions frontalières. À Genève, en particulier, l'appréciation du franc par rapport à l'euro et au dollar avait en outre des répercussions sévères sur la Genève internationale et sur l'activité de gestion de fortune, qui constitue le fondement de la place financière genevoise.

L'intervention salutaire de la Banque nationale suisse a certes limité les dégâts que l'on avait pu craindre lorsque le franc suisse n'était pas loin de valoir un euro. Elle a toutefois entraîné une baisse définitive des sommes redistribuées aux cantons. Pour Genève, la perte est de 58 millions.

Globalement, les recettes de fonctionnement du projet de budget 2012 étaient donc inférieures de 147 millions à ce qui était escompté dans la planification financière 2011-2014. En présentant son projet de budget, le Conseil d'Etat avait prévenu le Parlement que les estimations fiscales seraient sans doute encore révisées à la baisse, suite aux nouvelles hypothèses retenues par le Groupe de perspectives économiques lors de sa séance trimestrielle, et sur la base des résultats de l'enquête auprès des entreprises sur leur perspectives de bénéfices en 2011 et 2012.

Augmentation incompressible des charges

Du côté des charges, l'écart par rapport au PFQ se montait à 47 millions. Surtout, le taux de croissance des charges s'élevait à 3%, alors que le programme de législation du Conseil d'Etat s'était fixé un plafond de 2% par année pour garantir l'équilibre à moyen terme.

Pour l'essentiel, cette croissance excessive était l'effet de nouvelles obligations issues de la législation fédérale et cantonale. Le Conseil d'Etat n'a pas de prise sur ces augmentations qui concernent surtout les allocations à des personnes physiques et des engagements envers des tiers. Il s'agit en particulier des dépenses sociales (50 millions), des versements au titre de la péréquation intercantonale (32 millions), de la rétrocession aux communes frontalières françaises (6 millions) ou des amortissements consécutifs aux dépenses d'investissements (24 millions).

Conscient des risques, le Conseil d'Etat annonçait lors de la présentation du projet de budget qu'il allait réviser la planification financière quadriennale et proposer des mesures touchant les charges et les revenus, destinées à entrer en vigueur entre 2012 et 2014.

Plan financier quadriennal et amendements au budget

Comme l'on pouvait s'y attendre, la mise à jour des prévisions fiscales après le dépôt du budget s'est soldée par une nouvelle baisse de recettes, à hauteur de 109 millions de francs.

Compte tenu de la dégradation économique constatée et des fortes incertitudes sur l'évolution de la crise des dettes souveraines, le Conseil d'Etat a proposé une stratégie d'ensemble lors de la présentation du Plan financier quadriennal 2012-2015 (PFQ), le 23 novembre 2011. Pour assurer le retour à l'équilibre à l'horizon du budget 2014, dans le strict respect de la Constitution et de la LGAF, le gouvernement a adopté deux séries de mesures dites, respectivement, « immédiates et inconditionnelles » et « conditionnelles », touchant à la fois les revenus et les dépenses. Les mesures « inconditionnelles » sont destinées à être mise en œuvre le plus rapidement possible, et quelle que soit l'évolution de la conjoncture, elles visent à empêcher la constitution d'un déficit structurel et à augmenter à terme la capacité d'autofinancement des investissements. Les mesures « conditionnelles », quant à elles, ne seront mises en œuvre que si l'évolution de la conjoncture le justifie.

Les mesures immédiates et inconditionnelles ont été concrétisées par des amendements déposés par le Conseil d'Etat. Certains l'ont été en étroite concertation avec la Commission des finances. Comme de coutume, seules les mesures disposant d'une base légale ont été intégrées au budget. Cela signifie que l'abolition des différentes niches ou privilèges fiscaux, qui doivent faire l'objet d'un vote du Parlement et du peuple, ne sont pas prises en compte.

Frein à la croissance des charges

Une diminution des dépenses de 50 millions, équivalant à 1% des charges de personnel, des dépenses générales, des indemnités et des aides financières, a fait l'objet d'amendements détaillés, préparés par les départements et adoptés par le Conseil d'Etat. Elle a permis de réduire le taux de croissances des charges à 2,3%, tout en maintenant la marge nécessaire pour des réformes jugées prioritaires par le Conseil d'Etat comme la nouvelle organisation du Cycle d'Orientation ou l'engagement de policiers supplémentaires (*cf. chapitre 4*). Il ne s'agit donc pas de coupes claires, mais bien d'une réallocation de ressources.

L'autre mesure notable concerne la suspension de l'annuité versée au personnel de l'Etat, représentant un montant de 25 millions. L'absence d'inflation, et donc d'indexation, a amené le Conseil d'Etat à proposer de limiter les mécanismes salariaux à une demi-annuité en 2012 et en 2013. La Commission des finances, suivie par le Grand Conseil, a opté pour une suspension intégrale de l'annuité en 2012, laissant ouverte la question de son éventuel rétablissement en 2013 selon l'évolution de la situation conjoncturelle et financière.

Côté revenus, la principale mesure concerne l'augmentation de la redevance des Services industriels de Genève (SIG) sur l'utilisation du domaine public. Le Conseil d'Etat proposait d'augmenter cette redevance dès 2013, pour générer un revenu supplémentaire de 20 millions. À l'issue de son examen du budget, le Grand Conseil a choisi d'accroître sensiblement la portée de cette mesure, et de l'introduire dès 2012. Le revenu induit se monte à 60 millions en 2012, et 30 millions en 2013 et 2014.

On trouvera dans le tableau récapitulatif ci-dessous les autres augmentations de revenus. La plus importante sur le plan financier est la modification de 1,5% à 2% des taux d'intérêts moratoire et rémunérateur de l'administration fiscale, qui engendre 48 millions de revenus et 15,5 millions de charges. Globalement, l'ensemble des amendements votés par le Parlement ont conduit à une réduction des charges de 59 millions et à une augmentation des revenus de 21 millions de francs, malgré une baisse des prévisions fiscales de plus de 100 millions de francs.

Principaux amendements par rapport au projet de budget

Amendements représentant un montant supérieur à 3 millions de francs.
CF=Commission des finances du Grand Conseil; CE=Conseil d'Etat.

Budget de fonctionnement

Programme	Libellé	Amendement proposé par	Impact sur les charges (millions de francs)	Impact sur les revenus (millions de francs)
Ensemble de l'Etat	Suspension de l'annuité 2012 du personnel	CF	- 25,4	
Ensemble de l'Etat	Réduction supplémentaire de 1% des charges	CE	- 50	
F 02	Augmentation de la redevance SIG sur l'utilisation du domaine public	CE et CF		+ 60
F 05	Augmentation de la taxe sur la plus-value foncière	CE		+ 3
H 07	Progression salariale des nouveaux agents de détention et nouveaux postes	CE	+ 4	
I 01	Augmentation des postes du Pouvoir judiciaire	CE	+ 3	
J 01	Indexation des tarifs des horodateurs	CE		+ 6,7
M 01	Mise à jour des estimations fiscales	CE	- 6,9	- 108,6
M 01	Correction du budget de l'impôt sur les véhicules et bateaux	CE		+ 3
M 02	Modification des taux d'intérêt servis et perçus sur les acomptes fiscaux	CE	+ 15,5	+ 48,4

Budget d'investissement

Politique publique	Libellé	Amendement proposé par	Impact sur les dépenses (millions de francs)
F	Diminution des prêts sans intérêts pour l'agriculture de proximité	CE	- 4,6
N	Report des dépenses relatives au projet plage des Eaux-Vives	CF	- 12,5

2. Revenus : fin des recettes extraordinaires et conséquences du franc fort

Ensemble des revenus de fonctionnement

en millions CHF	C2010	B2011	B 2012	Ecart B 2012 - B 2011	
Impôts	5'418	5'385	5'528	142	+2.6%
Patentes et concessions	13	14	15	2	+13.1%
Revenus des biens	963	615	466	-150	-24.3%
Recettes diverses	705	602	626	24	+4.0%
<i>dont dissolutions provisions</i>	325	224	223	-1	-0.2%
Parts à des recettes sans affectation	597	554	532	-22	-4.0%
<i>dont parts cantonales à des impôts fédéraux</i>	401	357	388	31	+8.7%
Dédommagements de collectivités publiques	141	135	137	2	+1.1%
Subventions acquises	305	311	318	7	+2.4%
Total des revenus	8'142	7'616	7'621	5	+0.1%

Revenus non fiscaux en forte baisse

En 2010 et 2011, les comptes de l'Etat ont été fortement améliorés par des recettes non récurrentes liées à des échanges de terrain avec la FTI (316 millions) puis à la revalorisation des terrains déclassés dans le secteur Praille-Acacias-Vernets. Malgré les augmentations de la redevance versée par les SIG pour l'utilisation du domaine public (60 millions) et l'impact de la modification du taux d'intérêt débiteurs et créanciers de l'AFC (48 millions), les revenus des biens baissent de 150 millions en 2012 pour atteindre 466 millions.

Les parts à des recettes sans affectation baissent sous l'effet de la réduction de 58 millions de la part cantonale des bénéfices de la BNS par rapport aux 97 millions initialement prévus dans le budget 2011.

Recettes fiscales entourées d'incertitudes

Globalement, le total des impôts, des taxes et des droits dépasse le budget 2011 de 173 millions (+3,0%).

L'augmentation prévue revient pour l'essentiel à l'impôt des personnes physiques. Elle est cependant de moindre ampleur que celle apparaissant dans le projet de budget, en raison de la prise en compte des hypothèses macroéconomiques d'automne du Groupe de perspectives économiques (GPE). Les prévisions de croissance du PIB retenues se fixent à 2% pour 2011 et 1% pour 2012.

On relèvera que la croissance de l'impôt sur les personnes physiques s'explique en partie par des résultats meilleurs que prévus pour l'impôt à la source, l'impact de l'arrêt du Tribunal fédéral de janvier 2010 accordant la déduction des frais effectifs à certains contribuables imposés à la source ayant été largement surestimé.

L'augmentation de l'impôt sur la fortune est, quant à elle, imputable à un résultat 2010 meilleur qu'escompté. Cette amélioration se répercute sur les années suivantes (entièrement estimées à ce stade).

Evolution des recettes fiscales

	C 2010	B 2011	B2012	en millions CHF Ecart B 2012 - B 2011	
Personnes physiques (PP)	3'570	3'552	3'686	+134	+3.8%
Personnes morales (PM)	1'081	1'172	1'164	-8	-0.6%
Part cantonale aux recettes fédérales	401	357	388	+31	+8.7%
Impôts immobiliers	449	432	445	+13	+3.1%
Droits de succession	195	100	100	+0	+0.0%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	93	94	98	+4	+4.3%
Autres impôts	31	36	34	-2	-4.7%
Total Impôts, taxes et droits	5'819	5'742	5'915	+173	+3.0%

En repli de 0,6%, l'impôt des personnes morales est déterminé par l'évolution de l'impôt 2010 et par les réponses au questionnaire de septembre 2011 adressé à une centaine d'entreprises parmi les plus importantes du canton.

La part cantonale à l'IFD s'inscrit en hausse de 31 millions (+8,7%) par rapport au budget 2011 et atteint ainsi 388 millions.

Les impôts immobiliers sont en légère progression (+3,1%) en raison des rectifications de taxation des années anciennes de l'impôt immobilier complémentaire. Les droits de successions et l'impôt sur les véhicules restent pratiquement stables.

L'impôt sur les casinos diminue, entraînant une légère baisse des autres impôts.

3. Évolution des charges par nature

Ensemble des charges de fonctionnement

en millions CHF	C2010	B2011	B 2012	Ecart B 2012 - B 2011	
Charges de personnel	2'160	2'172	2'178	7	+0.3%
Dépenses générales	419	422	443	21	+4.9%
Intérêts passifs	305	275	283	8	+2.9%
Amortissements, provisions, irrécouvrables	892	606	632	26	+4.2%
<i>dont provisions</i>	386	177	181	4	+2.1%
Parts et contributions sans affectation	491	493	531	38	+7.6%
Dédommagements à des tiers	132	161	165	4	+2.2%
Subventions accordées	3'470	3'661	3'739	77	+2.1%
Total des charges	7'869	7'791	7'971	180	+2.3%

L'évolution des charges de personnel se monte à +6,8 millions, soit une évolution de +0,31%, nettement inférieure au plafond de 2%. Si l'augmentation des cotisations pour les caisses de pensions et les allocations familiales entraînent une hausse inhabituelle de 13,6 millions, l'absence d'inflation et la suspension des mécanismes salariaux exercent évidemment un effet modérateur puissant.

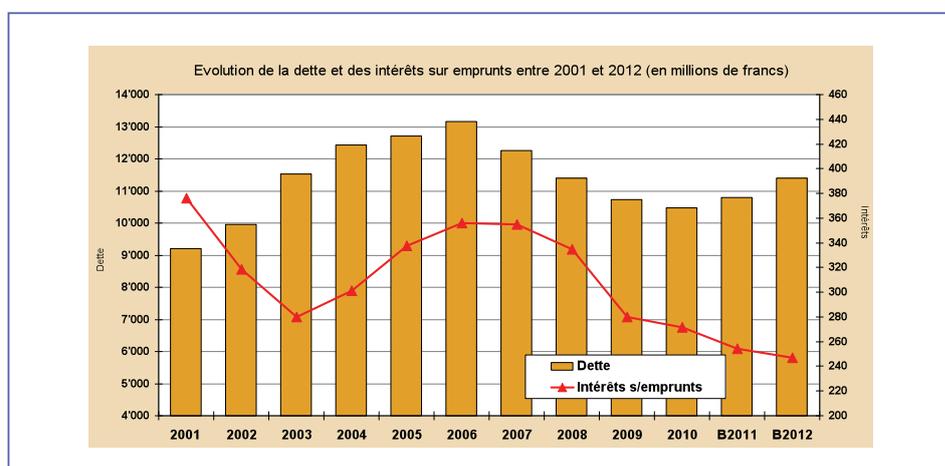
<i>en millions de CHF</i>	Ecart B2012 - B2011
Mécanismes salariaux (enseignants 2011)	4.7
Allocations familiales - augmentation du taux de contribution	5.4
Caisses de pension - relèvement des taux de cotisation	8.2
Variation nette des postes permanents	12.8
Adaptation de la réduction linéaire	-1.4
Économies supplémentaires	-18.4
Réduction des montants du Plend	-4.5
Total	6.8

On relèvera aussi que la variation nette des postes permanents (+111 ETP soit +0,8% par rapport au budget 2011) est plus modeste que celle des années précédentes. Il s'agit toutefois d'un effet purement statistique lié à la non comptabilisation dans les états financiers genevois de l'activité de la caisse cantonale de chômage concernant les mesures fédérales. Le nombre de postes créés est en réalité de 179 soit de +1,3% par rapport au budget 2011. Le montant lié à la variation des postes, 12,8 millions, s'explique par l'entrée en fonction d'enseignants en cours d'année en raison du calendrier scolaire, ainsi que par l'engagement de policiers encore en formation.

Les dépenses générales augmentent de 21 millions (+4,9%), ce qui est considérable. Cette augmentation est principalement imputable aux mandats à des tiers, qui sont en hausse de 15 millions. Les variations les plus significatives concernent les loyers de l'Etat (+8 millions), l'aménagement et le logement (6 millions), une mesure temporaire prise dans l'attente du recrutement et de la formation de collaborateurs de l'Etat (5 millions pour le convoyage des détenus), et 6 millions pour la formation (doublement des effectifs de l'année préparatoire à la haute école de santé, augmentation compensée partiellement par une diminution de la subvention aux HES).

Les intérêts passifs sont en augmentation de 8 millions. Cette variation est composée essentiellement de la progression sur les intérêts fiscaux (+15 millions), compensée par la baisse des intérêts de la dette (-7 millions).

Après quatre années de baisse consécutive, la dette enregistre une hausse et atteint 11,2 milliards de francs à la fin de l'année 2011. Elle devrait continuer à progresser en 2012. Cette croissance de la dette ne devrait toutefois pas se traduire par une augmentation de la charge d'intérêt, puisque l'Etat continue de profiter de conditions de taux très favorables pour remplacer les prêts échus et contracter de nouveaux emprunts sur les marchés financiers, tant à court terme qu'à long terme. De plus, l'Etat devrait bénéficier, pour ses nouveaux emprunts obligataires, de la suppression du droit de timbre fédéral d'émission, prévue dans le courant de l'année 2012.



La progression de 26 millions (+4,2%) des amortissements, provisions et irrécouvrables par rapport au budget 2011 est la conséquence directe de l'augmentation des amortissements (+24 millions) qui résulte des investissements records consentis des dernières années. Les provisions de l'administration fiscale, qui suivent la progression des recettes fiscales, augmentent de 2 millions, hausse en partie compensée par des baisses dans d'autres secteurs.

Pour les parts et contributions sans affectation, le canton versera 351 millions en 2012 (+32 millions par rapport à 2011) au titre de la péréquation des ressources et de la compensation des cas de rigueur (RPT).

Les subventions monétaires augmentent de 87 millions (+2,5%) et les subventions non monétaires diminuent de 9,9 millions (-4,3%). L'évolution globale (+2,1% à 77 millions) s'explique principalement par une augmentation de 49,6 millions (+4,3%) pour les allocations à des tiers, générée par l'augmentation des dépenses d'assistance et des prises en charge par l'Etat de primes d'assurance-maladie.

Les indemnités sont quasiment stables, avec une progression de 3,4 millions (+0,1%). Les entités au bénéfice d'un contrat de prestations (2'301 millions au budget 2012) diminuent de 3 millions, soit de +0,1%, après arbitrage du Conseil d'Etat et amendement du Grand Conseil.

Subventions par type

en millions CHF	C2010	B2011	B 2012	Ecart B 2012 - B 2011	
Indemnités accordées par l'Etat	2'241	2'360	2'363	3	0.1%
<i>dont indemnités non monétaires</i>	232	222	212	-10	-4.7%
Aides financières accordées par l'Etat	94	111	133	22	20.1%
Allocations accordées à des tiers par l'Etat	1'113	1'160	1'210	50	4.3%
Autres subventions accordées	22	30	32	2	6.7%
<i>dont subventions non monétaires hors indemnités</i>	8	9	10	1	6.1%
Total subventions accordées	3'470	3'661	3'739	77	2.1%

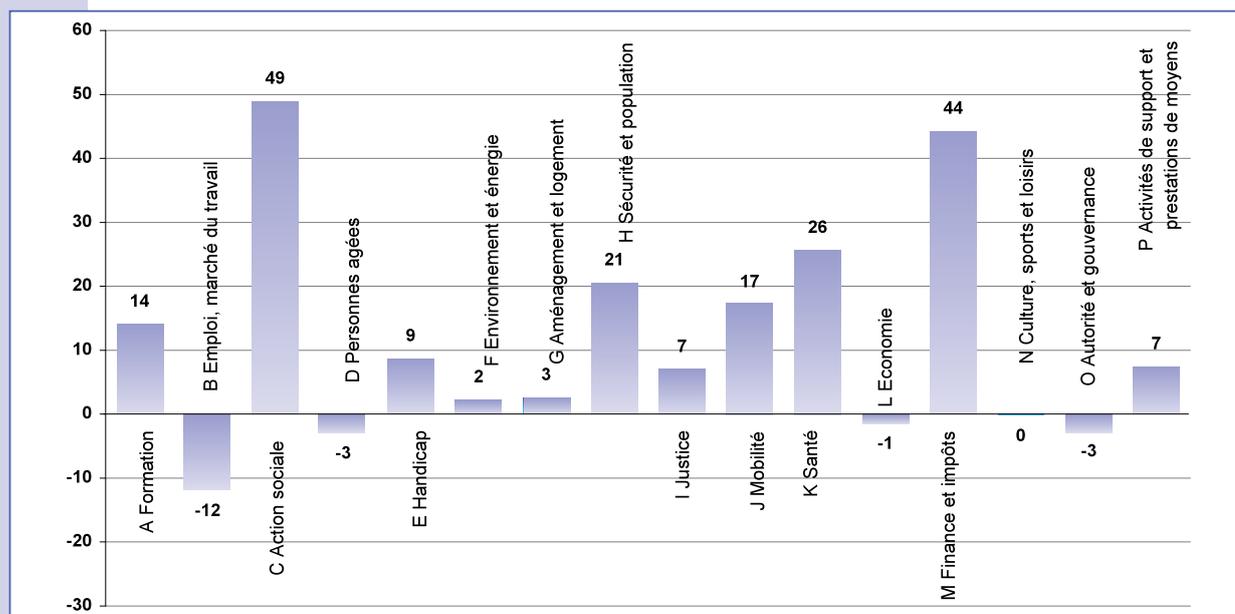
4. Évolution des charges par politique publique : priorité à l'action sociale, à la santé et à la formation

Evolution du nombre de postes budgétés par politique publique (ETP fixes)

POLITIQUE PUBLIQUE	Budget 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart ETP 2012 - 2011	Variation ETP (%)
A Formation	7'075.71	7'195.61	7'275.27	79.65	1.11%
B Emploi, marché du travail	395.70	391.30	331.30	-60.00	-15.33%
C Action sociale	132.40	156.48	157.47	0.99	0.63%
D Personnes âgées	65.72	65.44	64.97	-0.47	-0.72%
E Handicap	49.78	49.48	48.97	-0.52	-1.05%
F Environnement et énergie	251.40	254.70	271.27	16.57	6.51%
G Aménagement et logement	233.80	243.70	237.22	-6.48	-2.66%
H Sécurité et population	2'811.00	2'970.43	3'042.01	71.59	2.41%
I Justice	480.42	551.42	587.05	35.64	6.46%
J Mobilité	210.60	222.05	224.37	2.32	1.05%
K Santé	116.17	111.84	114.07	2.23	1.99%
L Economie	68.70	68.70	69.01	0.31	0.46%
M Finance et impôts	503.86	506.54	505.94	-0.60	-0.12%
N Culture, sports et loisirs	52.21	59.05	48.85	-10.20	-17.27%
O Autorité et gouvernance	183.35	188.04	183.11	-4.93	-2.62%
P Activités de support et prestations de moyen	1'185.77	1'197.02	1'182.12	-14.91	-1.25%
Total Général	13'816.59	14'231.81	14'343.00	111.20	0.78%

Politiques publiques connaissant une forte croissance

Evolution des charges B2012-B2011 en millions de francs (hors imputations internes & subventions redistribuées)



Les politiques publiques qui présentent les principales augmentations en francs entre 2011 et 2012 (140 millions sur un total de 180 millions) sont au nombre de quatre (C Action sociale, H Sécurité et population, K Santé et M Finance et impôts).

C Action sociale

Avec 49 millions d'augmentation et une croissance de +7,1%, l'action sociale se démarque fortement. Quatre facteurs expliquent cette hausse inhabituelle: les effets de la crise, la nouvelle législation fédérale sur le chômage, l'introduction des prestations complémentaires familiales et l'augmentation des allocations familiales décidées par le Grand Conseil.

1. L'augmentation des prestations d'assistance est consécutive à l'effet retardé de la crise de 2008-2009. Les personnes ayant perdu leur emploi pendant la crise et n'ayant pas pu en retrouver un depuis lors arrivent au terme de leur période d'indemnisation environ 18 mois après leur inscription.
2. Cet effet parfaitement prévisible a été aggravé par l'entrée en vigueur de la 4^e révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire le 1^{er} avril 2011. Ainsi, malgré la forte baisse du chômage pendant les 8 premiers mois de l'année 2011, plusieurs centaines de chômeurs inscrits avant cette réforme ont vu leur droit aux indemnités fédérales s'éteindre prématurément et ont dû recourir à l'aide sociale. Cette évolution entraîne pour 2012 une charge supplémentaire estimée à 22 millions pour l'Hospice général, à laquelle s'ajoutent 6 millions au titre de la prise en charge des primes d'assurance-maladie des personnes concernées par le service de l'assurance maladie.
3. L'introduction dès le 1^{er} septembre 2012 des prestations complémentaires familiales découle de la loi 10600, adoptée par le Grand Conseil le 11 février 2011. Celle-ci permettra de faire face à la problématique des familles de travailleurs pauvres et profitera à quelques 1'700 ménages genevois. Son coût pour la période de septembre à décembre 2012 est estimé à quelque 6 millions.
4. Le relèvement du taux de contribution pour les allocations familiales (IN 145) entraîne des charges supplémentaires de 6 millions pour les personnes non actives et de 5 millions pour le personnel de l'Etat.

Evolution des charges des programmes de la politique publique C Action sociale

en millions CHF	C2010	B2011	B 2012	Ecart B 2012 - B 2011	
C01 Accès à l'assurance-maladie	329	334	358	25	+7.4%
C02 Soutien à la famille	30	37	46	9	+24.0%
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	255	270	285	15	+5.7%
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle	10	10	10	0	+0.5%
C05 Actions en matière d'asile et de migration	27	34	34	0	-0.0%
Total C Action sociale	650	684	733	49	+7.1%

M Finance et impôts

L'augmentation des charges de 44 millions (+4,4%) s'explique par:

1. L'alourdissement de la facture de la péréquation financière (RPT). L'année 2012 marque le début de la deuxième période quadriennale au sens de la loi fédérale. Pour l'année 2012, le total des charges liées à la RPT s'élèvera à 351 millions (+32 millions par rapport à 2011). Genève demeure le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich. Cette forte augmentation est toutefois atténuée par la diminution de la prise en compte des revenus des frontaliers (-25%) dans les calculs, soit une économie d'environ 12 millions. Cette correction répond aux demandes réitérées des cantons de Genève, de Bâle et du Tessin, qui auraient toutefois souhaité un abattement de -50% pour la prise en compte des revenus des frontaliers. À noter que l'augmentation de charges de la RPT est partiellement compensée par un revenu

de 105 millions (+5 millions par rapport à 2011) perçu de la Confédération au titre de la compensation des charges dues à des facteurs sociodémographiques (structure de la population et caractéristiques de ville-centre). Les principaux centres urbains (ZH, BS, GE) revendiquent une modification de la pondération de la compensation des charges en vue d'une meilleure prise en compte des coûts effectifs.

2. La modification des taux d'intérêts fiscaux (rémunératoire et moratoire) qui entraîne une augmentation des charges de 15 millions.
3. L'augmentation de la provision pour débiteurs douteux de l'administration fiscale de 2 millions, qui fait l'objet d'un calcul mathématique en fonction de la croissance des recettes fiscales et de l'évolution des irrécouvrables.
4. L'augmentation mécanique des versements aux communes françaises (+6 millions).
5. La diminution des intérêts de la dette (-7 millions).

K Santé

L'augmentation des dépenses pour cette politique publique atteint 26 millions (+2,2 %). Elle s'explique notamment par :

1. Le nouveau mode de financement des hôpitaux (+21 millions). La loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance maladie entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et qui obligera les cantons à cofinancer les prestations remboursées par l'assurance obligatoire des soins réalisées dans les établissements publics ou privés figurant sur la liste hospitalière cantonale. Il s'agit donc de la matérialisation d'un risque identifié lors de l'élaboration du PFQ 2011-2014. Les mandats de prestations à des cliniques privées sont actuellement estimés à 21 millions. Ce montant correspond aux projections financières des actes médicaux qui seront attribués par l'Etat de Genève à ces partenaires de soins.
2. L'augmentation voulue par le Conseil d'Etat des prestations d'aide à domicile pour les personnes âgées (+9,7 millions). La Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD) sera amenée, ces prochaines années, à augmenter ses capacités de soins du fait du vieillissement de la population et du recours accru aux soins à domicile.
3. La diminution de l'indemnité monétaire accordée aux Hôpitaux universitaires de Genève (-8,2 millions) en raison du nouveau modèle de financement des soins et des efforts d'efficacités demandés.

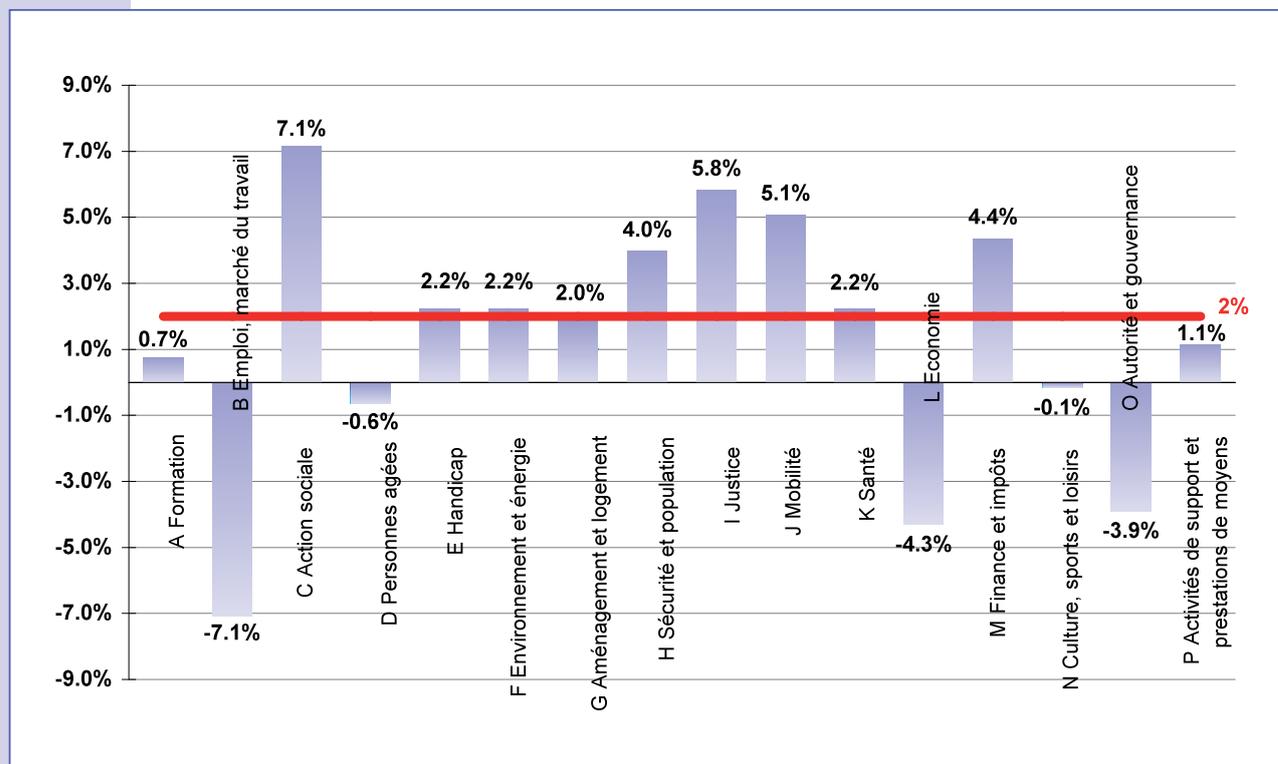
H Sécurité et population :

Deux programmes contribuent de manière significative à la hausse de 21 millions (4%) de cette politique publique :

1. Le programme H02 Sécurité publique augmente de +17 millions (+5,7%) Les effectifs de la Police sont sensiblement renforcés par la création de 66 nouveaux postes : 25 gendarmes, 10 inspecteurs de police judiciaire, 25 assistants de sécurité publique, 1 juriste pour le service des contraventions, et 5 collaborateurs pour le service administratif de la police. Les dépenses générales présentent une augmentation de 6 millions, liées principalement au recours aux prestations d'une entreprise de sécurité privée, pour assurer une partie des convoyages de détenus.
2. Le programme H08 Droits humains augmente de 3 millions (11,8%). L'augmentation des charges s'explique principalement par le financement du dispositif d'intégration des permis F et B, et par le renforcement de la politique de solidarité internationale.

Politiques publiques connaissant un fort taux de croissance

Evolution des charges B2012-B2011 en % (hors imputations internes & subventions redistribuées), trait rouge = 2%



Cinq politiques publiques présentent un taux de croissance particulièrement important, c'est-à-dire deux fois plus élevé que le plafond de croissance des charges de 2% fixé par le Conseil d'Etat dans son programme de législature (C Action sociale, H Sécurité et population, I Justice, J Mobilité et M Finance et impôts).

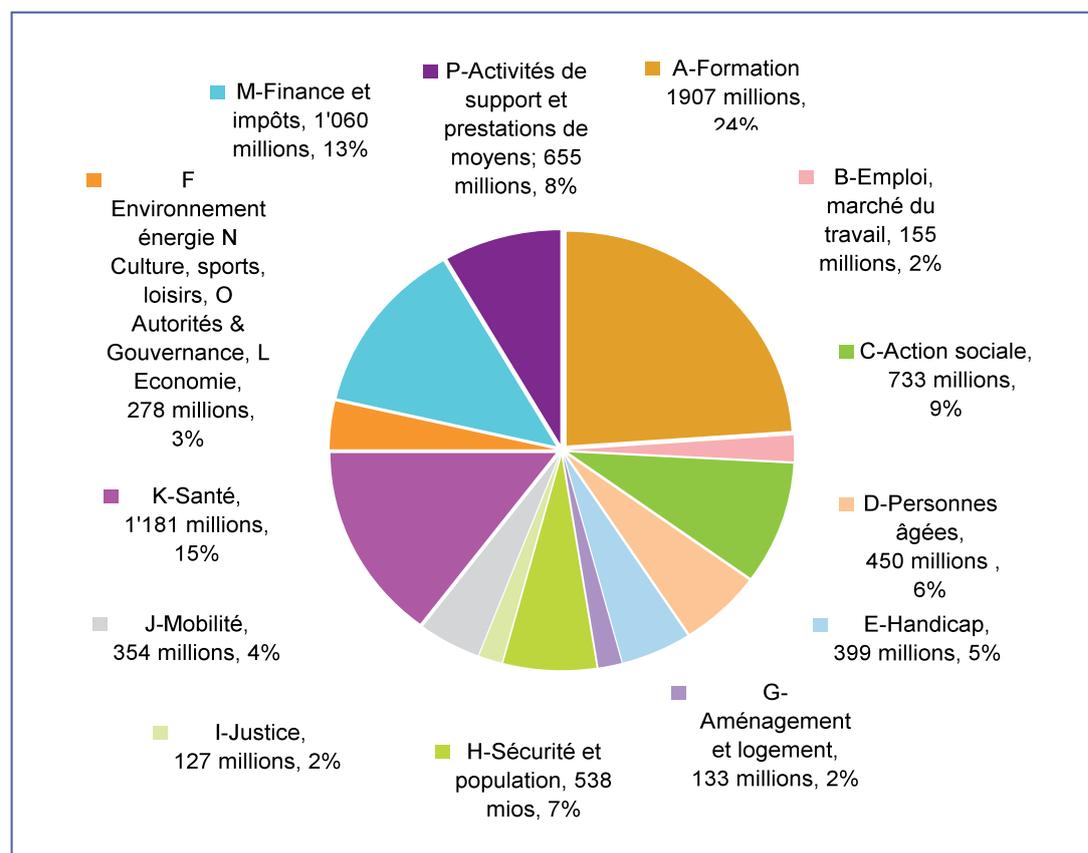
J Mobilité : cette politique publique augmente de 5,1%, soit 17 millions, sous l'effet :

1. Du contrat de prestations 2011-2014 des TPG (+ 10 millions).
2. De l'engagement de cinq agents spécialisés dans le cadre des grands projets stratégiques de développement (PSD) et du renforcement du développement du projet «Praille-Acacias-Vernets», ainsi que des études y relatives (+ 1 million).
3. De la hausse des dépenses générales liées à l'entretien des routes nationales (2 millions remboursés par la Confédération) et de la contribution en faveur de la Ville de Genève à l'entretien des routes à caractère cantonal (3 millions).

I Justice : Le Conseil d'Etat et la Commission de gestion du pouvoir judiciaire ont saisi la Commission des finances de deux projets de budget distincts. Tous deux prévoyaient une augmentation des charges de fonctionnement du troisième pouvoir mais dans une mesure significativement différente (4% pour le gouvernement et 16,7% pour la CGPJ). Le budget 2012 prévoit finalement une croissance des charges de 5,8%. Ces efforts ont été consentis pour permettre de finaliser la réforme de la justice, de répondre aux besoins de la L 10763 avec l'engagement de deux nouveaux magistrats et de couvrir l'augmentation de postes consentie en 2011 par la Commission des finances au Pouvoir judiciaire.

On rappellera enfin que la politique publique **B Emploi** diminue de 12 millions, mais qu'il ne s'agit que d'un effet de périmètre comptable. Dès le 1er janvier 2012, les comptes de la Caisse cantonale de chômage seront séparés de ceux de l'Etat (-7 millions). L'attribution plus précoce de stages de requalification durant le délai-cadre d'indemnisation, financés par l'assurance-chômage, réduira les besoins en matière de programmes cantonaux d'emploi et de formation (-16 millions). Par contre, le nombre d'allocations de retour en emploi continue de progresser (+5 millions), le programme d'emplois de solidarité continue de croître (+4 millions) et le budget de la formation augmente (+6 millions).

Poids des politiques publiques dans le total des charges



En conclusion, on notera que la répartition des dépenses entre les différentes politiques publiques demeure relativement stable d'année en année.

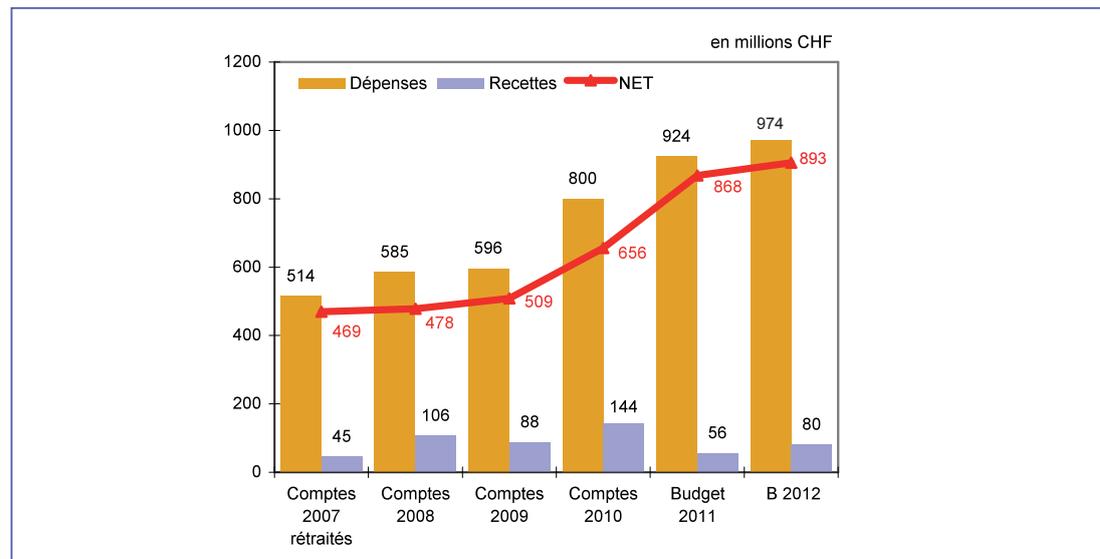
5. Stabilisation des investissements à un niveau élevé

Le total des investissements nets prévus en 2012, qui se monte à 893 millions de francs (hors location-financement), progresse d'environ 3% par rapport au budget 2011.

Les dépenses atteignent 974 millions de francs, soit une augmentation annuelle de près de 5%. Les recettes qui s'élèvent à 80 millions de francs (hors location-financement) augmentent sensiblement (+45%) par rapport au budget 2011. Après intégration des recettes de location-financement, qui se montent à 95 millions de francs, les investissements nets votés totalisent 798 millions de francs, soit une augmentation annuelle de 4%.

Le budget 2012 exprime la volonté du Conseil d'Etat de doter le canton des infrastructures publiques qui lui permettront de poursuivre son développement et de soutenir l'économie et l'emploi de la région dans un contexte économique incertain.

**Evolution des investissements sur la période 2007-2012
(RGI déduite, hors location-financement et transferts d'actifs)**



En dépit de l'augmentation apparente du projet de budget 2012 qui s'inscrit dans une tendance haussière depuis le début de la précédente législature, les investissements se stabiliseront progressivement au niveau atteint en 2010, compte tenu d'un taux de réalisation effectif estimé à environ 80%.

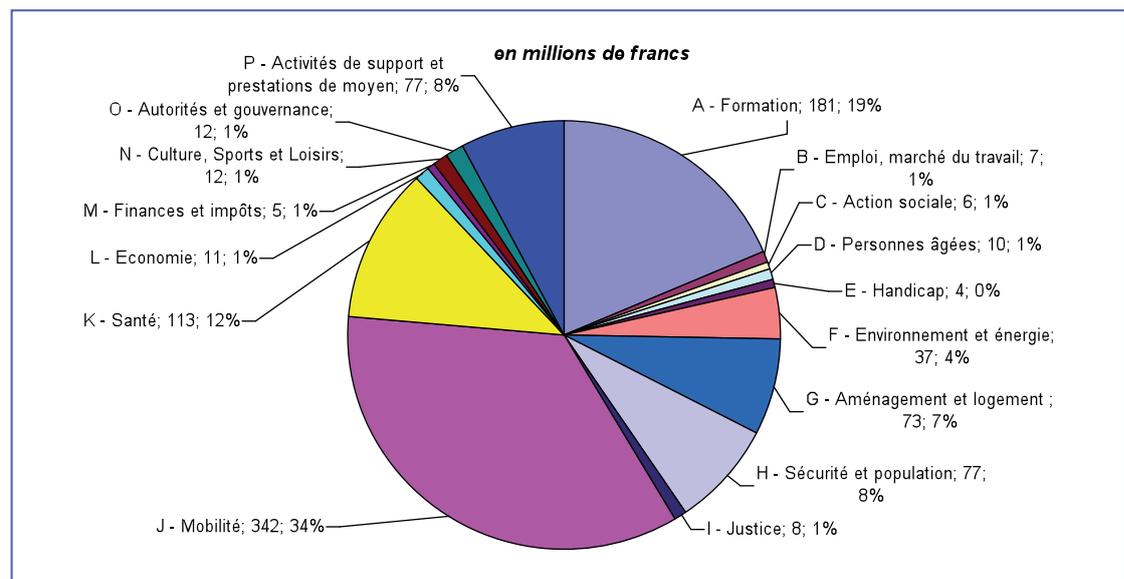
Répartition des dépenses par politique publique

La répartition des dépenses dans les seize politiques publiques montre que 74% des investissements sont concentrés sur un quart d'entre elles, soit par ordre d'importance : la mobilité (34%), la formation (19%), la santé (12%), la sécurité (8%).

La part prépondérante des dépenses consacrées à la *mobilité* traduit la détermination du Conseil d'Etat de doter la région genevoise des infrastructures de transport qui permettront de concrétiser le projet d'agglomération.

Les investissements très importants qui sont par ailleurs consentis pour soutenir la *formation*, la *santé*, la *sécurité* ainsi que l'*aménagement* et la *logement* s'inscrivent également dans cette perspective de développement de l'agglomération genevoise.

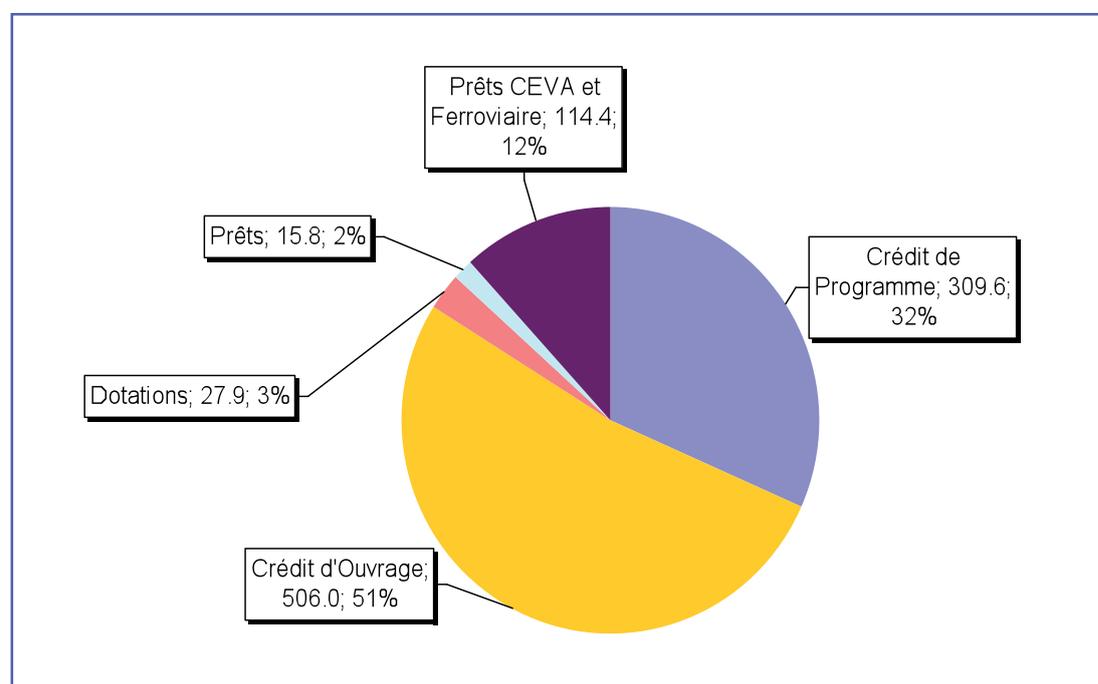
Répartition des dépenses d'investissements par politiques publique



Les dix principaux projets inscrits au projet de budget 2012, qui représentent à eux seuls plus de 40% du total des dépenses, illustrent les priorités actuelles en matière d'investissement.

N° Loi	Libellé Loi	PP	PB2012	% Dépenses totales
8719 - 10444	Liaison CEVA (Prêt)	J	112.0	11.4%
H.1.50	Extension du réseau tramway	J	83.5	8.5%
10834	Dépôt TPG "En Chardon"	J	39.0	4.0%
10418	Curabilis - extension et transformation	H	32.9	3.3%
10703	BDL 2 - Construction / Equipement	K	30.0	3.0%
10008	LUP - achats terrains et bâtiments	G	30.0	3.0%
1912015	Acquisition bâtiment CCGC sis route de chêne 54	P	27.5	2.8%
9995	CMU - 5e étape - Construction / Equipement	A	23.0	2.3%
8662-10441	Traversée de Vesenaz	J	18.1	1.8%
10667	HUG, maternité phase 3.3 - Construction / Equipement	K	14.2	1.4%
Dépenses totales des 10 principales nouvelles lois :			410.1	41.6%

Répartition des dépenses par catégorie



Environ deux tiers des dépenses totales sont affectés aux crédits d'ouvrage et aux prêts conditionnellement remboursables (liaison CEVA + infrastructures ferroviaires), soit aux projets visant à créer de nouveaux actifs.

Les crédits de programme, qui permettent d'assurer le maintien et le renouvellement du patrimoine administratif existant, représentent moins du tiers des dépenses.

Le solde, soit environ 5% des dépenses, est essentiellement dévolu aux dotations en faveur des logements d'utilité publique (LUP).

6. Conclusion

Les cinq précédents exercices de l'Etat de Genève (2006 à 2010) ont été bénéficiaires, malgré la crise économique et financière 2008-2009, et nonobstant la baisse d'impôts intervenue dès 2010. Selon toute vraisemblance, l'exercice 2011 présentera encore un résultat de fonctionnement positif. Durant ces dernières années, l'évolution des charges a été maîtrisée et les procédures de dépassements de crédits de mieux en mieux suivies. L'agence de notation Standard & Poor's (S&P) a d'ailleurs revu à la hausse à la fin de l'année 2010 le rating du canton (AA-). La note a été confirmée en août 2011. S&P souligne en particulier la bonne gouvernance financière du canton, jugée efficace et prudente.

Cette discipline budgétaire est intervenue simultanément avec une croissance spectaculaire de l'économie genevoise durant les années 2006-2008, qui a induit une augmentation inaccoutumée des recettes fiscales. Dès lors, ces efforts ont permis d'absorber les déficits des années précédentes, de supporter les effets de la péréquation financière intercantonale, et de présenter des résultats record en 2007 et en 2008.

En conséquence, la dette a diminué de près de 2 milliards, quand bien même les investissements ont fortement augmenté pour atteindre des niveaux inégalés d'environ 800 millions en 2010 et 2011. Une réserve conjoncturelle de plus d'un milliard de francs a pu être constituée (1'042 millions), dans le but de faire face à une dégradation de la conjoncture.

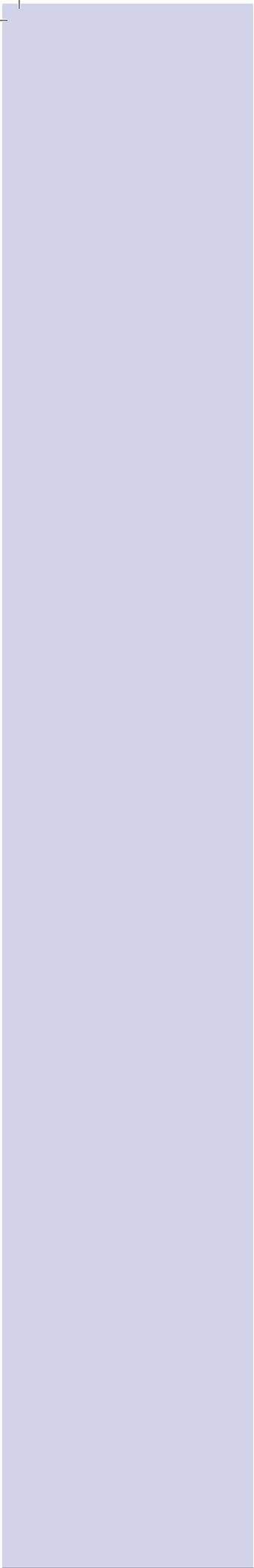
Une page s'est désormais tournée avec la forte dégradation des perspectives économiques dans les pays développés, les inquiétudes persistantes des marchés sur la santé financière de plusieurs États européens et l'impact économique négatif des plans d'austérité. En Suisse, la conjoncture est en outre fortement affectée par l'appréciation du franc et le fléchissement de la demande étrangère. Il faut vraisemblablement se préparer à un ralentissement durable de la croissance auquel Genève n'échappe pas. Les mesures envisagées par la Confédération et notre canton pour régler le différend fiscal avec l'Union européenne devraient en outre éroder les recettes pendant la seconde partie de la décennie.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat a proposé, avec son Plan financier quadriennal 2012-2015, une série de mesures permettant de retrouver l'équilibre à l'échéance du budget 2014, de manière à respecter ainsi la Constitution et la loi.

Une première série de mesures, touchant à la fois les dépenses et les revenus, doivent être mises en œuvre sans délai. Comme cela a été indiqué dans l'introduction de ce message, les mesures permettant de réduire les dépenses sont d'ores et déjà intégrées au budget 2012. Ce n'est pas le cas, en revanche, des principales mesures touchant les recettes, et en particulier des mesures fiscales, qui visent pour l'essentiel à supprimer des « niches » profitant à des catégories très spécifiques de contribuables. Ces mesures fiscales se déclinent dans plusieurs projets de lois qui ont été déposés devant le Grand Conseil. Si ce dernier les adopte, ces lois seront soumises ensuite au référendum populaire obligatoire, comme le veut notre Constitution.

Le Conseil d'Etat souligne ici la grande responsabilité qui incombe au Parlement cantonal, duquel dépendra la consultation de la population genevoise sur ces objets. Le gouvernement estime quant à lui essentiel de pouvoir recourir à l'instrument démocratique du référendum. Le peuple pourra ainsi se prononcer, en toute connaissance de cause, sur chacune des propositions du Conseil d'Etat nécessaires au retour à l'équilibre.

Au cas où le Grand Conseil devait refuser ces projets, privant ainsi notre canton d'arbitrages populaires, le Conseil d'Etat souligne qu'il n'a nullement l'intention de compenser ce manque de revenus par des coupes supplémentaires dans les charges. Dans ce cas, chacun sera conscient que la procédure prévue par la Constitution et par la loi devra être bientôt mise en œuvre, contraignant le peuple à choisir entre des augmentations d'impôts et des diminutions de prestations.



2. États financiers selon normes IPSAS et notes

Etat de la performance financière

Compte de fonctionnement

	Note	B 2012	B 2011	C 2010
Revenus fiscaux	5	5'915	5'742	5'819
Revenus provenant de contreprestations	6	565	484	496
Subventions reçues	7	314	307	301
Transferts et dédommagements	8	242	236	241
Autres revenus	9	86	76	91
Revenus non fiscaux		1'208	1'103	1'129
Autres produits	10	232	233	868
PRODUITS D'EXPLOITATION		7'355	7'078	7'815
Charges de personnel	11	-2'178	-2'172	-2'160
Dépenses générales	12	-443	-422	-419
Subventions accordées	13	-3'739	-3'661	-3'470
Transferts et dédommagements	14	-696	-655	-623
Autres charges	15	-632	-606	-843
CHARGES D'EXPLOITATION		-7'688	-7'516	-7'516
RESULTAT D'EXPLOITATION		-332	-438	299
Produits financiers	16	266	538	327
Charges financières	17	-283	-275	-353
RESULTAT FINANCIER		-17	263	-26
RESULTAT NET		-349	-175	273

Etat des variations de l'actif net / situation nette

	Fonds propres affectés	Réserve conjon- turelle	Réserve de rééva- luation	Fonds propres reportés	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2011	325	1'042	53	1'784	3'203
Affectations et attributions	3	-175	-	172	-
Réserve de réévaluation	-	-	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-175	-175
Solde au 1er janvier 2012	328	866	53	1'781	3'028
Affectations et attributions	28	-349	-	321	-
Réserve de réévaluation	-	-	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-349	-349
Solde au 31 décembre 2012	356	517	53	1'753	2'679

Les soldes au 1^{er} janvier 2011 correspondent aux soldes des comptes au 31 décembre 2010.

Les soldes au 1^{er} janvier 2012 et 31 décembre 2012 résultent des projections établies sur la base des données budgétaires des années 2011 et 2012.

La somme cumulée des pertes projetées pour les années 2011 et 2012 s'élève à CHF 524 millions et demeure inférieure au montant de la réserve conjoncturelle au 1^{er} janvier 2011. En conséquence, la réserve conjoncturelle devrait être utilisée par les fonds propres reportés au 31 décembre 2011 et 2012, successivement à hauteur des pertes projetées au titre des années 2011 et 2012.

Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée sur les mouvements de la réserve de réévaluation.

Notes relatives aux états financiers

1 La République et Canton de Genève

La République et Canton de Genève s'étend sur un territoire de 282 km² et comptait 466'918 habitants en décembre 2011 (décembre 2010 – 463'919 habitants), répartis dans 45 communes, dont la plus importante est la Ville de Genève.

Le produit intérieur brut (PIB) du canton est évalué à CHF 43,5 milliards en 2010 (2009 – CHF 42,5 milliards), soit une croissance de 3,1% en 2010, et avec une économie fortement orientée vers les activités tertiaires.

La République et Canton de Genève assure son action publique par la voix de son Conseil d'Etat et de son Grand Conseil, au moyen d'une organisation composée de 7 départements, auxquels s'ajoutent la Chancellerie, la Constituante, le Pouvoir judiciaire et la Cour des comptes :

- Le Grand Conseil exerce l'autorité législative par la voix d'un Parlement de 100 députés, élus pour quatre ans par le peuple genevois. Selon les principes politiques de la démocratie directe, la Constitution genevoise prévoit que toutes les lois adoptées par le Grand Conseil soient soumises à un référendum facultatif ou obligatoire.
- Le Conseil d'Etat exerce l'autorité exécutive et se compose de 7 magistrats, élus pour quatre ans par le peuple genevois. Le Conseil d'Etat désigne l'un de ses membres à sa présidence pour une durée d'un an, ainsi qu'un-e Chancelier-ière d'Etat pour la durée de la législature.
- L'administration de l'Etat est organisée en départements, avec à la tête de chacun un Conseiller d'Etat : Département des finances (DF), Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE), Département des constructions et technologies de l'information (DCTI), Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), Département de la solidarité et de l'emploi (DSE), Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES). Le Conseil d'Etat règle les attributions des départements en constituant des offices ou des services, et en leur déléguant les compétences nécessaires.
- L'Assemblée constituante compte 80 membres, élus par le peuple genevois le 19 octobre 2008. Elle a pour mission de proposer une nouvelle Constitution cantonale. Le projet de nouvelle Constitution doit être soumis au vote, au plus tard quatre ans après l'élection de l'Assemblée constituante.
- Le Pouvoir judiciaire réunit toutes les instances chargées de rendre la justice à Genève (ministère public, tribunaux, instruction et commissions de recours). Selon le principe de la séparation des pouvoirs, il remplit sa mission en toute indépendance et ne reçoit aucune instruction ou injonction du pouvoir législatif (Grand Conseil) ou du pouvoir exécutif (Conseil d'Etat). L'autorité du Pouvoir judiciaire est détenue par le Procureur général, élu tous les quatre ans par le peuple genevois.
- La Cour des comptes est chargée du contrôle indépendant et autonome des services et départements de l'administration cantonale, du Pouvoir judiciaire, des institutions cantonales de droit public, des organismes subventionnés, ainsi que des institutions communales. La Cour des comptes est élue par le peuple genevois pour une durée de six ans.

La République et Canton de Genève a également un devoir de surveillance des communes de son territoire. Néanmoins, elle n'est pas responsable d'éventuels défauts de paiement dans la mesure où les communes jouissent d'une autonomie institutionnelle, politique, financière et fiscale.

2 Déclaration de conformité

Les présents états financiers sont préparés selon les normes internationales pour le secteur public (IPSAS), publiées par l'IPSAS Board, à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat. Les dérogations aux normes IPSAS sont précisées à l'art. 8 du Règlement sur les états financiers (REEF), et détaillées ci-après :

IPSAS 25 « Avantages du personnel » <i>Avantages postérieurs à l'emploi</i> <i>Régimes à prestations définies des IPDP</i>	<p>Dans le cadre de la LPP, l'Etat verse des cotisations à des institutions de prévoyance de droit public (« IPDP ») qui remplissent les critères de régimes à prestations définies selon IPSAS 25.30.</p> <p>IPSAS 25 prescrit des méthodes comptables en considérant les avantages postérieurs à l'emploi comme des engagements de l'entité envers ses employés. A ce titre, IPSAS 25.60 requiert que l'entité comptabilise l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, ainsi que toute obligation implicite découlant de ses usages. La charge à constater n'est pas nécessairement le montant de la cotisation payée, dans la mesure où un régime à prestations définies déficitaire doit faire l'objet d'une provision dans les comptes de l'entité. Cette approche aurait pour conséquence que les IPDP présentant un degré de couverture inférieur à 100% doivent donc faire l'objet d'une provision dans les comptes de l'Etat.</p> <p>Néanmoins, les IPDP genevoises dérogent au principe du bilan en caisse fermée en présentant, selon les cas, des degrés de couverture inférieurs à 100% (calculés selon l'art. 44 al. 1 LPP), dans la mesure où l'Etat garantit à titre subsidiaire le paiement des prestations dues en vertu de la LPP (art. 69 al. 2 LPP et art. 45 al. 1 OPP2).</p> <p>Du point de vue de l'image fidèle, la constatation d'un engagement au passif du bilan selon IPSAS 25.60 n'est pas pertinente, car les IPDP n'ont pas l'obligation de résorber intégralement leur découvert.</p> <p>A la place, les avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus selon les effets économiques des IPDP sur l'Etat. Une provision est comptabilisée selon la norme IPSAS 19 "Provisions, passifs éventuels, actifs éventuels", lorsque des mesures d'assainissement requièrent de l'Etat des contributions à fonds perdus, ne résultant pas, notamment, de l'accroissement des taux de cotisations ou de l'allongement de la durée de cotisation.</p>
IPSAS 20 « Information relative aux parties liées »	<p>IPSAS 20.34 (b) (ii) requiert de fournir le montant total des rémunérations et avantages accordés par l'entité aux membres proches de la famille des principaux dirigeants (les conseillers d'Etat, la Chancelière d'Etat, le Procureur général, les secrétaires généraux, le Sautier et les directeurs généraux).</p> <p>Cette publication n'est pas requise dans les notes annexes, dans la mesure où l'Etat est le principal employeur du canton et dispose de procédures de recrutement et de traitement salarial transparentes.</p>
IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »	<p>IPSAS 3.27 et IPSAS 3.47 imposent d'appliquer, de manière rétrospective, les changements de méthodes comptables et les corrections d'erreurs. L'entité doit ajuster le solde d'ouverture des éléments affectés par imputation dans les fonds propres.</p> <p>En cas de correction d'erreurs, l'ajustement relatif aux périodes antérieures est comptabilisé dans le résultat et non dans les fonds propres. Les corrections d'erreurs les plus significatives doivent être détaillées dans une note relative au résultat net.</p> <p>En cas de changement de méthodes comptables, l'ajustement relatif aux périodes antérieures est comptabilisé intégralement dans les fonds propres reportés sur la période en cours.</p> <p>Cette dérogation permet de conserver la conformité entre le bilan d'ouverture et les états financiers approuvés lors de la clôture précédente.</p>

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

3.2 Entrée en vigueur de nouvelles normes

La norme IPSAS 27 « Agriculture » a été publiée. Cette norme est entrée en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} avril 2011. La norme IPSAS 27 a été adoptée pour les présents états financiers et n'a aucune incidence sur leur présentation.

La norme IPSAS 31 « Immobilisations corporelles » est entrée en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} avril 2011. Cette norme est appliquée depuis le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2008. L'entrée en vigueur d'IPSAS 31 n'a pas d'incidence sur la présentation des présents états financiers.

3.3 Adoption anticipée de normes

L'Etat a également choisi d'appliquer de manière anticipée les normes suivantes avant leur date d'entrée en vigueur :

- IPSAS 28 « Instruments financiers : présentation » 1^{er} janvier 2013
- IPSAS 29 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » 1^{er} janvier 2013
- IPSAS 30 « Instruments financiers : information à fournir » 1^{er} janvier 2013

L'application des normes IPSAS 28, IPSAS 29 et IPSAS 30 n'a eu aucune incidence sur les états financiers. L'Etat applique les dispositions contenues dans les normes IPSAS 28 et IPSAS 29 depuis la première publication des états financiers selon les normes IPSAS et la norme IPSAS 30 depuis l'exercice ouvert au 1 janvier 2009.

3.4 Normes publiées et non encore adoptées

A la date d'approbation des présents états financiers, aucune nouvelle norme n'a été publiée.

3.5 Recours à des estimations

Certaines estimations sont nécessaires pour établir la situation financière de l'Etat, dans la mesure où des éléments ne peuvent être évalués avec précision. Ces estimations sont révisées en cas de changement de circonstances, de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Les hypothèses, sur lesquelles se fondent les principales estimations, sont explicitées ci-après.

Note	Nature de l'estimation
Revenus fiscaux Créances résultant de revenus fiscaux	<p>Les impôts périodiques de l'année sur les personnes physiques et morales ne sont pas disponibles au moment de la préparation des présents états financiers, car les revenus réels d'impôts de l'année budgétée ne peuvent être déterminés ni sur la base des taxations effectives opérées par l'autorité cantonale des contributions, ni sur la base des déclarations des contribuables.</p> <p>Dans ces conditions, les impôts périodiques sont basés sur des estimations, dont les méthodes varient en fonction de l'impôt considéré :</p> <ul style="list-style-type: none">○ <i>Impôt sur le revenu des personnes physiques au barème ordinaire</i> <p>L'estimation est effectuée sur la base des éléments des exercices antérieurs et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB suisse. L'estimation est actualisée chaque mois, au fur et à mesure de l'avancement de la taxation, et chaque trimestre, en fonction de</p>

l'actualisation des hypothèses de croissance retenues par le Groupe de perspectives économiques (GPE).

○ *Impôt sur la fortune des personnes physiques*

L'estimation est basée sur l'évolution des statistiques fournies par la Banque nationale suisse sur la valeur de la fortune mobilière et sur son évolution probable pour l'année suivante.

○ *Impôt à la source*

L'estimation de l'impôt à la source est réalisée à partir de l'impôt perçu. En règle générale, l'impôt à la source d'une année fiscale est perçu dans le courant de l'année correspondante. La taxation a ensuite lieu les deux années suivantes pour les dossiers demandant des rectifications. Ainsi, à la clôture des comptes, la perception de l'impôt à la source est connue. Néanmoins, les rectifications demandées par les contribuables sont estimées sur la base des deux années fiscales précédentes, en tenant compte des taux de croissance du PIB suisse (comme pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques imposées au barème ordinaire). L'estimation est actualisée chaque mois au fur et à mesure de l'avancement de la perception.

○ *Impôt des personnes morales*

L'estimation est réalisée sur la base des éléments des exercices antérieurs et des hypothèses de croissance fondées sur les réponses au questionnaire, adressé chaque semestre à une centaine d'entreprises représentant environ 50% du total de l'impôt. Les entreprises consultées donnent des indications sur les perspectives de bénéfices de l'année en cours et de l'année suivante.

○ *Impôts non périodiques*

Les estimations sont établies sur la base des éléments se référant à la dernière clôture, au budget de l'année précédente et à l'évolution récente de la taxation.

Avantages
du
personnel
postérieurs
à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi, directement pris en charge par l'Etat regroupent les droits acquis par les conseillers d'Etat, les magistrats du Pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes, ainsi que divers pensionnés de l'Etat. Ces engagements sont déterminés selon une méthode de calcul actuariel statique qui prend en compte les hypothèses suivantes :

- Indexation des salaires et rentes : 0%
- Durée de vie, risque invalidité : VZ 2005
- Taux d'actualisation : 4,5%

Le pont AVS des enseignants du primaire fait également partie des avantages postérieurs à l'emploi

3.6 Présentation des états financiers du budget

L'état de la performance financière (le compte de fonctionnement)

L'état de la performance financière est composé de produits et de charges :

- les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de services qui conduisent à une augmentation des fonds propres ;
- les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de services, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat indique la performance financière de l'Etat pour l'année présentée.

L'état des variations de l'actif net / situation nette

L'état des variations de l'actif net / situation nette met en évidence l'origine des augmentations et diminutions de fonds propres entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les variations de l'actif net / situation nette proviennent :

- du résultat net de l'exercice ;
- des affectations et attributions aux fonds propres affectés ;
- des attributions à la réserve conjoncturelle ;
- des mouvements de la réserve de réévaluation.

3.7 Opérations sans contrepartie directe

Impôts

Les produits générés par les impôts sont des opérations sans contrepartie directe, comptabilisés lorsque l'événement imposable a lieu pour le contribuable :

- impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale,
- impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial,
- impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre,
- impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial,
- impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre,
- impôt sur les véhicules à moteur : immatriculation du véhicule pendant l'année fiscale,
- impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital,
- impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : le jour du transfert de propriété,
- droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré,
- droits de successions : le jour du décès de la personne domiciliée dans le canton ou propriétaire d'un bien immobilier dans le canton,
- taxe personnelle : domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre,
- impôt sur les casinos, droits des pauvres, impôt sur les chiens.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés au transfert (l'entrée de ressources) iront au bénéficiaire, et lorsque la juste valeur de cette entrée de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Les subventions de fonctionnement (liées au résultat) sont comptabilisées selon le détail ci-après :

- les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées en produit dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus ;
- les subventions de fonctionnement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées en charge dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus chez le tiers.

Les subventions d'investissement (liées à des actifs) sont comptabilisées selon le détail ci-après :

- les subventions d'investissement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées au passif ; ces subventions sont ensuite amorties en produit différé sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné ;
- les subventions d'investissement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées à l'actif ; ces subventions sont ensuite amorties sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné chez le bénéficiaire.

Les subventions non monétaires consenties par l'Etat sont évaluées à la juste valeur à la date de consommation et comptabilisées à la fois en charge et en produit ; le passif résultant de la sortie de ressources non monétaires est immédiatement diminué par un produit au titre de la

consommation de la contribution en nature chez le bénéficiaire. Cette méthode n'a aucune incidence sur le résultat et permet de montrer l'effort consenti par l'Etat auprès des entités subventionnées par la reconnaissance en charges des subventions non monétaires et par leur utilisation en produit.

Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et que la prestation est due. Une provision est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement. Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

Fonds alloués par des tiers avec conditions

Les fonds alloués par des tiers avec conditions (FATAC) sont évalués à la juste valeur à la date de réception, comptabilisés au passif, puis différés en produit selon le montant des charges encourues pour satisfaire les conditions du tiers (le cédant).

Fonds alloués par des tiers sans conditions

Les fonds alloués par des tiers sans conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception et directement comptabilisés en produit.

Amendes, legs, dons et donations

Les amendes, legs, dons et donations sont évalués à la meilleure estimation du flux de ressources allant à l'entité, et comptabilisés en produit lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au transfert iront à l'Etat.

3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour en permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunts n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les amortissements sont calculés de manière linéaire par composant, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| o Bâtiments | entre 25 et 70 ans |
| o Génie civil | entre 10 et 90 ans |
| o Subventions accordées | entre 3 et 60 ans |
| o Équipement informatique | entre 4 et 15 ans |
| o Mobilier et véhicules | entre 5 et 20 ans |
| o Autres équipements | entre 4 et 10 ans |

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée en autres produits, respectivement en autres charges.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession / acquisition. Le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est enregistrée en résultat.

3.9 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Il est évalué initialement à son coût, en tenant compte des coûts de transactions. Lorsqu'il est acquis pour un coût nul ou symbolique, ce coût est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. L'immeuble de placement est ensuite évalué à la juste valeur.

Les profits et pertes résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

3.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité.

3.11 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels non générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de service recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (disparition de la demande ou du besoin exprimés pour les services, changements importants sur l'utilisation future de l'actif, dégradation physique, décision d'arrêter la construction d'un actif avant son achèvement, performance de service de l'actif moins bonne que prévue, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, sont en principe des actifs non générateurs de trésorerie ;

Les immeubles du patrimoine historique, artistique ou culturel ne sont pas soumis aux tests de dépréciation d'actifs de par leur nature.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou encore les unités de service.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de service recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

3.12 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés incorporels et corporels générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne sont en principe pas des actifs générateurs de trésorerie.

3.13 Créances de location-financement

Les immobilisations spécifiques mises à disposition d'entités publiques pour l'exécution de leurs tâches déléguées sont considérées comme des location-financements.

Elles donnent lieu à des transactions non monétaires qui permettent de faire figurer dans les comptes de l'Etat, le coût net de cette mise à disposition, représenté par la subvention non monétaire accordée pour compenser :

- l'amortissement des immobilisations sous-jacentes,
- les intérêts financiers non monétaires calculés sur la valeur de la créance.

3.14 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente, l'échange ou la distribution.

Lorsque les stocks sont acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant s'ils sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique, ou encore à des fins de consommation dans le processus de production de biens destinés à être distribués à un coût nul ou symbolique. Le coût de remplacement courant est le coût que l'entité encourrait pour acquérir l'actif à la date de clôture.

Les coûts affectés aux stocks, y compris une portion appropriée des frais généraux fixes et variables, sont déterminés en utilisant la méthode qui s'applique le mieux à la catégorie particulière des stocks.

3.15 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière

Les actifs et passifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière s'ils sont détenus à des fins de transaction (acquis en vue d'être vendus à court terme) ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêts ne sont pas retenus pour les créances à court terme car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes.

Lorsque les prêts et créances présentent un taux d'intérêts inférieur à celui du marché, la part d'intérêts entre le taux du marché et le taux pratiqué est comptabilisée comme une subvention non monétaire.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Ils ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêts effectif, diminuée de toute perte de valeur. Les profits et pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés en résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Un actif disponible à la vente est un actif financier non dérivé qui est désigné comme tel, ou qui n'appartient pas à une des trois catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste

valeur par le biais des fonds propres (réserve de réévaluation). En revanche, les pertes de valeurs et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêts effectif sont reconnus directement en résultat.

Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période.

Les dividendes sur les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont initialement enregistrés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêts effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée selon le rendement effectif.

Lorsque des passifs financiers évalués au coût amorti présentent un taux d'intérêts inférieur à celui du marché, la part d'intérêts entre le taux du marché et le taux pratiqué est comptabilisée comme une subvention non monétaire.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière.

Bien que tous les instruments financiers dérivés soient acquis dans un but de couverture, aucun de ces instruments n'a été désigné comme instrument de couverture. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée compte tenu de son incidence mineure sur les états financiers, eu égard à la documentation requise pour décrire la relation de couverture.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Lorsque leur juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable (absence de marché actif, inadéquation des techniques d'évaluation de la juste valeur par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, ou par la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance), les instruments de capitaux propres (participations) sont évalués au coût.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêts effectif.

Le taux d'intérêts effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêts effectif tient compte des coûts de transactions, des primes et des commissions payées.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais de l'état de la performance financière, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou lorsque la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif a été transféré.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint du fait de l'annulation de son obligation ou de son arrivée à l'échéance.

3.16 Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées en résultat.

3.17 Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme (salaires, cotisations sociales, droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services à l'Etat.

Les indemnités de fin de contrat de travail, dont le plend (plan d'encouragement à la retraite anticipée), sont enregistrées en engagement comptable à l'annonce de la cessation d'activité de l'employé.

Les avantages postérieurs à l'emploi à la charge directe de l'Etat (pont AVS, pensions des conseillers d'Etat et des magistrats du Pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes) sont comptabilisés au fur et à mesure de l'avancement de la carrière du personnel, sur la base de calculs actuariels.

Les avantages postérieurs à l'emploi versés à des institutions de prévoyances sont reconnus selon les effets économiques de ces institutions sur l'Etat. Une provision est comptabilisée lorsque l'Etat a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer des versements à fonds perdus, ne résultant pas, notamment, de l'accroissement des taux de cotisations ou de l'allongement de la durée de cotisation.

3.18 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- l'Etat a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de l'Etat, qui aurait créé une attente légitime des tiers, comptant sur le fait que l'Etat assumera certaines responsabilités.

Les provisions sont estimées sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

3.19 Fonds propres

Fonds propres affectés

Les fonds propres affectés sont alimentés à hauteur du résultat de chacun des fonds durant l'exercice. Les charges et revenus des fonds propres affectés sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

Réserve conjoncturelle

L'attribution à la réserve conjoncturelle est proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil lors de l'approbation des comptes annuels. Cette réserve peut être utilisée en cas de conjoncture défavorable sur proposition du Conseil d'Etat et approbation du Grand Conseil.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Fonds propres libres

Les fonds propres libres correspondent aux fonds propres reportés de l'Etat.

4 Information sectorielle

4.1 Politiques publiques

L'information sectorielle est présentée selon les 16 politiques publiques définies par le Conseil d'Etat.

A. Formation

- Enseignement obligatoire : degré primaire (cycle 1 et 2) et degré secondaire 1 ;
- Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation : formation gymnasiale, professionnelle (plein-temps/duale) et continue des adultes, développement et surveillance de la formation professionnelle, information et orientation, structures d'accueil et formation de transition ;
- Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles : animation parascolaire, enseignement spécialisé, traitements médico-pédagogiques, prévention, promotion et soutien à l'enfance, protection des mineurs, autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille ;
- Hautes écoles : formation de base et continue HES / UNI, recherche HES / UNI, formation approfondie UNI / IHEID.

B. Emploi, marché du travail

- Réinsertion des demandeurs d'emplois sous régime cantonal et fédéral ;
- Surveillance du marché du travail.

C. Action sociale

- Accès à l'assurance maladie : garantie de l'accès à l'assurance-maladie, gestion des subsides et des créances irrécouvrables des assurés modestes ;
- Soutien à la famille : actions de soutien à la famille, avance et recouvrement de pensions alimentaires, soutien financier individuel aux familles ;
- Mesures d'action sociale : aide sociale, insertion socioprofessionnelle, aide aux victimes, toxico-dépendance, RDU ;
- Protection des personnes adultes sous tutelle ou curatelle ;
- Actions en matière d'asile et de migration.

D. Personnes âgées

- Actions en faveur des personnes âgées : établissements médico-sociaux pour personnes âgées, personnes âgées ;
- Soutien financier individuel aux personnes âgées : prestations complémentaires AVS, aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale).

E. Handicap

- Actions en faveur des personnes handicapées : établissements pour personnes handicapées, prestations aux personnes handicapées ;
- Soutien financier individuel aux personnes handicapées : prestations complémentaires AI, aides complémentaires aux personnes handicapées.

F. Environnement et énergie

- Protection de l'environnement : management environnemental, gestion des déchets, protection de l'air, protection contre le bruit et les rayonnements, gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines, environnement des entreprises et risques majeurs, contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti ;
- Énergie : définition et mise en œuvre de la politique énergétique ;
- Gestion des eaux : gestion, surveillance et assainissement des eaux, renaturation des cours d'eau et des rives ;
- Espèces, écosystèmes, paysages, loisirs en plein air et activités portuaires ;
- Politique agricole : administration et contrôle de la politique agricole fédérale, promotion de l'agriculture locale.

G. Aménagement et logement

- Accès au logement : aide à la personne en matière de logement, gestion et développement de l'offre de logements ;
- Aménagement du territoire ;
- Conformité des constructions et des chantiers : autorisation de construire et de mise en service, sécurité des chantiers, contrôle des risques pour la santé ;
- Géodonnées de référence et garantie des droits réels : mensuration officielle et garanties des droits réels.

H. Sécurité et population

- Population, droit de cité et migration : état civil, passeports, légalisations, asile, séjours et établissement, naturalisation, objets trouvés ;
- Sécurité publique : sécurité et ordre publics, infractions aux dispositions pénales, protection de l'Etat et du milieu international, police administrative, amendes, contraventions ;
- Sécurité civile : protection civile, inspection cantonale du feu, protection de la population ;
- Armée et obligation de servir : logistique et infrastructure militaire, organisation de l'obligation militaire de servir et logistique cantonale ;
- Admission à la circulation et à la navigation ;
- Exécution des poursuites et faillites ;
- Privation de liberté et mesures d'encadrement : détention préventive des adultes, exécution des peines et mesures, mesures de probation, soutiens sociaux éducatifs à la prison, détention préventive et observation des mineurs, détention des adultes dans des établissements d'exécution de peines, exécution des peines alternatives des mineurs et adultes ;
- Droits humains : promotion de l'égalité entre hommes et femmes, intégration des étrangers et lutte contre le racisme, coordination des actions et lutte contre les violences domestiques, mise en œuvre de la politique de solidarité internationale, mise en œuvre du droit international relatif aux droits humains.

I. Justice

- Pouvoir judiciaire : gouvernance et direction du pouvoir judiciaire, justice pénale, civile et administrative.

J. Mobilité

- Transports et mobilité : planification des actions de l'Etat, mise à disposition des services de mobilité, exploitation de l'infrastructure routière ;
- Infrastructures routières et de transports publics : entretien, construction et assainissement du réseau routier, réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics.

K. Santé

- Réseau de soins : maintien, aide et soins à domicile ; accès aux soins, prestations hospitalières ;
- Régulation sanitaire : planification, pratiques professionnelles et protection des droits des patients ;
- Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention des maladies, aide sanitaire d'urgence.

L. Économie

- Développement et soutien de l'économie : promotion économique, conditions-cadres de l'économie, gestion des zones industrielles, promotion et développement du tourisme ;
- Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (Aéroport international de Genève, Ports Francs et Entrepôts de Genève, Fondation Mixte pour la Création d'une Salle Polyvalente des Spectacles - Arena, Palexpo SA) ;
- Régulation du commerce.

M. Finance et impôts

- Impôts, taxes et droits : impôts directs personnes physiques et morales, autres impôts directs ou indirects, impôts sur la possession, d'affectation et taxes ;
- Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif : intérêts et frais financiers de la dette, variations de juste valeur des instruments financiers, des patrimoines financier et administratif, rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA, intérêts fiscaux et contentieux fiscal et non fiscal ;
- Péréquation financière intercantonale : péréquation des ressources et cas de rigueur et compensation des charges ;
- Production et perception des impôts.

N. Culture, sport et loisirs

- Culture : accès et encouragement à la culture et activités scolaires culturelles, enseignement artistique de base délégué ;
- Sport et loisirs : coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives ;
- Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois.

O. Autorités et gouvernance

- Grand Conseil ;
- Constituante ;
- Conseil d'Etat ;
- Services généraux : audits de la Cour des Comptes, évaluations de politiques publiques, mise à disposition d'informations statistiques publiques, surveillance des fondations et institutions de prévoyance, contrôle de la conformité des décisions communales, surveillance de la bonne application de la LIPAD, archives d'Etat, audits et expertises de l'Inspection cantonale des finances ;
- Développement durable ;
- Exercices des droits politiques ;
- Genève internationale ;
- Régional et transfrontalier.

P. Activités de support et prestations de moyens

- États-majors et activités de support départementales: états majors, ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information et logistique ;
- Gestion transversale des ressources humaines : développement des ressources humaines de l'Etat, gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat, gestion des pensions et retraites de l'Etat, assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève ;
- Gestion financière transversale et achats : administration transversale des finances et des investissements, acquisition des biens et services ;
- Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) : mise à disposition de locaux pour les services de l'Etat, maintenance et gestion technique du parc, gestion du patrimoine de l'Etat ;
- Développement et gestion des systèmes informatiques : environnement informatique et support "utilisateurs", gestion du portefeuille de projets et des infrastructures informatiques.

4.2 Analyse sectorielle de l'état de la performance financière

Au 31 décembre 2012	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement et énergie	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécuri- té et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de sup- port et presta- tions de moyen	Total
Revenus fiscaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5'915	-	-	-	5'915
Rev de contreresta°	30	18	6	15	12	113	24	100	37	45	5	17	22	0	2	120	565
Subventions reçues	39	-	130	59	42	3	2	4	-	28	0	0	5	0	-	1	314
Transferts et dédom.	7	40	-	-	-	2	-	40	-	-	-	-	154	-	0	-	242
Autres revenus	0	0	-	-	-	15	0	55	1	-	0	0	12	-	0	1	86
Revenus non fiscaux	76	58	135	74	55	133	27	200	38	73	6	18	193	0	2	121	1'208
Autres produits	7	0	52	18	13	7	6	1	1	0	2	0	108	2	0	15	232
PRODUITS D'EXPLOIT.	82	58	187	91	68	140	33	202	39	73	8	18	6'216	3	2	136	7'355
Charges de personnel	-1'120	-48	-20	-8	-6	-42	-41	-425	-99	-27	-17	-10	-62	-8	-40	-204	-2'178
Dépenses générales	-49	-2	-1	-0	-0	-33	-18	-48	-15	-28	-4	-1	-6	-4	-14	-221	-443
Subventions accordées	-708	-0	-657	-417	-377	-18	-71	-37	-11	-219	-1'122	-18	-70	-8	-5	-3'739	
Transferts et dédom.	-6	-104	-	-	-	-0	-0	-20	-	-26	-8	-	-531	-0	-0	-0	-696
Autres charges	-24	-0	-56	-24	-15	-8	-4	-9	-2	-55	-30	-0	-179	-2	-1	-225	-632
CHARGES D'EXPLOIT.	-1'907	-155	-733	-450	-399	-102	-133	-538	-127	-354	-1'181	-30	-778	-84	-63	-655	-7'688
RESULTAT D'EXPLOIT.	-1'825	-97	-547	-358	-331	39	-101	-336	-88	-282	-1'173	-12	5'439	-81	-61	-519	-332
Produits financiers	0	-	-	0	0	3	-	0	-	1	-	36	225	-	0	0	266
Charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-0	-	-	-	-283	-	-	-	-283
RESULTAT FINANCIER	0	-	-	0	0	3	-	0	-0	1	-	36	-58	-	0	0	-17
RESULTAT NET	-1'825	-97	-547	-358	-331	42	-101	-336	-88	-280	-1'173	24	5'381	-81	-61	-519	-349

5 Revenus fiscaux

	B 2012	B 2011	C 2010
Imposition au barème ordinaire	2'382	2'379	2'205
Imposition à la source	735	673	616
Imposition sur les prestations en capital	23	23	17
Correctif des estimations des années précédentes	-	-	216
Rectifications de taxations	21	1	-23
Impôts sur le revenu	3'161	3'076	3'032
Imposition au barème ordinaire	490	457	462
Correctif des estimations des années précédentes	-	-	48
Rectifications de taxations	14	-	1
Impôts sur la fortune	504	457	512
Amendes sur impôts	15	13	19
Taxe personnelle	7	7	6
IMPÔTS SUR LES PERSONNES PHYSIQUES	3'686	3'552	3'570
Impôts de l'année courante	867	946	826
Correctif des estimations des années précédentes	-	-	17
Rectifications de taxations	29	1	-22
Impôts sur le bénéfice	895	947	822
Impôts de l'année courante	257	223	239
Correctif des estimations des années précédentes	-	-	18
Rectifications de taxations	9	-	-4
Impôts sur le capital	266	223	254
Amendes sur impôts	3	2	5
IMPÔTS SUR LES PERSONNES MORALES	1'164	1'172	1'081
Impôt immobilier complémentaire	165	152	177
Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers	100	100	87
Produit de l'enregistrement et timbre	180	180	185
Produit des successions	100	100	195
Autres impôts cantonaux	132	130	124
AUTRES IMPÔTS	677	661	768
Part cantonale à l'impôt fédéral direct	364	334	371
Part cantonale à l'impôt anticipé	21	21	28
Part cantonale à la taxe militaire	2	2	2
PARTS CANTONALES A DES IMPÔTS FEDERAUX	388	357	401
REVENUS FISCAUX	5'915	5'742	5'819

Correctif des estimations des années précédentes

Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée pour les correctifs des estimations des années précédentes. Les correctifs d'estimations sont employés uniquement lors du bouclage des comptes pour rectifier les estimations comptabilisées dans les comptes précédents.

Autres impôts

Les autres impôts cantonaux comprennent les impôts sur les véhicules à moteur, les impôts sur les bateaux, les impôts sur les casinos, le droit des pauvres et les impôts sur les chiens.

Hypothèses de croissance du budget 2012

Les revenus fiscaux pour l'exercice 2012 sont obtenus à l'aide des hypothèses suivantes :

- les taux de croissance du PIB suisse réel retenu pour 2010, 2011 et 2012 émanent des prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE)) et s'établissent respectivement à +2,7%, 2,0% et +1,0%;
- les taux de croissance de l'impôt sur la fortune s'élève à +6,3% entre 2009 et 2010, -10,0% entre 2010 et 2011 et +3,2% entre 2011 et 2012. Ils découlent des taux de croissance des éléments de fortune mobilière (obligations, actions, etc.) issus des statistiques de la Banque nationale suisse.

Analyse de sensibilité

Une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1% sur l'année 2012 induirait une modification de l'impôt cantonal d'environ CHF 46 millions (B2011 - CHF 44 millions) pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire, et de CHF 27 millions (B2011 - CHF 29 millions) pour l'impôt à la source. L'impôt des personnes morales n'est pas influencé par la croissance du PIB. En effet, les taux de croissance utilisés pour déterminer l'impôt sur le bénéfice sont obtenus uniquement à l'aide du panel d'entreprises.

6 Revenus provenant de contreprestations

	B 2012	B 2011	C 2010
Emoluments	139	144	140
Dédommagements de tiers	144	128	148
Loyers et droits de superficie monétaires groupe	159	85	85
Loyers et droits de superficie non monétaires groupe	62	72	83
Redevances d'utilisation et prestation de service	45	41	25
Autres revenus provenant de contreprestations	17	15	14
REVENUS PROVENANT DE CONTREPRESTATIONS	565	484	496

Les émoluments proviennent majoritairement des offices des poursuites et faillites, du service des automobiles et de la navigation, de la direction du logement ainsi que du Pouvoir judiciaire.

Les dédommagements de tiers comprennent, entre autres, des cotisations de prestations complémentaires en cas de maladie, d'accident ou de grossesse (PCM) perçues par les caisses de chômage et des remboursements divers de prestations.

Les loyers et droits de superficie comprennent des redevances de droits de superficie et d'utilisation du domaine public, ainsi que des produits de location.

7 Subventions reçues

	B 2012	B 2011	C 2010
Subventions reçues de la Confédération	301	288	274
Produits différés de subventions d'investissement	2	2	7
Autres subventions reçues	11	17	20
SUBVENTIONS RECUES	314	307	301

8 Transferts et dédommagements

	B 2012	B 2011	C 2010
Transferts liés à la péréquation financière (RPT)	105	101	100
Dédommagements de la Confédération	65	70	71
Dédommagements des communes	64	58	60
Autres dédommagements	8	8	10
TRANSFERTS ET DEDOMMAGEMENTS	242	236	241

L'Etat perçoit des dédommagements de la Confédération et des communes lorsqu'il se substitue partiellement ou totalement à une collectivité dans l'exécution d'une tâche.

9 Autres revenus

	B 2012	B 2011	C 2010
Amendes	58	50	52
Patentes et concessions	15	14	13
Divers revenus	12	12	26
AUTRES REVENUS	86	76	91

10 Autres produits

	B 2012	B 2011	C 2010
Provisions	104	108	105
Pertes de valeur sur créances résultant de revenus fiscaux	102	104	109
Pertes de valeur sur créances résultant de revenus non fiscaux	12	11	13
Autres pertes de valeur	-	-	5
Utilisation de provisions et de pertes de valeur	219	223	232
Provisions	3	1	33
Pertes de valeur créances résultant de revenus fiscaux	-	-	5
Pertes de valeur créances résultant de revenus non fiscaux	1	1	6
Autres pertes de valeur	-	-	21
Reprise de prov. et de pertes de valeur sans objet	4	1	65
Produits d'exploitation sur exercices antérieurs	-	-	224
Plus-value sur cession d'actifs immobilisés	5	5	316
Produits différés de fonds alloués avec conditions	4	4	4
Autres produits	-	-	27
Divers	9	9	571
AUTRES PRODUITS	232	233	868

Produits sur exercices antérieurs (corrections d'erreurs)

	B 2012	B 2011	C 2010
Réévaluation de subventions d'investissements accordées	-	-	136
Réévaluation d'immobilisations corporelles	-	-	86
Divers	-	-	2
PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	-	-	224

Les produits sur exercices antérieurs se composent de corrections d'erreurs comptabilisées en résultat conformément à la dérogation du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 3.

Au moment de l'établissement du budget, aucune projection n'est réalisée sur les produits sur exercices antérieurs (corrections d'erreurs).

Plus-value sur cession d'actifs immobilisés

La plus-value sur cession d'actifs immobilisés de CHF 316 millions a été réalisée en 2010 dans le cadre de l'échange d'actifs (terrains et bâtiments) en décembre 2010 :

- l'Etat a cédé à la FTI des actifs d'une valeur vénale de CHF 75 millions ;
- en contrepartie, la FTI a cédé à l'Etat des actifs d'une valeur vénale de CHF 391 millions.

11 Charges de personnel

	B 2012	B 2011	C 2010
Traitements	-1'802	-1'796	-1'754
Charges sociales	-160	-154	-145
Avantages postérieurs à l'emploi	-205	-195	-215
Prestations aux retraités	-26	-30	-54
Charges de personnel activées en investissement	26	17	18
Autres charges de personnel	-12	-13	-9
CHARGES DE PERSONNEL	-2'178	-2'172	-2'160

L'effectif global des membres du personnel de l'Etat en équivalents temps plein (ETP) est le suivant :

	B 2012	B 2011	C 2010
Magistrats	136	134	114
Personnel administratif et technique	6'929	6'894	6'556
Enseignants	5'543	5'504	5'408
Police, sûreté, prison	1'735	1'700	1'678
TOTAL EFFECTIF	14'343	14'232	13'756

En 2010, les stagiaires police-prison sont compris dans les effectifs de la police, sûreté, prison.

12 Dépenses générales

	B 2012	B 2011	C 2010
Honoraires et mandats externes	-176	-161	-167
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	-101	-102	-105
Loyers	-64	-60	-50
Eau, énergie et combustibles	-42	-38	-38
Achats non stockés	-46	-47	-44
Débours	-14	-14	-15
DEPENSES GENERALES	-443	-422	-419

13 Subventions accordées

	B 2012	B 2011	C 2010
Indemnités	-2'363	-2'360	-2'241
Aides financières	-133	-111	-94
Allocations accordées à des tiers	-1'210	-1'160	-1'113
Autres subventions	-32	-30	-22
Subventions accordées	-3'739	-3'661	-3'470
<i>dont subventions non monétaires</i>	<i>-221</i>	<i>-231</i>	<i>-241</i>
Indemnités	-212	-222	-232
Autres	-10	-9	-8

Les indemnités sont des prestations financières accordées à des tiers pour compenser les charges supportées dans l'accomplissement de tâches déléguées. Ces indemnités peuvent prendre la forme de subventions d'investissement ou de fonctionnement.

Les aides financières sont des avantages pécuniaires accordés à des tiers publics ou privés afin de promouvoir la réalisation de tâches d'intérêt public que le destinataire s'est librement décidé d'assumer. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions d'investissement ou de fonctionnement.

Les allocations à des tiers sont des prestations financières non commerciales versées à fonds perdu. Ces allocations regroupent par exemple l'assistance sociale, les prestations complémentaires AVS et AI, les bourses d'étude, les aides au logement, etc.

Indemnités

	B 2012	B 2011	C 2010
HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	-822	-830	-804
UNIGE - Université de Genève	-317	-322	-313
TPG - Transports publics genevois	-198	-187	-166
Etablissements personnes handicapées & intégration	-186	-181	-167
Fédération des services d'aide et de soins à domicile	-139	-129	-117
Etablissements médicaux-sociaux	-124	-132	-108
HES - Hautes écoles spécialisées	-100	-93	-91
Hospice général	-78	-78	-72
Autres indemnités	-187	-185	-170
Indemnités monétaires	-2'152	-2'138	-2'009
HUG - Hôpitaux universitaires de Genève	-96	-96	-102
UNIGE - Université de Genève	-72	-73	-75
Autres indemnités	-43	-53	-56
Indemnités non monétaires	-212	-222	-232
INDEMNITES	-2'363	-2'360	-2'241

14 Transferts et dédommagements

	B 2012	B 2011	C 2010
Charges de la péréquation financière (RPT)	-351	-319	-321
Compensations financières aux communes françaises	-180	-174	-169
Dédommagements	-165	-162	-132
TRANSFERTS ET DEDOMMAGEMENTS	-696	-655	-623

15 Autres charges

	B 2012	B 2011	C 2010
Immobilisations corporelles	-239	-261	-250
Immobilisations incorporelles	-26	-3	-15
Subventions d'investissement accordées	-60	-36	-49
Dotations aux amortissements	-324	-300	-313
Provisions	-99	-98	-244
Pertes de valeur sur créances résultant de rev. fiscaux	-67	-66	-92
Pertes de valeur créances résultant de rev. non fiscaux	-15	-12	-20
Autres pertes de valeur	-0	-2	-22
Provisions et pertes de valeur supplémentaires	-181	-177	-378
Pertes sur créances irrécouvrables	-126	-129	-139
Divers	-0	-0	-12
AUTRES CHARGES	-632	-606	-843

16 Produits financiers

	B 2012	B 2011	C 2010
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	105	90	70
Autres produits d'intérêts monétaires	7	7	28
Intérêts non monétaires sur créance de location-fin.	48	48	48
Autres produits d'intérêts non monétaires	14	13	12
Produits d'intérêts sur prêts et créances	173	158	157
Dividendes de la Banque nationale Suisse	39	97	96
Rétrocession de bénéfices de l'AIG	23	22	22
Rétrocession de bénéfices de la FTI	13	12	-
Autres dividendes	15	15	13
Dividendes reçus d'actifs financiers disponibles à la vente	90	145	130
Variation de juste valeur des soldes d'emprunts en devise	-	-	35
Variation de juste valeur des immeubles de placement	3	235	-
Divers	-	-	4
Autres produits financiers	3	235	39
PRODUITS FINANCIERS	266	538	327

17 Charges financières

	B 2012	B 2011	C 2010
Intérêts sur emprunts	-246	-254	-271
Intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	-33	-11	-31
Intérêts divers	-3	-10	-2
Charges d'intérêts sur prêts et créances	-282	-275	-304
Variation de juste valeur des instruments financiers	-	-	-39
Variation de juste valeur des soldes d'emprunts en devise	-	-	-5
Autres charges financières	-1	-1	-5
Charges financières diverses	-1	-1	-49
CHARGES FINANCIERES	-283	-275	-353

18 Résultat net

18.1 Corrections d'erreurs

	B 2012	B 2011	C 2010
Résultat net (Etat de la performance financière)	-349	-175	273
Reconnaissance de provisions	-	-	108
Réévaluation de subventions d'investissements accordées	-	-	-136
Réévaluation d'immobilisations corporelles	-	-	-86
Reconnaissance de revenus par le service de la gérance	-	-	-15
Reconnaissance de produits et charges financières	-	-	11
Autres corrections d'erreurs	-	-	2
Total corrections d'erreurs	-	-	-116
Résultat net retraité des corrections d'erreurs	-349	-175	157

Reconnaissance de provisions

Les réserves de carrières des enseignants auraient dû être comptabilisées dans le bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2008 lors du passage aux normes IPSAS. Au 31 décembre 2010, cette provision a été enregistrée à hauteur de CHF 110 millions. Néanmoins, le montant de la provision qui aurait dû être comptabilisée au 31 décembre 2009 s'élève à CHF 108 millions.

Réévaluation de subventions d'investissement accordées

Les réévaluations de subventions d'investissement accordées auraient dû être effectuées dans le bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2008 lors du passage aux normes IPSAS. Ces réévaluations ont été comptabilisées en autres produits et concernent au 31 décembre 2010, les subventions aux communes pour CHF 74 millions, la construction d'EMS et de D2 pour CHF 60 millions et la valeur du parking de Moillesulaz pour CHF 2 millions.

Réévaluation d'immobilisations corporelles

Les réévaluations d'immobilisations corporelles auraient dû être effectuées dans le bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2008 lors du passage aux normes IPSAS. Au 31 décembre 2010, ces réévaluations ont été comptabilisées en autres produits et concernent les actifs portuaires pour CHF 54 millions et les études du tramway pour CHF 32 millions.

Reconnaissance de revenus par le service de la gérance

Le service de la gérance n'était plus en mesure de reconnaître l'exhaustivité de ses revenus, suite à un changement de logiciel. Par exemple, les encaissements de loyers étaient comptabilisés dans des comptes d'attente au bilan. Un travail important a permis de régulariser la situation et de reconnaître un revenu net global de CHF 15 millions en 2010.

Reconnaissance de produits et charges financières

Le montant de CHF 11 millions s'explique principalement par le fait que le calcul de la juste valeur des swaps était erroné et avait conduit à une surévaluation de la plus-value nette générée par la variation de juste valeur de CHF 9 millions au 31 décembre 2009.

18.2 Provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
Solde au 1er janvier 2011	466	106	45	616
Provision supplémentaire	20	74	4	98
Utilisation de provision B2011	-14	-89	-6	-108
Utilisation de provision C2011	-94	-	-	-94
Reprise de provision sans objet	-	-	-1	-1
Solde au 1er janvier 2012	378	92	42	512
Provision supplémentaire	18	76	5	99
Utilisation de provision	-15	-84	-5	-104
Reprise de provision sans objet	-	-	-3	-3
Solde au 31 décembre 2012	381	84	39	503

18.2.1 Provisions pour avantages du personnel

	Pensions payées par l'Etat	Indexation rentes de la Caisse de la police	Pont LPP de la police	Pont AVS ensei- gnants primaire	Réserve de carrière des ensei- gnants	Total provisions avantages du personnel
Solde au 1er janvier 2011	180	94	32	50	110	466
Provision supplémentaire	18	-	-	2	-	20
Utilisation de prov. B2011	-11	-	-1	-2	-	-14
Utilisation de prov. C2011	-	-94	-	-	-	-94
Solde au 1er janvier 2012	187	-	30	50	110	378
Provision supplémentaire	16	-	-	2	-	18
Utilisation de provision	-11	-	-2	-2	-	-15
Solde au 31 décembre 2012	192	-	28	50	110	381

Pensions payées par l'Etat

L'Etat supporte directement la charge financière des caisses de pension des conseillers d'Etat, des magistrats du Pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes ainsi que diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat. Ces rentes ne sont pas couvertes par la capitalisation d'un avoir vieillesse.

Indexation des rentes de la Caisse de police ("CP")

Jusqu'au 30 juin 2011, l'Etat supportait la charge financière de l'indexation des rentes de la CP conformément à la loi sur l'adaptation au coût de la vie des pensions versées aux retraités et pensionnés de l'Etat, des établissements hospitaliers et des caisses de prévoyance.

A partir du 1^{er} juillet 2011, selon la nouvelle loi 10778, la CP doit couvrir elle-même l'engagement de prévoyance relatif aux indexations des rentes. L'Etat a par conséquent transféré à la CP le solde au 1^{er} juillet 2011 de l'engagement de prévoyance relatif à l'indexation des rentes. Ce transfert n'avait pas été décidé lors de l'établissement du budget 2011, mais a été intégré dans le présent budget dans le solde au 1^{er} janvier 2012 de la provision.

Pont LPP de la police

L'âge de départ à la retraite des policiers étant fixé à 58 ans et non plus à 52 ans, un pont LPP a été décidé pour la période allant de 2011 à 2025. Le coût de ce plan a été estimé à CHF 32 millions.

Pont AVS des enseignants du primaire

Selon les dispositions de l'art. 127 al. 3 de la loi sur l'instruction publique pour le corps enseignant du primaire, l'Etat doit verser une pension complémentaire non remboursable dès le mois où le membre du corps enseignant prend sa retraite (à 62 ans) et jusqu'au moment où il atteint l'âge ordinaire donnant droit à une rente AVS (65 ans pour les hommes, 64 ans pour les femmes). La provision couvre les rentes jusqu'à l'âge de la retraite.

Réserves de carrière des enseignants

Les réserves de carrière représentent des périodes d'enseignement supplémentaires accumulées par les enseignants du secteur secondaire et du post-obligatoire. Ces périodes d'enseignement supplémentaires sont comptabilisées en provision dans la mesure où l'Etat accorde une diminution du temps de travail des enseignants dans la seconde partie de leur carrière sous forme de compensation.

Toutefois, cet engagement n'est assorti d'aucune obligation actuelle juridique ou implicite de compensation financière en cas de réserve positive ou négative de carrière, ou encore en cas de cessation de celle-ci. Cette position, établie par le Tribunal administratif de Genève le 5 décembre 2000, a été confirmée par un arrêté du Tribunal fédéral du 29 juin 2001.

Par conséquent, les réserves non utilisées par un enseignant à la fin de sa carrière sont reprises sans objet, dans la mesure où aucune sortie de ressource n'est à prévoir.

Par ailleurs, la provision correspondante ayant été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2010, elle n'avait pas été prise en compte dans le budget au 31 décembre 2011.

18.2.2 Provisions pour aides aux personnes physiques

	Assurance maladie	Dossiers non traités	Subventions promises non versées	Total provisions aides aux personnes physiques
Solde au 1er janvier 2011	70	19	16	106
Provision supplémentaire	41	28	5	74
Utilisation de provision	-42	-31	-16	-89
Solde au 1er janvier 2012	69	17	5	92
Provision supplémentaire	39	33	4	76
Utilisation de provision	-40	-37	-7	-84
Solde au 31 décembre 2012	68	13	2	84

Assurance maladie

Le service de l'assurance maladie (SAM) paie les primes des personnes en difficulté financière aux assurances maladie (subsides LAMal). La provision sert à couvrir l'estimation des primes impayées qui devraient être versées aux assurances maladie, mais pour lesquelles un acte de défaut de biens n'a pas encore été présenté au SAM. Cet acte peut être présenté plusieurs années après la constatation du défaut de paiement par les assurances maladie.

Dossiers non traités

La provision permet de couvrir le versement des demandes de subventions aux personnes physiques, non traitées à la clôture, et dont le versement aura probablement lieu l'année suivante. Ces demandes sont traitées par le Service des prestations complémentaires (SPC) et le Service de la formation scolaire spéciale (SFSS).

Subventions promises non versées

Des subventions sont promises à des personnes physiques et ne sont versées qu'après présentation de certaines pièces justificatives. La provision couvre ainsi les subventions pour lesquelles la décision d'octroi a été prise, mais dont le montant n'a pas encore été versé car les pièces justificatives des travaux effectués n'ont pas encore été présentées.

18.2.3 Autres provisions

	Assainissement sites contami-nés	Divers	Total autres provisions
Solde au 1er janvier 2011	23	22	45
Provision supplémentaire	1	3	4
Utilisation de provision	-4	-2	-6
Reprise de provision sans objet	-	-1	-1
Solde au 1er janvier 2012	20	23	42
Provision supplémentaire	-	5	5
Utilisation de provision	-4	-2	-5
Reprise de provision sans objet	-	-3	-3
Solde au 31 décembre 2012	16	23	39

Assainissement de sites

La provision sert à couvrir les coûts relatifs à l'assainissement de sites pollués (principalement l'ancienne usine à gaz de la Jonction - Artamis) dont les travaux doivent s'étendre jusqu'en 2024, ainsi que les coûts de fermeture de la décharge de Châtillon et de sa surveillance ultérieure.

18.3 Pertes de valeurs sur créances

	Revenus fiscaux	Avance pensions alimen- taires	Prestations complémen- taires aux personnes (AVS et AI)	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2011	760	29	17	37	843
Pertes de valeur comptabilisées	66	4	6	3	78
Montants irrécouvrables sortis du bilan	-104	-4	-3	-4	-115
Reprises sans objet	-	-	-	-1	-1
Solde au 1er janvier 2012	722	29	20	35	806
Pertes de valeur comptabilisées	67	4	6	5	82
Montants irrécouvrables sortis du bilan	-102	-4	-3	-6	-115
Reprises sans objet	-	-	-	-1	-1
Solde au 31 décembre 2012	687	29	22	33	772

19 Fonds propres affectés

	Finance- ments spéciaux	Autres fonds propres affectés	Total
Solde au 1er janvier 2011	3	322	325
Revenus	6	55	61
Charges	-5	-61	-67
Attribution de l'Etat aux fonds		9	9
Solde au 1er janvier 2012	4	324	328
Revenus	6	65	71
Charges	-5	-64	-69
Attribution de l'Etat aux fonds		26	26
Solde au 31 décembre 2012	5	351	356

Les fonds propres affectés servent à allouer des fonds à des buts clairement définis :

- les financements spéciaux sont des moyens financiers (taxes) prélevés dans le but de remplir une tâche publique précise selon le principe de causalité ;
- les autres fonds propres affectés sont des réserves constituées par l'Etat pour des tâches publiques particulières, sans qu'il y ait un lien de causalité entre le prélèvement et la tâche à remplir ; ils peuvent être autofinancés, ou entièrement ou partiellement financés par une attribution de l'Etat.

Les fonds financés à la fois par une taxe affectée et une attribution de l'Etat sont classés en autres fonds propres affectés.

Autres fonds propres affectés

Durant l'année 2011	Revenus	Charges	Affectation du résultat du fonds	Attribution de l'Etat au fonds
CEVA	14	-	14	-
Solidarité internationale	0	-16	-16	-
Energie des collectivités publiques	4	-4	-0	-
Renaturation	10	-10	-1	2
Droit des pauvres	4	-5	-0	-
Compensation relatif aux PCM	16	-15	1	-
Divers fonds	7	-12	-5	7
Autres fonds propres affectés	55	-62	-7	9

Durant l'année 2012	Revenus	Charges	Affectation du résultat du fonds	Attribution de l'Etat au fonds
CEVA	18	-	18	-
Solidarité internationale	0	-18	-18	17
Energie des collectivités publiques	4	-4	-0	-
Renaturation	11	-10	1	2
Droit des pauvres	4	-5	-0	-
Compensation relatif aux PCM	16	-15	1	-
Divers fonds	11	-13	-2	7
Autres fonds propres affectés	65	-64	1	26

20 Réserve conjoncturelle

Selon l'art. 67A LGAF, « il peut être créé une réserve conjoncturelle » et « l'attribution à la réserve ou l'utilisation de la réserve se fait après détermination du résultat et doit faire l'objet d'une loi ».

Au 31 décembre 2010, la réserve conjoncturelle est dotée à hauteur de CHF 137 millions au titre de l'année 2010 conformément à la loi 10809.

21 Compte d'investissement

	B 2012	B 2011	C 2010
Prêts et créances	5	3	10
Créances de location-financement	95	97	105
Subventions acquises	65	52	115
Cessions d'actifs	10	-	94
Recettes d'investissement	176	152	324
Prêts et créances	130	74	13
Participations	28	23	11
Immobilisations corporelles	589	559	551
Immobilisations incorporelles	52	65	51
Subventions accordées	174	202	174
Dépenses d'investissement	974	924	800
INVESTISSEMENT, NET	798	771	476

Le compte d'investissement reflète les mouvements du patrimoine administratif, c'est-à-dire des actifs affectés de manière durable à l'exécution d'une tâche publique. Le compte d'investissement représente un outil de gestion dans la répartition des compétences décisionnelles entre le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et le Grand Conseil (pouvoir législatif).

Le compte d'investissement est composé de recettes et de dépenses :

- les recettes d'investissement représentent, soit le financement mis à disposition de l'Etat par un tiers dans le cadre de l'acquisition ou de la construction d'un actif du patrimoine administratif, soit le produit lié à l'aliénation d'un actif inscrit au patrimoine administratif ;
- les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses induites par l'acquisition ou la construction d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, et par l'octroi d'une subvention d'investissement à un tiers, d'un prêt ou d'un capital de dotation inscrits au patrimoine administratif.

21.1 Recettes et dépenses d'investissement

	B 2012	B 2011	C 2010
Crédits d'ouvrage	75	52	205
Crédits de programme	1	1	5
Prêts	100	100	115
Recettes d'investissement	176	152	324
Crédits d'ouvrage	506	513	431
Crédits de programme	310	314	344
Capitaux de dotation	28	23	11
Prêts	130	74	13
Dépenses d'investissement	974	924	800
INVESTISSEMENTS, NET	798	771	476

21.2 Crédits d'ouvrage

Les crédits d'ouvrage consistent en l'acquisition ou la construction de nouveaux actifs. Ils font l'objet d'une loi formelle spécifique, valable pendant la durée du projet.

21.3 Crédits programme

Les crédits de programme (investissements liés) résultent de deux types de dépenses :

- les dépenses servant au remplacement ou au renouvellement d'un objet déjà existant, sans en modifier la fonctionnalité et la nature ;
- les dépenses résultant de l'application de lois fédérales ou cantonales ou de l'exécution de décisions judiciaires, qui ne laissent à l'autorité d'exécution qu'une marge de manœuvre restreinte ou nulle.

Un crédit de programme fait l'objet d'une loi formelle spécifique. Il est valable 4 ans au maximum. Passé ce délai, le crédit ne peut être utilisé que pour les dépenses déjà engagées.

21.4 Analyse sectorielle du compte d'investissement

	B 2012			B 2011		
	Recettes	Dépenses	Investissements nets	Recettes	Dépenses	Investissements nets
A Formation	15	181	167	10	156	146
B Emploi, marché du travail	1	7	6	1	5	5
C Action sociale		6	6		9	9
D Personnes âgées		10	10		32	32
E Handicap		4	4		6	6
F Environnement et énergie	1	37	36	1	26	25
G Aménagement et logement	2	73	70	1	58	57
H Sécurité et population	7	77	70	11	96	85
I Justice		8	8		14	14
J Mobilité	43	342	298	32	323	291
K Santé		113	113		96	96
L Economie	0	11	11	0	3	3
M Finance et impôts	95	5	-90	97	6	-91
N Culture, sports et loisirs	1	12	11		20	20
O Autorité et gouvernance		12	12		12	12
P Activités de support et prestations de moyen *	10	77	67		62	62
TOTAL	176	974	798	152	924	771

3. Introduction à la lecture du document

Introduction à la lecture du document

Le Budget 2012 comporte 61 programmes regroupés en 16 politiques publiques identifiées par des lettres de A à P.

Détail d'une fiche programme :

Chaque fiche de programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte quelques exceptions : le programme Géodonnées de référence et garantie des droits réels dont la responsabilité est partagée entre le DCTI et le DIM, le programme P01 Etats-majors et activités de support départementales dont la responsabilité incombe au Conseil d'Etat et le programme O04 Services généraux qui devra être discuté et voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des Comptes, Inspection cantonale des finances (ICF), Préposées à la surveillance de la LIPAD, etc.)

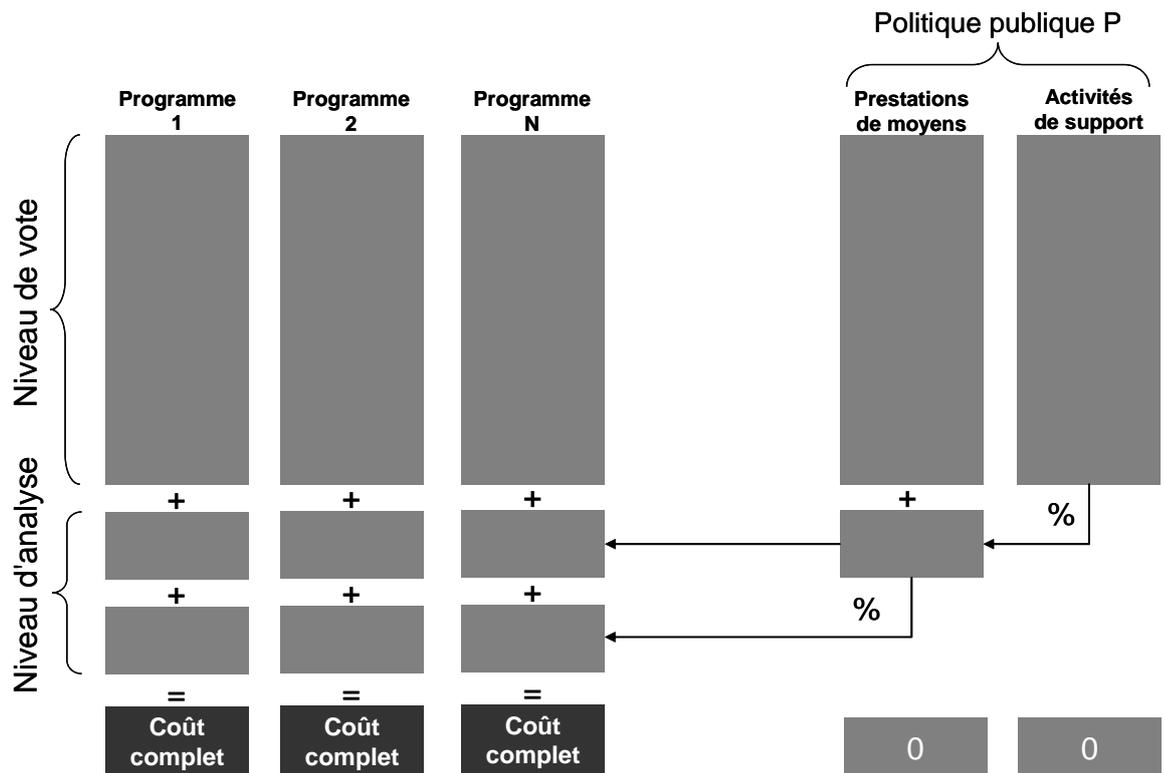
2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 Charges de personnel, 31 Dépenses générales, etc.) Les natures comptables n'ont pas été modifiées par rapport aux précédents budgets par CR. Les comptes 2010, présentés par CR, ont été retraités pour comparaison (en 2011, le budget 2010 avait déjà été retraité). C'est donc la première fois que les comptes 2010 font l'objet d'une publication par programme.

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau abouti au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P États-majors, activités de support et prestations de moyens).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet



Les activités de support correspondent aux 6 activités des secrétariats généraux des départements et de la chancellerie d'Etat (état-major, finances départementales, ressources humaines départementales, contrôle interne, systèmes d'information et logistique). Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département, ou de la chancellerie, selon une clé de répartition basée sur les charges hors subvention.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (CTI), à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments, DCTI), aux ressources humaines transversales (OPE) et aux finances transversales (DGFE et direction de support du DCTI). Elles sont réparties selon des clés de répartitions prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Ainsi, les charges de bâtiment sont réparties en fonction des m2 utilisés (loyer moyen), les systèmes informatiques en fonction des postes informatiques, les ressources humaines transversales en fonction des charges de personnel et les finances transversales en fonction des charges hors subvention.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter les articles 29 et 30 de la loi sur la gestion administrative de l'Etat de Genève relatif aux imputations internes, à la ventilation des charges et aux coûts complets. En effet, depuis 2011, la nature 39 Imputations internes ne comprend plus que les « vraies » imputations internes, soit les refacturations de service entre entités. Les « fausses » imputations internes, soit les reventilations de charge de locaux et d'informatique (auparavant les natures 391 et 395), figurent maintenant dans le coût complet au deuxième niveau, parmi les prestations de moyens. Les comptes 2010 ont également été retraités sur ce point.

S'agissant des subventions (nature 36), un tableau détaillé, ligne par ligne, classé par programme, se trouve en annexe du présent document.

3. Les postes du programme

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- Les ETP (équivalent temps plein) fixes : correspond au personnel permanent (régulier) avec contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit donc de fonctionnaires et d'employés. Cette information est reprise dans les récapitulatifs financiers par politique publique et par programme.
- Les ETP auxiliaires : contrats à durée déterminée destinés, à couvrir des remplacements ou une surcharge de travail temporaire.
- Les ETP agents spécialisés : engagements à durée déterminée, destinés à des profils de compétences particuliers afin d'œuvrer sur des projets.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

Seule l'information relative au nombre de postes accordés au budget est disponible, celle relative aux postes réellement utilisés aux comptes 2010 ne l'est pas sous cette forme.

4. Le descriptif du programme

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

5. La liste des prestations

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ce projet de budget, à l'exception des services généraux (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

6. Les projets prioritaires et justification des écarts

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme (le terme « exposé des motifs » est maintenant réservé à la partie générale du projet de budget). Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice à venir qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget précédent, sur la partie financière et sur les ETP.

7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit maintenant la loi, le budget financier est maintenant accompagné d'objectifs et d'indicateurs permettant de juger de la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournies par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'usager).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau. En principe, dans chaque programme, il doit y avoir un équilibre entre ces trois types.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2009 ou 2010, ou au budget 2011). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2012, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

Annexes

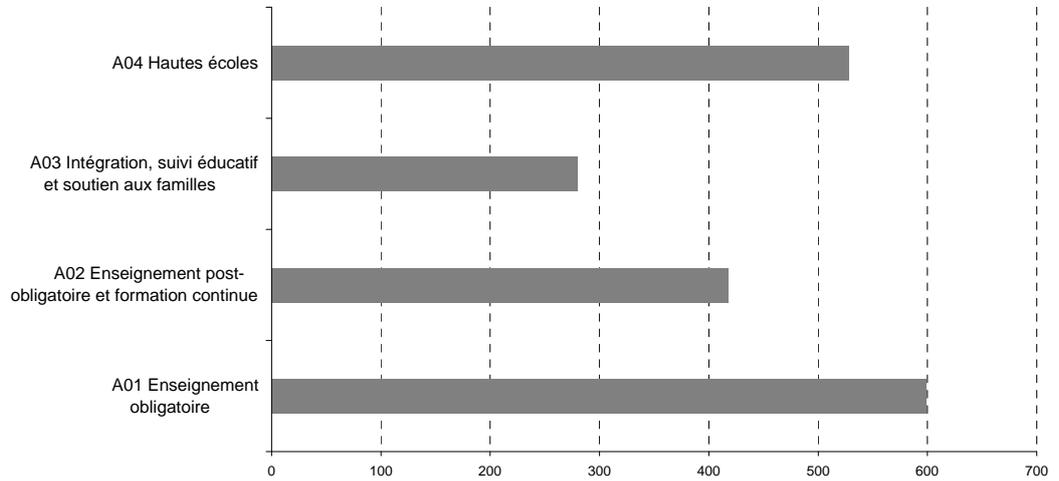
En annexe, figurent aussi deux tableaux permettant mieux lire ce budget par programme.

- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Le tableau de l'intégralité des subventions classées par programme. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations s'ils existent, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2012-2010.

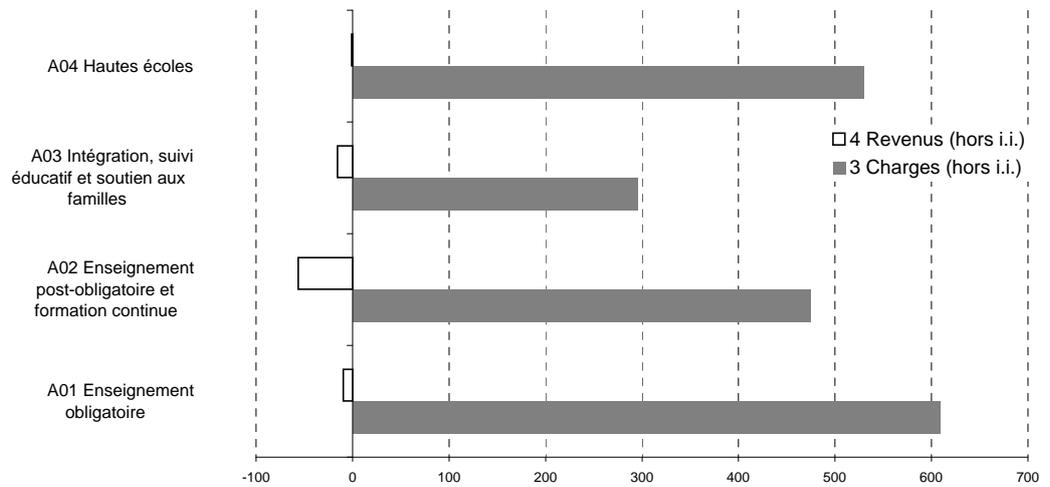
4. Projet de budget par politique publique et par programme

A Formation

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



A Formation

Synthèse des priorités

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a comme objectif majeur de permettre à tous les jeunes gens et jeunes filles d'atteindre une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel, de trouver une place au sein de la société et d'accéder à toutes les facettes de la citoyenneté. Pour ce faire, l'enseignement obligatoire et postobligatoire s'avère essentiel non seulement pour transmettre les savoirs mais aussi pour développer les compétences sociales et promouvoir des valeurs, notamment par le renforcement de l'égalité entre hommes et femmes, de l'éducation au développement durable, de l'éducation citoyenne et de l'étude des grands textes ainsi que par la lutte contre les discriminations telles que l'homophobie et le racisme.

L'année 2012 consacre la poursuite de la mise en œuvre du processus d'harmonisation scolaire, fondée sur trois axes majeurs : la modernisation du service public, l'augmentation des exigences et le renforcement de l'égalité des chances. Dans ce cadre-là, la mise en place d'une direction générale de l'enseignement obligatoire permettra de coordonner le suivi des parcours scolaires des élèves, de renforcer la cohérence tout en préservant les spécificités de chacun des niveaux d'enseignement.

Dans ce sens, le plan d'études romand (PER) se déploie depuis la rentrée 2011 aux années scolaires 1P, 2P et 5P HarmoS ainsi qu'à la première année du cycle d'orientation (année 9) et se poursuit à la rentrée 2012 pour les années 3P et 6P du primaire ainsi que pour la deuxième année du cycle d'orientation (année 10). Dans la perspective de l'introduction de l'allemand et de l'anglais dès la 7^e primaire en 2013, des programmes de renforcement des compétences linguistiques et didactiques des enseignant-e-s dans le domaine des langues sont prévus. Les standards de formation et les épreuves communes cantonales et inter-cantonales font partie du même processus tout comme l'obligation scolaire dès 4 ans révolus qui devient effective à la rentrée 2011-2012.

Pour notamment répondre progressivement à ces exigences, le PL10744 sur l'horaire scolaire, déposé par le Conseil d'Etat, accepté par le Grand Conseil et qui sera voté en mars 2012 par le peuple, propose précisément d'aménager, dès 2013, le mercredi matin pour les élèves âgés de 8 à 12 ans.

A la suite de la votation du 17 mai 2009, des moyens budgétaires supplémentaires sont attribués à la nouvelle organisation du cycle d'orientation, qui a pris concrètement forme à la rentrée 2011. De nouvelles normes d'admission ont été introduites ainsi qu'une grille-horaire revue pour répondre aux exigences posées par le PER. L'orientation promotionnelle est favorisée grâce au dispositif des passerelles qui permet aux élèves de changer de regroupement en fonction de leurs résultats scolaires. En parallèle, l'information scolaire et professionnelle tout au long du cycle d'orientation permettra d'accompagner les élèves dans leurs choix scolaires et professionnels. L'école est ancrée dans la réalité socioculturelle et économique de son quartier. Pour faire face aux inégalités et intervenir de manière ciblée dans les communes socialement défavorisées, le réseau d'enseignement prioritaire (REP), qui comprend 17 établissements au primaire, s'est étendu à quatre collèges du cycle d'orientation. En outre, le développement d'un centre d'accueil des élèves migrants pour l'ensemble de la scolarité obligatoire se poursuit et les mesures d'accompagnement au primaire sont renforcées.

Pour le postobligatoire, l'année 2012 marque le développement de l'espace entreprise dans le cadre de la réforme de l'école de commerce ainsi que la filière danse contemporaine au centre de formation professionnelle Arts. En parallèle, des classes préparatoires dans les pôles professionnels sont renforcées. Pour répondre à la pénurie de professionnels de la santé, une partie de l'année préparatoire de la haute école de santé de Genève est transférée à l'enseignement post-obligatoire afin d'accueillir davantage d'élèves.

La formation professionnelle, et en particulier l'attestation de formation professionnelle en deux ans (AFP), est valorisée notamment par l'implication des milieux professionnels grâce à des actions ciblées telles que le transfert de l'organisation des cours interentreprises aux entreprises, la professionnalisation de la surveillance, la décharge des tâches administratives pour les entreprises qui engagent des élèves.

Pour assurer un meilleur suivi des élèves en difficultés, la concrétisation des travaux sur le futur espace de rescolarisation éducatif se poursuit. Il s'agit également d'identifier les jeunes sans formation, ni emploi pour leur proposer des mesures ciblées de réinsertion grâce à un réseau de partenaires. En parallèle, le SCAI est séparé en deux entités : un service de l'accueil pour les élèves issus de la migration et un centre de transition professionnelle. Pour accueillir les jeunes issus de l'enseignement spécialisé, un centre de transition professionnelle intégrant des classes

mixtes est développé dans une zone REP. La plateforme « case management » créant une dynamique entre l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue et la direction générale du postobligatoire est créée.

Dans un contexte de profondes mutations, le Conseil d'Etat doit pouvoir répondre aux nouveaux besoins et prendre en compte les réalités économiques, sociales et familiales. Ainsi, le 28 novembre 2010, l'organisation d'un accueil continu des élèves, en marge de l'école primaire et du cycle d'orientation, a été approuvé par 81% des Genevois-es. Un projet de loi d'application est élaboré en 2011. Les travaux sur l'IN 143 relative au développement des places d'accueil dans le domaine de la petite enfance devraient déboucher en 2012 sur un contreprojet. A l'heure des exigences accrues sur le marché du travail, le Conseil d'Etat doit investir également dans la formation initiale et continue des adultes.

L'Office de la jeunesse se dote d'une nouvelle organisation pour simplifier l'accès aux prestations de prévention et de promotion, améliorer la qualité de la prise en charge des demandes et faciliter la circulation de l'information entre les interlocuteurs-trices concerné-e-s. C'est dans ce cadre-là qu'une adaptation de l'actuelle loi sur l'office de la jeunesse (J 6 05) sera proposée en 2012. En parallèle, l'OJ prépare, de manière à compléter son action, le renouvellement des contrats de prestations concernant l'enseignement spécialisé, l'éducation spécialisée et l'animation socioculturelle. Enfin, l'OJ mène la réforme de l'éducation spécialisée, dont les axes majeurs sont l'évaluation des effets de l'accompagnement en milieu ouvert (AEMO), la création d'un foyer éducatif et thérapeutique pour répondre aux besoins des jeunes faisant l'objet d'une mesure de placement ou d'enfermement, l'adaptation de la prise en charge de petits (0-4 ans), la création de places d'urgences et le développement d'un dispositif pour la prise en charge des adolescents nécessitant un suivi socio-éducatif et médico-psychologique.

Suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010 de la Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP), un projet de règlement d'application a été élaboré et sera mis en œuvre dès 2012. Il s'agit ainsi de renforcer l'enseignement spécialisé et de développer dans la mesure du possible pour les élèves concernés un projet de scolarisation intégratif dans les établissements ordinaires de formation plutôt qu'en établissement spécialisé.

Le DIP continuera en 2012 à investir dans l'enseignement supérieur et la recherche, notamment en développant des synergies entre Université et HES et par la réalisation progressive d'un centre de créativité. C'est également en 2012 que sera défini en concertation avec de multiples partenaires, au niveau lémanique notamment, le projet scientifique et culturel relatif au nouveau quartier - consacré au cerveau et à la culture - de la Pointe de la Jonction.

A01 Enseignement obligatoire

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	608'499'526	5'678'253	0.9%	602'821'273	629'292'686.39
30 Charges de personnel	589'567'796	4'430'721	0.8%	585'137'075	572'071'617.93
31 Dépenses générales	14'047'629	-255'903	-1.8%	14'303'532	14'002'805.95
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	136.36
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'734'844	1'718'583	85.2%	2'016'261	41'812'874.10
35 Dédommagements à des tiers	20'000	0	0.0%	20'000	35'954.32
36 Subventions accordées	1'074'357	-252'923	-19.1%	1'327'280	1'345'417.90
39 Imputations internes	54'900	37'775	220.6%	17'125	23'879.83
REVENUS	9'563'778	-59'856	-0.6%	9'623'634	10'310'909.95
42 Revenus des biens	50'020	0	0.0%	50'020	41'706.53
43 Recettes diverses	8'422'158	-228'476	-2.6%	8'650'634	9'994'567.48
45 Dédommagements de collectivités publiques	623'400	123'400	24.7%	500'000	209'960.00
46 Subventions acquises	468'200	45'220	10.7%	422'980	64'675.94
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-598'935'748	-5'738'109	1.0%	-593'197'639	-618'981'776.44
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-12'055'635</i>	<i>982'982</i>	<i>-7.5%</i>	<i>-13'038'617</i>	<i>-9'811'365.00</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-90'852'289</i>	<i>-11'736'494</i>	<i>14.8%</i>	<i>-79'115'795</i>	<i>-105'905'334.48</i>
COÛT COMPLET	-701'843'672	-16'491'621	2.4%	-685'352'051	-734'698'475.92

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	3'914.56	76.57	2.00%	3'837.99	-
<i>ETP fixes</i>	<i>3'909.50</i>	<i>76.68</i>	<i>2.00%</i>	<i>3'832.82</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.07</i>	<i>-0.10</i>	<i>-1.93%</i>	<i>5.17</i>	-

Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales, ainsi que l'identité culturelle, afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par les Directions générales de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation.

A01 Enseignement obligatoire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)

A01.02 Enseignement du degré secondaire 1

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Un des objectifs principaux du système éducatif est d'amener un maximum de jeunes à l'obtention d'une certification de fin de secondaire II tout en corrigeant les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premiers degrés de l'école. Pour ce faire, l'enseignement obligatoire assure l'acquisition et la maîtrise des objectifs d'apprentissage fondamentaux afin de permettre à chaque élève de s'inscrire dans une filière de formation dans l'enseignement secondaire postobligatoire.

La rentrée 2011-2012 est notamment marquée par la poursuite de la mise en œuvre de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS). Celui-ci établit les bases de l'harmonisation des objectifs de l'enseignement afin de réduire les écarts entre cantons et de supprimer tout ce qui, sur le plan scolaire, fait obstacle à la mobilité. Ainsi, l'obligation scolaire dès 4 ans révolus devient effective dès la rentrée 2011.

Aussi, le plan d'études romand (PER) est déployé pour l'enseignement primaire aux années scolaires 1P, 2P et 5P HarmoS ainsi qu'à la première année du cycle d'orientation (année 9). La mise en œuvre du PER se poursuit dès la rentrée 2012 pour les années 3P et 6P de l'école primaire ainsi que pour la seconde année du cycle d'orientation (année 10). Dans le cadre du PER, l'apprentissage du français est renforcé dès les premières années de l'école, par la poursuite du déploiement du plan lecture, levant les obstacles pour la compréhension des contenus des autres disciplines enseignées. En parallèle, la politique des langues est renforcée. L'éducation au développement durable sera développée au sein des écoles notamment à travers la mise en œuvre du programme « interdépendances sociales, environnementales et économiques » qui permettra d'intégrer et d'articuler les objectifs de l'agenda 21 et ceux du plan d'études romand en matière de développement durable.

L'harmonisation de l'organisation scolaire et des contenus d'enseignement rendent l'adaptation des structures administratives indispensable. La mise en place d'une direction générale de l'enseignement obligatoire vise avant tout à supprimer les discontinuités dans les parcours scolaires des élèves et à renforcer la cohérence et la lisibilité de l'offre de prestations tout en conservant les spécificités de chacun des niveaux d'enseignement.

Parallèlement aux modifications structurelles introduites par le concordat HarmoS, la nouvelle loi 10176 relative au nouveau cycle d'orientation ainsi que son règlement d'application adopté par le Conseil d'Etat le 9 juin 2010 redéfinissent les structures scolaires du secondaire I. Sa mise en œuvre a débuté à la rentrée 2011 pour les élèves entrant en première année. Ceux-ci sont orientés dans un des trois regroupements en fonction de leurs moyennes en fin d'école primaire. Des ressources importantes sont consacrées à l'amélioration des conditions d'enseignement des regroupements 1et 2. Un système de passerelles permet le passage des élèves prêts à fournir l'effort nécessaire entre les regroupements. Ce dispositif vise à favoriser l'orientation promotionnelle des élèves.

Dans le cadre de la réforme du CO, la grille-horaire a été revue pour répondre notamment aux exigences posées par le PER. L'étude des « Grands Textes » représentatifs de la diversité culturelle et religieuse présente notamment dans le canton a été introduite dès la rentrée 2011, dans le cycle 3 de l'enseignement obligatoire. Au niveau du cycle 2, la distribution du « Panorama des religions, traditions, convictions et pratiques en Suisse romande » et du « calendrier interreligieux » aux enseignant-e-s de chaque établissement primaire consolide parallèlement le dispositif d'intégration. A la rentrée 2012, les élèves de profil « langues vivantes » de la section « Littéraire scientifique » (LS) suivront un cours de sensibilisation aux dialectes suisse alémaniques dans le cadre de l'apprentissage de l'allemand en 10^e et 11^e CO. En outre, le Conseil d'Etat a décidé d'instaurer un nouveau cours de « langue et culture latines » pour tous les élèves de 9^e à la rentrée 2011 à raison d'une période hebdomadaire dans la grille-horaire et d'une étape de promotion du latin auprès des futurs élèves du regroupement 3, avec deux périodes ajoutées à la grille-horaire dès le 2^{ème} trimestre.

L'année scolaire 2011-2012 voit également le déploiement de la nouvelle organisation de l'information scolaire et professionnelle au cycle d'orientation qui vise à accompagner chaque élève dans un processus continu d'orientation et de choix d'un projet scolaire ou professionnel.

L'enseignement obligatoire genevois poursuit parallèlement des actions visant l'intégration des élèves les plus

A01 Enseignement obligatoire (suite)

fragiles et la correction des inégalités de chance de réussite scolaire. Pour ce faire, la rentrée scolaire 2011-2012 voit quatre des vingt collèges du cycle d'orientation intégrer le réseau d'enseignement prioritaire (REP), sélectionnés sur la base de critères liés à l'environnement socio-économique ainsi qu'à la proportion d'élèves allophones. Le REP permet d'affecter de nouveaux moyens aux établissements éligibles afin que chaque élève soit en mesure d'acquérir les savoirs indispensables. Il apparaît important de souligner que l'un des établissements du REP - ne répondant plus aux critères de sélection - s'est engagé dans un processus de sortie.

Le département et la commission consultative de soutien scolaire aux élèves en difficulté continueront leur travail d'analyse et d'évaluation des mesures de soutiens scolaires afin d'adapter les mesures existantes et créer de nouvelles mesures de soutien scolaire visant à aider les élèves en difficulté dans les trois niveaux d'enseignement. Dans ce sens, les mesures d'accompagnement à l'enseignement primaire sont consolidées en lien avec les travaux de la commission de soutien scolaire aux élèves en difficulté.

Pour faciliter l'intégration des élèves allophones dans le système scolaire, le bureau d'accueil de l'enseignement primaire reçoit les familles et les enfants allophones nouvellement arrivés à Genève. En outre, le développement d'un centre d'accueil des élèves migrants pour l'ensemble de la scolarité obligatoire est poursuivi.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les écarts significatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'impact sur 2012 de l'annuité 2011 du personnel enseignant, de la révision du taux de cotisation CIA et de celui des allocations familiales.
- La mise en œuvre progressive de la réforme du cycle d'orientation (L10176) entamée en 2011 se poursuit avec +43 ETP enseignants supplémentaires pour la rentrée 2012
- Le renforcement du dispositif *Sport & Etudes* se traduit par la création de +3.3 ETP enseignants supplémentaires au CO à la rentrée 2012, financés par réallocation de crédits de personnel en francs
- Des réallocations de postes entre l'enseignement primaire et l'office médico-pédagogique induisent une augmentation de +3 ETP.
- Selon une recommandation de la cour des comptes, les postes d'enseignants effectuant des tâches administratives (en francs et/ou en poste) ont été transformés en postes PAT +2ETP.
- Des postes transférés dans les services généraux sont ventilés sur le programme A01.
- Des mesures d'efficacité sont prévues et amènent à une économie sur les charges de personnel de -7.2 MCHF et une diminution des postes dans les états majors du DIP de -3 ETP.
- Le budget des dépenses générales diminue en raison, notamment, de réallocations vers le domaine culture, l'office médico-pédagogique et les excursions scolaires (les frais engagés par les enseignants lors des voyages d'étude sont progressivement pris en charge en subvention par réallocation des dépenses générales et des charges de personnel).
- Le calcul des amortissements par le DCTi induit une augmentation de +1.7 MCHF
- Une réduction de 1% des indemnités et des aides financières au titre des mesures de l'Etat visant au retour à l'équilibre budgétaire

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à chaque élève de maîtriser les compétences attendues au terme de la scolarité obligatoire						
1.1 Score moyen aux épreuves cantonales de français en 4P HarmoS	Efficacité	>77%-82% <	80%	75.5%	>79%-84% <	2014
1.2 Score moyen aux épreuves cantonales de mathématiques en 4P HarmoS	Efficacité	>77%-82% <	81.5%	81%	>79%-84% <	2014

A01 Enseignement obligatoire (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2.1 Taux moyen de redoublement de la 3P à la 8PHarmoS	Efficacité	1.8%		2%	1.5%	2014
1.3 Score moyen aux épreuves cantonales de français en fin de 8P HarmoS	Efficacité	>77%-82% <	80%	78.5%	>79%-84% <	2014
1.4 Score moyen aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8P HarmoS	Efficacité	>70%-75% <	80%	72.8%	>72%-77% <	2014
1.5 Taux d'élèves accédant au regroupement 1 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité	12%		NA	12%	2014
1.6 Taux d'élèves accédant au regroupement 2 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité	28%		NA	28%	2014
1.7 Taux d'élèves accédant au regroupement 3 à l'entrée du cycle d'orientation	Efficacité	60%		NA	60%	2014
1.8 Score moyen aux évaluations communes en français en fin de cycle de l'école obligatoire	Efficacité	>74%-79% <	78%	77.5%	>76%-81% <	2014
1.9 Score moyen aux évaluations communes en mathématiques en fin de cycle de l'école obligatoire	Efficacité	>69%-74% <	73.5%	73.1%	>70%-75% <	2014
1.9.1 Score moyen aux évaluations communes en allemand en fin de cycle de l'école obligatoire	Efficacité	>69%-74% <		67.5%	>70%-75% <	2014
1.9.2 Taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation à l'issue du cycle d'orientation	Efficacité	5.0%	5%	5.5%	4.5%	2014
2. Corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves						
2.1 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de français en fin de 8P)	Efficacité	2.6%	3.0%	3.5%	1.5%	2014
2.2 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8P)	Efficacité	5.0%	5.0%	6.4%	3.5%	2014
3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles et réduire les différentiels de réussite entre filles et garçons						
3.1 Différentiel de réussite en mathématiques entre filles et garçons (scores moyens en fin de 8P)	Efficacité	0%	0%	0.1%	0%	2014
3.2 Différentiel de réussite en français entre garçons et filles (score moyen en fin de 8P)	Efficacité	2.8%		2.9%	2%	2014
3.3 Différentiel de réussite aux évaluations communes en mathématiques entre garçons et filles en fin de cycle d'orientation	Efficacité	< 3%	1.5%	1.8%	< 2%	2014
3.4 Différentiel de réussite aux évaluations communes en français entre filles et garçons en fin de cycle d'orientation	Efficacité	< 3%		2.8%	< 2%	2014
4. Améliorer le climat d'établissement						
4.1 Taux d'actes de violences graves signalés au cycle primaire 1 et 2 (pour 1'000 élèves)	Qualité	4.5	4.8	5.3	4.0	2014

A01 Enseignement obligatoire (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
4.2 Taux d'actes de violences graves signalés au cycle d'orientation (pour 1'000 élèves)	Qualité	11.3	11.8	11.8	11.3	2014
5. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire						
5.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	17.0	16.95	16.95	17.0	2014
5.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	9.5	10	10.1	8.7	2014
5.2.1 Taux d'encadrement en regroupement 1	Efficience	5.6		NA		
5.2.2 Taux d'encadrement en regroupement 2	Efficience	8.4		NA		
5.2.3 Taux d'encadrement en regroupement 3	Efficience	12.4		NA		

Commentaires

Indicateurs 1.1, 1.2, 1.2.1 et 1.4 et 1.5

Les épreuves cantonales peuvent présenter une légère variation de difficulté d'une année à l'autre. C'est pourquoi une marge de variation de 5% environ paraît raisonnable. Dans le cadre de l'espace romand de la formation, des épreuves communes romandes sont prévues afin de vérifier l'atteinte des standards nationaux. Celles-ci seront amenées à compléter les indicateurs présentés.

Parmi les projets et actions menés visant l'atteinte des cibles, on peut notamment mentionner le projet HarmoS qui rend l'école obligatoire dès 4 ans, l'introduction du plan d'études romand, l'augmentation de l'horaire scolaire, l'intensification de la formation des enseignants et le renforcement des études surveillées.

Indicateurs 1.5, 1.6 et 1.7

En 2011, la nouvelle organisation du cycle d'orientation concerne seulement les élèves de 9e année (nouvelle numérotation HarmoS) répartis dans trois regroupements en fonction de leurs résultats en français I (lecture, expression), français II (grammaire, orthographe, vocabulaire, conjugaison) et mathématiques au primaire .

La répartition des élèves est conforme à la nouvelle loi sur l'instruction publique et s'est faite de manière coordonnée entre l'enseignement primaire et le cycle d'orientation.

Indicateurs 1.8, 1.9 et 1.9.1

Les évaluations communes peuvent présenter une légère variation de difficulté d'une année à l'autre. C'est pourquoi une marge de variation de 5% environ paraît raisonnable.

A noter que ces indicateurs seront amenés à être déclinés par sections. Par ailleurs et dans le cadre de l'espace romand de la formation, des épreuves communes romandes sont prévues afin de vérifier l'atteinte des standards nationaux. Celles-ci serviront à compléter les indicateurs présentés.

Parmi les projets et actions menés visant l'atteinte des cibles, on peut notamment mentionner la mise en place du nouveau cycle d'orientation qui prévoit en particulier des effectifs de classes différenciés, afin de tenir compte des besoins pédagogiques des élèves, de la mise en place du plan d'étude romand et de l'existence de prestations de soutien pédagogique afin d'aider les élèves à atteindre leurs objectifs d'apprentissage.

Indicateur 1.9.2

Le taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) mesure la part des élèves quittant le SGEF à l'issue de la dernière année du cycle d'orientation. Ce taux ne peut pas être interprété comme étant la part des élèves quittant le SGEF sans s'inscrire à une formation secondaire II car il inclut les élèves qui n'étudient plus à Genève (mais poursuivent peut-être une formation dans un autre canton ou à l'étranger), les élèves qui ont quitté Genève entre les deux dates, les élèves qui ont interrompu leurs études ou encore ceux qui suivent une formation non recensée dans la base de données (comme certaines formations professionnelles privées dont l'école de secrétariat). Historiquement, environ 90% des élèves s'inscrivent à une formation de secondaire II public, 4%

A01 Enseignement obligatoire (suite)

redoublent et 1% partent en école privée. Le solde quitte le SGEF.

Des études nécessitant un suivi individualisé des situations montrent qu'une proportion significative des élèves non scolarisés à Genève l'année suivant le 9e degré se retrouve en formation deux ans plus tard (entrées différées au secondaire II). Les évolutions de ce pourcentage dépendent notamment de l'état du marché du travail et des mouvements migratoires. Après analyse des situations individuelles, il reste 10% des ~5% (soit ~0.5%) de cas de jeunes en situation de rupture scolaire. La grande majorité de ces jeunes suivent des programmes ciblés de manière individualisée, notamment via la plateforme GSI (gestion du suivi individualisé).

Indicateurs 2.1 et 2.2

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) vise à soutenir les établissements primaires situés dans les quartiers populaires. Ce dispositif favorise ainsi l'égalité des chances selon l'article 4 lettre f) de la loi sur l'instruction publique.

Les actions conduites dans le cadre du REP et visant l'atteinte de la cible, se déclinent selon trois axes principaux :

- L'augmentation des ressources dans les établissements concernés, un meilleur taux d'encadrement par classe (soit, un nombre d'élèves par classe plus faible que dans le reste des écoles genevoises) ainsi qu'un-e éducateur-trice attaché-e à l'établissement ;
- une plus grande autonomie des établissements, notamment quant aux mesures pédagogiques pour les élèves en difficultés, pour mieux répondre à la situation locale ;
- une action coordonnée des écoles avec les professionnels du DIP (éducateur-trice-s sociaux, médecins, infirmier-ère-s, psychologues, assistant-e-s soci-ales-aux), les associations locales, les communes, etc. pour améliorer le climat de confiance autour et à l'intérieur de l'école.

Un différentiel de 3% signifie qu'il y a une différence moyenne de cinq points dans la maîtrise des compétences attendues entre l'élève moyen d'un établissement du réseau d'enseignement prioritaire et l'élève moyen scolarisé dans un autre établissement scolaire.

Indicateurs 3.1 à 3.4

Parmi les projets menés visant à la minimisation des différentiels de réussite en mathématique et français, on peut notamment mentionner l'organisation annuelle de la journée "futur en tous genres" qui propose à tous les élèves de découvrir une large palette de professions. Aussi, des actions de sensibilisation à l'égard des filles aux sciences et aux carrières scientifiques sont prévues au cycle d'orientation, dans le cadre de la nouvelle organisation de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle. Enfin, la mise en œuvre du "plan lecture" dans les premiers degrés devrait permettre de réduire l'écart de réussite en français.

Les indicateurs mesurant la promotion des filières scientifiques chez les filles sont amenés à se développer avec le monitoring de l'évolution du nouveau cycle d'orientation.

Indicateurs 4.1 et 4.2

Seuls les actes d'une certaine gravité, c'est-à-dire ceux qui répondent à l'une de ces trois conditions : actes dont la qualification pénale est évidente, actes faisant l'objet d'un signalement à la police, à la justice ou à un service social, actes ayant eu un fort retentissement dans la communauté éducative.

Un taux d'actes de violences graves de 5 signalés, signifie qu'il y a eu en moyenne 5 actes de violences graves signalés pour 1'000 élèves.

Parmi les projets menés visant à l'amélioration du climat scolaire, on peut notamment mentionner la mise en place de réseaux locaux et d'actions par l'intermédiaire des conseils d'établissements, la mise en œuvre de chartes et règlements d'établissements prévues dans le projet d'établissement, la formation des enseignants, la mise en œuvre de l'autonomie partielle des établissements en matière d'encadrement des élèves ou encore la mise en place progressive du réseau d'enseignement prioritaire au cycle d'orientation.

Indicateurs 5.1 à 5.2.3

Le taux d'encadrement est calculé à partir du nombre d'élèves et du nombre d'équivalents temps plein (ETP) du personnel enseignant, au 31.12.N de l'année scolaire en cours. Un taux d'encadrement de 10 signifie qu'il y a en moyenne 1 enseignant ETP pour 10 élèves.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	474'165'812	2'171'092	0.5%	471'994'720	535'522'171.80
30 Charges de personnel	397'058'362	620'337	0.2%	396'438'025	387'074'448.07
31 Dépenses générales	19'523'595	3'902'687	25.0%	15'620'908	17'325'561.10
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	5'176'219	-1'523'559	-22.7%	6'699'778	78'721'036.60
35 Dédommagements à des tiers	3'950'000	0	0.0%	3'950'000	5'180'476.10
36 Subventions accordées	48'417'636	-856'373	-1.7%	49'274'009	47'181'269.88
39 Imputations internes	40'000	28'000	233.3%	12'000	39'380.05
REVENUS	56'223'995	-3'562'652	-6.0%	59'786'647	58'835'855.22
42 Revenus des biens	180'020	0	0.0%	180'020	302'875.87
43 Recettes diverses	12'252'815	-1'942'322	-13.7%	14'195'137	14'061'543.07
45 Dédommagements de collectivités publiques	5'917'500	290'000	5.2%	5'627'500	7'070'811.05
46 Subventions acquises	37'873'660	-1'910'330	-4.8%	39'783'990	37'400'625.23
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-417'941'817	-5'733'744	1.4%	-412'208'073	-476'686'316.58
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-8'449'841</i>	<i>88'724</i>	<i>-1.0%</i>	<i>-8'538'565</i>	<i>-7'241'649.86</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-111'902'519</i>	<i>-15'178'962</i>	<i>15.7%</i>	<i>-96'723'557</i>	<i>-116'699'194.58</i>
COÛT COMPLET	-538'294'178	-20'823'983	4.0%	-517'470'195	-600'627'161.03

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2'458.65	2.81	0.11%	2'455.84	-
<i>ETP fixes</i>	<i>2'425.73</i>	<i>4.09</i>	<i>0.17%</i>	<i>2'421.64</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>32.92</i>	<i>-1.29</i>	<i>-3.77%</i>	<i>34.21</i>	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à tous, la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire 2 dans des filières de formation professionnelle ou générale, dans le but de poursuivre leur formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à suivre qualifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation post obligatoire auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Les 23 écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II post obligatoire proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du collège de Genève.
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, diplôme de commerce, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux ne satisfaisant pas aux normes d'admission du post obligatoire (classes de transition scolaire ou professionnelle) en étroite collaboration avec le cycle d'orientation.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme, un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école spécialisée.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par les Directions générales de l'enseignement post obligatoire et de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Formation gymnasiale
- A02.02 Formation en école de culture générale
- A02.03 Formation professionnelle plein-temps
- A02.04 Formation professionnelle duale
- A02.05 Formation continue des adultes
- A02.06 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- A02.07 Information et orientation scolaire professionnelle
- A02.08 Structures d'accueil et formation de transition

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'obtention d'une certification de l'enseignement secondaire II pour chaque élève est un des objectifs de législature prioritaire du Conseil d'Etat, et aussi de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Celle-ci doit permettre à chaque élève de trouver sa voie à l'issue de l'enseignement postobligatoire par la poursuite d'études en hautes écoles ou par une insertion réussie dans la vie professionnelle. L'atteinte de cet objectif passe par la consolidation d'un système de formation intégrant les dispositifs de remédiation scolaire reposant notamment sur :

- l'amélioration des conditions d'enseignement et d'orientation dans la scolarité obligatoire ;
- la diversité des filières et des dispositifs d'aide individualisée et d'encouragement à la formation initiale et continue ;
- le développement des structures permettant l'identification rapide des jeunes avec difficultés scolaires afin de leur proposer des mesures de soutien adaptées ;
- l'identification des jeunes sans formation, ni emploi afin de leur proposer des mesures ciblées de réinsertion par l'intermédiaire d'un réseau de partenaires ;
- le renforcement des liens entre l'Etat, les partenaires sociaux et les entreprises, par la mise en place d'un dispositif intégrant la formation professionnelle initiale pour jeunes gens et adultes et la formation tout au long de la vie ;

Pour ce faire, les projets prioritaires suivants sont déployés et/ou pérennisés pour l'exercice 2012 :

- le projet d'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation (EQIP) vise à qualifier les jeunes gens en rupture de formation par la mise en œuvre d'un dispositif de coordination interinstitutionnelle permettant de fournir des actions individualisées pour ce public et d'offrir une meilleure visibilité de l'offre de prestations. EQIP doit permettre le suivi des jeunes dans leur parcours de qualification, en évitant notamment toute nouvelle interruption dans le processus de formation.
- par la récolte de données qualitatives et quantitatives, EQIP doit permettre un meilleur pilotage des politiques menées en faveur du public concerné.
- le splitting de l'ancien SCAI en deux entités ACPO (accueil pour les élèves issus de la migration) et CTP (centre de transition professionnelle) est poursuivi.
- l'intégration progressive du centre de transition professionnelle dans le REP, intégrant des classes mixtes destinées à accueillir des jeunes gens issus de l'enseignement spécialisé est poursuivi.

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

- une plateforme "case management" mixte entre l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue et la direction générale du postobligatoire est créée.
- les classes préparatoires dans les pôles professionnels sont renforcés.
- l'implication des milieux professionnels dans la formation professionnelle est renforcée par des actions ciblées telles que le transfert de l'organisation des cours interentreprises aux entreprises, la professionnalisation de la surveillance ou encore la décharge des tâches administratives pour les entreprises qui engagent des élèves visant une attestation de formation professionnelle en deux ans (AFP).
- une unité destinée à lutter contre le décrochage scolaire est créée à la direction générale du postobligatoire.

Par ailleurs, l'offre de prestations du postobligatoire s'étoffe avec notamment :

- la réforme de l'école de commerce et de l'application de la nouvelle ordonnance fédérale, l'Espace Entreprise, qui supplée au manque de places d'apprentissage simultanées aux places de stage nécessaires à la pratique professionnelle, continue son extension et accueillera à la rentrée 2012 les nouvelles volées de troisièmes années, de passerelles, de matus pros post CFC et diplômes, ainsi que les deuxièmes années, qui ont déjà commencé à la rentrée 2011.
- l'augmentation de la capacité de formation de professionnels de santé et l'amélioration de l'orientation vers ces formations afin de lutter contre la pénurie globale qui frappe le personnel de santé. Pour ce faire, une partie de l'année préparatoire a été transférée de la haute école de santé de Genève (HEDS) à l'enseignement postobligatoire afin d'accueillir dès la rentrée 2011 près de 100 élèves supplémentaires. Aussi, des groupes de travail planchent sur cette pénurie, tant au niveau cantonal que transfrontalier (institution d'un groupe de travail franco-genevois).
- la poursuite du développement de la filière danse contemporaine au centre de formation professionnelle Arts.

Afin de lutter contre toute forme de discrimination, des outils pédagogiques en lien avec l'égalité entre hommes et femmes sont élaborés et diffusés. En parallèle, un suivi des Assises contre l'homophobie est assuré tout comme la Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité.

S'agissant de la formation continue des adultes, le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) est pérennisé. Celui-ci permet à des adultes ayant de l'expérience professionnelle dans un métier, de la convertir en tout ou partie d'un Certificat Fédéral de Capacité ou une Attestation Fédérale Professionnelle. Le VAE doit notamment permettre de répondre à deux défis majeurs que le canton devra relever dans les prochaines années :

- l'exigence de qualification des personnels engagés dans des institutions de la petite enfance avec l'obligation de qualifier plus de 600 personnes d'ici 2017;
- l'exigence de qualification du personnel soignant des institutions genevoises d'aide et de soins dans la mesure où 985 aides soignantes et personnels auxiliaires partiront à la retraite d'ici à 2020.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les écarts significatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'impact sur 2012 de l'annuité 2011 du personnel enseignant, de la révision du taux de cotisation CIA et de celui des allocations familiales.
- Les effets décalés des postes inscrits au budget 2011 pour la rentrée scolaire induit une augmentation des charges de +1.2 MCHF; elle concerne essentiellement le développement des filières professionnelles, la généralisation de la maturité professionnelle et la filière ORRM
- L'année préparatoire à la haute école de santé (HEdS) a été transférée de la HES à l'ESPO pour un montant de +1.88 MCHF (100 élèves concernés avec un coût unitaire de 18'800 CHF). Par ailleurs, l'accès à cette année préparatoire a été étendue à l'ensemble des détenteurs d'une maturité spécialisée ce qui induit une augmentation du nombre d'élèves de 100 environ pour un coût de +1.88 MCHF. Au total ce sont donc +3.7 MCHF qui sont inscrits dans le programme A02 dont la moitié est couverte par une diminution de la subvention à la HEDS (programme A04).
- Le transfert de l'organisation des cours interentreprises du DIP aux associations professionnelles se poursuit : -0.97 MCHF de charges au PO et +1.29 MCHF de subventions.
- Le renforcement du dispositif *Sport & Etudes* se traduit par la création de +2.1 ETP enseignants supplémentaires au PO à la rentrée 2012.
- Selon une recommandation de la cour des comptes, les postes d'enseignants effectuant des tâches administratives (en francs et/ou en poste) ont été transformés en postes PAT +0.8 ETP.
- Des mesures d'efficacité sont prévues et amènent à une économie sur les charges de personnel de -5.1 MCHF et

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

une diminution des postes dans les états majors du DIP de -3 ETP.

- On relèvera également l'ultime étape de la revalorisation progressive des indemnités pour les experts de stage amorcée au budget 2010 (+0.46 MCHF) ainsi que le renforcement de la surveillance de l'apprentissage (+0.21 MCHF).
- La cité des métiers aura lieu en 2012 et nécessite un budget supplémentaire ponctuel de +0.5 MCHF
- Le calcul des amortissements par le DCTi induit une diminution de -1.5 MCHF
- Les revenus diminuent de -3.5 MCHF en raison d'un ajustement des recettes liées aux traitements remboursés, le transfert des cours inter-entreprises aux associations professionnelles et la diminution des restitutions de subvention prévue par le FFPC (voir point suivant)
- La contribution allouée à la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue est adaptée, conformément à l'article 60 de la loi sur la formation professionnelle et à l'article 98 de la loi sur la formation continue des adultes. Compte tenu de la sollicitation plus importante de la subvention extraordinaire depuis 2010, il est prévu en 2012 une restitution de la subvention extraordinaire de 1.1 million de francs inférieur au budget 2011
- Le remboursements partiels d'écolage aux élèves des écoles accréditées pour l'enseignement de la musique, de la rythmique, de la danse et du théâtre, selon le règlement C 1 20.08 augmente de +0.1 MCHF
- En outre, le budget des allocations d'études et d'apprentissage a été ajusté sur la base des comptes 2010 : -1.3 MCHF
- Une réduction de 1% des indemnités et des aides financières au titre des mesures de l'Etat visant au retour à l'équilibre budgétaire

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre aux jeunes de choisir une formation adaptée à leurs attentes et compétences						
1.1 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois en dernière année du cycle d'orientation	Efficacité	60%	35%	33%	80%	2014
1.2 Taux d'élèves accédant à la formation gymnasiale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	49.7%	49.5%	49.7%		
1.3 Taux d'élèves accédant à la formation de culture générale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	11.8%	11.8%	11.8%		
1.4 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale à plein temps en école à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	17.1%	17.1%	17.1%		
1.5 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale duale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	4.8%	4.7%	4.7%	7%	2014
1.6 Taux d'élèves accédant à la transition à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	16.6%	16.9%	16.6%	13%	2014
1.6.1 Taux d'entrée dans une filière du postobligatoire à l'issue de la transition	Efficacité	50%		40.3%	70%	2014
1.7 Taux d'élèves certifiés de la formation gymnasiale par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	33.5%		33.5%		
1.8 Taux d'élèves certifiés de l'ECG (certificat de culture générale) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	11.9%		11.9%		
1.8.1 Taux d'élèves certifiés de l'ECG (maturité spécialisée) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	3.5%		3.5%		
1.9 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle (Matu pro) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	10.2%		10.2%		

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1.9.1 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle plein-temps (CFC et diplôme secondaire II ie diplôme de commerce, horticulture complet et fleuriste) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	19.3%		19.3%		
1.9.2 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale (AFP) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	2.6%	9%	2.6%		
1.9.3 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale (CFC) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	22.3%		22.3%		
2. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II						
2.1 Taux de sortie de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	4.5%	1%	5.0%	4.0%	2014
2.2 Taux de réussite aux examens de fin d'apprentissage	Efficacité	87%	85%	86.4%	90%	2014
2.3 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	23%	20%	25.7%	20%	2014
2.4 Nombre de jeunes identifiés par le dispositif EQIP	Efficacité	1'000		825	700	2014
2.5 Nombre de jeunes au bénéfice d'un suivi institutionnel dans EQIP	Efficacité	800		164	600	2014
2.6 Nombre de jeunes sortis d'EQIP en raison d'une reprise de formation certifiante	Efficacité	200			200	2014
2.7 Taux global de certification de secondaire II	Efficacité	93%	91%	93%	95%	2014
3. Optimiser la durée des parcours scolaires						
3.1 Age médian d'obtention de la maturité gymnasiale	Efficience	19.3		19.3		
3.2 Age médian d'obtention du certificat de culture générale	Efficience	19.1		19.1		
3.3 Age médian d'obtention de la maturité spécialisée	Efficience	20.3		20.3		
3.4 Age médian d'obtention du CFC ou diplôme en formation professionnelle plein-temps	Efficience	19.9		19.9		
3.5 Age médian d'obtention du CFC en formation professionnelle duale	Efficience	21.4		21.4		
3.6 Age médian d'obtention de la maturité professionnelle	Efficience	20.9		20.9		
4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leurs acquis						
4.1 Nombre de chèques annuels de formation délivrés	Efficacité	5'500	5'200	5'332	6'000	2014
4.2 Taux de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation	Qualité	N/A	75%	NA	80%	2014
4.3 Taux de certification des bénéficiaires du dispositif de validation des acquis (VAE)	Efficacité	70%	70%	76%	70%	2014

Commentaires

Indicateur 1.1

Le taux de présence des conseillers d'orientation dans les établissements du cycle d'orientation sera renforcé de 40% l'année scolaire 2011-12 et de 50% l'année scolaire 2012-13. Cette présence permettra de recevoir davantage

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

d'élèves de dernière année (11e) mais aussi de 10e. L'activité sera aussi davantage déployée auprès des parents d'élèves, notamment à travers l'animation de séances leur étant consacrées sur le thème de "comment accompagner son enfant dans son processus d'orientation". L'objectif est de permettre une meilleure implication des parents en vue de transformer le choix de l'élève en projet familial. L'atteinte de cet objectif sera aussi favorisée par une nouvelle méthode de préparation au choix comprenant un cahier pour les parents et un cahier de l'élève, qui seront utilisés dès 2012.

Indicateurs 1.2 à 1.6

Ces indicateurs mesurent la répartition des élèves dans les différentes filières de l'enseignement post-obligatoire à l'issue du cycle d'orientation. La transition inclut les classes de transition préparatoires de l'École de culture générale et de l'École de commerce (anciens Compléments de formation), les classes de transition professionnelles plein temps et duales, les stages d'insertion COOP, les classes d'accueil service et d'accueil et insertion scolaire.

Indicateurs 1.7 à 1.9.3

Ces indicateurs mesurent la répartition des certifiés pour chaque type de certification en faisant le rapport entre les élèves ayant obtenu un type de certification et l'ensemble des élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale du post-obligatoire à l'exclusion de l'école de culture générale pour adultes et du collège pour adultes. Mis en relation avec les indicateurs 1.2 à 1.6, ces indicateurs permettent d'apprécier - dans une certaine mesure - le parcours des élèves au sein du post-obligatoire.

Indicateur 2.1

Cet indicateur ne concerne que les mouvements d'élèves en cours d'année scolaire et hors changement de filières. Un taux de 4.5% signifie que, toutes filières et années scolaires confondues, 4.5% des élèves quittent le post-obligatoire en cours d'année scolaire. La fixation de cibles pour cet indicateur relève d'un exercice complexe puisque le post-obligatoire ne dispose que d'une marge de manœuvre extrêmement limitée s'agissant notamment des élèves qui quittent le système pour s'inscrire dans un autre canton.

Indicateur 2.2

Parmi les projets et actions mis en place pour améliorer la réussite des apprentis, on peut notamment mentionner le suivi des apprentis aux travers du dispositif "Réussir+" mis en place par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Celui-ci se poursuivra durablement et les mesures de détection et d'identification des apprentis en difficultés seront affinées.

Par ailleurs, les actions suivantes sont à relever :

- l'augmentation du nombre de visites effectuées par les commissaires contribue à identifier les apprentis éprouvant des difficultés en entreprise et à leur apporter des mesures de soutien.
- l'amélioration de la surveillance de l'apprentissage permet de soutenir et d'aider les formateurs à mieux former leurs apprentis en utilisant notamment les guides méthodiques.
- le coaching des néo formateurs en entreprise favorise la qualité de la formation et la réussite des apprentis.
- le développement des mesures de suivi individualisé des apprentis permet un accompagnement global, régulier et durable des apprentis qui éprouvent des difficultés et favorisent ainsi leur réussite.

Indicateur 2.3

Parmi les projets et actions mis en place pour réduire le nombre de résiliations des contrats d'apprentissage, on peut notamment mentionner :

- l'augmentation des visites des commissaires d'apprentissage en entreprise qui permet de détecter les jeunes éprouvant des difficultés.
- le développement des mesures de suivi individualisé des apprentis qui offre un accompagnement global, régulier et durable aux apprentis qui éprouvent des difficultés.
- le développement de l'offre de formation dans la filière de formation en deux ans (AFP) qui permet d'augmenter le nombre de places d'apprentissage dans des professions plus adaptées aux jeunes éprouvant des difficultés scolaires.

Indicateurs 2.4 à 2.6

Le nombre de jeunes identifiés dans le dispositif d'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation (EQIP) devrait baisser selon les perspectives de prises en charge des jeunes en

A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

difficulté. Aussi, l'amélioration et le renforcement du dispositif devrait permettre à un plus grand nombre de jeunes en rupture de reprendre un parcours de formation. A noter que la Commission d'évaluation des politiques publiques devrait produire un rapport sur la politique d'orientation des jeunes en rupture de formation d'ici fin 2011.

Indicateur 2.7

Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de personnes qui, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence, obtiennent une certification de niveau secondaire II délivrée par une école genevoise, au nombre de résidents âgés de 19 ans (âge théorique auquel s'achèvent les formations en 4 ans et la plupart des formations en 3 ans, comme les apprentissages en système dual qui sont souvent précédés d'un 10^{ème} degré). Par construction, cet indicateur donne une estimation du volume des certifiés par le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) une année donnée.

Sont inclus : les certifications délivrées par les écoles publiques et privées (sauf les écoles professionnelles privées non recensées dans la base de données scolaires), y compris les diplômés étrangers, les attestations élémentaires et les certifications délivrées au titre de l'article 41 de la loi sur la formation professionnelle. Ce taux inclut des non-résidents. En effet, en l'absence de données sur les résidents genevois obtenant leur certification secondaire II hors du canton (Vaud et France voisine) ou dans une école professionnelle privée, il est fait l'hypothèse que le nombre de non-résidents compense le nombre de résidents genevois scolarisés hors du canton ou obtenant une certification secondaire II dans une école professionnelle privée.

Un groupe de travail a été chargé d'élaborer une méthode de calcul du taux de certification secondaire II visant notamment à permettre des comparaisons inter cantonales.

Indicateurs 3.1 à 3.6

L'âge médian est la valeur qui partage les diplômés en deux sous-ensembles égaux. Un âge médian égal à 19,3 ans signifie que la moitié des certifiés obtiennent leur certification au plus tard à 19,3 ans et l'autre moitié l'obtient après cet âge. L'âge médian est calculé au 30 juin (années et mois révolus au 30 juin).

Indicateur 4.1

Actuellement, 7 professions sont engagées dans un travail de modularisation de leur offre de formation afin d'obtenir les CFC suivants. A terme cette offre sera accessible par le dispositif CAF, ce qui permettra de "capitaliser" des parties de CFC Tout au Long de la Vie.

Indicateur 4.2

La satisfaction des bénéficiaires du chèque annuel de formation (CAF) est déterminée à partir d'un indice de satisfaction calculé tous les deux ans. Dans son rapport 2010, la Commission d'évaluation des politiques publiques a proposé dans sa recommandation n°8 de réaliser cette enquête tous les 4 ans.

Indicateur 4.3

En mai 2011, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a réduit le nombre des métiers éligibles à une validation des acquis de l'expérience (passage de 30 à 7 métiers éligibles). Dans ce cadre, des actions d'informations auprès des organisations du travail sont programmées.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	295'494'343	9'139'182	3.2%	286'355'161	287'879'083.00
30 Charges de personnel	133'285'312	1'869'903	1.4%	131'415'409	130'245'258.65
31 Dépenses générales	15'008'389	2'137'385	16.6%	12'871'004	12'187'519.38
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	4'389'767	-720'348	-14.1%	5'110'115	4'765'803.00
36 Subventions accordées	142'619'775	5'753'879	4.2%	136'865'896	136'018'804.77
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	4'476'993.00
39 Imputations internes	191'100	98'363	106.1%	92'737	184'704.20
REVENUS	15'569'042	-132'757	-0.8%	15'701'799	18'696'843.19
42 Revenus des biens	861	0	0.0%	861	706.55
43 Recettes diverses	14'763'831	772'499	5.5%	13'991'332	13'092'992.46
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-	-	-	279'112.50
46 Subventions acquises	717'350	-848'030	-54.2%	1'565'380	1'197'576.38
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'029'293.70
49 Imputations internes	87'000	-57'226	-39.7%	144'226	97'161.60
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-279'925'301	-9'271'939	3.4%	-270'653'362	-269'182'239.81
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'030'600</i>	<i>207'969</i>	<i>-6.4%</i>	<i>-3'238'569</i>	<i>-2'299'992.37</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-22'341'609</i>	<i>-2'917'207</i>	<i>15.0%</i>	<i>-19'424'402</i>	<i>-25'550'655.46</i>
COÛT COMPLET	-305'297'510	-11'981'177	4.1%	-293'316'333	-297'032'887.65

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	952.37	-7.06	-0.74%	959.43	-
<i>ETP fixes</i>	<i>938.43</i>	<i>-2.73</i>	<i>-0.29%</i>	<i>941.16</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>13.94</i>	<i>-4.33</i>	<i>-23.70%</i>	<i>18.27</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants mineurs et élèves du canton.

Il a pour but d'offrir des mesures scolaires spéciales et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et jeunes (0-20 ans) qui ont des besoins particuliers en raison d'une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières, physiques ou psychiques.

Il consiste aussi à apporter à ces enfants et ces jeunes une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande.

Il vise à :

- améliorer les relations entre les familles et l'école à travers une intervention éducative de prévention dans les écoles du réseau d'enseignement prioritaire ainsi que, de manière ponctuelle, selon les besoins, dans les autres écoles du canton ;
- favoriser l'intégration des enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ;
- développer un dispositif de promotion de la santé et de prévention dans les écoles ;
- offrir des prestations de soins dentaires aux mineurs ;
- favoriser l'intégration et la mixité sociale ;
- promouvoir et proposer des activités de loisirs ou éducatives ou de prévention.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Il offre également une protection et un soutien aux mineurs en intervenant d'office ou suite à une décision judiciaire, civile ou pénale.

Enfin, il assure l'autorisation, la surveillance et le contrôle des lieux d'accueil ou de placement des mineurs hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou des projections et spectacles accessibles aux mineurs.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office de la jeunesse, l'Office médico-pédagogique et la Direction générale de l'enseignement primaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A03.01 Animation parascolaire
- A03.02 Enseignement spécialisé
- A03.03 Traitements médico-pédagogiques
- A03.04 Prévention, promotion et soutien à l'enfance
- A03.05 Protection des mineurs
- A03.06 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Les grandes ambitions de Genève ne doivent pas se réaliser au détriment des plus faibles. En effet, l'égalité des chances exige que l'on donne davantage à ceux qui sont dans la difficulté, dont les personnes handicapées. Il est ainsi précisé dans le programme de législature 2010-2013 que l'Etat étoffera et modernisera le dispositif de suivi éducatif, social et sanitaire en faveur des enfants, des élèves et des familles.

Suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010 de la Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP), un projet de règlement d'application a été établi et sera prochainement soumis au Conseil d'Etat pour adoption et mise en œuvre. En outre, le concept cantonal pour la pédagogie spécialisée sera élaboré dans le sillage du règlement.

L'objectif de la LIJBEP est de favoriser l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés en encourageant et planifiant les mesures publiques ou privées dans le préscolaire, l'enseignement obligatoire et postobligatoire, la formation préprofessionnelle et professionnelle. Ces mesures visent à réduire, voire supprimer les obstacles limitant ou excluant l'intégration des bénéficiaires.

Un projet pilote d'assistant à l'intégration scolaire (AIS) sera développé avec le DSE. Il doit permettre de contribuer à l'application de la mesure à l'intégration scolaire qui fait partie des mesures renforcées prévues par le projet de règlement de la LIJBEP.

Les travaux sur l'IN 143 et l'adaptation de la loi relatifs à la petite enfance devraient déboucher en fin 2011 sur un contreprojet. En parallèle, le dispositif concernant les personnes pratiquant l'accueil familial de jour sera définitivement mis en place au 1^{er} janvier 2012.

L'introduction d'un accueil à la journée répond aux nouvelles contraintes imposées par la vie économique et familiale contemporaine. Pour faire suite à la votation populaire acceptant l'initiative 141 proposant la modification de la Constitution genevoise, (art. nouveau 161A), la mise en route d'un accueil continu à Genève voit le jour. L'Etat, les communes, les groupements associatifs, les partenaires privés sont les acteurs principaux de cette nouvelle prestation.

La revue des prestations de l'Office de la jeunesse et de son organisation est en route et débouchera en 2012 sur une proposition d'adaptation de l'actuelle loi sur l'office de la jeunesse (J 6 05). Cette réorganisation de l'office de la

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

jeunesse a également pour but de créer un pôle de compétences identifiable en matière d'autorisation et de surveillance, lequel doit notamment intégrer un nouveau secteur d'activités, soit le secrétariat à la pédagogie spéciale.

Enfin, l'Office de la jeunesse mènera la réforme de l'éducation spécialisée dont les axes majeurs sont les suivants :

- évaluation des effets de l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) ;
- diversification de l'offre de placement ;
- adaptation aux nouvelles situations sociales et pénales des mineurs ;
- prise en charge des jeunes enfants de 0 à 4 ans ;
- création de places d'urgence.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les écarts significatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'impact sur 2012 de l'annuité 2011 du personnel enseignant, de la révision du taux de cotisation CIA et de celui des allocations familiales.
- Le développement de la capacité et de la qualité d'accueil dans les institutions d'enseignement spécialisé de l'OMP, l'ouverture d'une antenne thérapeutique à Versoix et le renforcement de l'enseignement en milieu hospitalier induisent la création de +10.5 ETP accompagnée d'un budget de dépenses générales de +0.3 MCHF
- L'OMP se voit doté d'un poste supplémentaire de Directeur en Scolarité Spécialisée et de l'Intégration des Elèves (DSSIE) qui œuvre à l'orientation et au suivi des élèves inscrits dans les classes spécialisées, les institutions de l'enseignement spécialisé publiques et les institutions subventionnées.
- Des mesures d'efficacité sont prévues et amènent à une économie sur les charges de personnel de -2.3 MCHF et une diminution des postes dans les états majors du DIP de -3 ETP.
- Diverses réallocations entre programmes viennent augmenter le budget des dépenses générales
- Sur recommandation de l'ICF la comptabilité des classes multicolores est réintégrée dans les comptes d'Etat étant donné qu'une partie des charges s'y trouve déjà et que cette activité fait partie intégrante des missions du service des loisirs. Ce qui amène une augmentation du budget des dépenses générales de 1.8 MCHF et des revenus de 1.3 MCHF.
- La participation cantonale au GIAP tient compte de l'ouverture de 50 groupes supplémentaires à la rentrée 2012, permettant l'accueil de 700 enfants de plus en présence par jour. Conformément à l'article 33 de la LIP, l'Etat prend en charge 10% des coûts publics au budget du GIAP, le 90% restant étant à la charge des communes
- Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) : poursuite de la nouvelle gouvernance et de l'implémentation des responsables de secteurs selon le contrat de prestations négocié pour la période 2011-2012 : +0.7 MCHF
- Renforcement du dispositif de l'enseignement spécialisé en lien avec la mise en œuvre de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (C 1 12) se poursuit dans le cadre des contrats de prestations conclus pour la période 2011-2013 avec les fondations SGIPA, Ensemble et Clair-Bois, les écoles L'Arc et La Voie Lactée
- Foyers d'éducation spécialisée : divers ajustements intégrés dans les contrats de prestations 2011-2013, notamment l'ouverture d'un nouveau foyer à la Fondation officielle de la jeunesse pour l'accueil de 8 enfants de 4-8 ans
- Création d'une institution d'éducation renforcée qui sera établie au foyer de Chevrens de l'Astural : +0.5 MCHF
- Adaptation du budget des frais de placements sur la base des dépenses présumées aux comptes 2011
- Les revenus diminuent de -1.7 MCHF en raison de la suppression de la subvention de l'OFAS au titre des prestations individuelles AI (RPT) et la diminution de la participation des parents aux frais de pension
- Une réduction de 1% des indemnités et des aides financières au titre des mesures de l'Etat visant au retour à l'équilibre budgétaire, l'exception de celles relevant de la prestation d'enseignement spécialisé.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Intégrer dans les structures d'enseignement ordinaire les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés						
1.1 Taux de la population résidente au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée ou scolarisée dans l'enseignement spécialisé public et subventionné (0-20 ans)	Efficacité	1.7%	1.7%		1.7%	2014
1.2 Taux de la population résidente scolarisée dans l'enseignement spécialisée durant la scolarité obligatoire (4-15 ans)	Efficacité	2.7%	2.7%		2.7%	2014
2. Accroître la satisfaction des usagers de l'office médico-pédagogique						
2.1 Nombre de séances thérapeutiques assurées par l'OMP	Efficacité	69'500		69'305		
2.2 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	30		NA		
2.3 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	60%		NA	75%	2014
3. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles et détecter les problèmes de santé chez les mineurs scolarisés au DIP						
3.1 Taux de classes ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	90%	90%	85%	>=90%	2014
3.2 Taux d'enfants et de jeunes de l'école publique ayant bénéficié d'une visite de santé, d'un entretien de santé ou d'une intervention spécifique individualisée	Efficacité	90%	90%	85%	95%	2014
3.3 Taux d'enfants dont la dentition a été examinée (école primaire)	Efficacité	100%	100%		100%	2014
3.4 Taux d'enfants examinés avec une dentition saine (école primaire)	Efficacité	51%	50%	49%	53%	2014
3.5 Taux de cas de risque de maltraitance rapportés, ayant fait l'objet d'une évaluation par le SSJ, et signalés au SPMi, au Tribunal tutélaire ou à la police	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2014
4. Protéger les mineurs et soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placement adéquats						
4.1 Taux de placements hors urgences dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Efficacité	20%	20%	20%	10%	2014
4.2 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Efficacité	50%	50%	60%	50%	2014
4.3 Taux d'enfants placés hors canton	Efficacité	9%	10%	12.1%	<8%	2014
4.4 Nombre de places supplémentaires en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	10	10	0	10	2014
4.5 Part des lieux d'accueil soumis à autorisation et surveillés dans l'année	Efficacité	60%	80%	50%	80%	2014
4.6 Durée moyenne du suivi des curatelles de droit de visite	Efficacité	NA			1 an	2014
4.7 Taux de clauses péril rendu par le SPMi suite à un signalement suivi d'une intervention socio-éducative	Efficacité	1%			1%	2014
4.8 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal tutélaire	Qualité	96%			98%	2014

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires						
5.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	130		124	140	2014
5.2 Durée moyenne en jours d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	255		268	230	2014
5.3 Taux des centres d'animation socioculturelle et d'équipes TSHM (travail social hors murs) qui développent un programme d'intégration	Efficacité	90%	90%	80%	100%	2014
5.4 Nombre de jeunes accompagnés individuellement et de manière personnalisée	Efficacité	1'200	1'100	769	1'500	2014
5.5 Taux de refus pour les inscriptions durant les vacances scolaires	Qualité	15%	8%	15%	10%	2014

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs sont de contexte utile pour suivre les évolutions sur le long terme ainsi que pour établir des comparaisons intercantionales. Ils ne prennent pas en compte les prestations d'éducation précoce spécialisée délivrées à domicile aux enfants de 0 à 4 ans par le service éducatif itinérant. Les cibles proposées prennent en compte l'objectif d'augmenter le taux d'enfants au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée de 0 à 4 ans, et aussi après 15 ans. L'objectif étant de continuer à répondre aux besoins des élèves en âge de scolarité obligatoire.

Afin de mesurer l'atteinte des objectifs de la nouvelle loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LJJBEP) qui prévoit notamment de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation, des indicateurs en lien avec l'intégration de ces élèves seront proposés dès l'année prochaine dans le cadre de l'élaboration du concept cantonal pour la pédagogie spécialisée.

Indicateur 2.1

Cet indicateur de contexte donne une information sur le volume de dossiers traités par l'office médico-pédagogique (OMP)

Indicateur 2.2 à 2.4

Ces nouveaux indicateurs visent à mesurer la qualité des prestations délivrées par l'office médico-pédagogique.

Indicateurs 3.1 à 3.5

Ces indicateurs permettent de mesurer la part des enfants du canton ayant bénéficié d'une visite de santé ou de cours spécifiques dans le but d'assurer un contrôle périodique de l'hygiène corporelle et de la santé des élèves ainsi que d'encourager toute mesure propre à développer ou à entretenir un bon état de santé de la population scolaire. Par sa présence dans les écoles, le service de santé de la jeunesse est à même d'identifier et de dénoncer des situations de maltraitements aux services et instances en charge de la protection des mineurs.

Indicateurs 4.1 à 4.4

Ces indicateurs permettent de mesurer d'une part la capacité des foyers d'éducation spécialisée à répondre dans des délais acceptables à une mesure de placement visant à protéger les enfants et les adolescents. Ils permettent également de constater l'évolution du dispositif genevois et sa capacité ou non à répondre aux besoins. Enfin, et notamment pour les plus petits dont le dispositif actuel ne répond pas aux besoins, la possibilité de placer un enfant dans une famille d'accueil représente une bonne solution qui doit être développée.

A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

La réorganisation de l'Office de la jeunesse et la réforme de l'éducation spécialisée doivent notamment aboutir à l'amélioration de la planification des besoins et du pilotage du dispositif. De plus, un outil de saisie centralisé des données est à l'étude.

Afin d'augmenter le nombre de places en familles d'accueil avec hébergement, des campagnes de recrutement dans les cinémas, les journaux et les écoles ont été lancées. De plus, l'encadrement des familles d'accueil est renforcé et une formation de base est mise en place avec les HES.

Indicateur 4.5

Cet indicateur vise à s'assurer qu'à terme, l'ensemble des lieux d'accueil d'enfants (crèche, mamans de jour, familles d'accueil avec hébergement) aient fait l'objet d'une visite permettant de vérifier si les critères d'accueil requis sont toujours remplis.

La mise en place du règlement d'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée permettra notamment de renforcer le suivi des familles.

Indicateur 4.6

Comparativement à d'autres cantons, la durée moyenne des curatelles de droit de visite est largement supérieure dans le canton de Genève. Si cette prestation est indispensable, elle doit pouvoir être limitée dans le temps. L'objectif étant d'atteindre une durée d'accompagnement des parents dans leurs droits de garde, d'une année en moyenne dès 2014.

Indicateurs 5.1 et 5.2

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) est un soutien de proximité offert aux jeunes et à leur famille rencontrant des difficultés éducatives. L'AEMO vise à préserver, voire restaurer les relations entre parents et enfants. L'AEMO entend réhabiliter l'autorité parentale et l'exercice des responsabilités, soit en particulier : poser des cadres et des repères sociaux sur lesquels l'enfant pourra s'appuyer pour grandir et se construire ; favoriser le maintien à domicile d'un mineur ; valoriser et améliorer les relations familiales ; prévenir tout danger que les conditions de vie de la famille pourraient faire peser sur la santé physique et psychique du mineur ainsi que sa sécurité.

Les indicateurs permettent de suivre le volume et les renouvellements d'AEMO afin de vérifier l'évolution des durées moyennes de prise en charge pour pouvoir garantir un renouvellement suffisant du nombre de prises en charge.

Indicateurs 5.3 à 5.5

Ces indicateurs fournissent des données sur la capacité des centres d'animation socioculturelle et des travailleurs sociaux hors murs à développer des programmes d'intégration (accueil d'enfants handicapés ou à besoins éducatifs particuliers dans les activités de loisirs) et à accompagner des jeunes dans des projets professionnels personnalisés (encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle). Ils visent également à mesurer la capacité du dispositif mis en place à répondre à la demande d'activités ou de camps durant les congés hebdomadaires et les vacances scolaires.

A04 Hautes écoles

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	529'253'515	-2'754'045	-0.5%	532'007'560	733'698'442.95
30 Charges de personnel	277'553	277'553	-	-	0.00
31 Dépenses générales	6'735	6'735	-	-	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	11'084'629	3'707'653	50.3%	7'376'976	5'760'299.46
35 Dédommagements à des tiers	2'350'000	0	0.0%	2'350'000	2'680'581.70
36 Subventions accordées	515'534'598	-6'745'986	-1.3%	522'280'584	512'735'265.79
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	212'522'296.00
REVENUS	1'025'713	-3'470'880	-77.2%	4'496'593	216'490'071.70
43 Recettes diverses	3'163	3'163	-	-	-
46 Subventions acquises	1'022'550	-3'474'043	-77.3%	4'496'593	3'967'775.70
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	212'522'296.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-528'227'802	-716'835	0.1%	-527'510'967	-517'208'371.25
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-272'305</i>	<i>-61'447</i>	<i>29.1%</i>	<i>-210'858</i>	<i>-131'889.60</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-34'219'489</i>	<i>-4'235'523</i>	<i>14.1%</i>	<i>-29'983'966</i>	<i>-31'050'102.61</i>
COÛT COMPLET	-562'719'596	-5'013'805	0.9%	-557'705'791	-548'390'363.46

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1.66	1.66	-	-	-
<i>ETP fixes</i>	<i>1.61</i>	<i>1.61</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.05</i>	<i>0.05</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'Unité de l'enseignement supérieur veille à la mise en œuvre de la politique cantonale des Hautes écoles. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.01 Formation de base HES
- A04.02 Recherche appliquée et Développement (R&D) HES
- A04.03 Prestations à des tiers / de service HES

A04 Hautes écoles (suite)

- A04.04 Formation continue HES
- A04.05 Formation de base - UNI
- A04.06 Formation approfondie - UNI
- A04.07 Recherche - UNI
- A04.08 Formation continue - UNI
- A04.09 Services - UNI
- A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Dans le cadre de cette législature, il s'agit notamment de promouvoir et consolider la place des Hautes écoles genevoises dans ses domaines de recherche d'excellence, de favoriser les synergies entre les institutions d'enseignement supérieur dans le domaine de la formation, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies, d'élaborer un projet scientifique et culturel dans le nouveau quartier de la Pointe de la Jonction.

Parmi les principaux projets prioritaires, on peut citer :

- Le développement des collaborations entre les institutions d'enseignement supérieur du canton (Université, HES, IHEID);
- Le renforcement des synergies entre l'Université et les HES dans les champs de la formation de base, de la formation continue, de la recherche et du transfert de technologies ainsi qu'en matière de partage d'équipements et d'infrastructures ;
- La promotion des passerelles entre l'Université et les HES pour l'accès aux formations de niveaux maîtrise (MA) et développement de nouveaux masters conjoints dans le domaine de la santé ;
- Le développement d'un centre de créativité (GCC) destiné à réaliser des projets de développement en associant les compétences, en matière de recherche fondamentale et appliquée et de transfert de technologie, de l'Université (faculté des sciences), des HES (notamment HEPIA) et des entreprises locales ;
- L'évaluation des collaborations dans le champ des études internationales de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) et de l'Université.

Cet exercice sera particulièrement marqué par la révision de la loi sur les Hautes écoles spécialisées et l'élaboration d'une plate-forme scientifique et d'un pôle artistique et culturel, associant l'Université et les HES, dans le nouveau quartier de la Pointe de la Jonction.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les écarts significatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'impact sur 2012 de l'annuité 2011 du personnel enseignant, de la révision du taux de cotisation CIA et de celui des allocations familiales.
- Les éléments prévus dans l'avenant 2012 à la convention d'objectifs 2008-2011 avec l'Institut de hautes études internationales et du développement sont pris en compte
- Les éléments prévus dans le renouvellement de la convention d'objectifs 2012-2015 de l'Université de Genève sont pris en compte.
- Les contributions cantonales au réseau HES romand augmentent en fonction des effectifs d'étudiants. S'agissant de l'année préparatoire de la Haute école de santé, se référer au programme A02.
- Une réduction de 1% des indemnités et des aides financières au titre des mesures de l'Etat visant au retour à l'équilibre budgétaire

A04 Hautes écoles (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	4'760	4'449	4'348	4'965	2014
1.2 Taux de diplômés des hautes écoles genevoises	Efficacité	27%	27%	26.9%	27%	2014
1.3 Nombre de participants aux programmes de formations continues certifiantes des hautes écoles genevoises	Qualité	5'360	5'085	4'764	5'330	2014
2. Promouvoir la démocratisation de l'accès aux études supérieures						
2.1 Taux d'entrées dans les hautes écoles genevoises	Efficacité	38.5%	38.5%	37.1%	38.5%	2014
2.2 Proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste (Université)	Efficacité	36%	36%	36.0%	36%	2014
2.3 Taux d'étudiant-e-s inscrits dans les HES avec maturité professionnelle	Efficacité	21%	20%	21.0%	21%	2014
2.4 Nombre d'étudiants dans les HES bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	346	336	294	357	2014
2.5 Nombre d'étudiants à l'IHEID bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	240	242	212	255	2014
3. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes						
3.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (Université)	Efficacité	30%	28%	32.2%	30%	2014
3.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	50%	50%	45.5%	50%	2014
3.3 Taux de femmes au sein du corps professoral et des cadres supérieurs (HES)	Efficacité	40%	52%	36.0%	50%	2014
4. Assurer l'excellence de la recherche						
4.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs)	Efficacité	>= 91'600'00.-	>= 91'600'00.-	92'000'00.-	>= 91'600'00.-	2014
4.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	9'000'00 0.-	8'500'00 0.-	10'748'00 0.-	9'000'00 0.-	2014
4.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	8'584'50 0.-	6'000'50 0.-	5'070'00 0.-	8'500'00 0.-	2014
5. Garantir des conditions d'études optimales à la réussite des études						
5.1 Taux d'encadrement en Sciences humaines et sociales, Sciences économiques et droit	Efficacité	41	50	46	40	2014
5.2 Taux d'encadrement en Sciences exactes et naturelles	Efficacité	22	20	20	25	2014

A04 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
5.3 Taux d'encadrement en Sciences médicales et pharmacie	Efficiencie	20	21	20	20	2014
5.4 Taux d'encadrement des étudiants à l'IHEID (master)	Efficiencie	11	16	16	11	2014
5.5 Taux d'encadrement dans les HES	Efficiencie	10	10		10	2014

Commentaires

Indicateur 1.2

Le taux de diplômés représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, obtiennent un diplôme, indépendamment de l'évolution de la taille de cette cohorte ou de l'âge typique d'obtention de ce diplôme. Il est calculé en divisant le nombre de diplômés de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Seuls les premiers diplômes sont pris en considération. Une personne obtenant plusieurs diplômes n'est comptabilisée qu'une seule fois, lors de l'obtention de son premier diplôme. Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre du fait, par exemple, de l'entrée massive d'étudiants. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

Indicateur 2.1

Le taux d'entrées représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, s'immatricule pour la première fois à un certain niveau d'études, indépendamment de la variation de la taille de la population ou de l'âge typique d'immatriculation. Il est calculé en divisant le nombre d'entrants de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Par entrant, on entend toute personne qui s'immatricule pour la première fois à un semestre d'hiver donné à un niveau d'études défini (bachelor, master, diplôme/licence, doctorat, formation continue) d'un type de haute école donné (haute école universitaire, haute école spécialisée). Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

Indicateur 2.2

La proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste est élaborée à partir du nombre d'étudiants dont les parents n'ont pas de maturité ou de baccalauréat, études de niveau tertiaire (université, hautes écoles spécialisées ou pédagogique, ETS). Cet indicateur est élaboré via les formulaires de demande d'immatriculation retournés remplis par les étudiants nouvellement immatriculés à l'UNIGE.

Indicateur 4.1

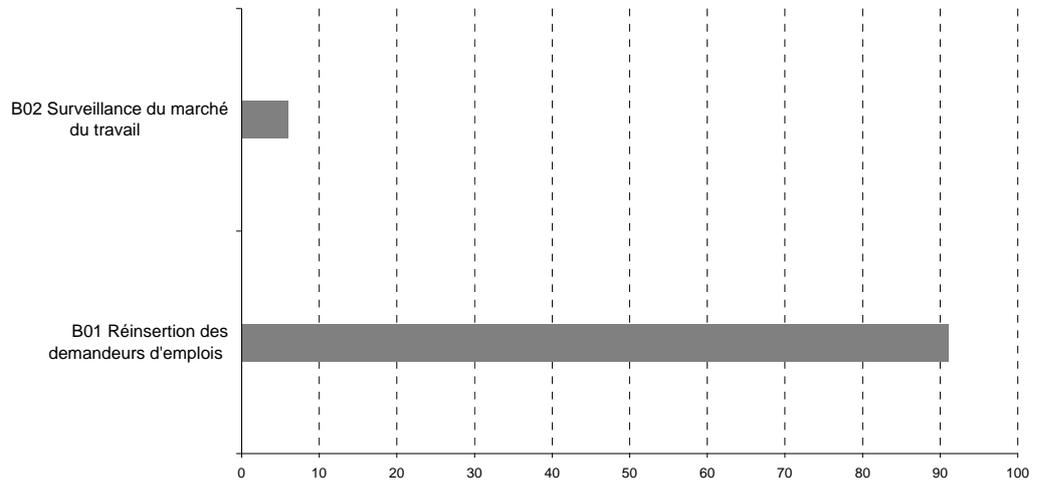
Les fonds obtenus lors de mises au concours compétitifs sont les seuls à pouvoir attester valablement de l'excellence de la recherche; les fonds externes non-compétitifs (legs, dons, mandats, etc.) dépendent en effet également de facteurs extérieurs n'obéissant pas forcément à des critères d'excellence. Historiquement, l'Université de Genève a une part élevée de fonds compétitifs. Mais dans un contexte de plus en plus concurrentiel sur le plan suisse et une orientation de plus en plus marquée des Ecoles polytechniques fédérales vers la recherche fondamentale, préserver la situation actuelle est un objectif ambitieux pour un université cantonale.

Indicateurs 5.1 à 5.5

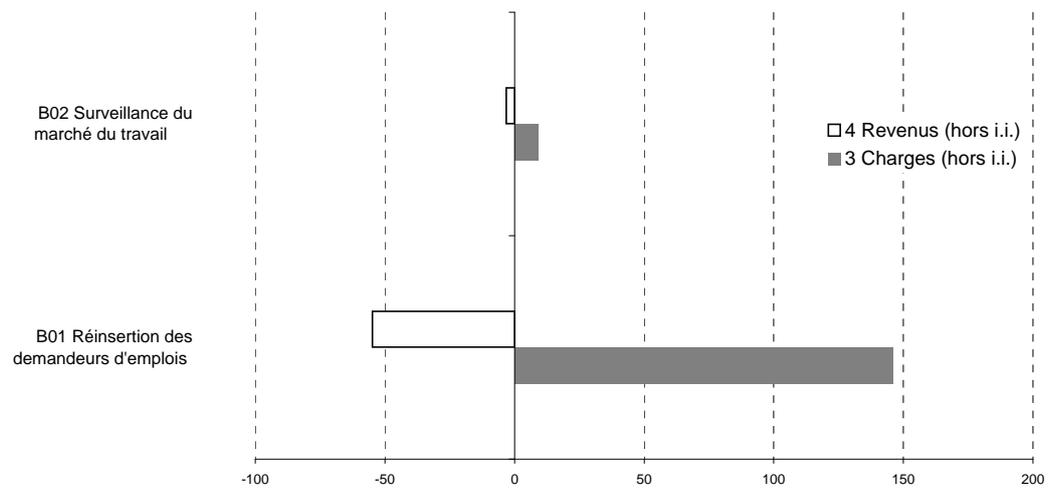
Un taux d'encadrement de 50 signifie qu'il y a en moyenne 1 Equivalent temps-plein (ETP) personnel enseignant pour 50 élèves. La modification de la valeur de l'indicateur 5.4 entre le projet de budget et le budget s'explique par une erreur de saisie au projet de budget.

B Emploi, marché du travail

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



B Emploi, marché du travail

Synthèse des priorités

Après la grave crise économique mondiale des années 2008 et 2009, qui avait fortement influencé l'évolution du chômage en Suisse et à Genève, la rapide récupération de l'économie a permis, fin juillet 2011, de retrouver le niveau de chômage le plus bas de la décennie dans notre canton. Rappelons que, contrairement à une fausse idée reçue, l'entrée en vigueur de la 4^{ème} révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage n'a pas eu d'impact significatif sur ce taux. En effet, les chômeurs parvenant au terme de leur période d'indemnisation ne sortent pas des statistiques, mais restent bel et bien inclus dans le calcul du taux de chômage - à l'exception de quelques centaines d'entre eux qui bénéficient du RMCAS.

Cette embellie avait été anticipée par le budget 2011, bien que dans une moindre proportion. Cela dit, depuis une décennie, les fluctuations de la conjoncture se sont avérées particulièrement rapides, à la hausse comme à la baisse. C'est ainsi que, à l'heure de l'établissement de ce budget 2012, les incertitudes sur la dette dans la zone euro, la fragilité de la croissance aux Etats-Unis et la force historique du franc suisse par rapport à l'euro et au dollar doivent inciter à la prudence. Ces facteurs exogènes peuvent en effet rapidement se concrétiser par une pression sur le chiffre d'affaires et les marges des entreprises d'exportation et de secteurs comme l'hôtellerie, mais aussi sur le secteur des entreprises multinationales, avec le risque d'une nouvelle hausse du chômage ou du chômage partiel.

Dès lors que l'administration de la caisse cantonale genevoise de chômage (CCGC) est désormais distincte de celle de l'Etat (ses recettes et ses charges ne dépendant aucunement de la législation ou du financement cantonal), ces évolutions probables ne se manifestent pas dans le présent de budget. En revanche, le canton a d'ores et déjà prévu de renforcer massivement ses propres actions de lutte contre le chômage. Conformément aux enseignements du rapport divers 873 évaluant la loi cantonale en matière de chômage, l'Office cantonal de l'emploi accélérera la mise en œuvre de mesures d'activation et de requalification des chômeurs durant leur délai-cadre d'indemnisation. Cela devrait accélérer le retour à l'emploi de chômeurs. En outre, cela permettra à ces prestations d'être entièrement assumées par l'assurance chômage, ce qui induira une baisse importante des charges supportées jusqu'ici par le canton lorsque ces prestations étaient attribuées plus tard dans le parcours du chômeur (-16 millions).

Cette réduction permettra de disposer de la marge de manœuvre pour renforcer par ailleurs les autres prestations cantonales. Le présent budget tient compte de l'entrée en vigueur, le 1^{er} février 2012, de la nouvelle loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), qui prévoit pour chaque nouvel ayant droit à l'aide sociale un stage d'évaluation de quatre semaines et ouvrira l'accès pour plusieurs centaines de personnes à des prestations comme l'allocation de retour à l'emploi, les emplois de solidarité ou les allocations de formation.

Enfin, sur le plan de la surveillance du marché de l'emploi, le Conseil d'Etat poursuivra ses efforts en matière de lutte contre le travail au noir et de prévention de la sous-enchère salariale.

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	145'937'419	-11'998'249	-7.6%	157'935'668	131'841'603.23
30 Charges de personnel	39'582'568	-10'491'197	-21.0%	50'073'765	47'352'536.30
31 Dépenses générales	1'462'881	-129'022	-8.1%	1'591'903	1'468'592.99
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	187'970	17'970	10.6%	170'000	148'471.32
35 Dédommagements à des tiers	104'350'000	-1'400'000	-1.3%	105'750'000	82'701'300.72
36 Subventions accordées	350'000	0	0.0%	350'000	163'376.00
39 Imputations internes	4'000	4'000	-	-	7'325.90
REVENUS	54'877'531	-9'936'234	-15.3%	64'813'765	63'645'594.18
41 Patentes et concessions	82'100	0	0.0%	82'100	95'500.00
43 Recettes diverses	16'895'431	-101'594	-0.6%	16'997'025	18'637'513.13
45 Dédommagements de collectivités publiques	37'900'000	-9'834'640	-20.6%	47'734'640	44'870'371.68
46 Subventions acquises	-	-	-	-	42'209.37
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-91'059'888	2'062'015	-2.2%	-93'121'903	-68'196'009.05
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'391'662</i>	<i>201'707</i>	<i>-5.6%</i>	<i>-3'593'369</i>	<i>-3'567'740.70</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-8'766'099</i>	<i>-967'250</i>	<i>12.4%</i>	<i>-7'798'849</i>	<i>-9'825'683.72</i>
COÛT COMPLET	-103'217'649	1'296'472	-1.2%	-104'514'121	-81'589'433.47

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	308.00	-86.50	-21.93%	394.50	-
<i>ETP fixes</i>	<i>270.00</i>	<i>-60.00</i>	<i>-18.18%</i>	<i>330.00</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>38.00</i>	<i>-26.50</i>	<i>-41.09%</i>	<i>64.50</i>	-

Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Part cantonale

Prestations complémentaires maladie (PCM)

En 2012, les prestations à verser s'élèvent à 14 millions pour 16 millions de cotisations perçues. Le différentiel permet de couvrir les frais de gestion (personnel, locaux, indemnisation des caisses de chômage pour la perception des cotisations, réserve pour risques, etc.).

Participation cantonale LACI-MMT

Les cantons sont tenus de participer aux frais encourus par la Confédération au titre des mesures du marché du travail. Cette participation, estimée à 14 millions en 2012, tient compte des critères ajustés du calcul de la Confédération.

Mesures cantonales

L'année 2012 devrait voir l'entrée en vigueur des nouvelles mesures en faveur des chômeurs de très longue durée (L 10599). C'est pourquoi, par rapport à 2011, le budget des prestations cantonales renforce donc notablement les emplois de solidarité, les allocations de formation et les allocations de retour en emploi. A l'inverse, on attend de cette politique un impact favorable sur le nombre de bénéficiaires de programmes cantonaux d'emploi formation (PCEF).

Ces derniers verront leur nombre réduit en raison d'une application plus conforme de la loi en matière de chômage, laquelle prévoit l'attribution de PCEF pour achever un programme de formation entamé durant la période d'indemnisation par l'assurance chômage et non pas pour l'initier. Comme le relève le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'évaluation de la nouvelle loi en matière de chômage (RD 873), les PCEF ont souvent été attribués comme instrument de dernier recours pour chômeurs en fin de droit, à l'instar des anciens emplois temporaires, et ce en contradiction à la loi cantonale en matière de chômage (LMC).

Les éléments retenus sont les suivants :

- a) le nombre d'allocations de retour en emploi continue de progresser : + 5.1 mios;
- b) l'attribution plus précoce de stages de requalification durant le délai cadre d'indemnisation, financés par l'assurance-chômage, réduira les besoins en matière de programmes cantonaux d'emploi et de formation (PCEF) : - 16 mios;
- c) le programme d'emplois de solidarité (EdS) continue de croître : + 3.5 mios. Les allocations complémentaires sociales (ACS) restent stables;
- d) l'augmentation de la formation : + 6 mios.

Part fédérale

Dès 2012 et pour la première fois, le SECO prendra en compte le taux réel de demandeurs d'emploi (nombre de demandeurs d'emplois divisé par la population active) dans le calcul de sa participation aux frais de fonctionnement de l'OCE, en utilisant la population active réelle et non plus la population active de l'an 2000.

La baisse de ce taux, liée à l'augmentation importante de la population active à Genève au cours des dix dernières années, permet à notre canton de revenir dans la formule de calcul ordinaire attachée à l'ordonnance d'indemnisation des frais d'exécution (OIFE) et de ne plus avoir à négocier un supplément de budget pour obtenir les moyens nécessaires à l'accomplissement correct de sa mission d'exécution de la loi fédérale sur le chômage (LACI).

Le montant de l'enveloppe destiné à couvrir les frais d'exécution de la LACI pour 2012, accordé par le SECO est de 37.9 mios. Par rapport à 2011, le budget prévoit donc une baisse des recettes en provenance de la Confédération (- 3.2 mios), liée à la diminution du chômage dans notre canton, ainsi qu'une réduction symétrique des charges (diminution du nombre de postes d'auxiliaires).

Caisse cantonale de chômage (CCGC)

Dès le 1^{er} janvier 2012, l'administration et les comptes de la CCGC (entièrement financée par la Confédération) seront

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

tenus de manière distincte de ceux de l'Etat. Le règlement visant à préciser les règles de fonctionnement de la CCGC, conformément aux exigences fixées par la LACI, a été approuvé en juillet 2011.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réinsérer rapidement						
1.1 Indice du nombre de jours d'indemnités versées, versus celui pour la Suisse	Efficacité	80			95	2015
2. Eviter le chômage de longue durée						
2.1 Indice du nombre d'entrées au chômage longue durée, versus celui pour la Suisse	Efficacité	65			90	2015
3. Eviter les arrivées en fin de droits						
3.1 Indice du nombre d'arrivées en fin de droits, versus celui pour la Suisse	Efficacité	80			95	2015
4. Eviter les réinscriptions						
4.1 Indice du nombre de réinscriptions, versus celui pour la Suisse	Efficacité	100			100	2015
5. Augmenter le nombre de places d'emplois de solidarité						
5.1. Nombre de places d'emplois de solidarité	Efficacité	1000	800	568	1000	2015

Commentaires

Les 4 premiers indicateurs bénéficient, à compter de 2012, d'une présentation sous forme d'indice (par analogie à la présentation des chiffres de la Confédération).

Seuils d'information critique pour 2012: comparative aux comptes 2010	Valeur comparative au budget 2011	Valeur
Indicateur 1.1: 70	75	70
Indicateur 2.1: 60	60	53
Indicateur 3.1: 75	75	72
Indicateur 4.1: 95	100	87
Indicateur 5.1: 850		

B02 Surveillance du marché du travail

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	9'088'820	124'210	1.4%	8'964'610	8'517'133.73
30 Charges de personnel	8'527'813	150'291	1.8%	8'377'522	8'071'676.60
31 Dépenses générales	417'007	-26'081	-5.9%	443'088	338'897.96
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	144'000	0	0.0%	144'000	101'998.57
39 Imputations internes	-	-	-	-	4'560.60
REVENUS	3'157'173	78	0.0%	3'157'095	2'819'303.35
42 Revenus des biens	-	-	-	-	19.15
43 Recettes diverses	1'507'015	78	0.0%	1'506'937	1'424'723.15
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'650'158	0	0.0%	1'650'158	1'394'561.05
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'931'647	-124'132	2.1%	-5'807'515	-5'697'830.38
<i>Coût des activités de support</i>	-211'743	-7'326	3.6%	-204'417	-230'655.77
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'940'218	-136'536	7.6%	-1'803'682	-2'204'171.19
COÛT COMPLET	-8'083'607	-267'993	3.4%	-7'815'614	-8'132'657.35

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	62.80	0.00	0.00%	62.80	-
<i>ETP fixes</i>	61.30	0.00	0.00%	61.30	-
<i>ETP auxiliaires</i>	1.50	0.00	0.00%	1.50	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la régulation du marché du travail et au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur les conditions de travail, la rémunération et les prestations sociales dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'organisation de formations et la diffusion d'informations sur les entreprises par le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG).

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

Ce programme contient la prestation suivante :

B02.01 Surveillance du marché du travail.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le canton de Genève s'est montré très déterminé dans l'application de la loi fédérale sur le travail au noir, dès son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Après trois années consacrées à la prévention, à la mise en place des premiers contrôles et aux sanctions, l'année 2012 verra se renforcer la lutte contre les infractions à la législation sur les assurances sociales. La mission des inspecteurs du secteur "travail au noir" a été élargie dans ce sens en 2011 déjà.

B02 Surveillance du marché du travail (suite)

S'agissant des conditions de travail, l'Etat poursuivra ses efforts afin de prévenir les risques de sous-enchère salariale en coordonnant étroitement ses contrôles avec ceux des commissions paritaires, notamment par le biais de contrats de prestations.

En matière de marchés publics, l'Etat pourra s'appuyer sur les récentes modifications apportées au règlement d'attribution des marchés publics (RMP) pour renforcer ses contrôles et limiter les abus rencontrés dans les cas de sous-traitance en cascade.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises.						
1.1. Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	1100	1100	1'169	1100	2015
1.2. Taux de récidive des infractions	Efficacité	5%	10%	2.42%	5%	2015
2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève.						
2.1. Nombre annuel d'entreprises contrôlées, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	400	400	418	450	2015
3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail						
3.1. Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'œuvre étrangère, inclue la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations.	Qualité	21	21	19.9 jours	21	2015
4. Limiter les risques en matière de santé physique et psychique et de sécurité au travail.						
4.1. Taux de récidive des infractions en matière de santé et de sécurité au travail.	Efficacité	10%	10%	0%	10%	2015

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1 : 950

Indicateur 1.2 : 15%

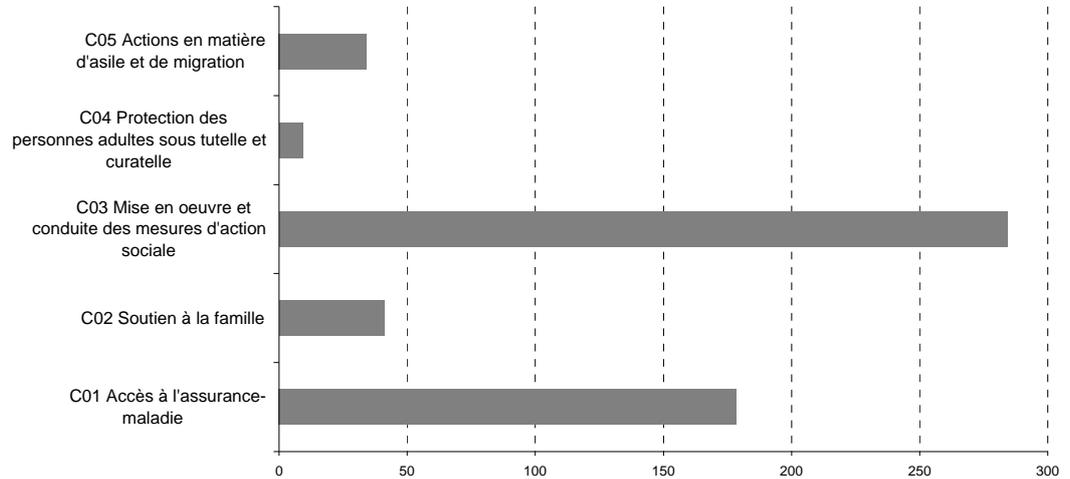
Indicateur 2.1 : 350

Indicateur 3.1 : 25

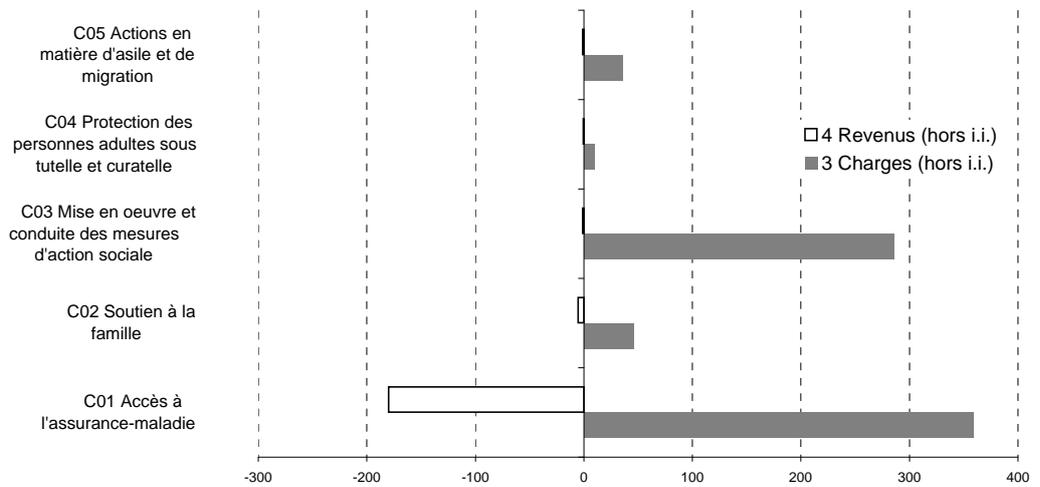
Indicateur 4.1 : 15%

C Action sociale

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



C Action sociale

Synthèse des priorités

L'année 2012 verra se concrétiser, en principe dès le 1^{er} septembre, l'introduction des prestations complémentaires familiales. La loi 10600, qui avait fait l'objet d'une consultation à la fin de la précédente législature, permettra de combattre efficacement la problématique des familles de travailleurs pauvres. Cette réforme profitera à quelque 1'700 familles genevoises. Le coût des prestations elles-mêmes est estimé, pour la période de septembre à décembre 2012, à quelque 5.5 millions de francs supplémentaires (impact sur tous les services confondus).

Le budget consacré aux subsides pour le versement des primes d'assurance maladie augmentera au total de 21.8 millions de francs. Outre les nouveaux ayants droits liés à l'entrée en vigueur de la loi 10600, cette prestation doit tenir compte en effet d'éléments exogènes : progression de la prime moyenne cantonale, augmentation des effectifs de l'aide sociale notamment en raison de l'impact de la 4^e révision de la loi fédérale sur le chômage, et augmentation de la population.

Par ailleurs, la subvention accordée à l'Hospice général pour les prestations aux bénéficiaires de l'aide sociale et du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) subira une hausse estimée à 21.7 millions par rapport au budget 2011. En regard des comptes 2011, cette hausse sera moindre, car une demande de crédit complémentaire pour l'année 2011 a été déposée dans le courant de l'automne. Cette augmentation s'explique par deux facteurs, anticipés par le Conseil d'Etat. Le premier facteur est lié à l'impact de la crise des années 2008-2009 : les personnes ayant perdu leur emploi durant cette période et n'ayant pas pu se réinsérer dans l'intervalle arrivent au terme de leur période d'indemnisation environ 18 mois après leur inscription à l'ORP. Le second facteur renforce le premier, en ceci que la 4^{ème} révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage a réduit la durée d'indemnisation de certaines catégories chômeurs, dont environ 15% ouvrent des droits à l'aide sociale.

Ce budget tient compte de l'entrée en vigueur de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) qui ne devrait pas influencer le budget consacré aux prestations individuelles en 2012, à l'exception du coût supplémentaire lié au vote par le Grand Conseil de l'art. 22, al.3 de la LIASI, au titre des déductions admises pour le calcul du revenu déterminant, qui ne peut, préalablement, pas être chiffré. En effet, les bénéficiaires du RMCAS au jour de l'entrée en vigueur pourront continuer de percevoir les mêmes prestations qu'à ce jour pendant encore trois ans. Quant à la baisse progressive du nombre de bénéficiaires RMCAS, elle sera compensée par la hausse des niveaux de loyers admis pour l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale. Quant aux mesures de formation et d'insertion prévues par cette nouvelle loi (6 millions de francs la première année, 18 millions les années suivantes), elles sont financées dans le cadre du programme « Emploi, marché du travail ».

C01 Accès à l'assurance-maladie

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	358'251'342	24'701'927	7.4%	333'549'415	328'587'859.12
30 Charges de personnel	3'640'365	216'374	6.3%	3'423'991	3'268'987.36
31 Dépenses générales	230'977	-14'447	-5.9%	245'424	274'133.88
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	48'400'000	2'700'000	5.9%	45'700'000	50'563'302.21
36 Subventions accordées	305'980'000	21'800'000	7.7%	284'180'000	274'481'110.17
39 Imputations internes	-	-	-	-	325.50
REVENUS	179'823'888	7'397'953	4.3%	172'425'935	170'487'801.21
43 Recettes diverses	50'265'475	2'797'953	5.9%	47'467'522	54'973'934.01
46 Subventions acquises	129'558'413	4'600'000	3.7%	124'958'413	115'513'867.20
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-178'427'454	-17'303'974	10.7%	-161'123'480	-158'100'059.91
<i>Coût des activités de support</i>	-1'217'767	-92'014	8.2%	-1'125'753	-1'466'061.88
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'026'486	-2'181	0.2%	-1'024'305	-1'188'909.45
COÛT COMPLET	-180'671'708	-17'398'171	10.7%	-163'273'537	-160'755'029.23

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	30.40	1.34	4.61%	29.06	-
<i>ETP fixes</i>	27.95	1.34	5.04%	26.61	-
<i>ETP auxiliaires</i>	2.39	0.00	0.00%	2.39	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.07	0.00	0.00%	0.07	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance maladie, la couverture des assurés insolubles, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Subsides d'assurance-maladie
- C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

Projets prioritaires et justification des écarts

Subsides

Les subventions aux personnes physiques augmentent de 21.8 mios, passant de 284.1 mios à 305.9 mios. Elles se décomposent ainsi :

- a) augmentation du nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires et de l'aide sociale et progression de

C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

la prime moyenne cantonale (+ 2.5 %);

b) augmentation de la population (+ 1 %) et du taux d'impayés sur la base des constats aux comptes (+ 0.5 %);

c) prise en compte de la création des prestations complémentaires familiales, ouvrant des droits à de nouveaux bénéficiaires par une prise en charge complète des primes : + 5 mios.

Par ailleurs, suite à la modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), le service de l'assurance-maladie ne paiera plus que 85 % du montant total des primes et/ou participations ayant fait l'objet de poursuites et ayant abouti à un acte de défaut de biens.

Les recettes en provenance de la Confédération devraient augmenter de 4.6 mios.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie						
1.1. Taux de personnes couvertes par une caisse d'assurance-maladie domiciliées à Genève et frontalières	Efficacité	99.5%	100%	100%	99.5%	2015
2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	100%		100%	100%	2015
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1. Coût moyen par dossier de subsides	Efficience	14.- CHF		11.80 CHF	15.-CHF	2015

Commentaires

Indicateur 3.1: par souci de comparabilité, le coût moyen par dossier a été uniformément calculé sur une base charges de personnel (nature 30) + dépenses générales (31) / nombre de dossiers.

Seuils d'information critique pour 2012:

Valeur au budget 2011

Indicateur 1.1 : 99%

100 %

Indicateur 2.1 : 99%

100 %

Indicateur 3.1 : 15.- CHF

12 CHF

C02 Soutien à la famille

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	46'459'168	8'778'539	23.3%	37'680'629	30'569'542.07
30 Charges de personnel	5'771'221	43'610	0.8%	5'727'611	3'371'729.71
31 Dépenses générales	267'530	-16'738	-5.9%	284'268	125'714.17
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	7'000'000	0	0.0%	7'000'000	6'745'601.67
36 Subventions accordées	33'055'417	8'886'667	36.8%	24'168'750	20'022'798.27
39 Imputations internes	365'000	-135'000	-27.0%	500'000	303'698.25
REVENUS	5'225'745	-1'515	-0.0%	5'227'260	6'017'064.52
42 Revenus des biens	-	-700	-100.0%	700	-
43 Recettes diverses	5'224'744	-815	-0.0%	5'225'559	5'845'585.57
46 Subventions acquises	1'001	0	0.0%	1'001	171'478.95
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-41'233'423	-8'780'054	27.1%	-32'453'369	-24'552'477.55
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-303'764</i>	<i>-7'059</i>	<i>2.4%</i>	<i>-296'705</i>	<i>-277'544.47</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'029'696</i>	<i>-105'162</i>	<i>11.4%</i>	<i>-924'534</i>	<i>-773'577.14</i>
COÛT COMPLET	-42'566'883	-8'892'275	26.4%	-33'674'608	-25'603'599.16

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	48.02	-0.07	-0.15%	48.09	-
<i>ETP fixes</i>	<i>46.43</i>	<i>-0.07</i>	<i>-0.15%</i>	<i>46.50</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.55</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.55</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.05</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.05</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, dès 2012, le service des prestations complémentaires.

C02 Soutien à la famille (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Actions de soutien à la famille
- C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
- C02.03 Soutien financier individuel aux familles

Projets prioritaires et justification des écarts

La principale innovation en matière de soutien à la famille entrera en vigueur en principe le 1^{er} septembre 2012. En effet, la loi 10600 instaurant des prestations complémentaires familiales permettra de soutenir financièrement quelque 1'700 familles genevoises en situation de précarité économique malgré l'exercice d'une activité lucrative.

Suite au vote par le Grand Conseil de l'initiative 145 (IN 145), le montant des allocations familiales sera augmenté dès le 1^{er} janvier 2012.

Subventions et prestations aux personnes physiques

Le montant des subventions allouées aux organismes œuvrant dans le domaine du soutien aux familles reste inchangé.

Dès le 1^{er} janvier 2012, à la suite du vote par le Grand Conseil de l'IN 145, l'allocation unique de naissance passera de 1'000 à 2'000 F. L'allocation mensuelle pour chaque enfant jusqu'à 16 ans passera de 200 à 300 F. L'allocation pour chaque enfant de 16 à 20 ans ne pouvant exercer une activité lucrative sera portée de 250 à 400 F, de même que l'allocation de formation professionnelle (enfant en formation de 16 à 25 ans). Conformément à la pratique en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, les allocations resteront majorées de 100 F dès le 3^{ème} enfant (de 1'000 F pour l'allocation de naissance).

Ces modifications entraînent une augmentation du montant des allocations familiales versées aux personnes sans activité lucrative (+ 6.3 mios), qui sont à la charge exclusive de l'Etat.

Avance et recouvrement des pensions alimentaires

La modification de la loi sur l'avance et le recouvrement des pensions alimentaires a atteint son objectif de stabiliser les dépenses qui avaient massivement augmenté au cours des années précédentes, ce qui permet désormais de pouvoir fonctionner avec un budget stable.

Prestations complémentaires

L'introduction des prestations complémentaires familiales, dès le 1^{er} septembre 2012, est estimée à 2.6 mios, sans l'impact sur les subsides d'assurance maladie.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires						
1.1. Taux de recouvrement	Efficacité	61%	61 %	60.64%	60%	2015
2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99 %	99.49%	99%	2015
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires						

C02 Soutien à la famille (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1. Coût moyen par dossier.	Efficiencie	1'060.-F	1'005 CHF	1'016 CHF	1'100.-F	2015
4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier						
4.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	95%			95%	2015
5 Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%			99%	2015
6 Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales						
6.1 Coût moyen par dossier	Efficiencie	700.- CHF			N/A	

Commentaires

Indicateurs 3.1 et 6.1: par souci de comparabilité, le coût moyen par dossier a été uniformément calculé sur une base charges de personnel (nature 30) + dépenses générales (31) / nombre de dossiers. Valeurs comparatives de l'indicateur 3.1 comptes 2010: 1'016.- CHF / budget 2011: 1'000.- CHF.

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1 : 59%

Indicateur 2.1: 98%

Indicateur 3.1 : 1'100.-CHF

Indicateur 4.1: 92 %

Indicateur 5.1: 98 %

Indicateur 6.1: 750.-CHF

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	285'300'733	15'267'817	5.7%	270'032'916	254'501'719.38
30 Charges de personnel	1'054'486	-20'044	-1.9%	1'074'530	949'639.15
31 Dépenses générales	95'645	-5'982	-5.9%	101'627	63'329.44
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	402'000	2'000	0.5%	400'000	1'056'604.56
36 Subventions accordées	283'748'602	15'291'843	5.7%	268'456'759	252'432'121.73
39 Imputations internes	-	-	-	-	24.50
REVENUS	1'133'355	-5'294	-0.5%	1'138'649	3'329'219.15
43 Recettes diverses	1'133'355	-5'294	-0.5%	1'138'649	2'521'022.14
46 Subventions acquises	-	-	-	-	808'197.01
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-284'167'378	-15'273'111	5.7%	-268'894'267	-251'172'500.23
<i>Coût des activités de support</i>	-36'160	-219	0.6%	-35'941	-56'076.93
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-192'739	-15'100	8.5%	-177'639	-225'511.44
COÛT COMPLET	-284'396'277	-15'288'430	5.7%	-269'107'847	-251'454'088.60

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	7.01	-0.23	-3.18%	7.24	-
<i>ETP fixes</i>	6.41	-0.22	-3.32%	6.63	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.39	0.00	0.00%	0.39	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.21	0.00	0.00%	0.21	-

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de lutte contre la toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise également la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Aide sociale
- C03.02 Insertion socioprofessionnelle
- C03.03 Aide aux victimes
- C03.04 Toxicodépendance
- C03.05 RDU

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Hospice général

Une hausse de la subvention pour les prestations aux bénéficiaires est nécessaire pour 2012.

Cette situation, anticipée par le Conseil d'Etat, provient des impacts décalés de la crise économique subie en 2008 et 2009 d'une part et, d'autre part, des arrivées en fin de période d'indemnisation fédérale de certaines catégories de chômeurs, notamment suite à la 4^{ème} révision de la loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), en vigueur depuis le 1^{er} avril 2011.

Si, pour 2012, une inversion de tendance positive est anticipée, les hausses enregistrées sur 2011 continueront d'impacter les prestations de l'Hospice général, car les bénéficiaires arrivés courant 2011 resteront en grande majorité dans le dispositif sur l'exercice 2012.

La hausse des prestations aux ayants droit est estimée à 21.7 millions par rapport au budget 2011, sachant qu'une demande de crédit complémentaire a été déposée pour l'année 2011.

Par ailleurs, la prise en compte de l'introduction des prestations complémentaires familiales, dès le 1^{er} septembre 2012, entraînera une diminution de l'aide sociale estimée à - 1.8 mio.

L'impact de l'entrée en vigueur de l'IN 145 (allocations familiales) au 1^{er} janvier 2012 diminuera les prestations à verser : - 6.0 mios.

Enfin, le coût supplémentaire lié au vote par le Grand Conseil de l'art. 22, al.3 de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), au titre des déductions prises en compte par le calcul du revenu déterminant, ne peut, préalablement, pas être chiffré.

En ce qui concerne la subvention de fonctionnement, le Conseil d'Etat a entériné la régularisation de 40 postes recrutés en 2011 pour faire face à la hausse du nombre de bénéficiaires. Financée dans le cadre des mandats de prestations, la hausse des postes de l'aide sociale n'aura pas de conséquence sur la subvention de fonctionnement.

Toutefois, une augmentation de la subvention de fonctionnement est prévue pour tenir compte des mécanismes salariaux (au *pro rata* du taux de subventionnement).

Aides financières

Les aides financières accordées aux entités subventionnées dans le cadre de ce programme ne subissent pas de variation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général						
1.1. Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	22 mois		20 mois	N/A	
1.2. Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité	18%		18%	N/A	
1.3.a. Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées avec un revenu antérieur	Efficacité	54%		56%	N/A	
1.3.b. Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées sans revenu antérieur	Efficacité	28%	27%	29%	N/A	
2. Garantir un octroi des prestations d'aide sociale conforme à la loi						

C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	97%		97%	N/A	
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience	4'500 CHF		3'085 CHF	N/A	

Commentaires

Indicateur 3.1: par souci de comparabilité, le coût moyen par dossier a été uniformément calculé sur une base charges de personnel (nature 30) + dépenses générales (31) / nombre de dossiers. Valeurs comparatives comptes 2010: 4'414.-CHF / budget 2011: 4'450.-CHF.

Seuils d'information critique pour 2012:

Valeur au budget 2011:

Indicateur 1.1: 23 mois

23 mois

Indicateur 1.2: 16%

18 %

Indicateur 1.3a 50%

54 %

Indicateur 1.3b: 25%

27 %

Indicateur 2.1: 95%

97 %

Indicateur 3.1: 4'700.-F

4'450.-CHF (nouvelle méthode de calcul)

C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	9'628'370	30'329	0.3%	9'598'041	10'106'494.83
30 Charges de personnel	9'400'373	59'484	0.6%	9'340'889	9'249'486.30
31 Dépenses générales	115'997	-7'255	-5.9%	123'252	147'042.84
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	40'000	0	0.0%	40'000	687'639.09
36 Subventions accordées	40'000	0	0.0%	40'000	11'210.10
39 Imputations internes	32'000	-21'900	-40.6%	53'900	11'116.50
REVENUS	441'179	249'994	130.8%	191'185	361'974.24
42 Revenus des biens	-	-35'000	-100.0%	35'000	-
43 Recettes diverses	441'179	284'994	182.5%	156'185	361'974.24
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'187'191	219'665	-2.3%	-9'406'856	-9'744'520.59
<i>Coût des activités de support</i>	-222'635	-5'916	2.7%	-216'719	-273'239.55
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'304'534	-187'403	8.9%	-2'117'131	-2'586'860.62
COÛT COMPLET	-11'714'360	26'346	-0.2%	-11'740'706	-12'604'620.76

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	79.40	0.00	0.00%	79.40	-
<i>ETP fixes</i>	75.90	0.00	0.00%	75.90	-
<i>ETP auxiliaires</i>	2.50	0.00	0.00%	2.50	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	0.00	0.00%	1.00	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal tutélaire et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des tutelles d'adultes.

Ce programme contient la prestation suivante :

C04.01 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le service des tutelles d'adultes (STA) est entré dans une phase de réorganisation ambitieuse, afin de le rendre mieux apte à gérer avec rigueur les dossiers des pupilles tout en prévoyant l'entrée en vigueur, en janvier 2013, du nouveau droit de protection des mineurs et des adultes. La réorganisation est menée dans un contexte de hausse continue du nombre de personnes sous mandat qui lui sont confiées par le Tribunal tutélaire.

C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Préserver les intérêts des pupilles						
1.1. Taux d'acceptation des rapports par le tribunal tutélaire	Qualité	100%	100%	100%	100%	2015
2. Assurer une prise en charge rapide du mandat tutélaire						
2.1. Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal tutélaire et la prise en charge réelle du dossier	Efficacité	25 jours	25 jours	59 jours	15 jours	2015
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience	3'500.- CHF	4670 CHF	4'882 CHF	3'600.- CHF	2015

Commentaires

Indicateur 3.1: par souci de comparabilité, le coût moyen par dossier a été uniformément calculé sur une base charges de personnel (nature 30) + dépenses générales (31) / nombre de dossiers. Valeur comparative comptes 2010 : 3'812.- CHF / budget 2011: 3'571.- CHF.

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1: 99%

Indicateur 2.1: 35 jours

Indicateur 3.1: 4'000.-F

C05 Actions en matière d'asile et de migration

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	35'187'170	-11'223	-0.0%	35'198'393	27'838'508.87
30 Charges de personnel	140'977	-6'563	-4.4%	147'540	127'088.29
31 Dépenses générales	14'135	-884	-5.9%	15'019	7'712.12
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	-	-	-	-	1'256.89
36 Subventions accordées	33'832'058	-3'776	-0.0%	33'835'834	26'726'961.57
37 Subventions redistribuées	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	975'490.00
REVENUS	1'200'697	-1'287	-0.1%	1'201'984	1'185'734.37
43 Recettes diverses	697	-1'287	-64.9%	1'984	67'621.37
46 Subventions acquises	-	-	-	-	142'623.00
47 Subventions à redistribuer	1'200'000	0	0.0%	1'200'000	975'490.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-33'986'473	9'936	-0.0%	-33'996'409	-26'652'774.50
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'614</i>	<i>93</i>	<i>-2.5%</i>	<i>-3'707</i>	<i>-3'686.59</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-23'958</i>	<i>-2'419</i>	<i>11.2%</i>	<i>-21'539</i>	<i>-27'350.59</i>
COÛT COMPLET	-34'014'044	7'611	-0.0%	-34'021'655	-26'683'811.69

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	0.85	-0.06	-6.59%	0.91	-
<i>ETP fixes</i>	<i>0.78</i>	<i>-0.06</i>	<i>-7.14%</i>	<i>0.84</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.04</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.04</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.04</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.04</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

Projets prioritaires et justification des écarts

La politique en matière d'asile est de la compétence de la Confédération, déléguée dans sa mise en oeuvre aux cantons. L'Hospice général (HG) est mandaté pour l'ensemble des tâches d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'aide sociale financière pour les requérants d'asile ainsi que, depuis le 1^{er} août 2011, pour les réfugiés statutaires.

Le transfert des activités d'accompagnement des réfugiés statutaires fait l'objet d'un transfert de personnel entre

C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

Caritas et l'Hospice général de 14,5 postes, sans augmentation de la subvention de fonctionnement puisque l'HG reçoit la totalité des subventions fédérales en la matière.

Les prévisions en matière de flux migratoires sont peu fiables. Sur l'année 2011, on observe une augmentation importante des arrivées, essentiellement en lien avec les événements du "printemps arabe". Les subventions fédérales étant basées sur des forfaits globaux liés au nombre de personnes prises en charge, les éventuelles fluctuations à venir n'auront pas d'effet direct sur le budget 2012.

En revanche, une partie non négligeable des requérants d'asile étant frappés de non-entrée en matière, une augmentation différée des coûts d'aide d'urgence pourrait se produire en fonction des obstacles qui peuvent freiner les autorités cantonales de migration dans le cadre de l'exécution des renvois vers les pays d'origine ou les pays de l'espace "Dublin".

Enfin, le Conseil fédéral a décidé en date du 6 juillet 2011 que tous les bénéficiaires de l'aide d'urgence devront être affiliés à une caisse maladie. Cela devrait induire un coût supplémentaire pour l'HG, qui ne peut être estimé de façon précise.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires						
1.1. Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail	Efficience	32%	32%	35%	N/A	
2. Développer l'intégration sociale des bénéficiaires						
2.1. Taux de requérants d'asile indépendants financièrement	Efficience	7.8%	7.6%	7.90%	N/A	
3. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement						
3.1.a. Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	85%	85%	82%	N/A	
3.1.b. Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	80%	80%	81%	N/A	
4. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
4.1. Coût moyen par dossier	Efficience	7'500.- CHF	4'400 CHF	4'220 CHF	N/A	

Commentaires

Indicateur 4.1: par souci de comparabilité, le coût moyen par dossier a été uniformément calculé sur une base charges de personnel (nature 30) + dépenses générales (31) / nombre de dossiers. Valeur comparative comptes 2010: 7'766.- CHF / budget 2011 : 7'500.- CHF.

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1: 28%

Indicateur 2.1: 6,5%

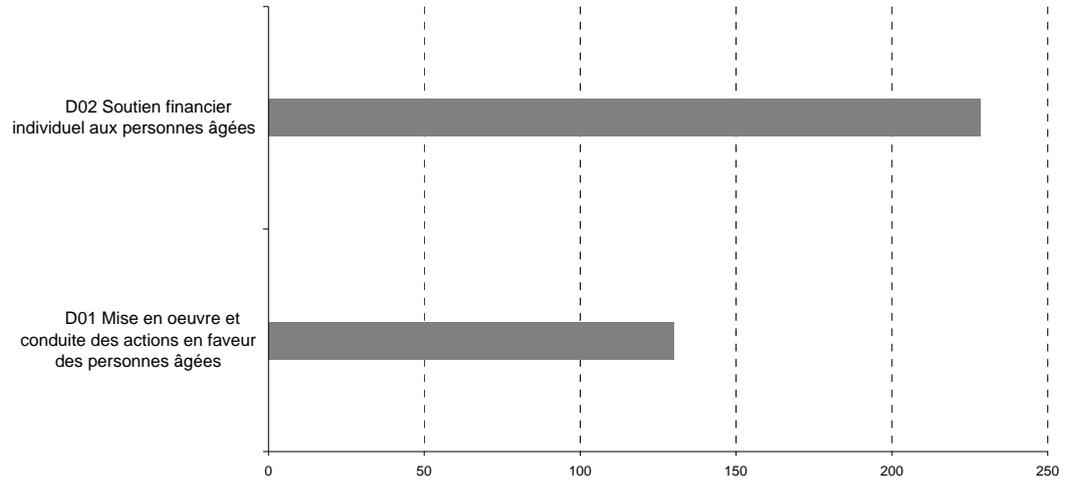
Indicateur 3.1a: 80%

Indicateur 3.1b: 75%

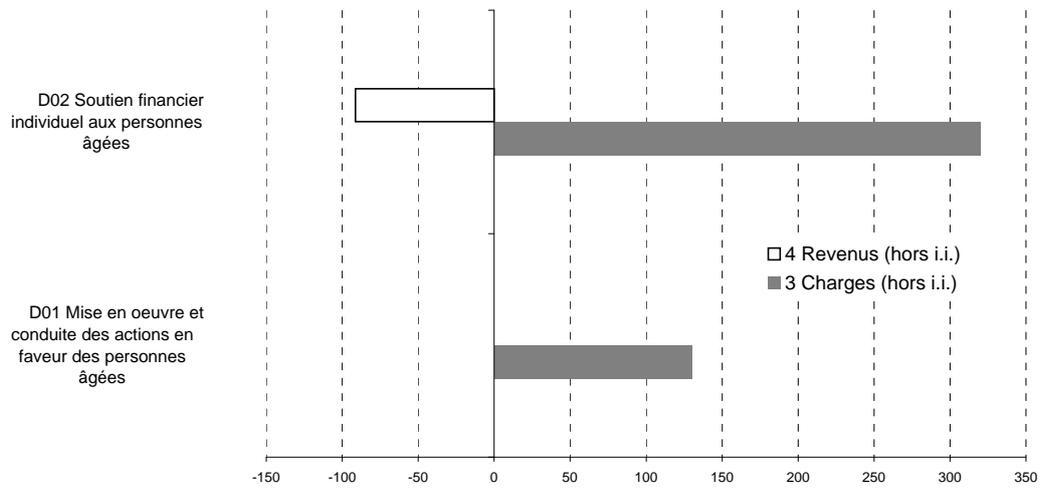
Indicateur 4.1: 7'800.-F

D Personnes âgées

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



D Personnes âgées

Synthèse des priorités

Conformément à ses engagements pris dans le contexte du programme de législature, le Conseil d'Etat a, en 2011, renforcé son action en faveur des aînés. 359 nouveaux lits d'EMS ont été créés en 2011 et l'Etat avait assumé la totalité du coût de la réforme fédérale du financement des soins de longue durée. Ce budget 2012 utilise toutefois une partie de la marge de manœuvre laissée par la loi fédérale en la matière et reporte sur les résidents d'EMS une partie (CHF 8.-/jour) du coût des soins de longue durée. Cette hausse n'a toutefois pas d'impact sur trois quarts des résidents, pour lesquels ce coût supplémentaire est pris en charge par les prestations complémentaires.

Le présent budget maintient l'enveloppe complémentaire pour financer des postes de travail dans les EMS en lien avec l'initiative 125 « Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS ». Toutefois, l'année 2012 connaîtra une baisse passagère du coût de l'hébergement en EMS, en raison de la fermeture de 4 établissements et d'une conversion d'une partie des chambres à deux lits en chambres individuelles.

S'agissant des personnes âgées vivant à leur domicile, le présent budget tient compte d'une progression des loyers et du nombre de bénéficiaires.

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	129'861'475	-9'929'130	-7.1%	139'790'605	116'325'681.38
30 Charges de personnel	1'146'622	-53'367	-4.4%	1'199'989	1'033'651.42
31 Dépenses générales	114'984	-7'190	-5.9%	122'174	62'725.01
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'599'667	-1'710'439	-32.2%	5'310'106	4'164'528.05
36 Subventions accordées	125'000'202	-8'158'134	-6.1%	133'158'336	111'064'776.90
REVENUS	12'954	-10'470	-44.7%	23'424	1'717'387.61
43 Recettes diverses	12'954	-10'470	-44.7%	23'424	557'387.17
46 Subventions acquises	-	-	-	-	1'160'000.44
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-129'848'521	9'918'660	-7.1%	-139'767'181	-114'608'293.77
<i>Coût des activités de support</i>	-113'253	37'980	-25.1%	-151'233	-142'548.91
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-213'911	-6'056	2.9%	-207'855	-245'655.42
COÛT COMPLET	-130'175'686	9'950'583	-7.1%	-140'126'269	-114'996'498.10

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.94	-0.47	-6.34%	7.41	-
<i>ETP fixes</i>	6.33	-0.47	-6.91%	6.80	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.31	0.01	3.33%	0.30	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.31	0.01	3.33%	0.30	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- D01.02 Personnes âgées.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le Conseil d'Etat poursuit ses efforts afin d'accompagner le vieillissement de la population par une offre adaptée, notamment en EMS. Ces efforts se manifestent par le maintien de :

- a) l'enveloppe complémentaire pour financer des postes de travail dans les EMS en lien avec l'initiative 125 « Pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en EMS »;

D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

b) l'augmentation de la couverture du coût des soins admis selon la LAMal, qui est passée de 94.6 % à 100 % en 2011;

c) la redistribution d'un montant de 2 millions pour la formation du personnel au prorata du nombre de lits.

La variation à la baisse, malgré l'augmentation de 359 lits en 2011, s'explique par la diminution du nombre de lits par la transformation des chambres doubles, la fermeture de 4 EMS ainsi que la réduction de l'enveloppe relative aux subventions d'ouverture.

Enfin, dans le cadre de la réforme du financement des soins de longue durée, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, la possibilité était laissée aux cantons de facturer 20 % du coût des soins non pris en charge par les assurances maladie à concurrence d'un montant maximal de F 21,60.- par jour et par résident en établissement médico-social (EMS).

Toutefois, le canton de Genève a décidé de ne pas répercuter cette charge sur les résidents des EMS pour l'année 2011 et à partir du 1^{er} juillet 2012, de facturer une contribution forfaitaire limitée à 8.- F par jour et par résident, à l'instar de ce qui est pratiqué dans le canton de Vaud.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS						
1.1. Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EMS	Qualité	7%	10%	7.45%	10%	2015
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS						
2.1. Coût moyen par lit pondéré par l'évolution des coûts de la santé	Efficience	370.-CHF	370.-	non disponible	370.-CHF	2015
2.2. Taux d'institutionnalisation	Efficience	15%	15%	non disponible	15%	2015
2.3. Taux d'occupation des places	Efficacité	98%	98%	non disponible	98%	2015
2.4. Taux de plaintes fondées	Qualité	0.2%	0.3%	0.11%	0.2%	2015

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1: 20%

Indicateur 2.1: 420.-F

Indicateur 2.2: 20%

Indicateur 2.3: 95%

Indicateur 2.4: 1%

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	319'675'353	7'035'706	2.3%	312'639'647	298'905'069.58
30 Charges de personnel	7'068'962	-25'614	-0.4%	7'094'576	6'693'956.25
31 Dépenses générales	318'150	-19'909	-5.9%	338'059	436'014.80
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	113.49
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	20'216'220	466'080	2.4%	19'750'140	15'813'632.46
36 Subventions accordées	292'066'195	6'615'149	2.3%	285'451'046	275'956'767.41
39 Imputations internes	5'826	0	0.0%	5'826	4'585.17
REVENUS	91'323'616	7'572'378	9.0%	83'751'238	83'560'599.29
42 Revenus des biens	7'975	-1'347	-14.4%	9'322	2'746.80
43 Recettes diverses	32'094'351	2'912'925	10.0%	29'181'426	28'689'700.19
46 Subventions acquises	59'221'290	4'660'800	8.5%	54'560'490	54'868'152.30
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-228'351'737	536'672	-0.2%	-228'888'409	-215'344'470.29
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-643'076</i>	<i>-23'237</i>	<i>3.7%</i>	<i>-619'839</i>	<i>-621'680.51</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'287'111</i>	<i>-169'522</i>	<i>15.2%</i>	<i>-1'117'589</i>	<i>-1'565'037.20</i>
COÛT COMPLET	-230'281'924	343'913	-0.1%	-230'625'837	-217'531'187.99

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	60.09	0.00	0.00%	60.09	-
<i>ETP fixes</i>	<i>58.64</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>58.64</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.46</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.46</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Prestations complémentaires AVS
- D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Le budget des prestations complémentaires AVS augmente globalement de 6.6 mios.

Pour les personnes âgées vivant à domicile, il est tenu compte d'une augmentation des loyers et du nombre de bénéficiaires de 1 % basée sur les dépenses de l'année précédente ainsi que d'une légère diminution des dépenses

D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

de prestations complémentaires consécutives à l'adoption de l'initiative 145 (IN 145).

Pour les personnes âgées résidant en établissement médico-social (EMS), il est tenu compte de la création de nouvelles places, notamment de l'impact sur 2012 des places ouvertes en cours d'année 2011, de la diminution des prestations complémentaires consécutives à la transformation de chambres à deux lits, des fermetures d'EMS, ainsi que de la prise en charge de la contribution personnelle aux coûts des soins de 8 F par jour et par résident en EMS, dès le 1er juillet 2012.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1. Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	88%	88%	83%	88%	2015
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2015
3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience	610 CHF	700 CHF	753 CHF	N/A	

Commentaires

Indicateur 3.1: par souci de comparabilité, le coût moyen par dossier a été uniformément calculé sur une base charges de personnel (nature 30) + dépenses générales (31) / nombre de dossiers. Valeurs comparatives comptes 2010: 688.-CHF / budget 2011: 609.- CHF.

Seuils d'information critique pour 2012:

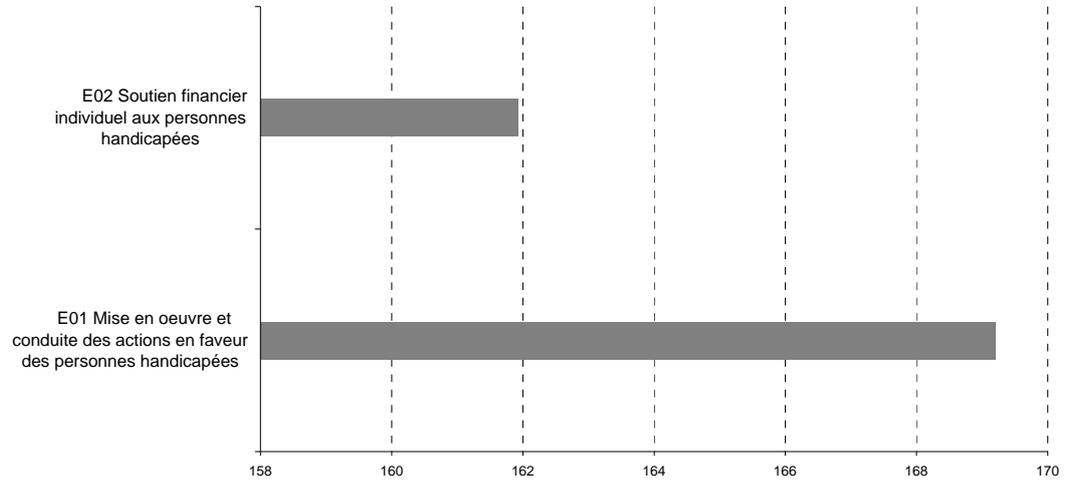
Indicateur 1.1: 80%

Indicateur 2.1: 98%

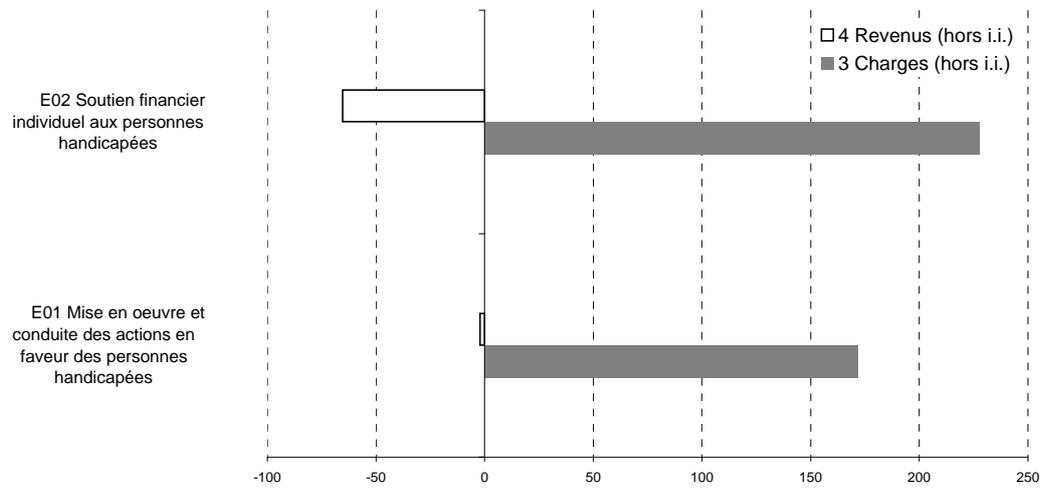
Indicateur 3.1: 650.- CHF

E Handicap

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



E Handicap

Synthèse des priorités

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans le monde du travail en particulier et dans la société en général. Les actions les plus déterminantes du point de vue budgétaire concernent, d'un côté, l'accueil permanent ou de jour au sein d'établissements spécialisés (EPH) et de l'autre, le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Le présent budget démontre la poursuite des efforts conduits dans notre canton pour assurer une offre de qualité dans l'accueil et l'insertion de personnes en situation de handicap. On prévoit ainsi 77 nouvelles places d'accueil et d'hébergement en 2012, après la création de 144 places créées en 2011. L'annualisation des places ouvertes durant l'année 2011 et les coûts liés aux nouvelles places entraîne une hausse de 5.1 millions de francs. Les prestations directes aux personnes handicapées évoluent pour leur part en fonction du nombre de bénéficiaires et de la progression des loyers.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	171'352'023	5'317'745	3.2%	166'034'278	153'976'894.98
30 Charges de personnel	1'259'404	-58'617	-4.4%	1'318'021	1'135'322.12
31 Dépenses générales	126'285	-7'899	-5.9%	134'184	68'894.74
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	198'000	198'000	-	-	11'228.20
36 Subventions accordées	169'768'334	5'186'261	3.2%	164'582'073	152'761'449.92
REVENUS	2'146'620	1'086'501	102.5%	1'060'119	2'131'025.32
42 Revenus des biens	42'096	0	0.0%	42'096	41'833.24
43 Recettes diverses	2'104'225	1'086'501	106.8%	1'017'724	814'994.29
46 Subventions acquises	299	0	0.0%	299	1'274'197.79
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-169'205'403	-4'231'244	2.6%	-164'974'159	-151'845'869.66
<i>Coût des activités de support</i>	-36'895	-3'781	11.4%	-33'114	-32'933.57
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-215'069	-22'654	11.8%	-192'415	-244'331.98
COÛT COMPLET	-169'457'368	-4'257'680	2.6%	-165'199'688	-152'123'135.21

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	7.62	-0.52	-6.39%	8.14	-
<i>ETP fixes</i>	6.95	-0.52	-6.96%	7.47	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.34	0.00	0.00%	0.34	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.34	0.00	0.00%	0.34	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et en soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
- E01.02 Prestations aux personnes handicapées

Projets prioritaires et justification des écarts

En raison de l'ouverture de 77 places en 2012 (10 places résidentielles et 67 en accueil de jour) et de l'annualisation du coût des places créées courant 2011, l'enveloppe additionnelle pour les établissements pour personnes en situation de handicap (EPH) s'élève à 5.1 millions.

E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH						
1.1. Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	50%		68%	45%	2015
2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH						
2.1. Coût moyen par lit pondéré par l'évolution de la lourdeur des cas	Efficience	500.-CHF		529 CHF	N/A	
2.2. Taux d'institutionnalisation	Efficience	16%		15.70%	16%	2015
2.3. Taux d'occupation des places	Efficacité	90%		91%	92%	2015
2.4. Taux de plaintes fondées	Qualité	0.1%		0.10%	0.1%	2015

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1: 60%

Indicateur 2.1: 550.-CHF

Indicateur 2.2: 14%

Indicateur 2.3: 85%

Indicateur 2.4: 0.11%

Valeur au budget 2011:

50%

500 CHF

16 %

90 %

0.1 %

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	227'360'298	3'371'710	1.5%	223'988'588	203'499'105.57
30 Charges de personnel	5'064'984	-17'820	-0.4%	5'082'804	4'795'841.60
31 Dépenses générales	227'955	-14'241	-5.9%	242'196	312'379.98
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	81.31
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	14'483'780	333'920	2.4%	14'149'860	11'329'574.64
36 Subventions accordées	207'579'405	3'069'851	1.5%	204'509'554	187'057'943.01
39 Imputations internes	4'174	0	0.0%	4'174	3'285.03
REVENUS	65'428'219	5'425'185	9.0%	60'003'034	59'866'450.68
42 Revenus des biens	5'715	-963	-14.4%	6'678	1'967.94
43 Recettes diverses	22'993'794	2'086'948	10.0%	20'906'846	20'554'550.04
46 Subventions acquises	42'428'710	3'339'200	8.5%	39'089'510	39'309'932.70
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-161'932'079	2'053'475	-1.3%	-163'985'554	-143'632'654.89
<i>Coût des activités de support</i>	-460'739	-16'661	3.8%	-444'078	-445'398.98
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-922'223	-121'473	15.2%	-800'750	-1'121'260.77
COÛT COMPLET	-163'315'040	1'915'342	-1.2%	-165'230'382	-145'199'314.64

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	43.06	0.00	0.00%	43.06	-
<i>ETP fixes</i>	42.01	0.00	0.00%	42.01	-
<i>ETP auxiliaires</i>	1.04	0.00	0.00%	1.04	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Prestations complémentaires AI
- E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

Projets prioritaires et justification des écarts

Le budget des prestations complémentaires AI augmente globalement de 3.1 mios.

Pour les personnes handicapées à domicile, il est tenu compte d'une augmentation des loyers et du nombre de bénéficiaires de 1 % basée sur les dépenses de l'année précédente ainsi que d'une diminution des dépenses de

E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

prestations complémentaires consécutives à l'adoption de l'initiative 145 (IN 145).

Pour les personnes handicapées en établissement (EPH), il est tenu compte des nouvelles places, selon la planification cantonale.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires						
1.1. Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	91%	91%	89%	91%	2015
2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi						
2.1. Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2015
3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers						
3.1. Coût moyen par dossier	Efficience	610 CHF	700 CHF	753 CHF	N/A	

Commentaires

Indicateur 3.1: par souci de comparabilité, le coût moyen par dossier a été uniformément calculé sur une base charges de personnel (nature 30) + dépenses générales (31) / nombre de dossiers. Valeurs comparatives comptes 2010: 688.-CHF / budget 2011: 609.- CHF.

Seuils d'information critique pour 2012:

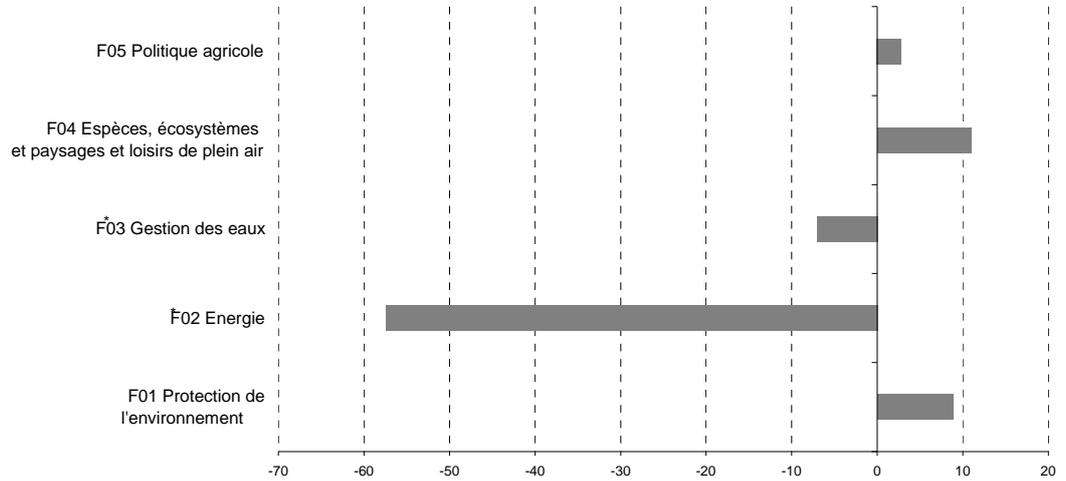
Indicateur 1.1: 85%

Indicateur 2.1: 98%

Indicateur 3.1: 650.- CHF

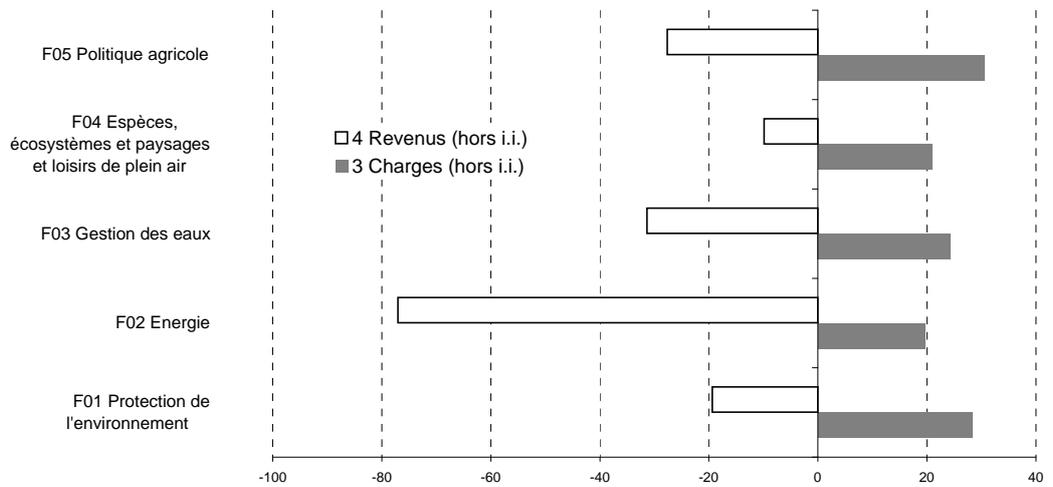
F Environnement et énergie

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



F Environnement et énergie

Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe cinq programmes qui ensemble représentent la réponse du canton aux problèmes environnementaux au sens large. Ces cinq programmes sont les suivants:

- **Energie**: les mesures destinées à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de sorte à apporter notre contribution en matière de changements climatiques (principalement l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables).
- **Espèces, écosystèmes et paysages, et loisirs de plein air**: tout ce qui touche à la nature et à l'accueil de la population dans ce cadre de vie.
- **Gestion des eaux**: qualité de l'eau, renaturation des cours d'eau, traitement des eaux usées, gestion des crues, etc. (environnement bleu).
- **Politique agricole**: mise en œuvre de la politique fédérale et promotion d'une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.
- **Protection de l'environnement**: enjeux problématiques non compris dans les quatre programmes précédents (études d'impact sur l'environnement, protection de l'air, bruit, rayonnements, sols, eaux souterraines, déchets, sites contaminés, environnement des entreprises, risques majeurs, etc.).

Le programme de législature comporte pas moins de 16 domaines d'actions en rapport avec cette politique publique.

Pour l'énergie, les points forts pour 2012 concernent la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie, l'assainissement énergétique des bâtiments avec d'importantes subventions en continuité des années précédentes, ainsi que le lancement ou la poursuite de grands projets de production d'énergie renouvelable (géothermie, biomasse, barrage de Conflan).

En matière de nature, outre la poursuite de la gestion des espaces naturels renaturés, un important effort portera sur l'établissement et la mise en œuvre de la loi sur la biodiversité et du plan paysage du Projet d'agglomération, avec les contrats territoire pour les corridors biologiques et l'intégration d'éléments de nature dans le tissu urbain.

La gestion des eaux verra en 2012 l'achèvement des plans régionaux d'évacuation des eaux, première étape vers la réalisation des schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux, lesquels représentent la réponse aux problèmes de protection des eaux (qualitative et quantitative), de protection contre les crues et de revitalisation de cours d'eau à haut potentiel écologique.

La politique agricole aura pour principal objectif de préserver la zone agricole dans le cadre du Projet d'agglomération. Elle verra également la mise en œuvre de plusieurs projets-pilotes, par exemple en matière de valorisation énergétique de la biomasse ou d'amélioration de l'efficacité énergétique des serres.

Enfin, la protection de l'environnement portera ses efforts principaux sur les réflexions relatives au renouvellement des installations de traitement des déchets (usine d'incinération, installation de compostage et méthanisation, espaces de récupération), la qualité de l'air avec la révision du Plan OPair et le rôle exemplaire de l'Etat avec la mise en œuvre du plan d'actions environnementales destiné à réduire les gaz à effet de serre émis par les activités de l'administration cantonale.

F01 Protection de l'environnement

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	28'302'521	-651'880	-2.3%	28'954'401	37'595'539.34
30 Charges de personnel	12'835'877	2'832'380	28.3%	10'003'497	9'458'271.05
31 Dépenses générales	13'290'224	54'756	0.4%	13'235'468	16'831'860.44
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'699'181	-1'589'077	-48.3%	3'288'258	6'964'732.04
34 Parts et contributions sans affectation	162'850	0	0.0%	162'850	130'802.25
35 Dédommagements à des tiers	42'625	40'000	1523.8%	2'625	39'474.70
36 Subventions accordées	249'859	-1'998'100	-88.9%	2'247'959	4'146'988.14
39 Imputations internes	21'905	8'161	59.4%	13'744	23'410.72
REVENUS	19'395'346	862'200	4.7%	18'533'146	22'665'834.83
42 Revenus des biens	7'489'510	-1'000'200	-11.8%	8'489'710	8'179'312.49
43 Recettes diverses	9'955'576	347'616	3.6%	9'607'960	12'559'324.44
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'694'360	1'514'784	843.5%	179'576	1'671'297.90
46 Subventions acquises	255'900	0	0.0%	255'900	255'900.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'907'175	1'514'080	-14.5%	-10'421'255	-14'929'704.51
<i>Coût des activités de support</i>	-576'488	-96'492	20.1%	-479'996	-535'033.55
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'345'239	-260'640	12.5%	-2'084'599	-2'580'447.21
COÛT COMPLET	-11'828'901	1'156'949	-8.9%	-12'985'850	-18'045'185.27

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	86.60	20.27	30.56%	66.33	-
<i>ETP fixes</i>	73.85	12.86	21.09%	60.99	-
<i>ETP auxiliaires</i>	7.80	3.78	94.03%	4.02	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	4.95	3.63	275.00%	1.32	-

Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les êtres humains, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de l'office de l'environnement est de proposer et de mettre en œuvre cette politique, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le plan OPair (protection de l'air) et le plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif;
- les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source;
- les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par plusieurs services de la direction générale de l'environnement (DGE).

Ce programme contient les prestations suivantes :

F01 Protection de l'environnement (suite)

- F01.01 Management environnemental
- F01.02 Gestion des déchets
- F01.03 Protection de l'air
- F01.04 Protection contre le bruit et les rayonnements
- F01.05 Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
- F01.06 Environnement des entreprises et risques majeurs
- F01.07 Contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature :

En matière d'amélioration de la qualité de l'air, le plan Opair ne sera pas révisé comme prévu en 2011 mais en 2012. En revanche, le bilan du plan précédent et une modification du règlement sur la protection de l'air (K 1 70.09) sont en préparation. Ce dernier permettra d'intégrer les suggestions de la commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) qui a rendu un rapport sur le sujet en 2010, ce qui ouvrira la voie à la révision du plan. La CEPP propose notamment d'améliorer le pilotage politique du plan et de le restreindre aux zones à émissions excessives, tout en l'intégrant dans une stratégie globale d'amélioration de la qualité de l'air.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat entend développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales. L'accord avec la branche des garages automobiles annoncé pour fin 2010 devrait être signé en 2011. D'autres accords se profilent pour 2012, notamment avec les installations de traitement des déchets.

Le programme de législature met enfin l'accent sur l'atteinte des objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets, en visant notamment le recyclage de 50% des déchets urbains en 2012. Cet objectif sera toutefois difficile à atteindre, notamment par manque de moyens financiers pour les campagnes de sensibilisation. L'essentiel des moyens du fonds cantonal de gestion des déchets sert en effet aujourd'hui à couvrir les frais d'exploitation des espaces de récupération. Une réflexion est en cours pour revoir le mécanisme de ce fonds.

Autres projets d'importance stratégique :

La question du renouvellement de l'usine d'incinération des Cheneviers sera au centre des préoccupations. Des études approfondies sont menées en collaboration avec les SIG et l'association des communes genevoises, et des décisions devront être prises en 2012 qui conditionneront une éventuelle hausse des tarifs de l'incinération.

Des décisions devront aussi être prises au sujet de l'installation de compostage et de méthanisation de Châtillon, du financement du fonds cantonal de gestion des déchets et de la construction de nouveaux espaces de récupération, notamment sur la rive gauche. Dans ces domaines également, des études approfondies sont en cours.

Justifications des écarts :

La rubrique 30 "Charges de personnel" augmente de 12.86 ETP et de F 2.8 millions par rapport à 2011. Les changements majeurs sont les suivants:

- Le transfert du service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) du DCTI au DSPE a engendré un changement de programme du centre de responsabilité. Il est passé du G03 "Conformité des constructions et des chantiers" au F01 "Protection de l'environnement". L'impact sur le budget du présent programme est de F 1.5 million, soit 8.35 postes fixes et 2.8 auxiliaires;
- Dès 2012, les coûts du service de l'information et de la communication (SIC) du DIM sont ventilés sur tous les programmes pour lesquels il fournit une activité, ce qui engendre une augmentation de F 0.6 million;
- L'engagement de 4 agents spécialisés selon la décision du Conseil d'Etat du 4 mai 2011 relative aux grands projets PSD + PAV (voir explicatif dans le programme G02 aménagement du territoire - département rapporteur DCTI) a un impact de F 0.6 million;
- Un poste supplémentaire est demandé pour piloter le projet de l'agrandissement des Cheneviers IV (F 0.1 million).

F01 Protection de l'environnement (suite)

La rubrique 31 "Dépenses générales" augmente de F 0.1 million selon les éléments suivants :

- Le transfert du service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) du DCTI au DSPE a engendré une augmentation de F 0.4 million;
- La ventilation des coûts du service de l'information et de la communication (SIC) a un impact à hauteur de F 0.2 million;
- Les PSD + PAV engendrent des honoraires et frais d'étude à hauteur de F 0.2 million;
- L'ajustement des budgets liés à l'assainissement des sites pollués est de F 0.1 million. L'impact est identique en 43 (sans incidence sur le résultat);
- Un montant de F 0.3 million, qui figurait au budget 2011, n'a pas été reconduit suite à la mise en provision du risque avéré qu'il couvrait;
- Une réallocation budgétaire de F 0.1 million est intervenue entre le programme F01 "Protection de l'environnement" et F02 "Energie", générant une augmentation sur les dépenses générales;
- Une diminution de F 0.6 million suite au provisionnement du montant que la loi prévoit pour l'assainissement des sites en cas d'urgence.

La rubrique 33 "Amortissements, provisions, irrécouvrables" enregistre des variations liées aux amortissements.

La diminution de la rubrique 36 "Subventions accordées" est due, conformément à la loi 9826, à la fin du versement de l'indemnité de fonctionnement aux Services Industriels de Genève (SIG) suite au transfert d'actifs de l'Etat de Genève. La dernière indemnité de fonctionnement (F 2 millions) a été accordée aux SIG en 2011.

Pour les revenus, la rubrique 42 "Revenus des biens" enregistre une diminution de F 1 million par rapport à l'année précédente et concerne la redevance des Services Industriels de Genève (SIG).

L'augmentation de la rubrique 43 "Recettes diverses" est principalement due à la révision globale des émoluments de l'Office.

La rubrique 45 "Dommagements de collectivités publiques" augmente de F 1.5 million. Il s'agit de participations de la Confédération à l'assainissement des sites contaminés. Les montants sont variables d'une année à l'autre. Ils dépendent du nombre de sites en cours d'assainissement et de l'avancement des travaux.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assainir les bâtiments publics et réduire les émissions de CO2 de l'Etat						
1.1. Tonne d'équivalents CO2 émises par les activités de l'Etat	Efficacité	n/a		n/a	- 30%	2020
2. Améliorer la qualité de l'air à Genève						
2.1. Taux de véhicules immatriculés bénéficiant du bonus fiscal maximal	Efficacité	+10%	+10%	12.5%	+10%	2013
2.2. Taux de km parcourus par des véhicules à traction électrique par rapport aux autres modes de traction (diesel), dans le domaine des transports publics	Efficacité	37% / 63%	38% / 62%	34% / 66%	37% / 63%	2013
3. Assurer le rôle exemplaire de l'Etat en matière de renouvellement des véhicules polluants						

F01 Protection de l'environnement (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1. Taux de renouvellement des véhicules de l'Etat les plus polluants	Efficacité	+10%	+10%	5%	50%	2013
4. Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales						
4.1. Nombre d'accords signés	Qualité	1/an	1/an	0	1/an	2013
5. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets						
5.1. Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	50%	48%	44.6%	50%	2012

Commentaires

Indicateur 1.1 : Un bilan carbone référence 2008 a été publié en avril 2011. L'objectif du plan d'actions environnementales validée par le Conseil d'Etat est de réduire les émissions de GES de l'administration cantonale de 30% d'ici 2020. Le bilan 2008 se montait à 117'700 tonnes d'équivalent CO2. Le prochain bilan carbone complet est prévu pour 2020. Un bilan spécifique intermédiaire sera réalisé en 2015.

Indicateur 2.1 : Indicateur annuel. Il s'agit d'un taux calculé sur la base des nouvelles immatriculations de l'année considérée. Le nouveau système de taxation des véhicules (taxation écologique basée sur un système de bonus) n'est entré en vigueur qu'au 1er janvier 2010, d'où l'absence de données antérieures.

Indicateur 2.2 : Indicateur annuel. La première valeur fait référence au taux de kilomètres parcourus par des tractions électriques (trolleybus, trams); la deuxième par les tractions diesel (bus). En 2009, ces taux étaient respectivement de 35% et de 65%.

Indicateur 3.1 : Indicateur annuel. Il s'agit du taux de renouvellement des poids lourds par rapport au parc total des poids lourds de l'Etat. La valeur 2011 est basée sur le budget 2011 approuvé. En 2013, nous espérons avoir renouvelé la moitié du parc (selon budget adopté).

Indicateur 4.1 : Un accord de délégation des contrôles des conduites d'oléoducs de pression de service inférieur à 5 bars a été signé le 3 octobre 2011 avec l'association suisse d'inspection technique (ASIT) et l'inspection fédérale des pipelines. De plus, l'office de l'environnement est actuellement en discussion avec la section cantonale de l'UPSA - garages. Les carrosseries ne feront pas partie de l'accord sur demande de l'association patronale genevoise.

Indicateur 5.1 : 50% pour les déchets urbains, 70% pour les déchets des entreprises et 30% des déblais. A fin 2009, ce taux s'élevait à 43,12%.

NB : Les données concernant les comptes 2010 ont été ajournées entre le projet de budget et le budget définitif. De plus, concernant les indicateurs 2.1 et 3.1, un signe mathématique "+" a été ajouté devant le 10% (pour devenir +10%), car il s'agit d'une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente et non d'un taux de 10%.

F02 Energie

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	19'584'820	-5'754'053	-22.7%	25'338'873	20'559'745.31
30 Charges de personnel	3'872'613	506'487	15.0%	3'366'126	2'979'769.82
31 Dépenses générales	1'893'505	-207'854	-9.9%	2'101'359	2'632'023.12
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'450'150	-349'850	-12.5%	2'800'000	9'308'031.96
35 Dédommagements à des tiers	-	-	-	-	163'293.70
36 Subventions accordées	10'917'552	-1'003'260	-8.4%	11'920'812	4'642'792.28
37 Subventions redistribuées	450'000	-4'700'000	-91.3%	5'150'000	832'529.60
39 Imputations internes	1'000	424	73.6%	576	1'304.83
REVENUS	77'047'542	47'129'842	157.5%	29'917'700	17'125'908.36
42 Revenus des biens	68'783'023	59'212'500	618.7%	9'570'523	9'015'944.51
43 Recettes diverses	7'764'519	-6'432'658	-45.3%	14'197'177	7'151'918.05
46 Subventions acquises	50'000	-950'000	-95.0%	1'000'000	125'516.20
47 Subventions à redistribuer	450'000	-4'700'000	-91.3%	5'150'000	832'529.60
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	57'462'722	52'883'895	1'155.0%	4'578'827	-3'433'836.95
<i>Coût des activités de support</i>	-169'185	-20'517	13.8%	-148'668	-241'434.27
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-650'582	-61'100	10.4%	-589'482	-767'845.80
COÛT COMPLET	56'642'955	52'802'278	1'374.8%	3'840'677	-4'443'117.02

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	26.27	3.38	14.77%	22.89	-
<i>ETP fixes</i>	22.95	0.99	4.51%	21.96	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.50	0.02	4.17%	0.48	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.82	2.37	526.67%	0.45	-

Descriptif du programme

L'objectif premier de ce programme est la réduction conjointe des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. A ce titre, il est un élément central de la politique de protection de l'environnement. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la création de réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'approvisionnement par des sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.), et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par le service de l'énergie (SCANE) de la direction générale de l'environnement.

Ce programme contient la prestation suivante :

F02.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique

F02 Energie (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation :

Le Conseil d'Etat veut réduire la dépendance de notre canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Cet objectif implique une réduction de la consommation, notamment grâce à l'assainissement du patrimoine bâti privé et public, et par l'accroissement des capacités de production durable et propre. Pour y parvenir, Le Conseil d'Etat continue à investir dans un programme incitatif de subventions. Il entend par ailleurs s'assurer de la réalisation de projets concrets de production de nouvelles énergies renouvelables à Genève.

Parmi les nouvelles énergies renouvelables à déployer, on distingue la géothermie profonde. Les études d'opportunité menées sur l'ancien forage de Thônex et l'étude du potentiel géothermique du canton ont confirmé l'intérêt de développer la géothermie profonde à travers un programme cantonal de prospection et d'exploration du sous-sol. Ce programme est en cours de préparation et pourra être mis en œuvre dès 2012.

Les études préalables relatives à la construction du barrage de Conflan sont lancées depuis 2010 et se poursuivront l'année prochaine.

La nécessité de la construction d'une centrale chaleur force à gaz pour une durée initiale de 20 ans a été réaffirmée par le Conseil d'Etat en novembre 2010. L'année 2011 est consacrée au choix définitif du site, puis la demande d'autorisation de construire pourra être déposée, vraisemblablement en 2012.

Enfin, le Conseil d'Etat a lancé en 2010 un projet relatif à l'utilisation de la biomasse à des fins de production d'énergie, projet qui est en bonne voie de réalisation.

Autres projets d'importance stratégique :

Le service de l'énergie déploie actuellement de gros efforts d'organisation pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie, acceptée en votation populaire début 2010. Les travaux préparatoires en vue de la réalisation de la nouvelle conception générale de l'énergie et du nouveau plan directeur de l'énergie ont également débuté et se poursuivront en 2012.

Justifications des écarts :

La rubrique 30 "Charges de personnel" augmente de F 0.5 million par rapport à 2011. Les éléments principaux expliquant cette variation sont:

- La décision du Conseil d'Etat du 4 mai 2011 relative aux grands projets PSD + PAV (voir explicatif dans le programme G02 aménagement du territoire - département rapporteur DCTI), qui concerne l'engagement de 2 agents spécialisés avec un impact sur le programme F02 de F 0.3 million;
- Dès 2012, les coûts du service de l'information et de la communication (SIC) du DIM sont ventilés sur tous les programmes pour lesquels il fournit une activité, ce qui engendre une augmentation de F 0.2 million.

Sur la rubrique 31 "Dépenses générales" la diminution de F 0.2 million est due à des réallocations budgétaires entre le programme F01 "Protection de l'environnement" et F02 "Energie". Pour le surplus, des ajustements de budgets ont été effectués pour un montant de F 0.1 million.

Les écarts constatés sur les rubriques 33 "Provisions" (F 0.4 million.), 36 "Subventions accordées" (F 1.0 million) et 43 "Recettes diverses-dissolution de provision" (F 6.4 millions) sont en lien avec les subventions à l'énergie accordées par le service cantonal de l'énergie (SCanE). Il s'agit d'aspects techniques comptables liés à la constitution et à la dissolution de provisions lorsque l'octroi et le versement de subventions n'interviennent pas sur le même exercice comptable (principe de délimitation des exercices).

Une augmentation de 60 millions est enregistrée en nature 42 "Revenus des biens". Elle concerne l'augmentation de la redevance versée par les SIG (Services Industriels de Genève) pour l'utilisation du domaine public, conformément à la loi No. 10900.

Enfin, les revenus de la rubrique 46 "Subventions acquises" ont quasiment disparu. Cette rubrique enregistrerait un montant versé par la Confédération en faveur du Service cantonal de l'Énergie (ScanE) afin de promouvoir les énergies. La Confédération privilégie désormais le versement d'aides directes aux propriétaires plutôt que des campagnes d'informations.

F02 Energie (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser l'attribution des subventions en fonction de l'efficacité attendue ou potentielle						
1.1. Efficacité énergétique des subventions octroyées (en F/kWh économisé ou en F/kg CO2 épargné)	Efficience	n/a		n/a	n/a	
2. Maintenir un délai raisonnable de traitement des demandes de subventions						
2.1. Délai de traitement	Qualité	10 j. ouvrables dans 80% des cas	10 jours ouvrables dans 80% des cas	Variable selon la période	10 j. ouvrables dans 80% des cas	2013
3. Augmenter la production d'énergie renouvelable						
3.1. Nombre de m2 de panneaux solaires thermiques installés	Efficacité	4000m2/a n	4000 m2/an	4250	4000m2/a n	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'Office fédéral de l'énergie est actuellement en train de construire un indicateur de référence qui sera utilisé de façon harmonisée par l'ensemble des cantons. Par ailleurs, dans le cadre du projet d'administration en ligne, un outil informatique de gestion de données de subventions est en cours de développement et devrait nous être livré au printemps 2012. Cet outil est destiné également à établir des statistiques pertinentes, sur la base de l'indicateur de la Confédération. Sur cette base, nous estimons être en mesure de publier nos résultats exprimés selon cet indicateur dès la fin 2012.

Indicateur 2.1 : Ce délai est applicable aux décisions traitées à Genève (programme cantonal - CBE).

Indicateur 3.1 : Le solaire est devenu obligatoire pour les bâtiments neufs le 5 août 2010. Avant cette date, le ScanE pouvait suivre la quantité de panneaux solaires posés car tout propriétaire qui projetait de poser des capteurs approchait le ScanE pour obtenir une subvention. Depuis le 1.1.2011, la subvention solaire pour les bâtiments neufs n'a été demandée que par les propriétaires qui ont posé des surfaces de capteurs solaires au delà du minimum requis. Ainsi, le ScanE ne comptabilise que 1'200 m2 de capteurs sous subvention à mi-2011, soit moins qu'en 2010, sans pouvoir toutefois comptabiliser les m2 de capteurs solaires qui seront réellement déployés sur le territoire, dès lors que certains propriétaires posent des capteurs solaires sans que le ScanE en ait connaissance celui-ci n'étant plus approché pour une demande de subvention. Cet indicateur ne pourra être renseigné que lorsque des moyens auront été mis en place pour le suivi des requêtes en autorisation de construire, ou mieux encore des chantiers solaires (certaines autorisations n'étant pas suivies de travaux), sans quoi l'indicateur élaboré à partir du suivi des subventions par le ScanE ne reflètera pas la réalité. Cela engagerait d'autres acteurs que le ScanE (OCSTAT, DCTI) vu que, par la simplification des procédures, le ScanE ne sera plus consulté comme instance de préavis que pour une minorité de dossiers de requêtes en autorisation de construire.

NB : Les données concernant les comptes 2010 ont été ajournées entre le projet de budget et le budget définitif.

F03 Gestion des eaux

Département responsable : DIM

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	24'383'803	1'740'693	7.7%	22'643'110	21'581'981.29
30 Charges de personnel	10'798'518	413'242	4.0%	10'385'276	10'153'918.92
31 Dépenses générales	10'089'620	-324'066	-3.1%	10'413'686	10'579'311.09
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'077'465	1'647'317	383.0%	430'148	256'783.78
35 Dédommagements à des tiers	75'000	15'000	25.0%	60'000	54'583.40
36 Subventions accordées	1'282'200	-12'800	-1.0%	1'295'000	497'930.65
39 Imputations internes	61'000	2'000	3.4%	59'000	39'453.45
REVENUS	31'357'804	1'798'004	6.1%	29'559'800	99'159'456.05
41 Patentes et concessions	14'023'340	1'767'000	14.4%	12'256'340	10'976'509.54
42 Revenus des biens	75'000	-785	-1.0%	75'785	74'340'295.70
43 Recettes diverses	15'461'802	160'159	1.0%	15'301'643	12'170'014.36
45 Dédommagements de collectivités publiques	97'720	0	0.0%	97'720	63'229.50
46 Subventions acquises	1'699'442	-128'500	-7.0%	1'827'942	1'608'876.95
49 Imputations internes	500	130	35.1%	370	530.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	6'974'001	57'311	0.8%	6'916'690	77'577'474.76
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'479'817</i>	<i>302'013</i>	<i>-10.9%</i>	<i>-2'781'830</i>	<i>-2'826'424.62</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'940'594</i>	<i>-371'932</i>	<i>23.7%</i>	<i>-1'568'662</i>	<i>-2'040'360.84</i>
COÛT COMPLET	2'553'590	-12'608	-0.5%	2'566'198	72'710'689.30

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	75.55	1.75	2.37%	73.80	-
<i>ETP fixes</i>	<i>73.55</i>	<i>0.25</i>	<i>0.34%</i>	<i>73.30</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.00</i>	<i>-0.50</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.50</i>	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.00</i>	<i>2.00</i>	-	-	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eaux et la protection de la population à leur égard.

Il s'articule autour des volets suivants :

- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique);
- la planification générale des systèmes d'assainissement et la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton;
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges proches de l'état naturel et de restaurer le régime hydrologique le plus proche de l'état naturel;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau.

F03 Gestion des eaux (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux
- F03.02 Renaturation des cours d'eau et des rives

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 3 environnement et énergie), en particulier les objectifs n° 4 et 16 de sa feuille de route, les priorités retenues reposeront sur un programme d'actions basé sur un usage rationnel de la ressource, une protection renforcée contre les crues (sécurité) et la préservation du capital écologique des cours d'eau (environnement). Les actions déjà engagées vont être généralisées. Une contribution déterminante à la réalisation d'ouvrages de production d'électricité (énergie) par la voie hydraulique est également prévue (barrage de Conflans / optimisation de celui de Chancy-Pougny).

Autres projets d'importance stratégique

La réalisation d'une gestion intégrée de l'eau à Genève consiste en l'établissement des plans régionaux d'évacuation des eaux et des schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux.

Les premiers nommés fixent le cadre des plans généraux d'évacuation des eaux dont la réalisation relève de la responsabilité des communes. Ils se termineront en 2012. Les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux en reprennent les conclusions et objectifs en y intégrant les problématiques liées à la protection des eaux, tant quantitatives que qualitatives, la protection des biens et des personnes face aux dangers dus aux crues et la revitalisation de tronçons de cours d'eau à haut potentiel écologique. Six schémas couvrent l'entier du territoire. La réalisation de leurs objectifs est vérifiée tous les six ans. Ces deux planifications directrices permettront à l'administration de répondre sur une base solide et documentée à toutes les questions relevant de la gestion des eaux à Genève.

La renaturation des cours d'eau est le bras opérationnel de l'entretien des aménagements et de la revitalisation des cours d'eau. Avec l'application stricte des normes IPSAS impliquant un transfert très important des dépenses de l'investissement vers le fonctionnement, les programmes de renaturation devront être revus dans le sens d'une répartition dans le temps afin de ne pas surcharger le fonds de renaturation.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

30 - Charges de personnel :

2 agents spécialisés supplémentaires dans le cadre des projets stratégiques de développement (PSD).

31 - Dépenses générales

Economies réalisées sur les travaux d'entretien de la renaturation des cours d'eau (- 211'000 F).

41 - Patentes et concessions :

Hausse des redevances de barrages suite à la modification de l'article 49 de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (LFH).

43 - Recettes diverses :

Taxes annuelles d'épuration reversées par les Services Industriels de Genève (SIG) à l'Etat pour le financement du réseau secondaire des communes (art. 88 de la loi L 2 05) en légère hausse de 200 000 F.

46 - Subventions acquises :

Diminution des subventions fédérales suite à la fin du programme lié aux cartes de dangers. La Confédération a fixé

F03 Gestion des eaux (suite)

le délai de réalisation des cartes de danger au 31.12.2011. Passé cette date, il n'y aura plus de subvention. Le canton a respecté ce délai.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la qualité des cours d'eau						
1.1. Part de stations affichant un indice biologique global normalisé de bon à très bon	Qualité	40%	38%	36%	70%	2021
2. Assurer la mise en place des équipements d'assainissement pour l'ensemble des zones bâties						
2.1. Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	90%	88%	88%	100%	2021
3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation						
3.1. Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	7%	<8%	8%	2%	2015

Commentaires

Ces objectifs et indicateurs n'appellent pas de commentaires particuliers.

F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air

Département responsable : DIM

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	21'141'600	1'738'939	9.0%	19'402'661	20'320'016.01
30 Charges de personnel	10'852'044	444'398	4.3%	10'407'646	10'078'635.38
31 Dépenses générales	6'299'710	-83'029	-1.3%	6'382'739	4'861'407.14
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'955'187	1'533'460	363.6%	421'727	3'236'265.47
36 Subventions accordées	857'759	67'110	8.5%	790'649	814'136.30
37 Subventions redistribuées	845'000	0	0.0%	845'000	1'027'326.50
39 Imputations internes	331'900	-223'000	-40.2%	554'900	302'245.22
REVENUS	10'503'245	-28'919	-0.3%	10'532'164	64'668'480.69
41 Patentes et concessions	330'000	0	0.0%	330'000	243'994.00
42 Revenus des biens	3'834'000	-397'818	-9.4%	4'231'818	58'284'282.22
43 Recettes diverses	3'733'247	55'454	1.5%	3'677'793	3'343'784.55
46 Subventions acquises	1'153'998	23'445	2.1%	1'130'553	1'200'493.42
47 Subventions à redistribuer	845'000	0	0.0%	845'000	1'027'326.50
49 Imputations internes	607'000	290'000	91.5%	317'000	568'600.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'638'355	-1'767'858	19.9%	-8'870'497	44'348'464.68
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'956'844</i>	<i>446'754</i>	<i>-18.6%</i>	<i>-2'403'598</i>	<i>-2'522'885.12</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'835'802</i>	<i>-213'618</i>	<i>13.2%</i>	<i>-1'622'184</i>	<i>-2'102'154.25</i>
COÛT COMPLET	-14'431'001	-1'534'722	11.9%	-12'896'279	39'723'425.31

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	83.20	4.55	5.79%	78.65	-
<i>ETP fixes</i>	<i>78.70</i>	<i>2.05</i>	<i>2.67%</i>	<i>76.65</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.50</i>	<i>-0.50</i>	<i>-50.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>4.00</i>	<i>3.00</i>	<i>300.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel genevois et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population genevoise pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales, concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, mais aussi leur intégration aux programmes d'autres politiques sectorielles telles que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. Projet d'agglomération, PAV, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact) y relatives.

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y.c. propriétés privées de l'Etat);
- entretien du lac et des cours d'eau (y.c. infrastructures portuaires);
- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;

F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air (suite)

- nature en ville et préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale nature et paysage (DGNP).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages
- F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 3 environnement et énergie), en particulier les objectifs n° 13 à 15 de sa feuille de route, l'action est orientée vers la structuration de cette politique publique dans le cadre du Projet d'agglomération, avec les objectifs de biodiversité et d'intégration d'éléments de nature dans le tissu urbain correspondant aux lignes directrices soutenues par la Confédération.

Autres projets d'importance stratégique

Les charges prévues à l'augmentation en 2011 pour une 2^{ème} tranche n'ayant finalement pas été accordées, le déploiement de certains programmes tels que Nature en Ville et Education nature sera ralenti.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

30 - Charges de personnel :

3 agents spécialisés supplémentaires dans le cadre des projets stratégiques de développement (PSD) et du développement du projet "Praille-Acacias-Vernets" (PAV).

31 - Dépenses générales :

Dotations octroyées dans le cadre des PSD et du développement du projet PAV (50 000 F) et économies réalisées dans les honoraires et prestations de service de tiers (- 160'100 F).

36 - Subventions accordées :

99'910 F supplémentaires ont été alloués dans le cadre des subventions liées aux dégâts dus à la faune permettant ainsi d'éviter chaque année une demande en dépassement de crédit.

42 - Revenus des biens :

Conformément à une recommandation de l'Inspection cantonale des finances (ICF), seul le produit de la vente aux particuliers peut être comptabilisé en tant que revenus des biens (nature 42), celui résultant de la vente à d'autres services de l'Etat est dorénavant comptabilisé en tant qu'imputations internes (- 290 000 F). En outre, la vente de bois aux particuliers a été revue à la baisse (- 348 175 F).

49 - Imputations internes :

La vente de bois à d'autres services de l'Etat est dorénavant comptabilisée en tant qu'imputations internes (+ 290 000 F).

F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant le maximum de biodiversité selon des critères de gestion durable						
1.1. Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	84%	78%	64%	100%	2020
1.2. Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	60%	63%	57%	80%	2015
1.3. Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	60%	70%	41%	80%	2014
1.4. Pourcentage de la surface potentielle d'entretien du lac géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	93%	90%	80%	100%	2015
2. Garantir le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles						
2.1. Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	34	34	26	50	2015
2.2. Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	15	13	9	19	2015
3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune et de la flore les plus représentatives						
3.1. Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	80%	80%	54%	80%	2015
4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)						
4.1. Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficience	89%	89%	78%	100%	2015

Commentaires

Indicateur 1.1 : En 2012, le périmètre a été élargi (de 46 à 55 plans de gestion à réaliser).

Indicateur 1.2 : La valeur de l'indicateur au budget 2012 est revue à la baisse par rapport aux objectifs fixés au budget 2011. La labellisation des forêts de certaines communes est différée dans le temps pour des raisons administratives (changement d'organisme labélisateur).

Indicateur 1.3 : La valeur de l'indicateur au budget 2012 est revue à la baisse par rapport aux objectifs fixés au budget 2011 en raison d'une insuffisance de moyens financiers en 2011 qui ne permet pas d'effectuer d'études complémentaires relatives aux plans de gestion.

F05 Politique agricole

Département responsable : DIM

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	30'455'792	-1'164'013	-3.7%	31'619'805	29'197'321.18
30 Charges de personnel	3'599'813	127'246	3.7%	3'472'567	3'321'534.35
31 Dépenses générales	1'079'350	257'870	31.4%	821'480	850'100.67
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	78'179	-18'328	-19.0%	96'507	79'702.63
35 Dédommagements à des tiers	19'500	-12'500	-39.1%	32'000	30'593.00
36 Subventions accordées	5'031'250	-111'301	-2.2%	5'142'551	4'204'502.88
37 Subventions redistribuées	20'634'200	-1'409'500	-6.4%	22'043'700	20'693'825.50
39 Imputations internes	13'500	2'500	22.7%	11'000	17'062.15
REVENUS	27'655'409	3'250'663	13.3%	24'404'746	23'059'614.32
42 Revenus des biens	-	-	-	-	0.25
43 Recettes diverses	6'803'209	4'601'163	208.9%	2'202'046	2'225'073.62
46 Subventions acquises	218'000	59'000	37.1%	159'000	140'252.45
47 Subventions à redistribuer	20'634'200	-1'409'500	-6.4%	22'043'700	20'693'825.50
49 Imputations internes	-	-	-	-	462.50
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-2'800'383	4'414'676	-61.2%	-7'215'059	-6'137'706.86
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-514'122</i>	<i>63'769</i>	<i>-11.0%</i>	<i>-577'891</i>	<i>-575'090.80</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-729'281</i>	<i>-4'477</i>	<i>0.6%</i>	<i>-724'804</i>	<i>-888'560.05</i>
COÛT COMPLET	-4'043'787	4'473'967	-52.5%	-8'517'754	-7'601'357.71

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	24.02	1.42	6.28%	22.60	-
<i>ETP fixes</i>	<i>22.22</i>	<i>0.42</i>	<i>1.93%</i>	<i>21.80</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.80</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.80</i>	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	-	-	-

Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et de développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productive, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol ;
- contribuer à l'amélioration des structures ;
- réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières ;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité ;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles ;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles genevois en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA) ;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage ;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité ;
- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité ;

F05 Politique agricole (suite)

- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale
- F05.02 Promotion de l'agriculture locale

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 3 environnement et énergie), en particulier l'objectif n°12 de sa feuille de route, les priorités retenues reposeront sur un programme d'actions basé sur l'innovation, la proximité et la préservation des ressources. Les actions conduites jusqu'ici vont être renforcées.

Le programme de la politique agricole aura principalement pour objectif de sauvegarder la surface agricole utile (SAU), base fondamentale pour la production de denrées alimentaires de proximité, et de développer l'activité économique du secteur primaire, notamment au travers d'une valorisation locale de ses produits. Cet objectif sera réalisé en veillant à préserver les ressources naturelles et l'environnement.

Plus concrètement, il s'agira de préserver la zone agricole et sa vocation dans le cadre de l'élaboration du projet d'agglomération et de la révision du plan directeur cantonal. Un soutien à l'innovation se concrétisera par le développement de divers projets, dont la valorisation énergétique de la biomasse, l'amélioration de l'efficacité énergétique des serres et la modernisation des infrastructures de la filière maraîchère.

Autres projets d'importance stratégique

Par ailleurs, un programme d'actions pour l'approvisionnement des collectivités publiques en produits agricoles locaux sera mis en place via le label "Genève Région Terre Avenir" (GRTA) (cantines scolaires notamment). L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) consolidera ses activités de promotion de l'agriculture genevoise et développera des synergies avec différents acteurs économiques genevois. Ces activités se dérouleront notamment à la Maison du Terroir, nouveau lieu central permettant de renforcer les liens entre l'agriculture genevoise et la population. Quant au vignoble de l'Etat, il poursuivra ses expérimentations, en collaboration avec les stations agricoles fédérales, dans l'objectif de tester de nouveaux cépages permettant de réduire encore les traitements phytosanitaires.

L'application de l'ensemble des tâches qui découlent de la législation fédérale fait partie du programme. Elle nécessite des adaptations cantonales significatives de part son évolution constante. Tout en veillant à leur usage, cette mission consiste essentiellement à redistribuer des subventions fédérales, lesquelles forment environ deux tiers du budget du programme de la politique agricole.

Il convient encore de relever que près des trois quarts des subventions cantonales sont financés par des fonds affectés spécifiques.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

30 - Charges de personnel :

1 agent spécialisé supplémentaire dans le cadre des projets stratégiques de développement (PSD).

31 - Dépenses générales :

Il s'agit des dotations octroyées dans le cadre des PSD (150 000 F). Pour le surplus, la hausse des dépenses et

F05 Politique agricole (suite)

notamment des mandats vise à promouvoir l'agriculture genevoise et à développer la sensibilisation de la population et des enfants à l'alimentation et à l'agriculture de proximité.

37 - Subventions redistribuées :

La diminution de 1 400 000 F s'explique essentiellement par un ajustement du montant des paiements directs à l'agriculture et des contributions à la production végétale en fonction des données actualisées. D'autre part, certaines subventions fédérales redistribuées ont fait l'objet d'un transfert en investissement, conformément aux normes comptables applicables (IPSAS). Enfin, la mesure fédérale de soutien en faveur de la reconversion de l'encépagement est arrivée à son échéance en 2011.

43 - Recettes diverses :

Le fonds de compensation agricole, instauré par la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05), sera alimenté par une partie des taxes perçues sur les plus-values foncières en application du titre IIIA de la loi fédérale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30), engendrant des recettes supplémentaires de 4 580 000 F.

47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous nature 37.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer l'agriculture de proximité						
1.1. Nombre d'entreprises adhérant au label Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficacité	235	230	213	250	2014
1.2. Taux de notoriété du label Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficience	32%	30%	ND	32%	2012
2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)						
2.1. Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	≥4 6%	46.80%	47.22%	≥4 6%	2012
3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles						
3.1. Nombre de remarques négatives dans les rapports d'audits de la Confédération	Qualité	0	0	0	0	2012

Commentaires

Indicateur 1.2 : Le label "Genève Région - Terre Avenir" est un outil de promotion de l'agriculture genevoise. Il permet aux consommateurs genevois d'identifier les produits locaux dans différents lieux d'achats. L'augmentation de sa notoriété témoigne de l'intérêt du consommateur pour les produits de proximité. Le label véhicule l'image de l'agriculture genevoise et défend les valeurs proximité-qualité-traçabilité-équité qui correspondent aux attentes du consommateur.

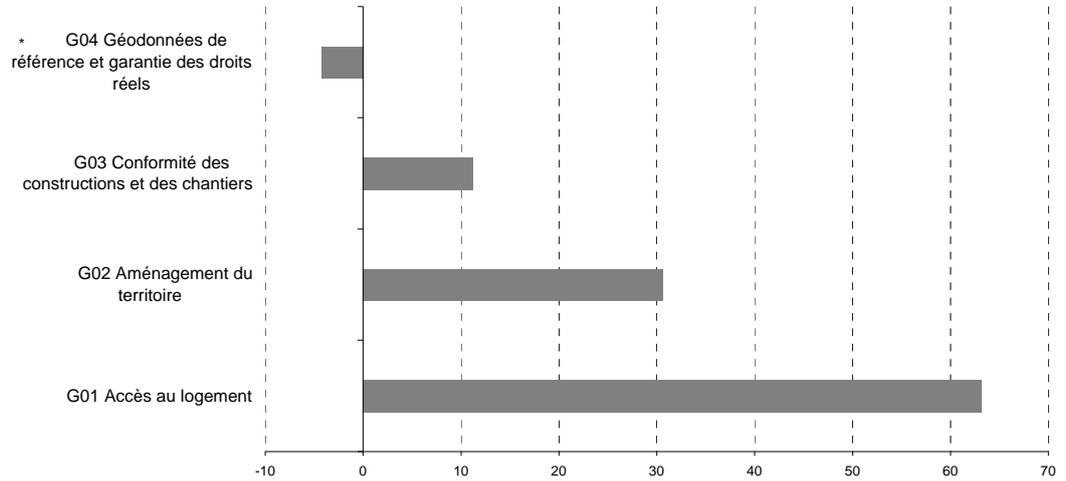
Le taux de notoriété du label, dépendant également de la promotion faite par l'OPAGE et les utilisateurs du label, est mesuré au travers d'une enquête réalisée tous les 4 ans. La dernière a été réalisée en 2008 et la prochaine est prévue pour 2011. Aucune valeur réelle ne sera disponible pour l'indicateur pour 2009 et pour 2010.

Indicateur 2.1 : Les données statistiques de l'OFS sont publiées seulement en juin de l'année subséquente. Aussi, cet indicateur est déterminé sur la base des données de l'année précédente à celle de l'exercice comptable.

Indicateur 3.1 : La Confédération ne procède pas à un audit annuel et la périodicité des audits n'est pas fixée. Le dernier rapport date de 2008 et portait sur l'exercice 2007.

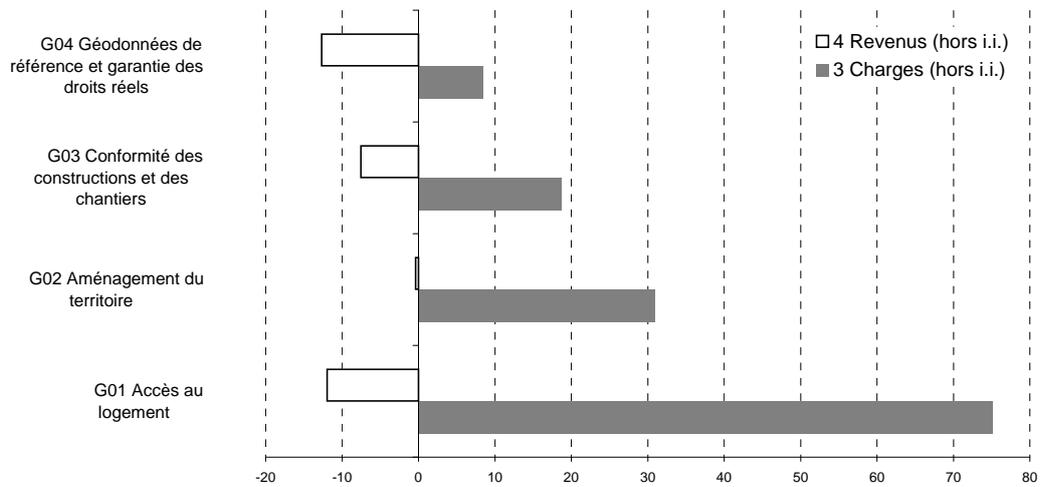
G Aménagement et logement

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



G Aménagement et logement

Synthèse des priorités

Dans le cadre de son programme de législature, le Conseil d'Etat s'est engagé à viser la réalisation de 50 000 logements d'ici 2030, soit 2500 logements par an en moyenne, pour lutter contre la crise du logement. Le dynamisme économique exceptionnel de la région franco-valdo-genevoise est une des causes qui conduit à une forte hausse de la population et, par conséquent, des besoins importants en matière de logement.

Pour atteindre les objectifs assignés, le département déploie une stratégie cohérente, fondée sur la mise en œuvre de projets stratégiques de développement (PSD) visant à une mise à disposition accrue de terrains constructibles et une continuité dans l'action de l'Etat entre planification et opérationnalisation des projets. Pour ce faire, des ressources supplémentaires ont été engagées en 2011 (collaborateurs, mandats d'étude et de réalisation notamment) et une organisation renouvelée mise en œuvre avec une structure de projet transversale co-pilotée par l'Office de l'urbanisme (OU) et l'office du logement (OLO). Le regroupement de l'urbanisme de planification (aménagement du territoire) et réglementaire (autorisations de construire) qui a eu lieu en 2011 permet de renforcer cette intégration des processus de décision, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif, prévu dans la feuille de route, d'une nouvelle gouvernance dans l'urbanisme et le logement.

Ces actions seront mises en œuvre et renforcées en 2012 avec:

- le dépôt devant le Grand Conseil du nouveau plan directeur cantonal;
- la poursuite de la planification du nouveau quartier Praille Acacias Vernets (PAV) en mettant à l'enquête le plan directeur du quartier et en lançant de premières opérations;
- la concrétisation des efforts engagés à la Chapelle-les-Sciers, aux Vergers et aux Communaux d'Ambilly et des derniers périmètres prévus dans l'actuel plan directeur cantonal à Bernex, aux Grands-Esserts et aux Cherpines-Charrotons;
- la mise en œuvre des projets stratégiques de développement (PSD) commencés en 2011, qui nécessitent l'engagement de moyens supplémentaires importants;
- l'incitation des propriétaires de terrains compris dans des PLQ existants à réaliser les logements prévus;
- l'allégement des procédures et la révision du mode de financement des équipements liés au développement urbain;
- la poursuite de l'élaboration du projet d'agglomération 2 qui doit être remis à la Confédération mi-2012.

Les travaux de modernisation des outils informatiques du registre foncier, ainsi que l'achèvement des diverses actions et mesures engagées, contribueront à améliorer la qualité des prestations fournies et à réduire les délais de traitement des réquisitions et des demandes d'extraits.

Enfin, la mise en œuvre de l'administration en ligne (AEL - P8) par la direction des autorisations de construire constituera une étape décisive dans la modernisation des services rendus aux citoyens.

G01 Accès au logement

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	75'203'020	-3'917'458	-5.0%	79'120'478	73'880'942.16
30 Charges de personnel	8'064'299	313'028	4.0%	7'751'271	7'207'201.70
31 Dépenses générales	173'557	-12'400	-6.7%	185'957	87'138.15
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'085'164	462'414	28.5%	1'622'750	1'999'756.01
36 Subventions accordées	64'799'000	-4'696'500	-6.8%	69'495'500	64'505'481.15
39 Imputations internes	81'000	16'000	24.6%	65'000	81'365.15
REVENUS	11'954'505	-1'999'779	-14.3%	13'954'284	10'874'169.05
42 Revenus des biens	79'700	0	0.0%	79'700	99'329.20
43 Recettes diverses	9'789'805	-1'999'779	-17.0%	11'789'584	9'090'534.76
46 Subventions acquises	2'085'000	0	0.0%	2'085'000	1'684'305.09
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-63'248'515	1'917'679	-2.9%	-65'166'194	-63'006'773.11
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-254'863</i>	<i>-130</i>	<i>0.1%</i>	<i>-254'733</i>	<i>-234'910.53</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'522'358</i>	<i>-219'668</i>	<i>16.9%</i>	<i>-1'302'690</i>	<i>-1'646'455.34</i>
COÛT COMPLET	-65'025'736	1'697'881	-2.5%	-66'723'617	-64'888'138.98

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	58.90	1.70	2.97%	57.20	-
<i>ETP fixes</i>	<i>55.50</i>	<i>0.70</i>	<i>1.28%</i>	<i>54.80</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.40</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.40</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais d'attribution de logement, d'octroi de subventions personnalisées HM ou d'octroi d'allocations de logement.

Il vise également à des mesures incitatives à la construction, à la création et à l'exploitation d'immeubles. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre la préoccupation de veiller à ce que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G01.01 Aide à la personne en matière de logement
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements

G01 Accès au logement (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Pour atteindre l'objectif de 2'500 nouveaux logements par an fixé dans le programme de législation, des efforts importants sont consentis en matière de planification et de la mise en œuvre. Une coordination étroite est développée entre les services concernés de l'administration.

Autres projets d'importance stratégique

L'activité de développement de projets à l'office du logement, plus particulièrement dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire se poursuit, visant à appréhender le plus en amont possible les conditions de réalisation des projets. Par ailleurs, le crédit d'investissement prévu par la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) contribuera également à atteindre l'objectif.

Ce crédit, destiné à l'acquisition de terrains et d'immeubles ainsi qu'à la construction de logements, vise principalement la réalisation du parc de logements d'utilité publique prévu par la loi, qui constitue l'autre projet d'importance stratégique porté par l'office du logement. Dans ce cadre, l'effort budgétaire reste soutenu en matière d'investissements.

Ces investissements permettront de poursuivre la réduction des dépenses de fonctionnement au titre des subventions à l'exploitation prévues par la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL).

Globalement, les dépenses de fonctionnement diminuent malgré un effort accru en matière de conseil et d'encouragement de la construction de logements.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

30 - Charges de personnel / ETP :

La variation des ETP fixes découle d'un transfert de ressources entre programmes du DCTI dont l'impact au niveau global est neutre.

L'augmentation d'un ETP agent spécialisé est en lien avec le lancement du projet PSD-PAV (voir explications sur programme G02) qui a également des répercussions sur d'autres programmes de l'Etat en particulier sur le programme G01 en ce qui concerne les impacts sur le logement.

L'augmentation des charges salariales provient également, dans une moindre mesure, de la part employeur des allocations familiales et de l'augmentation du taux CIA en prévision de la fusion des deux caisses de pension CIA et CEH.

31 - Dépenses générales :

La baisse est due à la participation de ce programme aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat.

Cette diminution est un peu atténuée par un transfert de charges provenant du programme P01 *Etats-majors et activités de support départementales* vers tous les programmes du DCTI et en particulier le programme G01. Ce changement a pour but de refléter au mieux les coûts imputables à ces programmes. Il concerne des charges de fournitures générales, d'impressions de formules, d'achats de livres, de cotisations, d'abonnements de journaux et de périodiques, de locations ainsi que de taxes de machines à photocopier et d'affranchissements à forfait qui étaient centralisées. Au niveau global de l'Etat l'impact est nul.

36 - Subventions accordées :

Le budget des subventions accordées a été revu à la baisse pour 2012 afin de refléter la réalité économique. Cela concerne essentiellement les subventions au logement social (logements HLM) ainsi que les allocations de logement du secteur subventionné et du secteur libre. Cette diminution est cependant partiellement atténuée par des subventions en augmentation pour les habitations mixtes.

A noter que les subventions non-matérielles sur les intérêts des dotations sont en légère hausse. L'augmentation annuelle de ces intérêts, directement en lien avec des dotations payées en investissement, a été atténuée par un taux d'intérêt applicable légèrement inférieur à 2011.

G01 Accès au logement (suite)

43 - Recettes diverses :

Le budget des remboursements des surtaxes HLM, en constante diminution depuis 2008, a été revu à la baisse. Ce phénomène est en lien direct avec la baisse des subventions aux logements HLM accordées.

Cette baisse est un peu atténuée par une augmentation des émoluments pour examen de loyer et par la mise en place d'une nouvelle gestion des débiteurs (facturation des coûts aux débiteurs sous forme de frais de rappel, frais de sommation, frais de mise en poursuite ainsi que des frais de dossier pour demandes d'arrangements).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	8.8%	8.2%	9.4%	5%	2020
1.2 Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 12 mois	Efficacité	25%	25%	26.4%	10%	2020
2. Soutenir la construction de logement, en particulier d'utilité publique						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	11%	5%		15%	2016

Commentaires

- Proportion de locataires soumis à une surtaxe dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP) : La baisse des taux d'intérêts est reportée sur les loyers, ce qui fait augmenter le nombre de locataires soumis à la surtaxe.

- Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 12 mois : La pénurie de logements sévissant dans le canton ne permet pas d'espérer une amélioration à court terme.

G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	31'003'185	7'764'904	33.4%	23'238'281	17'823'124.35
30 Charges de personnel	14'136'980	1'970'270	16.2%	12'166'710	9'352'985.09
31 Dépenses générales	16'531'272	5'798'554	54.0%	10'732'718	8'280'576.85
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	149'398	-5'300	-3.4%	154'698	139'222.41
35 Dédommagements à des tiers	126'195	0	0.0%	126'195	-
36 Subventions accordées	57'200	0	0.0%	57'200	48'200.00
39 Imputations internes	2'140	1'380	181.6%	760	2'140.00
REVENUS	378'530	-744	-0.2%	379'274	563'955.87
43 Recettes diverses	378'530	-744	-0.2%	379'274	563'955.87
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-30'624'655	-7'765'648	34.0%	-22'859'007	-17'259'168.48
<i>Coût des activités de support</i>	-763'965	-146'307	23.7%	-617'658	-449'211.43
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'054'659	-437'440	27.0%	-1'617'219	-2'008'475.77
COÛT COMPLET	-33'443'279	-8'349'394	33.3%	-25'093'885	-19'716'855.69

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	101.78	18.36	22.01%	83.42	-
<i>ETP fixes</i>	54.56	-0.69	-1.25%	55.25	-
<i>ETP auxiliaires</i>	4.41	-2.95	-40.08%	7.36	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	42.81	22.00	105.72%	20.81	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il se développe pour cela 3 échelles d'instruments :

- la planification directrice cantonale et régionale avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que le plan directeur cantonal;
- la planification et la mise en oeuvre opérationnelle de grands projets
- l'établissement des plans d'affectation.

Ce programme est mis en œuvre par l'office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Ce programme contient la prestation suivante :

G02.01 Aménagement du territoire.

G02 Aménagement du territoire (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Les objectifs en matière d'aménagement du territoire définis dans le plan de législation sont ambitieux. Ils constituent le fer de lance de la politique de développement urbain impulsée par le Conseil d'Etat. Il s'agit, notamment de la planification de potentiels de logements supplémentaires et de surfaces d'activités.

La planification pour parvenir à 2'500 logements en moyenne par année, doit être intensifiée de manière importante pour détendre le marché du logement et préparer l'arrivée de 100'000 habitants d'ici 2030.

Pour y parvenir, de nombreuses actions doivent être menées :

- adoption d'un nouveau plan directeur cantonal;
- préparation du projet d'agglomération 2;
- concrétisation de projets d'importance cantonale dont celui de Praille Acacias Vernets (PAV), générant un potentiel de 11'000 logements ainsi que les grands projets que sont MICA, les Vergers, la Chapelle-les-Sciers et Bernex-Est;
- mise en œuvre d'environ 16 projets stratégiques de développement (PSD) avec un potentiel approximatif de 45'000 logements supplémentaires concrétisant les objectifs de développement du plan directeur cantonal;
- intensification de la production de plans localisés de quartier (PLQ), notamment en engageant une action volontariste d'élaboration de ceux-ci sur les derniers potentiels de la zone de développement.

Pour la mise en œuvre des PSD, une démarche type comprenant plusieurs étapes a été définie : programmation (urbanisation, mobilité, environnement), plan guide (image collective évolutive), études préliminaires d'amélioration foncière, modifications de zones, projets de secteur / équipement / foncier, concours ou plans de quartier, autorisations de construire (espaces publics, collectifs et bâtiments).

Les PSD et le PAV nécessitent des ressources nouvelles tant en terme de ressources humaines pour conduire ces projets que pour les études permettant d'aboutir jusqu'aux autorisations de construire.

La réalisation de ces projets concernent principalement le programme G02 et dans une moindre mesure notamment les programmes suivants : F01, F02, F03, F04, F05, G01, J01, J02, P01 et P04.

Autres projets d'importance stratégique

Poursuivre la planification du PAV pour le volet relatif aux activités et la planification des zones d'activités notamment dans le cadre des PSD (Zymesa, etc.), afin d'offrir une capacité d'accueil en emplois suffisante.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

30 - Charges de personnel / ETP :

Afin de renforcer les actions en faveur de la création de logements notamment qui font partie des objectifs prioritaires du Conseil d'Etat pour la législation, l'office de l'urbanisme a reçu une dotation additionnelle en ressources humaines pour le programme G02. Ceci permettra de lancer les projets stratégiques de développement (PSD) et renforcer la structure pour le développement du projet PAV. Elle se traduit par une augmentation de 17 ETP (agents spécialisés) sur ce programme.

A cela se rajoute 5 ETP agents spécialisés dont deux sont prévus pour former une cellule de controlling permettant de suivre l'ensemble des réalisations opérationnelles des mesures du projet d'agglomération 1 et trois seront chargés de la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des interfaces d'espaces publiques autour des gares CEVA. Ces nouveaux postes seront entièrement activés sur les projets d'investissement concernés. L'impact sur le budget des charges de personnel est donc nul.

La variation des ETP fixes découle d'un transfert de ressources entre programmes du DCTI dont l'impact au niveau global est neutre.

L'augmentation des charges salariales provient également, dans une moindre mesure, de la part employeur des allocations familiales et de l'augmentation du taux CIA en prévision de la fusion des deux caisses de pension CIA et CEH.

Cette hausse est légèrement atténuée par l'activation de charges salariales sur des projets d'investissement qui est révisée à la hausse (+ 0.2 million F). Cette variation se compose d'une augmentation du personnel travaillant sur des

G02 Aménagement du territoire (suite)

projets d'investissement et d'une hausse de 20% du coût horaire standard utilisé dans le calcul des activations et qui a été ajusté afin de mieux refléter la réalité des coûts du personnel activé.

31 - Dépenses générales :

Un montant important a été rajouté au budget 2012 pour des frais d'études et d'expertises diverses afin de financer la mise en place de projets stratégiques de développement (PSD) pour atteindre l'objectif fixé par le Conseil d'Etat de construire 2'500 logements par année. Ces projets viennent compléter la mise en œuvre des grands projets issus du plan directeur cantonal actuel et sont inscrits dans le projet du nouveau plan directeur cantonal actuellement en cours de validation.

La hausse est quelque peu accentuée par un transfert de charges provenant du programme P01 *Etats-majors et activités de support départementales*. Ce changement a pour but de refléter au mieux celles imputables à ces deux programmes. Il concerne des charges de fournitures générales, d'impressions de formules, d'achats de livres, de cotisations, d'abonnements de journaux et de périodiques, de location et de taxes de machines à photocopier et d'affranchissements à forfait qui étaient centralisées.

Par ailleurs, cette hausse est quelque peu diminuée par la participation de ce programme aux mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Garantir le potentiel de logements dans les planifications effectuées						
1.1. Potentiel de logements dans les plans localisés de quartier adoptés	Efficacité	2'500 log./an	2500	1'400 log./an	2'500 log./an	2030
2. Garantir le potentiel de surfaces d'activités dans les planifications effectuées						
2.1. Potentiel de surfaces d'activités dans les plans localisés adoptés.	Efficacité	100'000 m2/an	100000	185'000 m2/an	100'000 m2/an	2030
3. Garantir la réalisation du Plan directeur de quartier PAV (PDQPAV)						
3.1. Thématiques à intégrer dans le plan directeur de quartier "Praille Acacias Vernets"	Efficacité	30%	50%	20%	100%	2012

Commentaires

Les indicateurs présentés au projet de budget 2012 sont les mêmes qu'au budget 2011. Les libellés des indicateurs pour 2012 ont été exprimés de façon plus explicite.

Indicateur 1.1. : L'objectif selon le plan directeur cantonal en procédure est de construire 50'000 logements entre 2010 et 2030.

Indicateur 2.1. : L'objectif selon l'étude de base (capacité d'accueil) du plan directeur cantonal en procédure est de pouvoir accueillir de 40 à 60 mille emplois supplémentaires entre 2010 et 2030.

Indicateur 3.1. : L'objectif est de mettre le PDQ en procédure en 2012 après avoir intégré toutes les thématiques.

G03 Conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	18'752'428	-1'166'298	-5.9%	19'918'726	18'468'402.16
30 Charges de personnel	10'945'308	-917'342	-7.7%	11'862'650	11'209'231.90
31 Dépenses générales	357'097	-298'479	-45.5%	655'576	635'077.48
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	900'012	12	0.0%	900'000	2'397'102.78
36 Subventions accordées	6'539'202	39'202	0.6%	6'500'000	4'226'990.00
39 Imputations internes	10'809	10'309	2'061.8%	500	-
REVENUS	7'656'543	168'380	2.2%	7'488'163	9'684'179.56
42 Revenus des biens	-	-	-	-	20.56
43 Recettes diverses	7'556'543	68'380	0.9%	7'488'163	9'621'358.75
49 Imputations internes	100'000	100'000	-	-	62'800.25
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'095'885	1'334'678	-10.7%	-12'430'563	-8'784'222.60
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-301'263</i>	<i>56'276</i>	<i>-15.7%</i>	<i>-357'539</i>	<i>-359'955.15</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'984'192</i>	<i>-102'466</i>	<i>5.4%</i>	<i>-1'881'726</i>	<i>-2'419'588.33</i>
COÛT COMPLET	-13'381'340	1'288'489	-8.8%	-14'669'829	-11'563'766.08

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	82.19	-6.84	-7.68%	89.03	-
<i>ETP fixes</i>	<i>76.99</i>	<i>-6.86</i>	<i>-8.18%</i>	<i>83.85</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.13</i>	<i>0.02</i>	<i>0.49%</i>	<i>4.11</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.07</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.07</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans les délais les plus raisonnables possibles, et que le suivi du contentieux lié aux décisions notifiées et la vérification de la conformité des travaux soient réalisés.

L'amélioration des procédures et la modernisation des outils au service des requérants font l'objet d'efforts renouvelés.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

Depuis le 1er janvier 2011, il ne comprend plus les activités du service de toxicologie de l'environnement bâti, transféré au département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) et sur la politique publique F "Environnement et énergie", et plus spécifiquement au programme F01 "Protection de l'environnement".

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G03.01 Autorisation de construire et de mise en service
- G03.02 Sécurité des chantiers et contrôle des risques pour la santé

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

La nouvelle structure de la direction des autorisations de construire, composée de quatre régions, rompt avec le fonctionnement "en silos" qui prévalait jusque-là. Les requérants voient ainsi leur contact avec l'administration simplifiée par le fait d'avoir un interlocuteur de référence. Cette modification vise à améliorer également la prise de décision (délais et qualité de l'instruction) en matière d'autorisation de construire en dynamisant les contacts transversaux nécessaires.

Autres projets d'importance stratégique

Le déploiement de la prestation 8 de l'Administration en ligne (AeL) permet aux requérants de déposer leurs requêtes par voie électronique, suivant un processus qui a été élaboré avec les partenaires externes (Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève notamment). La première étape de ce projet d'importance portant sur la modernisation des outils sera suivie d'une phase permettant la circulation d'un dossier dématérialisé au sein de l'ensemble des services concernés de l'administration.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Le service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) a rejoint le département de la sécurité, de la police et de l'environnement et intégré au budget 2012 le programme F01 *Protection de l'environnement*.

30 - Charges de personnel / ETP :

La variation sur les ETP et montants des charges de personnel provient essentiellement du transfert du STEB et, dans une moindre mesure, de la réallocation de ressources entre programmes du DCTI dont l'impact au niveau global est neutre. Cette baisse est atténuée par la prise en compte de la part employeur des allocations familiales et de l'augmentation du taux CIA en prévision de la fusion des deux caisses de pension CIA et CEH.

31 - Dépenses générales :

La diminution importante du budget des dépenses générales est liée au transfert de charges du STEB.

Cette baisse est un peu atténuée par un transfert de charges provenant du programme P01 *Etats-majors et activités de support départementales* vers tous les programmes du DCTI et en particulier le programme G03. Ce changement a pour but de refléter au mieux les coûts imputables à ces programmes. Il concerne des charges de fournitures générales, d'impressions de formules, d'achats de livres, de cotisations, d'abonnements de journaux et de périodiques, de locations ainsi que de taxes de machines à photocopier et d'affranchissements à forfait qui étaient centralisées.

Ces deux transferts sont neutres pour l'Etat de Genève.

36 - Subventions accordées :

La hausse concerne les subventions pour l'association Handicap architecture urbanisme (hau) et l'association Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés transférées du programme E01 *Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées* vers le programme G03 du DCTI.

43 - Recettes diverses :

La hausse des recettes provient principalement de la révision de la perception des émoluments liés aux autorisations de construire. Elle est atténuée par le transfert de recettes concernant le service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB).

G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la conformité des projets de constructions, des chantiers et des constructions au cadre légal en vigueur						
1.1 Taux de recours perdus à la commission de recours ou au TA ou au TF	Qualité	10%	10%		<10%	2013
1.2. Taux des dossiers DD traités dont la durée ne dépasse pas 60 jours	Qualité	>60%	60%		80%	2013
1.3. Taux des dossiers APA (procédure accélérée) traités dont la durée ne dépasse pas 50 jours	Qualité	80%	70%		>80%	2013
1.4. Nombre de plaintes reçues et justifiées sur autorisations de mise en service pour les chantiers	Qualité	5/an	5		<5/an	2013
1.5. Nombre de contrôles chantiers effectués	Qualité	15'000/a n	15000		>15'000/ an	2013

Commentaires

Indicateur 1.2 et 1.3

On entend par là exclusivement le temps d'instruction au sein de l'administration, à l'exclusion du temps durant lequel le dossier est suspendu au sens de l'art. 4 LCI.

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	8'478'743	-80'559	-0.9%	8'559'302	7'615'094.56
30 Charges de personnel	7'516'226	159'565	2.2%	7'356'661	6'658'318.70
31 Dépenses générales	532'662	-30'046	-5.3%	562'708	412'566.18
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	423'755	-210'078	-33.1%	633'833	542'276.83
39 Imputations internes	6'100	0	0.0%	6'100	1'932.85
REVENUS	12'831'490	-4'630'126	-26.5%	17'461'616	20'424'035.02
42 Revenus des biens	-	-	-	-	98.33
43 Recettes diverses	12'667'290	-4'782'126	-27.4%	17'449'416	20'368'745.42
46 Subventions acquises	11'200	-1'000	-8.2%	12'200	-11'713.73
49 Imputations internes	153'000	153'000	-	-	66'905.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	4'352'747	-4'549'567	-51.1%	8'902'314	12'808'940.46
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-475'750</i>	<i>102'113</i>	<i>-17.7%</i>	<i>-577'863</i>	<i>-529'376.72</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'871'190</i>	<i>-120'868</i>	<i>6.9%</i>	<i>-1'750'322</i>	<i>-2'084'398.03</i>
COÛT COMPLET	2'005'807	-4'568'322	-69.5%	6'574'129	10'195'165.72

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	59.68	0.32	0.54%	59.36	-
<i>ETP fixes</i>	<i>50.17</i>	<i>0.37</i>	<i>0.74%</i>	<i>49.80</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>9.51</i>	<i>-0.05</i>	<i>-0.52%</i>	<i>9.56</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme poursuit un double but :

- Assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des géodonnées de références;
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

Pour le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), ce programme s'articule autour des activités de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol ainsi que du cadastre technique du sous-sol.

Rattaché au DCTI, le RF transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la mensuration officielle pour le DIM et par l'office du registre foncier pour le DCTI.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Mensuration officielle
- G04.02 Garantie des droits réels

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le Registre foncier a pour objectif de réduire les délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits et de plans, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies.

Le service de la mensuration, conformément à l'ordonnance fédérale de la mensuration officielle (OMO), doit adapter les anciennes données de la mensuration officielle au modèle actuellement en vigueur, soit par renouvellement soit par mise à jour périodique. Les données suivantes sont concernées:

- couverture du sol (renouvellement et mise à jour de tous les domaines hormis les bâtiments et les routes)
- objets divers (actualisation des données existantes)

Autres projets d'importance stratégique

Le système d'information du Registre foncier, notamment son application métier (Capitastra), doit être adapté aux nouvelles exigences techniques, administratives (cyber-administration) et légales. Le projet d'administration en ligne "portail notaires" se poursuivra. Les adaptations de la législation cantonale aux nouvelles dispositions du Code civil suisse et de l'ordonnance sur le registre foncier, dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2012, devront être effectuées.

Les domaines d'application de la 3ème dimension sont variés et se multiplieront encore dans le futur. Le service de la mensuration officielle entend poursuivre dans cette voie avec des plus-values suivantes :

- Une réduction des coûts dans les projets d'aménagement. Saisie de masse moins onéreuse qu'une saisie au cas par cas ;
- un gain de temps par intégration directe des projets numériques des architectes et des ingénieurs ;
- une disponibilité des données par pérennisation des données dans le SITG ; des données à disposition de toutes les institutions pour les aider dans leurs missions ;
- de nouveaux outils de communication permettant la promotion d'un territoire, d'un patrimoine, d'un projet urbain, la consultation ludique, interactive et pédagogique pour les citoyens, le partage d'une vision commune entre les spécialistes et les non initiés.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

30 - Charges de personnel / ETP :

La hausse des charges de personnel est due à la part employeur des allocations familiales et à l'augmentation du taux CIA en prévision de la fusion des deux caisses de pension CIA et CEH ainsi qu'à une légère augmentation des ETP fixes.

31 - Dépenses générales :

La diminution concerne principalement la participation de ce programme aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat.

Elle est partiellement atténuée par un transfert de charges provenant du programme P01 *Etats-majors et activités de support départementales* vers tous les programmes du DCTI et en particulier le programme G04 pour le registre foncier. Ce changement a pour but de refléter au mieux les coûts imputables à ces programmes. Il concerne des charges de fournitures générales, d'impressions de formules, d'achats de livres, de location et de taxes de machines à photocopier et d'affranchissements à forfait qui étaient centralisées. Ce transfert est neutre au niveau de l'Etat.

43 - Recettes diverses :

La diminution des émoluments du registre foncier (- 6.5 millions F) et l'augmentation des recettes du service de la mensuration officielle (+ 1.7 millions F) concernent le règlement sur le tarif des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle (E 1 50.06) adopté le 22 juin 2011 par le Conseil d'Etat. Les impacts financiers de ce nouveau règlement ayant déjà été pris en compte pour le dernier semestre 2011 au budget 2011, les montants du budget

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

2012 ont dû être adaptés pour étendre cette modification à 12 mois.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier (DCTI)						
1.1. Nombre de réquisitions traitées par ETP	Efficience	650/an	500	587	700/an	2015
1.2. Nombre total de réquisitions en cours de validation définitive au RF	Efficacité	3'000/an			2'500/an	2015
1.3. Nombre d'extraits et de plans du registre foncier délivrés par ETP	Efficience	5'300/an			6'000/an	2015
2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle						
2.1. Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	100%	100%	86%	100%	2012
2.2. Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	90%	90%	91%	90%	2012
3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle						
3.1. Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Efficacité	98%	95%	99.68%	98%	2012
3.2. Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	85%	80%	76%	85%	2012

Commentaires

Indicateur 1.1 : Diverses actions et mesures ont été prises par le RF depuis octobre 2010 (notamment réorganisation structurelle et fonctionnelle, suivi RH, formations, formalisation/actualisation de processus, simplification "métier"). De surcroît, six nouveaux juristes ont été recrutés fin 2010 et sont en formation. Toutes ces démarches doivent mener à une amélioration et à une accélération dans le traitement des réquisitions. L'objectif 2012 est de rattraper le retard qui se chiffre à environ à 3'500 pièces.

Indicateur 1.2 : Il s'agit d'un objectif nouvellement libellé à partir de l'objectif 1.1 de la publication du budget 2011. Le délai moyen de validation des réquisitions (toutes opérations confondues) est de 5,5 mois (soit env. 6'500 réquisitions actuellement). Ce délai doit passer au plus vite à 2,5 mois (soit env. 3'000 réquisitions). Ceci passe naturellement par une augmentation de la productivité évoquée au point 1.1.

Indicateur 1.3 : Le nombre d'extraits et de plans délivrés doit suivre l'évolution de la demande par des gains en productivité par ETP.

Indicateur 2.1 : Mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 3.2.

Indicateur 2.2 : Mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours

G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

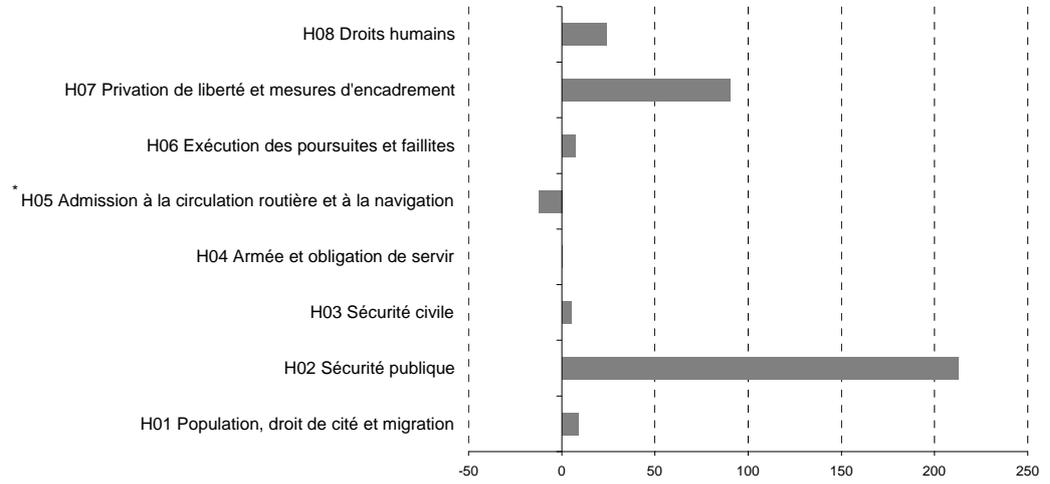
est dépendant de l'objectif 3.2.

Indicateur 3.1: Le bâtiment est une des données de référence clé du SITG, de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert, notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

Indicateur 3.2 : Cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officielles la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles de l'art en matière cadastrale. De prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnelles de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la tenue à jour de l'œuvre cadastral. Son périmètre est l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par le service de la mensuration officielle.

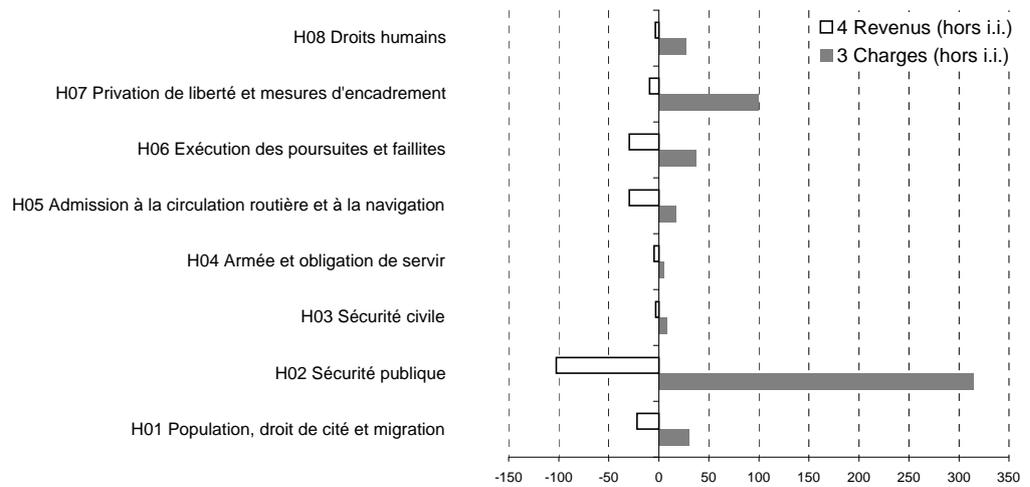
H Sécurité et population

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



H Sécurité et population

Synthèse des priorités

Assurer la sécurité des habitants de notre canton et leur fournir des prestations de haut niveau sont les objectifs de la politique en faveur de la sécurité publique et de la population. Le maintien de l'ordre, la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales ainsi que l'application des décisions de justice sont les fondements du volet sécurité publique. Les prestations à la population consistent aussi en termes de délivrance de documents, par exemple d'identité ou de permis de circulation, et de politique en faveur du respect des droits humains, entre autres. D'un point de vue budgétaire, les activités liées à la police et aux établissements pénitentiaires représentent une part prépondérante.

En 2012 comme durant toute la législature, le Conseil d'Etat s'est donné pour but d'améliorer durablement la sécurité à Genève. Ainsi, les effectifs de la police continueront à être sensiblement augmentés. Les travaux relevant de la mise en œuvre de la réorganisation de la police (PHENIX) constitueront un objectif prioritaire. Ils porteront notamment sur la transformation de la gendarmerie et de l'école de formation. Des unités dédiées à la police de proximité et à la police d'intervention seront mises sur pied. Le déploiement se fera progressivement jusqu'en 2014.

Sur le plan des établissements pénitentiaires, 100 nouvelles places de détention ont été créées en urgence. Les autres éléments de la planification pénitentiaire sont mis en route progressivement. Par exemple, la transformation des Violons du Palais de Justice entamée en 2011 permettra l'ouverture de nouvelles places de détention pour les écrous du Ministère public.

Le Conseil d'Etat s'est aussi donné pour objectif d'être exemplaire en matière de droits humains. Ainsi, plusieurs projets seront développés en 2012 permettant de renforcer l'égalité entre hommes et femmes, développer une politique d'accueil et d'intégration des étrangers et de lutter contre les violences domestiques.

H01 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	30'852'238	-1'879'084	-5.7%	32'731'322	30'715'250.94
30 Charges de personnel	23'984'501	-1'099'582	-4.4%	25'084'083	24'838'966.94
31 Dépenses générales	1'335'325	-441'287	-24.8%	1'776'612	1'128'277.02
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	316'774	-49'953	-13.6%	366'727	357'224.98
35 Dédommagements à des tiers	4'640'038	-368'262	-7.4%	5'008'300	4'011'771.00
36 Subventions accordées	325'600	-50'000	-13.3%	375'600	243'468.00
39 Imputations internes	250'000	130'000	108.3%	120'000	135'543.00
REVENUS	21'802'245	1'726'867	8.6%	20'075'378	18'158'246.12
43 Recettes diverses	19'955'983	1'452'230	7.8%	18'503'753	16'722'594.97
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'406'262	144'637	11.5%	1'261'625	1'124'014.15
46 Subventions acquises	190'000	0	0.0%	190'000	185'097.00
49 Imputations internes	250'000	130'000	108.3%	120'000	126'540.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-9'049'993	3'605'951	-28.5%	-12'655'944	-12'557'004.82
<i>Coût des activités de support</i>	-639'067	-41'120	6.9%	-597'947	-510'458.22
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-6'539'691	-441'547	7.2%	-6'098'144	-7'350'843.10
COÛT COMPLET	-16'228'751	3'123'284	-16.1%	-19'352'035	-20'418'306.13

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	220.50	-6.72	-2.96%	227.22	-
<i>ETP fixes</i>	203.10	0.69	0.34%	202.41	-
<i>ETP auxiliaires</i>	17.40	-7.41	-29.87%	24.81	-

Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile.

La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie, de même que le règlement sur les objets trouvés.

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office cantonal de la population, le service cantonal des objets trouvés, la Direction départementale des finances du DSPE et le Secrétariat général de la Chancellerie.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Etat civil, passeports, légalisation
- H01.02 Asile
- H01.03 Séjours et établissement
- H01.04 Naturalisation
- H01.05 Objets trouvés

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature :

Le programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat prévoit la création d'un Centre de détention administrative supplémentaire. Cet objectif correspond également à la planification validée par les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud dans le cadre du Concordat sur l'exécution de la détention administrative à l'égard des étrangers du 4 juillet 1996 (F 2 12).

Face à l'urgence de disposer de plus de places de détention administrative, le DSPE avait proposé dans l'intervalle, dans le cadre du budget 2011, une augmentation de 30 places de la capacité d'accueil du centre concordataire de Frambois. Finalement, une étude est en cours pour la création de places de détention administrative au sein de l'établissement de Favra, actuellement affecté à la détention pénale .

Autres projets d'importance stratégique :

Dans le cadre du budget 2011, l'OCP avait décidé d'intégrer deux nouveaux indicateurs d'efficacité. Le premier portait sur le respect des délais imposés par la procédure de renvoi Dublin en matière d'asile (retour vers le premier pays d'accueil), le second visait la rapidité du processus d'identification des étrangers soumis à un délai pour quitter la Suisse.

Un indicateur de qualité lié à la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR) a également été mis en place.

En milieu d'exercice, les valeurs prévues pour ces trois indicateurs sont atteintes.

Dans le cadre du budget 2012, en cohérence avec la réorganisation en cours du domaine des étrangers, l'OCP va redéfinir son objectif n°1 (Améliorer la qualité des prestations de l'OCP avec une utilisation efficiente des ressources) en la forme suivante : "Améliorer l'image de l'OCP par un accroissement de la qualité des prestations délivrées". Les indicateurs concernés intégreront dès lors les prestations délivrées par les anciens services et secteurs du service des étrangers et des confédérés, rassemblés au sein du nouveau service des étrangers.

L'extension de la biométrie aux permis de séjour et d'établissement délivrés aux ressortissants extra-européens, prévue au budget 2011, s'est déroulée conformément aux prévisions. La phase suivante du projet, visant à l'introduction des visas biométriques sera mise en œuvre, à compter du mois d'octobre 2011.

Le 14 mars 2011 est entrée en vigueur la convention passée entre les bureaux cantonaux des passeports et le DFAE concernant la procédure de demande de documents d'identité par des ressortissants suisses domiciliés à l'étranger et immatriculés auprès d'une représentation suisse. Cet accord prévoit que les Suisses de l'étranger peuvent déposer leur demande de passeport et procéder à la saisie de leurs données biométrique en Suisse . On peut dès lors s'attendre à une nette augmentation de la fréquentation du service des passeports de l'OCP.

De fait, le nombre de ressortissants suisses immatriculés auprès du consulat étranger le plus proche (Lyon), donc susceptibles de faire enregistrer leurs données biométriques à Genève, est de 93'500 personnes. A titre indicatif, au premier trimestre de son application, cette convention a été à l'origine du dépôt de 1'362 demandes supplémentaires. Au niveau budgétaire, il est par conséquent possible que les rétrocessions à la Confédération (rubrique 35) ainsi que les recettes (rubrique 43) augmentent sensiblement.

Cette augmentation (attendue dès 2012) de la fréquentation de l'OCP motive, pour partie, le projet de réaménagement de sa salle d'attente principale, visant à améliorer l'accueil du public par une signalétique appropriée et à fluidifier le traitement des demandes aux différents guichets de l'office, soumis au DCTI.

Justifications des écarts :

La rubrique 30 "Charges de personnel" augmente de 0.69 ETP et diminue de F 1.1 million par rapport à 2011. Le principal élément expliquant cette variation est la fin des contrats d'auxiliaires (5 postes), en lien avec le projet LHR (loi sur l'harmonisation des registres) au Service Étrangers et Confédérés. L'impact est de moins F 0.6 million sur les charges.

Le service des légalisations, actuellement dépendant de la direction administrative et financière (DAF), est ventilé à 100% sur la prestation H01 "Population, droit de cité, migration".

Des réajustements de budgets effectués à l'Office Cantonal de la Population permettent une diminution de charges de

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

F 0.4 million en rubrique 31 "Dépenses générales".

La rubrique 35 "Dédommagements à des tiers" présente une baisse de F 0.4 million qui s'explique par la diminution de l'émolument fédéral perçu sur l'établissement des permis de résidence.

Au vu des prévisions de résultat de Frambois, la garantie de déficit peut être réduite de F 50'000 sur la nature 36 "Subventions accordées".

La rubrique 43 "Recettes diverses" enregistre une croissance des revenus (F 1.4 million) liée à des réajustements des revenus du service des Passeports et de la Nationalité (F 1.1 million, dont 0.4 million lié à un tranfert interne du programme H02), du service Cantonal des Naturalisations (F 1.0 million), et à une diminution au Service Étrangers et Confédérés (F 0.7 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer l'image de l'OCF par un accroissement de la qualité des prestations délivrées						
1.1. Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale	Qualité	4.5%	18	3.5%	4%	2013
1.2. Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	115	120 (38)	96.5 (41)	123	2013
2. Améliorer la fiabilité des registres, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) et dans la perspective de la mise en ligne du Portail population						
2.1. Taux de validation par l'Office fédéral de la statistique des informations enregistrées	Qualité	99.9%	99.8%	99.87%	99.9%	2013
3. Assurer l'observation des délais de départ des étrangers qui doivent quitter la Suisse et le respect des échéances imposées par les procédures de renvoi Dublin						
3.1. Taux de personnes quittant la Suisse dans la limite du délai imparti	Efficacité	55%	50%	45%	57%	2013
3.2. Taux de dossiers traités dans les délais impartis dans le cadre des procédures de renvoi Dublin	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 : Cet indicateur est actuellement renseigné pour la direction cantonale de l'état civil (DCEC), le service des naturalisations (SCN) et celui des passeports et de la nationalité (SPN). Le taux indiqué permet de normaliser des durées de traitement des demandes très variables en fonction du type de procédure. Les délais fixés sont par exemple : - procédure de naturalisation ordinaire : 22 mois - procédure de naturalisation facilitée 12 mois - transcription des faits d'état civil survenus à l'étranger et enregistrement des décisions judiciaires et administrative : sans délai - requêtes en changement de nom en cas de simplification du nom ou de reprise du nom de jeune fille : 3 mois - délivrance d'un passeport ou d'une pièce d'identité : 10 jours ouvrables. Nous craignons une nouvelle hausse du taux dans les années à venir en raison d'une réduction de personnel à la DCEC et au SCN (2011) et d'une augmentation attendue des demandes de documents d'identité, liée à la nouvelle possibilité offerte aux Suisses de l'étranger de venir déposer leurs demandes auprès du SPN. Par ailleurs, d'ici la fin de l'année 2012, cet indicateur tiendra également compte des nouvelles entités découlant de la restructuration en cours du service des étrangers et des confédérés. Cette extension provoquera sans doute, dans un premier temps, un écart par rapport au taux moyen des durées de traitement des dossiers ciblé.

Indicateur 1.2 : Cet indicateur est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par la direction

H01 Population, droit de cité et migration (suite)

cantonale de l'état civil, le nombre d'enquêtes effectuées par le service des naturalisations, le nombre de permis pour étrangers délivrés par le service des étrangers et des confédérés et le nombre de documents d'identité délivrés par le services des passeports et de la nationalité. Les données brutes, considérées indépendamment, varient du simple au double d'un service à l'autre.

Indicateur 2.1 : La mise en ligne du "Portail Population" est comprise dans le projet d'administration en ligne (AeL). Le niveau de qualité minimal requis par la Confédération est, à ce jour, de 99,01%. Notre marge de progression porte, pour l'essentiel, sur la qualité des numéros de logement et de bâtiment (EWID et EGID). Cet indicateur dépendant de l'Office fédéral des migration (ODM) est annuel.

Indicateur 3.1 : Il s'agit de mettre en relation le nombre de personnes qui ont effectivement quitté la Suisse dans le délai imparti (départs contrôlés) par rapport au nombre de personnes soumises à un délai de départ. A terme, l'OCP vise un taux de départs contrôlés de 70%, mais l'évolution de celui-ci dépendra, pour partie, d'un apport supplémentaire en places de détention.

H02 Sécurité publique

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	316'286'725	16'958'149	5.7%	299'328'576	322'770'982.49
30 Charges de personnel	272'500'456	11'066'998	4.2%	261'433'458	281'918'513.52
31 Dépenses générales	28'236'533	5'917'309	26.5%	22'319'224	21'910'447.21
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'939'189	-130'309	-3.2%	4'069'498	8'425'887.87
35 Dédommagements à des tiers	197'500	0	0.0%	197'500	291'719.75
36 Subventions accordées	10'079'271	98'775	1.0%	9'980'496	9'229'985.84
37 Subventions redistribuées	5'376	5'376	-	-	-
39 Imputations internes	1'328'400	0	0.0%	1'328'400	994'428.30
REVENUS	102'827'140	6'679'761	6.9%	96'147'379	126'080'132.96
42 Revenus des biens	5'400	-1'600	-22.9%	7'000	54'247.06
43 Recettes diverses	70'119'597	6'385'885	10.0%	63'733'712	91'749'035.25
45 Dédommagements de collectivités publiques	32'355'500	11'090'850	52.2%	21'264'650	24'631'646.60
46 Subventions acquises	26'667	-10'809'850	-99.8%	10'836'517	9'344'394.22
47 Subventions à redistribuer	5'376	5'376	-	-	-
49 Imputations internes	314'600	9'100	3.0%	305'500	300'809.83
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-213'459'585	-10'278'388	5.1%	-203'181'197	-196'690'849.53
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-6'277'808</i>	<i>-1'098'555</i>	<i>21.2%</i>	<i>-5'179'253</i>	<i>-5'002'907.94</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-48'079'401</i>	<i>-4'002'058</i>	<i>9.1%</i>	<i>-44'077'343</i>	<i>-55'842'023.81</i>
COÛT COMPLET	-267'816'795	-15'379'002	6.1%	-252'437'793	-257'535'781.28

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	1'830.19	66.27	3.76%	1'763.92	-
<i>ETP fixes</i>	<i>1'827.49</i>	<i>65.79</i>	<i>3.73%</i>	<i>1'761.70</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.49</i>	<i>0.41</i>	<i>19.71%</i>	<i>2.08</i>	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.21</i>	<i>0.07</i>	<i>50.00%</i>	<i>0.14</i>	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en oeuvre par le Corps de police et le Secrétariat général du DSPE.

H02 Sécurité publique (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H02.01 Sécurité et ordre publics
- H02.02 Infractions aux dispositions pénales
- H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H02.04 Police administrative
- H02.05 Amendes et contraventions

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature :

La réorganisation de la police (projet PHENIX) est un objectif prioritaire. Le groupe d'experts désigné par le Conseil d'Etat a livré son rapport en juin 2011.

La réorganisation permettra de créer cinq services opérationnels dotés de moyens propres afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience : police-secours, police de proximité, police de la circulation, police judiciaire et police de la sécurité internationale. Ce déploiement va de pair avec l'augmentation des effectifs conformément au programme de législature et au plan quadriennal. Une nouvelle formation de base unique pour tous les policiers (gendarmes et inspecteurs) sera mise sur pied. Le plan de mise en œuvre détaillé de l'ensemble de la réorganisation est attendu pour la fin de l'année 2011. Un projet de révision de la LPol sera déposé durant le 2^{ème} semestre 2011.

Les effets de la réorganisation s'observeront dès la fin 2011 avec une nouvelle structure de l'état-major de la police, ainsi que la centralisation des ressources humaines. Une structure unique pour la planification et la conduite des opérations au niveau du commandement de la police aura aussi été mise en place. La réorganisation déploiera pleinement ses effets en 2014, année du bicentenaire de la police.

De son côté, l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale (CPP) au 1er janvier 2011 se traduit par des procédures plus lourdes qui génèrent une charge de travail importante. D'entente avec le Ministère public, les procédures sont régulièrement adaptées et simplifiées lorsque cela est possible et conforme.

Autres projets d'importance stratégique :

Le processus de rationalisation des procédures liées au CPP sera poursuivi en étroite relation avec le Ministère public et le groupe de travail romand créé à cet effet.

Dans le cadre de PHENIX, une nouvelle fonction d'officier de police de permanence ou de service verra le jour, qui concentrera les tâches actuellement réparties sur les fonctions suivantes : un commissaire ou officier de police de service, l'officier de service de chacun des services opérationnels (gendarmerie, PJ, PSI). Cette rationalisation mettra en évidence le fonctionnement transversal voulu dans le cadre de la réorganisation.

Un bilan de la LAPM, entrée en vigueur au 01.01.2010, sera réalisé et contribuera aux réflexions sur la police de proximité et l'articulation des compétences entre le canton et les communes.

Justifications des écarts :

La rubrique 30 "Charges de personnel" enregistre une augmentation de 66 postes: 25 gendarmes, 10 inspecteurs de police judiciaire, 25 assistants de sécurité publique, 1 juriste pour le service des contraventions, 5 collaborateurs pour le service administratif de la police (1 gestionnaire RH, 1 gestionnaire financier, 1 statisticien, 1 juriste et 1 secrétaire) pour un montant de F 7.6 millions. De plus, une augmentation de 2 millions est due à l'inscription d'un montant pour le paiement d'heures supplémentaires police conformément aux dispositions légales en vigueur.

La rubrique 31 "Dépenses générales" présente une augmentation de F 5.9 millions liée, d'une part, au recours aux prestations d'une entreprise de sécurité privée pour assurer une partie des convois de détenus (F 5.4 millions) et d'autre part, aux frais d'affranchissements pour le Service des Contraventions (F 0.1 millions).

La nature 36 "Subventions accordées" présente une augmentation de F 98'775. Il s'agit d'un réajustement du montant de l'indemnité pour la Fondation des Parkings, conformément au contrat de prestations.

H02 Sécurité publique (suite)

L'augmentation de la rubrique 43 "Recettes diverses" est liée à la mise en œuvre de la refonte de l'application métier AOC (amendes d'ordres et contraventions), ainsi qu'à un excédent de revenus en 2010.

La variation entre les rubriques 45 "Dédommagements de collectivités publiques" et 46 "Subventions acquises" concerne la mise en œuvre d'une recommandation de l'ICF. Elle porte sur l'indemnisation versée par la Confédération pour les tâches de protection des organisations internationales et des missions diplomatiques, qui était précédemment enregistrée sur la rubrique 46.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	8%	8	7%	8%	2013
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	49%	49.5	49.5%	48%	2013
2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	79%	78.5	78%	80%	2013
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	8%	7.5	7%	9%	2013
3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain						
3.1 Nombre d'heures de patrouilles (à pied, vélo) selon zones géographiques (police et APM)	Efficacité	n/a		n/a	n/a	
4. Former et recruter des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité						
4.1 Effectifs nets (Gendarmerie, PJ, PSI) et ASP	Efficacité	1399 / 208	1364 / 183	1321 / 145	1441 / 221	2013
5. Augmenter le sentiment de sécurité de la population et le taux de satisfaction des bénéficiaires des prestations de la Police						
5.1 Taux de personnes sécurisées	Efficacité	n/a	73	63%	73.5%	2013
5.2 Taux de satisfaction des bénéficiaires	Qualité	n/a	75	70%	75.5%	2015

Commentaires

Indicateurs 1.1 et 1.2 : La valeur mentionnée fait référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriale et d'autre part car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale. Or, il est important de tenir compte de cet aspect et de ne pas se baser uniquement sur un volume d'infractions en valeur absolue car on sait que le nombre d'infractions est pour une part liée à l'effectif de la population, et que cette dernière augmente de manière extrêmement dynamique à Genève.

Indicateur 1.1 : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle. Volume des infractions rapporté à la population résidente, exprimé en pour mille habitants.

H02 Sécurité publique (suite)

Indicateur 1.2 : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine/ vol à la tire, astuce, arraché / effraction de véhicules et vols (dans-sur) véhicules/ vols véhicules motorisés). Sous réserve de l'évolution nationale.

Indicateurs 2.1 et 2.2 : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global car ce dernier serait biaisé compte tenu des infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). Sous réserve de l'évolution du taux national et de l'écart entre GE et CH.

La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes (et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction). Sous réserve du taux national et de l'écart entre GE et CH.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur n'est pas encore disponible et doit être intégré dans la réorganisation de la police (PHENIX), avec notamment la création d'une entité "Police de proximité" ou sécurité locale.

Indicateur 5.1 : Cet indicateur est actuellement mesuré tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité (DLS) . Données les plus récentes : 2010.

Indicateur 5.2 : Cet indicateur est actuellement mesuré tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité (DLS) . Données les plus récentes : 2010. Par bénéficiaires, il faut entendre les personnes lésées et les personnes ayant eu un contact avec la police (hors auteurs présumés).

NB : Les données concernant les comptes 2010 ont été ajournées entre le projet de budget et le budget définitif.

H03 Sécurité civile

Département responsable : DIM

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	8'441'843	-37'535	-0.4%	8'479'378	9'667'645.59
30 Charges de personnel	6'141'242	208'895	3.5%	5'932'347	6'182'353.49
31 Dépenses générales	773'351	-73'402	-8.7%	846'753	800'538.48
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	685'500	-168'228	-19.7%	853'728	780'431.97
35 Dédommagements à des tiers	15'000	0	0.0%	15'000	8'227.90
36 Subventions accordées	472'250	-4'800	-1.0%	477'050	359'412.20
37 Subventions redistribuées	231'000	0	0.0%	231'000	1'378'434.95
39 Imputations internes	123'500	0	0.0%	123'500	158'246.60
REVENUS	3'079'834	16'789	0.5%	3'063'045	4'195'706.46
41 Patentes et concessions	35'000	0	0.0%	35'000	35'000.00
43 Recettes diverses	2'008'749	21	0.0%	2'008'728	2'105'800.64
45 Dédommagements de collectivités publiques	335'000	0	0.0%	335'000	298'755.35
46 Subventions acquises	470'085	16'768	3.7%	453'317	377'715.52
47 Subventions à redistribuer	231'000	0	0.0%	231'000	1'378'434.95
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'362'009	54'324	-1.0%	-5'416'333	-5'471'939.13
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-819'598</i>	<i>179'737</i>	<i>-18.0%</i>	<i>-999'335</i>	<i>-1'043'769.35</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'955'742</i>	<i>39'311</i>	<i>-2.0%</i>	<i>-1'995'053</i>	<i>-2'331'201.98</i>
COÛT COMPLET	-8'137'349	273'372	-3.3%	-8'410'721	-8'846'910.46

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	46.67	0.47	1.02%	46.20	-
<i>ETP fixes</i>	<i>46.67</i>	<i>0.47</i>	<i>1.02%</i>	<i>46.20</i>	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérales et cantonales dans les domaines de la protection de la population. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de lutte contre les incendies, ainsi que sur les organisations (OPC/ORPC) de protection civile. Elles recouvrent également les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population) ainsi que la vérification de l'adéquation des organismes de la protection civile et la responsabilité de leur formation.

L'intervention dans les situations exceptionnelles est réglementée par le dispositif OSIRIS.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la sécurité civile.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H03.01 Protection civile
- H03.02 Inspection cantonale du feu
- H03.03 Protection de la population

H03 Sécurité civile (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 5 sécurité publique), en particulier les objectifs 12 et 13 de sa feuille de route, les priorités retenues reposeront, d'une part, sur le renforcement significatif du rôle de surveillance et de haute surveillance de l'Etat sur les structures opérationnelles de conduite et, d'autre part, sur la mise en oeuvre de concepts destinés à garantir une optimisation renforcée des moyens à disposition en matière de sécurité civile.

Autres projets d'importance stratégique

Pour ces prochaines années, la stratégie consiste à recentrer les prestations du service de la sécurité civile sur la haute surveillance, notamment en lien avec l'organisation des pompiers volontaires, de l'inspection du feu, de la protection civile et de la protection de la population.

Les tâches opérationnelles devraient être progressivement reprises par les communes notamment.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires						
1.1. Taux de réussite des sapeurs pompiers volontaires aux examens et tests finaux	Efficacité	90%	90%	90%	95%	2020
2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs pompiers volontaires						
2.1. Nombre de compagnies inspectées annuellement	Efficacité	18 à 20	15	18	15	2020
3. Contrôler la capacité d'intervention des OPC et ORPC du canton						
3.1. Nombre d'OPC et ORPC inspectées annuellement	Efficacité	3	3	9	3	2020
4. Assurer le nombre de places protégées nécessaire et suffisant pour la population						
4.1. Taux de places protégées sur l'ensemble du canton	Efficacité	80%	80%	78%	80%	2020
5. Assurer une formation adéquate pour les astreints à la protection civile						
5.1. Taux de formation du quota annuel des astreints genevois à la protection civile	Efficacité	80%	80%	75%	80%	2020
6. Evaluer les moyens d'intervention aux risques identifiés à disposition sur le plan cantonal						
6.1. Kataplan 2, établissement de 3 scénarios précis et étude approfondie des conséquences possibles et des moyens d'intervention par an	Efficacité	3 scénarii			27 scenarii	2020

Commentaires

Indicateur 2.1 : 44 compagnies de sapeurs pompiers. 15 compagnies au minimum doivent être inspectées annuellement. L'ensemble des compagnies doit être inspecté sur 3 ans.

Indicateur 3.1 : 12 OPC (Organisation de protection civile) et ORPC (Organisation régionale de protection civile) - 3 organisations au minimum doivent être inspectées annuellement.

H03 Sécurité civile (suite)

Indicateur 5.1 : le quota annuel d'asteints est fixé à 348.

Indicateur 6.1 : nouvel indicateur en lien avec la prestation H03.03 : Protection de la population. Pas de valeur aux comptes 2010 et au budget 2011.

H04 Armée et obligation de servir

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	5'004'588	-194'194	-3.7%	5'198'782	4'994'163.59
30 Charges de personnel	4'194'379	-189'998	-4.3%	4'384'377	4'245'537.50
31 Dépenses générales	223'169	-1'353	-0.6%	224'522	190'593.79
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	38'140	-743	-1.9%	38'883	23'547.35
35 Dédommagements à des tiers	3'000	0	0.0%	3'000	2'657.50
36 Subventions accordées	541'900	-600	-0.1%	542'500	528'106.45
39 Imputations internes	4'000	-1'500	-27.3%	5'500	3'721.00
REVENUS	4'609'461	82'897	1.8%	4'526'564	4'810'847.78
42 Revenus des biens	382'608	-3'917	-1.0%	386'525	450'883.95
43 Recettes diverses	297'710	-423	-0.1%	298'133	348'312.85
45 Dédommagements de collectivités publiques	3'879'143	87'237	2.3%	3'791'906	3'828'980.48
49 Imputations internes	50'000	0	0.0%	50'000	182'670.50
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-395'127	277'091	-41.2%	-672'218	-183'315.81
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-91'811</i>	<i>-8'179</i>	<i>9.8%</i>	<i>-83'632</i>	<i>-71'428.26</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'737'625</i>	<i>-231'096</i>	<i>9.2%</i>	<i>-2'506'529</i>	<i>-2'773'179.90</i>
COÛT COMPLET	-3'224'563	37'815	-1.2%	-3'262'378	-3'027'923.97

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	37.20	-1.00	-2.62%	38.20	-
<i>ETP fixes</i>	<i>34.40</i>	<i>-0.80</i>	<i>-2.27%</i>	<i>35.20</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.80</i>	<i>-0.20</i>	<i>-6.67%</i>	<i>3.00</i>	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre la législation fédérale et cantonale en matière de défense. Il porte sur l'organisation de tirs hors service, l'obligation de servir, l'entretien du matériel d'armée et l'exploitation des installations de la place d'armes.

Par ailleurs, il concerne également les services fournis par l'arsenal à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par le service des affaires militaires avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de servir.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H04.01 Logistique et infrastructure militaire
- H04.02 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H04.03 Logistique cantonale

H04 Armée et obligation de servir (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature :

L'objectif est d'assurer un service de piquet d'arsenal apte à répondre en tout temps aux demandes logistiques de l'armée et de l'Etat-major cantonal de conduite, en cas de catastrophe ou d'évènement sécuritaire important à Genève.

Le travail de planification des infrastructures militaires, mené conjointement par le service des affaires militaires, le DCTI et le département de la défense, de la protection de la population et des sports au niveau fédéral, a permis l'aboutissement et la validation du concept "place d'armes de Genève 2015". La libération du site de la caserne des Vernets sera possible selon toute vraisemblance fin 2015 à l'issue de la réalisation des adaptations prévues sur les installations et bâtiments existants des sites d'Epeisses, Meyrin-Mategnin et Aire-la-Ville. Ce seront ainsi près de 5 hectares qui devraient être disponibles pour la réalisation du projet stratégique Praille-Acacias-Vernets dès 2016.

Autres projets d'importance stratégique :

Le commandement d'arrondissement militaire achève sa phase de renouvellement, sur 3 ans, de 2/3 de l'ensemble de son personnel dont la totalité de ses cadres, pour raison d'âge. L'année 2012 sera donc une année de consolidation, assurant le transfert des savoirs et des connaissances et un début de modernisation de certains processus, comme celui de la conscription et de l'information avant le recrutement.

Justifications des écarts :

La variation de la rubrique 30 "Charges de personnel" et des postes correspond principalement à un transfert interne de 0.8 ETP pour le programme P01 dans le cadre du projet MOVE (anciennement CAVE).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer un service de piquet d'arsenal 24h/24 - 365 jours/année, apte à répondre aux demandes logistiques de l'armée et l'Etat-major cantonal de conduite, en cas de catastrophe ou d'évènement important à Genève						
1.1 Pourcentage du temps où le service de piquet a été assuré	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013
2. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacements de service en comparaison nationale						
2.1 Ecart en % par rapport à la moyenne nationale du canton de Genève dans la statistique fédérale des déplacements de service (cours de répétition)	Qualité	+ / - 3%	+/- 3%	3%	+ / - 3%	2013
3. Assurer que le financement de la Confédération couvre l'ensemble des charges du Canton pour les tâches réalisées au profit de la Confédération						
3.1 Ecart en % entre le nombre d'heures prévues contractuellement et le nombre d'heures effectives du centre de logistique civile et militaire	Efficience	+ / - 5%	+/- 5%	-5%	+ / - 5%	2013
4. Assurer que l'ensemble des conscrits ont été convoqués						
4.1 Taux de convocation (nombre de convocations/nombre de conscrits)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013
5. Assurer que tous les défailants aux tirs obligatoires ont fait l'objet de procédures disciplinaires						
5.1 Taux de dossiers instruits (nombre de dossiers instruits/nombre de défailants aux tirs)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013

H04 Armée et obligation de servir (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Pas d'engagement important en 2010, service de piquet assuré avec succès.

Indicateur 2.1 : La valeur nationale est de 71% des demandes accordées pour les années 2009-2010 - Genève: 2009 = 71%, 2010= 74%.

Indicateur 3.1: La part de travail des collaborateurs du centre logistique civile militaire (28 collaborateurs) est d'environ 70% pour la Confédération et de 30% pour le canton. Les taux horaires pris en compte pour le calcul sont de CHF 60.-/heure pour la logistique. Les heures des apprentis ne sont pas comptées.

Indicateur 4.1 : Sur environ 2000 conscrits. La sous-capacité du centre de recrutement de Lausanne pourrait poser un réel problème en 2011.

Indicateur 5.1 : Environ 1000 défailants. Nombre de défailants en légère baisse : 2010=987 défailants, 2011=945 défailants.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	17'394'274	747'978	4.5%	16'646'296	16'973'052.31
30 Charges de personnel	13'277'319	100	0.0%	13'277'219	13'287'421.95
31 Dépenses générales	1'884'310	-48'600	-2.5%	1'932'910	2'025'336.48
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'885'645	819'478	76.9%	1'066'167	1'649'170.48
39 Imputations internes	347'000	-23'000	-6.2%	370'000	11'123.40
REVENUS	29'340'083	801'611	2.8%	28'538'472	26'238'478.56
43 Recettes diverses	28'706'083	807'611	2.9%	27'898'472	25'588'444.61
45 Dédommagements de collectivités publiques	634'000	-6'000	-0.9%	640'000	650'033.95
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	11'945'809	53'633	0.5%	11'892'176	9'265'426.25
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-351'029</i>	<i>-58'344</i>	<i>19.9%</i>	<i>-292'685</i>	<i>-271'508.24</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'771'629</i>	<i>-229'907</i>	<i>6.5%</i>	<i>-3'541'722</i>	<i>-4'233'236.19</i>
COÛT COMPLET	7'823'151	-234'618	-2.9%	8'057'769	4'760'681.82

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	120.16	1.10	0.92%	119.06	-
<i>ETP fixes</i>	<i>118.73</i>	<i>1.50</i>	<i>1.28%</i>	<i>117.23</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.43</i>	<i>-0.40</i>	<i>-21.86%</i>	<i>1.83</i>	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et lacustre, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent aux normes légales en vigueur en matière de sécurité et de protection des nuisances et que les conducteurs respectent les règles fixées dans la législation. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur ainsi que pour les bateaux fait aussi partie de cette politique. De plus, afin de garantir un traitement équitable des contrevenants, l'office cantonal des automobiles et de navigation (OCAN) est responsable de la prise des mesures administratives concernant les conducteurs et les détenteurs de véhicules à moteur et des bateaux.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des automobiles et de la navigation.

Ce programme contient la prestation suivante :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature :

Le programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat prévoit pour le public la simplification de l'accès aux prestations. Dans ce sens, l'OCAN contribuera à la réalisation des prestations prévues par la L 10177 "Administration en ligne", soit en priorité le paiement en ligne par carte de crédit et les réquisitions de poursuites électroniques

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

destinées à l'Office des poursuites. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2011.

Autres projets d'importance stratégique :

L'OCAN poursuit également les objectifs suivants :

- Maintien de l'activité opérationnelle optimale pendant les travaux du CEVA dans le périmètre du site de l'OCAN, de manière à respecter au mieux le mandat légal: ces travaux entraîneront des perturbations significatives notamment aux activités du contrôle technique et à la fourrière, en raison de l'ouverture d'une tranchée derrière la halle technique, de la mise à disposition partielle de surfaces au profit des installations de chantier des lots "Tunnel de Pinchat" et "Val d'Arve" et de la délocalisation temporaire de la fourrière vers le secteur de La Praille. Le début des travaux est prévu début 2012.
- Réalisation en cours d'un système d'assurance qualité national "asaSAQ" pour les activités du contrôle technique, comprenant notamment la réalisation d'un système informatique métier et l'adaptation des processus de travail. La première phase est opérationnelle et la fin de la réalisation est prévue courant 2012.
- Etude en cours concernant la délocalisation de l'OCAN (PL 10305).

Justification des écarts :

La variation de la rubrique 30 "Charges de personnel" et des postes correspond à un transfert interne de 0.5 ETP pour le programme P01 dans le cadre de la mobilité interne et à l'octroi de deux postes d'experts techniques supplémentaires pour le contrôle périodique des véhicules.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours						
1.1. Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	8	3	5	7	2013
1.2. Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en mois)	Efficacité	0	0	0	0	2013
1.3. Délai moyen de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	4	3	4	3.5	2013
2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale						
2.1. Délai moyen de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en mois)	Efficacité	0	0	0	0	2015
2.2. Délai moyen de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en mois)	Efficacité	0	1	2	0	2015

Commentaires

Indicateur 1.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de 3 mois. Les résultats sont péjorés par l'augmentation des contrôles techniques dus à l'importation des véhicules dont le nombre a augmenté de plus de 120%.

Indicateur 1.2 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve de 1 mois.

H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

Indicateur 1.3 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de 3 mois. Les résultats sont péjorés par l'augmentation des contrôles techniques dus à l'importation des véhicules dont le nombre a augmenté de plus de 120%.

Indicateurs 1.1, 1.2 et 1.3 : Les valeurs-cibles à long terme sont à définir par la politique et en fonction des ressources qui seront allouées à l'office (piste de contrôle supplémentaire - effectif supplémentaire)

Indicateur 2.1 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

Indicateur 2.2 : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).

H06 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	36'967'235	-1'322'771	-3.5%	38'290'006	38'178'017.28
30 Charges de personnel	29'175'215	-707'773	-2.4%	29'882'988	29'284'058.21
31 Dépenses générales	7'195'894	-447'089	-5.8%	7'642'983	7'524'983.66
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	435'126	-320'909	-42.4%	756'035	1'296'073.66
39 Imputations internes	161'000	153'000	1'912.5%	8'000	72'901.75
REVENUS	37'661'644	1'155'221	3.2%	36'506'423	36'045'563.80
42 Revenus des biens	14'500	-22'000	-60.3%	36'500	9'834.74
43 Recettes diverses	29'443'920	1'264'077	4.5%	28'179'843	28'623'234.36
49 Imputations internes	8'203'224	-86'856	-1.0%	8'290'080	7'412'494.70
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	694'409	2'477'992	-138.9%	-1'783'583	-2'132'453.48
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-244'972</i>	<i>37'240</i>	<i>-13.2%</i>	<i>-282'212</i>	<i>-265'248.10</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'140'371</i>	<i>-3'311'746</i>	<i>86.5%</i>	<i>-3'828'625</i>	<i>-5'181'046.39</i>
COÛT COMPLET	-6'690'934	-796'513	13.5%	-5'894'421	-7'578'747.97

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	261.80	-5.00	-1.87%	266.80	-
<i>ETP fixes</i>	<i>250.80</i>	<i>4.00</i>	<i>1.62%</i>	<i>246.80</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>11.00</i>	<i>-9.00</i>	<i>-45.00%</i>	<i>20.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'Office des poursuites et par l'Office des faillites.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H06.01 Exécution des poursuites
- H06.02 Exécution des faillites

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Pour l'Office des poursuites:

- Après avoir développé en 2011 un outil permettant d'introduire la notion de tiers unique, l'Office des poursuites va

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

continuer en 2012 le développement de sa future application informatique destinée à remplacer le système GIOP considéré comme obsolète. Début 2012, l'Office des poursuites déposera le projet de loi y relatif et débutera le nettoyage de sa base de données métier afin de préparer la transition entre les deux systèmes.

- Le service comptable devrait pouvoir finaliser en 2012 la dernière phase du projet initié en 2010 et destiné à réconcilier les créanciers de l'Office des poursuites.
- Depuis septembre 2011, les usagers de l'Office des poursuites peuvent demander une attestation de non poursuite auprès de l'un des 66 grands offices postaux du canton. Ce projet devrait permettre à l'Office des poursuites de dégager des gains d'efficacité dès 2012 en transférant une partie de l'activité de ses guichets vers un service "back office" moins coûteux. Une phase pilote est prévue jusqu'au 31 mars 2011 afin d'établir un premier bilan de cette nouvelle prestation. Il est prévu de traiter chaque mois 500 demandes d'attestations par ce nouveau procédé ce qui entraînerait une baisse de fréquentation aux guichets de 10%.
- De plus l'Office des poursuites espère pouvoir bénéficier du développement de l'administration en ligne (AEL) et proposer des prestations simplifiées à ses usagers (dépôt de réquisitions de poursuites, demande d'attestations, paiement de poursuites). Le projet ELP a été lancé début 2011 par la Confédération et permet déjà aux créanciers d'envoyer des réquisitions de poursuites sous forme électronique. Le succès de cette prestation est marginal car l'adhésion à cette nouvelle technologie est contraignante pour les clients. L'AEL est plus simple d'accès et devrait permettre à l'Office des poursuites d'offrir des prestations supplémentaires comme les paiements de poursuites en ligne. L'Office des poursuites souhaite utiliser fin 2012 le module de paiement déjà développé pour AEL ce qui rendrait cette prestation plus attractive et permettrait de traiter plus de 20000 demandes d'attestation en ligne chaque année (contre 18000 en 2011). Les autres prestations AEL envisagées sont dépendantes du calendrier de mise en production du nouveau système d'information.
- En collaboration avec la Direction de la logistique du DF, l'Office des poursuites va poursuivre le développement du projet de réorganisation de ses guichets initié en 2011 afin d'améliorer la sécurité des transactions, la qualité de son service et d'apporter une réponse aux problèmes d'ergonomie rencontrés. Ce projet prévoit notamment la mise en service de caisses automatiques et la création d'un accueil de type "open space".
- Le service du contrôle interne finalisera en 2012 la documentation des processus "clefs" de l'Office des poursuites.

Pour l'Office des faillites :

- Après avoir poursuivi le développement du futur système d'information de l'Office des faillites, réalisé dans le cadre de la Loi 10'112 (<http://www.ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L10112.pdf>), sa mise en exploitation interviendra en 2012. Cette étape importante bénéficiera d'un accompagnement spécifique visant à obtenir l'adhésion des collaborateurs dont le travail sera passablement modifié. En effet, grâce à ce nouvel outil, la liquidation des faillites sera désormais assurée par une gestion électronique globale supprimant ainsi le « tout papier » avec pour conséquence un changement de philosophie important.
- La finalisation et la mise en place du système de contrôle interne interviendra en 2012. L'Office des faillites a d'ores et déjà adopté un règlement interne, rédigé des directives métier couvrant l'intégralité des activités de l'office des faillites, établi les processus, identifié les risques, leur cause et les contrôles existants ainsi que les propositions d'améliorations. Les matrices des contrôles seront élaborées en 2012.
- Sur un plan quantitatif, l'Office des faillites souhaite maintenir le délai moyen légal prévu pour la liquidation des dossiers (art. 270 LP) à une année. D'un point de vue qualitatif, l'objectif visé est un taux de plaintes (selon art. 17 LP) admises ou partiellement admises, inférieur à 10 % de l'ensemble des réclamations adressées à l'autorité de surveillance.
- Dans la mesure où les locaux de l'Office des faillites sont situés dans le périmètre du projet Praille Acacias Vernets, de nouveaux locaux devront être trouvés. En 2012, il est prévu de finaliser les modalités liées au déménagement qui devra intervenir d'ici fin 2012, voire début 2013.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Pour l'Office des poursuites:

L'Office des poursuites continue son effort de réduction graduelle de l'absentéisme au travers du déploiement de la nouvelle gestion des absences de courtes et de longues durées, de même que par un recours moins systématique à des auxiliaires. Cet objectif qualitatif se traduit en 2012 par la transformation de 5 postes d'auxiliaires en postes fixes,

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

permettant de mieux valoriser les compétences acquises. D'autre part, 2 postes d'auxiliaires ont été supprimés dans le cadre d'économies d'efficacités et un poste a été transféré en interne au DF.

Une baisse des dépenses générales de 150'000 francs est envisageable par l'économie des frais postaux suite à la mise en place du "cashpooling" et par la réduction des ventes immobilières diminuant les charges y relatives. Une hausse de 1'500'000 francs des émoluments est attendue en raison de la hausse du volume d'activité de l'Office des poursuites.

Pour l'Office des faillites

Les émoluments perçus par l'office des faillites varient en fonction de la nature des affaires. Or, force est de constater que depuis 2009, la richesse des faillites s'est réduite, sans pour autant réduire l'activité de l'office des faillites, mais générant des émoluments moins élevés. Cette baisse est reflétée dans le projet de budget 2012 à hauteur de 257'000 francs.

Le budget des dédommagements de tiers est aussi surévalué, en raison du changement de comptabilisation des frais payés par l'office des faillites dans le cadre de la gestion des dossiers dont il a la charge; ils sont maintenant directement imputés sur le dossier de faillite. Pour cette raison, le budget des dépenses générales a été réduit de 225'000 francs.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le service au public lors de la gestion des poursuites.						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer.	Efficacité	10	7	16	7	2015
2. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion des poursuites.						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur.	Efficience	1'300	1'300	1'171	1'300	2015
3. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.						
3.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et l'ICF dans le traitement des procédures de faillites.	Qualité	≤ 1	≤ 1	1	≤ 1	2015
3.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne).	Efficience	34	30	35		
4. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.						
4.1 % des clients servis en moins de 30 min.	Efficacité	100%	100%	92%	100%	2015
4.2 % des clients servis en moins de 20 min.	Efficacité	80%	80%	80%	80%	2015
4.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours.	Efficacité	90%	90%	90%	90%	2015

Commentaires

Indicateur 1.1

Le nombre de réquisitions nécessitant un traitement manuel a augmenté de 7.2% en 2010 par rapport à 2009, raison

H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

pour laquelle la valeur pour le PB2012 a été revue à la hausse. En ce qui concerne la valeur cible à long terme, celle-ci reste à 7 pour anticiper la mise en œuvre de la nouvelle application informatique et le déploiement d'une Administration en ligne pour l'ensemble des créanciers.

Indicateur 2.1

La cible de l'indicateur 2.1 se calcule sur l'ensemble des collaborateurs-trices de l'OP. A ce propos, le Tribunal fédéral a relevé dans une affaire Zurichoise, que "le législateur cantonal a chargé le Conseil d'Etat de veiller tout particulièrement lors de la fixation des arrondissements de poursuites, à ce que les offices de poursuites puissent accomplir leur tâche de manière optimale des points de vue de la compétence et de la rentabilité. Ces exigences, le Conseil d'Etat les a concrétisées dans les principes adoptés pour la formation des arrondissements de poursuites. En vertu de ces principes, des unités d'au moins 3 jusqu'à 5 employés et gérant au moins 3'000 poursuites environ sont souhaitées". (Communiqué aux médias du Tribunal fédéral du 7 décembre 2009 - Arrêts des 5 et 23 novembre 2009).

Indicateur 3.2

Il est à noter que cet indicateur varie en fonction de la complexité des dossiers de faillite dans la mesure où chaque faillite est différente. Ainsi, par exemple, la liquidation d'une simple succession répudiée prendra nettement moins de temps que la gestion d'un dossier complexe d'une personne morale. Pour cette raison, il n'y a pas de cible à long terme. La valeur pour le PB2012 a été définie en prenant la moyenne 2009-2010.

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	99'336'278	3'758'487	3.9%	95'577'791	89'471'244.74
30 Charges de personnel	72'479'467	2'363'863	3.4%	70'115'604	62'658'711.18
31 Dépenses générales	8'171'975	-77'057	-0.9%	8'249'032	8'296'604.76
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'221'935	243'524	24.9%	978'411	1'724'427.23
35 Dédommagements à des tiers	14'684'803	1'255'657	9.4%	13'429'146	14'157'739.25
36 Subventions accordées	2'743'598	-27'500	-1.0%	2'771'098	2'614'040.32
39 Imputations internes	34'500	0	0.0%	34'500	19'722.00
REVENUS	9'177'005	1'392'649	17.9%	7'784'356	8'971'275.94
42 Revenus des biens	500	500	-	-	790.00
43 Recettes diverses	5'908'661	1'279'565	27.6%	4'629'096	5'796'202.79
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'813'750	112'584	6.6%	1'701'166	1'999'928.15
46 Subventions acquises	1'454'094	0	0.0%	1'454'094	1'174'355.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-90'159'273	-2'365'838	2.7%	-87'793'435	-80'499'968.80
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'988'278</i>	<i>-320'021</i>	<i>19.2%</i>	<i>-1'668'257</i>	<i>-1'390'000.64</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-14'855'656</i>	<i>-1'507'961</i>	<i>11.3%</i>	<i>-13'347'695</i>	<i>-15'790'621.32</i>
COÛT COMPLET	-107'003'208	-4'193'821	4.1%	-102'809'387	-97'680'590.76

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	546.09	-0.06	-0.01%	546.15	-
<i>ETP fixes</i>	<i>542.49</i>	<i>-0.06</i>	<i>-0.01%</i>	<i>542.55</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.60</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.60</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux. Développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues. Assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert. Enfin, assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office pénitentiaire.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H07.01 Détention préventive des adultes
- H07.02 Exécution des peines et mesures
- H07.03 Mesures de probation
- H07.04 Soutiens sociaux éducatifs à la prison
- H07.05 Détention préventive et observation des mineurs

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

H07.06 Détention des adultes dans des établissements d'exécution de peines

H07.07 Exécution des peines alternatives des mineurs et adultes

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation :

Le programme de législation 2010-2013 du Conseil d'Etat annonce la création de nouvelles places de détention tant dans le cadre de la détention avant jugement que pour l'exécution de peines.

Concernant la détention avant jugement, la transformation des Violons du Palais de justice, débutée cette année et qui se poursuivra jusqu'en 2013, permettra l'ouverture de nouvelles places de détention pour les prévenus dépendant du Ministère public. En outre, le déplacement envisagé du service médical de la prison de Champ-Dollon dans un bâtiment à réaliser, d'ici 2013, dans le cadre du projet New Medico, permettra la réaffectation des surfaces actuellement occupée par ce service en nouvelles places de détention.

S'agissant de l'exécution de peines, la réalisation de l'établissement pour l'exécution, de nature pénale, de mesures thérapeutiques institutionnelles pour le traitement des troubles mentaux et de l'internement prévu dans le cadre de Curabilis, se poursuit avec la préparation des différents aspects organisationnels (concept, ressources humaines, gestion financière et administrative) pour une ouverture projetée en 2013. Parallèlement, un crédit d'étude prévoyant une mise à niveau et un agrandissement de l'établissement fermé de La Brenaz a été soumis au Grand Conseil en juin 2011.

Si les projets réalisés jusqu'ici ont permis la création rapide de nouvelles places de détention, un accent tout particulier devra être porté sur l'amélioration de la prise en charge des personnes privées de liberté. Ces aspects qualitatifs de la planification pénitentiaire sont pris en compte, dès lors qu'ils correspondent à des standards internationaux de détention s'imposant dans notre pays. Ils portent sur la fourniture de prestations aux détenus, tels que le travail en atelier, la formation, et les activités.

Autres projets d'importance stratégique :

Le projet d'unification du statut des agents de détention se poursuit et sera finalisé dans le courant 2012. Ses objectifs principaux sont, d'une part, de permettre une véritable mobilité professionnelle au sein des établissements de détention de l'Office pénitentiaire et, d'autre part, d'établir l'égalité de traitement entre les différents personnels de surveillance.

Un audit de gestion ayant pour but de renforcer ce qui peut l'être, de développer ce qui devra l'être et de régler les éventuelles questions administratives et/ou de fonctionnement qui se poseraient rendra ses conclusions pour la fin 2011. Au vu de celles-ci, il sera procédé, cas échéant, à la mise en place d'une nouvelle organisation de l'office pénitentiaire.

Le système d'information pénitentiaire fait également l'objet d'un développement permanent de manière à pouvoir offrir des outils de pilotage performants.

Les interconnexions avec les multiples partenaires, tels que la police, le pouvoir judiciaire, les autorités concordataires ou encore l'office fédéral de la justice, seront également renforcées.

Justification des écarts :

La variation en nature 30 "Charges de personnel" est due à des réajustements budgétaires liés à des changements de classe lors du passage de stagiaire à gardien. Ainsi, une augmentation de budget est nécessaire, malgré une stabilité des effectifs.

La diminution de la rubrique 31 "Dépenses générales" est liée à des réajustements budgétaires.

La rubrique 33 "Amortissements, provisions, irrécouvrables" concerne le service d'application des peines et mesures

H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

(SAPEM). Ce dernier a mis en œuvre une recommandation de l'ICF en adaptant la provision liée aux contraventions convertibles en peines de liberté substitution (PPLS) et aux peines pécuniaires convertibles en PPLS, ce qui représente une charge de F 0.3 million Des revenus seront également enregistrés sur la rubrique 43 "Recettes diverses".

La variation en nature 35 "Dédommagements à des tiers" est due à la participation du canton de Genève à des frais de formation en faveur des détenus, conformément au contrat de prestation entre la Conférence des directeurs-trices des départements cantonaux et l'oeuvre suisse d'entraide ouvrière.

La rubrique 43 "Recettes diverses" enregistre des revenus supplémentaires pour F 1.3 million qui s'expliquent par l'adaptation effectuée par le SAPEM évoquée ci-dessus (F 0.7 million), par une gestion plus rigoureuse des peines privatives de liberté de substitution et des conversions d'amendes (F 0.2 million) ainsi que par les revenus supplémentaires liés à la cafétéria de Champ-Dollon (F 0.2 million).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Construire des places de prison supplémentaires afin de diminuer la surpopulation de Champ-Dollon et donner des places d'exécution de peines et mesures						
1.1. Nombre de places de détention créées ou réaménagées à Genève	Efficacité	0	100	0	400	2015
1.2. Taux d'occupation à la Prison de Champ-Dollon	Efficacité	120%	165%	209%	100%	2014
2. Recruter et former des agents de détention						
2.1. Nombre d'agents de détention supplémentaires	Efficacité	0	64	53	210	2015
3. Contribuer à la sécurité publique et assurer la sécurité intérieure de l'établissement de détention par une diminution des risques qui pourraient gravement compromettre le maintien						
3.1. Nombre d'évènements graves	Efficacité	< n-1	0	en cours d'analyse	0	2015
4. Optimiser le placement des détenus en fonction du plan d'exécution de la sanction pénale (PES)						
4.1. Taux d'occupation pour tous les établissements d'exécution de peines et mesures	Efficience	100%	95%	98%	95%	2015

Commentaires

Indicateur 1.1: Dans la planification pénitentiaire, aucune ouverture d'établissement n'est prévue pour 2012. D'ici à 2015, 400 places de détention seront créées ou réaménagées.

Indicateur 2.1 : Le budget a été coupé pour 2012. Les ETP seront réattribués sur les années à venir.

Indicateur 3.1: Evènements avec impacts majeurs sur l'intégrité physique et/ou psychique des agents de détention et/ou des personnes détenues.

H08 Droits humains

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	27'095'087	3'032'555	12.6%	24'062'532	23'608'702.34
30 Charges de personnel	3'187'289	190'890	6.4%	2'996'399	3'361'809.90
31 Dépenses générales	575'618	-46'783	-7.5%	622'401	559'787.33
35 Dédommagements à des tiers	5'000	0	0.0%	5'000	3'600.00
36 Subventions accordées	22'592'180	2'643'448	13.3%	19'948'732	19'194'068.01
37 Subventions redistribuées	735'000	245'000	50.0%	490'000	489'437.10
REVENUS	3'461'550	425'140	14.0%	3'036'410	3'330'349.53
43 Recettes diverses	276'550	140	0.1%	276'410	474'101.05
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-	-	-	2'904.00
46 Subventions acquises	2'450'000	180'000	7.9%	2'270'000	2'363'907.38
47 Subventions à redistribuer	735'000	245'000	50.0%	490'000	489'437.10
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-23'633'537	-2'607'415	12.4%	-21'026'122	-20'278'352.81
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-87'750</i>	<i>-12'415</i>	<i>16.5%</i>	<i>-75'335</i>	<i>-76'738.41</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-669'301</i>	<i>-82'289</i>	<i>14.0%</i>	<i>-587'012</i>	<i>-754'203.79</i>
COÛT COMPLET	-24'390'588	-2'702'119	12.5%	-21'688'469	-21'109'295.01

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	22.74	0.00	0.00%	22.74	-
<i>ETP fixes</i>	<i>18.34</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>18.34</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.40</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>4.40</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à mener une politique active en faveur du respect des droits humains. Son champ d'action concerne la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la prévention de la violence domestique, l'intégration des étrangères et des étrangers et la solidarité internationale.

Il se concrétise par :

- la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations liées au genre dans tous les aspects de la vie sociale, politique, juridique et économique du canton;
- la lutte contre les violences domestiques perpétrées dans le canton de Genève et la coordination entre les actions de l'Etat et celles des institutions publiques ou privées actives dans ce domaine en favorisant le travail en réseau, ainsi que la diffusion d'informations favorisant les domaines de la prévention et de la formation;
- la promotion de l'intégration des personnes migrantes et de la coexistence entre personnes migrantes et autochtones ainsi que la coordination de la lutte contre le racisme et les discriminations à l'origine nationale ou ethnique, à la couleur de la peau, à la culture et aux croyances;
- le soutien à des projets de coopération, d'aide humanitaire, de promotion de la paix, des droits sociaux et économiques et de la personne et à la sensibilisation, l'information du grand public et la coordination des partenaires externes actifs dans le domaine de la solidarité internationale.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office des droits humains.

H08 Droits humains (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- H08.01 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes
- H08.02 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- H08.03 Coordination des actions et lutte contre les violences domestiques
- H08.04 Mise en oeuvre de la politique de solidarité internationale
- H08.05 Mise en oeuvre du droit international relatif aux droits humains

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature :

L'office des droits humains développera, en 2012, plusieurs projets permettant de renforcer l'égalité entre hommes et femmes, mais également de développer la politique d'accueil et d'intégration des étrangers. Cela passera par des campagnes d'informations ciblées et le développement opérationnel des dispositifs d'accueil pour les nouveaux arrivants.

Sur le front de la lutte contre la violence domestique, l'observatoire genevois des violences domestiques produira ses premières données statistiques qui seront complétées par un sondage auprès de la population genevoise. En outre, des outils favorisant la détection et la prise en charge des personnes concernées par cette thématique seront mis à disposition des professionnel-le-s.

Une politique respectueuse des droits humains implique également une solidarité avec les pays moins favorisés. Ainsi le canton de Genève poursuivra la progression budgétaire pour atteindre l'objectif fixé par la loi sur le financement de la solidarité internationale (0.7%) avec un accent particulier mis sur les conséquences du changement climatique, la crise alimentaire, la réduction des risques de catastrophes naturelles et sur une meilleure gestion de l'élimination des déchets et des substances polluantes.

L'office entend, par ailleurs, pérenniser les rencontres et les tables rondes permettant la prévention d'atteintes au respect des droits humains.

Autres projets d'importance stratégique :

Parmi les autres projets, il y aura la poursuite de la réalisation du *Programme cantonal d'intégration*, notamment le renforcement du dispositif d'apprentissage du français ainsi que la mise sur pied d'une cellule d'écoute, d'aide et de conseil aux victimes du racisme.

L'office des droits humains participera également avec le département fédéral des affaires étrangères à la préparation du second examen périodique universel de la Suisse (EPU) qui se tiendra en octobre 2012. Cet examen porte sur la conformité des politiques nationales en matière de droits humains au droit international des droits de l'homme.

Justifications des écarts :

La rubrique 30 "Charges de personnel" enregistre une variation correspondant à l'adaptation effectuée par rapport aux charges réelles et au transfert de charges du secrétariat général au service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes pour l'égalité des marchés publics et à la solidarité internationale pour la commission consultative.

La rubrique 36 "Subventions accordées" présente une variation de F 2.6 millions liée, d'une part, à l'augmentation du financement du dispositif d'intégration des permis F et B (F 0.8 million) et, d'autre part, au renforcement de la politique de solidarité internationale (en vue d'atteindre le taux de 0.7%) pour un montant de F 1.7 million. Cette augmentation inclut un montant de F 1.5 million en faveur du CICR. Par ailleurs, une nouvelle subvention a été accordée à l'association "Face à Face" en vue de financer ses activités dans le cadre de la prévention de la violence des jeunes.

H08 Droits humains (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Renforcer l'égalité entre hommes et femmes						
1.1. Ecart de salaires entre hommes et femmes (en%)	Efficience	n/a	<= 9%	10%	8%	2013
2. Améliorer la lutte contre la violence domestique						
2.1. Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1700 (+/- 5%)		1703 (-9%)	n/a	
2.2. Nombre de situations de violences domestiques sur le territoire genevois	Efficacité	900 (+/- 5%)		n/a	n/a	
3. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers						
3.1. Taux de mise en œuvre des recommandations fédérales en matière d'intégration	Efficacité	80%	70%	60%	90%	2013
4. Développer un dispositif de lutte contre toutes formes de discriminations						
4.1. Taux de mise en œuvre des recommandations émises par les organismes et instruments internationaux (CERD, ECRI, etc.) portant sur le thème du racisme	Efficacité	60%	50%	25%	70%	2013
5. Renforcer la politique de solidarité internationale dans les projets liés aux conséquences du changement climatique, à la sécurité alimentaire et à la biodiversité						
5.1. Taux de projets consacrés au domaine des projets liés aux conséquences du changement climatique, à la sécurité alimentaire et à la biodiversité	Efficacité	10%	10%	8%	10%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 : L'indicateur de la différence salariale sera mis à jour par l'OCSTAT à fin 2011 avec les chiffres 2010. Il s'agit en fait d'un chiffre mis à jour par enquête tous les deux ans les années paires; avec un décalage d'un an pour la publication des chiffres genevois.

Indicateur 2.1 : Ces chiffres sont communiqués par la police genevoise et non issus du BVD. Le BVD n'est donc pas en mesure d'avoir une Cible LT 2013. A terme, soit dès 2012, le BVD construira une courbe qui permettra de dégager une tendance longitudinale.

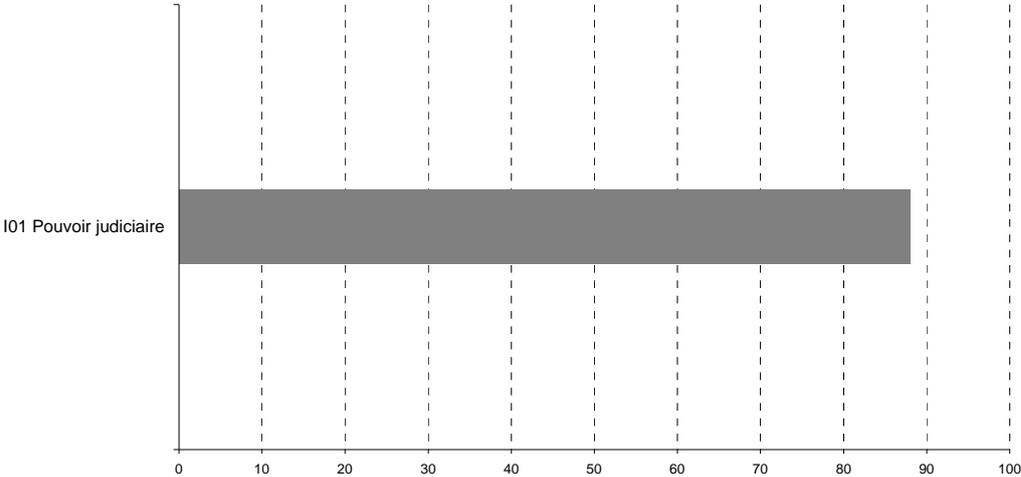
Indicateur 2.2 : Représente les réquisitions effectuées par la police genevoise. Ce chiffre n'est toutefois pas représentatif de l'ensemble des situations prises en charge par le réseau genevois, ce qui est l'objectif de l'observatoire genevois des violences domestiques. Cet observatoire commencera à fournir des données statistiques pour l'année 2011 dès le 1er semestre 2012.

Indicateur 3.1 : Cet indicateur est lié aux exigences de la Confédération en matière d'intégration des étrangers. Depuis 2011, le bureau de l'intégration travaille sur un programme cantonal d'intégration répondant aux critères fédéraux. Ce programme sera mis en œuvre intégralement en 2014, ce qui explique l'augmentation du pourcentage de cet indicateur.

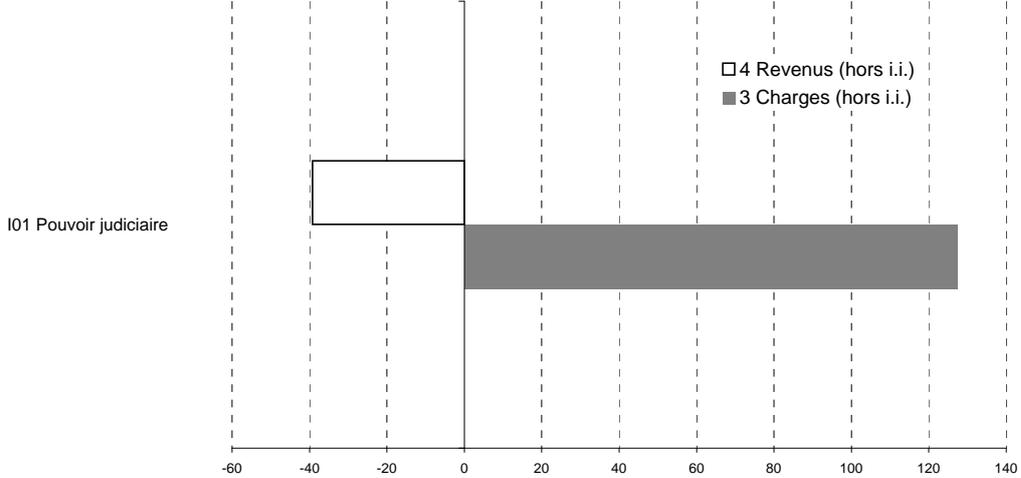
Indicateur 5.1 : En termes de montant, cela devrait représenter environ un million de CHF. L'objectif est de donner plus de visibilité à ces contributions, raison pour laquelle le soutien du canton dans ces projets peut être plus conséquent, et aller jusqu'à un financement de 80% du budget global du projet. Il faut savoir que ces projets sont toujours dans la nature 36700112, aide aux pays en développement. Les 10% sont calculés en fonction du montant attribué à la rubrique 367.

I Justice

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



I Justice

Exposé des motifs des priorités

Préambule

Les moyens financiers nécessaires au fonctionnement du pouvoir judiciaire font l'objet d'une inscription annuelle au budget de l'Etat. Cette inscription est votée par le Grand Conseil dans le cadre et selon la procédure de l'approbation du budget de l'Etat (art. 55 de la loi sur l'organisation judiciaire; LOJ; E 2 05). Il revient à la Commission de gestion du pouvoir judiciaire (ci-après CGPJ) d'arrêter la proposition de budget du troisième pouvoir et de la soumettre au Conseil d'Etat (art. 41 al. 1 lit. a et 56 al. 1 LOJ). Si le Conseil d'Etat modifie la proposition de la CGPJ, la proposition initiale doit figurer en marge du projet de budget (art. 56 al. 3 LOJ).

Le Conseil d'Etat n'a en l'espèce pas adhéré à la proposition de budget que la CGPJ lui a adressée le 21 juillet 2011, de sorte que la Commission des finances du Grand Conseil a été saisie de deux projets de budget distincts concernant le troisième pouvoir.

Synthèse de la politique publique Justice

En 2012, le pouvoir judiciaire aura pour priorité de rétablir et de normaliser le fonctionnement des juridictions et services sous l'empire du nouveau droit de procédure fédéral, entré en vigueur en janvier 2011. Il préparera également l'entrée en vigueur, prévue le 1er janvier 2013, du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant, partant, la création de l'autorité appelée à remplacer le Tribunal tutélaire. Il suivra préalablement les travaux législatifs sur cet objet. Il se consacrera par ailleurs à la réorganisation de la nouvelle Cour de justice dans le délai imparti par le législateur, échéant également au 1er janvier 2013.

Le pouvoir judiciaire se consacrera à la réalisation de ces objectifs avec les moyens mis à sa disposition, significativement inférieurs aux ressources demandées par la Commission de gestion du pouvoir judiciaire dans son projet de budget..

I01 Pouvoir judiciaire

Département responsable : PJ

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	127'447'765	6'993'440	5.8%	120'454'325	108'408'517.23
30 Charges de personnel	99'368'285	6'761'586	7.3%	92'606'699	82'201'021.62
31 Dépenses générales	14'745'277	80'298	0.5%	14'664'979	13'595'176.06
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	5'000	0	0.0%	5'000	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'579'103	151'556	10.6%	1'427'547	1'406'345.51
36 Subventions accordées	11'485'100	0	0.0%	11'485'100	10'958'802.04
39 Imputations internes	265'000	0	0.0%	265'000	247'172.00
REVENUS	40'580'915	214'705	0.5%	40'366'210	29'763'977.50
42 Revenus des biens	-	-	-	-	1'023.11
43 Recettes diverses	39'179'765	2'805	0.0%	39'176'960	28'656'278.69
49 Imputations internes	1'401'150	211'900	17.8%	1'189'250	1'106'675.70
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-86'866'850	-6'778'735	8.5%	-80'088'115	-78'644'539.73
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-24'885'983</i>	<i>23'841'291</i>	<i>-48.9%</i>	<i>-48'727'274</i>	<i>-34'418'956.81</i>
COÛT COMPLET	-111'752'833	17'062'556	-13.2%	-128'815'389	-113'063'496.54

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	609.05	35.63	6.21%	573.42	-
<i>ETP fixes</i>	<i>587.05</i>	<i>35.63</i>	<i>6.46%</i>	<i>551.42</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>21.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>21.00</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays.

Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci.

Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions.

Les juridictions administratives quant à elles tranchent les conflits entre les collectivités publiques et les particuliers. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales, les tribunaux et commissions judiciaires procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

Ce programme contient les prestations suivantes :

I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

- I01.02 Justice pénale
- I01.03 Justice civile
- I01.04 Justice administrative

Projets prioritaires et justification des écarts

Les projets du pouvoir judiciaire en 2012

Le pouvoir judiciaire a identifié les grands projets suivants :

- rétablissement et maintien du fonctionnement des juridictions et services sous l'empire des codes de procédures unifiés et du droit cantonal adopté pour les mettre en oeuvre;
- suivi du processus législatif cantonal relatif à la réforme fédérale du droit de la protection de l'adulte et de l'enfant et mise en œuvre de la nouvelle autorité;
- définition et mise en œuvre de l'organisation de la nouvelle Cour de justice.

Des besoins en personnel accrus, importants et durables

Avec un recul de plusieurs mois, les juridictions et services ont pu mesurer l'impact du nouveau droit de procédure fédéral et de la législation cantonale d'application. Abstraction faite de la charge de travail supplémentaire et des problèmes de fonctionnement inhérents à sa mise en œuvre et à la nouvelle organisation judiciaire (définition des nouvelles pratiques, recrutement et formation des nouveaux collaborateurs, systèmes d'information encore en cours d'adaptation), il est acquis que l'institution doit faire face à d'importants besoins structurels en personnel, induits par les effets pérennes de la réforme.

La dotation insuffisante a produit ses effets dès les premiers mois de l'année 2011. Les juridictions et services sont, de manière générale, dans une situation délicate et le fonctionnement normal de la plupart d'entre eux n'est pas assuré. L'impact du nouveau droit s'est révélé bien plus important encore que prévu, en raison par exemple de son formalisme ou de l'obligation, pour plusieurs juridictions, de fonctionner en permanence. S'y ajoute la nécessité d'adapter la dotation en personnel du Tribunal administratif de première instance et de la Cour de justice aux décisions du Grand Conseil d'augmenter respectivement de deux et d'une charge le nombre de magistrats de carrière de ces juridictions.

Nonobstant les mesures organisationnelles adoptées lorsque cela était possible, le personnel n'est plus en mesure de faire face à la charge de travail. La dégradation des conditions de travail qui découle de cet état de fait entraîne une augmentation de l'absentéisme et, partant, une aggravation de la situation.

Du budget 2012

La CGPJ prévoyait une augmentation de 94.1 postes de collaborateurs en 2012, dont 23.65 déjà créés en octobre 2011 ensuite de la décision de la Commission des finances, prise le 7 septembre 2011, d'accepter la demande en autorisation de crédit supplémentaire formée le 18 juillet 2011 par le pouvoir judiciaire. Le Conseil d'Etat prévoyait quant à lui, dans son projet de budget, une augmentation de 4% des charges de fonctionnement de la justice, permettant notamment la création de 10 nouveaux postes.

Le budget 2012, tel qu'arrêté par le Grand Conseil, permettra finalement le financement de 33.65 postes, soit 35% de la demande de la CGPJ, dont les 23.65 précités, obtenus courant 2011 et 10 nouveaux, ces derniers devant être en moyenne pourvus 3 mois seulement en 2012.

Pour le reste, les principaux écarts entre le budget 2012 voté et le projet de budget de la CGPJ concernent les natures suivantes, pour lesquelles le pouvoir judiciaire prévoyait une variation importante :

- traitement d'un magistrat supplémentaire entré en fonction fin 2011;
- traitement du personnel auxiliaire (congé maternité notamment) et formation (passage en coûts directs),
- mandats externes en lien avec les procédures judiciaires (expertises et contrôles techniques notamment);

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

- revenus (baisse des confiscations et des montants perçus à titre d'émoluments).

Au vu du budget arrêté par le Grand Conseil, la justice représentera, en 2012, 1.59% des charges de fonctionnement de l'Etat.

Justification des écarts significatifs par rapport au budget 2011

Le budget 2012 du pouvoir judiciaire prévoit des charges de fonctionnement en augmentation de 5.8% par rapport au budget 2011 voté.

Les écarts les plus importants entre le budget 2012 et le budget 2011 du pouvoir judiciaire sont les suivants :

- sur la rubrique 30 (charges de personnel) :
 - CHF 6.7 millions de hausse, correspondant essentiellement au traitement des 2 magistrats élus en avril 2011, des 33.65 postes de collaborateurs administratifs ;
- sur la rubrique 33 (Amortissement, provisions, irrécouvrables) :
 - CHF 150'000 d'augmentation, dus essentiellement à la hausse de l'amortissement des immobilisations et des primes d'assurances réparties pour l'ensemble de l'État de Genève.

Il n'y a pas d'autres augmentations significatives, le budget 2011 ayant, pour l'essentiel, été reconduit en 2012.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice						
1.1. Taux de sortie	Efficacité	0.94	1	1.02		
1.2. Coût moyen par procédure (en CHF)	Efficience	2'033	1'863	1'589		
1.3. Coût moyen de la justice par habitant (en CHF)	Efficience	271	261	233		
1.4. Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants	Efficience	19	18	16		
2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous						
2.1. Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance	Qualité	3.6%	3.2%	3.2%		
2.2. Accès à la justice grâce à l'assistance judiciaire civile et administrative	Qualité	6.3%	9%	9%		
2.3. Degré de satisfaction des justiciables	Qualité	---	--	--		

Commentaires

Commentaires

Les indicateurs ont été revus pour tenir compte, d'une part des tendances découlant des premières statistiques 2011 et, d'autre part, des moyens mis à disposition de la justice.

Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

l'ensemble des trois filières (pénale, civile et administrative). Le ratio durablement en dessous de "1" peut être interprété comme étant le signal d'une surcharge de travail, nécessitant des moyens supplémentaires ou une réorganisation. A l'inverse, un ratio supérieur à "1" indique que le stock d'affaires en attente baisse.

Pour l'année 2012, l'indicateur devrait être inférieur à 1. Au vu des éléments en sa possession, le pouvoir judiciaire estime que le total des nouvelles entrées pourrait être égal à celui observé en 2010; le total des procédures sorties pouvant quant à lui baisser de 8%. A noter qu'en 2011, le nombre de procédures entrées a baissé de 11% et celui des procédures sorties de 18% par rapport à 2010.

Indicateur 1.2.

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre de dossiers sortis dans l'année dans les 3 filières. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, dans le canton de Zurich, en 2010, le coût moyen d'une procédure a été de 2'435 CHF dans les tribunaux de première instance (civile et pénale) et de 7'744 CHF dans les tribunaux de deuxième instance (civile et pénale).

Budget voté et publié divisé par le nombre estimé de procédures sorties en 2012. Le nombre de procédures sorties devrait être en baisse, évaluée à 8%, par rapport au nombre d'affaires sorties en 2010.

Indicateur 1.3

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève, selon l'OCSTAT. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, en 2011, ce coût est de 251 CHF dans le canton de Zurich, 369 CHF dans le canton de Bâle Ville, tandis qu'il est de 261 CHF à Genève.

Budget voté et publié divisé par le nombre estimé d'habitants dans le canton de Genève au 31.12.2012

Indicateur 1.4

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne des chiffres suivants pour 2008: moyenne suisse: 14.1, moyenne européenne: 20.9, France: 9.1, Genève: 14. En 2011, à Genève ce ratio s'élève à 18, tandis que dans les cantons de Bâle-Ville et Zurich, il se situe à 14. Toutefois, pour avoir une vision complète, il faudrait compléter cet indicateur par le nombre de collaborateurs scientifiques (juristes) par 10'000 habitants pour la 1^e et 2^e instance, qui, en 2011, est de 12 dans le canton de Genève, 22 dans le canton de Bâle-Ville et 24.5, dans le canton de Zurich.

Nombre d'ETP des magistrats de carrière (hors Ministère public) divisé par le nombre estimé d'habitants dans le canton de Genève au 31.12.2012.

Indicateur 2.1

Il s'agit de garantir un procès qui respecte l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. 2 ans constitue le délai raisonnable au sens de la jurisprudence rendue en application de l'article 6 al.1 CEDH. Il s'agit ici du ratio entre le nombre d'affaires (sorties et en stock) inscrites au rôle depuis plus de 2 ans et le total des affaires inscrites au rôle au pouvoir judiciaire sur une année (hors Tribunal tutélaire/Justice de paix et Tribunal de la jeunesse).

On estime que le stock de procédures anciennes de 2 ans et plus augmentera de 5% pour la filière pénale et de 2% pour la filière civile (=numérateur de la fraction). Le total des procédures en stock et sorties diminuera par rapport à 2010 de 9% (=dénominateur de la fraction). Le pouvoir judiciaire en déduit une probable augmentation de la part des

I01 Pouvoir judiciaire (suite)

procédures anciennes de 3.2% à 3.6%.

Indicateur 2.2

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'Assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives.

Pour le PB2012: changement du libellé et du périmètre de l'indicateur 2.2

Le nouvel indicateur tient compte non seulement des procédures civiles non-gracieuses mais également des procédures administratives. De ce fait, les valeurs observées pour 2009 et 2010 sont les suivantes:

2009

2.2 Accès à la justice grâce à l'assistance judiciaire civile et administrative: **6.1%**

2010

2.2 Accès à la justice grâce à l'assistance judiciaire civile et administrative: **6.3%**

On estime que cet indicateur restera inchangé en 2012.

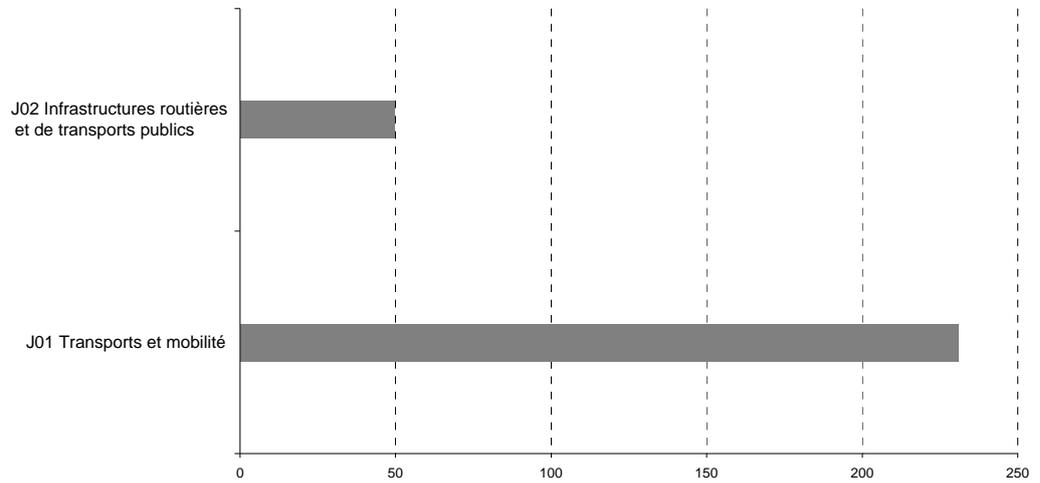
Indicateur 2.3

L'enquête de satisfaction est réalisée tous les 5 ans au pouvoir judiciaire. La dernière enquête a été réalisée en 2007, la suivante est prévue en 2013. Cet indicateur mesure le degré de satisfaction des justiciables en calculant la moyenne de l'indicateur de satisfaction pour les 10 critères considérés comme étant les plus importants par les justiciables interrogés.

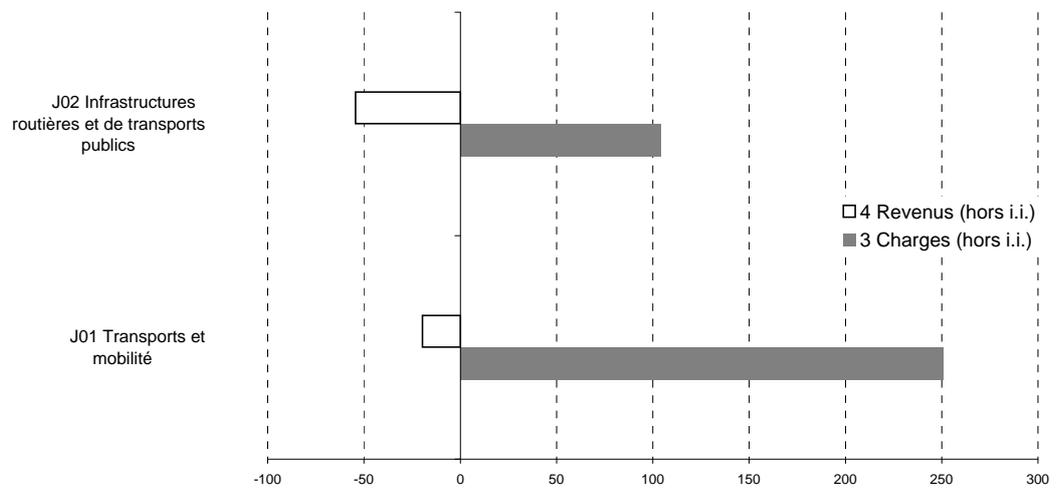
Le pouvoir judiciaire revoit ses objectifs à la baisse.

J Mobilité

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



J Mobilité

Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur 4 piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables; préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Cette politique publique englobe les programmes et prestations suivants :

J01 Transport et mobilité (resp. DIM-DGM)

J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité

J01.04 Mise à disposition des services de mobilité

J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

J02 Infrastructures routières et de transports publics (resp. DCTI-OGC)

J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier

J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Projets prioritaires pour l'année 2012

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n° 1, 2, 5, 6 et 7 de sa feuille de route sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération. En termes de planification, l'année 2012 sera marquée par la mise en œuvre des planifications directrices (2011-2014) présentées en 2010 et 2011: plan directeur des transports collectifs, plan directeur de la mobilité douce, plan directeur du réseau routier, plan directeur du stationnement, plan d'actions P+R et concept multimodal. Mise en œuvre également des lois financières votées par le Grand Conseil en janvier 2011, concernant les développements ferroviaires (H1 60) et les infrastructures de transports prévues par le Projet d'agglomération (H 1 70). La planification de la mobilité liée aux nouvelles urbanisations connaîtra en 2012 une activité particulièrement intense avec le lancement de différents projets stratégiques de développement (PSD). En termes de réalisation, la construction de CEVA doit démarrer, prenant, en termes d'activité, le relais du chantier du tram entre Cornavin et Bernex, achevé en décembre 2011.

J01 Transports et mobilité

Département responsable : DIM

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	250'542'847	11'198'581	4.7%	239'344'266	219'691'829.72
30 Charges de personnel	10'824'157	1'537'951	16.6%	9'286'206	7'875'098.10
31 Dépenses générales	9'655'725	1'846'499	23.6%	7'809'226	7'978'650.21
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'662'160	-3'342'431	-55.7%	6'004'591	6'884'629.29
35 Dédommagements à des tiers	8'400'000	500'000	6.3%	7'900'000	6'977'813.00
36 Subventions accordées	218'968'805	10'656'562	5.1%	208'312'243	189'951'321.47
39 Imputations internes	32'000	0	0.0%	32'000	24'317.65
REVENUS	19'709'381	8'206'610	71.3%	11'502'771	47'138'982.46
42 Revenus des biens	19'275'000	8'203'000	74.1%	11'072'000	45'884'035.82
43 Recettes diverses	287'051	3'610	1.3%	283'441	829'644.49
46 Subventions acquises	147'330	0	0.0%	147'330	425'302.15
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-230'833'466	-2'991'971	1.3%	-227'841'495	-172'552'847.26
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'394'810</i>	<i>655'937</i>	<i>-16.2%</i>	<i>-4'050'747</i>	<i>-3'991'075.33</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'609'157</i>	<i>-213'648</i>	<i>15.3%</i>	<i>-1'395'509</i>	<i>-1'742'629.25</i>
COÛT COMPLET	-235'837'433	-2'549'682	1.1%	-233'287'751	-178'286'551.84

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	85.32	10.27	13.68%	75.05	-
<i>ETP fixes</i>	<i>70.52</i>	<i>2.32</i>	<i>3.40%</i>	<i>68.20</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.80</i>	<i>2.95</i>	<i>159.46%</i>	<i>1.85</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>10.00</i>	<i>5.00</i>	<i>100.00%</i>	<i>5.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale ainsi que de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transport public.

Il s'articule autour des axes suivants :

- Mettre des transports publics à disposition de la population;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'action, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de la mobilité, en partenariat avec les entreprises de transports publics (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

J01 Transports et mobilité (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
- J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n° 1, 2, 6 et 7 de sa feuille de route sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité notamment sous l'égide du Projet d'agglomération. Des efforts financiers significatifs sont planifiés puisque l'enveloppe consacrée aux transports publics va progressivement passer de 191'593'370 F en 2010 à 249'936'698 F en 2014. 5 postes supplémentaires ont été alloués en 2011 afin d'être en mesure de mieux assumer les missions attribuées.

L'année 2012 sera consacrée à la mise en œuvre des planifications directrices présentées en 2010 et 2011: plan directeur des transports collectifs, plan directeur de la mobilité douce, plan directeur du réseau routier, plan directeur du stationnement, plan d'actions P+R et concept stratégique multimodal.

La planification de la mobilité liée aux nouvelles urbanisations connaîtra en 2012 une activité particulièrement intense avec le lancement de différents projets stratégiques de développement (PSD) et le développement du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV).

Suite à la mise en service de la nouvelle ligne de tram entre Cornavin et Bernex, l'exploitation du réseau de trams en mode "métro", soit trois lignes indépendantes, vivra sa première année, accompagnée d'une importante refonte du réseau TPG. Le projet du tram de Plan-les-Ouates - St-Julien sera développé.

Le chantier du CEVA doit débiter, nécessitant un accompagnement important, notamment en matière de mise en œuvre d'offres de substitution à la ligne ferroviaire Eaux-Vives - Annemasse et de gestion des perturbations de la circulation.

Autres projets d'importance stratégique

L'année 2012 connaîtra la mise en œuvre des lois financières votées par le Grand Conseil en janvier 2011 concernant les développements ferroviaires (H1 60) et les infrastructures de transports prévues par le projet d'agglomération (H 1 70).

Différentes études seront poursuivies ou initiées concernant l'évolution du réseau autoroutier (jonctions nouvelles ou à réaménager) et routier (infrastructures de Genève-Sud, de la Rive Droite, etc.).

Justification des écarts par rapport au budget 2011

30 - Charges de personnel :

5 agents spécialisés supplémentaires dans le cadre des projets stratégiques de développement (PSD) et du développement du projet "Praison-Acacias-Vernets" (PAV).

31 - Dépenses générales :

Augmentation permettant de commencer la mise en œuvre de la loi sur la mobilité douce, soutenue par le peuple genevois le 15 mai 2011. Toutefois, elle sera insuffisante pour assurer la mise en œuvre de l'ensemble des planifications directrices adoptées en 2010-2011 (cf. supra).

Mise en œuvre des nouvelles planifications directrices adoptées en 2010-2011 (cf. supra), dont certaines ont été établies pour la première fois (plan directeur du stationnement, plan directeur de la mobilité douce) ou sont plus ambitieuses que la planification précédente (plan directeur du réseau routier) et nécessitent une augmentation des

J01 Transports et mobilité (suite)

dépenses d'études.

Convention avec la Fondation des parkings portant sur les recettes des horodateurs, entrée en vigueur en 2010, prévoyant que la Fondation restitue à l'Etat les produits de parcomètres hors frais de gestion. Or, à la demande de l'Inspection cantonale des finances (ICF), les frais de gestion doivent être comptabilisés en tant que charges à l'Etat (refacturation par la Fondation) et les produits de parcomètres en tant que recettes brutes (+ 1 500 000 F).

Dotations octroyées dans le cadre des PSD et du développement du projet PAV (250 000 F).

35 - Dédommagement à des tiers :

Augmentation des indemnités aux CFF pour les trains régionaux suite à l'introduction de nouvelles rames plus capacitaires (500'000 F).

36 - Subventions accordées :

Mise en œuvre du plan directeur des transports collectifs, notamment dans le cadre des contrats de prestations TPG et SMGN. En application des décisions prises par le Conseil d'Etat, une réduction budgétaire a été opérée sur certaines subventions (total de - 2'071'900 F), dont celle en faveur des TPG (- 1'572'000 F).

42 - Revenus des biens :

Contrepartie de la hausse des dépenses générales, conformément aux recommandations de l'ICF (voir explications sous nature 31).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du réseau routier selon sa hiérarchie fonctionnelle en tenant compte des impératifs de sécurité						
1.1. Vitesse commerciale des transports publics en km/h (Référence 16.25 km/h en 2010)	Qualité	16.75 km/h	16.5 km/h	16 km/h	17.25 km/h	2014
1.2. Augmentation de la longueur des pistes cyclables sur routes cantonales (en km)	Efficience	+9.5 km	+20km	+ 5 km	+38 km	2014
2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales						
2.1. Croissance des places/km réalisées (%)	Efficacité	+82.8%	+63.5%	+55.6%	+102.4%	2014
3. Augmenter le nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois						
3.1. Nombre de places exclusivement réservées au P+R	Efficacité	5'435 places	6'194 places	5'710 places	7'000 places	2016
4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière						
4.1. Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en cas d'urgence	Efficacité	7 jours			3 jours	2014
4.2. Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	25 jours			25 jours	2014

Commentaires

Indicateur 1.1 : Référence 16.25 km/h en 2010

J01 Transports et mobilité (suite)

Indicateur 1.2 : Valeur de référence 2010 : 213 km d'aménagements cyclables sur routes cantonales (pistes + bandes)

Indicateur 2.1 : L'année de référence pour les places/km est 2002.

Indicateur 3.1 : Le périmètre de l'indicateur a été redéfini. Il s'agit, dès 2012, de mesurer le nombre de places exclusivement réservées au P+R et non plus de mesurer les places à disposition dans les P+R. C'est la raison pour laquelle les valeurs aux comptes 2010 et au budget 2011 sont supérieures à celle du budget 2012.

Valeurs cibles déterminées dans le plan stratégique de la Fondation des parkings - Base 2008 : 4'989 places - A l'horizon 2016, l'objectif est de disposer de 7'000 places.

Indicateurs 4.1 et 4.2 : Nouveaux indicateurs en lien avec la prestation J01.05 : Exploitation de l'infrastructure routière. Pas de valeur aux comptes 2010 et au budget 2011.

J02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	108'259'446	6'112'348	6.0%	102'147'098	99'028'271.83
30 Charges de personnel	15'961'788	-610'271	-3.7%	16'572'059	15'232'648.90
31 Dépenses générales	18'304'037	970'400	5.6%	17'333'637	17'043'361.38
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	52'314'031	2'793'116	5.6%	49'520'915	46'947'234.40
35 Dédommagements à des tiers	17'200'000	2'700'000	18.6%	14'500'000	15'014'159.00
36 Subventions accordées	50'000	50'000	-	-	-
39 Imputations internes	4'429'590	209'103	5.0%	4'220'487	4'790'868.15
REVENUS	59'599'273	6'636'276	12.5%	52'962'997	63'845'262.70
42 Revenus des biens	12'053'460	0	0.0%	12'053'460	15'985'065.71
43 Recettes diverses	14'277'064	2'000'103	16.3%	12'276'961	13'416'118.68
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-8'040'000	-100.0%	8'040'000	8'079'045.05
46 Subventions acquises	28'031'305	12'486'000	80.3%	15'545'305	20'751'221.42
49 Imputations internes	5'237'444	190'173	3.8%	5'047'271	5'613'811.84
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-48'660'173	523'928	-1.1%	-49'184'101	-35'183'009.13
<i>Coût des activités de support</i>	-2'562'196	-237'050	10.2%	-2'325'146	-2'118'349.92
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'731'095	-427'229	9.9%	-4'303'866	-5'003'069.14
COÛT COMPLET	-55'953'465	-140'352	0.3%	-55'813'113	-42'304'428.19

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	168.61	0.00	0.00%	168.61	-
<i>ETP fixes</i>	153.85	0.00	0.00%	153.85	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	14.76	0.00	0.00%	14.76	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le plan de soutien à l'économie et à l'emploi, défini et adopté par le Conseil d'Etat et lié à une politique ambitieuse de construction, se traduit par une volonté de réaliser des opérations d'importances prévues par le plan directeur et

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

notamment d'investir dans de nouvelles infrastructures de transport relevant de la mission de l'Office du génie civil.

Projets stratégiques

Les objectifs 2011 sont les suivants (Rappel):

- Débuter les travaux du CEVA, dès que l'effet suspensif lié au recours aura été levé par le tribunal administratif fédéral.
- Poursuivre les travaux d'extension des nouvelles lignes de trams, Tram-Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC), Tram-Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Inauguration du tronçon (Meyrin village - CERN) du TCMC ainsi que du tronçon reliant Cornavin à Bernex du TCOB.
- Soutien et accompagnement de l'étude cantonale de la traversée autoroutière du lac remise à l'office fédéral des routes (OFROU), participation au comité de pilotage institué par cet office et à l'étude d'opportunité et de variantes qu'il a engagée.
- Poursuite des travaux de construction de la tranchée couverte de Vézenaz commencés en 2010.

Les objectifs 2012 sont les suivants :

- Poursuite des travaux de génie civil du CEVA.
- Poursuite des travaux d'extension des lignes de trams en cours (TCOB), études de nouvelles lignes selon le plan de développement du réseau des transports publics (route de Saint-Julien, Plan-les-Ouates, Grand-Saconnex).
- Participation à l'étude d'opportunité et de variantes de tracés autoroutiers engagée par l'OFROU.
- Poursuite des travaux de construction de la tranchée couverte de Vézenaz.

Autres projets d'importance stratégique

En sus des objectifs formulés dans le programme de législature, l'Office du génie civil se consacrera en 2012 aux activités suivantes :

- Poursuite de la surveillance, de l'inspection, de la maintenance et des travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier, de la surveillance, de l'entretien et du renouvellement des arbres du domaine public cantonal, ainsi que des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel.
- Poursuite des études et des travaux de nouvelles infrastructures routières liées notamment au projet d'agglomération franco-valdo-genevois, au développement de nouveaux quartiers où à la construction de nouveaux parkings d'échange.
- Etudes de la route des Nations et de l'adaptation de la jonction de Ferney, des aménagements route de Drize / route de Troinex, de l'accès au P+R des Tuileries, de divers aménagements routiers liés au projet d'agglomération franco-valdo-genevois et de la passerelle sur l'Arve.
- Début des travaux de la route de liaison Communaux d'Ambilly (MICA), du tunnel de liaison Champel - HUG (en liaison avec le CEVA), du déplacement de la route de Challex et de la route de liaison P+R Sécheron.
- Poursuite de l'aménagement planifié de pistes et bandes cyclables ainsi que d'éléments de modération du trafic et de sécurité.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

30 - Charges de personnel / ETP :

La baisse des charges salariales est due principalement à l'augmentation de l'activation salariale sur les projets d'investissement pilotés par l'office du génie civile (+ 0.9 million F). En effet, le nombre de projets (notamment pour le projet d'agglomération) ainsi que le nombre de collaborateurs participant à la réalisation d'actifs est en hausse. Cette variation s'explique aussi par la hausse de 20% du coût horaire standard utilisé dans le calcul des activations qui a été ajusté afin de mieux refléter la réalité des coûts du personnel activé.

Cette diminution est partiellement atténuée par l'augmentation de la part employeur des allocations familiales et du taux CIA en prévision de la fusion des deux caisses de pension CIA et CEH.

31 - Dépenses générales :

La variation s'explique principalement par :

- l'augmentation des travaux de gros entretien prévus par l'office fédéral des routes (OFROU). Le service de l'exploitation des routes nationales sera appelé à intervenir pour la mise en place de la signalisation de chantiers. A noter que l'impact sur le résultat est neutre, car ces charges seront refacturées à la Confédération et le

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

- remboursement sera comptabilisé en produits (voir explications nature 43) ;
- l'entretien des arbres des routes cantonales, dont la prestation a été transférée du DIM en 2011 avec une couverture budgétaire insuffisante ;
- la diminution des budgets pour les frais d'études, d'avant-projets d'études et d'expertises diverses.
- la participation de ce programme aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

La hausse des amortissements s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'investissement et la mise en exploitation des actifs.

35 - Dédommagements à des tiers :

La participation à l'entretien des routes à caractère cantonal par la ville de Genève est augmentée. Cette hausse a deux composantes: d'une part, elle sert à couvrir l'augmentation des charges de ces dernières années par la ville de Genève en contrepartie de frais de police supportés par le canton, d'autre part, au vu de l'augmentation plus importante des coûts d'entretien des routes et afin de procéder à des travaux lourds d'entretien et des mises aux normes par rapport au trafic des poids lourds 40 tonnes sur ses ouvrages d'arts y relatifs, l'Etat de Genève versera une contribution supplémentaire à la ville de Genève. Cette hausse s'échelonne sur 4 ans avec un premier palier de 2 millions F pour 2012.

43 - Recettes diverses :

L'augmentation des remboursements de la Confédération est directement en lien avec l'augmentation des travaux d'entretien effectués par l'Etat de Genève sur les routes nationales (voir explications nature 31).

45 - Dédommagements de collectivités publiques :

Selon les recommandations de l'ICF, les droits d'entrée sur les carburants (impôts sur les huiles) sont désormais reclassés sur la nature 46, puisqu'il s'agit de subventions acquises en vue d'une affectation déterminée.

46 - Subventions acquises :

La Confédération a revu ses estimations de quote-part des cantons pour la redevance poids lourds (RPLP) à la hausse.

La hausse est également le résultat du reclassement des droits d'entrée sur les carburants (voir explications nature 45).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	+/-10%	+/- 10%		+/-10%	2014
1.2 Liaison ferroviaire CEVA	Efficacité	+/-10%	+/- 10%		+/-10%	2014
2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	80%	80%		80%	2014

Commentaires

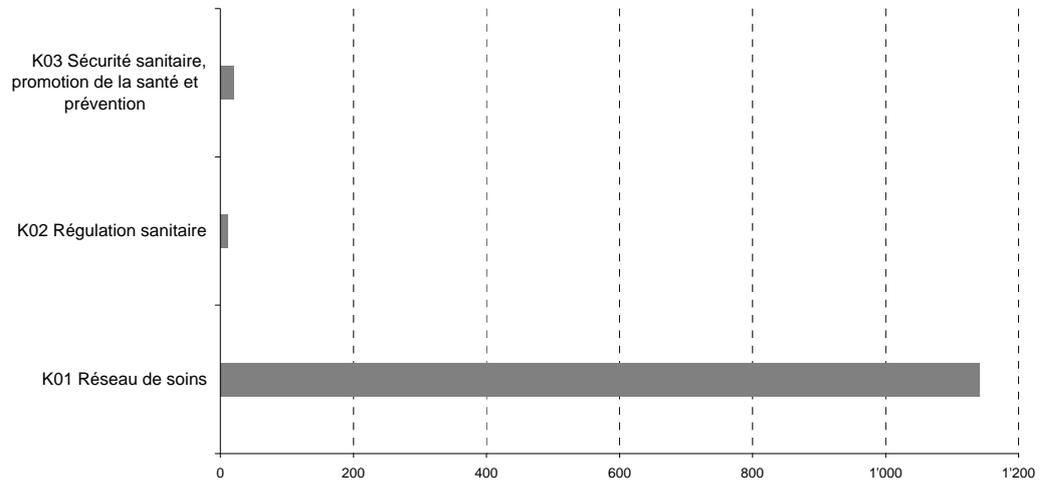
Les indicateurs 1.1 et 2 sont fortement dépendants des aléas relatifs aux difficultés pouvant être rencontrées dans le

J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

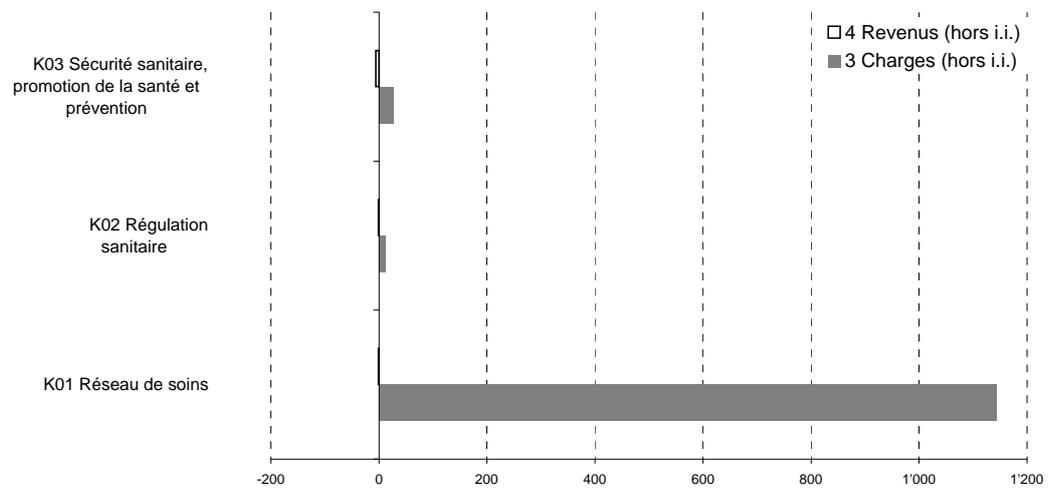
cadre des acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de nouvelles artères ou de réaménagement de tronçons de routes existantes, de constructions de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, etc. Ils sont également fortement dépendants des oppositions pouvant être déposées à l'occasion des procédures d'autorisations de construire et des recours qui peuvent s'ensuivre. Le cas échéant, l'avancement de certains projets conjoints peut également être fortement influencé par des projets connexes de la compétence d'autres maîtres d'ouvrages (autres directions ou départements, communes, départements français limitrophes, AIG, etc) ainsi que par leur participation financière aux projets cantonaux.

L'indicateur 1.2 dépend fortement du traitement par le tribunal fédéral des recours déposés en août 2011, relatifs à l'autorisation en force, et le cas échéant, serait fortement influencé par d'éventuelles nouvelles oppositions déposées dans le cadre des futures procédures d'approbation des plans (PAP) liées aux charges imposées par l'office fédéral des transports (OFT) dans sa décision d'approbation des plans (DAP) rendue en mai 2008.

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



K SANTE

Synthèse des priorités

Orienter "la bonne personne, au bon endroit et au bon moment" constitue l'un des enjeux majeurs des années à venir afin d'avoir l'allocation des ressources la plus efficace possible allée à des soins de haute qualité. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat continuera en 2012 - conformément au programme de législature - à prêter une attention particulière aux collaborations entre les différents partenaires du réseau de soins afin d'assurer une orientation des patients vers la structure la mieux adaptée à leurs besoins. Il s'agira, en particulier, de renforcer la coordination des activités de prise en charge des personnes âgées en vue de leur maintien à domicile. Une nécessité d'autant plus importante que la Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD) sera amenée, ces prochaines années, à augmenter ses capacités de soins du fait du vieillissement de la population, du recours accru aux soins à domicile ainsi qu'à l'introduction des forfaits par cas dans le domaine des soins aigus.

Dans le domaine hospitalier, la révision de la LAMal du 21 décembre 2007 prévoit un nouveau mode de financement dès le 1^{er} janvier 2012 et entraînera davantage d'exigences pour les cantons en termes de planification. Ceux-ci seront notamment tenus de cofinancer les prestations, remboursées par l'assurance obligatoire de soins, réalisées dans les établissements publics ou privés figurant sur leur nouvelle liste hospitalière. Pour faire face à ces profonds changements, le canton de Genève se devra, en 2012, de rester très réactif en matière de pilotage de son système de santé. Conformément au programme de législature et au rapport sur la planification sanitaire, il s'agira de garantir le financement de l'accès aux soins pour tous, en améliorant l'efficacité du système et en mettant l'accent sur la promotion du maintien à domicile et des structures intermédiaires (UATR et foyers de jours notamment).

En matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, un constat s'impose: pour être efficace, une politique de prévention doit être menée sur le long terme. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat entend poursuivre en 2012, en partenariat avec l'ensemble des acteurs et des institutions concernés, sa politique de prévention et de promotion dans les trois axes prioritaires retenus en 2007 par *le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention*. Ces trois axes seront complétés par différentes mesures de prévention à l'attention des personnes âgées, l'augmentation de la longévité de la population impliquant d'étendre les mesures de prévention aux conséquences du vieillissement.

K01 Réseau de soins

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	1'142'527'057	29'012'962	2.6%	1'113'514'095	1'075'355'037.15
30 Charges de personnel	804'155	-229'119	-22.2%	1'033'274	819'164.29
31 Dépenses générales	247'158	-712'814	-74.3%	959'972	499'386.26
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	29'545'622	9'125'308	44.7%	20'420'314	27'422'134.87
35 Dédommagements à des tiers	1'850'000	771'000	71.5%	1'079'000	-
36 Subventions accordées	1'110'080'122	20'058'587	1.8%	1'090'021'535	1'046'614'351.73
REVENUS	910'713	-424'997	-31.8%	1'335'710	2'087'178.71
42 Revenus des biens	184	184	-	-	-
43 Recettes diverses	910'529	-425'181	-31.8%	1'335'710	2'087'178.71
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'141'616'344	-29'437'959	2.6%	-1'112'178'385	-1'073'267'858.44
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'598'004</i>	<i>-508'714</i>	<i>24.3%</i>	<i>-2'089'290</i>	<i>-2'370'407.01</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-307'575</i>	<i>-18'807</i>	<i>6.5%</i>	<i>-288'768</i>	<i>-279'641.61</i>
COÛT COMPLET	-1'144'521'924	-29'965'481	2.7%	-1'114'556'443	-1'075'917'907.07

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.23	-1.20	-18.66%	6.43	-
<i>ETP fixes</i>	<i>4.75</i>	<i>-1.24</i>	<i>-20.70%</i>	<i>5.99</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.41</i>	<i>0.11</i>	<i>36.67%</i>	<i>0.30</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.07</i>	<i>-0.06</i>	<i>-46.15%</i>	<i>0.13</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- garantit l'égalité d'accès aux soins;
- favorise l'aide aux proches;
- assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile, les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana, les foyers de jour ainsi que par le Service du réseau de soins (Direction générale de la santé).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.05 Accès aux soins
- K01.06 Prestations hospitalières

K01 Réseau de soins (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Notre région dispose d'un tissu dense et varié d'organismes dispensant des prestations de santé. La volonté du Conseil d'Etat - affirmée dans le programme de législature 2010-2013 - est de prêter une attention particulière aux collaborations entre les différents partenaires du réseau de soins afin d'avoir, encore davantage qu'aujourd'hui, une orientation des patients vers la structure la mieux adaptée à leurs besoins. Orienter "la bonne personne, au bon endroit et au bon moment" constitue l'un des enjeux majeurs des années à venir afin d'avoir l'allocation des ressources la plus efficace possible alliée à des soins de haute qualité. Renforcer la coordination du réseau de soins doit également aider à dégager une marge de manœuvre pour amortir en partie les effets du vieillissement, assurer un financement durable des soins, et permettre ainsi une couverture adéquate des besoins de la population et un accès pour toutes et tous à des soins de qualité.

Le Conseil d'Etat poursuivra également, en 2012, sa politique en faveur des soins à domicile, laquelle place Genève parmi les cantons où ce type de prise en charge est la plus développée en Suisse. Outre son aspect plus économique, la politique de promotion du maintien à domicile présente l'avantage de satisfaire aux aspirations d'une majorité de la population. Le recours accru aux soins à domicile, lié au vieillissement de la population et à l'introduction des forfaits par cas dans le domaine des soins aigus, conduira ainsi la Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD) - principal partenaire cantonal de la politique de maintien à domicile - à augmenter ses capacités de soins. Selon le rapport du Conseil d'Etat sur la planification médico-sociale et sanitaire, il faudra prévoir, à l'horizon 2015, une augmentation annuelle de 4 à 5% du volume de soins à domicile. Dans cette optique, le Conseil d'Etat cherchera, en 2012, à augmenter le nombre de places d'UATR, à renforcer le soutien aux proches-aidants, et à ouvrir des foyers de jour supplémentaires pour personnes âgées, ceci afin de permettre de limiter le placement en EMS, de maîtriser les coûts hospitaliers et de répondre aux besoins exprimés dans la planification sanitaire. L'année 2012 verra également le déploiement progressif, via la commission de coordination du département et la FSASD, de prestations de coordination entre les différents partenaires du réseau de soins: une prestation spécifique sera incluse dans le contrat de prestations 2012-2015 de la FSASD de façon à poursuivre sur la voie de la liaison entre tous les prestataires du réseau de soins.

Les besoins en termes de financement du système de santé seront par ailleurs affectés, en 2012, par plusieurs facteurs importants au 1^{er} rang desquels figurent les modifications législatives fédérales, à savoir le financement hospitalier et le nouveau financement des soins de longue durée. Une enveloppe de 21 Mio est prévue à cet effet.

A noter enfin que le programme cantonal de développement des soins palliatifs, en cours d'élaboration, devrait être finalisé d'ici à fin 2011 et pourra ainsi être déployé courant 2012. Il devrait donner lieu à la création d'une unité mobile de soins palliatifs communautaire (USPc).

Enfin, conformément au programme de législature, le projet pilote e-toile, qui vise à améliorer la sécurité et l'efficacité de la prise en charge médicale, poursuivra son déploiement en 2012 en vue d'une implémentation durable.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, d'autres projets stratégiques seront menés en 2012 afin d'organiser le réseau de soins. Les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) s'efforceront de fédérer les efforts autour de la qualité des soins et des processus, d'anticiper les grands changements et de participer à la mutation du système de soins suisse. L'année 2012 verra la mise en place de différentes actions allant dans le sens du plan stratégique 2010-2015 des HUG. Le désengorgement du secteur des soins aigus gériatriques constituera l'un des objectifs prioritaires à atteindre durant cette période. Il s'agira également de consolider les liens avec les autres prestataires de soins afin de mieux articuler les soins de première ligne de référence et de diminuer les délais de transfert entre les structures. Pour ce faire, les HUG réaliseront des efforts pour, d'une part, limiter les flux d'entrée concernant les hospitalisations inappropriées - en particulier à travers les urgences -, et d'autre part, à optimiser les flux de sortie par une articulation efficace avec le réseau de soins.

Justificatifs des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 découlent des événements suivants :

La diminution des charges de personnel (nature 30) est due à une diminution de postes.

La diminution des dépenses générales (nature 31) résulte du transfert sur le programme K02 des charges de l'outil d'évaluation Plaisir ainsi que d'une volonté d'économies qui concerne principalement les honoraires et prestations de tiers.

K01 Réseau de soins (suite)

L'augmentation des amortissements, provisions et irrécouvrables (nature 33) est due principalement à la modification de la base de calcul pour les amortissements et à la hausse du volume des investissements depuis 2010 qui doivent dorénavant faire l'objet de tranches d'amortissements.

L'augmentation des dédommagements à des tiers (nature 35) à hauteur de 771'000.- est due à l'accroissement des indemnités aux communes pour les locaux utilisés par la Fondation d'aide et de soins à domicile (FSASD) et l'Hospice général pour l'aide et le maintien à domicile (CMD et antennes).

L'augmentation des subventions (nature 36) de 20'058'587.- est due principalement aux éléments suivants :

- + 21'000'000.- relatif au nouveau mode de financement hospitalier dès le 1^{er} janvier 2012;
- + 9'718'342.- concernant la Fondation d'aide et de soins à domicile permettant notamment d'assurer le financement complet de sa masse salariale actuelle et l'augmentation de ses moyens;
- 8'251'018.- concernant les Hôpitaux universitaires de Genève;
- + 381'364.- concernant les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana;
- 4'053'200.- concernant les autres institutions d'aide à domicile;
- 419'000.- concernant les unités d'accueil temporaire (UAT).

A ces montants s'ajoute le transfert en provenance du programme K03 de la part de l'indemnité des Hôpitaux universitaires de Genève relative à la centrale 144 (1'748'245.- en 2011).

La diminution des recettes diverses (nature 43) est liée au transfert des recettes en provenance de la facturation de l'outil d'évaluation Plaisir sur le programme K02.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées						
1.1 Pourcentage de personnes âgées admises en EMS avec un profil de dépendance <= classe Plaisir 4 (faible)	Efficacité	max 5%	max. 5%			
1.2 Pourcentage de personnes âgées clientes de la FSASD avec des difficultés liées au vieillissement	Efficacité	> 45%	44%	31.7%		
1.3 Pourcentage de personnes âgées clientes de la FSASD avec des problèmes de santé	Efficacité	> 35%	35%	43.8%		
1.4 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	70%	80%	80%		
2. Mettre en place la commission de coordination du réseau de soins						
2.1 Validation des règles communes de fonctionnement des partenaires de la commission	Qualité	31.12.20 12				
2.2 Validation du dispositif de coordination / liaison, de son plan de mise en oeuvre et de ses modalités d'évaluation	Qualité	31.12.20 12				
3. Répondre aux besoins d'information et d'orientation des personnes âgées à risques						

K01 Réseau de soins (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Réalisation et déploiement d'un concept d'information destiné au public en matière de prestations et services du réseau de soins	Qualité	31.12.20 12				
3.2 Déploiement du dispositif de coordination / liaison à la population-prototype de 280 personnes	Qualité	50%				
4. Améliorer la couverture du besoin de la population						
4.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	93.50%	93.5%			
4.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	71%	70.8%			
4.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	73%	72.2%			
4.4 Délai d'attente PTH	Qualité	12 semaines	<=10 semaines			
4.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	2 à 3.5 semaines	2 à 3.5 semaines			
4.6 Délai d'attente ORL cancer	Qualité	2 semaines	<=2 semaines			
5. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire						
5.1 Taux de couverture de l'activité ambulatoire	Efficience	75%	80%			
6. Diminuer la durée moyenne de séjour						
6.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	6.1 jours	<=7.27			
6.2 Durée moyenne de séjour (OFS) - hospitalisation de soins aigus psychiatriques	Efficience	<=27 jours	<=27.57			
6.3 Durée moyenne de séjour (OFS) - hospitalisation de réadaptation générale	Efficience	<= 36 jours	<=36.41			
7. Améliorer la recherche médicale universitaire						
7.1 Nombre d'articles publiés dans des revues à politique éditoriale	Efficacité	1'300	1'296			

Commentaires

Indicateur 3.1 : Le concept d'information au public sera un processus continu et évolutif qui sera ajusté en fonction des besoins définis par les partenaires.

Indicateur 4.4 : PTH: prothèses totales de hanches.

Indicateur 4.4, 4.5 et 4.6 : Délai entre la 1ère consultation aux HUG et l'intervention

Indicateur 6.1 : DRG: Diagnosis related groups.

Indicateur 6.2 : OFS: Office fédéral de la statistique.

K02 Régulation sanitaire

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	12'303'120	-231'555	-1.8%	12'534'675	12'408'118.40
30 Charges de personnel	4'066'610	-154'307	-3.7%	4'220'917	4'088'162.73
31 Dépenses générales	1'081'199	344'883	46.8%	736'316	755'307.36
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'757	-412'257	-99.3%	415'014	263'631.74
35 Dédommagements à des tiers	6'300'000	0	0.0%	6'300'000	-
36 Subventions accordées	852'554	-9'874	-1.1%	862'428	7'249'264.45
39 Imputations internes	-	-	-	-	51'752.12
REVENUS	1'256'057	515'656	69.6%	740'401	860'311.42
41 Patentes et concessions	5'000	0	0.0%	5'000	3'875.00
42 Revenus des biens	528	528	-	-	1'747.60
43 Recettes diverses	1'250'529	515'128	70.0%	735'401	854'688.82
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-11'047'063	747'211	-6.3%	-11'794'274	-11'547'806.98
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-916'388</i>	<i>121'673</i>	<i>-11.7%</i>	<i>-1'038'061</i>	<i>-421'211.60</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-777'877</i>	<i>-96'645</i>	<i>14.2%</i>	<i>-681'232</i>	<i>-974'742.27</i>
COÛT COMPLET	-12'741'328	772'239	-5.7%	-13'513'567	-12'943'760.84

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	25.40	-0.77	-2.94%	26.17	-
<i>ETP fixes</i>	<i>24.25</i>	<i>-0.14</i>	<i>-0.57%</i>	<i>24.39</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.93</i>	<i>-0.51</i>	<i>-35.42%</i>	<i>1.44</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.21</i>	<i>-0.13</i>	<i>-38.24%</i>	<i>0.34</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

K02 Régulation sanitaire (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Depuis plusieurs années, le canton de Genève s'efforce de suivre une politique de régulation de l'offre cohérente et efficace. Cette politique a jusqu'à présent porté ses fruits, tant en termes d'adéquation de l'offre par rapport aux besoins qu'en termes de maîtrise des coûts. L'accès à des soins de qualité pour toutes et tous a ainsi pu être garanti.

Les besoins en termes de financement du système de santé seront affectés, en 2012, par plusieurs facteurs importants au 1^{er} rang desquels figurent les modifications législatives fédérales (financement hospitalier et nouveau financement des soins de longue durée) et le vieillissement de la population.

Dans le domaine hospitalier, la révision de la LAMal du 21 décembre 2007 prévoit un nouveau mode de financement dès le 1^{er} janvier 2012 et entraînera davantage d'exigences pour les cantons en termes de planification. Les cantons seront notamment tenus de cofinancer les prestations, remboursées par l'assurance obligatoire de soins, réalisées dans les établissements publics ou privés figurant sur leur nouvelle liste hospitalière. Il s'agit d'un changement fondamental qui nécessite pour les cantons de définir, de manière beaucoup plus précise, les volumes de soins nécessaires à la couverture des besoins de leur population.

Ce nouveau régime fédéral de financement hospitalier génère également des incertitudes pour les coûts à la charge des cantons autant que pour les revenus des établissements, en raison de l'introduction d'une structure nationale de forfaits par cas, ainsi que du libre choix de l'hôpital.

Pour faire face à ces profonds changements, le canton de Genève se devra, en 2012, de rester très réactif en matière de pilotage de son système de santé. Conformément au programme de législature et au rapport sur la planification sanitaire, il s'agira de garantir le financement de l'accès aux soins pour tous en améliorant l'efficacité du système et en mettant l'accent sur la promotion du maintien à domicile et des structures intermédiaires.

L'expiration de la clause du besoin, au 31 décembre 2011, fait également planer des incertitudes en matière de planification ambulatoire. La conférence des directeurs de la santé (CDS) et la fédération des médecins suisses (FMH) ont fait des propositions jusqu'alors refusées par les Chambres. Une explosion du nombre de cabinets privés, avec les coûts qui leur seront liés, est à craindre, avec des répercussions très négatives sur le montant des primes.

En matière de pratiques professionnelles, le département veillera à optimiser les délais de traitement des autorisations et poursuivra l'exécution des contrôles afin de garantir la qualité des soins. Il mènera des inspections auprès des institutions de santé (EMS, cliniques, etc.) et des professionnels. Le médecin cantonal poursuivra notamment l'inspection - sur une période de 3 à 5 ans et dans le cadre du nouveau concept de surveillance - des institutions de santé et de tous les cabinets médicaux à risque afin de vérifier que ceux-ci pratiquent la stérilisation en conformité avec les exigences de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux (ODim).

Quant à la commission de surveillance, elle poursuivra, en 2012, sa mission de protection des droits des patients et de surveillance des professionnels de la santé et des institutions de santé. Ses efforts continueront de porter notamment sur le respect de la durée des procédures dont elle est saisie, en particulier en matière de décisions de privation de liberté à des fins d'assistance. Elle s'attellera également à l'élaboration de modifications de la loi sur la commission de surveillance - qui devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013 - suite à l'adoption des nouvelles dispositions fédérales en matière de protection des adultes.

Justificatifs des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 découlent des événements suivants :

La diminution des charges de personnel (nature 30) est due à une diminution de postes.

K02 Régulation sanitaire (suite)

L'augmentation des dépenses générales (nature 31) est en lien avec le transfert en provenance du programme K01 des charges relatives avec l'outil d'évaluation Plaisir.

La diminution des amortissements, provisions et irrécouvrables (nature 33) est due à une correction de la clé de répartition entre 2011 et 2012. En 2011, les amortissements liés à la FSASD étaient répartis par erreur sur les programmes K01 et K02. Dès 2012, l'intégralité est imputée sur le programme K01.

L'augmentation des recettes diverses (nature 43) est liée au transfert en provenance du programme K01 des recettes liées à la facturation de l'outil d'évaluation Plaisir.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	95%	95%	90%		
2. Mise en oeuvre de la planification sanitaire cantonale						
2.1 Suivi et évaluation des mandats et contrats de prestations inscrits sur la liste hospitalière cantonale (examen des indicateurs des contrats par une commission de suivi)	Efficacité	100%				
2.2 Suivi et évaluation des contrats de prestations du domaine des soins à domicile (examen des indicateurs des contrats par une commission de suivi)	Efficacité	100%				
3. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé						
3.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	100%	100%	100%		
3.2 Taux d'autorisations d'exploiter délivrées dans les 14 jours	Qualité	100%	100%	100%		
4. Optimiser la surveillance des institutions de santé						
4.1 Taux de visites d'EMS par an	Qualité	100%	100%			
4.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Qualité	80%	80%			
4.3 Taux d'inspection réalisé en matière d'ouverture et sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Qualité	100%				
4.4 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation	Qualité	20%				
5. Respecter le délai légal pour rendre les décisions PLAFa dans le cadre des admissions non volontaires						
5.1 Pourcentage de décisions prises en matière PLAFa lors des admissions non volontaires dans un délai \leq 3 jours ouvrables	Efficacité	100%	100%			
6. Optimiser le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par le bureau						
6.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai max de 2 mois (\leq 2 mois) par le bureau dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	\leq 2 mois			

K02 Régulation sanitaire (suite)

Commentaires

Indicateur 1.1 : Pourcentage représentant le délai de réponse entre le dépôt de la demande (de garantie de paiement) à la DGS (pour le traitement administratif) et la réponse de la DGS au demandeur.

Indicateur 2.1 et 2.2 : Le terme de "suivi" : examen des indicateurs des contrats de prestations par la commission de suivi, et le terme "d'évaluation" : réévaluation de l'adéquation de la planification sanitaire.

Indicateur 4.2 : Les inspections de suivi sont des inspections complémentaires suite à des anomalies constatées lors d'une 1ère inspection. Ces 2èmes inspections doivent avoir lieu dans max 12 mois après la 1ère inspection.

Indicateur 4.3 : Le 100% correspond en moyenne à 20 institutions de santé.

Indicateur 4.4 : Sur environ 1650 cabinets, environ 1/3 est concerné par l'ODIM (ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux).

Objectif 5 et indicateur 5.1 : PLAFAs: Privation de liberté à des fins d'assistance.

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	25'863'886	-3'216'925	-11.1%	29'080'811	27'610'666.43
30 Charges de personnel	12'286'273	-172'654	-1.4%	12'458'927	12'368'619.19
31 Dépenses générales	2'285'837	-1'190'807	-34.3%	3'476'644	2'114'170.12
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	260'870	-124'931	-32.4%	385'801	665'608.63
35 Dédommagements à des tiers	91'000	0	0.0%	91'000	68'621.60
36 Subventions accordées	10'833'346	-1'689'867	-13.5%	12'523'213	12'317'797.26
39 Imputations internes	106'560	-38'666	-26.6%	145'226	75'849.63
REVENUS	5'665'877	-208'356	-3.5%	5'874'233	5'425'535.95
41 Patentes et concessions	8'200	4'000	95.2%	4'200	6'994.00
42 Revenus des biens	5'888	2'888	96.3%	3'000	5'080.24
43 Recettes diverses	3'436'315	-156'618	-4.4%	3'592'933	3'244'185.94
46 Subventions acquises	2'215'474	-58'626	-2.6%	2'274'100	2'111'747.77
49 Imputations internes	-	-	-	-	57'528.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-20'198'009	3'008'569	-13.0%	-23'206'578	-22'185'130.48
<i>Coût des activités de support</i>	-1'194'365	265'255	-18.2%	-1'459'620	-1'255'033.74
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'682'702	2'304	-0.1%	-2'685'006	-3'192'578.19
COÛT COMPLET	-24'075'077	3'276'126	-12.0%	-27'351'203	-26'632'742.41

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	86.85	-2.19	-2.46%	89.04	-
<i>ETP fixes</i>	85.07	3.61	4.43%	81.46	-
<i>ETP auxiliaires</i>	1.46	-5.59	-79.29%	7.05	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.32	-0.21	-39.62%	0.53	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du médecin cantonal, le Service du pharmacien cantonal et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Le programme de législature 2010-2013 prévoit de promouvoir une politique de santé durable et de permettre au patient d'être mieux informé et plus actif dans la préservation de sa santé. Dans cet esprit, le DARES poursuivra, en 2012, sa politique de prévention dans les trois axes prioritaires retenus en 2007 par *le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention*, à savoir la promotion d'une alimentation saine et équilibrée, la prévention de la consommation d'alcool chez les jeunes, et la prévention de la dépression.

Ces trois axes seront complétés par différentes mesures de prévention à l'attention des personnes âgées. L'augmentation de la longévité de la population implique en effet d'étendre les mesures de prévention aux conséquences du vieillissement. Le DARES, en partenariat avec l'ensemble des partenaires concernés, déploiera ainsi des actions spécifiques à cette tranche d'âge de la population. Un rapport intermédiaire faisant un premier bilan du plan cantonal 2011-2015 sera présenté au Conseil d'Etat en 2013.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, la direction générale de la santé poursuivra, en 2012, les projets prioritaires suivants:

- prévenir les maladies transmissibles (programme de vaccination contre le virus du papillome humain (HPV)), éviter ou contrôler la survenue de flambées épidémiques (rougeole) et améliorer la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST);
- assurer le respect de la mise sur le marché, de la remise et de l'utilisation des médicaments et des produits chimiques;
- protéger les consommateurs contre les tromperies, les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre en danger leur santé ;
- renforcer la protection de la population envers les chiens: la nouvelle législation sur les chiens est entrée en vigueur au 1^{er} août 2011. Elle implique la prévention en matière canine, la gestion des autorisations de détention, le suivi des annonces de cas de morsures, ainsi que la formation incluant les tests de maîtrise et de comportement. Cette nouvelle législation sera accompagnée par un volet fiscal en fonction du résultat de la votation populaire du 27 novembre 2011 sur le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi générale sur les contributions publiques (PL 10537).

Justificatifs des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 découlent des événements suivants :

La diminution des dépenses générales (nature 31) concerne principalement le programme de vaccination HPV qui arrive dans une phase de stabilisation.

La diminution des subventions accordées (nature 36) provient principalement du transfert à destination du programme K01 de la part de l'indemnité des Hôpitaux universitaires de Genève relative à la centrale 144 (1'748'245.- en 2011).

La baisse des recettes diverses (nature 43) est en lien avec la diminution des charges du programme de vaccination HPV.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques						

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de rougeoles	Efficacité	95%	90%	92%	95%	2014
1.2 Taux de couverture vaccinale HPV des jeunes filles de 11 à 19 ans	Efficacité	80%	70%	55%	80%	2014
1.3 Taux de retour des annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins	Efficacité	95%	90%	90%	95%	2014
2. Améliorer la prévention du VIH						
2.1 Nombre de nouvelles infections VIH diagnostiquées par an	Efficacité	<5	<10	7	<5	2020
3. Interrompre l'évolution croissante de l'excès de poids						
3.1 Taux de prévalence du surpoids chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité		10%	11.1%	10%	2014
3.2 Taux de prévalence de l'obésité chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité		3%	3.3%	3%	2014
4. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes						
4.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	<80	<80	88		
5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques						
5.1 Nombre total d'inspections	Efficacité	400	400	388		
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficacité	100	100			
6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger						
6.1 Taux de commerces et établissements contrôlés annuellement	Efficacité	50%	50%	52%		
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficacité	350	350			
6.3 Nombre total d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques et des abattages	Efficacité	3'700	3'700			
6.4 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	6'000	6'000	7061		
6.5 Taux des entreprises de production de denrées alimentaires d'origine animale soumises à autorisation contrôlés annuellement	Efficacité	80%	80%	88%		
7. Renforcer la protection de la population envers les chiens						
7.1 Nombre de tests de maîtrise et de comportement (TMC) des chiens à problèmes et des chiens dangereux référés par les éducateurs canins agréés réalisés par le SCAV	Efficacité	200	200	314		
8. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144						
8.1 Taux de respect des délais d'intervention en zone urbaine (< 10 minutes) et rurale (< 15 minutes)	Qualité	100%	95%	95%		
8.2 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	100%	100%	90%		

K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
8.3 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage)	Efficacité	100%	100%	80%		

Commentaires

Indicateur 2.1 : Concerne les infections diagnostiquées des résidents de Genève (pour les personnes en situation illégale le lieu du laboratoire fait foi).

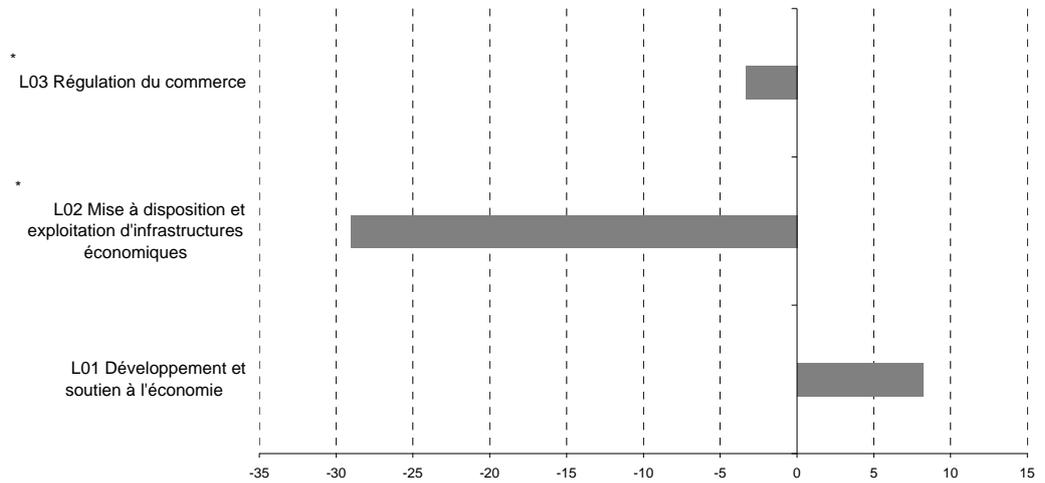
Indicateur 3.1 et 3.2 : Les prochaines données seront disponibles en 2014.

Indicateur 5.1 et 5.2 : Le terme "inspections" = secteur pharmacie et produits chimiques. Par ailleurs, les inspections du secteur pharmacie concernent entre autres les établissements suivants : pharmacies, drogueries, commerces d'opticien, EMS. Pour ce qui est du secteur des produits chimiques, les établissements suivants sont entre autres concernés : commerces de détail, industries, artisanat.

Indicateur 6.4 : Les échantillons peuvent tant être amenés au laboratoire par des inspecteurs qu'être apportés directement par le public (ex. maraîchers).

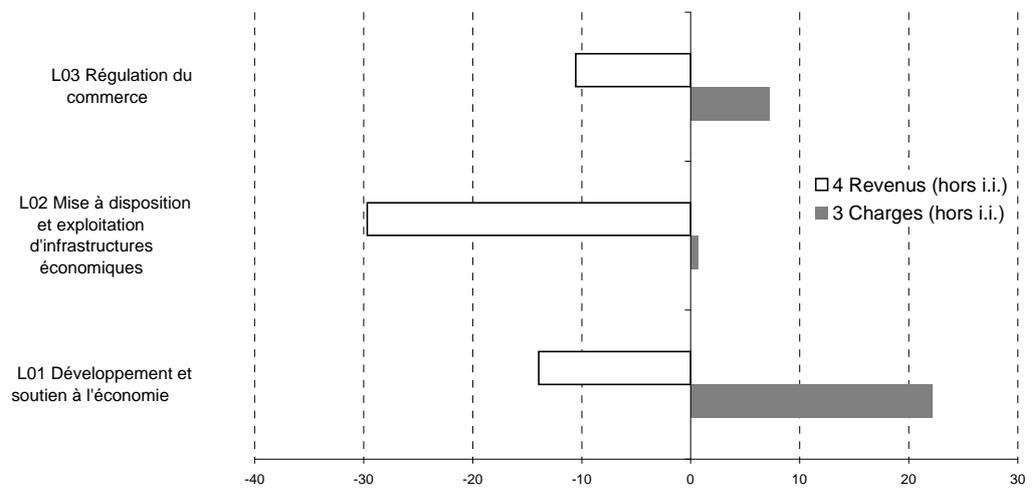
L Economie

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



L ECONOMIE

Synthèse des priorités

En cette période économique incertaine, le Conseil d'Etat est résolu à promouvoir et soutenir tout effort permettant le maintien d'un tissu économique genevois compétitif et diversifié, dont l'équilibre est le fruit d'un travail de longue haleine. Soucieux de préserver la qualité de vie de notre région tout en favorisant sa prospérité, il entend poursuivre ses actions en faveur du soutien à l'innovation, véritable moteur de la croissance des économies modernes.

Des objectifs de législature ont été fixés: ils ancrent cette volonté dans des projets stratégiques et opérationnels qui guideront, en 2012, l'action politique du Conseil d'Etat. Il s'agira - dans le but de construire une région innovante, dynamique, et durable - de favoriser la capacité d'assemblage des compétences présentes à Genève et de continuer - avec la même détermination qu'en 2011 - à mettre un accent particulier sur les technologies propres afin de garantir une prospérité durable et réfléchie.

Instaurer un climat favorable pour l'économie consiste aussi à améliorer les conditions-cadres du développement économique de Genève et à faciliter les démarches administratives. Le Conseil d'Etat entend poursuivre, en 2012, sur la voie de la simplification des procédures, qui devrait s'illustrer par les actions suivantes:

- déploiement du Guichet PME-PMI;
- renforcement de la promotion endogène grâce au nouveau pôle du service de la promotion économique dédié aux activités commerciales qui constitue, depuis la mi-2011, la porte unique pour les partenaires commerciaux du canton soucieux de développer leurs projets;
- refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) comprenant également la loi sur les spectacles et les divertissements (LSD) et la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA);
- réforme de la gouvernance des instances touristiques;
- adoption, par le Grand Conseil, du projet de loi relatif au transport professionnel de personnes (PL Taxis).

L'Aéroport international de Genève (AIG), Palexpo SA, les Ports Francs et entrepôts de Genève (PFEG) SA ainsi que l'Arena concourent au développement de la vie économique, sociale et culturelle de Genève et de la région. Conformément au programme de législature du Conseil d'Etat, l'AIG et Palexpo SA investiront plusieurs centaines de millions de francs au cours des prochaines années pour leur modernisation et pour maintenir un haut niveau de qualité et de sécurité de leurs prestations.

S'agissant d'un établissement autonome pour l'AIG et de sociétés anonymes pour Palexpo et les Ports Francs, ces investissements n'ont toutefois aucune incidence sur le budget de l'Etat et resteront entièrement financés par les établissements eux-mêmes.

A l'inverse, leur activité génère des revenus directs pour l'Etat de Genève, sous la forme de loyers, de droits de superficie, de dividendes et de participation aux bénéfices.

Du côté des PEFG, la modification apportée fin 2010 au contrat de bail les liant à l'Etat de Genève entraîne une baisse des recettes de l'Etat de 1.8 million de francs. Cette modification du bail est due au fait qu'un des bâtiments qui contribuent au chiffre d'affaires de la société est désormais sa propriété.

L01 Développement et soutien à l'économie

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	22'134'244	-1'103'494	-4.7%	23'237'738	20'578'962.93
30 Charges de personnel	3'417'361	60'150	1.8%	3'357'211	3'195'051.83
31 Dépenses générales	846'193	-454'802	-35.0%	1'300'995	984'156.68
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	105'746	57'041	117.1%	48'705	2'303'683.79
36 Subventions accordées	17'764'944	-765'883	-4.1%	18'530'827	14'095'977.92
39 Imputations internes	-	-	-	-	92.71
REVENUS	13'955'765	1'079'548	8.4%	12'876'217	7'461'627.62
42 Revenus des biens	13'000'000	1'000'000	8.3%	12'000'000	650.00
43 Recettes diverses	912'840	79'548	9.5%	833'292	4'816'376.22
46 Subventions acquises	42'925	0	0.0%	42'925	2'644'601.40
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'178'479	2'183'042	-21.1%	-10'361'521	-13'117'335.31
<i>Coût des activités de support</i>	-352'096	66'509	-15.9%	-418'605	-534'680.82
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-545'632	-29'290	5.7%	-516'342	-657'448.04
COÛT COMPLET	-9'076'207	2'220'261	-19.7%	-11'296'468	-14'309'464.17

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	20.37	0.23	1.14%	20.14	-
<i>ETP fixes</i>	18.92	0.20	1.07%	18.72	-
<i>ETP auxiliaires</i>	1.45	0.45	45.00%	1.00	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.00	-0.42	-100.00%	0.42	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de la gestion des terrains industriels, de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et le développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des affaires économiques, le Service de la promotion économique, la Fondation pour les terrains industriels de Genève, la Fondation d'aide aux entreprises, l'Office de promotion des industries et des technologies, les incubateurs d'entreprises, Genève Tourisme & Congrès ainsi que par l'Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Promotion économique
- L01.02 Conditions-cadre de l'économie
- L01.03 Gestion des zones industrielles
- L01.04 Promotion et développement du tourisme

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Soucieux de préserver la qualité de vie de notre région et de favoriser sa prospérité, le Conseil d'Etat entend poursuivre le développement d'un tissu économique diversifié et à haute valeur ajoutée en mettant l'accent sur l'innovation et l'assemblage des compétences présentes dans notre région. Dans un environnement international marqué par les crises, il est en effet vital de miser sur la créativité et l'innovation, véritables moteurs des économies modernes comme celles de la région lémanique.

Le Conseil d'Etat a ainsi affirmé, dans son programme de législature 2010-2013, sa volonté de positionner la région franco-valdo-genevoise à la pointe du développement durable et plus spécifiquement des "cleantech". Cet objectif s'illustrera, en 2012, par la poursuite du pilotage de la création d'un incubateur "cleantech", premier module d'un catalyseur devant permettre de mobiliser les forces de notre région et de stimuler les synergies entre l'ensemble des parties prenantes. Destiné à renforcer l'image d'excellence de la région dans le champ d'activité des technologies propres, la création de cet incubateur via le regroupement d'entités existantes - illustrée par le dépôt au Grand Conseil d'un projet de loi à fin 2011 - doit permettre l'essor de projets innovants et de sociétés actives dans ce domaine d'avenir.

Conformément au programme de législature, la simplification des procédures constituera également l'un des axes majeurs du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES). Cette volonté de dynamiser l'économie se traduira, en 2012, par le dépôt d'un projet de loi visant à une refonte complète de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) comprenant également la loi sur les spectacles et les divertissements (LSD) et la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA). Cet objectif pourra également se concrétiser avec l'adoption, par le Grand Conseil, d'une part du projet de loi relatif au transport professionnel de personnes (PL Taxis), et d'autre part du projet de loi modifiant la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI) - déposé à l'automne 2011 - et visant à favoriser la mixité et la densification des zones industrielles, afin de mieux les adapter aux besoins d'une économie diversifiée. Toujours au chapitre de la simplification des procédures, l'année 2012 verra le déploiement du guichet PME-PMI - après sa mise en production fin 2011 - permettant de faciliter la création d'entreprises en ligne (mise en place d'un formulaire en ligne).

Enfin, soucieux de contribuer de manière soutenue au développement de la place touristique genevoise et conformément au programme de législature, le Conseil d'Etat - via le DARES - va poursuivre le pilotage des mesures d'optimisation de la gouvernance des instances touristiques (Fondation pour le Tourisme, Genève-Tourisme & Congrès). Un projet de loi sera déposé début 2012 et proposera au Grand Conseil de regrouper les différentes instances touristiques en une seule fondation de droit privé. Il s'agira également de continuer sur la voie de la dynamisation de la politique touristique, en mettant notamment l'accent sur le développement du tourisme de loisir (tourisme vert notamment) et la refonte de la politique de communication via un nouveau site internet de Genève Tourisme & Congrès.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, le DARES mènera d'autres projets stratégiques visant notamment à soutenir la création et le maintien d'emplois locaux. Il s'agira notamment de préserver la diversité du tissu économique genevois, dont l'équilibre est le fruit d'un travail de développement de longue haleine.

Dans cette optique, le DARES, via le service de la promotion économique (SPEG), poursuivra ses prestations visant à soutenir et à encourager la création et le maintien des entreprises locales, mais aussi à les accompagner et à les orienter vers les organismes de soutien existants. Il s'agira également, pour le nouveau pôle du SPEG créé mi-2011 et dédié aux activités commerciales, de renforcer la promotion endogène dans ce domaine et de faire office de porte d'entrée unique aux partenaires commerciaux du canton soucieux de développer leurs projets.

Le DARES s'emploiera également à promouvoir les intérêts de l'économie genevoise dans le cadre des projets stratégiques de développement (PSD) sur sol genevois. Il s'agira d'une part de reloger les activités du PAV et d'autre part de créer de nouveaux emplois en conservant la diversité du tissu économique genevois, garante de la solidité de notre économie et de la prospérité de notre région.

Justificatifs des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 découlent des événements suivants :

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

L'augmentation des charges de personnel (nature 30) est en lien avec la légère augmentation des postes.

La diminution des dépenses générales (nature 31) résulte d'une volonté d'économies et concerne principalement les honoraires et prestations de tiers.

La diminution des subventions accordées (nature 36) résulte du renouvellement des contrats de prestations pour les années 2012 à 2015 pour les organismes d'aide et de promotion des entreprises (Fondation d'aide aux entreprises (FAE), Fondation genevoise pour l'innovation technologique (Fongit) et Office de promotion des industries et des technologies (OPI)) qui permet des économies par l'accroissement des synergies entre ces institutions.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
01. Favoriser la création et le développement des entreprises locales						
1.1 Nombre de sociétés orientées vers des organismes de soutien (principalement FAE, Fongit, Ecllosion, Genilem, OPI)	Efficacité	150	140	118		
1.2 Nombre de sociétés aidées par les organismes de soutien (Ecllosion, Fongit, FAE, Genilem, OPI et SPEG)	Efficacité	150				
1.3 Nombre d'emplois concernés par les aides apportées par les organismes (SPEG non compris)	Efficacité	1'500				
02. Développer l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficiés des services du SPEG	Efficacité	20	20	18		
2.2 Nombre d'emplois créés par les nouvelles entreprises étrangères	Efficacité	200	200	340		
03. Simplifier les démarches administratives						
3.1 Pourcentage d'entreprises créées en ligne	Qualité	10%				
3.2 Nombre de visites sur le site	Qualité	12'000				
04. Développer des pôles de compétences intercantonaux (NPR, CDEP-SO)						
4.1 Evaluation intercantonale sur l'efficacité de la plateforme GGBA	Efficacité	Décembre 2012				
05. Améliorer les conditions-cadre clés du développement économique						
5.1 Nombre de prises de décisions portant sur des dossiers cantonaux ou fédéraux	Efficacité	10	10			
5.2 Nombre d'interventions interdépartementales en lien avec le développement économique	Efficacité	30	30			
5.3 Dépôt au CE de la refonte de la LRDBH, LVEBA et LSD	Efficacité	Mars 2012				
5.4 Pourcentage des principes directeurs du projet de loi sur le transport professionnel de personnes (LTPP) acceptés par le Grand Conseil	Qualité	100%	100%			
06. Soutenir les entreprises locales du canton						

L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
6.1 Nombre de dossiers défendus au sein des organismes de soutien aux entreprises	Qualité	10	10			
6.2 Nombre de sociétés soutenues pour l'obtention d'autorisations de travail, parking, allègements fiscaux pour restructuration, etc.	Efficacité	200	200			
07. Développer et soutenir les incubateurs liés à l'innovation (FAE, OPI et Fongit)						
7.1 Création d'un incubateur cleantech	Efficacité				100%	2013
08. Améliorer la mise à disposition d'infrastructures favorisant le développement des entreprises						
8.1 Nombre d'opérations annuelles liées aux droits de superficie ou aux propriétés de la Fondation des Terrains Industriels (FTI)	Efficacité	35	35	40%		
8.2 Augmentation des m2 gérés par la FTI	Efficacité	3%	3%	0%		
8.3 Taux de vacance des terrains gérés par la FTI à disposition des entreprises	Efficacité	8%	8%	5%		
09. Développer la place touristique genevoise						
9.1 Nombre de nuitées touristiques à Genève tous secteurs confondus	Efficacité	+1%	+3%	+5.9%		
9.2 Nombre d'instances de promotion utilisant la marque Genève	Efficacité	170	170			
10. Améliorer la gouvernance des instances touristiques						
10.1 Dépôt du projet de loi sur la gouvernance de la Fondation pour le tourisme et de Genève-Tourisme/Bureau des Congrès	Efficacité	1er Trimestre 2012	Livrable 1er trimestre 2011			

Commentaires

Indicateur 1.1 : FAE: Fondation d'aide aux entreprises, FONGIT: Fondation genevoise pour l'innovation technologique, OPI: Office de promotion des industries et des technologies.

Indicateur 2.1 : Seules les entreprises ayant bénéficié des services du SPEG (Service de la Promotion Economique de Genève) et s'étant inscrites au RC durant l'année civile en cours sont prises en compte.

Indicateur 3.1 : Prise en compte uniquement des sociétés de personnes : raisons individuelles.

Indicateur 5.1 : Les prises de décisions sont essentiellement des consultations et ordres de mission.

Indicateur 5.2 : Les interventions relèvent principalement des instances interdépartementales suivantes: DELTAR, CSME, CSPE, PAC, PACA.

Indicateur 6.1 : Il s'agit notamment des organismes suivant: FAE, CRC-PME.

Indicateur 9.1 : +1% - progression faible de l'indicateur en raison du franc fort.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	638'919	0	0.0%	638'919	577'847.00
36 Subventions accordées	638'919	0	0.0%	638'919	577'847.00
REVENUS	29'665'885	39'635	0.1%	29'626'250	28'027'055.00
42 Revenus des biens	29'665'885	39'635	0.1%	29'626'250	28'027'055.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	29'026'966	39'635	0.1%	28'987'331	27'449'208.00
<i>Coût des activités de support</i>	-	0	-	0	0.00
<i>Coût des prestations de moyens</i>	0	0	-	0	0.00
COÛT COMPLET	29'026'966	39'635	0.1%	28'987'331	27'449'208.00

POSTES

Budget 2012	Variations B12-B11	Budget 2011	Compte 2010
	en ETP		

Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palexpo, Arena, Ports Francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en oeuvre par le secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 AIG
- L02.02 Ports Francs
- L02.03 Arena, Palexpo

Projets prioritaires et justification des écarts

L'Aéroport international de Genève (AIG) reverse chaque année au canton la moitié de son bénéfice d'exploitation.

La diminution du loyer versés par les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA (PFEG) est due à la modification apportée à fin 2010 au contrat de bail liant l'Etat de Genève aux PFEG, dès lors qu'un bâtiment qui contribue à la réalisation du chiffre d'affaires des PFEG est la propriété de ces derniers et n'entre désormais plus dans le périmètre du contrat de bail : - 1.8 million.

L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)						
1.1. Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	123	100	124	N/A	
2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)						
2.1. Taux d'occupation	Efficacité	99%	99%	98.20%	99%	2015
3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo						
3.1. Taux d'occupation	Efficacité	38%	40%	38%	45%	2015
4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo						
4.1. Retombées économiques directes (en mios)	Efficacité	330	320	334	330	2015
5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena						
5.1. Taux d'occupation	Efficacité	35%	34%	33%	37%	2015

Commentaires

Seuils d'information critique pour 2012:

Indicateur 1.1 : 90

Indicateur 2.1 : 95 %

Indicateur 3.1 : 30 %

Indicateur 4.1 : 250

Indicateur 5.1 : 27 %

L03 Régulation du commerce

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	7'249'964	-226'841	-3.0%	7'476'805	10'634'801.36
30 Charges de personnel	6'719'746	30'122	0.5%	6'689'624	6'566'058.33
31 Dépenses générales	379'865	-180'564	-32.2%	560'429	442'421.90
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	75'173	-90'479	-54.6%	165'652	650'539.39
36 Subventions accordées	15'600	0	0.0%	15'600	2'920'923.85
39 Imputations internes	59'580	14'080	30.9%	45'500	54'857.89
REVENUS	10'641'485	731'784	7.4%	9'909'701	12'856'936.96
42 Revenus des biens	18'000	-16'000	-47.1%	34'000	37'830.95
43 Recettes diverses	10'523'485	747'784	7.6%	9'775'701	12'777'084.06
49 Imputations internes	100'000	0	0.0%	100'000	42'021.95
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	3'391'521	958'625	39.4%	2'432'896	2'222'135.60
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-574'198</i>	<i>85'311</i>	<i>-12.9%</i>	<i>-659'509</i>	<i>-631'682.70</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'285'139</i>	<i>-128'786</i>	<i>11.1%</i>	<i>-1'156'353</i>	<i>-1'494'235.60</i>
COÛT COMPLET	1'532'184	915'150	148.3%	617'034	96'217.30

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	52.09	0.17	0.33%	51.92	-
<i>ETP fixes</i>	<i>50.09</i>	<i>0.11</i>	<i>0.22%</i>	<i>49.98</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>0.15</i>	<i>8.11%</i>	<i>1.85</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.00</i>	<i>-0.09</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.09</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicité mensongère et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration et de l'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle des activités précitées et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'examen cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du commerce et le Registre du commerce.

Ce programme contient la prestation suivante :

L03.01 Régulation du commerce.

L03 Régulation du commerce (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Suite au rapport de la Cour des Comptes, le DARES a lancé un plan d'action à mi-octobre 2010 pour réorganiser le service du commerce. Placé sous le pilotage de la direction générale des affaires économiques, ce plan a pour objectif d'aboutir à une remise à niveau complète du service considéré au travers d'une démarche globale, intégrant non seulement les recommandations de la Cour des Comptes, mais aussi tous les aspects liés à la gestion courante opérationnelle du service et portant sur tous domaines de compétence dudit service. Suite aux travaux menés dans un premier temps par un comité technique ad hoc, cette démarche de longue haleine sera poursuivie par un nouveau directeur à compter du deuxième semestre 2011.

En parallèle de cet exigeant programme, le service concerné entend poursuivre les améliorations obtenues à ce jour au niveau de la simplification des démarches administratives au moyen du guichet manifestation. Cependant, la priorité sera donnée au renforcement de la qualité des inspections menées sur le terrain, et ceci pour pour la totalité des lois-clés appliquées par le SCOM, à savoir la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH), la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA), la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM), la loi sur les taxis et limousine (LTaxis) ainsi que l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP).

Concrètement, le service précité portera en 2012 son effort sur l'éventail des domaines inspectés à l'occasion de chaque contrôle, la formalisation et la rapidité du suivi administratif accordés à ces derniers et l'implémentation d'un outil de travail permettant de monitorer les activités du secteur de l'inspectorat.

Pour rappel, le périmètre à charge du SCOM en lien avec cette priorité d'action porte sur :

- 3'000 établissements publics
- 7'000 magasins
- 2'000 taxis et limousines

Justification des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 découlent des événements suivants :

L'augmentation des charges de personnel (nature 30) est en lien avec la légère augmentation des postes.

La diminution des dépenses générales (nature 31) résulte d'une volonté d'économies et concerne principalement les honoraires et prestations de tiers.

La diminution des amortissements, provisions et irrécouvrables (nature 33) résulte de la modification partielle du processus de facturation privilégiant le paiement avant la délivrance de la prestation et entraînant de ce fait une diminution du contentieux et des charges y relatives (irrécouvrables et constitution de provisions).

L'augmentation des recettes diverses (nature 43) est en lien avec une adaptation du montant des taxes et une augmentation du volume de la facturation.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le délai de traitement des autorisations						
1.1 Taux des décisions prises dans les 48 heures	Qualité	80%	80%	70%		
2. Simplifier les démarches administratives						
2.1 Taux de demandes d'autorisation pour manifestations soumises par la voie électronique	Qualité	50%	50%	33%		

L03 Régulation du commerce (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Mise à jour du site Internet du service du commerce au moyen de nouveaux contenus orientés sur les besoins du public / citoyens	Qualité	Décembre 2012				
3. Renforcer la qualité des inspections sur le terrain						
3.1 Taux de magasins contrôlés sur le canton	Qualité	30%	80%	62.7%		
3.2 Taux des établissements publics contrôlés	Qualité	60%				
3.3 Nombre de jours / hommes de contrôle Ltaxis	Qualité	100				
4. Assurer les contrôles métrologiques du canton conformément à la réglementation fédérale						
4.1 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Qualité	60%				
5. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le registre du commerce						
5.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloqués par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de rectifications)	Qualité	<=2%	<=2%	2.34%		
5.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité		Satisfaction de niveau 5 sur 6		5/6	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 : Sur la base d'un dossier complet.

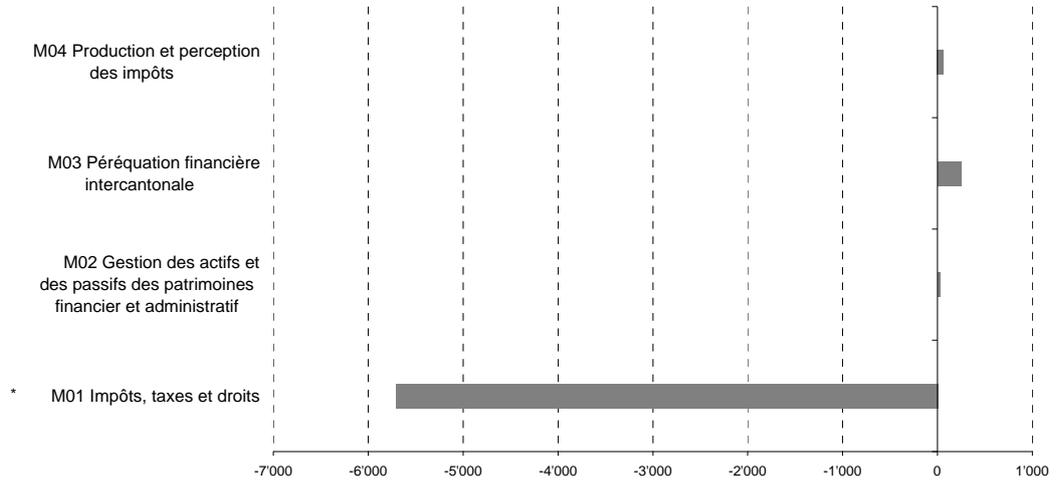
Indicateur 3.1 : Le nombre total de magasins est d'environ 7'000 (magasins inscrits au REG). L'inspection se porte sur toutes les bases légales applicables à cette catégorie d'établissement et porte en particulier sur la vérification des heures d'ouverture et sur l'affichage des prix. La valeur cible chute en 2012 en raison des exigences formelles et exhaustives des contrôles d'inspections effectués sur le terrain.

Indicateur 3.3 : Ltaxis comprend des contrôles à l'égard des taxis et limousines.

Indicateur 4.1 : La fréquence de contrôle des instruments varie selon le type d'instrument (de tous les 6 mois à tous les 4 ans). Il existe actuellement env. 6'000 instruments répertoriés dans le canton, et une planification est effectuée annuellement, spécifiant quels instruments doivent être revus selon les prescriptions légales.

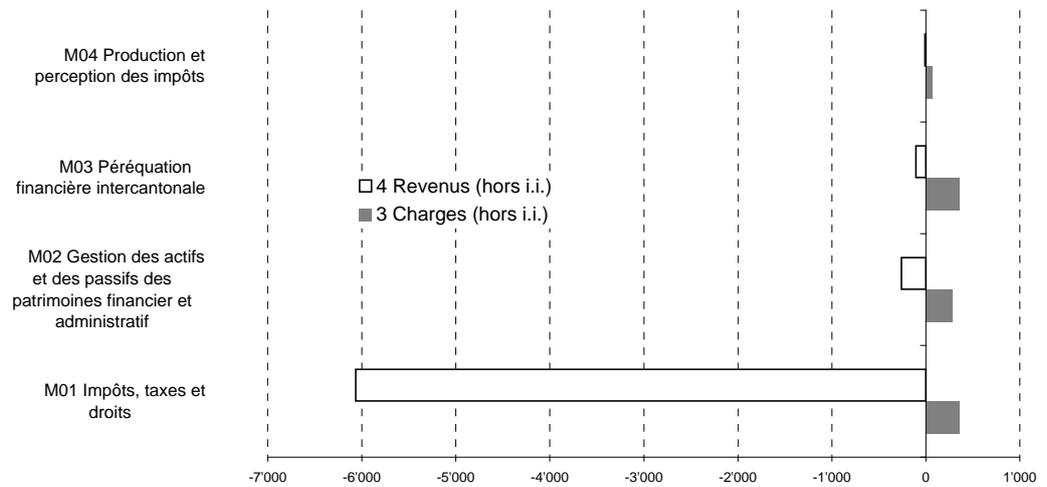
M Finance et impôts

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



M Finances et impôts

Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Sur le plan des recettes fiscales, les hypothèses de croissance pour les personnes physiques, fixées à 2,0% de croissance du PIB suisse en 2011 et 1,0% en 2012, se fondent sur les prévisions macro-économiques du Groupe de perspectives économiques (GPE). Pour les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice est déterminé sur la base du questionnaire de septembre 2011 sur l'évolution du bénéfice adressé à une centaine d'entreprises parmi les plus importantes du canton.

Globalement, le total des impôts, des taxes et des droits augmente de 178 millions par rapport au budget 2011 (+3,0%), dont 168 millions relatifs aux personnes physiques. Cette hausse est principalement imputable, d'une part, à l'impact de l'arrêt du Tribunal fédéral de janvier 2010 accordant la déduction des frais effectifs à certains contribuables imposés à la source et qui s'est avéré beaucoup plus mesuré et, d'autre part, à un effet de base lié à l'année fiscale servant de point de départ pour l'estimation de l'impôt 2012.

Le Conseil d'Etat reste attentif à l'évolution des discussions entre l'Union européenne et la Suisse sur la fiscalité des entreprises, afin d'être en mesure de proposer rapidement des solutions permettant de conserver à Genève les activités de négoce international (8'000 à 9'000 emplois) et les entreprises multinationales, quelle que soit la teneur de l'accord qui sera trouvé.

En termes de production et de perception de l'impôt, l'AFC continuera à travailler à l'optimisation des moyens et ressources. Il s'agit en particulier d'améliorer les processus de travail de la taxation, de raccourcir les délais de recouvrement de l'impôt et de poursuivre le développement des prestations en ligne via l'Internet.

S'agissant de la gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif, le budget ne contient pas de plus-value comptable contrairement à l'année précédente. Par contre, le canton prévoit un manque à gagner lié à la part cantonale des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS). Contrairement à la Confédération et aux cantons suisses (à l'exception de Neuchâtel), l'Etat de Genève comptabilise cette recette selon le principe d'échéance. Pour l'année 2012, le budget se fonde sur un versement de 40% du montant prévu par la convention de 2008, soit une perte de revenu de 58 millions. C'est la solution retenue par la Confédération et la plupart des cantons pour le budget 2012 (correspondant pour le canton de Genève à l'exercice 2012).

Le montant des intérêts passifs de la dette prévu pour 2012 diminue de 7 millions à 247 millions. Le niveau de la dette progressera en 2012 pour atteindre 11,4 milliards en fin d'année 2012, en tablant sur un taux de réalisation des investissements estimé à 80% en 2012. Cette croissance de la dette ne se traduira donc pas par une augmentation des charges d'intérêts, l'Etat continuant à bénéficier de conditions de taux très favorables pour remplacer les prêts échus et contracter de nouveaux emprunts sur les marchés financiers, tant à court terme qu'à long terme.

S'agissant enfin de la péréquation financière inter-cantonale, la facture globale s'alourdit de 27 millions pour le canton de Genève, alors qu'il y a un an, les prévisions laissaient envisager un tassement de la contribution genevoise. Pour l'année 2012, la facture globale de la RPT s'élève à 246 millions (+27 millions par rapport à 2011), soit 555 francs par habitant.

M01 Impôts, taxes et droits

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	358'682'018	6'062'018	1.7%	352'620'000	379'888'049.83
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	178'982'018	562'018	0.3%	178'420'000	210'425'938.99
34 Parts et contributions sans affectation	179'600'000	5'500'000	3.2%	174'100'000	169'362'560.89
39 Imputations internes	100'000	0	0.0%	100'000	99'549.95
REVENUS	6'066'251'392	177'987'677	3.0%	5'888'263'715	5'977'700'085.25
40 Impôts	5'527'595'670	142'300'000	2.6%	5'385'295'670	5'418'007'997.56
43 Recettes diverses	102'484'091	-1'335'623	-1.3%	103'819'714	114'590'296.06
44 Parts à des recettes sans affectation	387'646'631	31'005'300	8.7%	356'641'331	400'533'123.08
45 Dédommagements de collectivités publiques	48'525'000	6'018'000	14.2%	42'507'000	44'568'668.55
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	5'707'569'374	171'925'659	3.1%	5'535'643'715	5'597'812'035.42
<i>Coût des activités de support</i>	-2'386'620	212'133	-8.2%	-2'598'753	-2'643'691.68
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'898'299	270'662	-12.5%	-2'168'961	-2'121'313.15
COÛT COMPLET	5'703'284'455	172'408'454	3.1%	5'530'876'001	5'593'047'030.59

POSTES

Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
	en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF:

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton ;
- les charges et les produits de rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises) ;
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux ;
- les créances irrécouvrables.

Pour le DSPE:

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSE:

- La taxe du droit des pauvres.

Pour le DARES:

- L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) sont regroupés dans le programme M04.

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- M01.02 Impôts directs Personnes morales
- M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation prévoit la simplification de la taxation immobilière et l'adaptation de l'imposition des personnes morales découlant d'un éventuel accord entre l'UE et la Suisse de façon à assurer le maintien à Genève du négoce international et des entreprises multinationales.

Les travaux relatifs aux projets de loi qui concernent la taxation immobilière, à savoir:

- les droits d'enregistrement,
- les droits de mutation,
- l'impôt sur les bénéficiaires et les gains immobiliers,
- l'imposition des successions et des donations,

ont suivi leur cours. Si le parlement décide de les adopter, les travaux d'adaptation de l'administration fiscale cantonale auront lieu durant l'année 2012.

L'adaptation des valeurs des biens immobiliers devra elle aussi être abordée par le parlement durant l'année 2012, car elles ont été prorogées le 30 novembre 2007, jusqu'au 31.12.2012 sans nouvelle estimation. A noter que la dernière estimation faite par une commission d'experts date de 1964.

Le différend fiscal avec l'Union européenne qui a éclaté en 2007 est toujours en cours de négociation. Aucune décision n'a pour l'instant été prise et une modification rapide de la législation en cours semble peu probable. Par ailleurs une période d'adaptation à de nouvelles règles (idéalement 5 ans) paraît probable.

Autres projets

En lien avec l'arrêt de janvier 2010 du Tribunal fédéral sur l'imposition des frontaliers, la Confédération étudie divers scénarios d'adaptation des dispositions légales, auxquels est associé le canton de Genève. La procédure de modification des lois fédérales et cantonales pourrait démarrer en 2012.

Justification des écarts par rapport au budget 2010

Les écarts entre le PB 2012 et le B2011 sont les suivants:

Charges

La croissance des charges s'explique pour l'essentiel par la hausse des parts et contributions sans affectation (nature 34) en raison de l'augmentation de la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises qui se calcule en fonction de la masse salariale des frontaliers imposés à la source (cf. M01.01 Impôts directs des personnes physiques). La provision pour débiteurs douteux et les irrécouvrables restent relativement stable (nature 33). En effet, la hausse de la provision relative aux personnes physiques est contrebalancée par la diminution de celle des personnes morales.

Revenus

L'amélioration des revenus provient principalement de la croissance de l'impôt des personnes physiques (cf. M01.01 Impôts directs des personnes physiques). Cette hausse est en grande partie imputable, d'une part, à l'impact de l'arrêt du Tribunal fédéral de janvier 2010 accordant la déduction des frais effectifs à certains contribuables imposés à la source et qui s'est avéré beaucoup plus mesuré et, d'autre part, à un effet de base lié à l'année fiscale servant de point de départ pour l'estimation de l'impôt 2012. A cela s'ajoute, les prévisions du PIB pour 2011 meilleures que lors de la préparation du budget 2011 (2,0% au lieu de 1,8%) ainsi que l'évolution entre 2011 et 2012 résultant d'une augmentation du PIB de 1,0%.

M01 Impôts, taxes et droits (suite)

L'impôt des personnes morales est en léger repli (cf. M01.02 Impôts directs des personnes morales). Il est déterminé par l'évolution de l'impôt 2010 qui sert de point de départ pour l'estimation des impôts 2011 et 2012 ainsi que par les réponses au questionnaire de septembre 2011 sur l'évolution du bénéfice adressé à une centaine d'entreprises parmi les plus importantes du canton.

L'impôt immobilier complémentaire (+13,4 millions de francs) contribue dans une moindre mesure à l'augmentation des revenus (cf. M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects) compensée en partie par la baisse de l'impôt sur le produit des casinos (-2,2 millions de francs). L'impôt sur les bénéfices et les gains immobiliers, les droits d'enregistrement et timbre, les droits de successions demeurent inchangés.

La taxe sur les véhicules et l'impôt sur les chiens sont en augmentation (+4,5 million de francs ; cf. M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes).

Les recettes diverses (nature 43) constituées de dissolutions de provisions sont en recul en raison de la diminution des créances irrécouvrables.

Les parts à des recettes sans affectation (nature 44) qui sont principalement composées de la part cantonale à l'impôt fédéral direct augmentent dans la lignée des impôts directs des personnes physiques et des personnes morales (M01.01 et M01.02), les hypothèses de croissance sous-jacentes étant similaires.

Les dédommagements de collectivités publiques (nature 45) en lien avec la retenue aux communes sont en augmentation dans le sillage de l'évolution des recettes fiscales.

Le résultat (revenus - charges) présente une progression de 171,9 millions de francs (+3,1%) comparé au budget 2011.

Détails par type d'impôts

M01 Impôts, taxes et droits	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011
		en F	en %	
CHARGES	358'682'018	6'062'018	1.7%	352'620'000
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	178'982'018	562'018	0.3%	178'420'000
34 Parts et contributions sans affectation	179'600'000	5'500'000	3.2%	174'100'000
39 Imputations internes	100'000	-	0.0%	100'000
REVENUS	6'066'251'392	177'987'677	3.0%	5'888'263'715
40 Impôts	5'527'595'670	142'300'000	2.6%	5'385'295'670
43 Recettes diverses	102'484'091	-1'335'623	-1.3%	103'819'714
44 Parts à des recettes sans affectation	387'646'631	31'005'300	8.7%	356'641'331
45 Dédommagements de collectivités publiques	48'525'000	6'018'000	14.2%	42'507'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	5'707'569'374	171'925'659	3.1%	5'535'643'715

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011
		en F	en %	
CHARGES	332'329'494	25'483'004	8.3%	306'846'490
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	152'729'494	19'983'004	15.1%	132'746'490
34 Parts et contributions sans affectation	179'600'000	5'500'000	3.2%	174'100'000
REVENUS	3'998'494'176	168'051'660	4.4%	3'830'442'516
40 Impôts	3'679'500'000	134'200'000	3.8%	3'545'300'000
43 Recettes diverses	78'622'336	7'034'820	9.8%	71'587'516
44 Parts à des recettes sans affectation	201'731'840	23'876'840	13.4%	177'855'000
45 Dédommagements de collectivités publiques	38'640'000	2'940'000	8.2%	35'700'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	3'666'164'682	142'568'656	4.0%	3'523'596'026

M01.02 Impôts directs Personnes morales	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011
		en F	en %	
CHARGES	25'311'456	-19'592'558	-43.6%	44'904'014
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	25'311'456	-19'592'558	-43.6%	44'904'014
REVENUS	1'359'477'616	-6'406'881	-0.5%	1'365'884'497
40 Impôts	1'164'300'000	-7'600'000	-0.6%	1'171'900'000
43 Recettes diverses	23'149'456	-8'390'041	-26.6%	31'539'497
44 Parts à des recettes sans affectation	162'668'160	6'523'160	4.2%	156'145'000
45 Dédommagements de collectivités publiques	9'360'000	3'060'000	48.6%	6'300'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	1'334'166'160	13'185'677	1.0%	1'320'980'483

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011
		en F	en %	
CHARGES	869'967	140'826	19.3%	729'141
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	869'967	140'826	19.3%	729'141
REVENUS	584'704'191	11'800'575	2.1%	572'903'616
40 Impôts	563'000'000	11'200'000	2.0%	551'800'000
43 Recettes diverses	357'560	-4'725	-1.3%	362'285
44 Parts à des recettes sans affectation	21'346'631	605'300	2.9%	20'741'331
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	583'834'224	11'659'749	2.0%	572'174'475

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011
		en F	en %	
CHARGES	171'101	30'746	21.9%	140'355
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	71'101	30'746	76.2%	40'355
39 Imputations internes	100'000	-	0.0%	100'000
REVENUS	123'575'409	4'542'323	3.8%	119'033'086
40 Impôts	120'795'670	4'500'000	3.9%	116'295'670
43 Recettes diverses	354'739	24'323	7.4%	330'416
44 Parts à des recettes sans affectation	1'900'000	-	0.0%	1'900'000
45 Dédommagements de collectivités publiques	525'000	18'000	3.6%	507'000
RESULTAT (REVENUS - CHARGES)	123'404'308	4'511'577	3.8%	118'892'731

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	282'884'000	7'709'000	2.8%	275'175'000	385'877'004.86
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	282'884'000	7'884'000	2.9%	275'000'000	304'585'575.38
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	-	-	-	-	81'291'429.48
39 Imputations internes	-	-175'000	-100.0%	175'000	-
REVENUS	261'124'740	-260'548'208	-49.9%	521'672'948	752'427'498.59
41 Patentes et concessions	564'583	0	0.0%	564'583	1'648'521.20
42 Revenus des biens	202'529'107	-216'594'258	-51.7%	419'123'365	599'654'649.87
43 Recettes diverses	14'237'050	14'237'050	-	-	52'215'809.87
44 Parts à des recettes sans affectation	38'794'000	-58'191'000	-60.0%	96'985'000	96'225'229.00
46 Subventions acquises	5'000'000	0	0.0%	5'000'000	2'683'288.65
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-21'759'260	-268'257'208	-108.8%	246'497'948	366'550'493.73
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'883'697</i>	<i>-11'227</i>	<i>0.6%</i>	<i>-1'872'470</i>	<i>-2'310'356.88</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'497'561</i>	<i>194'440</i>	<i>-11.5%</i>	<i>-1'692'001</i>	<i>-2'155'320.57</i>
COÛT COMPLET	-25'140'518	-268'073'995	-110.3%	242'933'477	362'084'816.28

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat; revenus non monétaires en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières).
2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrés uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.
3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.
4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires ou non monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.
5. Intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'Administration fiscale cantonale.
6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des finances de l'Etat et l'Administration fiscale cantonale.

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers
- M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- M02.05 Intérêts fiscaux
- M02.06 Contentieux fiscal et non fiscal

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le Programme de législature du Conseil d'Etat prévoit une réduction des risques, auxquels est exposé l'Etat de Genève, avec le vote de la loi visant à supprimer progressivement la garantie de l'Etat sur les dépôts d'épargne de la BCGE. Il s'agit d'une première étape, qui doit être suivie d'un inventaire des risques relatifs aux prêts et participations de l'Etat et par la mise en œuvre de mesures pour réduire les risques.

Autres projets d'importance stratégique

La plupart des mesures prises pour réduire la dette, par l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, l'optimisation de la gestion des liquidités de l'Etat de Genève et de ses filiales (caisse centralisée), ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (escompte et possibilité de payer l'IFD par mensualités) sont pleinement opérationnelles et ne devraient donc plus générer de nouvel impact significatif sur le niveau de la dette au cours des années à venir.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les écarts significatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 découlent des événements suivants :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Le montant des intérêts passifs de la dette, inscrit au budget 2012 est de 247 millions de francs, soit 7,3 millions de moins qu'au budget 2011 (nature 32). Il est conforme à la « Stratégie de la gestion de la dette » adoptée chaque année par le Conseil d'Etat, qui est fondée pour 2012, sur les hypothèses suivantes :

- Le niveau de la dette retenu est de 11,4 milliards de francs à la fin de l'année 2012. Il prend en compte un niveau de dette projeté à 10,8 milliards à la fin de l'année 2011.
- Les taux d'intérêts prévisionnels retenus pour les financements à court et long terme ne reflètent pas les prévisions de juin 2011 du Groupe de perspectives économiques (GPE) relatives à l'année 2012 en moyenne annuelle. Le canton prend en compte la réorientation significative des marchés financiers depuis juillet-août 2011 (crise internationale de la dette publique, renchérissement du franc, intervention de la BNS, baisse des taux à court et long terme) et anticipe la correction qui sera nécessairement apportée par le GPE lors de sa prochaine séance en septembre 2011. Le taux d'intérêt prévisionnel retenu pour les financements à court terme (dont la référence est le Libor CHF 3 mois) est de 0,3% en 2012. Le taux d'intérêt prévisionnel retenu pour les financements à long terme (dont la référence est le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans) est de 2,3%.

L'objectif est d'atteindre un taux moyen de la dette maximum de 2,3% en 2012, tout en maintenant la part des emprunts à taux variable inférieure à 30% et la part des emprunts à court terme inférieure à 25%. La part du refinancement à court terme autorisée par le Conseil d'Etat sera autant utilisée en 2012 qu'en 2011, afin de tirer le meilleur parti des taux d'intérêts actuellement très bas, et de respecter le cadre budgétaire.

Les revenus non monétaires, en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières) sont stables. Ces revenus sont enregistrés dans ce programme afin de donner au lecteur une information relative aux intérêts nets de la dette du petit Etat, hors financement du grand Etat.

2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement ne peuvent être budgétés. Ils ne peuvent être évalués qu'à la date de clôture de l'exercice, en fonction des conditions du marché.

3. Variations de valeur du patrimoine et des participations

Les variations de valeur du patrimoine et des participations comptabilisées dans le compte de fonctionnement ne peuvent être budgétées qu'à de rares exceptions. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice.

Ces variations de valeur dépendent, selon la nature de l'actif sous-jacent :

- pour les participations, de leurs situations financières,
- pour les immeubles de placement, des évaluations des experts,
- pour les autres actifs, de l'existence d'une perte de valeur.

En 2011, les comptes de l'Etat sont fortement améliorés par des recettes non récurrentes liées à la revalorisation des terrains déclassés dans le secteur Praille-Acacias-Vernets pour un montant de 235 millions de francs. En l'absence de telles recettes pour l'exercice 2012, les revenus des biens sont en baisse de 232 millions de francs. (nature 42)

4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

Les principaux flux sont les suivants :

- En raison des pertes massives de la Banque nationale suisse (BNS) enregistrées depuis fin 2010, la part cantonale au bénéfice de la BNS (nature 44), est supposée réduite de 60% par rapport aux 97 millions de francs que le canton recevait annuellement jusqu'en 2010. Cette hypothèse est actuellement retenue par la Confédération et la majorité des cantons. Le montant finalement retenu s'élève donc à 39 millions de francs en 2012.
- Les dividendes des participations au patrimoine financier et au patrimoine administratif (nature 42) sont également stables, par rapport au budget 2011, à hauteur de 15 millions de francs (dividendes BCGE, sucrerie d'Aarberg, tunnel du Mont-Blanc, etc.).
- Les rémunérations des garanties de l'Etat (5 millions de francs en nature 42) et les successions en déshérence (5 millions de francs en nature 46) ne subissent pas de modifications significatives par rapport au budget 2011.

5. Intérêts fiscaux

Les intérêts fiscaux - intérêts moratoires, rémunérateurs et compensatoires - augmentent en 2012 pour les raisons suivantes:

- Les intérêts créanciers et débiteurs ont une forte volatilité depuis 2009. Les raisons sont multiples:
 - a) La nouvelle loi sur la perception (LPGIP) introduite au 1er janvier 2009;
 - b) l'introduction d'une application informatique permettant de calculer les intérêts courus;
 - c) la réduction d'impôts effective au 1er janvier 2010 qui a pour effet une augmentation des acomptes versés en trop, étant donné que peu de contribuables ont fait la demande d'adapter le montant des acomptes à cette réduction. Dans l'attente que les montants des intérêts se stabilisent, nous prenons la moyenne des comptes 2009 et 2010 comme base pour le budget.
- Mise à jour du taux appliqué aux intérêts fiscaux. Le taux d'intérêt est fixé à 2% pour 2012 (contre 1,5 % en 2011).

Les effets cumulés se traduisent par une augmentation des charges de 15 millions francs (nature 32) et une augmentation des revenus de 15 millions francs (nature 42).

6. Contentieux fiscal et non fiscal

La vente d'un immeuble de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGE, effectuée en 2010 mais dont les dividendes ne seront touchés qu'en 2012, entraîne un produit supplémentaire estimé à 13 millions de francs (nature 43). Les dissolutions de provisions pour dépréciation d'actifs prévues en 2012 génèrent un revenu supplémentaire de 1,2 million de francs en 2012 (nature 43). Enfin, les produits des conventions de l'ex-Fondation sont en diminution de 0,7 million de francs en 2012 (nature 42).

M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière.	Efficacité	≤2 .3%	2.5%	2.59%	≤2 .3%	2015
1.2 Part des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière.	Efficacité	≤3 0%	30%	11.6%	≤3 0%	2015
1.3 Part des emprunts à court terme sur le total de la dette financière.	Efficacité	≤2 5%	25%	20.3%	≤2 5%	2015

Commentaires

Indicateur 1.2.

La méthode de calcul a été précisée pour une meilleure cohérence. En lieu et place d'une observation au 31 décembre de chaque année, nous retenons dorénavant la moyenne des 12 observations mensuelles. Si cette méthode avait été appliquée pour les comptes 2010, la valeur serait de 10.2% au lieu de 11.6% publié.

Indicateur 1.3.

La méthode de calcul a été précisée pour une meilleure cohérence. En lieu et place d'une observation au 31 décembre de chaque année, nous retenons dorénavant la moyenne des 12 observations mensuelles. Si cette méthode avait été appliquée pour les comptes 2010, la valeur serait de 20.1% au lieu de 20.3% publié.

M03 Péréquation financière intercantonale

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	351'322'937	32'170'943	10.1%	319'151'994	321'352'300.00
34 Parts et contributions sans affectation	351'322'937	32'170'943	10.1%	319'151'994	321'352'300.00
REVENUS	105'336'727	4'831'653	4.8%	100'505'074	99'866'556.00
44 Parts à des recettes sans affectation	105'336'727	4'831'653	4.8%	100'505'074	99'866'556.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-245'986'210	-27'339'290	12.5%	-218'646'920	-221'485'744.00
<i>Coût des activités de support</i>	-2'338'306	14'460	-0.6%	-2'352'766	-2'236'919.77
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'859'870	103'786	-5.3%	-1'963'656	-1'794'917.07
COÛT COMPLET	-250'184'385	-27'221'042	12.2%	-222'963'343	-225'517'580.83

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		

Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminuera chaque année de 5% dès la neuvième année suivant l'entrée en vigueur de la RPT. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil Fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

Ce programme contient les prestations suivantes :

M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

M03.02 Compensation des charges

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le programme de législature ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale (RPT), qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législature.

Autres projets d'importance stratégique

L'année 2012 marque le début de la deuxième période quadriennale au sens de la PFCC, après la première période 2008-2011. Les contributions de base à la péréquation des ressources et à la compensation des charges ont été fixées par arrêté fédéral.

Pour cette nouvelle période quadriennale, la répartition de la compensation des charges excessives entre les critères géo-topographiques et les critères socio-démographiques reste identique. Le canton de Genève, ainsi que les autres cantons représentant les principaux centres urbains, auraient souhaité une modification des paramètres pour une meilleure prise en compte des coûts effectifs. De plus, la compensation des cas de rigueur reste identique durant cette deuxième période quadriennale.

En revanche, en ce qui concerne la péréquation des ressources, le revenu des frontaliers est à présent pondéré à hauteur de 75% (au lieu de 100% jusqu'à présent). Le canton est satisfait de cette modification, même s'il aurait souhaité que cette pondération soit encore plus marquée. Le canton de Genève évalue l'économie réalisée entre 12 et 13 millions pour l'année 2012.

D'autre part, l'écart constaté par rapport à la neutralité budgétaire entre les cantons et la Confédération, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation en 2008, est compensé par l'augmentation des contributions de base de la Confédération de 112 millions dont 81,2 pour la péréquation verticale des ressources et 30,8 pour la compensation des charges excessives.

Concernant la péréquation des ressources, huit cantons contribuent au financement et dix-huit cantons en sont bénéficiaires en 2012. Cette configuration rend la défense des intérêts des cantons contributeurs dans un cercle comme la Conférence des gouvernements cantonaux extrêmement difficile, au sein de laquelle chaque canton dispose d'une voix et où la majorité qualifiée est de 18 voix.

De plus, le montant versé par le canton de Genève dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton (ex. Zurich) peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons (voir-ci-dessous). Par conséquent, il n'y a pas d'objectif ni d'indicateur associé à ce programme.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Pour l'année 2012, la facture globale résultant des trois instruments péréquatifs s'élève à 246 millions (+27,3 millions par rapport à 2011), soit 555 francs par habitant. Le canton de Genève demeure le troisième canton contributeur net, pour l'ensemble des instruments péréquatifs, après Zurich et Zoug.

Les écarts sont les suivants :

1. Péréquation des ressources : le canton versera 344,4 millions en 2012 (+32,2 millions par rapport à 2011). Cette hausse est due, pour une large part, à la réduction des contributions des cantons de Vaud et de Zurich, qui diminuent respectivement de 122 et 64,7 millions de francs. Cette augmentation est toutefois atténuée par la pondération à 75% des revenus des frontaliers. Genève demeure le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich.

2. Compensation des charges excessives : le canton recevra 105,3 millions (+4,8 millions par rapport à 2011) au titre

M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

de la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques :

- 72,4 millions pour la compensation de charges excessives déterminantes, liées à la structure de la population (+3,1 millions par rapport à 2011),
- 32,9 millions pour la compensation de charges excessives des villes centres (+1,7 millions par rapport à 2011).

Cette augmentation résulte principalement de la décision de compenser l'écart par rapport à la neutralité budgétaire entre les cantons et la Confédération dès 2012 (impact évalué à 4.4 millions pour le canton de Genève).

3. Compensation des cas de rigueur : le canton continue de verser annuellement 6,9 millions.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	74'904'178	-1'487'194	-1.9%	76'391'372	74'351'452.29
30 Charges de personnel	62'067'922	34'806	0.1%	62'033'116	60'163'925.79
31 Dépenses générales	5'503'733	-781'399	-12.4%	6'285'132	6'053'316.49
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	41'223	-1'140'601	-96.5%	1'181'824	1'076'574.16
39 Imputations internes	7'291'300	400'000	5.8%	6'891'300	7'057'635.85
REVENUS	8'386'353	-2'035'512	-19.5%	10'421'865	9'503'165.10
42 Revenus des biens	-	-	-	-	1'195'551.35
43 Recettes diverses	8'286'353	-2'035'512	-19.7%	10'321'865	8'210'032.97
45 Dédommagements de collectivités publiques	100'000	0	0.0%	100'000	97'580.78
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-66'517'825	-548'318	0.8%	-65'969'507	-64'848'287.19
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-450'012</i>	<i>62'338</i>	<i>-12.2%</i>	<i>-512'350</i>	<i>-468'429.41</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-11'183'756</i>	<i>-620'454</i>	<i>5.9%</i>	<i>-10'563'302</i>	<i>-13'401'911.22</i>
COÛT COMPLET	-78'151'593	-1'106'434	1.4%	-77'045'159	-78'718'627.82

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	511.66	-6.25	-1.21%	517.91	-
<i>ETP fixes</i>	<i>505.94</i>	<i>-0.60</i>	<i>-0.12%</i>	<i>506.54</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.81</i>	<i>-5.64</i>	<i>-53.97%</i>	<i>10.45</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.91</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.91</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'Administration Fiscale Cantonale AFC (charges de personnel, dépenses générales, amortissements).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

Ce programme contient la prestation suivante :

M04.01 Production et perception des impôts.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

En 2012, les efforts de l'AFC se concentreront sur trois axes principaux.

Il s'agira de s'adapter aux évolutions législatives, de développer l'usage d'Internet et les tableaux de bord de manière à permettre une utilisation efficace des ressources et, enfin, d'améliorer les relations de l'administration fiscale avec les contribuables.

M04 Production et perception des impôts (suite)

Les évolutions principales sont les suivantes :

- Intégrer la perception de la nouvelle Loi sur les chiens.
- Augmenter le nombre d'utilisateurs d'Internet dans les échanges avec l'AFC.
- Développer les indicateurs de gestion (KPI) de la perception.
- Réactualiser l'objectif d'amélioration des délais de perception en réduisant le nombre de jours entre l'envoi du bordereau et les actes de poursuite.
- Réduire le nombre de contestations en améliorant la communication et les explications aux contribuables.
- Participer aux projets de la Conférence suisse des impôts qui traite de la remise des relevés bancaires standardisés.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les variations significatives par rapport au budget 2011 s'expliquent comme suit :

- Variation des ETP :

D'une part, transformation de 3 postes d'auxiliaires accordés en 2010 pour le traitement des réclamations de l'impôt à la source (suite à la décision du TF du 25.01.2010) en 3 postes fixes pour assurer le traitement par l'AFC de la taxe sur les chiens. Ce transfert est rendu possible par le nombre inférieur aux prévisions de réclamations de l'impôt à la source actuellement enregistrées. Ce transfert n'a pas d'impact financier.

D'autre part, retour en 2012 d'un ETP "prêté" à la DGFE pour une année en 2011.

Enfin, les économies fournies par l'AFC dans le cadre du programme de mesures conjoncturelles et structurelles adopté par le Conseil d'Etat se concrétisent par la suppression de 4.6 ETP fixes et 2.5 ETP auxiliaires.

- Dépenses de personnel :

La variation intègre d'une part une réallocation de dotation budgétaire au sein du DF et d'autre part, les économies de 744'000 francs fournies par l'AFC dans le cadre du programme des mesures conjoncturelles et structurelles adopté par le Conseil d'Etat.

- Dépenses générales:

Les dépenses générales ont été réduites au minimum. Dans le cadre des recherches d'économies, le budget a été revu à la baisse dans le but de :

- refléter la diminution des frais de chèques postaux consécutive à l'abandon des remboursements par BVR et à l'utilisation systématique des virements bancaires;
- utiliser entièrement les reports budgétaires en 2012.

Ces économies ne sont toutefois pas toutes pérennes et le budget sera adapté en 2013 pour faire face aux nouveaux besoins.

- Amortissements, provisions, irrécouvrables:

La baisse significative des amortissements est expliquée par le fait que certaines immobilisations importantes - principalement des applications informatiques - finiront d'être amorties en 2011.

- Recettes diverses:

Suite à l'introduction de nouvelles réglementations, certaines recettes diverses disparaissent ou diminuent:

- Emoluments taxe militaire: Les frais de la 2ème sommation ne sont plus perçus depuis le 1 janvier 2010 suite à l'introduction de la nouvelle LTEO, soit une diminution de 150'000 francs.
- Emoluments de l'AVS: La nouvelle estimation est basée sur la communication de l'Administration fédérale nous informant que, suite à l'introduction de nouvelles procédures informatiques, les montants versés diminueront progressivement jusqu'à être éliminés à l'échéance de 2015. L'impact pour 2012 est de 200'000 francs.
- Remboursement des frais de poursuites de l'AFC. Cette baisse résulte de la mise en ligne des procédures de poursuite en 2010 après une période de rattrapage. Ceci s'est traduit par une diminution significative des réquisitions de poursuite et des cas de continuation de poursuite et un non réalisé équivalent à 1'685'000 francs.

M04 Production et perception des impôts (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	>98%	> 97.5%	98.06%	>98%	2015
2. Optimiser la perception de l'impôt impayé						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	<240	< 150	249		
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	<270	< 180	474		
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	<280	< 150	324		
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	<280	< 180	254		
3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	>85%	> 85%	86.97%	>85%	2015
4. Optimiser la productivité des collaborateurs						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	>2'400	> 2'400	2'470	>2'400	2015
5. Favoriser l'impôt en ligne						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	>70'000	> 50'000	57'530		

Commentaires

Acronymes:

PP : Personne physique
 PM : Personne morale
 IBO : Impôt barème ordinaire
 IS : Impôt à la source

Indicateur 1.1

Calculé sur les années où les impôts produits ne sont plus des estimations (système post-numerando).

Indicateurs 2.1 - 2.4

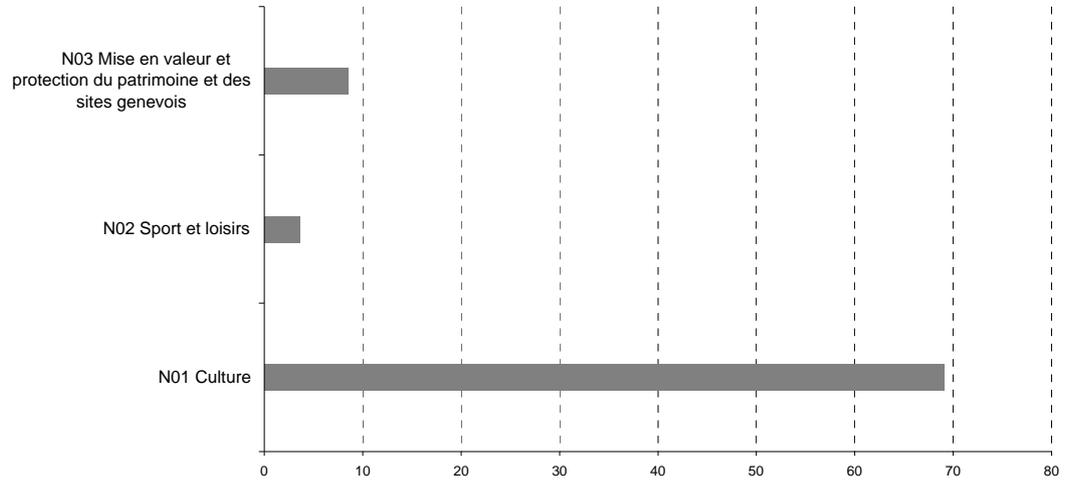
L'écart constaté entre les comptes 2010 et le B2011 s'explique par une interprétation de la valeur-cible comme étant un indicateur de performance à savoir le meilleur des cas, en respectant les délais légaux entre chaque acte notifié. Les valeurs au B2011 ne tenaient donc pas compte des durées nécessaires au traitement des opérations, raison pour laquelle elles ont été revues à la hausse pour 2012.

Indicateur 2.2

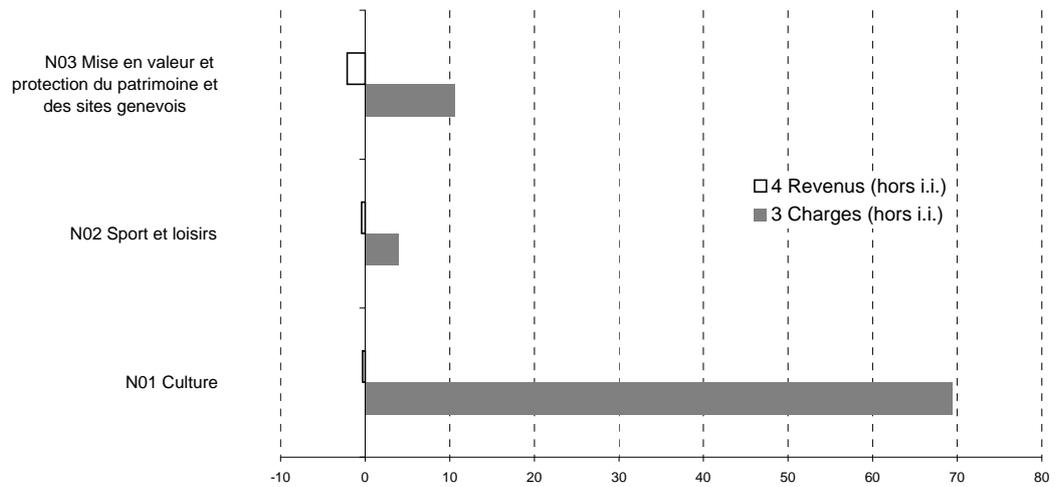
Les entreprises perçoivent l'impôt à la source qui doit être versé à l'AFC dans les 30 jours. Cet indicateur porte sur le temps en jours entre le 1^{er} janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS).

N Culture, sport et loisirs

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



N Culture, sport et loisirs

Synthèse des priorités

L'année 2012 s'annonce, pour le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), comme une étape décisive pour le développement des projets stratégiques touchant à la culture, au sport et aux loisirs.

Le Conseil d'Etat s'est engagé à renforcer le rôle de l'Etat en matière de culture et à investir dans ce domaine. C'est dans cette perspective que l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les arts et la culture doit permettre de définir le cadre d'une politique culturelle cantonale ambitieuse en concertation avec les communes.

L'année 2012 devrait donc permettre le renforcement du rôle de l'Etat dans le domaine culturel, notamment dans la coordination de quatre grands projets: les interventions artistiques sur le tracé du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), en étroite collaboration avec les communes et les départements concernés ; l'entrée en activité de la Fondation romande pour le cinéma, projet intercantonal et régional majeur ; la réforme de l'enseignement musical de base (REMB) et enfin le plan d'actions école, art et culture (PEAC) visant à renforcer les liens entre culture et école, en particulier dans les classes du réseau d'enseignement prioritaire (REP). Élément fondateur et précieuse alliée pédagogique, la culture devra plus que jamais être accessible à chaque élève.

Le Conseil d'Etat s'est engagé dans cette législature, en étroite collaboration avec les communes et les milieux sportifs, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique du sport. L'engagement de l'Etat se traduit à terme dans 9 domaines: sport à l'école, jeunesse et sport, sport associatif, promotion de la relève, sport d'élite, sport handicap, sport pour tous, infrastructures sportives, manifestations sportives. Dans cette perspective, la refonte de la loi cantonale sur l'encouragement au sport sera présentée au Grand Conseil et devrait déployer ses effets dès 2012.

En 2012, l'Etat poursuit ses projets dans les domaines de la promotion de la relève et des manifestations sportives. Le dispositif sport-études est développé et renforcé au sein des écoles, en lien avec une politique de soutien aux jeunes talents sportifs et à leurs clubs formateurs. Le but est de permettre de mener de front une formation scolaire ou professionnelle et une carrière sportive de haut niveau. Les mesures proposées ont notamment pour objectif d'aboutir à une meilleure continuité entre les niveaux d'enseignement du secondaire. Dans le domaine des manifestations sportives, une fondation destinée à soutenir les organisateurs de manifestations sportives d'envergure a été créée avec la Ville de Genève et les communes.

N01 Culture

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	69'374'720	2'009'791	3.0%	67'364'929	64'715'017.04
30 Charges de personnel	2'385'346	-123'007	-4.9%	2'508'353	2'392'964.50
31 Dépenses générales	1'488'474	73'862	5.2%	1'414'612	1'491'240.76
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	1.74
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	15'696	4'713	42.9%	10'983	281'102.56
35 Dédommagements à des tiers	-	-	-	-	152.68
36 Subventions accordées	65'485'204	2'054'223	3.2%	63'430'981	60'548'249.00
39 Imputations internes	-	-	-	-	1'305.80
REVENUS	318'502	-636	-0.2%	319'138	322'965.85
43 Recettes diverses	18'502	-636	-3.3%	19'138	4'171.66
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-	-	-	-329.06
46 Subventions acquises	300'000	0	0.0%	300'000	319'123.25
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-69'056'218	-2'010'427	3.0%	-67'045'791	-64'392'051.19
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-77'203</i>	<i>8'076</i>	<i>-9.5%</i>	<i>-85'279</i>	<i>-65'085.76</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-598'025</i>	<i>16'772</i>	<i>-2.7%</i>	<i>-614'797</i>	<i>-737'227.34</i>
COÛT COMPLET	-69'731'445	-1'985'578	2.9%	-67'745'867	-65'194'364.29

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	14.60	-0.29	-1.95%	14.89	-
<i>ETP fixes</i>	<i>12.60</i>	<i>-0.46</i>	<i>-3.52%</i>	<i>13.06</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>0.17</i>	<i>9.29%</i>	<i>1.83</i>	-

Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en œuvre par le service cantonal de la culture.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
- N01.02 Enseignement artistique de base délégué

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

N01 Culture (suite)

Les orientations fixées dans le cadre du programme de législature portent sur le renforcement du rôle de l'Etat avec la redéfinition et la mise en œuvre d'une politique culturelle cantonale concertée avec les communes notamment par le dépôt d'un projet de loi sur la culture; le déploiement des effets du dispositif d'enseignement artistique élargi à de nouvelles écoles et l'augmentation du nombre d'élèves suite à la Réforme de l'enseignement musical de base (REMB); la réalisation d'interventions artistiques sur le tracé du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et l'entrée en activité de la Fondation romande pour le cinéma.

Par ailleurs, le déploiement au sein du DIP du plan d'actions école, art et culture (PEAC) permettra de développer l'accès de tous les élèves, en particulier les classes du réseau d'enseignement prioritaire (REP), à l'offre culturelle.

Pour 2012, dans la perspective d'une nouvelle loi sur la culture, les axes prioritaires retenus dans le cadre budgétaire sont le rayonnement et la relève.

Parmi les projets prioritaires liés au rayonnement de Genève, on peut citer :

- La fondation romande pour le cinéma : engagement marqué de l'Etat de Genève en faveur de la fondation romande pour le cinéma ;
- Le renouvellement des conventions de subventionnement avec les trois musées soutenus par l'Etat de Genève (Musée International de la Croix Rouge, Mamco et Fondation Bodmer) et le dépôt d'un projet de loi portant sur les années 2012 à 2015 ;
- Le développement de résidences/bourses au sein de la Maison Baron et la réalisation d'un projet de résidence annuelle à New York ;
- La poursuite d'une politique coordonnée avec le DCTI sur la mise à disposition de lieux culturels destinés aux artistes genevois ;
- La valorisation du pôle d'excellence genevois en danse contemporaine par un soutien accru aux compagnies reconnues au plan international par la signature de conventions de soutien conjoint avec Pro Helvetia et la Ville de Genève (Fondation Gilles Jobin, les compagnies Foofwa d'Imobilité, 72/23 et Greffe) ;
- La mise en valeur des artistes/compagnies/institutions capables de rayonner au-delà de nos frontières et le développement cohérent du soutien aux tournées ;
- La participation au financement des projets culturels organisés pour le tricentenaire de Jean-Jacques Rousseau, notamment pour les projets qui s'adressent aux élèves genevois.

S'agissant de la relève, un soutien particulier sera apporté aux artistes prometteurs en début de carrière et aux compagnies pré-professionnelles, en lien avec la politique menée dans le domaine de l'enseignement artistique de base (REMB).

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les écarts significatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget. Il s'agit de la révision du taux de cotisation CIA et de celui des allocations familiales. Pour le Conservatoire de musique de Genève, l'Institut Jaques-Dalcroze et le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre il s'agit encore de l'impact de l'annuité 2011 du personnel enseignant sur 2012.
- Un budget de +0.12 MCHF est prévu pour la gestion et l'entretien des résidences d'artistes à Genève, l'ouverture de nouveaux ateliers à l'étranger et la convention avec le Grand Théâtre et le projet Ecole-culture qui intègre des prestations culturelles pour les élèves (spectacles)
- Enseignement artistique de base délégué : ajustements prévus dans les contrats de prestations adoptés pour la période 2011-2014, soit le financement d'une formation préprofessionnelle dans le domaine de la musique et le financement destiné à ouvrir des cours intensifs aux élèves talentueux. En outre, des réallocations permettent de poursuivre l'harmonisation des conditions cadre d'enseignement et de travail.
- Intégration des montants d'aides financières en faveur de la Fondation romande pour le cinéma et de l'ADC telles que prévue dans les conventions de subventionnement.
- Ajustement de l'enveloppe pour la Fondamco dans le cadre du renouvellement de la convention dès 2012
- Budget de 0.4 MCHF destinés à financer la commémoration du tricentenaire de Jean-Jacques Rousseau
- Création d'une rubrique de subventions non monétaires destinées à la mise à disposition gratuite de lieux culturels, notamment l'Arcade du 40 Grand Rue en faveur de la Fondation de la Maison Rousseau et de la Littérature et la Maison Baron aux Acacias pour des résidences d'artistes
- Ajustement des moyens destinés au soutien à la création, à la diffusion, pour les bourses et résidences (notamment à la nouvelle Maison Baron) ainsi que pour consolider la position genevoise dans le domaine de la danse

N01 Culture (suite)

- contemporaine sur le plan Suisse et le rayonnement de nos compagnies à l'étranger : +0.5 MCHF.
- Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) : augmentation des attributions financées par le fonds (loi C 3 09)
- Réduction de 1% des indemnités et des aides financières au titre des mesures de l'Etat visant au retour à l'équilibre budgétaire, à l'exception de celles relevant de la prestation d'accès et d'encouragement à la culture.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Soutenir la relève, l'innovation et l'émergence						
1.1 Taux de renouvellement des bénéficiaires d'aides ponctuelles	Efficacité	10%	10%	25%	>10%	2014
2. Assurer la diversité de l'offre culturelle et la continuité des prestations						
2.1 Part des soutiens ponctuels inférieurs ou égal à 30'000.-	Efficacité	90%	90%	95%	85%	2014
3. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle						
3.1 Nombre de tournées extra-cantoniales soutenues par le DIP	Efficacité	44	30	34	50	2014
4. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat						
4.1 Nombre d'oeuvres consultables en ligne	Qualité	200	200	12	1'000	2014
4.2 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	25	25	34	30	2014
5. Elargir l'accès à l'enseignement artistique de base dans les domaines de la musique, rythmique, dans et théâtre						
5.1 Nombre d'élèves au sein du dispositif entre 4 et 25 ans	Efficacité	10'000	10'200	8'766	10'000	2014
5.2 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger	Efficacité	15	2'000	13	20	2014
6. Garantir des conditions de réussite optimales à la réussite des élèves						
6.1 Taux d'encadrement dans l'enseignement artistique	Efficience	47	<= 47.2	48.6	47	2014

Commentaires

Indicateur 1.1

A terme, le maintien d'un taux minimum de 10 % de nouveaux bénéficiaires est souhaitable.

Indicateur 2.1

Un maintien du ratio entre 85% et 90% est souhaitable pour garantir la diversité des bénéficiaires. Un indicateur trop élevé peut être un signe de dispersion ou au contraire résulter de la volonté de donner la priorité aux petits projets souvent portés par de jeunes bénéficiaires.

Pour 2012, une attention particulière sera portée à l'équilibre entre soutiens des petits projets souvent liés à la relève et les projets plus conséquents nécessitant des budgets plus conséquents.

Indicateur 3.1

Le nombre d'artistes genevois capables de rayonner est en augmentation. Toutefois, les coûts liés au franc fort et au

N01 Culture (suite)

niveau de vie élevé, rendent nos artistes moins concurrentiels, ce qui peut décourager certains programmeurs étrangers. Dès lors, la contribution de l'Etat, même parfois symbolique, joue un rôle crucial sur le rayonnement de ses artistes. L'effet de levier est indéniable et extrêmement positif.

Indicateur 4.1

L'objectif vise à mettre en ligne via Internet, les 1'000 principales œuvres de la collection du fonds cantonal.

Indicateur 4.2

L'augmentation du nombre de prêts favorise la diffusion de la collection auprès du plus grand nombre.

Indicateurs 5.1 et 5.2

Compte tenu du nombre d'écoles accréditées depuis le 1.1.2011 ainsi que des mesures d'ores et déjà prises au sein des 3 grandes écoles (CMG, CPMDT et IJD) pour augmenter le nombre d'élèves par EPT, l'objectif de 10'000 élèves devrait être atteint déjà en 2012.

Afin de favoriser l'accès aux hautes écoles pour les élèves talentueux, le dispositif dès la rentrée 2011-2012 reposera sur 3 axes :

- Renforcement des horaires aménagés, dès le degré primaire, sous forme de libération d'une demi-journée du temps scolaire pour la pratique instrumentale et renforcement au post-obligatoire de la pratique actuelle.
- Développement d'un enseignement intensif (augmentation du nombre d'heures de cours et de musique d'ensemble) au CPMDT, et poursuite de Musimax au CMG. Le financement de cet enseignement intensif est en partie réalisé grâce à des fonds privés.
- Gestion de la filière préprofessionnelle sous la responsabilité de la CEGM, accueillant 62 élèves (30 CPMDT, 31 CMG et 1 IJD) pour 43 professeurs. Le financement de cette filière est complété en 2012 par un soutien ad hoc aux 3 écoles susmentionnées.

N02 Sport et loisirs

Département responsable : DIP

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	3'968'608	-2'149'974	-35.1%	6'118'582	3'182'764.55
30 Charges de personnel	1'121'360	-1'572'029	-58.4%	2'693'389	1'114'229.80
31 Dépenses générales	504'888	-504'270	-50.0%	1'009'158	294'636.72
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	-	-58'800	-100.0%	58'800	52'997.22
35 Dédommagements à des tiers	40'044	0	0.0%	40'044	-
36 Subventions accordées	2'302'316	-8'900	-0.4%	2'311'216	1'668'371.84
39 Imputations internes	-	-5'975	-100.0%	5'975	52'528.97
REVENUS	419'871	-71'361	-14.5%	491'232	642'050.06
43 Recettes diverses	130'449	-71'361	-35.4%	201'810	191'750.76
46 Subventions acquises	289'422	0	0.0%	289'422	2'600.00
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	447'699.30
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'548'737	2'078'613	-36.9%	-5'627'350	-2'540'714.49
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-33'074</i>	<i>49'331</i>	<i>-59.9%</i>	<i>-82'405</i>	<i>-22'841.77</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-156'085</i>	<i>500'416</i>	<i>-76.2%</i>	<i>-656'501</i>	<i>-701'870.93</i>
COÛT COMPLET	-3'737'896	2'628'360	-41.3%	-6'366'256	-3'265'427.19

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.65	-10.66	-61.58%	17.31	-
<i>ETP fixes</i>	<i>6.40</i>	<i>-9.94</i>	<i>-60.83%</i>	<i>16.34</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.25</i>	<i>-0.72</i>	<i>-74.23%</i>	<i>0.97</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à encourager la pratique du sport et de l'activité physique par la population genevoise en coordination avec les communes et la Confédération, ainsi qu'avec les partenaires sportifs.

Le programme se traduit tout d'abord par l'élaboration et le pilotage d'une politique cantonale du sport. Il se décline ensuite par des mesures d'encouragement à la pratique sportive, à travers les soutiens financiers accordés aux associations et clubs sportifs, les programmes Jeunesse+Sport et J+S Kids, et également les activités sportives proposées autour de l'école. Il se concrétise également par des mesures de soutien à la relève de l'élite sportive, à travers le dispositif sport-études et le renforcement des structures de formation sportive. Il se réalise enfin par le soutien à la planification et à la réalisation d'infrastructures et de manifestations sportives d'importance cantonale.

Il est mis en œuvre par le service cantonal du sport.

Ce programme contient la prestation suivante :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

N02 Sport et loisirs (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

L'un des objectifs majeurs du programme de législature est la mise en place d'une politique cantonale du sport au cours de la législature 2010-2013.

Cette nouvelle politique cantonale du sport reposera notamment sur le développement de collaborations avec les communes, la valorisation du sport dans le parcours scolaire, parascolaire et périscolaire et le renforcement du dispositif de sport-études.

La nouvelle politique cantonale du sport permettra une organisation plus cohérente des prestations liées au sport et la concrétisation de projets de soutien aux organisateurs de manifestations sportives ou à la formation de la relève sportive au niveau cantonal.

La refonte de la loi cantonale sur l'encouragement au sport devrait être présentée au Grand Conseil au cours de l'exercice 2011 et commencer à déployer ses effets dès l'exercice 2012.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les écarts significatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 découlent des éléments suivants :

- Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le budget. Il s'agit de l'impact de la révision du taux de cotisation CIA et de celui des allocations familiales.
- Une économie de -0.1 MCHF a été effectuée sur le budget des honoraires liés au sport (dépenses générales)
- Des ajustements de clés de répartition des budgets par CR sur les prestations induisent une correction à la baisse des dépenses générales.
- Adaptation, par réallocation, du montant pour poursuivre le développement de la relève sportive
- Une réduction de 1% des indemnités et des aides financières au titre des mesures de l'Etat visant au retour à l'équilibre budgétaire

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Augmenter le nombre de participants de 5 à 10 ans à des cours J+S Kids						
1.1 Nombre de participants de 5 à 10 ans à des cours J+S Kids	Efficacité					
2. Augmenter le nombre de talents reconnus dans le dispositif sport-études du DIP						
2.1 Taux de talents sportifs reconnus dans le dispositif sport-études du DIP	Efficacité					
3. Augmenter le nombre de talents sportifs reconnus intégrés dans des structures cantonales de formation sportive soutenues par l'Etat						
3.1 Taux de talents sportifs reconnus intégrés dans des structures cantonales de formation sportive soutenues par l'Etat de Genève	Efficacité					
4. Augmenter la satisfaction des partenaires des manifestations sportives soutenues par l'Etat de Genève						
4.1 Indice de satisfaction des partenaires des manifestations sportives soutenues par l'Etat de Genève	Qualité					

Commentaires

La création récente du service cantonal du sport et l'absence de recul sur les indicateurs ne permettent pas de fixer des cibles de manière objective à ce stade. Celles-ci seront fixées pour le PB2013 sur la base des résultats de l'exercice 2011.

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	10'565'961	9'246	0.1%	10'556'715	9'643'164.02
30 Charges de personnel	4'840'817	69'691	1.5%	4'771'126	4'667'759.75
31 Dépenses générales	1'931'144	39'555	2.1%	1'891'589	1'649'450.92
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'500'000	0	0.0%	1'500'000	1'391'988.35
36 Subventions accordées	2'294'000	-100'000	-4.2%	2'394'000	1'933'965.00
REVENUS	2'107'065	176'583	9.1%	1'930'482	1'496'352.33
43 Recettes diverses	1'930'510	28	0.0%	1'930'482	1'361'150.35
46 Subventions acquises	176'555	176'555	-	-	135'201.98
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-8'458'896	167'337	-1.9%	-8'626'233	-8'146'811.69
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-204'224</i>	<i>13'278</i>	<i>-6.1%</i>	<i>-217'502</i>	<i>-194'851.87</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-884'543</i>	<i>-69'022</i>	<i>8.5%</i>	<i>-815'521</i>	<i>-1'035'795.88</i>
COÛT COMPLET	-9'547'664	111'592	-1.2%	-9'659'256	-9'377'459.45

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	32.40	0.20	0.62%	32.20	-
<i>ETP fixes</i>	<i>29.85</i>	<i>0.20</i>	<i>0.67%</i>	<i>29.65</i>	-
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.77</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.77</i>	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.78</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.78</i>	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton.

La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- N03.01 Connaissance du patrimoine
- N03.02 Protection du patrimoine

N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature et autres projets d'importance stratégique

Afin de maintenir et de préserver le patrimoine architectural, l'office du patrimoine et des sites a pour objectif d'améliorer la connaissance et la conservation des objets dignes de protection. De ce fait, il se doit de poursuivre les recensements architecturaux et de compléter les mesures de protection. De plus, la gestion des connaissances acquises en matière de patrimoine doit bénéficier des nouvelles technologies informatiques, favorisant une meilleure information du public concerné.

Les recherches sur le patrimoine architectural et urbain de la vieille ville visent la publication du tome 4 de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire.

Les manifestations à succès telles que les Journées du patrimoine seront reconduites.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

30 - Charges de personnel / ETP :

Il y a une petite variation des ETP fixes qui découle d'un transfert de ressources entre programmes du DCTI dont l'impact au niveau global est neutre.

Au final les charges de personnel augmentent légèrement par rapport au budget 2011 principalement en raison de la prise en compte de la part employeur des allocations familiales et de l'augmentation du taux CIA en prévision de la fusion des deux caisses de pension CIA et CEH.

31 - Dépenses générales :

Un transfert de charges entre le programme P01 *Etats-majors et activités de support départementales* et les différents programmes du DCTI est effectué afin de refléter au mieux les coûts de ces programmes. Cela concerne essentiellement les charges de reproduction de documents (mopieurs) et les fournitures générales. Ce transfert génère donc une légère hausse sur le programme N03, mais au niveau global de l'Etat l'impact est nul.

Cette hausse est quelque peu atténuée par la participation de ce programme aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat.

36 - Subventions accordées :

L'écart par rapport au budget 2011 s'explique par un ajustement à la baisse du montant des subventions à la restauration de bâtiments d'habitation (SRB) dont les dépenses étaient depuis quelques années légèrement inférieures au budget voté.

46 - Subventions acquises :

Une réallocation budgétaire de la subvention versée par la Confédération pour le fonds monuments, natures et sites a été effectuée entre le programme F04 *Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air* et le programme N03. Au total, le montant inscrit au budget 2012 ne varie pas.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection						
1.1 Nombre d'objets protégés par an	Efficacité	60	60	104	60	2015

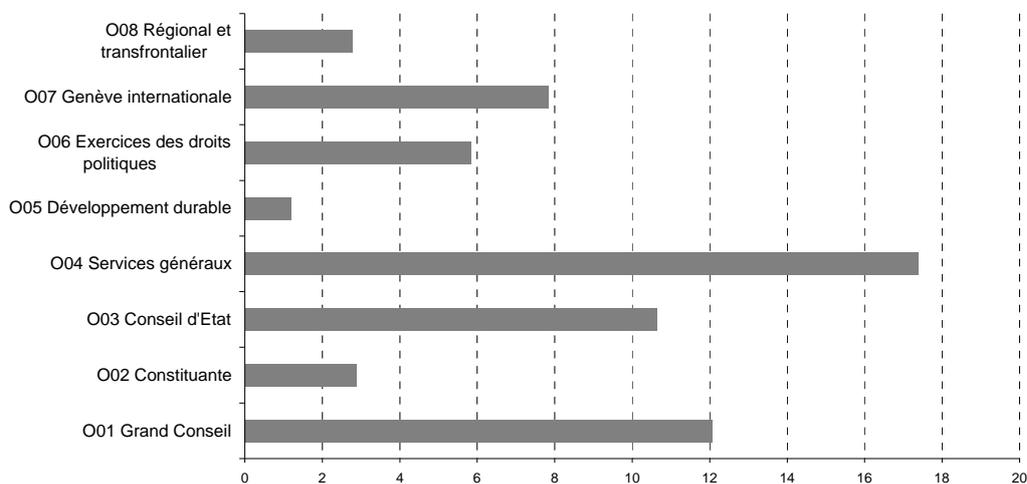
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	40	40	26	40	2015
3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection						
3.1 Nombre de manifestations organisées et publications	Qualité	47	44	94	47	2015

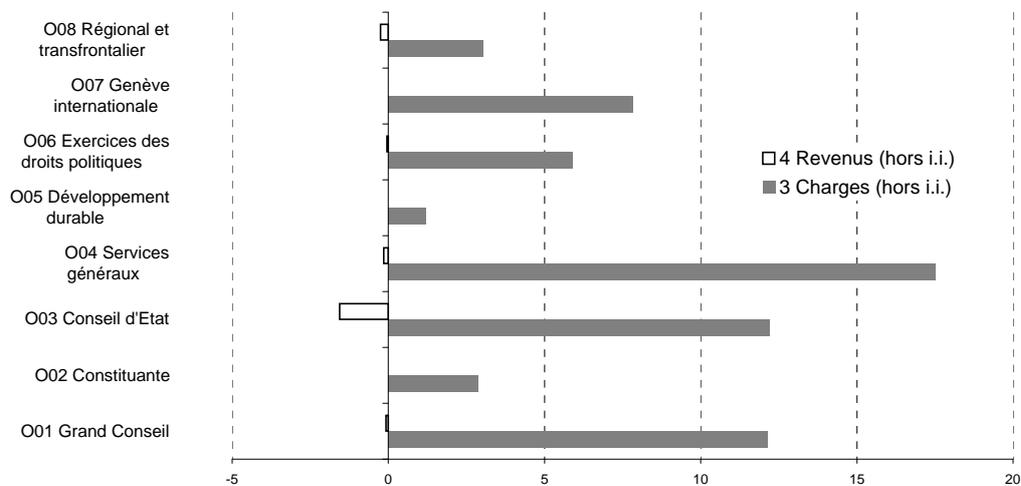
Commentaires

O Autorité et gouvernance

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



O Autorité et Gouvernance

Synthèse des priorités

L'atteinte des objectifs définis dans le programme de législature du Conseil d'Etat 2010-2013 dépend en grande partie du fonctionnement harmonieux des institutions et de la bonne gouvernance de l'administration cantonale.

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ces objectifs grâce à ses huit programmes - Grand Conseil, Constituante, Conseil d'Etat, services généraux, développement durable, exercice des droits politiques, Genève internationale et régional et transfrontalier - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Pour maintenir le cap fixé par le programme de législature et suivre ainsi les lignes directrices de l'action publique, il est primordial d'attribuer aux autorités politiques les moyens et les outils de modernisation indispensables à l'accomplissement de leur mission de pilotage. Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées aux nouveaux défis engendrés par une société en constante mutation, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

L'action gouvernementale s'inscrivant dans la durée, le Conseil d'Etat tient au respect des engagements pris dans le cadre de l'agenda 21 qui visent à assurer la prospérité du canton de Genève et de sa région selon les principes du développement durable. Si la compréhension des enjeux d'un développement durable semble avoir considérablement progressé parmi les différents acteurs de notre canton, il reste aujourd'hui à transformer cette prise de conscience en une modification des comportements à long terme. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat poursuivra en 2012 - conformément au programme de législature - ses actions en vue d'intégrer le développement durable dans les pratiques quotidiennes. Le développement harmonieux de Genève passe également par une coopération inter cantonale et transfrontalière. Dans ce cadre, l'objectif majeur du Conseil d'Etat consiste à développer, soutenir et coordonner un ensemble de politiques publiques au service des citoyens et des collectivités de la région genevoise et relevant de tous aspects de la vie quotidienne, aussi bien de la formation, de la protection de l'environnement, de l'accès facilité au marché ou encore de la culture.

La neuvième des dix orientations stratégiques définies par le gouvernement dans son programme de législature se rapporte à la Genève internationale. La présence d'institutions intergouvernementales dans notre canton contribue à sa prospérité et son attrait. Bien que Genève reste le plus grand centre de coopération internationale au monde, sa croissance se réduit et nécessite la mise en œuvre d'une politique cantonale de soutien à la «Genève internationale».

Par ailleurs, Genève se voit attribuer le secrétariat permanent du Bureau interparlementaire de coordination (BIC) financé par tous les cantons parties à la Convention sur la participation des parlements (CoParl)

Finalement, l'année 2012 sera également marquée par la soumission de la nouvelle Constitution au vote populaire et par l'élection des magistrats de la Cour des comptes.

001 Grand Conseil

Département responsable : GC

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	12'137'671	1'358'676	12.6%	10'778'995	9'403'768.37
30 Charges de personnel	8'253'627	85'916	1.1%	8'167'711	7'205'873.88
31 Dépenses générales	3'664'900	1'098'164	42.8%	2'566'736	2'054'375.92
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	214'144	174'596	441.5%	39'548	141'568.57
39 Imputations internes	5'000	0	0.0%	5'000	1'950.00
REVENUS	85'518	42'175	97.3%	43'343	60'450.20
43 Recettes diverses	75'518	42'175	126.5%	33'343	51'484.20
49 Imputations internes	10'000	0	0.0%	10'000	8'966.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-12'052'153	-1'316'501	12.3%	-10'735'652	-9'343'318.17
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-687'893</i>	<i>162'180</i>	<i>-19.1%</i>	<i>-850'073</i>	<i>-1'165'638.93</i>
COÛT COMPLET	-12'740'046	-1'154'321	10.0%	-11'585'725	-10'508'957.10

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	24.30	0.33	1.38%	23.97	-
<i>ETP fixes</i>	<i>24.30</i>	<i>0.33</i>	<i>1.38%</i>	<i>23.97</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

001.01 Grand Conseil.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le projet de budget du Grand Conseil comprend deux modifications d'importance. L'application de la loi 10616 sur la transparence et le financement des partis politiques induit une augmentation de 1,1 million du poste budgétaire destiné aux groupes parlementaires. D'autre part, l'attribution à Genève du secrétariat permanent du Bureau interparlementaire de coordination (BIC) explique le nouveau budget destiné à permettre le fonctionnement de cette instance. Ce budget est financé par tous les cantons parties à la Convention sur la participation des parlements

001 Grand Conseil (suite)

(CoParl). Pour le reste, le budget du Grand Conseil et de son secrétariat général est inchangé, hors mécanismes salariaux.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

002 Constituante

Département responsable : CST

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	2'892'087	-1'815'987	-38.6%	4'708'074	4'567'753.14
30 Charges de personnel	1'671'243	-1'120'701	-40.1%	2'791'944	2'883'727.80
31 Dépenses générales	1'125'085	-680'245	-37.7%	1'805'330	1'500'860.84
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	65'759	-35'041	-34.8%	100'800	27'623.00
39 Imputations internes	30'000	20'000	200.0%	10'000	155'541.50
REVENUS	477	-179	-27.3%	656	267.20
43 Recettes diverses	477	-179	-27.3%	656	267.20
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-2'891'610	1'815'808	-38.6%	-4'707'418	-4'567'485.94
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-175'345</i>	<i>-10'321</i>	<i>6.3%</i>	<i>-165'024</i>	<i>-289'153.42</i>
COÛT COMPLET	-3'066'955	1'805'487	-37.1%	-4'872'442	-4'856'639.36

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	6.00	0.00	0.00%	6.00	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>6.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>6.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

L'Assemblée constituante composée de 80 membres élus en 2008 par le Conseil général est chargée de la révision totale de la Constitution genevoise. Elle doit présenter un projet de nouvelle Constitution au Conseil général en 2012.

L'Assemblée constituante est élue comme le Grand Conseil, sous réserve des règles suivantes :

- Elle est composée de 80 membres.
- Le quorum est de 3%.
- L'apparementement de listes est interdit.
- Les dispositions relatives aux incompatibilités et à la durée de fonction ne s'appliquent pas.
- La durée de fonction s'étend de la séance constitutive à l'acceptation de la nouvelle Constitution ou à l'échec de la révision totale.

Ce programme contient la prestation suivante :

002.01 Constituante.

Projets prioritaires et justification des écarts

La diminution des charges de 1.8 millions de francs s'explique par la fin des travaux de la Constituante en 2012. Le vote du projet par l'Assemblée constituante interviendra à la fin du mois de mai et sera remis au Conseil d'Etat à la fin du mois de juin. Ce dernier organisera le scrutin populaire qui aura lieu le 14 octobre. Après avoir terminé ses travaux d'archivage et d'édition du *bulletin officiel* (mémorial), le secrétariat fermera ses portes le 31 octobre 2012.

002 Constituante (suite)

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
Adopter un projet de nouvelle Constitution et la soumettre au vote du Conseil général au plus tard en octobre 2012						
Date de la votation	Efficacité					

Commentaires

003 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	12'176'847	61'763	0.5%	12'115'084	11'003'671.09
30 Charges de personnel	8'597'710	245'078	2.9%	8'352'632	8'116'237.20
31 Dépenses générales	2'829'137	27'685	1.0%	2'801'452	2'362'112.89
36 Subventions accordées	750'000	-211'000	-22.0%	961'000	525'284.00
39 Imputations internes	-	-	-	-	37.00
REVENUS	1'555'648	-11'704	-0.7%	1'567'352	1'138'200.75
41 Patentes et concessions	230'000	0	0.0%	230'000	221'395.15
42 Revenus des biens	20	0	0.0%	20	-
43 Recettes diverses	1'325'628	-11'704	-0.9%	1'337'332	896'805.60
49 Imputations internes	-	-	-	-	20'000.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-10'621'199	-73'467	0.7%	-10'547'732	-9'865'470.34
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'619'409</i>	<i>202'998</i>	<i>-11.1%</i>	<i>-1'822'407</i>	<i>-2'130'375.18</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-9'675'302</i>	<i>2'378'503</i>	<i>-19.7%</i>	<i>-12'053'805</i>	<i>-6'718'676.04</i>
COÛT COMPLET	-21'915'910	2'508'033	-10.3%	-24'423'943	-18'714'521.56

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	48.94	1.49	3.14%	47.45	-
<i>ETP fixes</i>	<i>48.74</i>	<i>3.48</i>	<i>7.69%</i>	<i>45.26</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.20</i>	<i>0.01</i>	<i>5.26%</i>	<i>0.19</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.00</i>	<i>-2.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend à cet effet les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année de l'administration des finances.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme ses représentants-tes dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavis dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

003 Conseil d'Etat (suite)

Celles -ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

Le Programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient la prestation suivante :

003.01 Conseil d'Etat.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Pour la première fois, le Conseil d'Etat a présenté en 2010 un programme de législature, témoignant ainsi d'un degré nouveau de coordination entre départements et de transversalité au sein de l'administration. Afin de tenir le cap ainsi fixé, en matière de sécurité publique, de mobilité ou de formation, pour ne citer que ces trois domaines, il importe que l'état-major du gouvernement soit fort et efficace. Pour améliorer cette efficacité, un outil de suivi du programme de législature a été mis en oeuvre. Cet outil permet de suivre l'avancement des objectifs fixés par ce programme.

Justification des écarts par rapport au budget 2011 (montants alloués, ETP et valeurs-cibles des indicateurs)

L'augmentation du budget en 2012 est essentiellement expliquée par les éléments suivants :

Au niveau des charges de personnel (30)

1) Afin de pérenniser la structure des attachés aux questions fédérales et de renforcer le soutien administratif, le Conseil d'Etat a décidé de stabiliser les 2 postes des attachés aux questions fédérales (qui disposaient de contrats d'agents spécialisés) et leur fournir un appui administratif qui se traduit par 1 ETP supplémentaire au budget 2012.

2) Afin de gérer les systèmes d'informations transversaux qui ne cessent de prendre de l'ampleur, le Conseil d'Etat a décidé de doter le service de l'organisation et des systèmes d'information (OSI) de 1 ETP supplémentaire. Il y a lieu de préciser que ce service est également responsable de gérer également le système d'information des droits politiques, qui devient inter-cantonal puisque Genève héberge aujourd'hui le vote des suisses à l'étranger pour 3 cantons.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

004 Services généraux

004.01 Audits de la Cour des Comptes

Département responsable : CDC

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	3'684'639	76'488	2.1%	3'608'151	3'384'298.88
30 Charges de personnel	3'475'126	73'230	2.2%	3'401'896	3'213'908.10
31 Dépenses générales	166'462	3'264	2.0%	163'198	131'505.24
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	43'051	-6	-0.0%	43'057	38'885.54
REVENUS	2'148	23	1.1%	2'125	3'702.30
43 Recettes diverses	2'148	23	1.1%	2'125	3'702.30
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-3'682'491	-76'465	2.1%	-3'606'026	-3'380'596.58
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-368'389</i>	<i>2'277</i>	<i>-0.6%</i>	<i>-370'666</i>	<i>-509'382.20</i>
COÛT COMPLET	-4'050'880	-74'188	1.9%	-3'976'692	-3'889'978.78

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	15.60	0.12	0.78%	15.48	-
<i>ETP fixes</i>	<i>4.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>11.60</i>	<i>0.12</i>	<i>1.05%</i>	<i>11.48</i>	<i>-</i>

Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Etant un organe constitutionnel, elle est du même rang que le Conseil d'Etat. Elle ne peut en conséquence recevoir aucune instruction de sa part, notamment quant à une limitation de son activité. Elle n'est soumise qu'au contrôle du Grand Conseil, conformément à l'article 141 de la Constitution genevoise.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes et des institutions qui en dépendent, des institutions cantonales de droit public, des institutions privées dans lesquelles l'Etat possède une participation majoritaire et des organismes subventionnés (art. 3 D 1 12).

La Cour des comptes vérifie d'office et selon son libre choix la légalité des activités et la régularité des recettes et des dépenses décrites dans les comptes et s'assure du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par les entités contrôlées (art. 1 al. 2 D 1 12).

La Cour des comptes exerce ses contrôles conformément à l'art. 174a al.1 de la Constitution genevoise qui précise que « l'administration de l'Etat de Genève et des communes doit être fonctionnelle, efficace et structurée de manière à éviter des lenteurs, des travaux faits à double et, d'une manière générale, des dépenses sans relation avec le résultat recherché » (art. 8 al. 1 loi D 1 12).

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 8 al. 2 D 1 12). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 9 al. 1 et 2 D 1 12).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport annuel indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 9 al. 3 D 1 12).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités auditées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue

004 Services généraux (suite)

004.01 Audits de la Cour des Comptes

- de la régularité des comptes, de la légalité des activités et opérations et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens, de demandes du Conseil d'Etat, du Parlement ou du Pouvoir judiciaire, ou encore par autosaisine, rendre une décision de refus d'entrer en matière ou effectuer un audit de légalité, financier ou de gestion des entités (ou d'une partie de leurs activités) soumises au contrôle.
 3. Etablir des rapports portant sur les contrôles opérés. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations à l'audité pour que ce dernier puisse résoudre les problèmes de régularité, légalité ou de bon emploi identifiés. Identifier des économies.
 4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes par le biais des rapports.
 5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport de gestion annuel, intégrant notamment les suites données aux recommandations.

Le champ de contrôle de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'Etat, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 10 milliards de budget de fonctionnement et emploient environ 30'000 personnes.

Projets prioritaires et justification des écarts

La Cour des comptes s'efforcera de poursuivre et d'améliorer ses prestations d'audits tant à l'égard de l'administration qu'à celui des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public.

Dans ce but, la Cour des comptes conduira des audits stratégiques portant sur la structure de l'Etat et des communes afin d'en améliorer la gestion (éviter les dysfonctionnements, doublons, lenteurs, etc.), parallèlement aux audits spécifiques portant sur les problématiques opérationnelles des entités (légalité des activités, régularité des comptes, bon emploi des fonds).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre de téléchargements des rapports	Qualité	6000	6'000	27'182	6000	2013
1.2 Nombre de visites sur le site	Efficacité	24000	24'000	90'855	24000	2013
1.3 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	500			500	2013
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport, ou cadre d'une lettre de non entrée en matière)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et de décisions de non-entrée en matière dûment motivée après une étude du dossier.	Efficacité	24	24	18	24	2013

004 Services généraux (suite)

004.01 Audits de la Cour des Comptes

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audit pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, sur des revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures	Efficienc	4 mio	4 mio	20.5 mio	4 mio	2013

Commentaires

004 Services généraux

004.02 Evaluations de politiques publiques

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11 en F	Budget 2011	Compte 2010
CHARGES	726'824	-6'492	733'316	532'712.40
30 Charges de personnel	514'501	-4'347	518'848	485'893.25
31 Dépenses générales	212'323	-2'145	214'468	46'819.15
REVENUS	265	0	265	575.85
43 Recettes diverses	265	0	265	575.85
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-726'559	6'492	-733'051	-532'136.55
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-4'838</i>	<i>568</i>	<i>-5'406</i>	<i>-3'708.19</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-65'358</i>	<i>-5'376</i>	<i>-59'982</i>	<i>-81'032.04</i>
COÛT COMPLET	-796'754	1'685	-798'439	-616'876.78

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11 en ETP	Budget 2011	Compte 2010
TOTAL POSTES	2.00	0.00	2.00	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>2.00</i>	<i>-</i>

Descriptif de la prestation

Aide à la décision pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans la mise en oeuvre des politiques publiques et les révisions législatives, la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) est compétente pour mettre en évidence et apprécier:

- Les effets de lois cantonales (efficacité, atteinte des objectifs);
- l'organisation des services en regard de leurs buts;
- le rapport coût/utilité des prestations et des dépenses publiques.

La CEPP fait, en outre, des recommandations pour améliorer la pertinence et l'efficacité des politiques publiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

La CEPP traite en continu quatre à six sujets d'évaluation et publie en principe deux rapports par année. En 2012, la CEPP mènera à terme et publiera deux rapports d'évaluation, tous deux mandatés par la Commission de contrôle de gestion (évaluation de la politique de protection contre le bruit et évaluation de la politique de formation de la police). La CEPP prévoit en outre d'adopter et de mettre en route deux projets d'évaluation (études de faisabilité).

La CEPP travaille en priorité sur mandat du Conseil d'Etat et des commissions de contrôle de gestion et des finances. A défaut, elle peut engager des évaluations de son propre chef après en avoir informé le Conseil d'Etat.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

La baisse des charges de personnel et des dépenses générales représente les économies fournies par la CEPP dans le cadre du programme de mesures conjoncturelles et structurelles adopté par le Conseil d'Etat.

004 Services généraux (suite)

004.02 Evaluations de politiques publiques

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser des évaluations sur les politique publiques et les effets des lois.						
1.1 Nombre annuel de publications approuvées en plénum.	Efficacité	2	2	3		

Commentaires

004 Services généraux

004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11 en F	en %	Budget 2011	Compte 2010
CHARGES	4'859'661	-21'817	-0.4%	4'881'478	4'799'179.17
30 Charges de personnel	4'202'264	-5'177	-0.1%	4'207'441	4'218'484.30
31 Dépenses générales	657'397	-16'640	-2.5%	674'037	580'694.87
REVENUS	95'503	-43	-0.0%	95'546	75'934.65
42 Revenus des biens	-	-	-	-	0.20
43 Recettes diverses	95'503	-43	-0.0%	95'546	75'934.45
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'764'158	21'774	-0.5%	-4'785'932	-4'723'244.52
<i>Coût des activités de support</i>	-32'345	3'641	-10.1%	-35'986	-33'406.88
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'222'141	-54'681	4.7%	-1'167'460	-1'386'921.81
COÛT COMPLET	-6'018'644	-29'266	0.5%	-5'989'378	-6'143'573.21

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11 en ETP	en %	Budget 2011	Compte 2010
TOTAL POSTES	29.95	-0.50	-1.64%	30.45	-
<i>ETP fixes</i>	27.45	0.00	0.00%	27.45	-
<i>ETP auxiliaires</i>	2.50	-0.50	-16.67%	3.00	-

Descriptif de la prestation

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) met à disposition des autorités et de la collectivité dans son ensemble, en toute indépendance professionnelle, des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes.

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Ses principaux projets pour l'année 2012 sont les suivants:

- poursuivre l'intégration, par étapes, des statistiques du domaine bâti (loyers, locaux vacants) dans le système de gestion statistique des bâtiments et logements;
- introduire la statistique cantonale révisée de la population, tenant compte du nouveau système de recensement fédéral;
- exploiter les résultats de l'enquête structurelle annuelle auprès de la population et des ménages (premier exercice);
- réviser la gestion de la statistique annuelle des transactions immobilières en mobilisant diverses sources

004 Services généraux (suite)

004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

d'information;

- diffuser les nouvelles projections démographiques pour l'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- achever l'analyse de la précarité à l'échelon de l'agglomération transfrontalière dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier, en collaboration avec l'INSEE Rhône-Alpes;
- rationaliser le processus de mise à jour du site Internet StatistiqueGenève et des sites associés;
- préparer la mise en œuvre de la loi révisée sur la statistique publique cantonale (LStat).

Justification des écarts par rapport au budget 2011

La baisse des charges de personnel et des dépenses générales intègre d'une part une réallocation de dotation budgétaire au sein du DF sur les charges de personnel et d'autre part, les économies de 57'000 francs fournies par l'OCSTAT dans le cadre du programme de mesures conjoncturelles et structurelles adopté par le Conseil d'Etat. Elles se concrétisent par la suppression de 0.5 ETP auxiliaire.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié						
1.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	96%	95%	96%	97%	2015

Commentaires

004 Services généraux

004.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11	Budget 2011	Compte 2010	
	en F	en %			
CHARGES	531	-1'151'225	-100.0%	1'151'756	1'357'248.81
30 Charges de personnel	-	-1'125'515	-100.0%	1'125'515	1'274'966.70
31 Dépenses générales	-	-26'241	-100.0%	26'241	67'833.15
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	531	531	-	-	14'264.46
39 Imputations internes	-	-	-	-	184.50
REVENUS	-	-1'200'949	-100.0%	1'200'949	1'551'334.80
43 Recettes diverses	-	-1'200'949	-100.0%	1'200'949	1'551'334.80
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-531	-49'724	-101.1%	49'193	194'085.99
<i>Coût des activités de support</i>	-4	8'487	-100.0%	-8'491	-9'446.47
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3	162'447	-100.0%	-162'450	-224'293.76
COÛT COMPLET	-537	121'211	-99.6%	-121'748	-39'654.24

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11	Budget 2011	Compte 2010	
	en ETP	en %			
TOTAL POSTES	0.00	-8.60	-100.00%	8.60	-
<i>ETP fixes</i>	0.00	-7.60	-100.00%	7.60	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.00	-1.00	-100.00%	1.00	-

Descriptif de la prestation

Le service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (SSF) a pour mission de:

- Veiller d'une manière générale à ce que les fondations et institutions de prévoyance sous sa surveillance soient administrées conformément au droit fédéral et cantonal, aux dispositions de leurs statuts, de leurs éventuels règlements et selon les règles d'une prudente gestion;
- contrôler la légalité et la gestion prudente (financièrement) de l'activité des fondations, des institutions de prévoyance et des Rentés Genevoises.

Les principales tâches exercées sont:

- La mise sous surveillance des fondations;
- le contrôle annuel des états financiers;
- les contrôles juridiques abstraits de tous les règlements, de leurs modifications, des contrats et conventions, ainsi que l'approbation par décision des règlements de liquidation partielle;
- l'approbation par décision des fusions transformations et transferts de patrimoine;
- l'approbation par décision des modifications statutaires;
- la tenue du registre cantonal de la prévoyance professionnelle;
- l'approbation par décision des dissolutions, liquidations totales, plans de répartition et radiations, le contrôle

004 Services généraux (suite)

004.04 Surveillance des fondations et institutions de prévoyance

judicière des mesures d'assainissement en cas de découverts et de surendettement, la nomination de commissaires ou de liquidateurs;

- l'octroi d'une dispense d'organe de révision pour les fondations classiques;
- la prise de toute autre décision d'office ou sur plainte relevant de sa responsabilité de surveillance.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le service de Surveillance des fondation et institutions de prévoyance sortira des comptes de l'Etat au 01.01.2012, date à laquelle il deviendra un établissement de droit public.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Assurer l'autofinancement du service dans l'accomplissement de sa mission de surveillance						
1.1 Taux émoluments/charges	Efficacité		100%	103%		
2. Garantir une organisation efficace de la surveillance						
2.1 Proportion des états financiers des entités sous surveillance contrôlés dans un délai de 12 mois	Efficacité		> 90%	97% (30.06.10) ; 99% (31.12.10)		

Commentaires

004 Services généraux

004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Département responsable : DIM

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	760'526	-1'589	-0.2%	762'115	715'823.32
30 Charges de personnel	723'026	6'618	0.9%	716'408	693'245.15
31 Dépenses générales	37'500	-8'207	-18.0%	45'707	22'578.17
REVENUS	770	2	0.3%	768	579.10
43 Recettes diverses	770	2	0.3%	768	579.10
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-759'756	1'591	-0.2%	-761'347	-715'244.22
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-81'854</i>	<i>17'731</i>	<i>-17.8%</i>	<i>-99'585</i>	<i>-96'139.67</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-185'693</i>	<i>-11'186</i>	<i>6.4%</i>	<i>-174'507</i>	<i>-209'682.50</i>
COÛT COMPLET	-1'027'303	8'136	-0.8%	-1'035'439	-1'021'066.39

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.45	0.20	3.81%	5.25	-
<i>ETP fixes</i>	<i>5.45</i>	<i>0.20</i>	<i>3.81%</i>	<i>5.25</i>	<i>-</i>

Descriptif de la prestation

Contrôler, valider les délibérations municipales et préparer les arrêtés du Conseil d'Etat ou les décisions départementales y relatifs

Contrôler les budgets et les comptes des communes en vue de leur approbation

Instruire les plaintes formées auprès de l'autorité de surveillance des communes

Conseiller, informer et organiser des formations pour les communes

Appuyer à la formulation de délibérations, règlements et autres documents administratifs

Répondre aux questions des administrations, des membres des exécutifs communaux et des conseillers municipaux, des citoyens

Réaliser des études intercommunales

Elaborer des statistiques et ratios

004 Services généraux (suite)

004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Projets prioritaires et justification des écarts

Les principaux objectifs de la surveillance des communes pour 2012 sont les suivants:

- Poursuivre le traitement des textes votés par les conseils municipaux;
- apporter son appui aux exécutifs dans le cadre de leurs tâches et participer aux divers projets touchant le domaine communal.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à l'application de la loi par les communes						
1.1. Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC.	Qualité	0	0	1	0	2014

Commentaires

004 Services généraux

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : CHA

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	650'589	-284'327	-30.4%	934'916	900'265.63
30 Charges de personnel	521'220	-277'983	-34.8%	799'203	720'738.85
31 Dépenses générales	129'369	-6'344	-4.7%	135'713	179'526.78
REVENUS	423	-252	-37.3%	675	307.70
43 Recettes diverses	423	-252	-37.3%	675	307.70
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-650'166	284'075	-30.4%	-934'241	-899'957.93
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-92'201</i>	<i>38'679</i>	<i>-29.6%</i>	<i>-130'880</i>	<i>-164'347.27</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-125'307</i>	<i>-34'409</i>	<i>37.9%</i>	<i>-90'898</i>	<i>-123'477.59</i>
COÛT COMPLET	-867'674	288'345	-24.9%	-1'156'019	-1'187'782.80

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	2.00	-2.00	-50.00%	4.00	-
<i>ETP fixes</i>	<i>2.00</i>	<i>-2.00</i>	<i>-50.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>-</i>

Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une nouvelle fonction indépendante de surveillance, le proposé à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Les préposées, élues à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en oeuvre le droit constitutionnel d'accès à l'information de la population (transparence), dans le respect de la protection des données personnelles (articles 13 et 16 de la Constitution fédérale).

Pour une mise en oeuvre efficace et coordonnée des institutions cantonales publiques dans ces domaines, les préposées offrent information, services et conseils à l'attention des citoyennes et citoyens et des administrations publiques et parapubliques du canton, et gèrent les conflits pouvant naître du traitement des données personnelles comme de l'exercice du droit d'accès aux documents.

Elles procèdent, en outre, à des contrôles auprès des administrations publiques et parapubliques et émettent des recommandations à leur endroit.

Projets prioritaires et justification des écarts

La commission des finances a voté successivement deux amendements: le premier supprimait 700'000 fr. sur quelque 830'000 fr. que comportait la nature 30 « charges du personnel » ; le second en supprimait « seulement » 300'000 fr. Cet amendement a été adopté par le Grand Conseil. Il correspond à la suppression pure et simple des forces de travail allouées de par la loi aux préposées, qui doivent disposer d'un « secrétariat permanent doté du

004 Services généraux (suite)

004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

personnel nécessaire » (art. 55 al. 3). Concrètement les charges du personnel sont passées de FRS 799'203 à 521'220.--. Les priorités 2012 telles que fixées dans le projet de budget sont amendées comme suit:

-accompagnement des projets AeL, e-Toile et DRG: priorité maintenue

- suivi et mises à jour des deux solutions du catalogue des fichiers: priorité supprimée. Cette obligation légale ne pourra pas être mise en oeuvre sans les deux collaborateurs qui s'en occupaient jusqu'à présent tant sur le plan technique que juridique

- mise en oeuvre des contrôles planifiés : priorité supprimée. Cette obligation légale (notamment contrôle à la police exigé par l'Europe) ne pourra pas être mise en oeuvre sans le collaborateur scientifique auquel la direction des contrôles a été confiée et une formation offerte à cette fin.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes individuelles d'information des citoyens en matière de transparence et de protection des données ainsi que les requêtes en cas de litige						
1.1 Nombre de demandes personnelles traitées sur le nombre de demandes déposées	Efficacité	50%	95%		100%	2014
2. Rendre les pratiques des institutions soumises à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles conformes à la loi						
2.1 Nombre d'institutions ayant élaboré des directives et des procédures d'ici fin 2011, conformément à la loi	Efficacité	95%	95%			

Commentaires

Indicateur 1.1 : la perte de nos deux collaborateurs, à savoir notre secrétaire et notre juriste, nous empêchera vraisemblablement de traiter efficacement et rapidement toutes les demandes que nous recevons, comme nous avons pu le faire jusqu'à maintenant. 50 % paraissent être un maximum à vues humaines.

004 Services généraux

004.07 Archives d'Etat

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	2'584'375	6'090	0.2%	2'578'285	2'681'092.39
30 Charges de personnel	1'981'855	-11'708	-0.6%	1'993'563	2'031'884.84
31 Dépenses générales	347'846	11'835	3.5%	336'011	374'239.97
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	31'174	5'963	23.7%	25'211	51'816.58
35 Dédommagements à des tiers	223'500	0	0.0%	223'500	223'151.00
REVENUS	42'656	20'978	96.8%	21'678	45'598.75
43 Recettes diverses	17'656	-22	-0.1%	17'678	43'214.75
45 Dédommagements de collectivités publiques	25'000	25'000	-	-	-
46 Subventions acquises	-	-4'000	-100.0%	4'000	2'384.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-2'541'719	14'888	-0.6%	-2'556'607	-2'635'493.64
<i>Coût des activités de support</i>	-53'216	-6'853	14.8%	-46'363	-42'916.03
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'641'525	-90'403	5.8%	-1'551'122	-1'694'487.71
COÛT COMPLET	-4'236'460	-82'368	2.0%	-4'154'092	-4'372'897.38

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	15.60	0.00	0.00%	15.60	-
<i>ETP fixes</i>	15.60	0.00	0.00%	15.60	-

Descriptif de la prestation

Cette prestation vise à l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle. L'archivage contribue à documenter l'activité des institutions publiques, à assurer la continuité et le contrôle de leur gestion, ainsi que la sécurité du droit. Il sauvegarde les intérêts légitimes de personnes touchées ou de tiers, ainsi que ceux de la science et de la recherche. Il crée ainsi les conditions nécessaires à la compréhension de l'histoire. Dans ce sens, il s'agit de constituer et de conserver les archives de l'État, de gérer des fonds d'archives de provenance privée, de rédiger des outils de recherches et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Les principaux objectifs du service des Archives d'Etat de Genève pour 2012 sont les suivants:

- Etablir et mettre à jour les calendriers de conservation, les bordereaux de versements et de destructions pour les services de l'administration;
- Traiter les fonds conservés (conditionnement, classement, inventorisat) et les communiquer;
- Poursuivre le programme de numérisation et de restauration;
- Poursuivre le programme de surveillance des archives communales;
- Publier un guide sur les recherches généalogiques;
- Réaliser un projet pilote pour l'archivage des données numériques.

004 Services généraux (suite)

004.07 Archives d'Etat

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Satisfaire les demandes individuelles de renseignements (recherches historiques dans les fonds d'archives)						
1.1 Taux de demandes personnelles traitées	Efficacité	100%			100%	2013
2. Poursuivre le programme de numérisation						
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	35'000			+/- 5%	2013
3. Poursuivre l'inspection des archives communales						
3.1 Nombre de visites d'archives communales	Qualité	6			6	2013

Commentaires

Le budget 2012 correspond au premier exercice "objectifs et indicateurs" pour les Archives d'Etat.

004 Services généraux

004.08 Audits et expertises de l'ICF

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	4'255'358	-3'636	-0.1%	4'258'994	4'070'164.26
30 Charges de personnel	4'146'430	1'228	0.0%	4'145'202	4'029'154.40
31 Dépenses générales	108'694	-5'098	-4.5%	113'792	40'897.28
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	234	234	-	-	112.58
REVENUS	8'955	-38	-0.4%	8'993	33'117.10
43 Recettes diverses	8'955	-38	-0.4%	8'993	33'117.10
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-4'246'403	3'598	-0.1%	-4'250'001	-4'037'047.16
<i>Coût des activités de support</i>	-28'322	3'075	-9.8%	-31'397	-28'332.24
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-552'656	-52'514	10.5%	-500'142	-685'367.90
COÛT COMPLET	-4'827'381	-45'841	1.0%	-4'781'540	-4'750'747.30

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	27.40	0.00	0.00%	27.40	-
<i>ETP fixes</i>	26.90	0.00	0.00%	26.90	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.50	0.00	0.00%	0.50	-

Descriptif de la prestation

L'Inspection cantonale des finances (ICF) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales, qui peuvent être de 4 types:

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, l'ICF peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 105). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF (loi D105) par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, l'ICF est à disposition de l'administration (Conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

004 Services généraux (suite)

004.08 Audits et expertises de l'ICF

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Les principaux objectifs de l'Inspection cantonale des finances pour 2012 sont les suivants:

- Répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat. (art. 4 et 5 LSGAF);
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques (art. 14 LSGAF);
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession. (art. 9 et 10 LGAF);
- être un pôle de compétences à disposition de l'Etat en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance (art. 6 LSGAF).

Justification des écarts par rapport au budget 2011

La baisse des charges intègre d'une part une réallocation de dotation budgétaire au sein du DF sur les charges de personnel et d'autre part, les économies de 50'000 francs fournies par l'ICF dans le cadre du programme de mesures conjoncturelles et structurelles adopté par le Conseil d'Etat.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités.	Efficacité	80%	80%	90%	85%	2013

Commentaires

005 Développement durable

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	1'188'965	-92'226	-7.2%	1'281'191	1'119'228.75
30 Charges de personnel	895'553	-14'700	-1.6%	910'253	844'670.95
31 Dépenses générales	202'906	-78'032	-27.8%	280'938	184'557.80
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	506	506	-	-	-
36 Subventions accordées	90'000	0	0.0%	90'000	90'000.00
REVENUS	681	-22	-3.1%	703	6'038.20
43 Recettes diverses	681	-22	-3.1%	703	6'038.20
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-1'188'284	92'204	-7.2%	-1'280'488	-1'113'190.55
<i>Coût des activités de support</i>	-87'950	17'988	-17.0%	-105'938	-84'886.32
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-168'023	-25'883	18.2%	-142'140	-173'743.58
COÛT COMPLET	-1'444'257	84'308	-5.5%	-1'528'565	-1'371'820.45

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.81	-0.13	-2.19%	5.94	-
<i>ETP fixes</i>	5.81	-0.13	-2.19%	5.94	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à fournir des outils pratiques, de l'expertise, de l'accompagnement et du soutien à destination des autorités, des administrations, des institutions, des entreprises et du public, afin de favoriser un développement de Genève et de la région compatible avec les principes du développement durable. Ce programme est mis en œuvre par le Service cantonal du développement durable.

Ce programme contient la prestation suivante :

005.01 Développement durable.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Les multiples questionnements, qui surgissent dans le cadre des crises financières, économiques et environnementales auxquelles nous faisons face, créent un intérêt croissant pour la notion de développement durable, perçue comme une démarche permettant une meilleure prise en compte de la diversité des enjeux et, de ce fait, une plus grande capacité d'anticipation. Mais si la compréhension des enjeux d'un développement durable semble avoir considérablement progressé parmi les différents acteurs de notre canton, il reste aujourd'hui à transformer cette prise de conscience en une modification des comportements à long terme. C'est la raison pour laquelle l'objectif du programme de législature 2010-2013 vise à intégrer le développement durable dans les pratiques quotidiennes.

Sur la base des constats du rapport d'évaluation 2007-2010 de *la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21)*, des objectifs ont été définis pour les quatre prochaines années. Le budget 2012 du service cantonal du développement durable (SCDD) s'inscrit dans ce cadre.

005 Développement durable (suite)

Il s'agira, conformément au programme de législature, de renforcer les efforts d'information et de conseils entrepris jusqu'à présent et de mettre à disposition de l'administration cantonale ainsi que des acteurs de la société genevoise, des outils facilitant l'intégration du développement durable au quotidien. Différents projets seront ainsi menés durant l'année, par l'ensemble des collaborateurs du SCDD, notamment:

1. Un bilan des expériences mises en place dans le cadre du Guide des achats professionnels responsables (formations, mise en place de groupes test, etc.) sera réalisé en 2012. Il s'agira, sur la base de l'expérience pilote menée en 2011, d'optimiser l'utilisation du Guide et d'en maximiser l'impact;
2. L'organisation d'atelier "cuisinez malin" sera poursuivie. La publication de recettes privilégiant les fruits et les légumes locaux et de saison sera assurée grâce à un large réseau de 50 partenaires institutionnels et privés.
3. Le soutien financier pour les projets communaux particulièrement pertinents en matière de développement durable sera poursuivi en 2012, tout comme l'organisation du concours cantonal en vue de décerner la bourse, le prix et la distinction du développement durable.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, le SCDD poursuivra d'autres projets stratégiques :

1. Une réflexion sera menée afin de déterminer les possibilités d'intégrer les principes du développement durable (DD) dans les contrats de prestations des entités subventionnées;
2. Afin de disposer d'une vue d'ensemble des progrès accomplis en matière de développement durable sur le territoire genevois, les données du Cercle des indicateurs (système d'indicateurs centraux de développement durable pour les cantons) seront actualisées et mises à disposition via le site internet de l'OCSTAT.

Chargé de piloter et de coordonner la mise en œuvre de la *loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21)*, le SCDD renforcera également les partenariats existants qui ont conduit à des avancées significatives ces dernières années. Certaines collaborations prometteuses seront ainsi poursuivies afin de déployer tous leurs effets, notamment :

1. Les contacts établis avec les représentants du projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'y favoriser une intégration optimale des principes du développement durable. Des assises de l'économie sociale et solidaire transfrontalières seront organisées en 2012 en partenariat avec le service des affaires extérieures.
2. Les actions menées avec d'une part les représentants des entreprises genevoises notamment la Fédération des entreprises romandes et la Chambre de commerce, de l'industrie et des services et d'autre part avec l'Association des communes genevoises (ACG) pour promouvoir et diffuser le *Guide des achats professionnels responsables*;
3. Le renforcement des actions d'accompagnement et de soutien aux PME, via notamment une collaboration avec la Chambre de commerce, de l'industrie et des services (CCIG) et le renouvellement du partenariat avec la Haute Ecole de Gestion (HEG).

Justificatif des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 découlent des événements suivants :

La diminution des dépenses générales (nature 31) résulte d'une volonté d'économies et concerne principalement les honoraires et prestations de tiers.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Améliorer la politique d'achat par l'intégration de critères de développement durable						

005 Développement durable (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1.1 Taux de satisfaction des participants aux formations relatives au guide des achats professionnels responsables	Qualité	70%	70%			
2. Inciter la population genevoise à adopter des comportements compatibles avec un développement durable						
2.1 Variation en % du chiffre d'affaires des labels durables en grande surface	Efficacité	3%				
3. Stimuler et soutenir des projets communaux particulièrement pertinents en matière de développement durable						
3.1 Nombre de projets communaux faisant l'objet d'un soutien financier ou d'un accompagnement méthodologique	Efficience	10	10	9		
4. Accroître la consommation de fruits et légumes locaux de saison par les enfants						
4.1 Nombre de consultations de recettes à base de fruits et légumes locaux de saison sur le site www.ge.ch/cuisinezmalin	Efficacité	3'000	3'000	1715		
4.2 Nombre de partenaires participant à la diffusion des publications "Cuisinez malin"	Efficacité	50				
5. Développer les synergies au sein de l'Etat afin d'accroître l'efficacité des actions de promotion du développement durable						
5.1 Nombre de projets menés dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec un ou plusieurs services de l'Etat	Efficacité	12				

Commentaires

Indicateur 2.1 : Il s'agit d'un nouvel indicateur. Celui-ci permet de mesurer si la tendance générale va vers une augmentation de la consommation de produits "durables". Il doit toutefois être interprété avec certaines réserves. Divers facteurs autres que le changement de comportement des consommateurs peuvent être à l'origine des variations de cet indicateurs (variation de prix, augmentation ou diminution de l'assortiment des produits labellisé, etc...). Les données disponibles sont de 2010 pour 2011, de 2011 pour 2012 (n+1) et proviennent d'un grand distributeur de la place avec lequel le service est en partenariat sur certaines actions/campagnes.

Indicateur 4.2 : Parmi les principaux partenaires figurent des structures institutionnelles (notamment les villes et communes genevoises, la Direction générale de l'agriculture, le service de santé de la jeunesse, la Haute école de santé, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement), des entités subventionnées (notamment la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, la Fondation officielle de la jeunesse, Fourchette verte) ainsi que des acteurs privés (Migros Genève, Pharma Genève, Espace terroir ...).

O06 Exercices des droits politiques

Département responsable : CHA

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	5'898'448	-1'700'013	-22.4%	7'598'461	3'744'762.25
30 Charges de personnel	2'565'824	-50'506	-1.9%	2'616'330	1'808'797.84
31 Dépenses générales	3'292'624	-1'389'507	-29.7%	4'682'131	1'946'764.41
36 Subventions accordées	40'000	-260'000	-86.7%	300'000	-10'800.00
REVENUS	49'927	-158'099	-76.0%	208'026	47'455.37
43 Recettes diverses	49'927	-158'099	-76.0%	208'026	47'455.37
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-5'848'521	1'541'914	-20.9%	-7'390'435	-3'697'306.88
<i>Coût des activités de support</i>	-830'257	191'467	-18.7%	-1'021'724	-685'593.66
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-502'335	-22'850	4.8%	-479'485	-543'347.44
COÛT COMPLET	-7'181'113	1'710'531	-19.2%	-8'891'644	-4'926'247.98

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	10.29	1.05	11.36%	9.24	-
<i>ETP fixes</i>	10.29	1.09	11.85%	9.20	-
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-0.03	-100.00%	0.03	-

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

O06.01 Exercices de droits politiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Le projet de vote par internet, qui contribue à la mise en œuvre de l'administration en ligne, va se poursuivre. Le vote par internet sera proposé de manière systématique pour toutes les votations qui sont strictement cantonales. La promotion de ce système en Suisse et à l'étranger va s'intensifier.

Autres projets d'importance stratégique

En 2012, en plus des votations usuelles, la Chancellerie devra organiser l'élection de la Cour des comptes et la votation sur la nouvelle Constitution.

Justification des écarts par rapport au budget 2011 (montants alloués, ETP et valeurs-cibles des indicateurs)

Le budget 2012 prend en compte le fait qu'il n'y aura pas d'opérations de dépouillement centralisé.

O06 Exercices des droits politiques (suite)

Au niveau des charges de personnel (30)

Compte tenu de l'augmentation croissante des tâches assumées par le service des votations et élections (contrôle des signatures lors des initiatives et référendum fédéraux pour le compte des communes, reprises de certaines tâches assumées jusque là par l'office cantonal de la population), les collaborateurs de ce service cumulent de nombreuses heures supplémentaires lors des opérations d'élections et de votations (en moyenne un millier par an), raison pour laquelle il devient indispensable de doter ce service d'1 ETP supplémentaire. La situation critique des heures supplémentaires effectuées avait d'ailleurs été constatée par la Cour des comptes dans un de ses précédents rapports.

Il y a lieu de préciser que ce poste supplémentaire sera également compensé par des recettes supplémentaires estimées à F 22'000 puisque dès 2011, le service a repris pour le compte des communes le contrôle des signatures lors des initiatives et référendum fédéraux et que cette prestation est facturées aux communes.

Cette augmentation de charges due au poste supplémentaire est compensée par une diminution de la rubrique 30 afin de tenir compte de l'absence d'opérations de dépouillement centralisé en 2012.

Au niveau des dépenses générales (31)

Compte tenu de l'absence d'opérations de dépouillement centralisé en 2012, les charges ont été diminuées de plus de 1,6 millions par rapport au budget 2011. Parallèlement à cela les besoins du service des votations et élections ont été augmentés d'environ F 200'000 pour tenir compte des opérations prévues en 2012.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1. Nombre de recours fondés imputables au service des votations et élections	Qualité	0	0	0	0	
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1. Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	
2.2. Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés imputables au service des votations et élections et de réclamations sur le délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	
2.3. Sur le plan communal : nombre d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	
3. Développer l'utilisation du vote par internet à Genève						
3.1 Mettre en oeuvre de manière systématique le vote par internet dans l'ensemble du canton lorsqu'il s'agit d'une votation purement cantonale	Qualité	100% des cas			100%des cas	
4. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
4.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	3	3	3	4	2013

Commentaires

Indicateur 4.1 : La valeur pour le LT (2013) a été revu à la baisse par rapport au PB2011 car de nombreux cantons sont en attente d'une décision politique.

007 Genève internationale

Département responsable : DSPE

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	7'823'033	1'272'851	19.4%	6'550'182	6'033'368.14
30 Charges de personnel	1'061'210	6'533	0.6%	1'054'677	1'117'305.51
31 Dépenses générales	1'415'370	-497'833	-26.0%	1'913'203	1'369'380.63
36 Subventions accordées	5'346'453	1'764'151	49.2%	3'582'302	3'546'682.00
REVENUS	873	-1	-0.1%	874	29'341.28
43 Recettes diverses	873	-1	-0.1%	874	29'341.28
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-7'822'160	-1'272'852	19.4%	-6'549'308	-6'004'026.86
<i>Coût des activités de support</i>	-252'698	97'165	-27.8%	-349'863	-336'914.95
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-597'456	-25'880	4.5%	-571'576	-636'509.47
COÛT COMPLET	-8'672'315	-1'201'569	16.1%	-7'470'746	-6'977'451.28

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	7.36	0.00	0.00%	7.36	-
<i>ETP fixes</i>	6.94	0.00	0.00%	6.94	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	0.42	0.00	0.00%	0.42	-

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat qui sont mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale.

Il vise à déployer en permanence une activité de contact et de liaison avec les missions diplomatiques et consulaires, les organisations internationales gouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (OING) dans le but de leur procurer des solutions adéquates et concertées aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer dans le cadre de leurs activités locales ou de leur installation à Genève.

Ce programme prévoit également l'organisation à Genève de manifestations, rencontres et visites à caractère international selon les usages diplomatiques et protocolaires (séjours de chefs d'Etat, premiers ministres, ministres) ou à des fins de promotion de la destination Genève comme plateforme diplomatique fréquentée et appréciée.

Ce programme est mis en oeuvre par le délégué à la Genève internationale (DSPE) et par le service du protocole (CHA).

Ce programme contient la prestation suivante :

007.01 Genève internationale.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature :

007 Genève internationale (suite)

En novembre 2010, à l'occasion de son rapport au Grand Conseil sur les priorités de la politique cantonale de soutien à la Genève internationale (RD 852), le Conseil d'Etat a présenté les grandes orientations qu'il entendait donner à son action en la matière.

Sur cette base, le Conseil d'Etat a demandé au Groupe interdépartemental aux affaires internationales (GIAI) d'élaborer des objectifs opérationnels à atteindre d'ici la fin de la législature en cours. Ces objectifs, qui seront finalisés en 2011, viendront compléter les objectifs et indicateurs existants.

L'objectif général est d'aider les missions diplomatiques et consulaires, les organisations internationales gouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (OING) installées à Genève à accomplir leurs tâches au mieux et à augmenter la présence de ces dernières. Tous les départements et la Chancellerie sont concernés, ainsi que le Centre d'accueil - Genève internationale (CAGI). Les hautes écoles, l'aménagement, la sécurité, les droits humains, l'accueil et la promotion sont les principaux domaines d'activité. Les départements sont responsables de la mise en œuvre des objectifs qui relèvent de leur compétence. Ils coordonnent leur action dans le cadre du GIAI.

Autres projets d'importance stratégique :

Il s'agira, en 2012, de renforcer l'effort de promotion de la Genève internationale entamé en 2011 par le lancement d'un nouveau site internet consacré à la coopération internationale à Genève, ainsi que par la publication d'une brochure promotionnelle sur la Genève internationale et d'un livre sur l'histoire de la Genève internationale. En 2012, le site internet consacré à la coopération internationale à Genève sera développé afin d'en faire un site de référence. Une nouvelle publication, complétant l'ouvrage consacré à l'histoire de la Genève internationale, est également prévue. Un effort particulier est simultanément opéré par la Chancellerie, en lien avec les partenaires concernés, en faveur du développement d'actions de valorisation des événements publics organisés par les OI et d'intégration de leurs hauts représentants, ainsi que des ambassadeurs, à des événements de la vie locale.

Les contrats de prestations avec différents partenaires de soutien aux acteurs de la coopération internationale - Centre d'Accueil Genève internationale (CAGI), Club suisse de la presse (CSP), Mandat international et World Radio Switzerland (WRS) - seront renouvelés et adaptés, sur la base de l'expérience des contrats ayant couverts les années 2008 à 2011.

Enfin, les prestations de conseil seront renforcées, notamment grâce à la relance des travaux de la Commission consultative sur les relations avec la Genève internationale.

Justifications des écarts :

Au niveau des dépenses générales (31)

La diminution d'environ F 500'000 sur les dépenses générales provient d'une part des frais relatifs à la manifestation Telecom prévus au budget 2011 et retirés du budget 2012 et d'autre part d'une diminution des dépenses générales qui devra être compensée par les reports budgétaires de ce programme.

Au niveau des subventions (36)

L'augmentation des charges sur les subventions provient :

1) Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI)

- d'une augmentation de la subvention monétaire au CAGI sous forme de participation au déficit, afin que ce dernier puisse faire face aux réductions importantes de participations de la part de ses partenaires. Cette contribution supplémentaire, qui est également financée par la Confédération et la Ville de Genève, s'élève pour l'Etat à environ F 37'000

- d'une augmentation de la subvention non monétaire au CAGI d'environ 25'000 pour tenir compte de la non facturation des charges locatives

2) Mandat international

- d'une augmentation de la subvention non monétaire d'environ F 140'000 pour tenir compte de la mise à disposition gratuite des nouveaux locaux à la Pastorale.

3) Parking de l'OMC

007 Genève internationale (suite)

A hauteur de F 1.5 million, la variation s'explique dans le cadre des engagements pris par l'Etat de Genève en 1995 en faveur de l'OMC. Ainsi, l'Etat va louer un parking avec l'ensemble des charges y afférentes à la Fondation des Parkings et le mettre à disposition de l'OMC en attendant la construction d'un nouveau parking.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Fournir à tous les expatriés des prestations d'accueil, notamment en matière de logement et de locaux administratifs						
1.1. Augmentation du nombre de dossiers soumis à la bourse du logement du CAGI	Qualité	10%	≥ n-1	25%	≥ 10%	2013
2. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
2.1. Nombre de conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	2729	≥ n-1	n/a	2729	2013
2.2. Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	175	170	166	180	2013
3. Améliorer le sentiment de sécurité des internationaux						
3.1. Nombre de rencontres entre la police et les responsables de sécurité des organisations internationales	Qualité	1	3	0	1	2013
4. Promouvoir la Genève internationale auprès des publics genevois, suisses et internationaux						
4.1. Production de matériel promotionnel	Efficacité	1	3	0	1	2013
4.2. Nombre d'évènements organisés	Efficacité	10	10		≥ 10	2013
4.3. Partenariat avec Genève tourisme, Swiss tourisme et Présence suisse	Efficacité	3	3		3	2013
5. Assurer un rôle exemplaire de la Genève internationale en matière d'environnement						
5.1. Nombre de bâtiments de la Genève internationale dont la consommation énergétique a été réduite grâce au soutien du canton	Efficacité	4	4	n/a	4	2013
6. Procurer aux OING des conditions propres à favoriser leur implantation et leur maintien à Genève						
6.1 Nombre d'OING implantées à Genève	Qualité	+25/an	≥ n-1		≥ n-1	2013
7. Assurer un service protocolaire de qualité						
7.1 Nombre de plaintes diplomatiques relatives au service protocolaire	Qualité	0	0		0	2013

Commentaires

Les objectifs 1, 4.2, 4.3, 6 et 7 relèvent de la compétence de la Chancellerie.

Les objectifs 3 et 5 sont amenés à disparaître (ou à passer sous la responsabilité de la Police et de la Direction générale de l'environnement).

D'une manière générale, sur la base de l'expérience des premiers exercices, une adaptation des objectifs et indicateurs Genève internationale sera nécessaire dans le cadre du budget 2013.

007 Genève internationale (suite)

Indicateur 2.1: Réunions internationales organisées par les OI, source OCSTAT.

Indicateur 4.1 : Il s'agit de matériel promotionnel, tel qu'un site internet, un support papier, un film.

Indicateur 4.3 : La valeur cible fait référence à un contrat avec chaque partenaire.

008 Régional et transfrontalier

Département responsable : DARES

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	3'031'979	-219'996	-6.8%	3'251'975	1'901'326.90
30 Charges de personnel	1'032'891	-74'594	-6.7%	1'107'485	1'001'195.25
31 Dépenses générales	249'675	-364'815	-59.4%	614'490	278'346.72
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	200'913	-49'087	-19.6%	250'000	124'140.00
36 Subventions accordées	1'548'500	268'500	21.0%	1'280'000	497'644.93
REVENUS	250'775	-71	-0.0%	250'846	235'145.90
43 Recettes diverses	250'775	-71	-0.0%	250'846	235'145.90
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-2'781'204	219'925	-7.3%	-3'001'129	-1'666'181.00
<i>Coût des activités de support</i>	-118'723	56'653	-32.3%	-175'376	-115'769.60
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-203'840	-21'352	11.7%	-182'488	-212'395.70
COÛT COMPLET	-3'103'767	255'226	-7.6%	-3'358'993	-1'994'346.30

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	5.79	-1.14	-16.45%	6.93	-
<i>ETP fixes</i>	5.64	-0.29	-4.89%	5.93	-
<i>ETP auxiliaires</i>	0.15	-0.85	-85.00%	1.00	-

Descriptif du programme

Ce programme a pour but de répondre aux besoins des populations situées dans le bassin franco-valdo-genevois grâce à une coopération régionale à une échelle intercantonale et transfrontalière. Il s'appuie sur le fonctionnement des institutions suisses, notamment dans le domaine des collaborations intercantionales ainsi que sur les dispositions issues des accords bilatéraux entre la Confédération et l'Union Européenne.

Sa mise en œuvre est assurée d'une part grâce à l'animation et au pilotage d'instances transfrontalières et intercantionales et d'autre part grâce à une communication institutionnelle et grand public. Ce programme est réalisé par le Service des affaires extérieures.

Ce programme contient la prestation suivante :

008.01 Régional et transfrontalier.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets prioritaires

Les relations transfrontalières constituent un enjeu central pour assurer un développement harmonieux de notre région, de manière à préserver et à renforcer la qualité de vie et la prospérité de notre canton. Dans le cadre du programme de législation 2010-2013, l'objectif majeur consiste à développer, soutenir et coordonner un ensemble de politiques publiques au service des citoyens et des collectivités de la région genevoise et relevant de tous les aspects

O08 Régional et transfrontalier (suite)

de la vie quotidienne, aussi bien de la formation, de la protection de l'environnement, de l'accès facilité au marché ou de la culture. Ces politiques accompagnent les démarches d'organisation et de structuration du territoire menées à travers le projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Sur la base d'un état des lieux des actions réalisées ces dernières années - qui a été finalisé en 2011 - il s'agira, en 2012, d'une part de poursuivre les démarches en cours et d'autre part de mettre en œuvre les actions à moyen et long terme jugées prioritaires dans le cadre du Comité régional franco-genevois (CRFG). Cet état des lieux des politiques transfrontalières - ainsi que les développements importants que les autorités franco-valdo-genevoises souhaitent apporter à ces dernières - doivent compléter l'approche spatiale du projet d'agglomération de deuxième génération, qui doit être déposé à Berne en juin 2012, selon les exigences de la Confédération. Afin de s'assurer que ceci soit mené à bien, le service des affaires extérieures (SAE) se chargera du rendu final sur les politiques publiques et jouera à cet effet le rôle de facilitateur entre les différents acteurs concernés, collaborera étroitement avec les différents groupes de travail du Comité régional franco-genevois (CRFG) et leur apportera le soutien nécessaire au bon avancement des projets.

Le Conseil d'Etat poursuivra - toujours en 2012 - la mise en place d'instruments juridiques opérationnels pour une gestion efficace des politiques transfrontalières. Le Grand Conseil est ainsi saisi d'un projet de loi du Conseil d'Etat qui permet d'officialiser la création du cadre juridique de la gouvernance du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, à travers un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) de droit suisse, le premier du genre sur sol suisse et français. Le vote - début 2012 - de ce projet de loi par le Grand Conseil marquerait l'engagement fort du canton de Genève dans le projet d'agglomération, en particulier vis-à-vis de l'ensemble des parties qui doivent encore adopter les statuts du GLCT.

Par ailleurs, après avoir d'ores et déjà mis en place trois groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT) consacrés à la galerie de Chouilly, à la communauté tarifaire unireso, ainsi qu'au téléphérique du Salève, le Conseil d'Etat attend la validation par les autorités nationales du Groupement euro-régional de coopération (GEC). Ce nouvel organe de gouvernance, doté d'une personnalité juridique et d'une capacité financière, renforcera l'efficacité des futurs organismes de coopération transfrontalière en permettant d'intégrer tous les partenaires institutionnels de part et d'autre de la frontière. Il devrait entrer en vigueur courant 2012, la ratification par les Etats devant être achevée d'ici à la fin 2011.

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature, le SAE poursuivra d'autres projets stratégiques, notamment:

- l'amélioration de la qualité de l'information au public en réactualisant le site internet du CRFG et les documents pratiques à l'usage des citoyens et des entreprises qui s'y trouvent. Un sondage en ligne sera mis sur pied afin de mesurer la satisfaction des utilisateurs du site;

- la mise en valeur et le développement d'une véritable métropole lémanique, au travers d'une collaboration renforcée entre les cantons de Vaud et de Genève. La constitution d'un pôle lémanique métropolitain est essentielle pour la défense des intérêts stratégiques du bassin lémanique auprès de la Confédération et des autres organisations régionales suisses.

Justification des écarts

Les écarts significatifs entre le budget 2012 et le budget 2011 découlent des événements suivants :

La diminution des charges de personnel (nature 30) est due à une réduction de postes.

La diminution des dépenses générales (nature 31) résulte d'une volonté d'économies et concerne principalement les honoraires et prestations de tiers.

La diminution des amortissements, provisions et irrécouvrables (nature 33) est due à la baisse du provisionnement des dépenses relatives aux projets Intereg.

Concernant les subventions (nature 36), l'augmentation est liée à l'accroissement du besoin de financement de projets de coopération transfrontalière.

008 Régional et transfrontalier (suite)

Objectifs et indicateurs

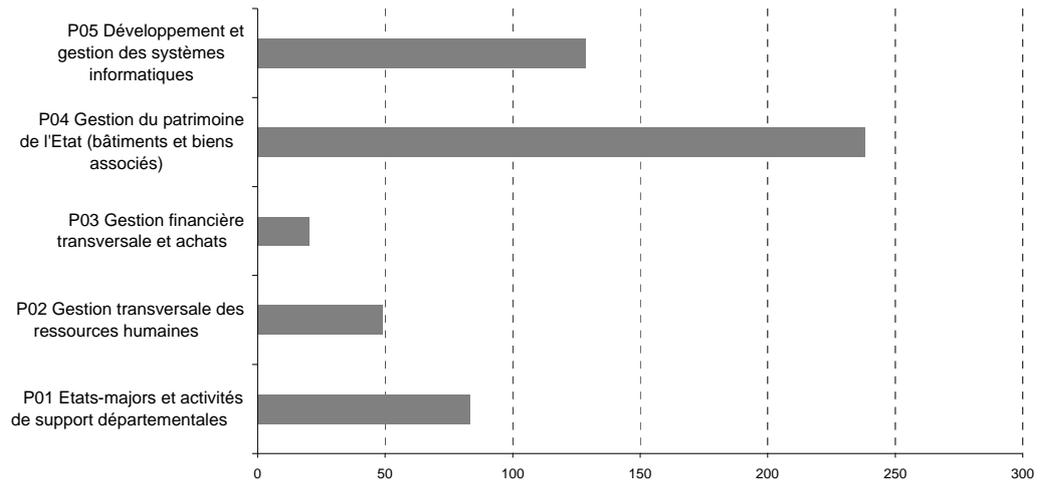
	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser le soutien et la coordination du service des affaires extérieures pour développer les politiques publiques régionales et transfrontalières au sein des différents organismes de coopération						
1.1 Livraison de la revue des actions (réalisées, en cours et à venir) des politiques publiques transfrontalières à la direction du projet d'agglomération	Efficacité	100%				
1.2 Nombre de nouvelles actions transfrontalières initiées en collaboration avec le service des affaires extérieures	Efficacité	8				
2. Améliorer la qualité de l'information au public ainsi que le reporting des actions transfrontalières						
2.1 Taux de satisfaction des usagers du site par la mise en ligne d'un sondage sur le site du Comité régional franco-genevois	Qualité	70%				
2.2 Nombre de visites du site internet du Comité régional franco-genevois	Efficacité	130'000	120'000			
3. Soutenir les différentes directions et services de l'Etat dans leurs dossiers nécessitant une coopération transfrontalière						
3.1 Nombre de dossiers sur lesquels le service des affaires extérieures est saisi par les différentes directions et services de l'Etat	Efficacité	18	15			

Commentaires

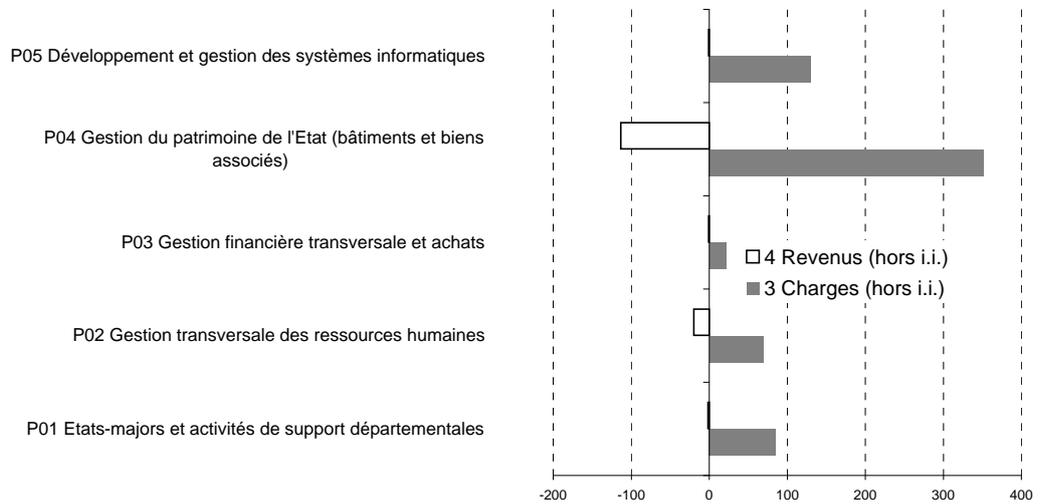
Indicateur 3.1 : La notion de "saisie" intègre par ex. le fait que le SAE donne suite au dossier et qu'une durée minimale de travail y est consacrée.

P Activités de support et prestations de moyen

Résultats nets en millions de francs par programme (hors i.i.)



Charges et revenus en millions de francs par programme



P Activités de support et prestations de moyen

Synthèse des priorités

Cette politique publique chapeaute les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Un objectif prioritaire touchant à la fois au domaine des ressources humaines et à celui des finances consiste à parachever la fusion de la CIA et la CEH au sein de la future Caisse de prévoyance du canton de Genève (CPCG), dont l'entrée en fonction de ses instances est prévue au 1^{er} janvier 2013.

Le second objectif majeur est le projet de refonte globale du système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération des personnels de l'Etat et des établissements publics autonomes. Sous la conduite de la Délégation aux ressources humaines du Conseil d'Etat, avec l'appui d'une entreprise spécialisée et en lien étroit avec les établissements concernés, l'élaboration du nouveau système vise à assurer l'équité entre collaborateurs-trices et à renforcer l'attractivité de l'Etat employeur.

Il convient également de mentionner que, conformément à la volonté clairement affichée tant par le Grand Conseil que par le Conseil d'Etat de réduire le taux d'absentéisme à l'Etat, de nouvelles pratiques de gestion des absences de longue durée seront mises en œuvre afin de favoriser le retour durable au travail.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine de l'Etat, la mise en œuvre du plan d'optimisation des locaux de l'Etat de Genève se poursuivra et permettra de rénover, assainir et mettre en adéquation les bâtiments avec les normes adoptées par le Conseil d'Etat afin de rationaliser les espaces pour freiner la croissance des locations et garantir la satisfaction des besoins des utilisateurs. Les bâtiments scolaires font l'objet d'un programme de rénovation en profondeur qui va se poursuivre. D'autres chantiers d'importance sont énumérés sous le programme P04 ci-après. L'objectif de réduction de notre dépendance à l'égard des énergies non renouvelables reste d'actualité et une diminution de 15% est visée en 2013. De plus, un vaste programme d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments publiques sera développé.

Le déploiement du programme de l'Administration en Ligne (AeL) doit permettre de délivrer de nouvelles prestations directement aux destinataires sans qu'ils aient à passer par des canaux traditionnels tels que les guichets, le courrier ou le téléphone. L'année 2012 verra l'introduction de la prestation "Guichet des professionnels de la santé" et du portail population, ainsi que l'accès au dossier fiscal.

L'effort engagé depuis 2009 dans la réalisation d'une cartographie des systèmes d'information devrait être consacré en 2012 par l'achèvement de cette importante étape. La création d'une direction dédiée à la sécurité des systèmes d'information doit permettre de renforcer la sécurité dans ce domaine à travers tout l'Etat. Au titre du développement des systèmes informatiques, il convient également relever le projet d'extension du e-voting, tant à l'échelle du canton de Genève qu'à celle de la Confédération, avec l'extension aux Suisses de l'étranger.

Dans le domaine des finances, l'année 2012 verra l'achèvement d'un long processus de réformes législatives, qui a conduit à améliorer la qualité de l'information financière et à faciliter le pilotage de l'Etat, entre autres avec l'introduction des normes IPSAS, d'un budget par politique publique, programme et prestation, de comptes consolidés et de la généralisation des contrats de prestation pour l'octroi de subventions. Cette année sera finalisée la pyramide documentaire avec la refonte de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF).

En accord avec l'un des objectifs de législature, la formalisation du système de contrôle interne devrait atteindre en 2012 le niveau 3 standardisé de l'échelle d'évaluation du système de contrôle interne pour les domaines prioritaires de chaque département, ainsi que dans les domaines transversaux comptable et financier, des ressources humaines et des systèmes d'information.

P01 Etats-majors et activités de support départementales

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	85'065'157	-2'369'262	-2.7%	87'434'419	84'384'570.45
30 Charges de personnel	69'530'379	-903'993	-1.3%	70'434'372	64'572'681.13
31 Dépenses générales	7'700'084	-1'928'488	-20.0%	9'628'572	13'268'353.14
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	265.57
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	4'080'752	288'044	7.6%	3'792'708	2'577'485.39
35 Dédommagements à des tiers	421'000	45'000	12.0%	376'000	400'686.85
36 Subventions accordées	3'214'106	75'606	2.4%	3'138'500	2'668'581.19
37 Subventions redistribuées	33'024	33'024	-	-	812'246.00
39 Imputations internes	85'812	21'545	33.5%	64'267	84'271.18
REVENUS	1'777'730	239'447	15.6%	1'538'283	4'628'594.77
42 Revenus des biens	65'306	-31'300	-32.4%	96'606	1'277'362.46
43 Recettes diverses	1'553'220	229'403	17.3%	1'323'817	2'452'467.47
46 Subventions acquises	56'350	31'790	129.4%	24'560	52'787.34
47 Subventions à redistribuer	33'024	33'024	-	-	812'246.00
49 Imputations internes	69'830	-23'470	-25.2%	93'300	33'731.50
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-83'287'427	2'608'709	-3.0%	-85'896'136	-79'755'975.68
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-11'705'832</i>	<i>-897'125</i>	<i>8.3%</i>	<i>-10'808'707</i>	<i>-13'185'863.09</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>94'993'259</i>	<i>-1'711'584</i>	<i>-1.8%</i>	<i>96'704'843</i>	<i>92'941'838.77</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0.00

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	435.39	2.46	0.57%	432.93	-
<i>ETP fixes</i>	<i>405.41</i>	<i>-0.89</i>	<i>-0.22%</i>	<i>406.30</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>23.16</i>	<i>1.60</i>	<i>7.42%</i>	<i>21.56</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>6.83</i>	<i>1.76</i>	<i>34.71%</i>	<i>5.07</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- cadrer la bonne exécution des travaux confiés aux services, garantir que celle-ci soit conforme aux décisions prises par le Conseil d'Etat, par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Parlement, consultations, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et des cinq activités de support départementales:

- L'état-major départemental (secrétariat général), qui assure la direction stratégique du département en

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

- Les activités de support (direction administrative et opérationnelle du département):
 - Ressources humaines
 - Finances
 - Contrôle interne
 - Systèmes d'information
 - Logistique

Les états-majors et directions de support sont notamment garants de la qualité de la gestion administrative et financière, de la légalité des opérations et du bon fonctionnement des processus transversaux et des processus opérationnels départementaux. Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les directions administratives et opérationnelles. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du Collège des secrétaires généraux et des collègues spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P01.01 Etats-majors
- P01.02 Ressources humaines
- P01.03 Finances
- P01.04 Contrôle interne
- P01.05 Systèmes d'information
- P01.06 Logistique

Projets prioritaires et justification des écarts

Autres projets d'importance stratégique

Ce programme a notamment pour objectif de piloter et coordonner la mise en œuvre par l'administration du programme de législation et d'en assurer le suivi.

Chaque état-major est directement impliqué dans les grands dossiers de son département. Par ailleurs il traite de dossiers plus spécifiques et participe à la coordination et l'application des projets touchant l'ensemble de l'Etat, en particulier dans les domaines énumérés ci-dessus sous "activités de support".

Dans le domaine des ressources humaines, le projet SCORE (Système Compétences Rémunération Evaluation), est développé sous la conduite de la Délégation aux ressources humaines du Conseil d'Etat, avec l'appui d'une entreprise spécialisée et en lien étroit avec les établissements concernés, vise à assurer l'équité entre collaborateurs et à renforcer l'attractivité de l'Etat employeur. L'année 2012 permettra de colloquer les postes de l'administration et du secteur subventionné dans la nouvelle grille salariale, d'entamer les discussions avec les partenaires sociaux et d'engager les modifications législatives.

Conformément à la volonté clairement affichée tant par le Grand Conseil que le Conseil d'Etat de réduire le taux d'absentéisme à l'Etat, et suite au projet de gestion des absences de courte durée, de nouvelles pratiques de gestion des absences de longue durée seront introduites. 2012 verra la mise en œuvre de la formation des responsables ressources humaines des départements, du suivi et traitement de ces situations d'absences par le service de santé en étroite collaboration avec les RH des départements, le déploiement de la cellule "Retour au Travail" et les rencontres du groupe de pilotage paritaire. Un matériel de communication simple et didactique est élaboré à destination d'un large public (collaborateurs et partenaires du processus comme p.ex. les médecins traitants).

Après avoir introduit les normes comptables IPSAS pour un reflet plus proche de la réalité financière et économique

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

des comptes de l'Etat et présenté pour la première fois en 2011 des comptes consolidés, le département des finances va préparer le passage aux normes MCH2, exigées par la Confédération. Ces normes permettront une plus grande unification des plans comptables des entités publiques suisses et introduiront une plus grande uniformisation des statistiques financières suisses relatives aux comptes cantonaux et nationaux. Sans effet sur l'application des normes IPSAS, elles induiront une profonde transformation du plan comptable et changeront d'une manière significative la présentation des informations financières.

En accord avec l'un des objectifs de législature, la formalisation du système de contrôle interne devrait atteindre en 2012 le niveau 3 standardisé de l'échelle d'évaluation du système de contrôle interne pour les domaines prioritaires de chaque département, ainsi que dans les domaines transversaux comptable et financier, des ressources humaines et des systèmes d'information.

Le programme AeL (Administration en Ligne) continue de se développer, avec l'objectif de réaliser les 10 prestations prioritaires, notamment l'introduction en 2012 de la prestation "autorisation de pratiquer" et le portail population. Le développement du portail social figure également au programme, mais sa mise en production dépendra de la mise en œuvre du RDU. La direction du programme veillera à finaliser les aspects juridiques et de protection de données. Par ailleurs, elle mettra en place la gouvernance permettant de capitaliser sur les travaux d'harmonisation des registres dans les projets transversaux et intégrera divers dispositifs de la Confédération (architecture, projets pilote, bonnes pratiques, etc.) dans l'AeL genevoise.

Le programme d'optimisation des locaux (OLEG) sera poursuivi, en même temps que seront favorisés certains regroupements d'offices, plusieurs surfaces en Vieille-Ville libérées et des locaux loués abandonnés.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Variation des ETP:

L'augmentation de 2.46 ETP intègre la création de 2 postes pour le renforcement de la direction administrative et financière du DSPE. Pour le reste, elle résulte du solde net de divers transferts entre départements et réallocations internes aux départements ainsi que des économies fournies par les départements dans le cadre du programme de mesures conjoncturelles et structurelles adopté par le Conseil d'Etat.

Dépenses de personnel (nature 30):

La variation s'explique, d'une part, par les économies fournies par les départements dans le cadre du programme de mesures conjoncturelles et structurelles adopté par le Conseil d'Etat, et d'autre part, par l'extension du potentiel existant d'activation de charges salariales du personnel interne à d'autres entités qui participent, en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage, à la réalisation de projets informatiques ou de bâtiments.

Dépenses générales (nature 31):

La baisse globale constatée résulte principalement des éléments suivants :

- Centralisation de la prime incendie à l'office des bâtiments (programme P04). Cette prime était jusqu'alors comptabilisée sur différents programmes, dont le P01.
- Ventilation des charges du service de l'information et de la communication du DIM, entièrement imputées à ce jour au programme P01, sur plusieurs programmes auxquels ce service fournit ses prestations concrètes.
- Transfert des fournitures générales et autres frais généraux, actuellement centralisés à la direction logistique du DCTI (programme P01), vers les offices du DCTI afin de refléter au mieux les charges imputables aux différents programmes.
- Dans le cadre des recherches d'économies, révision à la baisse du budget des dépenses générales par plusieurs départements. Les économies intègrent l'anticipation de la fin de certains grands projets nécessitant le recours à des mandataires externes et l'utilisation des reports budgétaires en 2012. Ces économies ne sont toutefois pas toutes pérennes et le budget sera revu en 2013 pour refléter les nouveaux besoins.
- Enfin, économies supplémentaires fournies par les départements dans le cadre du programme de mesures conjoncturelles et structurelles adopté par le Conseil d'Etat.

Amortissements, provisions, irrécouvrables (nature 33):

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

Consécutivement à la forte progression des investissements et aux mises en service de nouveaux actifs (systèmes informatiques et équipements divers), les amortissements sont révisés à la hausse.

Dédommagement à des tiers (nature 35):

L'augmentation de 45'000 francs résulte d'une réallocation budgétaire interne au DSPE dans le but de couvrir des besoins supplémentaires en matière de participation à des organismes inter cantonaux.

Recettes diverses (nature 43):

L'augmentation s'explique principalement par la centralisation par le DARES des remboursements d'assurances sociales sur le programme P01.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
01. Respecter les délais de réponses au Parlement.						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquelles les réponses sont fournies dans les délais.	Efficacité	85%		87.25%	80% à 90%	2015
02. Maitriser les charges administratives						
2.1 Quote-part des états-majors et activités de support dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 36).	Efficacité	1.3%		1.32%	1.3%	2015
03. Limiter le taux d'absence.						
3.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité). Taux moyen en dessous de 5 % d'ici la fin de la période budgétaire concernée.	Efficacité	< 5%	< 5%	4.50%	< 5%	2015
04. Améliorer les conditions de travail.						
4.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire. Période 1.1.2011 - 31.12.2012.	Efficacité	80%	80%	63.22%	80%	2015
05. Respecter le cadre budgétaire.						
5.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors 338, 37 et 39).	Efficacité	1.5%		-1.9%	+/- 1.5%	2015
5.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, nat. 439, 47 et 49).	Efficacité	4.0%		3.5%	+/- 3.0%	2015
06. Optimiser le processus des dépassements de crédits.						
6.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demandes de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais.	Efficacité	0	0	25	0	2015
07. Atteindre le niveau 3 (standardisé) de l'échelle d'évaluation du SCI pour les domaines prioritaires de chaque département.						
7.1 Taux de déploiement de la démarche SCI sur les prestations et sous-prestations/processus prioritaires associés en 2010, 2011, 2012.	Efficacité	100%	60%	30%	100%	2012
08. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de l'inspection cantonale des finances.						
8.1 Taux de recommandations "trois étoiles" traitées dans les délais.	Efficacité	90%		50%	100%	2015

P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
09. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de la Cour des comptes acceptées par les départements.						
9.1 Taux de recommandations à risque "majeur ou très significatif" traitées dans les délais.	Efficacité	90%		44%	100%	2015
10. Maitriser les systèmes d'information de l'Etat de Genève.						
10.1 Taux d'avancement de la cartographie des systèmes d'information de l'Etat de Genève.	Efficacité	100%	100%	62%	100%	2012
11. Optimiser l'utilisation des locaux administratifs.						
11.1 Coût annuel moyen par poste administratif.	Efficience	11'300		Néant	7'800	2016

Commentaires

Indicateur 1.1

Ce nouvel indicateur prend en compte les réponses fournies dans les délais. L'ancien indicateur qui recense les réponses fournies hors délai n'est plus publié.

Indicateur 2.1

Dans ce nouvel indicateur, les subventions font partie du calcul, tant pour les états-majors et activités de support départementales que pour l'Etat. Sa valeur pour le budget 2011 est de 1.3%. L'ancien indicateur qui ne prend pas en compte les subventions n'est plus publié.

Objectif 3

Le libellé a été modifié de "Diminuer" à "Limiter".

Indicateurs 5.1 et 5.2

Ces deux nouveaux indicateurs sont mesurés en pourcents. Les anciens indicateurs qui donnent une valeur absolue ne sont plus publiés.

Indicateur 8.1 et 9.1

Ces deux nouveaux indicateurs recensent les recommandations de l'ICF et de la Cour des comptes traitées dans les délais. Les deux indicateurs qui prenaient en compte les recommandations non traitées dans les délais ne sont plus publiés.

Indicateur 10.1

Cet indicateur est calculé sur la base 2009=100. Sur cette base, 43% étaient atteints fin 2009. La croissance entre 2009 et 2010 permet d'estimer 75% pour la fin de l'année 2011 et l'atteinte de la cible pour 2012.

P02 Gestion transversale des ressources humaines

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	68'534'352	-7'325'529	-9.7%	75'859'881	141'945'184.77
30 Charges de personnel	47'850'461	-4'560'351	-8.7%	52'410'812	99'345'037.22
31 Dépenses générales	1'773'829	-257'198	-12.7%	2'031'027	2'374'461.02
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	3'865.20
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	18'910'062	-2'507'980	-11.7%	21'418'042	40'221'801.93
39 Imputations internes	-	-	-	-	19.40
REVENUS	19'604'825	881'341	4.7%	18'723'484	27'707'111.66
42 Revenus des biens	436'200	0	0.0%	436'200	441'632.00
43 Recettes diverses	18'969'481	881'341	4.9%	18'088'140	27'041'492.16
46 Subventions acquises	199'144	0	0.0%	199'144	217'812.00
49 Imputations internes	-	-	-	-	6'175.50
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-48'929'527	8'206'870	-14.4%	-57'136'397	-114'238'073.11
<i>Coût des activités de support</i>	-651'843	60'867	-8.5%	-712'710	-1'112'938.59
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-4'811'836	-801'946	20.0%	-4'009'890	-8'486'488.34
<i>Coûts répartis</i>	54'393'206	-7'465'791	-12.1%	61'858'997	123'837'500.04
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0.00

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	88.30	-2.39	-2.64%	90.69	-
<i>ETP fixes</i>	84.51	-0.62	-0.73%	85.13	-
<i>ETP auxiliaires</i>	2.45	-1.75	-41.67%	4.20	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.33	-0.03	-2.21%	1.36	-

Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'Office du personnel de l'Etat à l'ensemble des services. Ce programme regroupe la coordination et le déploiement de la politique des ressources humaines, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue et le perfectionnement professionnel, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion administrative et financière du personnel.

Le secrétariat général du département assure la surveillance des caisses de pensions publiques et l'OPE assure la gestion des caisses des anciens magistrats du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du Pouvoir judiciaire. Les recettes et dépenses de ces caisses sont comptabilisées dans ce programme.

Le Groupe de confiance rattaché à la Chancellerie fait aussi partie de ce programme. Son rôle consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à faire cesser des atteintes à la personnalité notamment, à travers la médiation ou la conduite d'investigations.

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

P02.04 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

La modernisation des outils de politique des ressources humaines se poursuit en 2012.

Un objectif prioritaire consiste à parachever la fusion de la CIA et la CEH au sein de la future Caisse de prévoyance du canton de Genève (CPCG). Les élections des membres de l'assemblée des délégués de la CPCG, puis de son comité, seront organisées à l'automne 2012, afin de permettre aux instances d'être en fonction le 1er janvier 2013, jour prévu de la fusion effective des caisses.

Le second volet majeur est le projet de refonte global du système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération des personnels de l'Etat et des établissements publics autonomes. Sous la conduite de la Délégation aux ressources humaines du Conseil d'Etat, avec l'appui d'une entreprise spécialisée et en lien étroit avec les établissements concernés, l'élaboration du nouveau système vise à assurer l'équité entre collaborateurs-trices et à renforcer l'attractivité de l'Etat employeur.

Autres projets d'importance stratégique

Conformément à la volonté clairement affichée tant par le Grand Conseil que le Conseil d'Etat de réduire le taux d'absentéisme à l'Etat, de nouvelles pratiques de gestion des absences de longue durée seront mises en œuvre. Il s'agira notamment de développer la formation des collaborateurs-trices, d'accorder une attention particulière à leur bien-être et d'appliquer un ensemble de mesures destinées à favoriser, après les congés de longue durée, un retour durable au travail. Une cellule de retour à l'emploi accompagnera les efforts de réinsertion après une absence de longue durée.

La mobilité interne et le recrutement font l'objet de nouvelles approches fondées sur des démarches harmonisées et transversales qui assurent la qualité des engagements. La coordination des entités RH départementales est renforcée.

Après avoir publié un premier Bilan social en annexe du Rapport sur les comptes 2010 de l'Etat, l'Office du personnel mettra à disposition des départements le "cockpit RH" qui permettra de disposer de différents tableaux de pilotage au niveau des départements et des services.

D'autre part, le Plan de mobilité de l'administration cantonale (PMAC) poursuit le développement d'une mobilité responsable et durable des collaborateurs-trices de l'administration cantonale, visant la réduction des émissions nocives.

En ce qui concerne le Groupe de confiance, la collaboration et la définition de l'articulation entre les interventions du Groupe de confiance et celles de services partenaires se poursuivra en 2012 dans la perspective d'un renforcement des actions préventives permettant d'éviter la dégradation de conflits générant perturbation du climat de travail et absences de longue durée.

Le Groupe de confiance développera en 2012 plusieurs projets liés à l'information du public et des structures partenaires concernées par son intervention (fascicules, lettres d'information, site internet).

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les variations significatives par rapport au budget 2011 s'expliquent comme suit :

Charges du personnel (30):

La baisse globale constatée résulte des éléments suivants :

- Baisse de 0,74 ETP résultant d'une réallocation interne au DF.
- Diminution du coût du PLEND selon la tendance constatée en 2011 ; ainsi le budget sur cette nature baisse de 4'911'311 francs, passant de 16'411'311 à 11'500'000 francs.
- Octroi d'un budget de 200'000 francs supplémentaires (portant le budget total à 1'400'000 francs) pour le projet

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

"retour au travail" permettant la couverture de la charge salariale des collaborateur-trices suivi-e-s par le Service de Santé (SPE) lorsque le retour à leur poste est impossible. Cette prise en charge permet de libérer les postes concernés au sein de la structure initiale jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée (poste similaire dans une autre structure, reconversion professionnelle (implication AI), droit à une rente AI, fin de rapport de service).

- Suppression de la dotation budgétaire pour les jetons de présence prévue dans le cadre du projet fusion des caisses de 214'000 francs.
- Augmentation de 425'000 francs des coûts de formation continue concrétise la décision du Conseil d'Etat d'accroître progressivement l'enveloppe à disposition de l'OPE et des départements.
- Augmentation de 606'837 francs pour les assuré-e-s de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison vu l'élévation de l'âge de la retraite et la rente de pont-retraite accordée par l'Etat;
- Enfin, les économies fournies par l'OPE dans le cadre du programme de mesures conjoncturelles et structurelles adopté par le Conseil d'Etat se montent à 300'000 francs et se concrétisent notamment par la suppression de 1.5 ETP auxiliaires.

Dépenses générales (31) :

- Les dépenses générales ont été réduites au minimum. Dans le cadre des recherches d'économies, le budget a été revu à la baisse pour refléter:

- d'une part la fluctuation des mandats à des tiers, notamment celui lié à l'élaboration du système d'évaluation des emplois métiers et de rémunération des personnels de l'Etat (-460'000 francs).

- d'autre part la baisse des frais des médecins conseils (-100'000 francs).

- L'extension progressive du plan de mobilité de l'administration cantonale (PMAC) à compter du début 2012 implique une dotation supplémentaire de 365'000 francs.

Amortissements, provisions, irrécouvrables (33) :

- La baisse de 2.5 millions de francs provient principalement de l'adaptation des provisions pour les rentes payées par l'Etat suite à la prise en compte d'une indexation à 0% à partir de 2012.

Recettes diverses (43) :

L'augmentation des recettes est liée aux dissolutions de provisions concernant les rentes pont-police (606'837 francs, idem nature 30).

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Développer les compétences managériales.						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement.	Efficacité	19%	19%	14%	25%	2015
2. Concourir à l'équité salariale et faire évoluer le système d'évaluation de fonction.						
2.1 Taux de réponse dans les 14 jours civils.	Qualité	N/A	80%	71%	N/A	
3. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis.						
3.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique.	Efficacité	90%	90%	96%	90%	2015
4. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale.						
4.1 Ecart entre les prévisions et les comptes.	Efficacité	<1%	< 1%	+ 0.44%	<1%	2015

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
5. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs						
5.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	<20	< 5	10	<20	2015
5.2 Montants indûment versés annuellement (en francs).	Efficacité	<17800	< 17'800	12'401	<17800	2015
5.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie).	Efficience	1115	1'115	1'141	1115	2015
6. Traiter les demandes du personnel souffrant de comportements au travail pouvant constituer une atteinte à la personnalité.						
6.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource.	Qualité	65%	65%	77%	70%	2015
6.2 Délai légal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	70% des cas			80%	2015
7. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel						
7.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité.	Qualité	6	>n-1	44	12	2015
7.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GCD aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100% des cas	4	4	100% des cas	2015

Commentaires

Indicateur 1.1

Cap Manager : formation certifiante (CAS) pour les cadres élaborée sous l'égide du centre de formation de l'Etat. La cible 2011 et 2012 est la même car la formation Cap Manager est répartie sur deux ans depuis 2009. Il n'y aura donc pas de cadres certifiés en 2011. Le taux reste donc identique pour ces deux années.

Indicateur 2.1

Changement du système d'évaluation et de rémunération dès le 1er janvier 2013 (Projet SCORE). Cet indicateur sera abandonné lorsque la loi sera votée par le Grand Conseil.

Indicateur 5.1 et 5.2

Ces erreurs dues au service des paies sont à mettre en relation avec les 300'000 paiements effectués chaque année.

Indicateurs 6 et 7

Les objectifs 6 et 7 ont été inversés par rapport au PB 2011, dans un ordre plus logique par rapport aux prestations prioritaires.

Par ailleurs, l'intitulé de l'objectif 7 (anciennement 6 dans la version du PB 2011) a été modifié de manière à en améliorer la compréhension. En effet la formulation de l'objectif précédent qui était de "Contribuer à la promotion du respect et de la non discrimination des personnes au sein du service public" se rapportait davantage à la mission du GDC. L'indicateur 7.1 reste inchangé, l'indicateur 7.2 quant à lui subi une légère modification, sachant que l'indicateur précédent qui mesurait "le nombre de présentation" n'était pas forcément maîtrisable par le GDC puisqu'il dépendait d'une nombre de séance d'accueil organisée.

Le Groupe de confiance étant une nouvelle structure créée en 2009, les interactions avec les partenaires internes chargés de prévention (OPE, Secrétaires généraux, Collège spécialisé RH, service de santé du personnel, centre de formation, DRH de départements, etc.) ont été nombreux en 2009 et 2010, afin de faire connaître la structure et de définir les modalités de collaborations, coordination et actions de prévention. Après 3 ans d'existence, il est à prévoir que ces rencontres seront en forte diminution, les prestations du Groupe de confiance étant déjà mieux connues et des projets mis sur pied.

P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

Concernant l'objectif 6, l'indicateur 6.2 est nouveau. En effet il a été mis en place à la mi 2011, les ressources en personnel allouées au budget 2011 permettant d'améliorer la périodicité d'intervention, bénéfique à des solutions constructives.

P03 Gestion financière transversale et achats

Département responsable : DF

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	20'884'249	-3'489'667	-14.3%	24'373'916	24'431'265.38
30 Charges de personnel	17'618'466	116'726	0.7%	17'501'740	17'243'243.55
31 Dépenses générales	2'889'612	50'710	1.8%	2'838'902	3'477'803.89
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	376'171	-3'657'103	-90.7%	4'033'274	3'653'513.67
39 Imputations internes	-	-	-	-	56'704.27
REVENUS	732'002	-261	-0.0%	732'263	2'415'766.94
40 Impôts	-	-	-	-	57'528.00
42 Revenus des biens	345'400	0	0.0%	345'400	1'339'355.52
43 Recettes diverses	386'602	-261	-0.1%	386'863	1'018'883.42
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-20'152'247	3'489'406	-14.8%	-23'641'653	-22'015'498.44
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-198'288</i>	<i>44'417</i>	<i>-18.3%</i>	<i>-242'705</i>	<i>-221'567.20</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'847'340</i>	<i>104'294</i>	<i>-3.5%</i>	<i>-2'951'634</i>	<i>-3'588'530.36</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>23'197'874</i>	<i>-3'638'118</i>	<i>-13.6%</i>	<i>26'835'992</i>	<i>25'825'596.00</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0.00

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	121.42	-1.17	-0.95%	122.59	-
<i>ETP fixes</i>	<i>115.50</i>	<i>1.11</i>	<i>0.97%</i>	<i>114.39</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.90</i>	<i>0.79</i>	<i>25.40%</i>	<i>3.11</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.02</i>	<i>-3.07</i>	<i>-60.31%</i>	<i>5.09</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- produire l'information financière selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer le financement de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Il regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale des finances et des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale des finances (DF) : planification financière, budget, comptes analytiques, contrôle de gestion, comptabilité générale, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, service du contentieux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.
2. Gestion transversale des investissements (DCTI) : planification et budget des investissements, gestion financière et suivi des projets d'investissement, comptabilité transversale des projets et des immobilisations.
3. Acquisition de biens et services (DF) : politique d'achat commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et conforme à la réglementation relative aux marchés publics.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE), l'Unité des systèmes d'information du Secrétariat général du DF et la Direction générale des investissements du DCTI (DGI).

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P03.01 Administration transversale des finances
- P03.02 Administration transversale des investissements
- P03.03 Acquisition des biens et services

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Les objectifs du programme de législation sont la mise en œuvre des réformes suivantes :

- La refonte de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF). Ce projet devrait arriver à son terme en 2012, avec le vote du projet de loi et l'adoption du règlement.
- La formalisation du système de contrôle interne (SCI) transversal comptable et financier en 2012. Cet objectif est déjà partiellement atteint fin 2011.
- L'adoption du plan comptable harmonisé des collectivités publiques suisses (MCH2).

L'année 2012 verra donc l'achèvement d'un long processus de réformes législatives et normatives, qui a conduit ces dernières années à améliorer la qualité de l'information financière et faciliter le pilotage de l'Etat :

- Finalisation de la pyramide documentaire avec la refonte de la LGAF, l'adoption de son règlement et des manuels et directives transversales comptables et financières associées (la formalisation du SCI comptable et financier transversal sera terminée en 2012).
- Mise en œuvre des normes IPSAS au sein de l'Etat et des grandes régies publiques.
- Passage d'un budget fondé sur la logique organisationnelle à un budget par politique publique, par programme et par prestation, permettant un contrôle effectif par les autorités politiques et la société civile de l'atteinte des objectifs fixés sur le plan quantitatif et qualitatif.
- Généralisation des contrats de prestation pour l'octroi de subventions.
- Constitution d'une réserve conjoncturelle pour affronter les années difficiles, sans remise en cause des grandes prestations publiques.
- Présentation d'une planification financière des comptes de fonctionnement et d'investissement, et mise à disposition des outils d'aide à la décision et au suivi.
- Mise en place d'une comptabilité des immobilisations pour l'ensemble des actifs de l'Etat, et introduction d'une stricte distinction entre les dépenses d'investissement et les charges de fonctionnement.

Autres projets d'importance stratégique

La DGFE et la DGI, en étroite collaboration avec les directions financières des départements, ont pour priorités :

- La formalisation fin 2012 du SCI comptable et financier transversal, conformément à l'objectif de législation.
- La mise en œuvre sur 2012 et 2013 du nouveau plan comptable du modèle de comptabilité harmonisé des collectivités publiques suisses (MCH2).
- La préparation du règlement de la future LGAF et des manuels comptables associés.
- La production des comptes consolidés en même temps que les comptes individuels, en vue d'une approbation des comptes consolidés 2011 par le Grand Conseil durant le premier semestre 2012.
- Le démarrage d'un plan de formation pour les cadres et l'encadrement financier intermédiaire.

La DGFE et la DGI poursuivent d'autres objectifs et projets plus opérationnels visant à une amélioration et à une simplification de leur organisation et une optimisation de leur processus et des outils informatiques :

- Révision des processus annuels de bouclage et amélioration applicatives (DGFE).
- Amélioration des outils de planification financière et de contrôle de gestion (DGFE et DGI).
- Mise en œuvre d'un portail à destination du personnel de la fonction finance comportant l'ensemble des directives, manuels, instructions et formations disponibles (DGFE).
- Étude de la répartition des actifs entre l'Etat et les HUG (DGI).
- Amélioration de la base de données des immobilisations en développant des liens avec les systèmes d'information des bâtiments et du registre foncier (DGI).

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

- Dématérialisation des flux d'approvisionnement, de comptabilisation et de règlement des factures, relatifs aux projets de construction et de génie civil, afin d'accélérer le traitement des opérations tout en offrant une meilleure traçabilité des opérations (DGI).
- Gestion électronique des documents et numérisation de l'ensemble des factures (DGFE et DGI).
- Maîtrise des coûts d'achats de l'Etat, augmentation de la qualité des services et intensification de la démarche d'achats durables (DGFE-CCA).

Justification des écarts par rapport au budget 2011

Les écarts significatifs entre le projet de budget 2012 et le budget 2011 sont les suivants :

- La variation des charges de personnel (nature 30) et du nombre de ETP résulte des éléments suivants:
 - La décision du Conseil d'Etat d'attribuer deux ETP fixes supplémentaires à la Centrale commune d'achats en raison de l'augmentation du volume d'activité ces dernières années. Il a également décidé d'attribuer un poste supplémentaire à la direction Finance-comptabilité compte-tenu de l'augmentation et de la sophistication des activités depuis la mise en œuvre des normes IPSAS et de la consolidation financière.
 - La rétrocession d'un ETP à l'Administration fiscale cantonale après un "prêt" d'une année à la DGFE ainsi que la correction des clés de répartition du DCTI nécessaire pour refléter la réalité et entraînant la baisse d'un ETP.
 - Enfin, les économies fournies par la DGFE dans le cadre des mesures conjoncturelles et structurelles adoptées par le Conseil d'Etat pour un montant de 200'000 francs se concrétisent par la suppression d'un ETP auxiliaire et d'un ETP agent spécialisé.
- La baisse significative des amortissements (nature 33) est expliquée par le fait que certaines immobilisations importantes - principalement des applications informatiques - finiront d'être amorties en 2011.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
01. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des pièces comptables (postes fixes et auxiliaires).	Efficience	14'500	12'000	14'670	16'000	2015
02. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.						
2.1.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif.	Efficacité	4	4	4	4	2015
2.1.2 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 60 jours et son paiement effectif.	Efficacité	1	2	1	1	2015
2.2 Taux d'engagement dans le cadre de la directive sur les engagements systématiques pour les achats de biens et services supérieurs à Fr. 1'000.	Efficacité	45%	60%	41%		
2.3.1 Proportion de factures sur commandes (en % du total des factures).	Efficacité	35%	35%	31%	40%	2015
03. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %).	Efficacité	10%	8%	14%	10%	2015
3.2 Part des achats traités par la CCA au sein du Petit Etat et hors achats spécialisés (achats bâtiments et génie civil, location de services et mandats du CTI).	Efficacité	83%	90%	83%	90%	2015

P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
04. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.						
4.1 Nombre annuel de réclamations en %	Qualité	4.5%			4.5%	2015
4.1 Nombre annuel de réclamations.	Qualité	1500	1'200	1'383	1500	2015
05. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats.	Efficience	850	880	853	850	2015
06. Améliorer progressivement le taux de réalisation des investissements (comptes versus budget).						
6.1. Pourcentage des dépenses effectives par rapport au budget voté (hors RGI).	Efficacité	85%	75%	85%	85%	2015
07. Faire appliquer systématiquement les dispositions légales en matière de bouclage des lois d'investissement.						
7.1. Proportion de lois d'investissement bouclées dans les 24 mois suivant la fin des travaux (hors litiges).	Efficacité	60%	90%	*	90%	2013
08. Suivre systématiquement et régulièrement l'avancement des principaux projets d'investissement en termes de coûts, de délais et d'atteinte des objectifs.						
08.1. Revues de projet et mises à jour trimestrielles des données (dans GE-Invest) pour tous les investissements en cours (hors prêts sauf CEVA)	Efficacité	60%	80%	10%	80%	2013

Commentaires

Indicateur 2.2

La cible à long terme n'a pas encore pu être fixée. Il était prévu d'utiliser les natures comptables pour déterminer les dépenses non engageables, mais le passage au plan comptable MCH2 et la réduction drastique du nombre de natures ne permettra pas cette analyse.

La DGFE essaiera d'évaluer une cible sur la base d'un questionnaire adressé aux départements. Certains services ou catégories de fournisseurs (ex. factures de médecins) seront exclus du périmètre pour donner plus de sens à cet indicateur.

Il est à noter que cet indicateur connaît une évolution positive ces dernières années (réels 2009: 39%, 2010: 41%, juin 2011: 44%)

Indicateur 2.3.1

La valeur cible ne peut être fixée, car elle dépendrait du pourcentage de factures inférieures à 1000F. La DGFE réfléchit à l'amélioration de cet indicateur en le liant au montant de la facture : en dessous de 1000F, on peut accepter un grand nombre de factures sans commande, et le contraire au dessus de 1000F.

Indicateur 2.3.2

L'indicateur " Proportion de factures en régularisation (en % du total des factures)", présent au B2011 a été supprimé car il représentait le complément par rapport à l'indicateur 2.3.1 pour parvenir au montant de 100% et a donc été jugé inutile.

Indicateur 4.1

Il est à noter que cet indicateur, en valeur au B2011, a été modifié pour apparaître en % cette année afin de ne pas être biaisé par l'augmentation du volume des commandes.

Des réclamations entre 3 et 5 % sont acceptables puisque à ce stade de la statistique, l'identifiant du responsable de l'erreur n'est pas déterminé. En conséquence, la réclamation peut être non justifiée, de la responsabilité du service, de la CCA ou du fournisseur.

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	352'133'243	17'824'971	5.3%	334'308'272	330'232'927.43
30 Charges de personnel	26'483'100	-932'147	-3.4%	27'415'247	24'354'861.42
31 Dépenses générales	168'040'714	14'041'626	9.1%	153'999'088	155'598'664.37
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	155'363'407	4'309'001	2.9%	151'054'406	148'731'182.84
36 Subventions accordées	1'529'531	0	0.0%	1'529'531	909'407.00
39 Imputations internes	716'491	406'491	131.1%	310'000	638'811.80
REVENUS	113'331'495	139'178	0.1%	113'192'317	126'214'818.81
42 Revenus des biens	107'489'536	118'827	0.1%	107'370'709	118'528'732.13
43 Recettes diverses	5'482'940	351	0.0%	5'482'589	6'742'834.84
46 Subventions acquises	339'019	0	0.0%	339'019	802'851.84
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	-	0.00
49 Imputations internes	20'000	20'000	-	-	140'400.00
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-238'801'748	-17'685'793	8.0%	-221'115'955	-204'018'108.62
<i>Coût des activités de support</i>	-8'638'282	220'615	-2.5%	-8'858'897	-8'307'585.71
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-5'118'089	-1'765'562	52.7%	-3'352'527	-5'248'682.65
<i>Coûts répartis</i>	252'558'119	19'230'739	8.2%	233'327'380	217'574'376.98
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0.00

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	275.14	2.00	0.73%	273.14	-
<i>ETP fixes</i>	252.80	-2.00	-0.78%	254.80	-
<i>ETP auxiliaires</i>	7.81	3.00	62.37%	4.81	-
<i>ETP agents spécialisés</i>	14.53	1.00	7.39%	13.53	-

Descriptif du programme

La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but de :

Acquérir, vendre, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics et cantonaux et extra-cantonaux. Cela implique :

- la gestion des transactions foncières de l'Etat
- la promotion des espaces publics de l'Etat de Genève
- l'affectation des locaux
- l'étude et la construction de bâtiments neufs
- la location auprès de tiers
- la maintenance
- la rénovation et transformation des bâtiments existants
- la gestion des approvisionnements en énergies et des contrats d'entretien
- l'entretien courant des bâtiments existants
- l'inventaire régulier des biens immobiliers
- la gestion administrative du patrimoine auprès de l'administration ou de tiers privés
- le nettoyage des locaux occupés

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office des bâtiments, en particulier par :

- la direction des Investissement, du Patrimoine et des Actifs

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

- la direction de la Gestion et de l'Exploitation
- la direction des Opérations Foncières

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P04.01 Mise à disposition de locaux pour les services de l'Etat
- P04.02 Maintenance et gestion technique du parc
- P04.03 Gestion du patrimoine de l'Etat

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le programme de législation se concentre sur les axes prioritaires suivants :

- Optimisation des locaux

La mise en oeuvre du plan de déploiement de travaux d'ampleur dans plusieurs bâtiments administratifs se poursuivra dans le but d'optimiser les locaux de l'Etat de Genève. Il permettra, selon les cas, de rénover, assainir et mettre en adéquation ces bâtiments avec les normes d'occupation adoptées par le Conseil d'Etat et ce, dans le but de rationaliser des espaces pour freiner la croissance des locations et garantir la satisfaction des besoins des utilisateurs.

- Rénovation des bâtiments scolaires

Les bâtiments scolaires font actuellement l'objet d'un programme de rénovation en profondeur. L'ordre de priorité des bâtiments rénovés est donné par l'état de vétusté, tant du bâti que des installations techniques. Les travaux s'accompagneront rationnellement de la remise à niveau des installations pédagogiques. A ce stade, les bâtiments identifiés sont le CO Budé, le CO Marais, le CO Renard, le Collège Rousseau et le CFP Ternier. Ce programme de rénovation s'inscrit dans une démarche déjà initiée à grande échelle, visant à effectuer un bilan complet de chaque immeuble.

- Efficacité énergétique

La raréfaction des énergies fossiles et leur effet sur le climat nous oblige à innover, à investir, à diminuer notre consommation et à réduire notre dépendance à l'égard des énergies non renouvelables. Le projet de lois "efficacité énergétique" a permis à fin 2010 de réduire de 12.0% les consommations, et de considérer comme accessible l'objectif des 15% de réduction en 2013. De plus, un vaste programme d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics qui s'y prêtent, permettra de substituer une part non négligeable de notre consommation d'électricité par de l'énergie 100% solaire.

- Chantiers d'importance

À ouvrir: HUG maternité étape 3.3; HEG Battelle; la Brenaz II; Parking OMC; 6e étape du CMU: Ancienne École de médecine; .

À poursuivre: HUG nouveau bâtiment des lits; HUG Hôpital des enfants; HUG maternité étape 3.2; La Bécassière; Collège Sismondi 2ème étape; Collège Calvin; CO Budé; CO Florence; UNI Bastions; Conservatoire populaire de musique; CMU 5ème étape; Champ-Dollon rénovation et adaptation; Curabilis; Cento Rapido; Palais de Justice.

Autres projets d'importance stratégiques

En plus des objectifs formulés dans le programme de législation, l'office des bâtiments poursuivra d'autres projets stratégiques :

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

- Maintenir et rétablir la valeur du patrimoine immobilier de l'Etat, en améliorant l'entretien et la rénovation des bâtiments, en concertation avec les utilisateurs et en tenant compte de leurs besoins.
- La cartographie des bâtiments susceptibles de contenir de l'amiante s'est achevée en 2011 et les assainissements requis se poursuivent, selon le principe de précaution souhaité par le CE.
- Optimiser la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat en améliorant sa rentabilité par la location à des tiers et par les opérations foncières définies.
- Développer et professionnaliser les outils informatiques de l'office dans le but d'une coordination optimale et transparente des systèmes d'information des bâtiments, indispensables à une bonne gestion transversale des activités.
- Consolider les compétences internes (formations, gestion, transversalité, synergies et efficience,) en vue de garantir la qualité des prestations de l'office et assurer le niveau d'entretien et d'investissement souhaité.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

30 - Charges de personnel / ETP :

La variation des ETP fixes découle d'un transfert de ressources entre programmes du DCTI dont l'impact au niveau global est neutre.

L'augmentation d'un ETP agent spécialisé concerne le projet PSD-PAV (voir explications sur programme G02) qui a des répercussions sur plusieurs programmes de l'Etat, notamment sur le programme P04 en ce qui concerne les implications de ce projet sur le parc immobilier de l'Etat.

Trois ETP auxiliaires supplémentaires sont prévus pour lancer une action à durée déterminée de renégociation des contrats de service en sous-traitance (hors nettoyage) afin de diminuer, à terme, les dépenses générales y relatives.

Au final, la baisse des charges salariales provient de l'augmentation de l'activation des charges de personnel travaillant sur les projets d'investissement (+ 1.6 millions F). Cette variation se compose d'une augmentation du personnel travaillant sur des projets d'investissement et d'une hausse de 20% du coût horaire standard utilisé dans le calcul des activations et qui a été ajusté afin de mieux refléter la réalité des coûts du personnel activé.

Cette diminution est atténuée par la hausse de la part employeur des allocations familiales et de l'augmentation du taux CIA en prévision de la fusion des deux caisses de pension CIA et CEH.

31 - Dépenses générales :

L'augmentation des dépenses générales en 2012 a plusieurs origines mais elle est essentiellement due aux nouvelles locations.

En effet, dans le cadre de projet Oleg "optimisation des locaux administratifs de l'Etat de Genève" inclus dans le programme de législature, un bâtiment d'environ 8'000 m² (Saint Georges Center) est loué et servira de relai pour tous les bâtiments à mettre aux normes.

D'autres locations sont prévues en 2012 pour répondre à des objectifs précis : installation à Montbrillant de l'OCE dans le cadre de sa restructuration/réorganisation; location d'Echo 5 - Jardin d'Onex 2 pour le DIP dans le cadre de la mise en place d'une direction de l'enseignement obligatoire; délocalisation des CMP Pralée et Dumas dont les bâtiments vont être détruits pour réaliser les PLQ Pralée et Vignes; pour faire suite à la démolition de la Marbrerie, location de locaux pour le relogement de l'Office des faillites (salle des ventes et stockage véhicules); dans le cadre de l'ouverture de classes professionnelles (création d'un CFC danse), location de studios.

Par ailleurs, les budgets liés au nettoyage des bâtiment sont revus à la hausse pour être conformes aux engagements contractuels en vigueur et pour faire suite aux nouvelles constructions et locations. Cette augmentation du budget permettra de se rapprocher du montant réellement nécessaire.

Un budget complémentaire a été voté pour la participation à la dépollution de parcelles appartenant à l'Etat de Genève en vue d'un échange desdits terrains avec la ville de Genève dans le cadre du projet Eco quartier de la Jonction.

Le solde de l'augmentation provient de deux transferts neutres au niveau de l'Etat. Il s'agit de la centralisation des primes incendie des départements vers l'office des bâtiments et le transfert de charges (reproduction de documents,

P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

fournitures générales, etc.) entre le programme P01 Etats-majors et activités de support départementales et les différents programmes du DCTI, et en particulier le P04, afin de refléter au mieux les coûts de ces programmes.

Ces hausses sont atténuées par le fait que l'office des bâtiments a revu à la baisse le budget de certaines rubriques de dépenses générales afin de participer aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

La variation s'explique principalement par l'augmentation des investissements et la mise en exploitation des actifs.

Elle est partiellement atténuée par la réduction du budget des créances irrécouvrables qui s'avère trop important.

42 - Revenus des biens :

La hausse des revenus s'explique par plusieurs petites augmentations de revenus non monétaires pour la mise à disposition de terrains et bâtiments pour diverses associations, dont les contrats de prestations ont été revus. L'impact au niveau de l'Etat est neutre car elles ont des contreparties en charges sur divers programmes de l'Etat.

Cette hausse est atténuée par la baisse des revenus non-monétaires de la mise à disposition de terrains et bâtiment pour la clinique Jolimont qui, selon l'ICF, ne doit plus être comptabilisée. L'impact est neutre au niveau de l'Etat car la charge non-monétaire est également retirée sur le programme K01 Réseau de soins. A cela s'ajoute une correction sur l'affectation d'intérêts non-monétaires sur dotations qui doivent être comptabilisés sur le programme M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financiers et administratifs en lieu et place du programme P04.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Optimiser l'utilisation des locaux administratifs						
1.1 Coût moyen par poste administratif	Efficience	11'300 /an			7'800	2016
2. Maintenir et rétablir la valeur du parc immobilier de l'Etat						
2.1. Ecart entre les coûts des projets réalisés pour maintenir la valeur du parc immobilier et les prévisions financières initiales	Efficacité	+5%	+ 5%		+5%	2016
3. Optimiser la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat (gestion foncière, énergétique et administrative)						
3.1. Suivi des consommations des fluides (selon la loi 10209 efficacité énergétique)	Efficience	-13%	-11.4%	-12%	-15%	2013

Commentaires

Indicateur 1.1 et 2.1

Les données nécessaires au montage de ces indicateurs sont en cours de recensement et traitement et seront disponibles au 1er trimestre 2011.

Indicateur 3.1

L'amélioration d'efficacité énergétique des installations techniques (pompes, ventilateurs, chaudières, éclairage, compresseurs, moteurs, etc.) a pour but, à climat identique, de réduire de 15% les consommations d'énergie, d'ici 2013 par rapport à 2005. Les données 2009, 2010 et 2011 s'entendent "cumulées".

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

Département responsable : DCTI

BUDGET

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en F	en %		
CHARGES	129'204'294	3'246'304	2.6%	125'957'990	142'778'814.94
30 Charges de personnel	42'952'480	-4'943'921	-10.3%	47'896'401	42'686'046.80
31 Dépenses générales	40'181'725	-4'202'532	-9.5%	44'384'257	45'830'934.41
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	46'062'428	12'395'096	36.8%	33'667'332	54'254'485.18
39 Imputations internes	7'661	-2'339	-23.4%	10'000	7'348.55
REVENUS	770'107	74'898	10.8%	695'209	1'927'124.09
42 Revenus des biens	-	-	-	-	19'000.00
43 Recettes diverses	768'117	74'898	10.8%	693'219	1'788'139.93
46 Subventions acquises	1'990	0	0.0%	1'990	119'984.16
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	-128'434'187	-3'171'406	2.5%	-125'262'781	-140'851'690.85
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-3'189'705</i>	<i>166'281</i>	<i>-5.0%</i>	<i>-3'355'986</i>	<i>-3'608'583.43</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-16'645'271</i>	<i>-12'140'816</i>	<i>269.5%</i>	<i>-4'504'455</i>	<i>-17'895'465.34</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>148'269'163</i>	<i>15'145'942</i>	<i>11.4%</i>	<i>133'123'221</i>	<i>162'355'739.62</i>
COÛT COMPLET	0	0	-	0	0.00

POSTES

	Budget 2012	Variations B12-B11		Budget 2011	Compte 2010
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	381.05	0.97	0.26%	380.08	-
<i>ETP fixes</i>	<i>323.90</i>	<i>-12.50</i>	<i>-3.72%</i>	<i>336.40</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>8.86</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>8.86</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>48.29</i>	<i>13.47</i>	<i>38.68%</i>	<i>34.82</i>	<i>-</i>

Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- Garantir l'exploitation de l'informatique au sein de tous les départements (24/7 dans certains départements);
- Assurer l'évolution des applications métiers et techniques;
- Maintenir toutes les infrastructures composant le socle technologique (serveurs, postes de travail - 22'000 - réseau de télécommunication, ...);
- Apporter l'expertise technique dans la rédaction des projets de loi, en collaboration avec les directions des SI concernées;
- Contribuer d'une manière déterminante dans le déploiement du programme Ael;
- Participer aux structures transversales dans la gestion des SI (Collège spécialisé des systèmes d'information, Commission de gestion du portefeuille des projets, sécurité, observatoire technologique, ...);
- Garantir une sécurité maximale de nos systèmes.

Il regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale des systèmes informatiques de l'Etat:

- Gestion des infrastructures informatiques;
- Maintenances, évolutions et développements de systèmes informatiques de tous les départements avec les structures concernées, en tenant compte des spécificités métiers et organisationnelles diverses;
- Une nouvelle organisation du CTI composée d'unités orientées vers le client (gestion des projets, développement des solutions, gestion des infrastructures et des services). Cette nouvelle organisation participe à la mise en place d'une véritable direction des systèmes d'information de l'Etat.

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

Ce programme contient les prestations suivantes :

- P05.01 Environnement informatique et support "utilisateurs"
- P05.02 Gestion du portefeuille de projets
- P05.03 Gestion des infrastructures informatiques

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législation

Le programme d'AeL n'est pas un projet informatique traditionnel. Il ne vise pas à refondre une application ni à renouveler une infrastructure technique existante. Ce programme met en place un ensemble de dispositifs et de mesures qui permettent à l'Etat de délivrer ses prestations directement au destinataire, lorsque celui-ci en a besoin et sans qu'il n'ait à passer par des canaux matériels traditionnels : déplacement, guichet, courrier, téléphone, etc.

Le programme d'AeL comprend quatre parties :

- I. La construction des composants transversaux techniques nécessaires au déploiement et au fonctionnement des points ci-dessus;
- II. La réalisation de l'harmonisation des registres conformément à la loi fédérale (ci-après LHR) et, comme conséquence de cette loi, la réalisation des bases métiers transversales comprenant les principaux autres registres de l'Etat;
- III. Le déploiement de prestations destinées aux usagers des services de l'Etat;
- IV. L'accompagnement de ces prestations auprès de la population et l'accompagnement du changement au sein de l'administration;
- V. La conduite du programme.

Autres projets d'importance stratégique

- Depuis 2009, un effort très important est accordé dans la cartographie des systèmes d'information et dans la gestion du patrimoine;
- Une direction dédiée à la sécurité de nos systèmes, en lien avec les départements, a été créée pour prendre en compte tous les aspects de la sécurité (gestion technique, crises, enquêtes et suivi des applications stratégiques). Cette direction gère en outre tous les événements importants, les manifestations internationales, ...);
- Le e-voting : L'extension de l'utilisation de l'e-voting, tant en interne de la République et du canton de Genève que de la Confédération avec les suisses de l'étranger.
- La création d'un centre éditique, en partenariat avec les Services industriels de Genève et la société Xerox, permettra d'une part d'améliorer l'efficacité de l'ensemble des filières d'édition et d'autre part d'optimiser la rentabilité de nos infrastructures.

Internalisation de L.S.E.

Le CTI poursuit sa réorganisation visant à centrer son activité autour du client en poursuivant ses efforts dans la gestion de son personnel tant au niveau des effectifs, que de la planification ou des compétences.

L'internalisation des personnes en contrats de location de services qui effectuent des tâches pérennes, notamment les travaux de maintenance, répond à cette ambition, ainsi qu'à une recommandation de la Cour des comptes. Cette action traduit en plus la volonté du CTI de gérer au meilleur coût les projets et les tâches qui lui sont confiés et de réduire sa dépendance vis-à-vis des ressources externes.

Justification des écarts par rapport au budget 2011

30 - Charges de personnel / ETP :

La diminution des charges de personnel de ce programme a plusieurs composantes :

- un transfert d'ETP fixes entre programmes du DCTI dont l'impact au niveau global est neutre ;
- un transfert de 9.9 ETP fixes effectué vers les programmes A01 *Enseignement obligatoire* et A02 *Enseignement post-obligatoire en formation continue* car il concerne des collaborateurs travaillant déjà exclusivement pour le DIP;
- la deuxième tranche de l'internalisation de 20 collaborateurs externes employés sous le régime de la location de services (L.S.E.) en agents spécialisés permettant de réduire les dépenses générales. Cela générera une économie

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

- d'environ 1 million F par année car une personne en interne à l'Etat coûte moins cher qu'un consultant externe;
- l'activation salariale revue à la hausse (+ 5.5 millions F) qui fait baisser les charges de personnel en fonctionnement. Cela reflète la part plus importante du personnel du CTI qui travaille sur des projets d'investissements, mais également la hausse de 20% du coût horaire standard utilisé dans le calcul des activations qui a été ajusté afin de mieux refléter la réalité des coûts du personnel activé;
- une réduction nette de 980'000 F demandée par la commission des finances et qui a été répercutée sur les agents spécialisés, réduisant leur nombre de 6.53 ETP.

Cette baisse des charges de personnel est atténuée par la hausse de la part employeur des allocations familiales et de l'augmentation du taux CIA en prévision de la fusion des deux caisses de pension CIA et CEH.

31 - Dépenses générales :

L'écart s'explique essentiellement par l'internalisation de consultants externes, 20 ETP payés jusqu'à présent en location de service et qui a pour effet de diminuer les dépenses générales de manière substantielle. A noter que des mesures d'économie seront également entreprises sur les frais de maintenance.

Un transfert de charges entre le programme P01 *Etats-majors et activités de support départementales* et les différents programmes du DCTI a été effectué afin de refléter au mieux les coûts de ces programmes. Cela concerne essentiellement les charges de reproduction de documents (mopieurs) et les fournitures générales. Ce transfert génère donc une hausse des dépenses générales sur le programme P05, mais au niveau global de l'Etat l'impact est nul.

Le CTI a également revu à la baisse le budget de certaines rubriques de dépenses générales afin de participer aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

La hausse des amortissements s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'investissement et la mise en exploitation des actifs.

43 - Recettes diverses :

La hausse provient des revenus non-matérielles pour la mise à disposition de matériel informatique et de télécommunication pour diverses associations dont les contrats de prestation ont été revus pour 2012. Cette hausse de revenu s'inscrit en contrepartie d'une hausse de charges dans les programmes concernés.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Répondre de manière optimale aux attentes des clients en améliorant la qualité du service						
1.1. Taux de cas (tickets d'assistance) résolus de manière interactive	Efficacité	50%	50%	47%	70%	2015
1.2 Taux de satisfaction clients	Qualité	80%	80%		80%	2015
2. Assurer les prestations informatiques avec la qualité requise et aux meilleurs coûts						
2.1 Coût moyen par poste	Efficience	9'363 chf/an	en cours de calcul	10667	9000	2014
3. Fournir des nouvelles solutions et des évolutions informatiques adaptées aux besoins réels des clients en s'inscrivant dans le plan de convergence						

P05 Développement et gestion des systèmes informatiques (suite)

	Type indicateur	B12	B11	C10	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Taux de projets terminés ayant respecté les objectifs	Efficacité	80%	80%	80%	80%	2015

Commentaires

Indicateur 1.1: Calcul: Nombre de tickets résolus directement au service desk / nombre total de ticket. Source : Service desk. Mesure en %.

Indicateur 1.2 : Fréquence: tous les 2 ans. Source : enquête. Mesure en %.

Indicateur 2.1 : CFI (budget/comptes) et inventaire postes. Mesure CHF/poste/an. Le montant de l'indicateur au budget 2011 est de 9'363 chf/an.

Indicateur 3.1 : Calcul: Nombre de projets terminés ayant respecté les objectifs/total des projets terminés. Mesure en %

5. Budget en francs par politique publique et programme

Récapitulation du BUDGET de Fonctionnement de l'Etat

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
RÉCAPITULATION DU BUDGET DE L'ÉTAT							
	<i>Postes</i>	<i>14.343,004 ETP</i>		<i>111,200 ETP</i>	<i>0,8%</i>	<i>14.231,804 ETP</i>	
3	CHARGES	8.011.362.045		174.725.446	2,2	7.836.636.599	8.127.774.453,63
4	REVENUS		7.662.133.660	539.080	0,0	7.661.594.580	8.401.059.075,80
	COUVERTURE en F	-349.228.385		-174.186.366		-175.042.019	273.284.622,17
	COUVERTURE en %	-4,36%			95,2	-2,23%	3,36%
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.178.349.530		6.820.323	0,3	2.171.529.207	2.160.171.138,32
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	442.619.848		20.779.100	4,9	421.840.748	419.019.939,72
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	282.889.000		7.884.000	2,9	275.005.000	304.590.039,05
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	631.831.427		25.502.297	4,2	606.329.130	891.765.206,39
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	531.085.787		37.670.943	7,6	493.414.844	490.845.663,14
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	165.004.205		3.545.895	2,2	161.458.310	132.046.557,17
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.738.844.900		77.412.237	2,1	3.661.432.663	3.470.279.046,32
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	24.133.600		-5.826.100	-19,4	29.959.700	243.208.578,65
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	16.603.748		936.751	6,0	15.666.997	15.848.284,87
40	IMPÔTS.		5.527.595.670	142.300.000	2,6	5.385.295.670	5.418.065.525,56
41	PATENTES ET CONCESSIONS		15.278.223	1.771.000	13,1	13.507.223	13.231.788,89
42	REVENUS DES BIENS		465.835.442	-149.527.826	-24,3	615.363.268	963.225.667,05
43	RECETTES DIVERSES		625.797.453	24.279.051	4,0	601.518.402	705.374.433,55
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		531.777.358	-22.354.047	-4,0	554.131.405	596.624.908,08
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		136.956.793	1.525.852	1,1	135.430.941	140.840.571,68
46	SUBVENTIONS ACQUISES		318.155.373	7.434.399	2,4	310.720.974	304.639.317,47
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		24.133.600	-5.826.100	-19,4	29.959.700	243.208.578,65
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		16.603.748	936.751	6,0	15.666.997	15.848.284,87

Récapitulation A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION							
	<i>Postes</i>	<i>7.275,266 ETP</i>		<i>79,652 ETP</i>	<i>1,1%</i>	<i>7.195,614 ETP</i>	
3	CHARGES	1.907.413.196		14.234.482	0,8	1.893.178.714	2.186.392.384,14
4	REVENUS		82.382.528	-7.226.145	-8,1	89.608.673	304.333.680,06
	COUVERTURE en F	-1.825.030.668		-21.460.627		-1.803.570.041	-1.882.058.704,08
	COUVERTURE en %	-95,68%			0,4	-95,27%	-86,08%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.120.189.023		7.198.514	0,6	1.112.990.509	1.089.391.324,65
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	48.586.348		5.790.904	13,5	42.795.444	43.515.886,43
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		136,36
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	24.385.459		3.182.329	15,0	21.203.130	131.060.013,16
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	6.320.000		0	0,0	6.320.000	7.897.012,12
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	707.646.366		-2.101.403	-0,3	709.747.769	697.280.758,34
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES				ND		216.999.289,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	286.000		164.138	134,7	121.862	247.964,08
42	REVENUS DES BIENS		230.901	0	0,0	230.901	345.288,95
43	RECETTES DIVERSES		35.441.967	-1.395.136	-3,8	36.837.103	37.149.103,01
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		6.540.900	413.400	6,7	6.127.500	7.559.883,55
46	SUBVENTIONS ACQUISES		40.081.760	-6.187.183	-13,4	46.268.943	42.630.653,25
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		216.551.589,70
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		87.000	-57.226	-39,7	144.226	97.161,60

A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A - FORMATION							
3	Postes CHARGES	7.275.266 ETP 1.907.413.196		79.652 ETP 14.234.482	1,1% 0,8	7.195.614 ETP 1.893.178.714	2.186.392.384,14
4	REVENUS		82.382.528	-7.226.145	-8,1	89.608.673	304.333.680,06
	COUVERTURE en F	-1.825.030.668		-21.460.627		-1.803.570.041	-1.882.058.704,08
	COUVERTURE en %	-95,68%			0,4	-95,27%	-86,08%
A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE							
3	Postes CHARGES	3.909.498 ETP 608.499.526		76.674 ETP 5.678.253	2,0% 0,9	3.832.824 ETP 602.821.273	629.292.686,39
4	REVENUS		9.563.778	-59.856	-0,6	9.623.634	10.310.909,95
	COUVERTURE en F	-598.935.748		-5.738.109		-593.197.639	-618.981.776,44
	COUVERTURE en %	-98,43%			0,0	-98,40%	-98,36%
30	CHARGES DE PERSONNEL	589.567.796		4.430.721	0,8	585.137.075	572.071.617,93
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.047.629		-255.903	-1,8	14.303.532	14.002.805,95
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		136,36
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.734.844		1.718.583	85,2	2.016.261	41.812.874,10
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	20.000		0	0,0	20.000	35.954,32
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.074.357		-252.923	-19,1	1.327.280	1.345.417,90
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	54.900		37.775	220,6	17.125	23.879,83
42	REVENUS DES BIENS		50.020	0	0,0	50.020	41.706,53
43	RECETTES DIVERSES		8.422.158	-228.476	-2,6	8.650.634	9.994.567,48
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		623.400	123.400	24,7	500.000	209.960,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		468.200	45.220	10,7	422.980	64.675,94
A02 - ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION CONTINUE ET ORIENTATION							
3	Postes CHARGES	2.425.733 ETP 474.165.812		4.098 ETP 2.171.092	0,2% 0,5	2.421.635 ETP 471.994.720	535.522.171,80
4	REVENUS		56.223.995	-3.562.652	-6,0	59.786.647	58.835.855,22
	COUVERTURE en F	-417.941.817		-5.733.744		-412.208.073	-476.686.316,58
	COUVERTURE en %	-88,14%			0,9	-87,33%	-89,01%
30	CHARGES DE PERSONNEL	397.058.362		620.337	0,2	396.438.025	387.074.448,07
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	19.523.595		3.902.687	25,0	15.620.908	17.325.561,10
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	5.176.219		-1.523.559	-22,7	6.699.778	78.721.036,60
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	3.950.000		0	0,0	3.950.000	5.180.476,10
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	48.417.636		-856.373	-1,7	49.274.009	47.181.269,88
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	40.000		28.000	233,3	12.000	39.380,05
42	REVENUS DES BIENS		180.020	0	0,0	180.020	302.875,87
43	RECETTES DIVERSES		12.252.815	-1.942.322	-13,7	14.195.137	14.061.543,07
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		5.917.500	290.000	5,2	5.627.500	7.070.811,05

A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
A02 - ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION CONTINUE ET ORIENTATION							
46	SUBVENTIONS ACQUISES		37.873.660	-1.910.330	-4,8	39.783.990	37.400.625,23
A03 - INTÉGRATION, SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES							
	<i>Postes</i>	<i>938,425 ETP</i>		<i>-2,730 ETP</i>	<i>-0,3%</i>	<i>941,155 ETP</i>	
3	CHARGES	295.494.343		9.139.182	3,2	286.355.161	287.879.083,00
4	REVENUS		15.569.042	-132.757	-0,8	15.701.799	18.696.843,19
	COUVERTURE en F	-279.925.301		-9.271.939		-270.653.362	-269.182.239,81
	COUVERTURE en %	-94,73%			0,2	-94,52%	-93,51%
30	CHARGES DE PERSONNEL	133.285.312		1.869.903	1,4	131.415.409	130.245.258,65
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	15.008.389		2.137.385	16,6	12.871.004	12.187.519,38
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.389.767		-720.348	-14,1	5.110.115	4.765.803,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	142.619.775		5.753.879	4,2	136.865.896	136.018.804,77
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES				ND		4.476.993,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	191.100		98.363	106,1	92.737	184.704,20
42	REVENUS DES BIENS		861	0	0,0	861	706,55
43	RECETTES DIVERSES		14.763.831	772.499	5,5	13.991.332	13.092.992,46
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				ND		279.112,50
46	SUBVENTIONS ACQUISES		717.350	-848.030	-54,2	1.565.380	1.197.576,38
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		4.029.293,70
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		87.000	-57.226	-39,7	144.226	97.161,60
A04 - HAUTES ÉCOLES							
	<i>Postes</i>	<i>1,610 ETP</i>		<i>1,610 ETP</i>	<i>ND</i>		
3	CHARGES	529.253.515		-2.754.045	-0,5	532.007.560	733.698.442,95
4	REVENUS		1.025.713	-3.470.880	-77,2	4.496.593	216.490.071,70
	COUVERTURE en F	-528.227.802		-716.835		-527.510.967	-517.208.371,25
	COUVERTURE en %	-99,81%			0,7	-99,15%	-70,49%
30	CHARGES DE PERSONNEL	277.553		277.553	ND		0,00
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	6.735		6.735	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	11.084.629		3.707.653	50,3	7.376.976	5.760.299,46
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	2.350.000		0	0,0	2.350.000	2.680.581,70
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	515.534.598		-6.745.986	-1,3	522.280.584	512.735.265,79
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES				ND		212.522.296,00
43	RECETTES DIVERSES		3.163	3.163	ND		
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.022.550	-3.474.043	-77,3	4.496.593	3.967.775,70
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		212.522.296,00

Récapitulation

B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL							
	<i>Postes</i>	<i>331,300 ETP</i>		<i>-60,000 ETP</i>	<i>-15,3%</i>	<i>391,300 ETP</i>	
3	CHARGES	155.026.239		-11.874.039	-7,1	166.900.278	140.358.736,96
4	REVENUS		58.034.704	-9.936.156	-14,6	67.970.860	66.464.897,53
	COUVERTURE en F	-96.991.535		1.937.883		-98.929.418	-73.893.839,43
	COUVERTURE en %	-62,56%			5,6	-59,27%	-52,65%
30	CHARGES DE PERSONNEL	48.110.381		-10.340.906	-17,7	58.451.287	55.424.212,90
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.879.888		-155.103	-7,6	2.034.991	1.807.490,95
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	331.970		17.970	5,7	314.000	250.469,89
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	104.350.000		-1.400.000	-1,3	105.750.000	82.701.300,72
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	350.000		0	0,0	350.000	163.376,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.000		4.000	ND		11.886,50
41	PATENTES ET CONCESSIONS		82.100	0	0,0	82.100	95.500,00
42	REVENUS DES BIENS				ND		19,15
43	RECETTES DIVERSES		18.402.446	-101.516	-0,5	18.503.962	20.062.236,28
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		39.550.158	-9.834.640	-19,9	49.384.798	46.264.932,73
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		42.209,37

B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL							
3	<i>Postes</i> CHARGES	331,300 ETP 155.026.239		-60,000 ETP -11.874.039	-15,3% -7,1	391,300 ETP 166.900.278	140.358.736,96
4	REVENUS		58.034.704	-9.936.156	-14,6	67.970.860	66.464.897,53
	COUVERTURE en F	-96.991.535		1.937.883		-98.929.418	-73.893.839,43
	COUVERTURE en %	-62,56%			5,6	-59,27%	-52,65%
B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS							
3	<i>Postes</i> CHARGES	270,000 ETP 145.937.419		-60,000 ETP -11.998.249	-18,2% -7,6	330,000 ETP 157.935.668	131.841.603,23
4	REVENUS		54.877.531	-9.936.234	-15,3	64.813.765	63.645.594,18
	COUVERTURE en F	-91.059.888		2.062.015		-93.121.903	-68.196.009,05
	COUVERTURE en %	-62,40%			5,8	-58,96%	-51,73%
30	CHARGES DE PERSONNEL	39.582.568		-10.491.197	-21,0	50.073.765	47.352.536,30
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.462.881		-129.022	-8,1	1.591.903	1.468.592,99
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	187.970		17.970	10,6	170.000	148.471,32
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	104.350.000		-1.400.000	-1,3	105.750.000	82.701.300,72
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	350.000		0	0,0	350.000	163.376,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.000		4.000	ND		7.325,90
41	PATENTES ET CONCESSIONS		82.100	0	0,0	82.100	95.500,00
43	RECETTES DIVERSES		16.895.431	-101.594	-0,6	16.997.025	18.637.513,13
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		37.900.000	-9.834.640	-20,6	47.734.640	44.870.371,68
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		42.209,37
B02 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL							
3	<i>Postes</i> CHARGES	61,300 ETP 9.088.820		0,000 ETP 124.210	0,0% 1,4	61,300 ETP 8.964.610	8.517.133,73
4	REVENUS		3.157.173	78	0,0	3.157.095	2.819.303,35
	COUVERTURE en F	-5.931.647		-124.132		-5.807.515	-5.697.830,38
	COUVERTURE en %	-65,26%			0,7	-64,78%	-66,90%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.527.813		150.291	1,8	8.377.522	8.071.676,60
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	417.007		-26.081	-5,9	443.088	338.897,96
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	144.000		0	0,0	144.000	101.998,57
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		4.560,60
42	REVENUS DES BIENS				ND		19,15
43	RECETTES DIVERSES		1.507.015	78	0,0	1.506.937	1.424.723,15
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.650.158	0	0,0	1.650.158	1.394.561,05

Récapitulation C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE							
	<i>Postes</i>	<i>157,469 ETP</i>		<i>0,992 ETP</i>	<i>0,6%</i>	<i>156,477 ETP</i>	
3	CHARGES	734.826.783		48.767.389	7,1	686.059.394	651.604.124,27
4	REVENUS		187.824.864	7.639.851	4,2	180.185.013	181.381.793,49
	COUVERTURE en F	-547.001.919		-41.127.538		-505.874.381	-470.222.330,78
	COUVERTURE en %	-74,44%			1,0	-73,74%	-72,16%
30	CHARGES DE PERSONNEL	20.007.422		292.861	1,5	19.714.561	16.966.930,81
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	724.284		-45.306	-5,9	769.590	617.932,45
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	55.842.000		2.702.000	5,1	53.140.000	59.054.404,42
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	656.656.077		45.974.734	7,5	610.681.343	573.674.201,84
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.200.000		0	0,0	1.200.000	975.490,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	397.000		-156.900	-28,3	553.900	315.164,75
42	REVENUS DES BIENS			-35.700	-100,0	35.700	
43	RECETTES DIVERSES		57.065.450	3.075.551	5,7	53.989.899	63.770.137,33
46	SUBVENTIONS ACQUISES		129.559.414	4.600.000	3,7	124.959.414	116.636.166,16
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.200.000	0	0,0	1.200.000	975.490,00

C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C - ACTION SOCIALE							
3	Postes CHARGES	157,469 ETP 734.826.783		0,992 ETP 48.767.389	0,6% 7,1	156,477 ETP 686.059.394	651.604.124,27
4	REVENUS		187.824.864	7.639.851	4,2	180.185.013	181.381.793,49
	COUVERTURE en F	-547.001.919		-41.127.538		-505.874.381	-470.222.330,78
	COUVERTURE en %	-74,44%			1,0	-73,74%	-72,16%
C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE							
3	Postes CHARGES	27,947 ETP 358.251.342		1,341 ETP 24.701.927	5,0% 7,4	26,606 ETP 333.549.415	328.587.859,12
4	REVENUS		179.823.888	7.397.953	4,3	172.425.935	170.487.801,21
	COUVERTURE en F	-178.427.454		-17.303.974		-161.123.480	-158.100.057,91
	COUVERTURE en %	-49,81%			3,1	-48,31%	-48,12%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.640.365		216.374	6,3	3.423.991	3.268.987,36
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	230.977		-14.447	-5,9	245.424	274.133,88
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	48.400.000		2.700.000	5,9	45.700.000	50.563.302,21
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	305.980.000		21.800.000	7,7	284.180.000	274.481.110,17
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		325,50
43	RECETTES DIVERSES		50.265.475	2.797.953	5,9	47.467.522	54.973.934,01
46	SUBVENTIONS ACQUISES		129.558.413	4.600.000	3,7	124.958.413	115.513.867,20
C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE							
3	Postes CHARGES	46,433 ETP 46.459.168		-0,070 ETP 8.778.539	-0,2% 23,3	46,503 ETP 37.680.629	30.569.542,07
4	REVENUS		5.225.745	-1.515	0,0	5.227.260	6.017.064,52
	COUVERTURE en F	-41.233.423		-8.780.054		-32.453.369	-24.552.477,55
	COUVERTURE en %	-88,75%			3,0	-86,13%	-80,32%
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.771.221		43.610	0,8	5.727.611	3.371.729,71
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	267.530		-16.738	-5,9	284.268	125.714,17
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	7.000.000		0	0,0	7.000.000	6.745.601,67
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	33.055.417		8.886.667	36,8	24.168.750	20.022.798,27
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	365.000		-135.000	-27,0	500.000	303.698,25
42	REVENUS DES BIENS			-700	-100,0	700	
43	RECETTES DIVERSES		5.224.744	-815	0,0	5.225.559	5.845.585,57
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.001	0	0,0	1.001	171.478,95
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE							
3	Postes CHARGES	6,411 ETP 285.300.733		-0,221 ETP 15.267.817	-3,3% 5,7	6,632 ETP 270.032.916	254.501.719,38
4	REVENUS		1.133.355	-5.294	-0,5	1.138.649	3.329.219,15
	COUVERTURE en F	-284.167.378		-15.273.111		-268.894.267	-251.172.500,23
	COUVERTURE en %	-99,60%			0,0	-99,58%	-98,69%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.054.486		-20.044	-1,9	1.074.530	949.639,15

C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE							
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	95.645		-5.982	-5,9	101.627	63.329,44
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	402.000		2.000	0,5	400.000	1.056.604,56
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	283.748.602		15.291.843	5,7	268.456.759	252.432.121,73
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		24,50
43	RECETTES DIVERSES		1.133.355	-5.294	-0,5	1.138.649	2.521.022,14
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		808.197,01
C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS TUTELLE ET CURATELLE							
	<i>Postes</i>	<i>75,900 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>75,900 ETP</i>	
3	CHARGES	9.628.370		30.329	0,3	9.598.041	10.106.494,83
4	REVENUS		441.179	249.994	130,8	191.185	361.974,24
	COUVERTURE en F	-9.187.191		219.665		-9.406.856	-9.744.520,59
	COUVERTURE en %	-95,42%			-2,6	-98,01%	-96,42%
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.400.373		59.484	0,6	9.340.889	9.249.486,30
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	115.997		-7.255	-5,9	123.252	147.042,84
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	40.000		0	0,0	40.000	687.639,09
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	40.000		0	0,0	40.000	11.210,10
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	32.000		-21.900	-40,6	53.900	11.116,50
42	REVENUS DES BIENS			-35.000	-100,0	35.000	
43	RECETTES DIVERSES		441.179	284.994	182,5	156.185	361.974,24
C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION							
	<i>Postes</i>	<i>0,778 ETP</i>		<i>-0,058 ETP</i>	<i>-6,9%</i>	<i>0,836 ETP</i>	
3	CHARGES	35.187.170		-11.223	0,0	35.198.393	27.838.508,87
4	REVENUS		1.200.697	-1.287	-0,1	1.201.984	1.185.734,37
	COUVERTURE en F	-33.986.473		9.936		-33.996.409	-26.652.774,50
	COUVERTURE en %	-96,59%			0,0	-96,59%	-95,74%
30	CHARGES DE PERSONNEL	140.977		-6.563	-4,4	147.540	127.088,29
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.135		-884	-5,9	15.019	7.712,12
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES				ND		1.256,89
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	33.832.058		-3.776	0,0	33.835.834	26.726.961,57
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.200.000		0	0,0	1.200.000	975.490,00
43	RECETTES DIVERSES		697	-1.287	-64,9	1.984	67.621,37
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		142.623,00
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.200.000	0	0,0	1.200.000	975.490,00

Récapitulation D - PERSONNES ÂGÉES

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES							
	<i>Postes</i>	<i>64,966 ETP</i>		<i>-0,473 ETP</i>	<i>-0,7%</i>	<i>65,439 ETP</i>	
3	CHARGES	449.536.828		-2.893.424	-0,6	452.430.252	415.230.750,96
4	REVENUS		91.336.570	7.561.908	9,0	83.774.662	85.277.986,90
	COUVERTURE en F	-358.200.258		10.455.332		-368.655.590	-329.952.764,06
	COUVERTURE en %	-79,68%			-2,2	-81,48%	-79,46%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.215.584		-78.981	-1,0	8.294.565	7.727.607,67
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	433.134		-27.099	-5,9	460.233	498.739,81
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		113,49
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	23.815.887		-1.244.359	-5,0	25.060.246	19.978.160,51
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	417.066.397		-1.542.985	-0,4	418.609.382	387.021.544,31
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.826		0	0,0	5.826	4.585,17
42	REVENUS DES BIENS		7.975	-1.347	-14,5	9.322	2.746,80
43	RECETTES DIVERSES		32.107.305	2.902.455	9,9	29.204.850	29.247.087,36
46	SUBVENTIONS ACQUISES		59.221.290	4.660.800	8,5	54.560.490	56.028.152,74

D - PERSONNES ÂGÉES

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
D - PERSONNES ÂGÉES							
3	Postes CHARGES	64,966 ETP 449.536.828		-0,473 ETP -2.893.424	-0,7% -0,6	65,439 ETP 452.430.252	415.230.750,96
4	REVENUS		91.336.570	7.561.908	9,0	83.774.662	85.277.986,90
	COUVERTURE en F	-358.200.258		10.455.332		-368.655.590	-329.952.764,06
	COUVERTURE en %	-79,68%			-2,2	-81,48%	-79,46%
D01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES							
3	Postes CHARGES	6,329 ETP 129.861.475		-0,473 ETP -9.929.130	-7,0% -7,1	6,802 ETP 139.790.605	116.325.681,38
4	REVENUS		12.954	-10.470	-44,7	23.424	1.717.387,61
	COUVERTURE en F	-129.848.521		9.918.660		-139.767.181	-114.608.293,77
	COUVERTURE en %	-99,99%			0,0	-99,98%	-98,52%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.146.622		-53.367	-4,4	1.199.989	1.033.651,42
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	114.984		-7.190	-5,9	122.174	62.725,01
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.599.667		-1.710.439	-32,2	5.310.106	4.164.528,05
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	125.000.202		-8.158.134	-6,1	133.158.336	111.064.776,90
43	RECETTES DIVERSES		12.954	-10.470	-44,7	23.424	557.387,17
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		1.160.000,44
D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES							
3	Postes CHARGES	58,637 ETP 319.675.353		0,000 ETP 7.035.706	0,0% 2,3	58,637 ETP 312.639.647	298.905.069,58
4	REVENUS		91.323.616	7.572.378	9,0	83.751.238	83.560.599,29
	COUVERTURE en F	-228.351.737		536.672		-228.888.409	-215.344.470,29
	COUVERTURE en %	-71,43%			-2,4	-73,21%	-72,04%
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.068.962		-25.614	-0,4	7.094.576	6.693.956,25
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	318.150		-19.909	-5,9	338.059	436.014,80
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		113,49
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	20.216.220		466.080	2,4	19.750.140	15.813.632,46
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	292.066.195		6.615.149	2,3	285.451.046	275.956.767,41
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.826		0	0,0	5.826	4.585,17
42	REVENUS DES BIENS		7.975	-1.347	-14,5	9.322	2.746,80
43	RECETTES DIVERSES		32.094.351	2.912.925	10,0	29.181.426	28.689.700,19
46	SUBVENTIONS ACQUISES		59.221.290	4.660.800	8,5	54.560.490	54.868.152,30

Récapitulation E - HANDICAP

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP							
	<i>Postes</i>	<i>48,965 ETP</i>		<i>-0,519 ETP</i>	<i>-1,0%</i>	<i>49,484 ETP</i>	
3	CHARGES	398.712.321		8.689.455	2,2	390.022.866	357.476.000,55
4	REVENUS		67.574.839	6.511.686	10,7	61.063.153	61.997.476,00
	COUVERTURE en F	-331.137.482		-2.177.769		-328.959.713	-295.478.524,55
	COUVERTURE en %	-83,05%			-1,5	-84,34%	-82,66%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.324.388		-76.437	-1,2	6.400.825	5.931.163,72
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	354.240		-22.140	-5,9	376.380	381.274,72
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		81,31
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	14.681.780		531.920	3,8	14.149.860	11.340.802,84
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	377.347.739		8.256.112	2,2	369.091.627	339.819.392,93
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.174		0	0,0	4.174	3.285,03
42	REVENUS DES BIENS		47.811	-963	-2,0	48.774	43.801,18
43	RECETTES DIVERSES		25.098.019	3.173.449	14,5	21.924.570	21.369.544,33
46	SUBVENTIONS ACQUISES		42.429.009	3.339.200	8,5	39.089.809	40.584.130,49

E - HANDICAP

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
E - HANDICAP							
3	<i>Postes</i> CHARGES	48,965 ETP 398.712.321		-0,519 ETP 8.689.455	-1,0% 2,2	49,484 ETP 390.022.866	357.476.000,55
4	REVENUS		67.574.839	6.511.686	10,7	61.063.153	61.997.476,00
	COUVERTURE en F	-331.137.482		-2.177.769		-328.959.713	-295.478.524,55
	COUVERTURE en %	-83,05%			-1,5	-84,34%	-82,66%
E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES							
3	<i>Postes</i> CHARGES	6,951 ETP 171.352.023		-0,519 ETP 5.317.745	-6,9% 3,2	7,470 ETP 166.034.278	153.976.894,98
4	REVENUS		2.146.620	1.086.501	102,5	1.060.119	2.131.025,32
	COUVERTURE en F	-169.205.403		-4.231.244		-164.974.159	-151.845.869,66
	COUVERTURE en %	-98,75%			-0,6	-99,36%	-98,62%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.259.404		-58.617	-4,4	1.318.021	1.135.322,12
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	126.285		-7.899	-5,9	134.184	68.894,74
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	198.000		198.000	ND		11.228,20
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	169.768.334		5.186.261	3,2	164.582.073	152.761.449,92
42	REVENUS DES BIENS		42.096	0	0,0	42.096	41.833,24
43	RECETTES DIVERSES		2.104.225	1.086.501	106,8	1.017.724	814.994,29
46	SUBVENTIONS ACQUISES		299	0	0,0	299	1.274.197,79
E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES							
3	<i>Postes</i> CHARGES	42,014 ETP 227.360.298		0,000 ETP 3.371.710	0,0% 1,5	42,014 ETP 223.988.588	203.499.105,57
4	REVENUS		65.428.219	5.425.185	9,0	60.003.034	59.866.450,68
	COUVERTURE en F	-161.932.079		2.053.475		-163.985.554	-143.632.654,89
	COUVERTURE en %	-71,22%			-2,7	-73,21%	-70,58%
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.064.984		-17.820	-0,4	5.082.804	4.795.841,60
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	227.955		-14.241	-5,9	242.196	312.379,98
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		81,31
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	14.483.780		333.920	2,4	14.149.860	11.329.574,64
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	207.579.405		3.069.851	1,5	204.509.554	187.057.943,01
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.174		0	0,0	4.174	3.285,03
42	REVENUS DES BIENS		5.715	-963	-14,4	6.678	1.967,94
43	RECETTES DIVERSES		22.993.794	2.086.948	10,0	20.906.846	20.554.550,04
46	SUBVENTIONS ACQUISES		42.428.710	3.339.200	8,5	39.089.510	39.309.932,70

Récapitulation

F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE							
	<i>Postes</i>	<i>271,273 ETP</i>		<i>16,573 ETP</i>	<i>6,5%</i>	<i>254,700 ETP</i>	
3	CHARGES	123.868.536		-4.090.314	-3,2	127.958.850	129.254.603,13
4	REVENUS		165.959.346	53.011.790	46,9	112.947.556	226.679.294,25
	COUVERTURE en F	42.090.810		57.102.104		-15.011.294	97.424.691,12
	COUVERTURE en %	33,98%			-389,7	-11,73%	75,37%
30	CHARGES DE PERSONNEL	41.958.865		4.323.753	11,5	37.635.112	35.992.129,52
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	32.652.409		-302.323	-0,9	32.954.732	35.754.702,46
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	8.260.162		1.223.522	17,4	7.036.640	19.845.515,88
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	162.850		0	0,0	162.850	130.802,25
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	137.125		42.500	44,9	94.625	287.944,80
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	18.338.620		-3.058.351	-14,3	21.396.971	14.306.350,25
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	21.929.200		-6.109.500	-21,8	28.038.700	22.553.681,60
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	429.305		-209.915	-32,8	639.220	383.476,37
41	PATENTES ET CONCESSIONS		14.353.340	1.767.000	14,0	12.586.340	11.220.503,54
42	REVENUS DES BIENS		80.181.533	57.813.697	258,5	22.367.836	149.819.835,17
43	RECETTES DIVERSES		43.718.353	-1.268.266	-2,8	44.986.619	37.450.115,02
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.792.080	1.514.784	546,3	277.296	1.734.527,40
46	SUBVENTIONS ACQUISES		3.377.340	-996.055	-22,8	4.373.395	3.331.039,02
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		21.929.200	-6.109.500	-21,8	28.038.700	22.553.681,60
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		607.500	290.130	91,4	317.370	569.592,50

F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE							
3	<i>Postes</i> CHARGES	<i>271,273 ETP</i> 123.868.536		<i>16,573 ETP</i> -4.090.314	<i>6,5%</i> -3,2	<i>254,700 ETP</i> 127.958.850	129.254.603,13
4	REVENUS		165.959.346	53.011.790	46,9	112.947.556	226.679.294,25
	COUVERTURE en F	42.090.810		57.102.104		-15.011.294	97.424.691,12
	COUVERTURE en %	33,98%			-389,7	-11,73%	75,37%
F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT							
3	<i>Postes</i> CHARGES	<i>73,847 ETP</i> 28.302.521		<i>12,855 ETP</i> -651.880	<i>21,1%</i> -2,3	<i>60,992 ETP</i> 28.954.401	37.595.539,34
4	REVENUS		19.395.346	862.200	4,7	18.533.146	22.665.834,83
	COUVERTURE en F	-8.907.175		1.514.080		-10.421.255	-14.929.704,51
	COUVERTURE en %	-31,47%			-12,6	-35,99%	-39,71%
30	CHARGES DE PERSONNEL	12.835.877		2.832.380	28,3	10.003.497	9.458.271,05
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	13.290.224		54.756	0,4	13.235.468	16.831.860,44
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.699.181		-1.589.077	-48,3	3.288.258	6.964.732,04
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	162.850		0	0,0	162.850	130.802,25
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	42.625		40.000	NS	2.625	39.474,70
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	249.859		-1.998.100	-88,9	2.247.959	4.146.988,14
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	21.905		8.161	59,4	13.744	23.410,72
42	REVENUS DES BIENS		7.489.510	-1.000.200	-11,8	8.489.710	8.179.312,49
43	RECETTES DIVERSES		9.955.576	347.616	3,6	9.607.960	12.559.324,44
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.694.360	1.514.784	843,5	179.576	1.671.297,90
46	SUBVENTIONS ACQUISES		255.900	0	0,0	255.900	255.900,00
F02 - ENERGIE							
3	<i>Postes</i> CHARGES	<i>22,952 ETP</i> 19.584.820		<i>0,994 ETP</i> -5.754.053	<i>4,5%</i> -22,7	<i>21,958 ETP</i> 25.338.873	20.559.745,31
4	REVENUS		77.047.542	47.129.842	157,5	29.917.700	17.125.908,36
	COUVERTURE en F	57.462.722		52.883.895	NS	4.578.827	-3.433.836,95
	COUVERTURE en %	293,40%			NS	18,07%	-16,70%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.872.613		506.487	15,0	3.366.126	2.979.769,82
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.893.505		-207.854	-9,9	2.101.359	2.632.023,12
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.450.150		-349.850	-12,5	2.800.000	9.308.031,96
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS				ND		163.293,70
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	10.917.552		-1.003.260	-8,4	11.920.812	4.642.792,28
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	450.000		-4.700.000	-91,3	5.150.000	832.529,60
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.000		424	73,6	576	1.304,83
42	REVENUS DES BIENS		68.783.023	59.212.500	618,7	9.570.523	9.015.944,51
43	RECETTES DIVERSES		7.764.519	-6.432.658	-45,3	14.197.177	7.151.918,05

F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F02 - ENERGIE							
46	SUBVENTIONS ACQUISES		50.000	-950.000	-95,0	1.000.000	125.516,20
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		450.000	-4.700.000	-91,3	5.150.000	832.529,60
F03 - GESTION DES EAUX							
	<i>Postes</i>	<i>73,553 ETP</i>		<i>0,253 ETP</i>	<i>0,3%</i>	<i>73,300 ETP</i>	
3	CHARGES	24.383.803		1.740.693	7,7	22.643.110	21.581.981,29
4	REVENUS		31.357.804	1.798.004	6,1	29.559.800	99.159.456,05
	COUVERTURE en F	6.974.001		57.311		6.916.690	77.577.474,76
	COUVERTURE en %	28,60%			-6,4	30,55%	359,45%
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.798.518		413.242	4,0	10.385.276	10.153.918,92
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	10.089.620		-324.066	-3,1	10.413.686	10.579.311,09
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.077.465		1.647.317	383,0	430.148	256.783,78
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	75.000		15.000	25,0	60.000	54.583,40
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.282.200		-12.800	-1,0	1.295.000	497.930,65
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	61.000		2.000	3,4	59.000	39.453,45
41	PATENTES ET CONCESSIONS		14.023.340	1.767.000	14,4	12.256.340	10.976.509,54
42	REVENUS DES BIENS		75.000	-785	-1,0	75.785	74.340.295,70
43	RECETTES DIVERSES		15.461.802	160.159	1,0	15.301.643	12.170.014,36
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		97.720	0	0,0	97.720	63.229,50
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.699.442	-128.500	-7,0	1.827.942	1.608.876,95
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		500	130	35,1	370	530,00
F04 - ESPÈCES, ÉCOSYSTÈMES ET PAYSAGES ET LOISIRS DE PLEIN AIR							
	<i>Postes</i>	<i>78,703 ETP</i>		<i>2,053 ETP</i>	<i>2,7%</i>	<i>76,650 ETP</i>	
3	CHARGES	21.141.600		1.738.939	9,0	19.402.661	20.320.016,01
4	REVENUS		10.503.245	-28.919	-0,3	10.532.164	64.668.480,69
	COUVERTURE en F	-10.638.355		-1.767.858		-8.870.497	44.348.464,68
	COUVERTURE en %	-50,32%			10,1	-45,72%	218,25%
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.852.044		444.398	4,3	10.407.646	10.078.635,38
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	6.299.710		-83.029	-1,3	6.382.739	4.861.407,14
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.955.187		1.533.460	363,6	421.727	3.236.265,47
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	857.759		67.110	8,5	790.649	814.136,30
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	845.000		0	0,0	845.000	1.027.326,50
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	331.900		-223.000	-40,2	554.900	302.245,22
41	PATENTES ET CONCESSIONS		330.000	0	0,0	330.000	243.994,00
42	REVENUS DES BIENS		3.834.000	-397.818	-9,4	4.231.818	58.284.282,22
43	RECETTES DIVERSES		3.733.247	55.454	1,5	3.677.793	3.343.784,55
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.153.998	23.445	2,1	1.130.553	1.200.493,42

F - ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
F04 - ESPÈCES, ÉCOSYSTÈMES ET PAYSAGES ET LOISIRS DE PLEIN AIR							
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		845.000	0	0,0	845.000	1.027.326,50
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		607.000	290.000	91,5	317.000	568.600,00
F05 - POLITIQUE AGRICOLE							
	<i>Postes</i>	<i>22,218 ETP</i>		<i>0,418 ETP</i>	<i>1,9%</i>	<i>21,800 ETP</i>	
3	CHARGES	30.455.792		-1.164.013	-3,7	31.619.805	29.197.321,18
4	REVENUS		27.655.409	3.250.663	13,3	24.404.746	23.059.614,32
	COUVERTURE en F	-2.800.383		4.414.676		-7.215.059	-6.137.706,86
	COUVERTURE en %	-9,19%			-59,7	-22,82%	-21,02%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.599.813		127.246	3,7	3.472.567	3.321.534,35
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.079.350		257.870	31,4	821.480	850.100,67
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	78.179		-18.328	-19,0	96.507	79.702,63
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	19.500		-12.500	-39,1	32.000	30.593,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	5.031.250		-111.301	-2,2	5.142.551	4.204.502,88
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	20.634.200		-1.409.500	-6,4	22.043.700	20.693.825,50
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	13.500		2.500	22,7	11.000	17.062,15
42	REVENUS DES BIENS				ND		0,25
43	RECETTES DIVERSES		6.803.209	4.601.163	208,9	2.202.046	2.225.073,62
46	SUBVENTIONS ACQUISES		218.000	59.000	37,1	159.000	140.252,45
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		20.634.200	-1.409.500	-6,4	22.043.700	20.693.825,50
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		462,50

Récapitulation G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT							
	<i>Postes</i>	237,218 ETP		-6,482 ETP	-2,7%	243,700 ETP	
3	CHARGES	133.437.376		2.600.589	2,0	130.836.787	117.787.563,23
4	REVENUS		32.821.068	-6.462.269	-16,5	39.283.337	41.546.339,50
	COUVERTURE en F	-100.616.308		-9.062.858		-91.553.450	-76.241.223,73
	COUVERTURE en %	-75,40%			7,8	-69,98%	-64,73%
30	CHARGES DE PERSONNEL	40.662.813		1.525.521	3,9	39.137.292	34.427.737,39
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	17.594.588		5.457.629	45,0	12.136.959	9.415.358,66
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.558.329		247.048	7,5	3.311.281	5.078.358,03
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	126.195		0	0,0	126.195	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	71.395.402		-4.657.298	-6,1	76.052.700	68.780.671,15
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	100.049		27.689	38,3	72.360	85.438,00
42	REVENUS DES BIENS		79.700	0	0,0	79.700	99.448,09
43	RECETTES DIVERSES		30.392.168	-6.714.269	-18,1	37.106.437	39.644.594,80
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.096.200	-1.000	0,0	2.097.200	1.672.591,36
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		253.000	253.000	ND		129.705,25

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT							
3	Postes CHARGES	237,218 ETP 133.437.376		-6,482 ETP 2.600.589	-2,7% 2,0	243,700 ETP 130.836.787	117.787.563,23
4	REVENUS		32.821.068	-6.462.269	-16,5	39.283.337	41.546.339,50
	COUVERTURE en F	-100.616.308		-9.062.858		-91.553.450	-76.241.223,73
	COUVERTURE en %	-75,40%			7,8	-69,98%	-64,73%
G01 - ACCÈS AU LOGEMENT							
3	Postes CHARGES	55,500 ETP 75.203.020		0,700 ETP -3.917.458	1,3% -5,0	54,800 ETP 79.120.478	73.880.942,16
4	REVENUS		11.954.505	-1.999.779	-14,3	13.954.284	10.874.169,05
	COUVERTURE en F	-63.248.515		1.917.679		-65.166.194	-63.006.773,11
	COUVERTURE en %	-84,10%			2,1	-82,36%	-85,28%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.064.299		313.028	4,0	7.751.271	7.207.201,70
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	173.557		-12.400	-6,7	185.957	87.138,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.085.164		462.414	28,5	1.622.750	1.999.756,01
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	64.799.000		-4.696.500	-6,8	69.495.500	64.505.481,15
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	81.000		16.000	24,6	65.000	81.365,15
42	REVENUS DES BIENS		79.700	0	0,0	79.700	99.329,20
43	RECETTES DIVERSES		9.789.805	-1.999.779	-17,0	11.789.584	9.090.534,76
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.085.000	0	0,0	2.085.000	1.684.305,09
G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..							
3	Postes CHARGES	54,560 ETP 31.003.185		-0,690 ETP 7.764.904	-1,2% 33,4	55,250 ETP 23.238.281	17.823.124,35
4	REVENUS		378.530	-744	-0,2	379.274	563.955,87
	COUVERTURE en F	-30.624.655		-7.765.648		-22.859.007	-17.259.168,48
	COUVERTURE en %	-98,78%			0,4	-98,37%	-96,84%
30	CHARGES DE PERSONNEL	14.136.980		1.970.270	16,2	12.166.710	9.352.985,09
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	16.531.272		5.798.554	54,0	10.732.718	8.280.576,85
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	149.398		-5.300	-3,4	154.698	139.222,41
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	126.195		0	0,0	126.195	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	57.200		0	0,0	57.200	48.200,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	2.140		1.380	181,6	760	2.140,00
43	RECETTES DIVERSES		378.530	-744	-0,2	379.274	563.955,87
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS							
3	Postes CHARGES	76,990 ETP 18.752.428		-6,860 ETP -1.166.298	-8,2% -5,9	83,850 ETP 19.918.726	18.468.402,16
4	REVENUS		7.656.543	168.380	2,2	7.488.163	9.684.179,56
	COUVERTURE en F	-11.095.885		1.334.678		-12.430.563	-8.784.222,60
	COUVERTURE en %	-59,17%			-5,2	-62,41%	-47,56%
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.945.308		-917.342	-7,7	11.862.650	11.209.231,90

G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS							
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	357.097		-298.479	-45,5	655.576	635.077,48
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	900.012		12	0,0	900.000	2.397.102,78
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	6.539.202		39.202	0,6	6.500.000	4.226.990,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	10.809		10.309	NS	500	
42	REVENUS DES BIENS				ND		20,56
43	RECETTES DIVERSES		7.556.543	68.380	0,9	7.488.163	9.621.358,75
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		100.000	100.000	ND		62.800,25
G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS							
	<i>Postes</i>	<i>50,168 ETP</i>		<i>0,368 ETP</i>	<i>0,7%</i>	<i>49,800 ETP</i>	
3	CHARGES	8.478.743		-80.559	-0,9	8.559.302	7.615.094,56
4	REVENUS		12.831.490	-4.630.126	-26,5	17.461.616	20.424.035,02
	COUVERTURE en F	4.352.747		-4.549.567		8.902.314	12.808.940,46
	COUVERTURE en %	51,34%			-50,6	104,01%	168,20%
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.516.226		159.565	2,2	7.356.661	6.658.318,70
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	532.662		-30.046	-5,3	562.708	412.566,18
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	423.755		-210.078	-33,1	633.833	542.276,83
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	6.100		0	0,0	6.100	1.932,85
42	REVENUS DES BIENS				ND		98,33
43	RECETTES DIVERSES		12.667.290	-4.782.126	-27,4	17.449.416	20.368.745,42
46	SUBVENTIONS ACQUISES		11.200	-1.000	-8,2	12.200	-11.713,73
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		153.000	153.000	ND		66.905,00

Récapitulation

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION							
	<i>Postes</i>	<i>3.042,014 ETP</i>		<i>71,586 ETP</i>	<i>2,4%</i>	<i>2.970,428 ETP</i>	
3	CHARGES	541.378.268		21.063.585	4,0	520.314.683	536.379.059,28
4	REVENUS		211.958.962	12.280.935	6,2	199.678.027	227.830.601,15
	COUVERTURE en F	-329.419.306		-8.782.650		-320.636.656	-308.548.458,13
	COUVERTURE en %	-60,85%			-1,3	-61,62%	-57,52%
30	CHARGES DE PERSONNEL	424.939.868		11.833.393	2,9	413.106.475	425.777.372,69
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	48.396.175		4.781.738	11,0	43.614.437	42.436.568,73
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	8.522.309		392.860	4,8	8.129.449	14.256.763,54
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	19.545.341		887.395	4,8	18.657.946	18.475.715,40
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	36.754.799		2.659.323	7,8	34.095.476	32.169.080,82
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	971.376		250.376	34,7	721.000	1.867.872,05
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	2.248.400		258.500	13,0	1.989.900	1.395.686,05
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000	0	0,0	35.000	35.000,00
42	REVENUS DES BIENS		403.008	-27.017	-6,3	430.025	515.755,75
43	RECETTES DIVERSES		156.717.253	11.189.106	7,7	145.528.147	171.407.726,52
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		40.423.655	11.429.308	39,4	28.994.347	32.536.262,68
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.590.846	-10.613.082	-69,8	15.203.928	13.445.469,12
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		971.376	250.376	34,7	721.000	1.867.872,05
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		8.817.824	52.244	0,6	8.765.580	8.022.515,03

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H - SÉCURITÉ ET POPULATION							
3	Postes CHARGES	3.042,014 ETP 541.378.268		71,586 ETP 21.063.585	2,4% 4,0	2.970,428 ETP 520.314.683	536.379.059,28
4	REVENUS		211.958.962	12.280.935	6,2	199.678.027	227.830.601,15
	COUVERTURE en F	-329.419.306		-8.782.650		-320.636.656	-308.548.458,13
	COUVERTURE en %	-60,85%			-1,3	-61,62%	-57,52%
H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION							
3	Postes CHARGES	203,097 ETP 30.852.238		0,686 ETP -1.879.084	0,3% -5,7	202,411 ETP 32.731.322	30.715.250,94
4	REVENUS		21.802.245	1.726.867	8,6	20.075.378	18.158.246,12
	COUVERTURE en F	-9.049.993		3.605.951		-12.655.944	-12.557.004,82
	COUVERTURE en %	-29,33%			-24,1	-38,67%	-40,88%
30	CHARGES DE PERSONNEL	23.984.501		-1.099.582	-4,4	25.084.083	24.838.966,94
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.335.325		-441.287	-24,8	1.776.612	1.128.277,02
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	316.774		-49.953	-13,6	366.727	357.224,98
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	4.640.038		-368.262	-7,4	5.008.300	4.011.771,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	325.600		-50.000	-13,3	375.600	243.468,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	250.000		130.000	108,3	120.000	135.543,00
43	RECETTES DIVERSES		19.955.983	1.452.230	7,8	18.503.753	16.722.594,97
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.406.262	144.637	11,5	1.261.625	1.124.014,15
46	SUBVENTIONS ACQUISES		190.000	0	0,0	190.000	185.097,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		250.000	130.000	108,3	120.000	126.540,00
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE							
3	Postes CHARGES	1.827,491 ETP 316.286.725		65,793 ETP 16.958.149	3,7% 5,7	1.761,698 ETP 299.328.576	322.770.982,49
4	REVENUS		102.827.140	6.679.761	6,9	96.147.379	126.080.132,96
	COUVERTURE en F	-213.459.585		-10.278.388		-203.181.197	-196.690.849,53
	COUVERTURE en %	-67,49%			-0,6	-67,88%	-60,94%
30	CHARGES DE PERSONNEL	272.500.456		11.066.998	4,2	261.433.458	281.918.513,52
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	28.236.533		5.917.309	26,5	22.319.224	21.910.447,21
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.939.189		-130.309	-3,2	4.069.498	8.425.887,87
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	197.500		0	0,0	197.500	291.719,75
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	10.079.271		98.775	1,0	9.980.496	9.229.985,84
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	5.376		5.376	ND		
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.328.400		0	0,0	1.328.400	994.428,30
42	REVENUS DES BIENS		5.400	-1.600	-22,9	7.000	54.247,06
43	RECETTES DIVERSES		70.119.597	6.385.885	10,0	63.733.712	91.749.035,25
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		32.355.500	11.090.850	52,2	21.264.650	24.631.646,60

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE							
46	SUBVENTIONS ACQUISES		26.667	-10.809.850	-99,8	10.836.517	9.344.394,22
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		5.376	5.376	ND		
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		314.600	9.100	3,0	305.500	300.809,83
H03 - SÉCURITÉ CIVILE.							
	<i>Postes</i>	<i>46,668 ETP</i>		<i>0,468 ETP</i>	<i>1,0%</i>	<i>46,200 ETP</i>	
3	CHARGES	8.441.843		-37.535	-0,4	8.479.378	9.667.645,59
4	REVENUS		3.079.834	16.789	0,5	3.063.045	4.195.706,46
	COUVERTURE en F	-5.362.009		54.324		-5.416.333	-5.471.939,13
	COUVERTURE en %	-63,52%			-0,6	-63,88%	-56,60%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.141.242		208.895	3,5	5.932.347	6.182.353,49
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	773.351		-73.402	-8,7	846.753	800.538,48
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	685.500		-168.228	-19,7	853.728	780.431,97
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	15.000		0	0,0	15.000	8.227,90
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	472.250		-4.800	-1,0	477.050	359.412,20
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	231.000		0	0,0	231.000	1.378.434,95
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	123.500		0	0,0	123.500	158.246,60
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000	0	0,0	35.000	35.000,00
43	RECETTES DIVERSES		2.008.749	21	0,0	2.008.728	2.105.800,64
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		335.000	0	0,0	335.000	298.755,35
46	SUBVENTIONS ACQUISES		470.085	16.768	3,7	453.317	377.715,52
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		231.000	0	0,0	231.000	1.378.434,95
H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR							
	<i>Postes</i>	<i>34,400 ETP</i>		<i>-0,800 ETP</i>	<i>-2,3%</i>	<i>35,200 ETP</i>	
3	CHARGES	5.004.588		-194.194	-3,7	5.198.782	4.994.163,59
4	REVENUS		4.609.461	82.897	1,8	4.526.564	4.810.847,78
	COUVERTURE en F	-395.127		277.091		-672.218	-183.315,81
	COUVERTURE en %	-7,90%			-38,9	-12,93%	-3,67%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.194.379		-189.998	-4,3	4.384.377	4.245.537,50
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	223.169		-1.353	-0,6	224.522	190.593,79
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	38.140		-743	-1,9	38.883	23.547,35
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	3.000		0	0,0	3.000	2.657,50
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	541.900		-600	-0,1	542.500	528.106,45
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.000		-1.500	-27,3	5.500	3.721,00
42	REVENUS DES BIENS		382.608	-3.917	-1,0	386.525	450.883,95
43	RECETTES DIVERSES		297.710	-423	-0,1	298.133	348.312,85
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.879.143	87.237	2,3	3.791.906	3.828.980,48

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR							
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		50.000	0	0,0	50.000	182.670,50
H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION							
	<i>Postes</i>	<i>118,725 ETP</i>		<i>1,495 ETP</i>	<i>1,3%</i>	<i>117,230 ETP</i>	
3	CHARGES	17.394.274		747.978	4,5	16.646.296	16.973.052,31
4	REVENUS		29.340.083	801.611	2,8	28.538.472	26.238.478,56
	COUVERTURE en F	11.945.809		53.633		11.892.176	9.265.426,25
	COUVERTURE en %	68,68%			-3,9	71,44%	54,59%
30	CHARGES DE PERSONNEL	13.277.319		100	0,0	13.277.219	13.287.421,95
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.884.310		-48.600	-2,5	1.932.910	2.025.336,48
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.885.645		819.478	76,9	1.066.167	1.649.170,48
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	347.000		-23.000	-6,2	370.000	11.123,40
43	RECETTES DIVERSES		28.706.083	807.611	2,9	27.898.472	25.588.444,61
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		634.000	-6.000	-0,9	640.000	650.033,95
H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES							
	<i>Postes</i>	<i>250,800 ETP</i>		<i>4,000 ETP</i>	<i>1,6%</i>	<i>246,800 ETP</i>	
3	CHARGES	36.967.235		-1.322.771	-3,5	38.290.006	38.178.017,28
4	REVENUS		37.661.644	1.155.221	3,2	36.506.423	36.045.563,80
	COUVERTURE en F	694.409		2.477.992		-1.783.583	-2.132.453,48
	COUVERTURE en %	1,88%			-140,3	-4,66%	-5,59%
30	CHARGES DE PERSONNEL	29.175.215		-707.773	-2,4	29.882.988	29.284.058,21
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.195.894		-447.089	-5,9	7.642.983	7.524.983,66
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	435.126		-320.909	-42,4	756.035	1.296.073,66
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	161.000		153.000	NS	8.000	72.901,75
42	REVENUS DES BIENS		14.500	-22.000	-60,3	36.500	9.834,74
43	RECETTES DIVERSES		29.443.920	1.264.077	4,5	28.179.843	28.623.234,36
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		8.203.224	-86.856	-1,0	8.290.080	7.412.494,70
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT							
	<i>Postes</i>	<i>542,490 ETP</i>		<i>-0,055 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>542,545 ETP</i>	
3	CHARGES	99.336.278		3.758.487	3,9	95.577.791	89.471.244,74
4	REVENUS		9.177.005	1.392.649	17,9	7.784.356	8.971.275,94
	COUVERTURE en F	-90.159.273		-2.365.838		-87.793.435	-80.499.968,80
	COUVERTURE en %	-90,76%			-1,2	-91,86%	-89,97%
30	CHARGES DE PERSONNEL	72.479.467		2.363.863	3,4	70.115.604	62.658.711,18
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.171.975		-77.057	-0,9	8.249.032	8.296.604,76
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.221.935		243.524	24,9	978.411	1.724.427,23
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	14.684.803		1.255.657	9,4	13.429.146	14.157.739,25
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.743.598		-27.500	-1,0	2.771.098	2.614.040,32
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	34.500		0	0,0	34.500	19.722,00

H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT							
42	REVENUS DES BIENS		500	500	ND		790,00
43	RECETTES DIVERSES		5.908.661	1.279.565	27,6	4.629.096	5.796.202,79
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.813.750	112.584	6,6	1.701.166	1.999.928,15
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.454.094	0	0,0	1.454.094	1.174.355,00
H08 - DROITS HUMAINS							
	<i>Postes</i>	<i>18,344 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>18,344 ETP</i>	
3	CHARGES	27.095.087		3.032.555	12,6	24.062.532	23.608.702,34
4	REVENUS		3.461.550	425.140	14,0	3.036.410	3.330.349,53
	COUVERTURE en F	-23.633.537		-2.607.415		-21.026.122	-20.278.352,81
	COUVERTURE en %	-87,22%			-0,2	-87,38%	-85,89%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.187.289		190.890	6,4	2.996.399	3.361.809,90
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	575.618		-46.783	-7,5	622.401	559.787,33
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	5.000		0	0,0	5.000	3.600,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	22.592.180		2.643.448	13,3	19.948.732	19.194.068,01
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	735.000		245.000	50,0	490.000	489.437,10
43	RECETTES DIVERSES		276.550	140	0,1	276.410	474.101,05
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				ND		2.904,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.450.000	180.000	7,9	2.270.000	2.363.907,38
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		735.000	245.000	50,0	490.000	489.437,10

Récapitulation I - JUSTICE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE							
	<i>Postes</i>	<i>587,052 ETP</i>		<i>35,635 ETP</i>	<i>6,5%</i>	<i>551,417 ETP</i>	
3	CHARGES	127.447.765		6.993.440	5,8	120.454.325	108.408.517,23
4	REVENUS		40.580.915	214.705	0,5	40.366.210	29.763.977,50
	COUVERTURE en F	-86.866.850		-6.778.735		-80.088.115	-78.644.539,73
	COUVERTURE en %	-68,16%			2,5	-66,49%	-72,54%
30	CHARGES DE PERSONNEL	99.368.285		6.761.586	7,3	92.606.699	82.201.021,62
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.745.277		80.298	0,5	14.664.979	13.595.176,06
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	5.000		0	0,0	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.579.103		151.556	10,6	1.427.547	1.406.345,51
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	11.485.100		0	0,0	11.485.100	10.958.802,04
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	265.000		0	0,0	265.000	247.172,00
42	REVENUS DES BIENS				ND		1.023,11
43	RECETTES DIVERSES		39.179.765	2.805	0,0	39.176.960	28.656.278,69
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		1.401.150	211.900	17,8	1.189.250	1.106.675,70

I - JUSTICE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
I - JUSTICE							
3	<i>Postes</i> CHARGES	<i>587,052 ETP</i> 127.447.765		<i>35,635 ETP</i> 6.993.440	<i>6,5%</i> 5,8	<i>551,417 ETP</i> 120.454.325	108.408.517,23
4	REVENUS		40.580.915	214.705	0,5	40.366.210	29.763.977,50
	COUVERTURE en F	-86.866.850		-6.778.735		-80.088.115	-78.644.539,73
	COUVERTURE en %	-68,16%			2,5	-66,49%	-72,54%
I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.							
3	<i>Postes</i> CHARGES	<i>587,052 ETP</i> 127.447.765		<i>35,635 ETP</i> 6.993.440	<i>6,5%</i> 5,8	<i>551,417 ETP</i> 120.454.325	108.408.517,23
4	REVENUS		40.580.915	214.705	0,5	40.366.210	29.763.977,50
	COUVERTURE en F	-86.866.850		-6.778.735		-80.088.115	-78.644.539,73
	COUVERTURE en %	-68,16%			2,5	-66,49%	-72,54%
30	CHARGES DE PERSONNEL	99.368.285		6.761.586	7,3	92.606.699	82.201.021,62
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.745.277		80.298	0,5	14.664.979	13.595.176,06
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	5.000		0	0,0	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.579.103		151.556	10,6	1.427.547	1.406.345,51
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	11.485.100		0	0,0	11.485.100	10.958.802,04
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	265.000		0	0,0	265.000	247.172,00
42	REVENUS DES BIENS				ND		1.023,11
43	RECETTES DIVERSES		39.179.765	2.805	0,0	39.176.960	28.656.278,69
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		1.401.150	211.900	17,8	1.189.250	1.106.675,70

Récapitulation J - MOBILITÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ							
	<i>Postes</i>	<i>224,372 ETP</i>		<i>2,322 ETP</i>	<i>1,0%</i>	<i>222,050 ETP</i>	
3	CHARGES	358.802.293		17.310.929	5,1	341.491.364	318.720.101,55
4	REVENUS		79.308.654	14.842.886	23,0	64.465.768	110.984.245,16
	COUVERTURE en F	-279.493.639		-2.468.043		-277.025.596	-207.735.856,39
	COUVERTURE en %	-77,90%			-4,0	-81,12%	-65,18%
30	CHARGES DE PERSONNEL	26.785.945		927.680	3,6	25.858.265	23.107.747,00
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	27.959.762		2.816.899	11,2	25.142.863	25.022.011,59
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	54.976.191		-549.315	-1,0	55.525.506	53.831.863,69
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	25.600.000		3.200.000	14,3	22.400.000	21.991.972,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	219.018.805		10.706.562	5,1	208.312.243	189.951.321,47
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.461.590		209.103	4,9	4.252.487	4.815.185,80
42	REVENUS DES BIENS		31.328.460	8.203.000	35,5	23.125.460	61.869.101,53
43	RECETTES DIVERSES		14.564.115	2.003.713	16,0	12.560.402	14.245.763,17
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-8.040.000	-100,0	8.040.000	8.079.045,05
46	SUBVENTIONS ACQUISES		28.178.635	12.486.000	79,6	15.692.635	21.176.523,57
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		5.237.444	190.173	3,8	5.047.271	5.613.811,84

J - MOBILITÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
J - MOBILITÉ							
3	Postes CHARGES	224,372 ETP 358.802.293		2,322 ETP 17.310.929	1,0% 5,1	222,050 ETP 341.491.364	318.720.101,55
4	REVENUS		79.308.654	14.842.886	23,0	64.465.768	110.984.245,16
	COUVERTURE en F	-279.493.639		-2.468.043		-277.025.596	-207.735.856,39
	COUVERTURE en %	-77,90%			-4,0	-81,12%	-65,18%
J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ							
3	Postes CHARGES	70,522 ETP 250.542.847		2,322 ETP 11.198.581	3,4% 4,7	68,200 ETP 239.344.266	219.691.829,72
4	REVENUS		19.709.381	8.206.610	71,3	11.502.771	47.138.982,46
	COUVERTURE en F	-230.833.466		-2.991.971		-227.841.495	-172.552.847,26
	COUVERTURE en %	-92,13%			-3,2	-95,19%	-78,54%
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.824.157		1.537.951	16,6	9.286.206	7.875.098,10
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	9.655.725		1.846.499	23,6	7.809.226	7.978.650,21
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.662.160		-3.342.431	-55,7	6.004.591	6.884.629,29
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	8.400.000		500.000	6,3	7.900.000	6.977.813,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	218.968.805		10.656.562	5,1	208.312.243	189.951.321,47
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	32.000		0	0,0	32.000	24.317,65
42	REVENUS DES BIENS		19.275.000	8.203.000	74,1	11.072.000	45.884.035,82
43	RECETTES DIVERSES		287.051	3.610	1,3	283.441	829.644,49
46	SUBVENTIONS ACQUISES		147.330	0	0,0	147.330	425.302,15
J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS							
3	Postes CHARGES	153,850 ETP 108.259.446		0,000 ETP 6.112.348	0,0% 6,0	153,850 ETP 102.147.098	99.028.271,83
4	REVENUS		59.599.273	6.636.276	12,5	52.962.997	63.845.262,70
	COUVERTURE en F	-48.660.173		523.928		-49.184.101	-35.183.009,13
	COUVERTURE en %	-44,95%			-6,7	-48,15%	-35,53%
30	CHARGES DE PERSONNEL	15.961.788		-610.271	-3,7	16.572.059	15.232.648,90
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	18.304.037		970.400	5,6	17.333.637	17.043.361,38
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	52.314.031		2.793.116	5,6	49.520.915	46.947.234,40
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	17.200.000		2.700.000	18,6	14.500.000	15.014.159,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	50.000		50.000	ND		
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	4.429.590		209.103	5,0	4.220.487	4.790.868,15
42	REVENUS DES BIENS		12.053.460	0	0,0	12.053.460	15.985.065,71
43	RECETTES DIVERSES		14.277.064	2.000.103	16,3	12.276.961	13.416.118,68
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-8.040.000	-100,0	8.040.000	8.079.045,05
46	SUBVENTIONS ACQUISES		28.031.305	12.486.000	80,3	15.545.305	20.751.221,42
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		5.237.444	190.173	3,8	5.047.271	5.613.811,84

Récapitulation K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ							
	<i>Postes</i>	<i>114,072 ETP</i>		<i>2,229 ETP</i>	<i>2,0%</i>	<i>111,843 ETP</i>	
3	CHARGES	1.180.694.063		25.564.482	2,2	1.155.129.581	1.115.373.821,98
4	REVENUS		7.832.647	-117.697	-1,5	7.950.344	8.373.026,08
	COUVERTURE en F	-1.172.861.416		-25.682.179		-1.147.179.237	-1.107.000.795,90
	COUVERTURE en %	-99,34%			0,0	-99,31%	-99,25%
30	CHARGES DE PERSONNEL	17.157.038		-556.080	-3,1	17.713.118	17.275.946,21
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.614.194		-1.558.738	-30,1	5.172.932	3.368.863,74
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	29.809.249		8.588.120	40,5	21.221.129	28.351.375,24
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	8.241.000		771.000	10,3	7.470.000	68.621,60
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.121.766.022		18.358.846	1,7	1.103.407.176	1.066.181.413,44
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	106.560		-38.666	-26,6	145.226	127.601,75
41	PATENTES ET CONCESSIONS		13.200	4.000	43,5	9.200	10.869,00
42	REVENUS DES BIENS		6.600	3.600	120,0	3.000	6.827,84
43	RECETTES DIVERSES		5.597.373	-66.671	-1,2	5.664.044	6.186.053,47
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.215.474	-58.626	-2,6	2.274.100	2.111.747,77
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		57.528,00

K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K - SANTÉ							
3	<i>Postes</i> CHARGES	114,072 ETP 1.180.694.063		2,229 ETP 25.564.482	2,0% 2,2	111,843 ETP 1.155.129.581	1.115.373.821,98
4	REVENUS		7.832.647	-117.697	-1,5	7.950.344	8.373.026,08
	COUVERTURE en F	-1.172.861.416		-25.682.179		-1.147.179.237	-1.107.000.795,90
	COUVERTURE en %	-99,34%			0,0	-99,31%	-99,25%
K01 - RÉSEAU DE SOINS							
3	<i>Postes</i> CHARGES	4,750 ETP 1.142.527.057		-1,243 ETP 29.012.962	-20,7% 2,6	5,993 ETP 1.113.514.095	1.075.355.037,15
4	REVENUS		910.713	-424.997	-31,8	1.335.710	2.087.178,71
	COUVERTURE en F	-1.141.616.344		-29.437.959		-1.112.178.385	-1.073.267.858,44
	COUVERTURE en %	-99,92%			0,0	-99,88%	-99,81%
30	CHARGES DE PERSONNEL	804.155		-229.119	-22,2	1.033.274	819.164,29
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	247.158		-712.814	-74,3	959.972	499.386,26
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	29.545.622		9.125.308	44,7	20.420.314	27.422.134,87
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	1.850.000		771.000	71,5	1.079.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.110.080.122		20.058.587	1,8	1.090.021.535	1.046.614.351,73
42	REVENUS DES BIENS		184	184	ND		
43	RECETTES DIVERSES		910.529	-425.181	-31,8	1.335.710	2.087.178,71
K02 - RÉGULATION SANITAIRE							
3	<i>Postes</i> CHARGES	24,251 ETP 12.303.120		-0,142 ETP -231.555	-0,6% -1,8	24,393 ETP 12.534.675	12.408.118,40
4	REVENUS		1.256.057	515.656	69,6	740.401	860.311,42
	COUVERTURE en F	-11.047.063		747.211		-11.794.274	-11.547.806,98
	COUVERTURE en %	-89,79%			-4,6	-94,09%	-93,07%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.066.610		-154.307	-3,7	4.220.917	4.088.162,73
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.081.199		344.883	46,8	736.316	755.307,36
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.757		-412.257	-99,3	415.014	263.631,74
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	6.300.000		0	0,0	6.300.000	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	852.554		-9.874	-1,1	862.428	7.249.264,45
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		51.752,12
41	PATENTES ET CONCESSIONS		5.000	0	0,0	5.000	3.875,00
42	REVENUS DES BIENS		528	528	ND		1.747,60
43	RECETTES DIVERSES		1.250.529	515.128	70,0	735.401	854.688,82
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION							
	<i>Postes</i>	85,071 ETP		3,614 ETP	4,4%	81,457 ETP	

K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION							
3	CHARGES	25.863.886		-3.216.925	-11,1	29.080.811	27.610.666,43
4	REVENUS		5.665.877	-208.356	-3,5	5.874.233	5.425.535,95
	COUVERTURE en F	-20.198.009		3.008.569		-23.206.578	-22.185.130,48
	COUVERTURE en %	-78,09%			-2,1	-79,80%	-80,35%
30	CHARGES DE PERSONNEL	12.286.273		-172.654	-1,4	12.458.927	12.368.619,19
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.285.837		-1.190.807	-34,3	3.476.644	2.114.170,12
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	260.870		-124.931	-32,4	385.801	665.608,63
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	91.000		0	0,0	91.000	68.621,60
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	10.833.346		-1.689.867	-13,5	12.523.213	12.317.797,26
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	106.560		-38.666	-26,6	145.226	75.849,63
41	PATENTES ET CONCESSIONS		8.200	4.000	95,2	4.200	6.994,00
42	REVENUS DES BIENS		5.888	2.888	96,3	3.000	5.080,24
43	RECETTES DIVERSES		3.436.315	-156.618	-4,4	3.592.933	3.244.185,94
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.215.474	-58.626	-2,6	2.274.100	2.111.747,77
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		57.528,00

Récapitulation L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE							
	<i>Postes</i>	<i>69,014 ETP</i>		<i>0,314 ETP</i>	<i>0,5%</i>	<i>68,700 ETP</i>	
3	CHARGES	30.023.127		-1.330.335	-4,2	31.353.462	31.791.611,29
4	REVENUS		54.263.135	1.850.967	3,5	52.412.168	48.345.619,58
	COUVERTURE en F	24.240.008		3.181.302		21.058.706	16.554.008,29
	COUVERTURE en %	80,74%			20,2	67,17%	52,07%
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.137.107		90.272	0,9	10.046.835	9.761.110,16
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.226.058		-635.366	-34,1	1.861.424	1.426.578,58
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	180.919		-33.438	-15,6	214.357	2.954.223,18
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	18.419.463		-765.883	-4,0	19.185.346	17.594.748,77
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	59.580		14.080	30,9	45.500	54.950,60
42	REVENUS DES BIENS		42.683.885	1.023.635	2,5	41.660.250	28.065.535,95
43	RECETTES DIVERSES		11.436.325	827.332	7,8	10.608.993	17.593.460,28
46	SUBVENTIONS ACQUISES		42.925	0	0,0	42.925	2.644.601,40
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		100.000	0	0,0	100.000	42.021,95

L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L - ECONOMIE							
3	Postes CHARGES	69,014 ETP 30.023.127		0,314 ETP -1.330.335	0,5% -4,2	68,700 ETP 31.353.462	31.791.611,29
4	REVENUS		54.263.135	1.850.967	3,5	52.412.168	48.345.619,58
	COUVERTURE en F	24.240.008		3.181.302		21.058.706	16.554.008,29
	COUVERTURE en %	80,74%			20,2	67,17%	52,07%
L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE							
3	Postes CHARGES	18,923 ETP 22.134.244		0,200 ETP -1.103.494	1,1% -4,7	18,723 ETP 23.237.738	20.578.962,93
4	REVENUS		13.955.765	1.079.548	8,4	12.876.217	7.461.627,62
	COUVERTURE en F	-8.178.479		2.183.042		-10.361.521	-13.117.335,31
	COUVERTURE en %	-36,95%			-17,1	-44,59%	-63,74%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.417.361		60.150	1,8	3.357.211	3.195.051,83
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	846.193		-454.802	-35,0	1.300.995	984.156,68
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	105.746		57.041	117,1	48.705	2.303.683,79
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	17.764.944		-765.883	-4,1	18.530.827	14.095.977,92
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		92,71
42	REVENUS DES BIENS		13.000.000	1.000.000	8,3	12.000.000	650,00
43	RECETTES DIVERSES		912.840	79.548	9,5	833.292	4.816.376,22
46	SUBVENTIONS ACQUISES		42.925	0	0,0	42.925	2.644.601,40
L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES							
3	Postes CHARGES				ND		
4	REVENUS	638.919	29.665.885	39.635	0,1	29.626.250	28.027.055,00
	COUVERTURE en F	29.026.966		39.635		28.987.331	27.449.208,00
	COUVERTURE en %	4.543,14%			0,1	4.536,93%	4.750,26%
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	638.919		0	0,0	638.919	577.847,00
42	REVENUS DES BIENS		29.665.885	39.635	0,1	29.626.250	28.027.055,00
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE							
3	Postes CHARGES	50,091 ETP 7.249.964		0,114 ETP -226.841	0,2% -3,0	49,977 ETP 7.476.805	10.634.801,36
4	REVENUS		10.641.485	731.784	7,4	9.909.701	12.856.936,96
	COUVERTURE en F	3.391.521		958.625		2.432.896	2.222.135,60
	COUVERTURE en %	46,78%			43,8	32,54%	20,89%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.719.746		30.122	0,5	6.689.624	6.566.058,33
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	379.865		-180.564	-32,2	560.429	442.421,90
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	75.173		-90.479	-54,6	165.652	650.539,39
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	15.600		0	0,0	15.600	2.920.923,85
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	59.580		14.080	30,9	45.500	54.857,89

L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
L03 - RÉGULATION DU COMMERCE							
42	REVENUS DES BIENS		18.000	-16.000	-47,1	34.000	37.830,95
43	RECETTES DIVERSES		10.523.485	747.784	7,6	9.775.701	12.777.084,06
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		100.000	0	0,0	100.000	42.021,95

Récapitulation M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS							
	<i>Postes</i>	<i>505,944 ETP</i>		<i>-0,600 ETP</i>	<i>-0,1%</i>	<i>506,544 ETP</i>	
3	CHARGES	1.067.793.133		44.454.767	4,3	1.023.338.366	1.161.468.806,98
4	REVENUS		6.441.099.212	-79.764.390	-1,2	6.520.863.602	6.839.497.304,94
	COUVERTURE en F	5.373.306.079		-124.219.157		5.497.525.236	5.678.028.497,96
	COUVERTURE en %	503,22%			-6,3	537,21%	488,87%
30	CHARGES DE PERSONNEL	62.067.922		34.806	0,1	62.033.116	60.163.925,79
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.503.733		-781.399	-12,4	6.285.132	6.053.316,49
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	282.884.000		7.884.000	2,9	275.000.000	304.585.575,38
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	179.023.241		-578.583	-0,3	179.601.824	292.793.942,63
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	530.922.937		37.670.943	7,6	493.251.994	490.714.860,89
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	7.391.300		225.000	3,1	7.166.300	7.157.185,80
40	IMPÔTS.		5.527.595.670	142.300.000	2,6	5.385.295.670	5.418.007.997,56
41	PATENTES ET CONCESSIONS		564.583	0	0,0	564.583	1.648.521,20
42	REVENUS DES BIENS		202.529.107	-216.594.258	-51,7	419.123.365	600.850.201,22
43	RECETTES DIVERSES		125.007.494	10.865.915	9,5	114.141.579	175.016.138,90
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		531.777.358	-22.354.047	-4,0	554.131.405	596.624.908,08
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		48.625.000	6.018.000	14,1	42.607.000	44.666.249,33
46	SUBVENTIONS ACQUISES		5.000.000	0	0,0	5.000.000	2.683.288,65

M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M - FINANCE ET IMPÔTS							
3	Postes CHARGES	505,944 ETP 1.067.793.133		-0,600 ETP 44.454.767	-0,1% 4,3	506,544 ETP 1.023.338.366	1.161.468.806,98
4	REVENUS		6.441.099.212	-79.764.390	-1,2	6.520.863.602	6.839.497.304,94
	COUVERTURE en F	5.373.306.079		-124.219.157		5.497.525.236	5.678.028.497,96
	COUVERTURE en %	503,22%			-6,3	537,21%	488,87%
M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS							
3	Postes CHARGES	358.682.018		6.062.018	1,7	352.620.000	379.888.049,83
4	REVENUS		6.066.251.392	177.987.677	3,0	5.888.263.715	5.977.700.085,25
	COUVERTURE en F	5.707.569.374		171.925.659		5.535.643.715	5.597.812.035,42
	COUVERTURE en %	1.591,26%			1,4	1.569,86%	1.473,54%
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	178.982.018		562.018	0,3	178.420.000	210.425.938,99
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	179.600.000		5.500.000	3,2	174.100.000	169.362.560,89
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	100.000		0	0,0	100.000	99.549,95
40	IMPÔTS.		5.527.595.670	142.300.000	2,6	5.385.295.670	5.418.007.997,56
43	RECETTES DIVERSES		102.484.091	-1.335.623	-1,3	103.819.714	114.590.296,06
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		387.646.631	31.005.300	8,7	356.641.331	400.533.123,08
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		48.525.000	6.018.000	14,2	42.507.000	44.568.668,55
M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF							
3	Postes CHARGES	282.884.000		7.709.000	2,8	275.175.000	385.877.004,86
4	REVENUS		261.124.740	-260.548.208	-49,9	521.672.948	752.427.498,59
	COUVERTURE en F	-21.759.260		-268.257.208		246.497.948	366.550.493,73
	COUVERTURE en %	-7,69%			-108,6	89,58%	94,99%
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	282.884.000		7.884.000	2,9	275.000.000	304.585.575,38
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES				ND		81.291.429,48
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES			-175.000	-100,0	175.000	
41	PATENTES ET CONCESSIONS		564.583	0	0,0	564.583	1.648.521,20
42	REVENUS DES BIENS		202.529.107	-216.594.258	-51,7	419.123.365	599.654.649,87
43	RECETTES DIVERSES		14.237.050	14.237.050	ND		52.215.809,87
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		38.794.000	-58.191.000	-60,0	96.985.000	96.225.229,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		5.000.000	0	0,0	5.000.000	2.683.288,65
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE							
3	Postes CHARGES	351.322.937		32.170.943	10,1	319.151.994	321.352.300,00
4	REVENUS		105.336.727	4.831.653	4,8	100.505.074	99.866.556,00
	COUVERTURE en F	-245.986.210		-27.339.290		-218.646.920	-221.485.744,00
	COUVERTURE en %	-70,02%			2,2	-68,51%	-68,92%

M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE							
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	351.322.937		32.170.943	10,1	319.151.994	321.352.300,00
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		105.336.727	4.831.653	4,8	100.505.074	99.866.556,00
M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS							
	<i>Postes</i>	<i>505,944 ETP</i>		<i>-0,600 ETP</i>	<i>-0,1%</i>	<i>506,544 ETP</i>	
3	CHARGES	74.904.178		-1.487.194	-1,9	76.391.372	74.351.452,29
4	REVENUS		8.386.353	-2.035.512	-19,5	10.421.865	9.503.165,10
	COUVERTURE en F	-66.517.825		-548.318		-65.969.507	-64.848.287,19
	COUVERTURE en %	-88,80%			2,8	-86,36%	-87,22%
30	CHARGES DE PERSONNEL	62.067.922		34.806	0,1	62.033.116	60.163.925,79
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.503.733		-781.399	-12,4	6.285.132	6.053.316,49
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	41.223		-1.140.601	-96,5	1.181.824	1.076.574,16
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	7.291.300		400.000	5,8	6.891.300	7.057.635,85
42	REVENUS DES BIENS				ND		1.195.551,35
43	RECETTES DIVERSES		8.286.353	-2.035.512	-19,7	10.321.865	8.210.032,97
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		100.000	0	0,0	100.000	97.580,78

Récapitulation

N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS							
	<i>Postes</i>	<i>48,850 ETP</i>		<i>-10,198 ETP</i>	<i>-17,3%</i>	<i>59,048 ETP</i>	
3	CHARGES	83.909.289		-130.937	-0,2	84.040.226	77.540.945,61
4	REVENUS		2.845.438	104.586	3,8	2.740.852	2.461.368,24
	COUVERTURE en F	-81.063.851		235.523		-81.299.374	-75.079.577,37
	COUVERTURE en %	-96,61%			-0,1	-96,74%	-96,83%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.347.523		-1.625.345	-16,3	9.972.868	8.174.954,05
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.924.506		-390.853	-9,1	4.315.359	3.435.328,40
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		1,74
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.515.696		-54.087	-3,4	1.569.783	1.726.088,13
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	40.044		0	0,0	40.044	152,68
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	70.081.520		1.945.323	2,9	68.136.197	64.150.585,84
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES			-5.975	-100,0	5.975	53.834,77
43	RECETTES DIVERSES		2.079.461	-71.969	-3,3	2.151.430	1.557.072,77
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				ND		-329,06
46	SUBVENTIONS ACQUISES		765.977	176.555	30,0	589.422	456.925,23
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		447.699,30

N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS							
3	Postes CHARGES	48,850 ETP 83.909.289		-10,198 ETP -130.937	-17,3% -0,2	59,048 ETP 84.040.226	77.540.945,61
4	REVENUS		2.845.438	104.586	3,8	2.740.852	2.461.368,24
	COUVERTURE en F	-81.063.851		235.523		-81.299.374	-75.079.577,37
	COUVERTURE en %	-96,61%			-0,1	-96,74%	-96,83%
N01 - CULTURE							
3	Postes CHARGES	12,600 ETP 69.374.720		-0,461 ETP 2.009.791	-3,5% 3,0	13,061 ETP 67.364.929	64.715.017,04
4	REVENUS		318.502	-636	-0,2	319.138	322.965,85
	COUVERTURE en F	-69.056.218		-2.010.427		-67.045.791	-64.392.051,19
	COUVERTURE en %	-99,54%			0,0	-99,53%	-99,50%
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.385.346		-123.007	-4,9	2.508.353	2.392.964,50
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.488.474		73.862	5,2	1.414.612	1.491.240,76
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		1,74
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	15.696		4.713	42,9	10.983	281.102,56
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS				ND		152,68
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	65.485.204		2.054.223	3,2	63.430.981	60.548.249,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		1.305,80
43	RECETTES DIVERSES		18.502	-636	-3,3	19.138	4.171,66
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				ND		-329,06
46	SUBVENTIONS ACQUISES		300.000	0	0,0	300.000	319.123,25
N02 - SPORT ET LOISIRS							
3	Postes CHARGES	6,400 ETP 3.968.608		-9,937 ETP -2.149.974	-60,8% -35,1	16,337 ETP 6.118.582	3.182.764,55
4	REVENUS		419.871	-71.361	-14,5	491.232	642.050,06
	COUVERTURE en F	-3.548.737		2.078.613		-5.627.350	-2.540.714,49
	COUVERTURE en %	-89,42%			-2,8	-91,97%	-79,83%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.121.360		-1.572.029	-58,4	2.693.389	1.114.229,80
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	504.888		-504.270	-50,0	1.009.158	294.636,72
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES			-58.800	-100,0	58.800	52.997,22
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	40.044		0	0,0	40.044	
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.302.316		-8.900	-0,4	2.311.216	1.668.371,84
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES			-5.975	-100,0	5.975	52.528,97
43	RECETTES DIVERSES		130.449	-71.361	-35,4	201.810	191.750,76
46	SUBVENTIONS ACQUISES		289.422	0	0,0	289.422	2.600,00
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		447.699,30
N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS							
	Postes	29,850 ETP		0,200 ETP	0,7%	29,650 ETP	

N - CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS							
3	CHARGES	10.565.961		9.246	0,1	10.556.715	9.643.164,02
4	REVENUS		2.107.065	176.583	9,1	1.930.482	1.496.352,33
	COUVERTURE en F	-8.458.896		167.337		-8.626.233	-8.146.811,69
	COUVERTURE en %	-80,06%			-2,0	-81,71%	-84,48%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.840.817		69.691	1,5	4.771.126	4.667.759,75
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.931.144		39.555	2,1	1.891.589	1.649.450,92
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.500.000		0	0,0	1.500.000	1.391.988,35
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.294.000		-100.000	-4,2	2.394.000	1.933.965,00
43	RECETTES DIVERSES		1.930.510	28	0,0	1.930.482	1.361.150,35
46	SUBVENTIONS ACQUISES		176.555	176.555	ND		135.201,98

Récapitulation

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE							
	<i>Postes</i>	<i>183,110 ETP</i>		<i>-4,926 ETP</i>	<i>-2,6%</i>	<i>188,036 ETP</i>	
3	CHARGES	62.671.533		-2.521.440	-3,9	65.192.973	56.214.663,50
4	REVENUS		2.094.619	-1.308.180	-38,4	3.402.799	3.228.049,15
	COUVERTURE en F	-60.576.914		1.213.260		-61.790.174	-52.986.614,35
	COUVERTURE en %	-96,66%			2,0	-94,78%	-94,26%
30	CHARGES DE PERSONNEL	39.642.480		-2.266.628	-5,4	41.909.108	39.646.084,02
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.439.288		-1.934.159	-11,8	16.373.447	11.140.493,82
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	556.312		97.696	21,3	458.616	398.410,73
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.500		0	0,0	223.500	223.151,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	7.774.953		1.561.651	25,1	6.213.302	4.648.810,93
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	35.000		20.000	133,3	15.000	157.713,00
41	PATENTES ET CONCESSIONS		230.000	0	0,0	230.000	221.395,15
42	REVENUS DES BIENS		20	0	0,0	20	0,20
43	RECETTES DIVERSES		1.829.599	-1.329.180	-42,1	3.158.779	2.975.303,80
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		25.000	25.000	ND		
46	SUBVENTIONS ACQUISES			-4.000	-100,0	4.000	2.384,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		10.000	0	0,0	10.000	28.966,00

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE							
	<i>Postes</i>	<i>183,110 ETP</i>		<i>-4,926 ETP</i>	<i>-2,6%</i>	<i>188,036 ETP</i>	
3	CHARGES	62.671.533		-2.521.440	-3,9	65.192.973	56.214.663,50
4	REVENUS		2.094.619	-1.308.180	-38,4	3.402.799	3.228.049,15
	COUVERTURE en F	-60.576.914		1.213.260		-61.790.174	-52.986.614,35
	COUVERTURE en %	-96,66%			2,0	-94,78%	-94,26%
001 - GRAND CONSEIL..							
	<i>Postes</i>	<i>24,300 ETP</i>		<i>0,330 ETP</i>	<i>1,4%</i>	<i>23,970 ETP</i>	
3	CHARGES	12.137.671		1.358.676	12,6	10.778.995	9.403.768,37
4	REVENUS		85.518	42.175	97,3	43.343	60.450,20
	COUVERTURE en F	-12.052.153		-1.316.501		-10.735.652	-9.343.318,17
	COUVERTURE en %	-99,30%			-0,3	-99,60%	-99,36%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.253.627		85.916	1,1	8.167.711	7.205.873,88
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.664.900		1.098.164	42,8	2.566.736	2.054.375,92
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	214.144		174.596	441,5	39.548	141.568,57
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.000		0	0,0	5.000	1.950,00
43	RECETTES DIVERSES		75.518	42.175	126,5	33.343	51.484,20
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		10.000	0	0,0	10.000	8.966,00
002 - CONSTITUANTE..							
	<i>Postes</i>				<i>ND</i>		
3	CHARGES	2.892.087		-1.815.987	-38,6	4.708.074	4.567.753,14
4	REVENUS		477	-179	-27,3	656	267,20
	COUVERTURE en F	-2.891.610		1.815.808		-4.707.418	-4.567.485,94
	COUVERTURE en %	-99,98%			0,0	-99,99%	-99,99%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.671.243		-1.120.701	-40,1	2.791.944	2.883.727,80
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.125.085		-680.245	-37,7	1.805.330	1.500.860,84
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	65.759		-35.041	-34,8	100.800	27.623,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	30.000		20.000	200,0	10.000	155.541,50
43	RECETTES DIVERSES		477	-179	-27,3	656	267,20
003 - CONSEIL D'ETAT							
	<i>Postes</i>	<i>48,738 ETP</i>		<i>3,481 ETP</i>	<i>7,7%</i>	<i>45,257 ETP</i>	
3	CHARGES	12.176.847		61.763	0,5	12.115.084	11.003.671,09
4	REVENUS		1.555.648	-11.704	-0,7	1.567.352	1.138.200,75
	COUVERTURE en F	-10.621.199		-73.467		-10.547.732	-9.865.470,34
	COUVERTURE en %	-87,22%			0,2	-87,06%	-89,66%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.597.710		245.078	2,9	8.352.632	8.116.237,20
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.829.137		27.685	1,0	2.801.452	2.362.112,89

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	750.000		-211.000	-22,0	961.000	525.284,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		37,00
41	PATENTES ET CONCESSIONS		230.000	0	0,0	230.000	221.395,15
42	REVENUS DES BIENS		20	0	0,0	20	
43	RECETTES DIVERSES		1.325.628	-11.704	-0,9	1.337.332	896.805,60
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		20.000,00

004 - SERVICES GÉNÉRAUX.

Postes		81,400 ETP		-9,400 ETP	-10,4%	90,800 ETP	
3	CHARGES	17.522.503		-1.386.508	-7,3	18.909.011	18.440.784,86
4	REVENUS		150.720	-1.180.279	-88,7	1.330.999	1.711.150,25
	COUVERTURE en F	-17.371.783		206.229		-17.578.012	-16.729.634,61
	COUVERTURE en %	-99,14%			6,6	-92,96%	-90,72%
30	CHARGES DE PERSONNEL	15.564.422		-1.343.654	-7,9	16.908.076	16.668.275,59
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.659.591		-49.576	-2,9	1.709.167	1.444.094,61
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	74.990		6.722	9,8	68.268	105.079,16
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.500		0	0,0	223.500	223.151,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		184,50
42	REVENUS DES BIENS				ND		0,20
43	RECETTES DIVERSES		125.720	-1.201.279	-90,5	1.326.999	1.708.766,05
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		25.000	25.000	ND		
46	SUBVENTIONS ACQUISES			-4.000	-100,0	4.000	2.384,00

004.01 - AUDITS DE LA COUR DES COMPTES

Postes		4,000 ETP		0,000 ETP	0,0%	4,000 ETP	
3	CHARGES	3.684.639		76.488	2,1	3.608.151	3.384.298,88
4	REVENUS		2.148	23	1,1	2.125	3.702,30
	COUVERTURE en F	-3.682.491		-76.465		-3.606.026	-3.380.596,58
	COUVERTURE en %	-99,94%			0,0	-99,94%	-99,89%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.475.126		73.230	2,2	3.401.896	3.213.908,10
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	166.462		3.264	2,0	163.198	131.505,24
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	43.051		-6	0,0	43.057	38.885,54
43	RECETTES DIVERSES		2.148	23	1,1	2.125	3.702,30

004.02 - EVALUATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES

Postes					ND		
3	CHARGES	726.824		-6.492	-0,9	733.316	532.712,40
4	REVENUS		265	0	0,0	265	575,85
	COUVERTURE en F	-726.559		6.492		-733.051	-532.136,55

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
	COUVERTURE en %	-99,96%			0,0	-99,96%	-99,89%
30	CHARGES DE PERSONNEL	514.501		-4.347	-0,8	518.848	485.893,25
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	212.323		-2.145	-1,0	214.468	46.819,15
43	RECETTES DIVERSES		265	0	0,0	265	575,85
004.03 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES							
	Postes	27,450 ETP		0,000 ETP	0,0%	27,450 ETP	
3	CHARGES	4.859.661		-21.817	-0,4	4.881.478	4.799.179,17
4	REVENUS		95.503	-43	0,0	95.546	75.934,65
	COUVERTURE en F	-4.764.158		21.774		-4.785.932	-4.723.244,52
	COUVERTURE en %	-98,03%			0,0	-98,04%	-98,42%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.202.264		-5.177	-0,1	4.207.441	4.218.484,30
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	657.397		-16.640	-2,5	674.037	580.694,87
42	REVENUS DES BIENS				ND		0,20
43	RECETTES DIVERSES		95.503	-43	0,0	95.546	75.934,45
004.04 - SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE..							
	Postes	0,000 ETP		-7,600 ETP	-100,0%	7,600 ETP	
3	CHARGES	531		-1.151.225	-100,0	1.151.756	1.357.248,81
4	REVENUS			-1.200.949	-100,0	1.200.949	1.551.334,80
	COUVERTURE en F	-531		-49.724		49.193	194.085,99
	COUVERTURE en %	-100,00%			NS	4,27%	14,30%
30	CHARGES DE PERSONNEL			-1.125.515	-100,0	1.125.515	1.274.966,70
31	DÉPENSES GÉNÉRALES			-26.241	-100,0	26.241	67.833,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	531		531	ND		14.264,46
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		184,50
43	RECETTES DIVERSES			-1.200.949	-100,0	1.200.949	1.551.334,80
004.05 - CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES DÉCISIONS COMMUNALES							
	Postes	5,450 ETP		0,200 ETP	3,8%	5,250 ETP	
3	CHARGES	760.526		-1.589	-0,2	762.115	715.823,32
4	REVENUS		770	2	0,3	768	579,10
	COUVERTURE en F	-759.756		1.591		-761.347	-715.244,22
	COUVERTURE en %	-99,90%			0,0	-99,90%	-99,92%
30	CHARGES DE PERSONNEL	723.026		6.618	0,9	716.408	693.245,15
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	37.500		-8.207	-18,0	45.707	22.578,17
43	RECETTES DIVERSES		770	2	0,3	768	579,10
004.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD							
	Postes	2,000 ETP		-2,000 ETP	-50,0%	4,000 ETP	

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
3	CHARGES	650.589		-284.327	-30,4	934.916	900.265,63
4	REVENUS		423	-252	-37,3	675	307,70
	COUVERTURE en F	-650.166		284.075		-934.241	-899.957,93
	COUVERTURE en %	-99,94%			0,0	-99,93%	-99,97%
30	CHARGES DE PERSONNEL	521.220		-277.983	-34,8	799.203	720.738,85
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	129.369		-6.344	-4,7	135.713	179.526,78
43	RECETTES DIVERSES		423	-252	-37,3	675	307,70
<i>004.07 - ARCHIVES D'ETAT.</i>							
	<i>Postes</i>	<i>15,600 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>15,600 ETP</i>	
3	CHARGES	2.584.375		6.090	0,2	2.578.285	2.681.092,39
4	REVENUS		42.656	20.978	96,8	21.678	45.598,75
	COUVERTURE en F	-2.541.719		14.888		-2.556.607	-2.635.493,64
	COUVERTURE en %	-98,35%			-0,8	-99,16%	-98,30%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.981.855		-11.708	-0,6	1.993.563	2.031.884,84
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	347.846		11.835	3,5	336.011	374.239,97
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	31.174		5.963	23,7	25.211	51.816,58
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	223.500		0	0,0	223.500	223.151,00
43	RECETTES DIVERSES		17.656	-22	-0,1	17.678	43.214,75
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		25.000	25.000	ND		
46	SUBVENTIONS ACQUISES			-4.000	-100,0	4.000	2.384,00
<i>004.08 - AUDITS ET EXPERTISES DE L'ICF</i>							
	<i>Postes</i>	<i>26,900 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>26,900 ETP</i>	
3	CHARGES	4.255.358		-3.636	-0,1	4.258.994	4.070.164,26
4	REVENUS		8.955	-38	-0,4	8.993	33.117,10
	COUVERTURE en F	-4.246.403		3.598		-4.250.001	-4.037.047,16
	COUVERTURE en %	-99,79%			0,0	-99,79%	-99,19%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.146.430		1.228	0,0	4.145.202	4.029.154,40
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	108.694		-5.098	-4,5	113.792	40.897,28
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	234		234	ND		112,58
43	RECETTES DIVERSES		8.955	-38	-0,4	8.993	33.117,10
005 - DÉVELOPPEMENT DURABLE							
	<i>Postes</i>	<i>5,807 ETP</i>		<i>-0,128 ETP</i>	<i>-2,2%</i>	<i>5,935 ETP</i>	
3	CHARGES	1.188.965		-92.226	-7,2	1.281.191	1.119.228,75
4	REVENUS		681	-22	-3,1	703	6.038,20
	COUVERTURE en F	-1.188.284		92.204		-1.280.488	-1.113.190,55
	COUVERTURE en %	-99,94%			0,0	-99,95%	-99,46%
30	CHARGES DE PERSONNEL	895.553		-14.700	-1,6	910.253	844.670,95

O - AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	202.906		-78.032	-27,8	280.938	184.557,80
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	506		506	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	90.000		0	0,0	90.000	90.000,00
43	RECETTES DIVERSES		681	-22	-3,1	703	6.038,20
006 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES							
	<i>Postes</i>	<i>10,286 ETP</i>		<i>1,082 ETP</i>	<i>11,8%</i>	<i>9,204 ETP</i>	
3	CHARGES	5.898.448		-1.700.013	-22,4	7.598.461	3.744.762,25
4	REVENUS		49.927	-158.099	-76,0	208.026	47.455,37
	COUVERTURE en F	-5.848.521		1.541.914		-7.390.435	-3.697.306,88
	COUVERTURE en %	-99,15%			1,9	-97,26%	-98,73%
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.565.824		-50.506	-1,9	2.616.330	1.808.797,84
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.292.624		-1.389.507	-29,7	4.682.131	1.946.764,41
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	40.000		-260.000	-86,7	300.000	-10.800,00
43	RECETTES DIVERSES		49.927	-158.099	-76,0	208.026	47.455,37
007 - GENÈVE INTERNATIONALE							
	<i>Postes</i>	<i>6,937 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>6,937 ETP</i>	
3	CHARGES	7.823.033		1.272.851	19,4	6.550.182	6.033.368,14
4	REVENUS		873	-1	-0,1	874	29.341,28
	COUVERTURE en F	-7.822.160		-1.272.852		-6.549.308	-6.004.026,86
	COUVERTURE en %	-99,99%			0,0	-99,99%	-99,51%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.061.210		6.533	0,6	1.054.677	1.117.305,51
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.415.370		-497.833	-26,0	1.913.203	1.369.380,63
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	5.346.453		1.764.151	49,2	3.582.302	3.546.682,00
43	RECETTES DIVERSES		873	-1	-0,1	874	29.341,28
008 - RÉGIONAL ET TRANSFRONTALIER							
	<i>Postes</i>	<i>5,643 ETP</i>		<i>-0,290 ETP</i>	<i>-4,9%</i>	<i>5,933 ETP</i>	
3	CHARGES	3.031.979		-219.996	-6,8	3.251.975	1.901.326,90
4	REVENUS		250.775	-71	0,0	250.846	235.145,90
	COUVERTURE en F	-2.781.204		219.925		-3.001.129	-1.666.181,00
	COUVERTURE en %	-91,73%			-0,6	-92,29%	-87,63%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.032.891		-74.594	-6,7	1.107.485	1.001.195,25
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	249.675		-364.815	-59,4	614.490	278.346,72
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	200.913		-49.087	-19,6	250.000	124.140,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.548.500		268.500	21,0	1.280.000	497.644,93
43	RECETTES DIVERSES		250.775	-71	0,0	250.846	235.145,90

Récapitulation

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN							
	<i>Postes</i>	<i>1.182,118 ETP</i>		<i>-14,906 ETP</i>	<i>-1,2%</i>	<i>1.197,024 ETP</i>	
3	CHARGES	655.821.295		7.886.817	1,2	647.934.478	723.772.762,97
4	REVENUS		136.216.159	1.334.603	1,0	134.881.556	162.893.416,27
	COUVERTURE en F	-519.605.136		-6.552.214		-513.052.922	-560.879.346,70
	COUVERTURE en %	-79,23%			0,1	-79,18%	-77,49%
30	CHARGES DE PERSONNEL	204.434.886		-11.223.686	-5,2	215.658.572	248.201.870,12
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	220.585.964		7.704.118	3,6	212.881.846	220.550.216,83
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		4.130,77
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	224.792.820		10.827.058	5,1	213.965.762	249.438.469,01
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	421.000		45.000	12,0	376.000	400.686,85
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	4.743.637		75.606	1,6	4.668.031	3.577.988,19
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	33.024		33.024	ND		812.246,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	809.964		425.697	110,8	384.267	787.155,20
40	IMPÔTS.				ND		57.528,00
42	REVENUS DES BIENS		108.336.442	87.527	0,1	108.248.915	121.606.082,11
43	RECETTES DIVERSES		27.160.360	1.185.732	4,6	25.974.628	39.043.817,82
46	SUBVENTIONS ACQUISES		596.503	31.790	5,6	564.713	1.193.435,34
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		33.024	33.024	ND		812.246,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		89.830	-3.470	-3,7	93.300	180.307,00

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN							
3	Postes CHARGES	1.182.118 ETP 655.821.295		-14.906 ETP 7.886.817	-1,2%	1.197.024 ETP 647.934.478	723.772.762,97
4	REVENUS		136.216.159	1.334.603	1,0	134.881.556	162.893.416,27
	COUVERTURE en F	-519.605.136		-6.552.214		-513.052.922	-560.879.346,70
	COUVERTURE en %	-79,23%			0,1	-79,18%	-77,49%
P01 - ETATS-MAJORS ET ACTIVITÉS DE SUPPORT DÉPARTEMENTALES							
3	Postes CHARGES	405,405 ETP 85.065.157		-0,899 ETP -2.369.262	-0,2%	406,304 ETP 87.434.419	84.384.570,45
4	REVENUS		1.777.730	239.447	15,6	1.538.283	4.628.594,77
	COUVERTURE en F	-83.287.427		2.608.709		-85.896.136	-79.755.975,68
	COUVERTURE en %	-97,91%			-0,3	-98,24%	-94,51%
30	CHARGES DE PERSONNEL	69.530.379		-903.993	-1,3	70.434.372	64.572.681,13
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.700.084		-1.928.488	-20,0	9.628.572	13.268.353,14
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		265,57
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.080.752		288.044	7,6	3.792.708	2.577.485,39
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	421.000		45.000	12,0	376.000	400.686,85
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.214.106		75.606	2,4	3.138.500	2.668.581,19
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	33.024		33.024	ND		812.246,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	85.812		21.545	33,5	64.267	84.271,18
42	REVENUS DES BIENS		65.306	-31.300	-32,4	96.606	1.277.362,46
43	RECETTES DIVERSES		1.553.220	229.403	17,3	1.323.817	2.452.467,47
46	SUBVENTIONS ACQUISES		56.350	31.790	129,4	24.560	52.787,34
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		33.024	33.024	ND		812.246,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		69.830	-23.470	-25,2	93.300	33.731,50
P02 - GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES							
3	Postes CHARGES	84,513 ETP 68.534.352		-0,621 ETP -7.325.529	-0,7%	85,134 ETP 75.859.881	141.945.184,77
4	REVENUS		19.604.825	881.341	4,7	18.723.484	27.707.111,66
	COUVERTURE en F	-48.929.527		8.206.870		-57.136.397	-114.238.073,11
	COUVERTURE en %	-71,39%			-5,2	-75,32%	-80,48%
30	CHARGES DE PERSONNEL	47.850.461		-4.560.351	-8,7	52.410.812	99.345.037,22
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.773.829		-257.198	-12,7	2.031.027	2.374.461,02
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		3.865,20
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	18.910.062		-2.507.980	-11,7	21.418.042	40.221.801,93
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		19,40
42	REVENUS DES BIENS		436.200	0	0,0	436.200	441.632,00
43	RECETTES DIVERSES		18.969.481	881.341	4,9	18.088.140	27.041.492,16

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P02 - GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES							
46	SUBVENTIONS ACQUISES		199.144	0	0,0	199.144	217.812,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		6.175,50
P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET ACHATS							
	<i>Postes</i>	<i>115,500 ETP</i>		<i>1,114 ETP</i>	<i>1,0%</i>	<i>114,386 ETP</i>	
3	CHARGES	20.884.249		-3.489.667	-14,3	24.373.916	24.431.265,38
4	REVENUS		732.002	-261	0,0	732.263	2.415.766,94
	COUVERTURE en F	-20.152.247		3.489.406		-23.641.653	-22.015.498,44
	COUVERTURE en %	-96,50%			-0,5	-97,00%	-90,11%
30	CHARGES DE PERSONNEL	17.618.466		116.726	0,7	17.501.740	17.243.243,55
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.889.612		50.710	1,8	2.838.902	3.477.803,89
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	376.171		-3.657.103	-90,7	4.033.274	3.653.513,67
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		56.704,27
40	IMPÔTS.				ND		57.528,00
42	REVENUS DES BIENS		345.400	0	0,0	345.400	1.339.355,52
43	RECETTES DIVERSES		386.602	-261	-0,1	386.863	1.018.883,42
P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)							
	<i>Postes</i>	<i>252,800 ETP</i>		<i>-2,000 ETP</i>	<i>-0,8%</i>	<i>254,800 ETP</i>	
3	CHARGES	352.133.243		17.824.971	5,3	334.308.272	330.232.927,43
4	REVENUS		113.331.495	139.178	0,1	113.192.317	126.214.818,81
	COUVERTURE en F	-238.801.748		-17.685.793		-221.115.955	-204.018.108,62
	COUVERTURE en %	-67,82%			2,5	-66,14%	-61,78%
30	CHARGES DE PERSONNEL	26.483.100		-932.147	-3,4	27.415.247	24.354.861,42
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	168.040.714		14.041.626	9,1	153.999.088	155.598.664,37
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	155.363.407		4.309.001	2,9	151.054.406	148.731.182,84
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.529.531		0	0,0	1.529.531	909.407,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	716.491		406.491	131,1	310.000	638.811,80
42	REVENUS DES BIENS		107.489.536	118.827	0,1	107.370.709	118.528.732,13
43	RECETTES DIVERSES		5.482.940	351	0,0	5.482.589	6.742.834,84
46	SUBVENTIONS ACQUISES		339.019	0	0,0	339.019	802.851,84
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		20.000	20.000	ND		140.400,00
P05 - DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES							
	<i>Postes</i>	<i>323,900 ETP</i>		<i>-12,500 ETP</i>	<i>-3,7%</i>	<i>336,400 ETP</i>	
3	CHARGES	129.204.294		3.246.304	2,6	125.957.990	142.778.814,94
4	REVENUS		770.107	74.898	10,8	695.209	1.927.124,09
	COUVERTURE en F	-128.434.187		-3.171.406		-125.262.781	-140.851.690,85
	COUVERTURE en %	-99,40%			0,0	-99,45%	-98,65%
30	CHARGES DE PERSONNEL	42.952.480		-4.943.921	-10,3	47.896.401	42.686.046,80
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	40.181.725		-4.202.532	-9,5	44.384.257	45.830.934,41

P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

NO RUBRIQUE	LIBELLE	BUDGET 2012		VARIATION B12 - B11		BUDGET 2011	COMPTE 2010
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
P05 - DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES							
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	46.062.428		12.395.096	36,8	33.667.332	54.254.485,18
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	7.661		-2.339	-23,4	10.000	7.348,55
42	REVENUS DES BIENS				ND		19.000,00
43	RECETTES DIVERSES		768.117	74.898	10,8	693.219	1.788.139,93
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.990	0	0,0	1.990	119.984,16

Annexes

Amendements

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
TOTAL ETAT - PAR PROGRAMME**

PROGRAMME	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2012 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
TOTAL ETAT		8'069'330'919	7'640'558'698		-57'968'874	21'574'962	8'011'362'045	7'662'133'660
RESULTAT			-428'772'221		79'543'836			-349'228'385
				Amendements budgétaires	3'689'676	-33'203'804		
				Amendements mesures	-62'826'274	53'610'375		
				Amendements techniques	1'167'724	1'168'391		
	TRANSVERSAL	-	-		-25'374'406	-9'950	-25'374'406	-9'950
				Amendements budgétaires	-12'687'203	-4'975		
				Amendements mesures	-12'687'203	-4'975		
				Amendements techniques	-	-		
A	FORMATION	1'930'406'057	80'691'227		-15'962'192	1'694'781	1'914'443'865	82'386'008
				Amendements budgétaires	1'340'790	1'340'790		
				Amendements mesures	-17'302'982	354'110		
				Amendements techniques	-	-119		
B	EMPLOI, MARCHE DU TRAVAIL	157'771'406	58'635'828		-2'360'699	-600'803	155'410'707	58'035'025
				Amendements budgétaires	-1'000'000	-600'836		
				Amendements mesures	-	-		
				Amendements techniques	-1'360'699	33		
C	ACTION SOCIALE	734'680'634	187'574'988		900'000	250'000	735'580'634	187'824'988
				Amendements budgétaires	-500'000	-		
				Amendements mesures	-	250'000		
				Amendements techniques	1'400'000	-		
D	PERSONNES AGEES	453'168'258	89'588'839		-2'778'484	1'747'800	450'389'774	91'336'639
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements mesures	-3'113'760	1'747'800		
				Amendements techniques	335'276	-		
E	HANDICAP	399'858'497	65'622'690		-165'000	1'952'200	399'693'497	67'574'890
				Amendements budgétaires	-	1'252'200		
				Amendements mesures	-165'000	700'000		
				Amendements techniques	-	-		
F	ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	125'630'517	102'509'636		-1'435'497	63'450'000	124'195'020	165'959'636
				Amendements budgétaires	-	23'000'000		
				Amendements mesures	-1'435'497	40'450'000		
				Amendements techniques	-	-		
G	AMENAGEMENT ET LOGEMENT	134'066'643	32'490'498		-341'533	330'811	133'725'110	32'821'309
				Amendements budgétaires	-58'833	-		
				Amendements mesures	-282'700	330'000		
				Amendements techniques	-	811		

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
TOTAL ETAT - PAR PROGRAMME**

PROGRAMME	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2012 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
H	SECURITE ET POPULATION	540'069'884	210'009'064		4'290'127	1'952'473	544'360'011	211'961'537
				Amendements budgétaires	8'307'870	3'309		
				Amendements mesures	-4'789'391	1'119'164		
				Amendements techniques	771'648	830'000		
I	JUSTICE	125'255'427	40'581'360		2'962'699	-33	128'218'126	40'581'327
				Amendements budgétaires	3'002'000	-		
				Amendements mesures	-	-		
				Amendements techniques	-39'301	-33		
J	MOBILITE	362'100'597	72'608'852		-3'059'649	6'700'000	359'040'948	79'308'852
				Amendements budgétaires	-476'749	-		
				Amendements mesures	-2'582'900	6'700'000		
				Amendements techniques	-	-		
K	SANTE	1'198'079'000	7'802'794		-9'140'353	30'000	1'188'938'647	7'832'794
				Amendements budgétaires	1'623'200	-		
				Amendements mesures	-10'763'553	30'000		
				Amendements techniques	-	-		
L	ECONOMIE	30'719'144	52'217'207		-611'250	2'046'000	30'107'894	54'263'207
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements mesures	-611'250	2'046'000		
				Amendements techniques	-	-		
M	FINANCE ET IMPOTS	1'060'826'510	6'498'575'659		7'510'687	-57'476'000	1'068'337'197	6'441'099'659
				Amendements budgétaires	8'440'870	-58'352'000		
				Amendements mesures	-800'806	876'000		
				Amendements techniques	-129'377	-		
N	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	84'449'299	2'845'514		-384'694	-25	84'064'605	2'845'489
				Amendements budgétaires	-	-		
				Amendements mesures	-384'694	-		
				Amendements techniques	-	-25		
O	AUTORITE ET GOUVERNANCE	63'122'315	2'095'097		-222'076	-	62'900'239	2'095'097
				Amendements budgétaires	119'277	-		
				Amendements mesures	-322'895	-		
				Amendements techniques	-18'458	-		
P	ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN	669'126'731	136'709'445		-11'796'554	-492'292	657'330'177	136'217'153
				Amendements budgétaires	-4'421'546	157'708		
				Amendements mesures	-7'583'643	-987'724		
				Amendements techniques	208'635	337'724		

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT

TOTAL ETAT

Nature	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2012		TOTAL DES AMENDEMENTS		BUDGET 2012 VOTE	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
TOTAL HORS NATURES 37/39-47/49		8'028'593'571	7'599'821'350	-57'968'874	21'574'962	7'970'624'697	7'621'396'312
TOTAL		8'069'330'919	7'640'558'698	-57'968'874	21'574'962	8'011'362'045	7'662'133'660
RESULTAT			-428'772'221		79'543'836		-349'228'385
30	Charges de personnel	2'202'157'669	-	-23'808'139	-	2'178'349'530	-
31	Dépenses générales	447'558'026	-	-4'938'178	-	442'619'848	-
32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	267'347'000	-	15'542'000	-	282'889'000	-
33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	640'274'594	-	-8'443'167	-	631'831'427	-
34	Parts et contributions sans affectation	531'288'935	-	-203'148	-	531'085'787	-
35	Dédommagements à des tiers	166'816'456	-	-1'812'251	-	165'004'205	-
36	Subventions accordées	3'773'150'891	-	-34'305'991	-	3'738'844'900	-
37	Subventions redistribuées	24'133'600	-	-	-	24'133'600	-
39	Charges imputations internes	16'603'748	-	-	-	16'603'748	-
40	Impôts	-	5'630'995'670	-	-103'400'000	-	5'527'595'670
41	Patentes et concessions	-	15'278'223	-	-	-	15'278'223
42	Revenus des biens	-	348'101'010	-	117'734'432	-	465'835'442
43	Recettes diverses	-	610'256'923	-	15'540'530	-	625'797'453
44	Parts à des recettes sans affectation	-	523'477'358	-	8'300'000	-	531'777'358
45	Dédommagements de collectivités publiques	-	153'556'793	-	-16'600'000	-	136'956'793
46	Subventions acquises	-	318'155'373	-	-	-	318'155'373
47	Subventions à redistribuer	-	24'133'600	-	-	-	24'133'600
48	Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
49	Revenus imputations internes	-	16'603'748	-	-	-	16'603'748

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012
FONCTIONNEMENT
TRANSVERSAL ETAT**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 Amendé	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
						-25'374'406	-9'950			
					Amendements budgétaires	-12'687'203	-4'975			
					Amendements mesures	-12'687'203	-4'975			
					Amendements techniques	-	-			
Tous	30	Charges de personnel	2'202'157'669		Impacts (hors caisses de pensions gérées par l'Etat) de la limitation dès 2012 des mécanismes salariaux à une demi-annuité. Voir également P02 , amendement pour l'impact sur les caisses de pension gérées par l'Etat.	-6'005'205	-	Mesures	2'196'152'464	-
	36	Subventions accordées	3'773'150'891			-6'681'998	-	Mesures	3'766'468'893	-
	43	Recettes diverses		610'256'923		-	-4'975	Mesures	-	610'251'948
Tous	30	Charges de personnel	2'196'152'464*		Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé de suspendre la deuxième demi-annuité (mécanismes salariaux).	-6'005'205	-	Budg.	2'190'147'259*	-
	36	Subventions accordées	3'766'468'893*			-6'681'998	-	Budg.	3'759'786'895*	-
	43	Recettes diverses		610'251'948*		-	-4'975	Budg.	-	610'246'973*

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
A. FORMATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			1'930'406'057	80'691'227		-15'962'192	1'694'781		1'914'443'865	82'386'008
					Amendements budgétaires	1'340'790	1'340'790			
					Amendements mesures	-17'302'982	354'110			
					Amendements techniques	-	-119			
A01 Enseignement obligatoire	30	Charges de personnel	598'222'054		Selon le Règlement sur les conseils d'établissement, ceux-ci doivent disposer d'un budget (article 5 alinéa 6 du C 1 10.19). Un transfert du budget des charges de personnel vers celui des dépenses générales permet la mise en conformité du CO avec le règlement sus-cité. Ce transfert n'a aucune incidence sur les charges.	-20'000	-	Techn.	598'202'054	-
	31	Dépenses générales	13'864'053			20'000	-	Techn.	13'884'053	-
	43	Recettes diverses		8'348'934		-	-20	Techn.	-	8'348'934
	30	Charges de personnel	598'202'054*		Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, le DIP s'attache à identifier le personnel enseignant effectuant des tâches administratives et à le reclasser dans le budget du personnel administratif et technique. Dans ce contexte, le personnel en charge de l'administration de la formation continue (actuellement en crédits de personnel en francs enseignants) est commué en postes PAT pour +2 ETP. Bien que l'effet sur les charges soit nul, <u>deux postes supplémentaires sont créés.</u>	-	-	Techn.	598'202'054*	-
	30	Charges de personnel	598'202'054*		Dans le cadre du financement des sorties scolaires, et de la prise en compte des frais engagés par le personnel enseignant notamment, un budget supplémentaire de +300'000 CHF est attribué à la rubrique 366.06001 excursions scolaires, par réallocation des charges de personnel. L'incidence sur les charges est nulle.	-300'000	-	Techn.	597'902'054*	-
	366.06001	Excursions scolaires, classes multicolores (Cycle d'Orientation)	485'000			300'000	-	Techn.	785'000	-
	43	Recettes diverses		8'348'934*		-	-247	Techn.	-	8'348'687*
	30	Charges de personnel	597'902'054*		Le service des loisirs, en collaboration avec la direction de l'enseignement primaire, organise divers séjours d'une semaine réservés aux classes de 6, 7 et 8ème primaire sous l'appellation "Classes multicolores". En 2011, l'ICF a procédé à un audit de la gestion des classes multicolores à l'Office de la jeunesse. Il a émis comme recommandation de réintégrer la comptabilité des classes multicolores dans les comptes d'Etat étant donné qu'une partie des charges s'y trouve déjà et que cette activité fait partie intégrante des missions du service. Ceci se traduit par une croissance des charges et des recettes d'un montant équivalent de 1'340'790 CHF. L'impact en terme de résultat est neutre. (voir également A 03)	10'560	-	Budg.	597'912'614*	-
	31	Dépenses générales	13'884'053*			250'324	-	Budg.	14'134'377*	-
	366.06001	Excursions scolaires, classes multicolores	750'000			-750'000	-	Budg.	-	-
	43	Recettes diverses		8'348'687*		-	80'447	Budg.	-	8'429'134*
	30	Charges de personnel	597'912'614*			-1'002'846	-	Mesures	596'909'768*	-
	43	Recettes diverses		8'429'134*	Recherche d'efficience.	-	-839	Mesures	-	8'428'295*
	31	Dépenses générales	14'134'377*		Recherche d'efficience.	-27'885	-	Mesures	14'106'492	-
	30	Charges de personnel	596'909'768*		Recherche d'efficience.	-195'498	-	Mesures	596'714'270*	-
43	Recettes diverses		8'428'295*	Recherche d'efficience.	-	-164	Mesures	-	8'428'131*	
30	Charges de personnel	596'714'270*		Recherche d'efficience.	-2'643'707	-	Mesures	594'070'563*	-	
43	Recettes diverses		8'428'131*	Recherche d'efficience.	-	-2'210	Mesures	-	8'425'921*	

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
A. FORMATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
A01 Enseignement obligatoire	365.03301	Association mondiale pour l'école instrument de paix	32'830		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-328	-	Mesures	32'502	-
	365.06801	Contribution à la promotion de la paix	109'450			-1'095	-	Mesures	108'355	-
	365.09902	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées	100'000			-1'000	-	Mesures	99'000	-
	365.02801	Groupement d'associations de parents d'élèves (GAPP / FAPECO) (CR 03.21.00.00)	40'000		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-400	-	Mesures	39'600	-
	365.02801	Groupement d'associations de parents d'élèves (GAPP / FAPECO) (CR 03.22.00.00)	10'000		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-100	-	Mesures	9'900	-
	30	Charges de personnel	594'070'563*		Recherche d'efficience sur les état-majors du DIP en ETP.	-97'738	-	Mesures	593'972'825*	-
	43	Recettes diverses		8'425'921*		-	-82	Mesures	-	8'425'839*
	30	Charges de personnel	593'972'825*		Recherche d'efficience sur les charges de personnel de l'ensemble des unités du DIP.	-2'542'280	-	Mesures	591'430'545*	-
	43	Recettes diverses		8'425'839*		-	-2'125	Mesures	-	8'423'714*
31	Dépenses générales	14'106'492*		Recherche d'efficience sur les débours de l'ensemble des unités du DIP.	-58'863	-	Mesures	14'047'629*	-	
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue	30	Charges de personnel	401'789'630		Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, le DIP s'attache à identifier le personnel enseignant effectuant des tâches administratives et à le reclasser dans le budget du personnel administratif et technique. Dans ce contexte, un travail important a été mené à la direction générale de l'enseignement post-obligatoire qui a abouti au transfert de 5.6 postes PE vers des postes PAT et à la transformation de crédits de personnel en francs pour l'équivalent de 0.8 ETP (+6.4 ETP PAT au total). Bien que l'incidence sur les charges soit nulle, le mouvement induit la création de <u>0.8 ETP supplémentaire.</u>	-	-	Techn.	401'789'630	-
	31	Dépenses générales	19'932'023		Recherche d'efficience.	-307'552	-	Mesures	19'624'471	-
	30	Charges de personnel	401'789'630		Recherche d'efficience.	-195'498	-	Mesures	401'594'132	-
	43	Recettes diverses		12'256'773		-	-164	Mesures	-	12'256'609
	30	Charges de personnel	401'594'132*		Recherche d'efficience.	-1'622'311	-	Mesures	399'971'821*	-
	43	Recettes diverses		12'256'609*		-	-1'356	Mesures	-	12'255'253*
	365.06401	Université du 3 ^{ème} âge	69'650		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-697	-	Mesures	68'953	-
	365.06801	Contribution à la promotion de la paix	109'450			-1'095	-	Mesures	108'355	-
	365.09902	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées	100'000			-1'000	-	Mesures	99'000	-

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
A. FORMATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue	361.02201	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises hors canton	311'000		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-3'110	-	Mesures	307'890	-
	365.03501	Fondation pour l'avenir	21'000			-210	-	Mesures	20'790	-
	365.03901	Université ouvrière de Genève (UOG)	1'054'000			-10'540	-	Mesures	1'043'460	-
	365.05501	Université populaire de Genève	145'000			-1'450	-	Mesures	143'550	-
	365.08501	Institut de formation des adultes de Genève (IFAGE)	2'318'500			-23'185	-	Mesures	2'295'315	-
	365.48501	IFAGE mouvements des montants restituables de subventions	-373'000			3'730	-	Mesures	-369'270	-
	365.08701	École hôtelière de Genève (EHG)	933'000			-9'330	-	Mesures	923'670	-
	365.08801	Cours à divers organismes (dont CEBIG)	742'000			-7'420	-	Mesures	734'580	-
	365.08901	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises	4'066'000			-40'660	-	Mesures	4'025'340	-
	365.09001	Association des répétitoires - ARA	497'000			-4'970	-	Mesures	492'030	-
	365.09101	Subvention qualification + (CFC pour adultes)	743'500			-7'435	-	Mesures	736'065	-
	30	Charges de personnel	399'971'821*			-97'741	-	Mesures	399'874'080*	-
	43	Recettes diverses		12'255'253*		-	-82	Mesures	-	12'255'171*
	30	Charges de personnel	399'874'080*			-1'445'644	-	Mesures	398'428'436*	-
43	Recettes diverses		12'255'171*	-	-1'208	Mesures	-	12'253'963*		
31	Dépenses générales	19'624'471*		-100'876	-	Mesures	19'523'595*	-		
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	30	Charges de personnel	134'496'362		Transfert d'un budget de CHF 177'000 alloué au traitement ordonnés de justice des subventions vers les charges de personnel. L'office médico-pédagogique du DIP est le principal pourvoyeur de soins psychothérapeutiques ordonnés par la justice (TOJ intensifs). Or il éprouve de grandes difficultés à trouver des thérapeutes à qui déléguer ces traitements en privé et se retrouve à devoir prendre en charge l'ensemble des cas. Il s'agit donc de renforcer le budget de personnel (psychologues auxiliaires) par réallocation de celui des subventions. Les incidences financières sur les charges sont nulles.	177'000	-	Techn.	134'673'362	-
	366.08001	Frais de placements	327'000		-177'000	-	Techn.	150'000	-	
	43	Recettes diverses		13'141'774	-	148	Techn.	-	13'141'922	

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
A. FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	30	Charges de personnel	134'673'362*		Le service des loisirs, en collaboration avec la direction de l'enseignement primaire, organise divers séjours d'une semaine réservée aux classes de 6, 7 et 8ème primaire sous l'appellation "Classes multicolores".	11'440	-	Budg.	134'684'802*	-
	31	Dépenses générales	13'459'241		En 2011, l'ICF a procédé à un audit de la gestion des classes multicolores à l'Office de la jeunesse. Il a émis comme recommandation de réintégrer la comptabilité des classes multicolores dans les comptes d'Etat étant donné qu'une partie des charges s'y trouve déjà et que cette activité fait partie intégrante des missions du service. Ceci se traduit par une croissance des charges et des recettes d'un montant équivalent de 1'340'790 CHF. L'impact en terme de résultat est neutre. (voir également A 01)	1'818'466	-	Budg.	15'277'707	-
	43	Recettes diverses		13'141'922*		-	1'260'343	Budg.	-	14'402'265*
	31	Dépenses générales	15'277'707*		Recherche d'efficience.	-164'563	-	Mesures	15'113'144*	-
	30	Charges de personnel	134'684'802*		Recherche d'efficience.	-195'498	-	Mesures	134'489'304*	-
	43	Recettes diverses		14'402'265*	Recherche d'efficience.	-	-164	Mesures	-	14'402'101*
	30	Charges de personnel	134'489'304*		Recherche d'efficience.	-152'164	-	Mesures	134'337'140*	-
	43	Recettes diverses		14'402'101*	Recherche d'efficience.	-	-127	Mesures	-	14'401'974*
	364.03401	Centre intercantonal d'Information sur les croyances (CIC)	170'000		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-1'700	-	Mesures	168'300	-
	362.00601	Groupement intercommunal animation parascolaire (GIAP)	3'460'000		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-34'600	-	Mesures	3'425'400	-
	365.04201	Pour enseignement mineurs, invalides places en institutions privées	85'000		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-850	-	Mesures	84'150	-
	365.05601	Centre consultation pour les victimes d'abus sexuels	30'000		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-300	-	Mesures	29'700	-
	363.07101	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	29'874'667		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-292'174	-	Mesures	29'582'493	-
	364.03101	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	22'700'454		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-227'005	-	Mesures	22'473'449	-
	365.03101	École des parents	316'410		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-3'164	-	Mesures	313'246	-
	365.04401	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ)	130'000		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-1'300	-	Mesures	128'700	-
	365.04701	Colonies de vacances	1'434'000		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-14'340	-	Mesures	1'419'660	-
	365.04801	Unions chrétiennes	90'000		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-900	-	Mesures	89'100	-
	365.05001	Fondation suisse du service social international	348'250		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-3'483	-	Mesures	344'767	-
	365.05301	Groupement genevois centre entraide aux méthodes actives (CEMEA)	134'350		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-1'344	-	Mesures	133'006	-
365.05801	Soutien à l'enfance (dont Pro Juventute)	481'860		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-4'819	-	Mesures	477'041	-	

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
A. FORMATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	365.07501	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA)	1'094'630		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-10'946	-	Mesures	1'083'684	-
	365.07601	Astural	11'290'229			-61'306	-	Mesures	11'228'923	-
	365.07701	École protestante d'altitude (EPA)	2'440'197			-14'495	-	Mesures	2'425'702	-
	365.07901	Atelier X	360'885			-3'609	-	Mesures	357'276	-
	365.08001	Association catholique d'action sociale (ACASE)	6'806'801			-68'068	-	Mesures	6'738'733	-
	43	Recettes diverses		14'401'974*	Adaptation de la participation demandée aux parents selon le règlement fixant les frais de pension de mineurs placés hors du foyer familial (J 6 26.04). Cela concerne les mineurs fréquentant les centres médico-pédagogiques de l'OMP.	-	362'739	Mesures	-	14'764'713*
	30	Charges de personnel	134'337'140*		Recherche d'efficacité sur les état-majors du DIP en ETP.	-97'744	-	Mesures	134'239'396*	-
	43	Recettes diverses		14'764'713*		-	-82	Mesures	-	14'764'631*
	30	Charges de personnel	134'239'396*		Recherche d'efficacité sur les charges de personnel de l'ensemble des unités du DIP.	-31'290	-	Mesures	134'208'106*	-
43	Recettes diverses		14'764'631*		-	-26	Mesures	-	14'764'605*	
31	Dépenses générales	15'113'144*		Recherche d'efficacité sur les débours de l'ensemble des unités du DIP.	-104'755	-	Mesures	15'008'389*	-	
A04 Hautes écoles	363.00102	Université de Genève	328'712'320		Le Geneva Creativity Center (GCC) est une démarche de l'Université de Genève et de la HES-SO Genève, soutenue par l'Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI) et l'Union Industrielle Genevoise (UIG). Il consiste en la création d'un espace de collaboration, de stimulation et d'émergence d'idées, dans lequel les chercheur-e-s des deux hautes écoles et les partenaires industriels se rencontrent pour confronter leurs besoins, idées ou problèmes afin d'élaborer ensemble de nouveaux projets d'innovations, tirant profit de tous les outils et de toutes les compétences à disposition. Au projet de budget 2012 la somme de 250'000 CHF dédiée à ce projet a été affectée entièrement à l'Université de Genève alors qu'elle doit être répartie paritairement entre les deux structures.	-125'000	-	Techn.	328'587'320	-
	363.07701	Conditions locales particulières - HESSO	4'689'741			125'000	-	Techn.	4'814'741	-
	365.03601	Fondation Hardt	40'000			-400	-	Mesures	39'600	-
	365.03702	Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID)	14'775'000		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-147'750	-	Mesures	14'627'250	-
	361.07701	Contributions intercantionales - HESSO	44'962'000			-449'620	-	Mesures	44'512'380	-
	361.07801	Contributions intercantionales - HESS2	22'064'000		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-220'640	-	Mesures	21'843'360	-
361.07802	Contributions intercantionales - HESS2 Musique et autres arts	19'225'000			-192'250	-	Mesures	19'032'750	-	

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
A. FORMATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
A04 Hautes écoles	363.07701	Conditions locales particulières - HESSO	4'814'741*		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-43'800	-	Mesures	4'770'941*	-
	363.07801	Conditions locales particulières - HESS2	8'716'459			-91'648	-	Mesures	8'624'811	-
	363.07802	Conditions locales particulières - HESS2 Musique et autres arts	2'042'619			-19'040	-	Mesures	2'023'579	-
	363.00102	Université de Genève	328'587'320*		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-3'287'123	-	Mesures	325'300'197*	-
	363.40102	Université de Genève - mouvements des montants restituables	-6'344'000			63'440	-	Mesures	-6'280'560	-
	363.07701	Conditions locales particulières - HESSO	4'770'941*		Erreur d'imputation au PB 2012, des montants concernant les conditions locales particulières des HES. Amendement neutre, seule la répartition entre les trois natures comptables est modifiée.	-309'692	-	Techn.	4'461'249*	-
	363.07801	Conditions locales particulières - HESS2	8'624'811*			448'350	-	Techn.	9'073'161*	-
	363.07802	Conditions locales particulières - HESS2 Musique et autres arts	2'023'579*			-138'658	-	Techn.	1'884'921*	-
	363.17701	Conditions locales particulières sur charges d'infrastructure - HESSO NM	5'641'000		Suppression des charges de subventions non monétaires et les recettes liées qui n'ont plus lieu d'être. Le montant restant comme subvention non monétaire correspond à l'écart entre la valorisation des locaux mis à disposition et le forfait loyer que reçoit la HES-Genève de la HESSO rétrocedé au DCTI.	-450'000		Mesures	5'191'000	-
	363.17801	Conditions locales particulières sur charges d'infrastructure - HESS2 NM	300'000			-300'000		Mesures	-	-
363.17802	Conditions locales particulières sur charges d'infrastructure - HESS2 musique et autres arts NM	225'000		-225'000			Mesures	-	-	

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
B. EMPLOI, MARCHE DU TRAVAIL

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			157'771'406	58'635'828		-2'360'699	-600'803		155'410'707	58'035'025
					Amendements budgétaires	-1'000'000	-600'836			
					Amendements mesures	-	-			
					Amendements techniques	-1'360'699	33			
B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois	30	Charges de personnel	40'894'319			-1'000'000	-	Budg.	39'894'319	-
	43	Recettes diverses		16'896'527	Recalcul des charges et recettes de l'Office cantonal de l'emploi (régime fédéral), suite à la baisse du chômage (diminution de 7 postes d'auxiliaires) et ajustement des recettes (participation perte de gain maladie)	-	-836	Budg.	-	16'895'691
	45	Dédommagements de collectivités publiques		38'500'000		-	-600'000	Budg.	-	37'900'000
	35	Dédommagements à des tiers	105'750'000		Actualisation des barèmes de plafonnement concernant le montant de la prise en charge par l'Hospice général des loyers des personnes au bénéfice de l'aide sociale. Recalcul des besoins de financement pour le programme cantonal d'emploi et de formation (PCEF) en fonction de l'évolution des chiffres du chômage.	-1'400'000	-	Techn.	104'350'000	-
B02 Surveillance du marché du travail	30	Charges de personnel	8'561'229		Transfert du greffe de la Chambre des relations collectives du travail du Pouvoir judiciaire vers le DSE suite à la nouvelle loi (L 10761) modifiant la loi sur l'organisation judiciaire et ajustements des recettes (participation perte de gain) (voir programme I 01)	39'301	-	Techn.	8'600'530	-
	43	Recettes diverses		1'507'043		-	33	Techn.	-	1'507'076

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
C. ACTION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			734'680'634	187'574'988		900'000	250'000		735'580'634	187'824'988
					Amendements budgétaires	-500'000	-			
					Amendements mesures	-	250'000			
					Amendements techniques	1'400'000	-			
C02 Soutien à la famille	366.00106	Prestations complémentaires familiales	3'086'667		Intégration de la hausse des allocations familiales (IN 145) dans le calcul des prestations complémentaires familiales.	-500'000	-	Budg.	2'586'667	-
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	36600105	Hospice général - prestations - action sociale	209'865'850		Actualisation des barèmes de plafonnement concernant le montant de la prise en charge par l'Hospice général des loyers des personnes au bénéfice de l'aide sociale. Recalcul des besoins de financement pour le programme cantonal d'emploi et de formation (PCEF) en fonction de l'évolution des chiffres du chômage.	1'400'000	-	Techn.	211'265'850	-
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle	43	Recettes diverses		191'245	Facturation aux pupilles de certaines prestations fournies par le service des tutelles d'adultes, conformément au droit fédéral.	-	250'000	Mesures	-	441'245

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
D. PERSONNES AGEES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
	nat		453'168'258	89'588'839		-2'778'484	1'747'800		450'389'774	91'336'639
					Amendements budgétaires	-	-			
					Amendements mesures	-3'113'760	1'747'800			
					Amendements techniques	335'276	-			
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	365.10763	Subvention non monétaire - EMS - Val Fleury	-		Adaptation des subventions non monétaires. Un revenu d'un montant correspondant est inscrit sous le programme P04.	151'971	-	Techn.	151'971	-
	365.10742	Subvention non monétaire - EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex	-			183'305	-	Techn.	183'305	-
	365	Institutions privées	127'561'717		Facturation d'une contribution personnelle aux coûts des soins de 8 CHF par jour et par résident en EMS, selon l'article 25a, alinéa 5 première phrase LAMal, à compter du 1er juillet 2012. Réduction des subventions versées en raison des recettes nouvelles perçues par les EMS résultant de cette facturation. Ce nouveau dispositif dégage une économie de l'ordre de 1,5 million de francs compte tenu de l'amendement qui lui est associé, portant sur le programme D02.	-5'213'760	-	Mesures	122'347'957	-
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	366.00123	Prestations complémentaires fédérales (PCF) - SPC	205'576'776		1. Révision générale des prix de pension en EMS et recalcul des loyers selon les nouvelles normes de la loi sur la gestion des établissements pour les personnes âgées (LEGPA) 2. Recalcul des recettes en matière de restitutions de prestations complémentaires AVS / AI	-1'166'240	-	Mesures	204'410'536	-
	366.00126	Prestations complémentaires cantonales (PCC) - SPC	76'460'233			-433'760	-	Mesures	76'026'473	-
	43	Recettes diverses		30'346'612		-	1'747'800	Mesures	-	32'094'412
	366.00123	Prestations complémentaires fédérales (PCF) - AVS	204'410'536*			Facturation d'une contribution personnelle aux coûts des soins de 8 CHF par jour et par résident en EMS, selon l'article 25a, alinéa 5 première phrase LAMal, à compter du 1er juillet 2012. Prise en charge de cette contribution en faveur des résidents en EMS, au bénéfice des prestations complémentaires. Ce nouveau dispositif dégage une économie de l'ordre de 1,5 million de francs compte tenu de l'amendement qui lui est associé, portant sur le programme D01.	3'700'000	-	Mesures	208'110'536*

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
E. HANDICAP**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
	nat		399'858'497	65'622'690		-165'000	1'952'200		399'693'497	67'574'890
					Amendements budgétaires	-	1'252'200			
					Amendements mesures	-165'000	700'000			
					Amendements techniques	-	-			
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées	363.00501	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI)	54'300'551			120'000	-	Techn.	54'420'551	-
	365.00405	EPH Aigues Vertes	16'657'922			105'600	-	Techn.	16'763'522	-
	365.00504	EPH Clair-Bois	18'306'928			268'800	-	Techn.	18'575'728	-
	365.01002	EPH La Maison des Champs	1'588'899			139'200	-	Techn.	1'728'099	
	365.02002	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA)	16'610'478		Amendement technique suite à l'intégration des montants relatifs à l'ouverture des nouvelles places 2011 dans les subventions des établissements pour personnes handicapées concernées	771'200	-	Techn.	17'381'678	
	365.00237	Enveloppe destinée à l'annulation et l'ouverture des nouvelles places EPH	6'460'030			-1'284'800	-	Techn.	5'175'230	-
	365.00717	Enveloppe pour placement des personnes handicapées psychiques	500'000			-120'000	-	Techn.	380'000	
	43	Recettes diverses		1'404'233	Recalcul des recettes au titre des restitutions selon l'accord intercantonal - CIIS, lors de placement de personnes handicapées d'autres cantons dans les institutions genevoises	-	700'000	Mesures	-	2'104'233
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées		43	Recettes diverses	21'741'637	Recalcul des recettes en matière de restitutions de prestations complémentaires AVS/AI.	-	1'252'200	Budg.	-	22'993'837
	366.00128	Prestations complémentaires fédérales (PCF) - SPC	147'284'151		Révision générale des prix de pension en EPH : impact sur les prestations versées par le service des prestations complémentaires	-120'318	-	Mesures	147'163'833	-
	366.00131	Prestations complémentaires cantonales (PCC) - SPC	54'779'440			-44'682	-	Mesures	54'734'758	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
F. ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			125'630'517	102'509'636		-1'435'497	63'450'000		124'195'020	165'959'636
					Amendements budgétaires	-	23'000'000			
					Amendements mesures	-1'435'497	40'450'000			
					Amendements techniques	-	-			
F01 Protection de l'environnement	43	Recettes diverses		9'705'667	Dans le domaine du bruit, les amendes suivantes pourraient être délivrées : - aux organisateurs de manifestations / soirées / concerts ne respectant pas les niveaux de bruit autorisés par l'ordonnance Son et Laser (OSLa) - aux établissements publics contrevenant aux décisions diverses des services de l'Etat (utilisation répétée de musique sans autorisation, par de limiteur malgré plusieurs demandes, pas de données disponibles malgré plusieurs demandes, non-respect des décisions d'assainissement, etc.) Des montants de CHF 10'000 pour les manifestations et de CHF 5'000 pour les établissements publics semblent adéquats. A noter que c'est la gendarmerie qui est compétente pour sanctionner les manifestations et le service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR) pour les établissements publics.	-	100'000	Mesures	-	9'805'667
	43	Recettes diverses		9'805'667*	L'office de l'environnement a procédé à une analyse des règlements ainsi que des pratiques de ses divers services en matière d'émoluments. Il s'avère qu'il subsiste des différences, tant dans les textes que dans les pratiques. Une harmonisation est souhaitable et permettra : - d'harmoniser les tarifs horaires à la hausse - d'harmoniser les cas de figure pour lesquels l'administration décompte des émoluments, en s'alignant systématiquement sur ce qui se fait déjà dans certains services (par ex. facturation des contrôles lorsque des non-conformités sont constatées, facturation des demandes de compléments et rappels) - de s'inspirer de la pratique d'autres cantons (par ex. facturation des examens de rapport, facturation de l'établissement des clés de répartition des coûts pour l'assainissement des sites contaminés).	-	150'000	Mesures	-	9'955'667*
	31	Dépenses générales	14'023'805		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.67% décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, l'office de l'environnement propose de réduire le budget affecté aux études urgentes sur les sites pollués.	-295'000	-	Mesures	13'728'805	-
	31	Dépenses générales	13'728'805*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.67% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012. Le budget du service d'information et de communication du DIM étant ventilé dans 9 programmes différents (F01-F02-F03-F04-F05-G04-H03-J01-P01), l'application de cette mesure a un effet sur le programme F01 qui relève du DSPE.	-8'200	-	Mesures	13'720'605*	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
F. ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
F01 Protection de l'environnement	31	Dépenses générales	13'720'605*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.33% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012. Le budget du service d'information et de communication du DIM étant ventilé dans 9 programmes différents (F01-F02-F03-F04-F05-G04-H03-J01-P01), l'application de cette mesure a un effet de 4'200 F sur le programme F01 qui relève du DSPE.	-4'200	-	Mesures	13'716'405*	-
	30	Charges de personnel	12'953'818		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0.33% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de F 1.7 million. Sur ce montant, F 700'000 ont été pris de manière ciblée et F 1'000'000 ont fait l'objet d'une répartition linéaire sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes du DSPE.	-24'680	-	Mesures	12'929'138*	-
	31	Dépenses générales	13'716'405*		Le présent amendement correspond à la part du programme F01 à l'effort global.	-426'181	-	Mesures	13'290'224*	-
	364.00117	Soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la SADEC	100'000		Le présent amendement correspond à la part du programme F01 à l'effort global.	-500	-	Mesures	99'500*	-
F02 Energie	31	Dépenses générales	1'898'125		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.67% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012. Le budget du service d'information et de communication du DIM étant ventilé dans 9 programmes différents (F01-F02-F03-F04-F05-G04-H03-J01-P01), l'application de cette mesure a un effet sur le programme F02 qui relève du DSPE.	-700	-	Mesures	1'897'425	-
	31	Dépenses générales	1'897'425*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.33% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012. Le budget du service d'information et de communication du DIM étant ventilé dans 9 programmes différents (F01-F02-F03-F04-F05-G04-H03-J01-P01), l'application de cette mesure a un effet de 300 F sur le programme F02 qui relève du DSPE.	-300	-	Mesures	1'897'125*	-
	30	Charges de personnel	3'909'625			-7'456	-	Mesures	3'902'169	-
	31	Dépenses générales	1'897'125*		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0.33% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de F 1.7 million. Sur ce montant, F 700'000 ont été pris de manière ciblée et F 1'000'000 ont fait l'objet d'une répartition linéaire sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes du DSPE.	-3'620	-	Mesures	1'893'505*	-
	362.00113	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées aux communes	1'751'100		Le présent amendement correspond à la part du programme F02 à l'effort global.	-860	-	Mesures	1'750'240	-
	364.00314	Subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie	7'020'000			-20'000	-	Mesures	7'000'000	-

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
F. ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
F02 Energie	42	Revenus des biens		8'783'023	Le présent amendement vise à augmenter la redevance versée par les SIG pour l'utilisation du domaine public. En effet, au vu des résultats des SIG ces dernières années, le Conseil d'Etat estime qu'il convient de demander aux SIG de participer à l'effort collectif nécessaire pour assainir les finances du canton. Un projet de loi est déposé pour que le montant de la redevance annuelle précitée due à l'Etat passe de 5% à 26.5% pour les montants versés en 2012 et 2013. Cette augmentation ne sera pas répercutée sur les prix facturés aux consommateurs finaux et sera par conséquent entièrement prise en charge par les SIG.		40'000'000	Mesures	-	48'783'023
	42	Revenus des biens		48'783'023*	Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé d'ajouter 20 mios à l'amendement proposé par le Conseil d'Etat concernant la redevance versée par les SIG portant cette dernière à CHF 60 mios .		20'000'000	Budg.	-	68'783'023*
F03 Gestion des eaux	31	Dépenses générales	10'402'720		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.67% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Programme F03: - 142'800 CHF sur les dépenses générales et - 8'700 CHF sur les subventions). En outre, le plan prévoit une diminution de 100'000 CHF sur les frais d'entretien du barrage du Seujet.	-242'800	-	Mesures	10'159'920	-
	367.07010	Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers	810'000			-8'700	-	Mesures	801'300	-
	31	Dépenses générales	10'159'920*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.33% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Programme F03: - 70'300 F sur les dépenses générales et - 4'100 F sur les subventions).	-70'300	-	Mesures	10'089'620*	-
	367.07010	Participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers	801'300*			-4'100	-	Mesures	797'200*	-
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air	31	Dépenses générales	6'461'910		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.67% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Programme F04: - 108'700 CHF sur les dépenses générales et - 6'000 CHF sur les subventions). En outre, le plan prévoit une diminution de 25'000 CHF sur les subventions diverses ainsi qu'une hausse de 200'000 CHF sur la redevance du Parking du Mont-Blanc.	-108'700	-	Mesures	6'353'210	-
	362.07014	Fonds forestier : subventions aux communes (liées aux subventions fédérales)	52'000			-6'000	-	Mesures	46'000	-
	365.07018	Fonds forestier : subventions diverses	35'000			-25'000	-	Mesures	10'000	-
	42	Revenus des biens		3'634'000		-	200'000	Mesures	-	3'834'000
	31	Dépenses générales	6'353'210*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.33% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Programme F03: - 53'500 F sur les dépenses générales et - 2'700 F sur les subventions).	-53'500	-	Mesures	6'299'710*	-
	362.07014	Subventions aux communes (liées aux subventions fédérales)	46'000*			-2'700	-	Mesures	43'300*	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
F. ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
F05 Politique agricole	31	Dépenses générales	1'151'650		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.67% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Programme F05: - 32'700 CHF sur les dépenses générales et - 34'000 CHF sur les subventions). En outre, le plan prévoit une diminution supplémentaire des dépenses générales de 23'500 CHF.	-56'200	-	Mesures	1'095'450	-
	365.00208	Promotion de l'agriculture	371'800			-17'300	-	Mesures	354'500	-
	365.02220	Améliorations structurelles	765'000			-16'700	-	Mesures	748'300	-
	31	Dépenses générales	1'095'450*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.33% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Programme F03: - 16'100 F sur les dépenses générales et - 15'700 F sur les subventions).	-16'100	-	Mesures	1'079'350*	-
	365.00208	Promotion de l'agriculture	354'500*			-7'900	-	Mesures	346'600*	-
	365.02220	Améliorations structurelles	354'500*			-7'800	-	Mesures	346'700*	-
	43	Recettes diverses		3'803'232	Dans le cadre de la planification du projet d'agglomération, le déclassement prévu pour les vingt années est de 25 hectares par an (total = 500 hectares). Les revenus supplémentaires relatifs au produit de la taxe sur la plus-value foncière sont estimés à + 3 millions de francs par an.	-	3'000'000	Budg.		6'803'232

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
G. AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
	nat		134'066'643	32'490'498		-341'533	330'811		133'725'110	32'821'309
					Amendements budgétaires	-58'833	-			
					Amendements mesures	-282'700	330'000			
					Amendements techniques	-	811			
G01 Accès au logement	366.08150	Subvention en faveur des habitations mixtes	10'750'000		Augmentation du plancher pour la subvention HM (de CHF 100/pièce/an à CHF 300/pièce/an) (mesure 05-06)	-50'000	-	Mesures	10'700'000	-
	43	Recettes diverses		9'589'861	Augmentation des émoluments pour examen de loyer selon art.42 LGL (Taux de 1.25 0/00 à 2.5 0/00; émoluments panacher de 600 à 1'000; émoluments plafond de 2'500 à 5'000) (mesure 05-07)	-	130'000	Mesures	-	9'719'861
	43	Recettes diverses		9'719'861*	Dans le cadre de la gestion des débiteurs, la politique actuelle est de ne facturer aucun frais aux débiteurs. L'idée est de facturer ces coûts aux débiteurs sous forme de frais de rappel, frais de sommation, frais de mise en poursuite ainsi que frais de dossiers pour des demandes d'arrangements voir même des intérêts sur des montants qui dépassent un certain seuil.	-	70'000	Mesures	-	9'789'861*
	31	Dépenses générales	193'557		Participation des offices du DCTI à l'économie demandée de 0.33% par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des rubriques des dépenses générales des offices.	-20'000	-	Mesures	173'557*	-
G02 Aménagement du territoire	30	Charges de personnel	14'200'299		Le coût standard actuellement utilisé pour activer en investissement les charges de personnel interne s'élève à CHF. 700/jour/ETP, soit CHF87.50 par heure. En contrepartie de l'activation sur des comptes de dépenses (5.x), les charges de personnel sont diminuées (nat. 308). Ce coût standard prend uniquement en compte le salaire annuel moyen (majoré de 20% de charges sociales) des ressources directement activables. Il ne tient pas compte de la quote-part des charges de personnel administratif, d'encadrement et de support (finances, RH, SI, logistique, DGI). Ces charges de personnel indirectes engendrées par les ressources activables représentent au minimum 20 % de l'effectif total selon les entités considérées. La mesure proposée consiste à incorporer, par analogie à ce que font les prestataires externes, ces frais indirects en majorant le coût standard de 20% qui passerait ainsi de CHF. 700 à F 840/jours/ETP. Elle concerne le CTI (P05), l'OBA (P04), l'OGC (J02), la DGM (J01) et l'OU (G02).	-58'833	-	Budg.	14'141'466	-
	31	Dépenses générales	16'701'272		Participation des offices du DCTI à l'économie demandée de 0.33% par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des rubriques des dépenses générales des offices.	-170'000	-	Mesures	16'531'272*	-

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
G. AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
G02 Aménagement du territoire	30	Charges de personnel	14'141'466*		Le projet d'Agglomération est entré dans la phase de réalisation opérationnelle des mesures du projet d'agglomération 1. Le suivi et la gestion de l'ensemble du programme de mesures nécessite la mise en place d'une cellule de controlling qui sera dotée de deux agents (2 ETP Agents Spécialisés), un directeur et un assistant. Le financement sera pris sur les crédits du projet d'agglomération, ce qui revient à activer les deux postes. La réalisation de la mesure du projet d'agglomération portant sur la réalisation des interfaces d'espaces publics autour des gares CEVA a nécessité la mise en place d'une équipe chargée de la maîtrise d'ouvrage de ces projets.	-	-	Techn.	14'141'466	-
	43	Recettes diverses		377'723	Celle-ci doit être renforcée par trois nouveaux postes (3 ETP Agents Spécialisés). Suivant la même logique que pour la cellule controlling, ils seront financés sur les crédits de la mesure du projet d'agglomération, soit dans ce cas sur la loi H170, portant à 4 le nombre de postes activés sur cette ligne (1 ETP Agent Spécialisé étant déjà prévu au BP 2012). Cet amendement n'a pas d'impact budgétaire sur le programme G02. En effet, l'activation des charges de personnel en investissement neutralise la charge supplémentaire. NB : Aucun amendement ne sera effectué en investissements car le montant inscrit au PB 2012 permet de couvrir cette activation.	-	811	Techn.	-	378'534
	30	Charges de personnel	14'141'466*		Transfert d'un ETP agent spécialisé d'une direction de l'office de l'urbanisme vers une autre de ses directions dont les clés de répartition sur les programmes G02 et G03 sont différentes.	69'221	-	Techn.	14'210'687*	-
	43	Recettes diverses		378'534*		-	58	Techn.	-	378'592*
G03 Conformité des constructions et des chantiers	43	Recettes diverses		7'436'677	Révision de la perception des émoluments : Le mesure porte plus particulièrement sur les refus d'autorisation ou d'instruction, jusqu'alors exemptés de ladite perception. La direction des autorisations de construire (DAC) appliquera la tarification prévue par le RCI pour les émoluments d'enregistrement des requêtes aboutissant finalement à des refus et pour les dossiers déposés qui ne seront pas instruits. (mesure 05-14)	-	100'000	Mesures	-	7'536'677
	30	Charges de personnel	11'104'823		Transfert d'un ETP agent spécialisé d'une direction de l'office de l'urbanisme vers une autre de ses directions dont les clés de répartition sur les programmes G02 et G03 sont différentes.	-69'221	-	Techn.	11'035'602	-
	43	Recettes diverses		7'536'677*		-	-58	Techn.	-	7'536'619
	43	Recettes diverses		7'536'619*	Dans le cadre de la gestion des débiteurs, la politique actuelle est de ne facturer aucun frais aux débiteurs. L'idée est de facturer ces coûts aux débiteurs sous forme de frais de rappel, frais de sommation, frais de mise en poursuite ainsi que frais de dossiers pour des demandes d'arrangements voir même des intérêts sur des montants qui dépassent un certain seuil.	-	20'000	Mesures	-	7'556'619

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
G. AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels	43	Recettes diverses		12'657'337	Dans le cadre de la gestion des débiteurs, la politique actuelle est de ne facturer aucun frais aux débiteurs. L'idée est de facturer ces coûts aux débiteurs sous forme de frais de rappel, frais de sommation, frais de mise en poursuite ainsi que frais de dossiers pour des demandes d'arrangements voir même des intérêts sur des montants qui dépassent un certain seuil.	-	10'000	Mesures	-	12'667'337
	31	Dépenses générales	575'362		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.67% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Programme G04: -18'600 CHF sur les dépenses générales).	-18'600	-	Mesures	556'762	-
	31	Dépenses générales	556'762*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.33% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (part du programme G04 qui concerne le DIM: - 9'100 F sur les dépenses générales).	-9'100	-	Mesures	547'662*	-
	31	Dépenses générales	547'662*		Participation des offices du DCTI à l'économie demandée de 0.33% par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des rubriques des dépenses générales des offices.	-15'000	-	Mesures	532'662*	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			540'069'884	210'009'064		4'290'127	1'952'473		544'360'011	211'961'537
					Amendements budgétaires	8'307'870	3'309			
					Amendements mesures	-4'789'391	1'119'164			
					Amendements techniques	771'648	830'000			
H01 Population, droit de cité et migration	43	Recettes diverses		19'250'022	Majoration de 50% des émoluments pour une opération effectuée en urgence ou pour les décisions présentant des difficultés particulières	-	356'250	Mesures	-	19'606'272
	43	Recettes diverses		19'606'272*	La dépense relative à l'achat de passeports provisoires a été transférée par la police de sécurité internationale (PSI) à l'office cantonal de la population (OCP) au mois de juin 2011. Le budget 2012 de l'OCP a été adapté en conséquence. Or, le budget lié à la recette n'a pas été transféré par la PSI. La PSI a délivré 2'290 passeports provisoires en 2010, chaque passeport est vendu au prix de CHF 150. Si nous nous basons sur ces chiffres, la projection de la recette prévue en 2012 se monterait à CHF 343'500 (2'290x150), montant arrondi à CHF 350'000. (voir programme H 02)	-	350'000	Techn.	-	19'956'272*
	30	Charges de personnel	24'328'514		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.67% décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, l'office cantonal de la population propose de réduire le budget du personnel et les dépenses générales. Par ailleurs, la subvention inscrite au budget du DSPE pour la garantie de déficit de l'établissement de détention administrative de Frambois peut également être réduit, vu les prévisions de résultats de cet établissement.	-99'498	-	Mesures	24'229'016	-
	31	Dépenses générales	1'363'854			-25'500	-	Mesures	1'338'354	-
	363.00215	Fondation romande de détention administrative	300'000			-50'000	-	Mesures	250'000	-
	43	Recettes diverses		19'956'272*		-	-85	Mesures	-	19'956'187*
	35	Dédommagements à des tiers	5'520'038		Par rapport au budget 2011, le PB 2012 prévoyait d'augmenter de CHF 600'000 les frais de mesures liés à la détention administrative (Frambois). Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.67 % décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, le décalage de l'ouverture de l'extension de Frambois permet de générer une économie de l'ordre de CHF 600'000 pour 2012. En outre, une diminution de participation aux coûts Semic (application fédérale permettant de saisir les données pour l'établissement des permis) a été constatée au sein de service, ce qui permet de générer une économie supplémentaire de CHF 280'000 pour 2012.	-880'000	-	Mesures	4'640'038	-
	30	Charges de personnel	24'229'016*		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0.33% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de F 1.7 million. Sur ce montant, F 700'000 ont été pris de manière ciblée et F 1'000'000 ont fait l'objet d'une répartition linéaire sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes du DSPE.	-46'206	-	Mesures	24'182'810*	-
31	Dépenses générales	1'338'354*		Le présent amendement correspond à la part du programme H01 à l'effort global.	-3'029	-	Mesures	1'335'325*	-	

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	
H01 Population, droit de cité et migration	43	Recettes diverses		70'471'040	La dépense relative à l'achat de passeports provisoires a été transférée par la police de sécurité internationale (PSI) à l'office cantonal de la population (OCP) au mois de juin 2011. Le budget 2012 de l'OCP a été adapté en conséquence. Or, le budget lié à la recette n'a pas été transféré par la PSI. La PSI a délivré 2'290 passeports provisoires en 2010, chaque passeport est vendu au prix de CHF 150. Si nous nous basons sur ces chiffres, la projection de la recette prévue en 2012 se monterait à CHF 343'500 (2'290x150), montant arrondi à CHF 350'000. (voir programme H 01)	-	-350'000	Techn.	-	70'121'040	
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	272'884'517		Montant représentant une estimation des heures supplémentaires police qui pourraient être demandées en paiement sur l'année 2012, conformément aux accords passés entre le Conseil d'Etat et les associations représentatives de la police. Ce montant est inscrit en amendement 2012 par le Conseil d'Etat conformément aux discussions tenues en Commission des finances lors de la séance du 30 novembre 2012.	2'000'000	-	Budg.	274'884'517	-	
	363.00118	Fondation des parkings	9'872'590		Augmentation de la subvention pour la Fondation des parkings, selon contrat de prestations, conformément à la loi 10751 entrée en vigueur le 18 mars 2011.	98'775	-	Budg.	9'971'365	-	
	30	Charges de personnel	274'884'517*		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.67% décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, le secrétariat général du DSPE propose de réduire ses charges de personnel. Or, selon les clés de ventilation en vigueur, 14% des budgets du secrétariat général concernent le programme H02.	-8'625	-	Mesures	274'875'892*	-	
	43	Recettes diverses		70'121'040*			-	-7	Mesures	-	70'121'033*
	30	Charges de personnel	274'825'892*		Le CTI et l'office des bâtiments activent, respectivement depuis 2008 et 2009, une partie de leurs charges de personnel travaillant sur des projets d'investissement conformément aux normes IPSAS. La Cour des comptes et l'Inspection cantonale des finances ont émis des recommandations pour que les tâches effectuées par l'assistance à maîtrise d'ouvrage soit activée lorsqu'elle contribue directement à la réalisation des projets d'investissement. Par ailleurs, la méthode HERMES prévoit désormais que la gestion des projets informatiques puisse être assurée soit par le CTI, soit par la direction des systèmes d'information départementale, en fonction des ressources et compétences disponibles. Ces recommandations, qui n'ont pas pu être mises en oeuvre pour des raisons techniques, ont été prises en compte par la DGI et le CTI qui ont adapté, courant 2011, l'outil informatique qui permet la saisie des temps et l'activation des charges salariales. Avertissement : L'effet bénéfique de ce potentiel d'activation supplémentaire sur le compte de fonctionnement (diminution des charges de personnel) comporte toutefois un risque de dépassement des crédits d'investissement votés! En cas d'activation insuffisante, il pourrait également générer des dépassements sur la nature 30! De la même manière, une éventuelle réduction des budgets d'investissement pourrait à l'avenir péjorer le potentiel d'activation! (fiche n° 05-02)	-50'000	-	Budg.	274'825'892*	-	

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	274'825'892*		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0.33% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de F 1.7 million. Sur ce montant, F 700'000 ont été pris de manière ciblée et F 1'000'000 ont fait l'objet d'une répartition linéaire sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes du DSPE. Le présent amendement correspond à la part du programme H02 à l'effort global.	-539'512	-	Mesures	274'286'380*	-
	31	Dépenses générales	28'390'675			-154'142	-	Mesures	28'236'533	-
H03 Sécurité civile	31	Dépenses générales	843'851		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.67% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Programme H03: - 47'300 CHF sur les dépenses générales et - 3'200 CHF sur les subventions). Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.33% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Programme H03: - 23'200 F sur les dépenses générales et - 1'600 F sur les subventions).	-47'300	-	Mesures	796'551	-
	362.07011	Instruction	140'000			-3'200	-	Mesures	136'800	-
	31	Dépenses générales	796'551*			-23'200	-	Mesures	773'351*	-
	362.07011	Instruction	136'800*			-1'600	-	Mesures	135'200*	-
H04 Armée et obligation de servir	30	Charges de personnel	4'272'442		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.67% décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, le service des affaires militaires propose de réduire son budget affecté aux auxiliaires.	-34'122	-	Mesures	4'238'320	-
	43	Recettes diverses		297'776		-	-29	Mesures	-	297'747
	30	Charges de personnel	4'238'320*		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0.33% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de F 1.7 million. Sur ce montant, F 700'000 ont été pris de manière ciblée et F 1'000'000 ont fait l'objet d'une répartition linéaire sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes du DSPE. Le présent amendement correspond à la part du programme H04 à l'effort global.	-8'083	-	Mesures	4'230'237*	-
	31	Dépenses générales	224'050		-431	-	Mesures	223'619	-	
	363.00105	Habillement et équipement des musiques cantonales	30'000		-200	-	Mesures	29'800	-	
	363.00203	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales	60'000		-400	-	Mesures	59'600	-	
	31	Dépenses générales	223'619*		Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé de diminuer les dépenses pour revues de CHF 450.	-450	-	Budg.	223'169*	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	30	Charges de personnel	13'193'951		Engagement de deux experts supplémentaires pour le contrôle périodique des voitures. Actuellement, l'OCAN a près d'une année de retard dans les contrôles périodiques des voitures de tourisme. Sachant qu'un expert effectue 4000 contrôles par an à CHF 70, il « rapporte » un chiffre d'affaire supplémentaire de CHF 280'000 par an et son engagement est donc « rentable ».	300'000	-	Mesures	13'493'951		
	43	Recettes diverses		27'312'934			-	563'309	Mesures		27'876'243
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'055'645		Application de la directive du DF sur la gestion des débiteurs imposant une comptabilisation par dissolution de la provision au montant de la perte sur débiteurs puis une reconstitution de la provision (variation de provision au brut).	830'000	-	Techn.	1'885'645	-	
	43	Recettes diverses		27'876'243*			-	830'000	Techn.		28'706'243*
	30	Charges de personnel	13'493'951*		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.67% décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, l'office cantonal des automobiles et de la navigation propose de réduire ses charges de personnel et ses dépenses générales.	-74'000	-	Mesures	13'419'951*	-	
	31	Dépenses générales	1'914'910				-27'000	-	Mesures	1'887'910	-
	43	Recettes diverses		28'706'243*			-	-64	Mesures		28'706'179*
	30	Charges de personnel	13'419'951*		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0.33% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de F 1.7 million. Sur ce montant, F 700'000 ont été pris de manière ciblée et F 1'000'000 ont fait l'objet d'une répartition linéaire sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes du DSPE. Le présent amendement correspond à la part du programme H05 à l'effort global.	-25'592	-	Mesures	13'394'359*	-	
31	Dépenses générales	1'887'910*				-3'600	-	Mesures	1'884'310*	-	
H06 Exécution des poursuites et faillites	30	Charges de personnel	29'834'695		Mesures conjoncturelles et structurelles: économie d'efficience supplémentaire de 0.67% sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012.	-233'000	-	Mesures	29'601'695		
	31	Dépenses générales	7'268'580				-48'700	-	Mesures	7'219'880	-
	30	Charges de personnel	29'601'695*		Transfert de 300'000 francs de la nature 30 à la nature 31 au sein du DF afin de couvrir des besoins supplémentaires en dépenses générales pour des projets gérés par le Secrétariat général. L'augmentation des dépenses générales est financée par la suppression de 2.1 ETP auxiliaires. Ce transfert a un impact nul sur les charges. (voir également P01, P02, P03, M04, O04.02, O04.03 et O04.08)	-60'800	-	Techn.	29'540'895*	-	
	30	Charges de personnel	29'540'895*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution additionnelle de 0.33% sur les natures 30 Charges de personnel et 31 Dépenses générales. Cette diminution a été appliquée sur tous les offices et directions du Département des Finances.	-114'651	-	Mesures	29'426'244*	-	
	31	Dépenses générales	7'219'880*				-23'986	-	Mesures	7'195'894*	-

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE		
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	69'599'937		La projection budgétaire établie par les RH est basée sur l'effectif au 31.3.2011. Or, à cette date-là, la grande majorité des 83 ETP prévus au budget 2011 n'étaient pas encore engagés. Il s'agit de 1. corriger le manco lié aux engagements des 13 éducateurs de la Clairière et 6 administratifs répartis sur tout l'Office pénitentiaire, soit une correction de CHF 717'000. 2. corriger le manco lié à la progression salariale de l'ensemble des nouveaux agents de détention engagés entre 2010 et 2011 (117). En effet, les agents de détention sont engagés en classe 7 pendant les 12 premiers mois d'activité. Ils passent, dès le 13ème mois, en classe 14 et dès ce moment ont droit aux différentes indemnités du métier (coût : 83'000/138'000). Au niveau budgétaire, les engagements sont prévus en janvier et en septembre, d'où une progression salariale qui touche 3 exercices budgétaires consécutifs. L'impact pour 2012 est de CHF 3'325'000.	4'041'796	-	Budg.	73'641'733	-	
	43	Recettes diverses		5'706'092			-	3'309	Budg.	-	5'709'401
	35	Dédommagements à des tiers	14'217'054		L'entrée en vigueur du " Contrat de prestations entre la Confédération des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police et l'oeuvre suisse d'entraide ouvrière de Suisse centrale concernant la promotion des mesures de formation en faveur des détenu-e-s des établissements des Concordats sur l'exécution des peines et mesures en Suisse " a débuté le 1 janvier 2011. Il règle, entre autres, le financement et la facturation de la formation de base Fep. L'office pénitentiaire a été informé début octobre que la participation financière de la Suisse latine commencera dès l'année 2012. Pour chaque canton une facturation annuelle au 31 janvier de chaque année sera établie. La clé de répartition des coûts est la même que celle du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP). Pour 2012, le montant dû est fixé à CHF 467'749. Il sera appelé à augmenter jusqu'à CHF 606'547 en 2014.	467'749	-	Budg.	14'684'803	-	
	30	Charges de personnel	73'641'733*		Suppression de la prime pour "Heures de nuit et travaux spéciaux" aux collaborateurs de	-175'577	-	Mesures	73'466'156*	-	
	43	Recettes diverses		5'709'401*	Champ-Dollon qui ne travaillent pas la nuit.	-	-162	Mesures	-	5'709'239*	
	43	Recettes diverses		5'709'239*	Suppression des arrangements pour les peines privatives de liberté de substitution (PPLS) et les conversions d'amendes (sous réserve des délais octroyés par le TAPEM). Les personnes condamnées paient directement ou sont mises en arrestation. Cela générera des revenus supplémentaires dès 2012.	-	200'000	Mesures	-	5'909'239*	
	30	Charges de personnel	73'466'156*			-237'001	-	Mesures	73'229'155*	-	
	31	Dépenses générales	8'492'876		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.67% décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, l'office pénitentiaire propose de réduire certaines rubriques de charges de personnel, telles que les indemnités pour travail de nuit au service des établissements de détention et des peines alternatives (SEDPA) ou les frais	-155'000	-	Mesures	8'337'876	-	
	366.00117	Reclassement des détenus libérés	252'110		d'habillement à Champ-Dollon et au SEDPA. Par ailleurs, le budget du service de probation et d'insertion dévolu au reclassement des détenus libérés est également diminué.	-50'000	-	Mesures	202'110	-	
	43	Recettes diverses		5'909'239*		-	-48	Mesures	-	5'909'191*	
30	Charges de personnel	73'229'155*		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.67 % décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, un recalcul des frais de formation et d'habillement a été effectué au sein de la prison de Champ-Dollon, générant une économie de CHF 90'000.	-90'000	-	Mesures	73'139'155*	-		

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
H. SECURITE ET POPULATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	73'139'155*		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0.33% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de F 1.7 million. Sur ce montant, F 700'000 ont été pris de manière ciblée et F 1'000'000 ont fait l'objet d'une répartition linéaire sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes du DSPE. Le présent amendement correspond à la part du programme H07 à l'effort global.	-143'007	-	Mesures	72'996'148*	-
	31	Dépenses générales	8'337'876*			-165'901	-	Mesures	8'171'975*	-
	366.00117	Reclassement des détenus libérés	202'110*			-50'000	-	Mesures	152'110*	-
	366.00117	Reclassement des détenus libérés	152'110*		Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé d'annuler l'amendement proposé sur la nature 366.00117 (reclassement des détenus libérés).	50'000	-	Budg.	202'110*	-
	366.00117	Reclassement des détenus libérés	202'110*		Dans sa séance du 7 décembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé de retirer son amendement suite à l'amendement de la ComFIN.	50'000	-	Budg.	252'110*	-
H08 Droits humains	365.10616	Centre de contact suisse-immigrés - location NM	76'164		Adaptation de la subvention non-monétaire pour la mise à disposition de locaux. Un revenu d'un montant correspondant est inscrit sous le programme P04.	2'448	-	Techn.	78'612	-
	365.00152	Association Face à Face	-		Le 24 août 2011, le Conseil d'Etat a donné suite à la motion M 1903 "Pour la prévention de la violence des jeunes et le soutien à l'association Face à Face", déposée le 21 septembre 2009 et adoptée le 07 mai 2010 par le Grand Conseil, en s'engageant dans son rapport au Grand Conseil (M 1903-A) d'établir avec l'association Face à Face un contrat de prestations dès l'année 2012. Le point de presse du Conseil d'Etat du 24 août 2011 en a fait mention et le Grand Conseil a pris acte du rapport du Conseil d'Etat (M 1903-A) lors de sa séance des 22 et 23 septembre 2011. Par arrêté du 19 octobre 2011, le Conseil d'Etat a autorisé Mme Isabel Rochat, conseillère d'Etat chargée du département de la sécurité, de la police et de l'environnement, à signer le contrat de prestations accordant une aide financière annuelle de 150 000 CHF à l'association Face à Face pour les années 2012 à 2015.	150'000	-	Budg.	150'000	-
	367.00112	Aide aux pays en voie de développement (dont af pour Mandat Int.)	8'800'000		Par rapport au budget 2011, le PB 2012 prévoyait d'augmenter de CHF 1 million la subvention dévolue à l'aide aux pays en voie de développement. Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.67% décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, l'office des droits humains propose de diminuer cette augmentation de CHF 170'000, soit un montant net supplémentaire de CHF 830'000 par rapport au budget 2011	-170'000	-	Mesures	8'630'000	-
	365.00151	Financement du dispositif d'intégration des permis F et B Réfugiés - Forfait intégration	3'500'000		Par rapport au budget 2011, le PB 2012 prévoyait d'augmenter de CHF 1'531'000 la subvention dévolue au dispositif d'intégration des permis F et B (Réfugiés). Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.67 % décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, un ralentissement de la progression a été effectué permettant une économie (+ CHF 781'000 par rapport à 2011).	-750'000	-	Mesures	2'750'000	-
	367.00112	Aide aux pays en voie de développement (dont af pour Mandat Int.)	8'630'000*		Par rapport au budget 2011, le PB 2012 prévoyait d'augmenter de CHF 1'000'000 la subvention dévolue à l'aide aux pays en voie de développement (Solidarité internationale). Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.67 % décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, la progression de la subvention a été ralentie (+ CHF 250'000 par rapport à 2011).	-580'000	-	Mesures	8'050'000*	-
	30	Charges de personnel	3'216'996		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0.33% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de F 1.7 million. Sur ce montant, F 700'000 ont été pris de manière ciblée et F 1'000'000 ont fait l'objet d'une répartition linéaire sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes du DSPE. Le présent amendement correspond à la part du programme H08 à l'effort global.	-6'135	-	Mesures	3'210'861	-
	31	Dépenses générales	576'811			-1'193	-	Mesures	575'618	-
	367.00112	Aide aux pays en voie de développement (dont af pour Mandat Int.)	8'050'000*			-40'000	-	Mesures	8'010'000*	-
	365.00303	Comité International Croix-Rouge (CICR)	3'000'000		Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé d'augmenter la subvention au Comité International Croix-Rouge (CICR)	1'500'000	-	Budg.	4'500'000	-

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
I. JUSTICE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			125'255'427	40'581'360		2'962'699	-33		128'218'126	40'581'327
					Amendements budgétaires	3'002'000	-			
					Amendements mesures	-	-			
					Amendements techniques	-39'301	-33			
I01 Pouvoir judiciaire	30	Charges de personnel	97'175'947		Transfert du greffe de la Chambre des relations collectives de travail du PJ vers le DSE suite à la nouvelle loi (L 10761) modifiant la loi sur l'organisation judiciaire. (voir programme B 02)	-39'301	-	Techn.	97'136'646	-
	43	Recettes diverses		39'180'210			-	-33	Techn.	-
	30	Charges de personnel	97'136'646*		Le CTI et l'office des bâtiments activent, respectivement depuis 2008 et 2009, une partie de leurs charges de personnel travaillant sur des projets d'investissement conformément aux normes IPSAS. La Cour des comptes et l'Inspection cantonale des finances ont émis des recommandations pour que les tâches effectuées par l'assistance à maîtrise d'ouvrage soit activée lorsqu'elle contribuent directement à la réalisation des projets d'investissement. Par ailleurs, la méthode HERMES prévoit désormais que la gestion des projets informatiques puisse être assurée soit par le CTI, soit par la direction des systèmes d'information départementale, en fonction des ressources et compétences disponibles. Ces recommandations, qui n'ont pas pu être mises en oeuvre pour des raisons techniques, ont été prises en compte par la DGI et le CTI qui ont adapté, courant 2011, l'outil informatique qui permet la saisie des temps et l'activation des charges salariales. Avertissement : L'effet bénéfique de ce potentiel d'activation supplémentaire sur le compte de fonctionnement (diminution des charges de personnel) comporte toutefois un risque de dépassement des crédits d'investissement votés! En cas d'activation insuffisante, il pourrait également générer des dépassements sur la nature 30! De la même manière, une éventuelle réduction des budgets d'investissement pourrait à l'avenir péjorer le potentiel d'activation! (fiche n° 05-02)	-70'000	-	Budg.	97'066'646*	-
	30	Charges de personnel	97'066'646*		La commission des finances a voté le 7 septembre 2011 un dépassement de crédit octroyant des ressources supplémentaires (23.65 postes) au Pouvoir Judiciaire. Le Conseil d'Etat propose d'apater son budget 2012 pour couvrir ses 23.65 postes.	3'072'000	-	Budg.	100'138'646*	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
J. MOBILITE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			362'100'597	72'608'852		-3'059'649	6'700'000		359'040'948	79'308'852
					Amendements budgétaires	-476'749	-			
					Amendements mesures	-2'582'900	6'700'000			
					Amendements techniques	-	-			
J01 Transports et mobilité	31	Dépenses générales	9'466'725		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.67% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Programme J01: - 134'700 CHF sur les dépenses générales et - 1'481'000 CHF sur les subventions). En outre, le plan prévoit l'augmentation du tarif des horodateurs à 2.80/h ce qui engendre des produits supplémentaire de 6'700'000 CHF. Le corolaire à cette mesure est la hausse des frais de gestion refacturés par la Fondation des parkings (+ 390'000 CHF en dépenses générales).	255'300	-	Mesures	9'722'025	-
	363.00113	Transports Publics Genevois (TPG)	199'670'000			-1'100'000	-	Mesures	198'570'000	-
	367.00114	Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux	793'139			-151'000	-	Mesures	642'139	-
	367.00402	GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières + fonctionnement	2'787'676			-230'000	-	Mesures	2'557'676	-
	42	Revenus des biens		12'575'000		-	6'700'000	Mesures	-	19'275'000
	31	Dépenses générales	9'722'025*			-66'300	-	Mesures	9'655'725*	-
	363.00113	Transports Publics Genevois (TPG)	198'570'000*			-472'000	-	Mesures	198'098'000*	-
	367.00114	Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux	642'139*			-48'900	-	Mesures	593'239*	-
367.00402	GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières + fonctionnement	2'557'676*		-70'000	-	Mesures	2'487'676*	-		
J02 Infrastructures routières et de transports publics	30	Charges de personnel	16'591'974		Le coût standard actuellement utilisé pour activer en investissement les charges de personnel interne s'élève à CHF. 700/jour/ETP, soit F87.50 par heure. En contrepartie de l'activation sur des comptes de dépenses (5.x), les charges de personnel sont diminuées (nat. 308). Ce coût standard prend uniquement en compte le salaire annuel moyen (majoré de 20% de charges sociales) des ressources directement activables. Il ne tient pas compte de la quote-part des charges de personnel administratif, d'encadrement et de support (finances, RH, SI, logistique, DG1). Ces charges de personnel indirectes engendrées par les ressources activables représentent au minimum 20 % de l'effectif total selon les entités considérées. La mesure proposée consiste à incorporer, par analogie à ce que font les prestataires externes, ces frais indirects en majorant le coût standard de 20% qui passerait ainsi de CHF. 700 à CHF 840/jours/ETP. Elle concerne le CTI (P05), l'OPA (P04), l'OGC (J02), la DGM (J01) et l'OU (G02).	-476'749	-	Budg.	16'115'225	-
	31	Dépenses générales	19'004'037		Participation de l'office du génie civil à l'économie de 0.67% demandée par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des rubriques des dépenses générales de cet office.	-350'000	-	Mesures	18'654'037	-
	31	Dépenses générales	18'654'037*		Participation des offices du DCTI à l'économie demandée de 0.33 % par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des rubriques des dépenses générales des offices.	-350'000	-	Mesures	18'304'037*	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
K. SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
SANTE	nat.		1'198'079'000	7'802'794		-9'140'353	30'000		1'188'938'647	7'832'794
					Amendements budgétaires	1'623'200	-			
					Amendements mesures	-10'763'553	30'000			
					Amendements techniques	-	-			
	365.00306	Actions ponctuelles d'aide a domicile	250'000		Dans le cadre de l'élaboration du PL 10862 relatif aux différents intervenants de l'aide à domicile, un contrat de prestation a été conclu avec la CSI-Coopérative de soins infirmier regroupant l'entier de ses activités. Le budget inscrit sous cette ligne pour la centrale de la CSI doit être supprimer.	-200'000	-	Mesures	50'000	-
	363.00117	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	512'861'982		Suite à la modification du financement des séjours hospitaliers par l'assurance-accident, l'assurance-militaire et l'assurance-invalidité, la couverture financière de la part de ces assurances passera de 80% actuellement à 90% en 2012. Ainsi, la part de financement cantonal passera de 20% actuellement à 10% en 2012.	-2'500'000	-	Mesures	510'361'982	-
	365.00204	Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions	12'319'966		Diminution effectuée dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat	-108'200	-	Mesures	12'211'766*	-
	365.00170	Hospitalisations secteur privé	24'000'000		Diminution effectuée dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat	-3'000'000	-	Mesures	21'000'000	-
	363.00117	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	510'361'982*			-1'520'000	-	Mesures	508'841'982*	-
	363.00209	Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	190'693'350		Diminution effectuée dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat	-254'000	-	Mesures	190'439'350*	-
K01 Réseau de soins	363.00222	Mission d'intérêt général HUG	129'122'720			-251'000	-	Mesures	128'871'720*	-
	363.00117	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	508'841'982*		En date du 16 novembre 2011, le Conseil d'Etat a approuvé le protocole d'accord avec la majorité des aides-soignant-e-s des Hôpitaux universitaires de Genève qui prévoit dès le 1er janvier 2012 une revalorisation transitoire de la rémunération correspondant au gain d'une classe dans la grille salariale. Le coût pour les Hôpitaux universitaires de Genève a été calculé à hauteur de CHF 1'560'000 opar l'Office du personnel de l'Etat.	1'560'000	-	Budg.	510'401'982*	-
	30	Charges de personnel	826'810		Suppression du budget relatif aux intérimaires de la Direction générale de la santé.	-15'961	-	Mesures	810'849	-
	363.00117	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	510'401'982*			-900'000	-	Mesures	509'501'982*	-
	363.00209	Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	190'439'350*		Augmentation de l'effort d'efficience des Hôpitaux universitaires de Genève pour compenser cette diminution effectuée dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat	-150'000	-	Mesures	190'289'350	-
	363.00222	Mission d'intérêt général HUG	128'871'720*			-150'000	-	Mesures	128'871'720*	-
	365.00117	Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)	140'611'693		Augmentation de l'effort d'efficience de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) pour compenser cette diminution effectuée dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat	-700'000	-	Mesures	139'911'693	-

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
K. SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
K01 Réseau de soins	365.00204		5'598'038		Diminution de l'enveloppe destinée au financement des autres intervenants de l'aide à domicile basée sur les engagements existants à ce jour.	-500'000	-	Mesures	5'098'038	-
	365.00419	Unités d'accueil temporaire (UAT)	810'000		Diminution de l'enveloppe destinée à l'indemnisation des lits d'UAT situés dans des EMS compte tenu de l'ouverture des structures Jumelles et Villereuse par la FSASD.	-419'000	-	Mesures	391'000	-
K02 Régulation sanitaire	30	Charges de personnel	4'149'030		Suppression du budget relatif aux intérimaires de la Direction générale de la santé.	-15'961	-	Mesures	4'133'069*	-
	30	Charges de personnel	4'133'069*		Suppression du budget relatif aux auxiliaires de la Commission de surveillance des professions de la santé.	-33'468	-	Mesures	4'099'601*	-
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	361.00122	Fondation sécurité des patients	40'000		L'augmentation concernant le financement de la Fondation sécurité des patients découle d'un accord inter cantonal dans le cadre de la CDS.	20'000	-	Budg.	60'000	-
	365.04311	Rien ne va plus - centre de prévention des problèmes du jeu excessif	111'600		L'augmentation concernant l'aide financière en faveur de l'association Rien ne va plus résulte d'une erreur lors de la saisie du PB2012. La diminution entre le B2011 et le PB2012 a été effectuée à double. Il convient de rappeler que l'aide financière à Rien ne va plus est totalement financée par la part prélevée sur l'impôt sur les casinos et affectée au fonds de prévention du jeu.	43'200	-	Budg.	154'800	-
	365.03100	Fondation Health on the net	180'000		Compte tenu de l'accroissement des collaborations entre la Fondation et les organismes intercantonaux, il est proposé de diminuer pour 2012 l'aide financière à la Fondation Health on the net (HON).	-30'000	-	Mesures	150'000	-
	43	Recettes diverses		3'406'406	Nouvelle taxe administrative pour les inspections et les analyses qui se relèvent non conformes à la législation en vigueur.	-	30'000	Mesures	-	3'436'406
	30	Charges de personnel	12'407'398		Suppression du budget relatif aux auxiliaires de la Commission de surveillance des professions de la santé.	-15'963	-	Mesures	12'391'435	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
L. ECONOMIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			30'719'144	52'217'207		-611'250	2'046'000		30'107'894	54'263'207
					Amendements budgétaires	-	-			
					Amendements mesures	-611'250	2'046'000			
					Amendements techniques	-	-			
L01 Développement et soutien à l'économie	42	Revenus des biens		12'000'000	Fondation pour les terrains industriels - restitution supplémentaire de 1 million sur le bénéfice annuel.	-	1'000'000	Mesures	-	13'000'000
	365.00315	Fondation pour le tourisme	485'000		Suppression de la subvention suite au regroupement dès 2012 de la Fondation pour le Tourisme avec Genève tourisme, bureau des congrès.	-485'000	-	Mesures	-	-
	43	Recettes diverses		506'865	Comptabilisation en fonctionnement des taxes d'équipements compte tenu du fait qu'elles sont relatives à des dépenses d'investissements amorties en totalité.	-	356'000	Mesures	-	862'865
	43	Recettes diverses		862'865*	Déplafonnement de l'émolument en matière d'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).	-	50'000	Mesures	-	912'865*
	365.01014	Subvention CGN (compagnie générale de navigation sur le lac léman)	2'500'000		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.67% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Programme L01: - 18'000 CHF sur la subvention en faveur de la CGN).	-18'000	-	Mesures	2'482'000	-
	30	Charges de personnel	3'468'991		Suppression du budget relatif aux intérimaires de la Direction générale des affaires économiques.	-23'240	-	Mesures	3'445'751	-
	31	Dépenses générales	894'793		Diminution du budget relatif aux travaux effectués par des tiers du service de promotion économique.	-32'000	-	Mesures	862'793*	-
	31	Dépenses générales	862'793*		Suppression du budget relatif aux frais de déménagement de la Direction générale des affaires économiques.	-16'600	-	Mesures	846'193*	-
	365.01014	Subvention CGN (compagnie générale de navigation sur le lac léman)	2'482'000*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.33% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (part du programme L01 qui concerne le DIM: - 8'250 F sur la subvention en faveur de la CGN).	-8'250	-	Mesures	2'473'750*	-

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
L. ECONOMIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
L03 Régulation du commerce	43	Recettes diverses		9'883'532	Augmentation des taxes pour les autorisations d'établissement public et sur les appareils automatiques	-	590'000	Mesures	-	10'473'532
	43	Recettes diverses		10'473'532*	Augmentation des émoluments du Registre du Commerce pour la certification des extraits	-	50'000	Mesures	-	10'523'532*
	31	Dépenses générales	403'265		Diminution des frais du Service du commerce concernant la location de salles pour les examens (Taxis et LRDBH).	-20'000	-	Mesures	383'265	-
	30	Charges de personnel	6'780'883		Suppression du budget relatif aux intérimaires de la Direction générale des affaires économiques.	-4'760	-	Mesures	6'776'123	-
	31	Dépenses générales	383'265*		Suppression du budget relatif aux frais de déménagement de la Direction générale des affaires économiques.	-3'400	-	Mesures	379'865*	-

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
M. FINANCE ET IMPOTS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			1'060'826'510	6'498'575'659		7'510'687	-57'476'000		1'068'337'197	6'441'099'659
					Amendements budgétaires	8'440'870	-58'352'000			
					Amendements mesures	-800'806	876'000			
					Amendements techniques	-129'377	-			
M01 Impôts, taxes et droits	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	185'880'000		Mise à jour des estimations fiscales - situation à fin octobre 2011. Les hypothèses de croissance du PIB suisse ont été mises à jour et correspondent aux recommandations émises par le Groupe de perspectives économiques (GPE) dans sa synthèse d'automne, soit +2,0% en 2011 et +1,0% en 2012.	-6'897'982	-	Budg.	178'982'018	-
	40	Impôts		5'630'995'670	Pour les personnes morales, les taux de croissance résultent des réponses fournies par les entreprises faisant partie du panel au questionnaire de septembre 2011.	-	-104'200'000	Budg.	-	5'526'795'670
	43	Recettes diverses		99'174'089	Pour mémoire, les hypothèses retenues au moment de l'élaboration du PB2012 était un taux de croissance de +2.1% en 2011 et 1.5% en 2012. Pour les personnes morales, les recettes fiscales avaient été maintenu stable par rapport au B2011.	-	3'310'000	Budg.	-	102'484'089
	44	Parts à des recettes sans affectation		379'346'631	En ce qui concerne la nature 33, la constitution de provision (rub. 338) diminue de 10,2 millions en raison du changement de la mécanique comptable (-9,4) et la baisse des recettes fiscales (-0,8). Les créances irrécouvrables (rub. 339) augmentent de 3,3 millions impliquant une baisse de 6,9 millions (-10,2+3,3) sur la nature 33.	-	8'300'000	Budg.	-	387'646'631
	45	Dédommagements de collectivités publiques		64'525'000	La conséquence directe de la hausse des créances irrécouvrables (+3,3 millions), est que la dissolution/utilisation de provision (nature 43) augmente du même montant.	-	-16'000'000	Budg.	-	48'525'000
	40	Impôts		5'526'795'670*	Impôt sur les véhicules et bateaux : Au vu du résultat 2011 (96 600 000 CHF) et de l'indexation de 0.7 % décidée pour 2012, le montant "toute chose égale par ailleurs" se monte à 97 300 000 CHF. Ces dernières années, une évolution positive d'un million de F a été constatée au vu de l'évolution du parc du véhicule et de sa structure (véhicule plus puissant). Cependant, au vu des nouveaux modèles annoncés faibles en CO2, le nombre de bonus accordé augmentera par rapport au malus. Ainsi, une perte (augmentation des bonus par rapport au malus) d'env. 300 000 CHF peut être estimée. Donc, le gain net dû à l'évolution de la structure du parc se limitera à env. 700 000 F. Le montant à budgéter pour 2012 se monte donc à CHF 97 300 000 + 700 000 = 98 000 000.	-	3'000'000	Budg.	-	5'529'795'670*
	40	Impôts		5'529'795'670*	Les deux premiers décomptes de la Confédération pour le premier semestre s'élèvent à 7.3 mios. L'estimation annuelle pour 2011, sous réserve de modification (taux final fixé en fonction du chiffre d'affaire annuel effectif du casino) et de rectificatif de la Confédération est située entre 15 et 18 millions. Cette estimation sera affinée en fonction de la réception des décomptes de la Confédération pour les 3ème et 4ème trimestres 2011 qui serviront à déterminer le taux final d'imposition appliqué rétroactivement sur l'ensemble de l'année. Pour rappel, le montant effectif encaissé en 2010 s'est élevé à 14.7 mios. Par prudence, et compte tenu de la baisse constatée en 2010 et qui se profile également pour 2011, il est proposé d'ajuster le montant du produit de l'impôt sur les casinos.	-	-2'200'000	Budg.	-	5'527'595'670*

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
M. FINANCE ET IMPOTS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	42	Revenus des biens		152'215'107	Le service du contentieux est chargé notamment de la réalisation des derniers actifs de l'ex Fondation de valorisation. Certains de ces actifs sont représentés par des créances que nous détenons envers des débiteurs contre lesquels des procédures de recouvrement ont été entreprises depuis plusieurs années. En fonction de l'avancement desdites procédures et du renforcement de la position de l'Etat de Genève, les avocats de nos débiteurs viennent négocier des modalités de remboursement. Il est par conséquent difficile de prévoir à l'avance quels dossiers vont permettre d'encaisser des montants souvent importants. Le montant de CHF200'000 correspond à des honoraires d'avocats mandatés afin de poursuivre les gros débiteurs de l'ex Fondation de valorisation de la BCGE. Les procédures sont complexes et les montants en jeux sont importants. Cette dépense supplémentaire devrait nous permettre d'encaisser environ CHF1'000'000 en revenu en plus du montant prévu au budget, générant ainsi un résultat de CHF800'000. (voir programme M 02)	-	1'000'000	Budg.	-	153'215'107
	42	Revenus des biens		153'215'107*	La garantie octroyée par l'Etat aux Rentes Genevoise (RG) sera facturée dès 2012, comme c'est le cas de toute autre entité au bénéfice d'une telle garantie (liste dans la loi budgétaire). Le montant retenu pour le calcul est constitué du capital de prévoyance avec les provisions techniques, soit pour 2010 un montant de CHF 1'081'970'439. Le taux d'intérêt retenu est celui appliqué aux fonds garantis auprès de la BCGE, soit 0.081%. Le montant ainsi calculé s'élève à CHF 876'000. A noter que la facturation 2012 sera réalisée sur la base des chiffres au 31.12.2011, le montant final exact ne sera connu donc qu'au moment où les comptes 2011 des RG seront bouclés, soit en début d'année 2012.	-	876'000	Mesures	-	154'091'107*
	32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	267'342'000		Intérêts débiteurs et créanciers. Passage du taux de 1.5% en 2011 à 2% en 2012. Il est à noter que le taux retenu au PB2012 était de 1%.	15'542'000	-	Budg.	282'884'000	-
	42	Revenus des biens		154'091'107*		-	48'438'000	Budg.	-	202'529'107*
M03 Péréquation financière intercantonale	34	Parts et contributions sans affectation	351'526'085		Le Conseil Fédéral a adopté le 16 novembre 2011 l'ordonnance sur la péréquation financière et les paiements compensatoires pour 2012. Le montant de la participation de Genève à la péréquation des ressources diminue de 203'148 francs par rapport à l'estimation que nous avons prise en compte pour l'élaboration du projet de budget 2012.	-203'148	-	Budg.	351'322'937	-
M04 Production et perception des impôts	30	Charges de personnel	63'486'554		Mesures conjoncturelles et structurelles: économie d'efficience supplémentaire de 0.67% sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012.	-495'813	-	Mesures	62'990'741	-
	31	Dépenses générales	5'559'348			-37'250	-	Mesures	5'522'098	-
	30	Charges de personnel	62'990'741*		Transfert de 300'000 francs de la nature 30 à la nature 31 au sein du DF afin de couvrir des besoins supplémentaires en dépenses générales pour des projets gérés par le Secrétariat général. L'augmentation des dépenses générales est financée par la suppression de 2.1 ETP auxiliaires. Ce transfert a un impact nul sur les charges.	-129'377	-	Techn.	62'861'364*	-
	30	Charges de personnel	62'861'364*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution additionnelle de 0.33% sur les natures 30 Charges de personnel et 31 Dépenses générales. Cette diminution a été appliquée sur tous les offices et directions du Département des Finances.	-249'378	-	Mesures	62'611'986*	-
	31	Dépenses générales	5'522'098*			-18'365	-	Mesures	5'503'733*	-

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
N. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			84'449'299	2'845'514		-384'694	-25		84'064'605	2'845'489
					Amendements budgétaires	-	-			
					Amendements mesures	-384'694	-			
					Amendements techniques	-	-25			
N01 Culture	30	Charges de personnel	2'431'031		L'amendement vise à transférer un montant de 30'000 CHF du budget relatif aux activités culturelles offertes aux élèves de l'école primaire de la rubrique de dépenses de personnel vers les dépenses générales. En effet, la majorité des artistes qui interviennent dans les classes, pour le programme "les Arts et l'Enfant" notamment, travaillent au sein d'associations et adressent des factures	-30'000	-	Techn.	2'401'031	-
	31	Dépenses générales	1'458'474			30'000	-	Techn.	1'488'474	-
	43	Recettes diverses		18'540		-	-25	Techn.	-	18'515
	365.00106	Conservatoire de musique de Genève	10'717'653		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-107'177	-	Mesures	10'610'476	-
	365.00205	Institut Jaques-Dalcroze	4'508'322			-45'083	-	Mesures	4'463'239	-
	365.00301	Conservatoire populaire de musique	14'248'291			-142'483	-	Mesures	14'105'808	-
	365.02201	Confédération des écoles de musiques	300'000			-3'000	-	Mesures	297'000	-
	365.02401	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées	2'999'050			-29'991	-	Mesures	2'969'059	-
N02 Sport et loisirs	365.05201	Sport - soutien aux mouvements juniors (Genève Future Hockey)	700'000		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-7'000	-	Mesures	693'000	-
	365.05401	Sport - encadrement et entraînement des jeunes (7-9 ans)	190'000			-1'900	-	Mesures	188'100	-
	31	Dépenses générales	527'948		Recherche d'efficience sur les débours de l'ensemble des unités du DIP.	-23'060	-	Mesures	504'888*	-
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois	31	Dépenses générales	1'956'144		Participation des offices du DCTI à l'économie demandée de 0.33% par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des rubriques des dépenses générales des offices.	-25'000	-	Mesures	1'931'144*	-

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			63'122'315	2'095'097		-222'076	-		62'900'239	2'095'097
					Amendements budgétaires	119'277	-			
					Amendements mesures	-322'895	-			
					Amendements techniques	-18'458	-			
O02 Constituante	30	Charges de personnel	1'407'012		Le projet actuel représente une diminution de 50% du budget 2011 qui ne correspond pas à la réalité des charges prévues. Le bureau de la Constituante, conscient des difficultés actuelles, a procédé à un réexamen de toutes les natures prévues dans la version initiale. Un potentiel d'économie de CHF 346'942 a pu être dégagé. Le budget révisé, hors amortissements et imputations internes, s'élève désormais à CHF 2'796'327.	264'230	-	Budg.	1'671'242	
	31	Dépenses générales	712'667			412'418	-	Budg.	1'125'085	-
O03 Conseil d'Etat	31	Dépenses générales	2'891'557		Suite aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat, la nature 31 du programme "Conseil d'Etat" est diminuée de CHF 62'420. Cette baisse concerne principalement les rubriques du protocole qui ont un impact sur ce programme et celui de la Genève internationale. Elle concerne également la rubrique "prix, souvenirs et dons" qui a été diminuée de CHF 20'000. Concernant cette rubrique, lors de la célébration d'un centenaire, un cadeau à choix est offert, à savoir soit un fauteuil d'une valeur de CHF 2'000, soit un autre cadeau d'une valeur maximum de CHF 1'000 (libre choix au centenaire). Ainsi et si nous décidions de baisser la limite des cadeaux aux centenaires (par exemple à hauteur de CHF 500) nous pourrions réaliser une économie d'environ CHF 20'000. Toutefois et sachant que le nombre de centenaires augmente chaque année, cette économie risque de ne pas être constante dans le temps. La diminution à un montant de CHF 500 paraît tout à fait acceptable comparativement à ce qui est pratiqué ailleurs (pour exemple la Ville offre actuellement un panier de fleurs et un panier garni).	-62'420	-	Mesures	2'829'137	-
	30	Charges de personnel	8'934'311		Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé de renoncer au budget pour le projet délégué Chine à la Chancellerie	-280'000	-	Budg.	8'654'311	-
O 04.02 Services généraux - Evaluations de politiques publiques	30	Charges de personnel	521'643		Mesures conjoncturelles et structurelles: économie d'efficacité supplémentaire de 0.67% sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012.	-4'074	-	Mesures	517'569	-
	31	Dépenses générales	214'468			-1'440	-	Mesures	213'028	-
	30	Charges de personnel	517'569*		Transfert de 300'000 francs de la nature 30 à la nature 31 au sein du DF afin de couvrir des besoins supplémentaires en dépenses générales pour des projets gérés par le Secrétariat général. L'augmentation des dépenses générales est financée par la suppression de 2.1 ETP auxiliaires. Ce transfert a un impact nul sur les charges.(voir également H 06, P01, P02, P03, M04, O04.03 et O04.08)	-1'060		Techn.	516'509*	-
	30	Charges de personnel	516'509*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution additionnelle de 0.33% sur les natures 30 Charges de personnel et 31 Dépenses générales. Cette diminution a été appliquée sur tous les offices et directions du Département des Finances.	-2'008	-	Mesures	514'501*	-
	31	Dépenses générales	213'028*			-705	-	Mesures	212'323*	-

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
O 04.03 Services généraux - Mise à disposition d'informations statistiques publiques	30	Charges de personnel	4'296'563		Mesures conjoncturelles et structurelles: économie d'efficience supplémentaire de 0.67% sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012.	-33'555	-	Mesures	4'263'008	-
	31	Dépenses générales	664'037			-4'450	-	Mesures	659'587	-
	30	Charges de personnel	4'263'008*		Transfert de 300'000 francs de la nature 30 à la nature 31 au sein du DF afin de couvrir des besoins supplémentaires en dépenses générales pour des projets gérés par le Secrétariat général. L'augmentation des dépenses générales est financée par la suppression de 2.1 ETP auxiliaires. Ce transfert a un impact nul sur les charges. (voir également H 06, P01, P02, P03, M04, O04.02 et O04.08)	-8'756		Techn.	4'254'252*	-
	30	Charges de personnel	4'254'252*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution additionnelle de 0.33% sur les natures 30 Charges de personnel et 31 Dépenses générales. Cette diminution a été appliquée sur tous les offices et directions du Département des Finances.	-16'511	-	Mesures	4'237'741*	-
	31	Dépenses générales	659'587*			-2'190	-	Mesures	657'397*	-
O 04.05 Services généraux - Contrôle de la conformité des décisions communales	30	Charges de personnel	736'785		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.67% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Programme O04: - 4'900 CHF sur les charges de personnel et - 200 CHF sur les fournitures générales).	-4'900	-	Mesures	731'885	-
	31	Dépenses générales	37'900			-200	-	Mesures	37'700	-
	30	Charges de personnel	731'885*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.33% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Prestation O04.05: - 2'450 F sur les charges de personnel et - 200 F sur les fournitures générales).	-2'450	-	Mesures	729'435*	-
	31	Dépenses générales	37'700*			-200	-	Mesures	37'500*	-
O 04.06 Services généraux - Surveillance de la bonne application de la LIPAD	31	Dépenses générales	135'713		Suite aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat, la nature 31 du programme "Services généraux" est diminuée de 6'344 CHF. Cette baisse concerne la rubrique "mandats" du Bureau des Préposées à la protection des données et à la transparence.	-6'344	-	Mesures	129'369	-
	30	Charges de personnel	828'249		Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé de réduire 3 postes au service surveillance application LIPAD	-300'000	-	Budg.	528'249	-
O 04.07 Archives d'Etat	30	Charges de personnel	2'003'177		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0.33% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de F 1.7 million. Sur ce montant, F 700'000 ont été pris de manière ciblée et F 1'000'000 ont fait l'objet d'une répartition linéaire sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes du DSPE.	-3'820	-	Mesures	1'999'357	-
	31	Dépenses générales	348'511			Le présent amendement correspond à la part de la prestation O04.07 "Archives d'Etat" à l'effort global.	-665	-	Mesures	347'846

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
O 04.08 Services généraux - Audits et expertises de l'ICF	30	Charges de personnel	4'240'797		Mesures conjoncturelles et structurelles: économie d'efficience supplémentaire de 0.67% sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012.	-33'120	-	Mesures	4'207'677	-
	31	Dépenses générales	109'792			-740	-	Mesures	109'052	-
	30	Charges de personnel	4'207'677*		Transfert de 300'000 francs de la nature 30 à la nature 31 au sein du DF afin de couvrir des besoins supplémentaires en dépenses générales pour des projets gérés par le Secrétariat général. L'augmentation des dépenses générales est financée par la suppression de 2.1 ETP auxiliaires. Ce transfert a un impact nul sur les charges. (voir également H 06, P01, P02, P03, M04, O04.02 et O04.03)	-8'642		Techn.	4'199'035*	-
	30	Charges de personnel	4'199'035*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution additionnelle de 0.33% sur les natures 30 Charges de personnel et 31 Dépenses générales. Cette diminution a été appliquée sur tous les offices et directions du Département des Finances.	-16'296	-	Mesures	4'182'739*	-
	31	Dépenses générales	109'052*			-358	-	Mesures	108'694*	-
006 Exercices des droits politiques	31	Dépenses générales	3'295'099		Pour la nature 36, il s'agit d'une mesure d'économie tendant à réduire de moitié la participation de l'Etat aux frais électoraux. En effet en vertu de l'article 82 de la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05), l'Etat participe aux frais électoraux des partis politiques, autres associations ou groupements prenant part à une élection à raison de CHF 10'000 maximum et en fonction de l'importance du scrutin. Les montants sont fixés dans le règlement d'application de la LEDP (art. 32).	-2'475	-	Mesures	3'292'624	-
	365.08013	Participation de l'Etat aux frais électoraux	80'000		L'économie proposée se justifie par une modification de la procédure liée à l'impression des bulletins électoraux d'une part, et par la nouvelle loi L10616 qui octroie une somme annuelle de CHF 100'000 aux partis politiques représentés au Grand Conseil ainsi qu'un montant de 7'000 CHF pour chaque député élu d'autre part. Suite aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat, la nature 31 est diminuée de CHF 2'475 .Ces mesures d'économie modifient la fiche PFQ n° 01-001 adoptée par le Conseil d'Etat.	-40'000	-	Mesures	40'000	-

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
O. AUTORITE ET GOUVERNANCE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
O07 Genève internationale	364.10212	Club suisse de la presse NM	100'030		Le PL 10863, déposé au Grand Conseil le 7 septembre 2011, prévoit notamment une aide financière monétaire et non monétaire s'élevant au maximum à CHF 217'659 par an au Club suisse de la presse (CSP) pendant les années 2012-2015. Pour 2012, le PL prévoit une subvention non monétaire de F 122'659. Or, le montant inscrit au PB 2012 était identique à 2011, soit CHF 100'030. Le présent amendement vise donc à adapter le budget au PL. Il est à relever que la contrepartie de cette subvention non monétaire se retrouve en revenus au DCTI. Un amendement n'est pas nécessaire, car le montant figurant au budget du DCTI correspond déjà au PL 10863.	22'629	-	Budg.	122'659	-
	31	Dépenses générales	1'455'822		Suite aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat, les rubriques du protocole ont été diminuées de CHF 70'000 au total. L'impact sur le programme de la Genève internationale est de CHF 35'280, l'autre impact étant sur le programme du Conseil d'Etat.	-35'280	-	Mesures	1'420'542	-
	31	Dépenses générales	1'420'542*		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.67% décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, le département propose de réduire de 1% la subvention pour mise à disposition d'un parking à l'OMC. Le solde de l'effort est pris sur les dépenses générales du délégué à la Genève internationale.	-1'226	-	Mesures	1'419'316*	-
	367.00116	Mise à disposition d'un parking à l'OMC	1'529'605			-15'296	-	Mesures	1'514'309	-
	30	Charges de personnel	1'071'229		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0.33% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de F 1.7 million. Sur ce montant, F 700'000 ont été pris de manière ciblée et F 1'000'000 ont fait l'objet d'une répartition linéaire sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes du DSPE.	-726	-	Mesures	1'070'503	-
	31	Dépenses générales	1'419'316*		Le présent amendement correspond à la part du délégué à la Genève internationale à l'effort global.	-3'946	-	Mesures	1'415'370*	-
O08 Régional et transfrontalier	365.09601	Projets régionaux et transfrontaliers	896'000		Diminution effectuée dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat	-27'500	-	Mesures	868'500	-

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
			669'126'731	136'709'445		-11'796'554	-492'292		657'330'177	136'217'153
					Amendements budgétaires	-4'421'546	157'708			
					Amendements mesures	-7'583'643	-987'724			
					Amendements techniques	208'635	337'724			
P01 Etats-majors et activités de support départementales	30	Charges de personnel	71'352'737		Suite aux mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat, les natures 30 et 31 du programme "Etats-majors et activités de support départementales" sont diminuées de 20'600 CHF au total.	-8'000	-	Mesures	71'344'737	-
	31	Dépenses générales	8'163'591			-12'600	-	Mesures	8'150'991	-
	30	Charges de personnel	71'344'737*			-154'477	-	Mesures	71'190'260*	-
	43	Recettes diverses		1'554'475	Recherche d'efficience	-	-130	Mesures	-	1'554'345
	365.09801	Subventions ponctuelles	229'400		Réduction de 1% des indemnités et des aides financières	-2'294	-	Mesures	227'106	-
	30	Charges de personnel	71'190'260*		Dans le cadre des économies supplémentaires de 0.67% décidées par le Conseil d'Etat pour le budget 2012, le département propose de réduire le budget du secrétariat général affecté aux auxiliaires. Il est à relever que, en vertu des clés de ventilation en vigueur, 14% des budgets du secrétariat général concernent le programme H02. Les montants figurant dans le présent amendement sont la part du secrétariat général affecté au programme P01. Ils sont inférieurs au total de l'effort fourni par le secrétariat général.	-52'981	-	Mesures	71'137'279*	-
	43	Recettes diverses		1'554'345*		-	-45	Mesures	-	1'554'300*
	30	Charges de personnel	71'137'279*		Le CTI et l'office des bâtiments activent, respectivement depuis 2008 et 2009, une partie de leurs charges de personnel travaillant sur des projets d'investissement conformément aux normes IPSAS. La Cour des comptes et l'Inspection cantonale des finances ont émis des recommandations pour que les tâches effectuées par l'assistance à maîtrise d'ouvrage soit activée lorsqu'elle contribue directement à la réalisation des projets d'investissement. Par ailleurs, la méthode HERMES prévoit désormais que la gestion des projets informatiques puisse être assurée soit par le CTI, soit par la direction des systèmes d'information départementale, en fonction des ressources et compétences disponibles. Ces recommandations, qui n'ont pas pu être mises en oeuvre pour des raisons techniques, ont été prises en compte par la DGI et le CTI qui ont adapté, courant 2011, l'outil informatique qui permet la saisie des temps et l'activation des charges salariales. Avertissement : L'effet bénéfique de ce potentiel d'activation supplémentaire sur le compte de fonctionnement (diminution des charges de personnel) comporte toutefois un risque de dépassement des crédits d'investissement votés! En cas d'activation insuffisante, il pourrait également générer des dépassements sur la nature 30! De la même manière, une éventuelle réduction des budgets d'investissement pourrait à l'avenir péjorer le potentiel d'activation!	-380'000	-	Budg.	70'757'279*	-
	30	Charges de personnel	70'757'279*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.67% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Programme P01: - 2'000 F sur les charges de personnel et - 10'000 F sur les dépenses générales).	-2'000	-	Mesures	70'755'279*	-
	31	Dépenses générales	8'150'991*			-10'000	-	Mesures	8'140'991*	-
30	Charges de personnel	70'755'279*		Diminution effectuée dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat	-40'600	-	Mesures	70'714'679*	-	

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
P01 Etats-majors et activités de support départementales	30	Charges de personnel	70'714'679*		Mesures conjoncturelles et structurelles: économie d'efficience supplémentaire de 0.67% sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012.	-54'242	-	Mesures	70'660'437*	-
	31	Dépenses générales	8'140'991*			-5'634	-	Mesures	8'135'357*	-
	30	Charges de personnel	70'660'437*		Transfert de 300'000 francs de la nature 30 à la nature 31 au sein du DF afin de couvrir des besoins supplémentaires en dépenses générales pour des projets gérés par le Secrétariat général. L'augmentation des dépenses générales est financée par la suppression de 2.1 ETP auxiliaires. Ce transfert a un impact nul sur les charges. (voir également H 06, P02, P03, M04, O04.02, O04.03 et O04.08)	-14'155	-	Techn.	70'646'282*	
	31	Dépenses générales	8'135'357*			300'000	-	Techn.	8'435'357*	
	31	Dépenses générales	8'435'357*		Cet amendement rend compte de mesures d'efficience sur le programme P01, participant à l'effort de réduction de -1% des charges (natures 30, 31 et 36) attendu des départements.	-290'740	-	Mesures	8'144'617*	
	30	Charges de personnel	70'646'282*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution additionnelle de 0.33% sur les natures 30 Charges de personnel et 31 Dépenses générales. Cette diminution a été appliquée sur tous les offices et directions du Département des Finances.	-7'624	-	Mesures	70'638'658*	-
	31	Dépenses générales	8'144'617*			-4'210	-	Mesures	8'140'407*	-
	30	Charges de personnel	70'638'658*		Dans sa séance du 30 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé une économie supplémentaire de 0.33% sur les rubriques 30, 31 et 36 (hors subventions aux personnes physiques et subventions non monétaires). Pour le DSPE, cela représente un montant global de F 1.7 million. Sur ce montant, F 700'000 ont été pris de manière ciblée et F 1'000'000 ont fait l'objet d'une répartition linéaire sur les rubriques 30, 31 et 36 de tous les programmes du DSPE. Le présent amendement correspond à la part du secrétariat général à l'effort global.	-18'439	-	Mesures	70'620'219*	-
	31	Dépenses générales	8'140'407*			-1'677	-	Mesures	8'138'730*	-
	31	Dépenses générales	8'138'730*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.33% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (part du programme P01 qui concerne le DIM: - 6'200 F sur les dépenses générales).	-6'200	-	Mesures	8'132'530*	-
	30	Charges de personnel	70'620'219*		Recherche d'efficience sur les état-majors du DIP.	-419'773	-	Mesures	70'200'446*	-
	31	Dépenses générales	8'132'530*			-350'000	-	Mesures	7'782'530*	-
	43	Recettes diverses		1'554'300*		-	-351	Mesures	-	1'553'949*
	30	Charges de personnel	70'200'446*		Recherche d'efficience sur les état-majors du DIP en ETP.	-117'298	-	Mesures	70'083'148*	-
	43	Recettes diverses		1'553'949*		-	-98	Mesures	-	1'553'851*
	30	Charges de personnel	70'083'148*		Recherche d'efficience sur les charges de personnel de l'ensemble des unités du DIP.	-142	-	Mesures	70'083'006*	-
	31	Dépenses générales	7'782'530*		Recherche d'efficience sur les débours de l'ensemble des unités du DIP.	-12'446		Mesures	7'770'084*	-
31	Dépenses générales	7'770'084*		Participation des offices du DCTI à l'économie demandée de 0.33% par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des rubriques des dépenses générales des offices.	-70'000	-	Mesures	7'700'084*	-	

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

**LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
P02 Gestion transversale des ressources humaines	30	Charges de personnel	48'322'032		Impacts sur les caisses de pension du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes et des magistrats du pouvoir judiciaire de la limitation dès 2012 des mécanismes salariaux à une demi annuité. Cet amendement prend également en compte (notamment pour les provisions) une indexation à 0% pour l'exercice 2013.	-867	-	Mesures	48'321'165	-
	33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	21'285'247			-2'375'185	-	Mesures	18'910'062	-
	43	Recettes diverses		18'981'544		-	-12'393	Mesures	-	18'969'151
	31	Dépenses générales	1'836'020		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.67% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (Programme P02: - 50'400 F sur les dépenses générales).	-50'400	-	Mesures	1'785'620	-
	30	Charges de personnel	48'321'165*		Mesures conjoncturelles et structurelles: économie d'efficience supplémentaire de 0.67% sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012.	-177'684	-	Mesures	48'143'481*	-
	31	Dépenses générales	1'785'620*			-8'950	-	Mesures	1'776'670*	-
	30	Charges de personnel	48'143'481**		Transfert de 300'000 francs de la nature 30 à la nature 31 au sein du DF afin de couvrir des besoins supplémentaires en dépenses générales pour des projets gérés par le Secrétariat général. L'augmentation des dépenses générales est financée par la suppression de 2.1 ETP auxiliaires. Ce transfert a un impact nul sur les charges. (voir également H 06, P01, P03, M04, O04.02, O04.03 et O04.08)	-46'365	-	Techn.	48'097'116*	-
	30	Charges de personnel	48'097'116*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution additionnelle de 0.33% sur les natures 30 Charges de personnel et 31 Dépenses générales. Cette diminution a été appliquée sur tous les offices et directions du Département des Finances.	-96'158	-	Mesures	48'000'958*	-
	31	Dépenses générales	1'776'670*			-2'841	-	Mesures	1'773'829*	-
	30	Charges de personnel	48'000'958*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles (intégré au PFQ 2012-2015), validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution de 0.33% sur certaines natures comptables du projet de budget 2012 (part du programme P02 qui concerne le DIM: - 24'900 F sur les charges de personnel).	-24'900	-	Mesures	47'976'058*	-

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
P03 Gestion financière transversale et achats	31	Dépenses générales	2'721'559		Le service du contentieux est chargé notamment de la réalisation des derniers actifs de l'ex Fondation de valorisation. Certains de ces actifs sont représentés par des créances que nous détenons envers des débiteurs contre lesquels des procédures de recouvrement ont été entreprises depuis plusieurs années. En fonction de l'avancement des dites procédures et du renforcement de la position de l'Etat de Genève, les avocats de nos débiteurs viennent négocier des modalités de remboursement. Il est par conséquent difficile de prévoir à l'avance quels dossiers vont permettre d'encaisser des montants souvent importants. Le montant de CHF200'000 correspond à des honoraires d'avocats mandatés afin de poursuivre les gros débiteurs de l'ex Fondation de valorisation de la BCGE. Les procédures sont complexes et les montants en jeux sont importants. Cette dépense supplémentaire devrait nous permettre d'encaisser environ CHF1'000'000 en revenu en plus du montant prévu au budget, générant ainsi un résultat de CHF800'000. (voir programme M 02)	200'000	-	Budg.	2'921'559	-
	30	Charges de personnel	17'980'577		Mesures conjoncturelles et structurelles: économie d'efficience supplémentaire de 0.67 % sur les charges de personnel et dépenses générales pour 2012.	-118'206	-	Mesures	17'862'371	-
	31	Dépenses générales	2'921'559*			-15'975	-	Mesures	2'905'584*	-
	30	Charges de personnel	17'862'371*		Transfert de 300'000 francs de la nature 30 à la nature 31 au sein du DF afin de couvrir des besoins supplémentaires en dépenses générales pour des projets gérés par le Secrétariat général. L'augmentation des dépenses générales est financée par la suppression de 2.1 ETP auxiliaires. Ce transfert a un impact nul sur les charges.	-30'845		Techn.	17'831'526*	-
	30	Charges de personnel	17'831'526*		Le plan de mesures conjoncturelles et structurelles, validé par le Conseil d'Etat, prévoit notamment l'application d'une diminution additionnelle de 0.33% sur les natures 30 Charges de personnel et 31 Dépenses générales. Cette diminution a été appliquée sur tous les offices et directions du Département des Finances.	-65'128	-	Mesures	17'766'398*	-
	31	Dépenses générales	2'905'584*			-5'972	-	Mesures	2'899'612*	-
	31	Dépenses générales	2'899'612*			Participation des offices du DCT1 à l'économie demandée de 0.33% par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des rubriques des dépenses générales des offices.	-10'000	-	Mesures	2'889'612*

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	30	Charges de personnel	27'150'400		Le coût standard actuellement utilisé pour activer en investissement les charges de personnel interne s'élève à F. 700/jour/ETP, soit F87.50 par heure. En contrepartie de l'activation sur des comptes de dépenses (5.x), les charges de personnel sont diminuées (nat. 308). Ce coût standard prend uniquement en compte le salaire annuel moyen (majoré de 20% de charges sociales) des ressources directement activables. Il ne tient pas compte de la quote-part des charges de personnel administratif, d'encadrement et de support (finances, RH, SI, logistique, DGI). Ces charges de personnel indirectes engendrées par les ressources activables représentent au minimum 20 % de l'effectif total selon les entités considérées. La mesure proposée consiste à incorporer, par analogie à ce que font les prestataires externes, ces frais indirects en majorant le coût standard de 20% qui passerait ainsi de F. 700 à F 840/jours/ETP. Elle concerne le CTI (P05), l'OBA (P04), l'OGC (J02), la DGM (J01) et l'OU (G02).	-770'913	-	Budg.	26'379'487	-
	42	Revenus des biens		107969104	Ajustement de la contrepartie aux subventions non-matérielles sur la base des montants effectivement inscrits au PB2012 du DIP.	-	157'708	Budg.	-	108'126'812*
	30	Charges de personnel	26'379'487*		Renégociations des contrats de service en sous-traitances (hors nettoyage) dans un objectif d'une meilleure maîtrise de l'enveloppe financière actuellement engagée par l'OBA - engagement de 3 auxiliaires afin de lancer une action à durée déterminée sur les 48 mois à venir durant laquelle la règle des 80/20 sera entreprise dans la renégociation de ces contrats; en amont de cette renégociation, un travail d'identification des contrats et des données principales est nécessaire avant de pouvoir s'engager sur une réduction de coûts. Sur chaque prestation de service traitée et à périmètre égal, il est plausible de générer des économies structurelles de 3 à 15%. (Fiche 05-17)	350'000		Mesures	26'729'487*	-
	31	Dépenses générales	170'680'714			-350'000	-	Mesures	170'330'714	-
	43	Recettes diverses		5'482'855		-	293	Mesures	-	5'483'148
	42	Revenus des biens		108'126'812*	Adaptation des subventions non monétaires de l'EMS Val Fleury (CHF 151'971) et de l'EMS Maison de retraite du Petit Saconnex (CHF 183'305)(programme D 01) inscription du revenu correspondant.	-	335'276	Techn.		108'462'088*
	42	Revenus des biens		108'462'088*	Adaptation de la subvention non monétaire pour le Centre de contact suisse-immigrés (programme H 08) inscription du revenu correspondant.	-	2'448	Techn.		108'464'536*
	31	Dépenses générales	170'330'714*		Afin de participer à la mesure d'économie de -0.67% demandée par le Conseil d'Etat, l'office des bâtiments propose la renégociation des cahiers des charges des entreprises externes concernées par les prestations de nettoyage des bâtiments de l'Etat de Genève. Ceci impliquera une diminution de ces prestations.	-2'000'000	-	Mesures	168'330'714*	-
	42	Revenus des biens		108'464'536*	Suppression des charges de subventions non monétaires et les recettes liées qui n'ont plus lieu d'être. Le montant restant comme subvention non monétaire correspond à l'écart entre la valorisation des locaux mis à disposition et le forfait loyer que reçoit la HES-Genève de la HESSO rétrocédé au DCTI.	-	-975'000	Mesures	-	107'489'536*
	31	Dépenses générales	168'330'714*		Participation des offices du DCTI à l'économie demandée de 0.33% par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des rubriques des dépenses générales des offices.	-290'000	-	Mesures	168'040'714*	-

*Ces montants tiennent compte de l'ensemble des amendements déposés sur cette rubrique

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2012 - FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT
P. ACTIVITES DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2012		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		Catégorie	BUDGET 2012 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS
P05 Développement et gestion des systèmes informatiques	30	Charges de personnel	46'859'452		Le coût standard actuellement utilisé pour activer en investissement les charges de personnel interne s'élève à F. 700/jour/ETP, soit F87.50 par heure. En contrepartie de l'activation sur des comptes de dépenses (5.x), les charges de personnel sont diminuées (nat. 308). Ce coût standard prend uniquement en compte le salaire annuel moyen (majoré de 20% de charges sociales) des ressources directement activables. Il ne tient pas compte de la quote-part des charges de personnel administratif, d'encadrement et de support (finances, RH, SI, logistique, DGI). Ces charges de personnel indirectes engendrées par les ressources activables représentent au minimum 20 % de l'effectif total selon les entités considérées. La mesure proposée consiste à incorporer, par analogie à ce que font les prestataires externes, ces frais indirects en majorant le coût standard de 20% qui passerait ainsi de F. 700 à F 840/jours/ETP. Elle concerne le CTI (P05), l'OBA (P04), l'OGC (J02), la DGM (J01) et l'OU (G02).	-2'490'633	-	Budg.	44'368'819	-
	31	Dépenses générales	40'881'725		Afin de participer à la mesure d'économie de -0.67% demandée par le Conseil d'Etat, le CTI propose de diminuer une partie de ses mandats à des tiers sur les prestations informatiques.	-450'000	-	Mesures	40'431'725	-
	31	Dépenses générales	40'431'725*		Participation des offices du DCTI à l'économie demandée de 0.33% par le Conseil d'Etat. Cette diminution va impacter l'ensemble des rubriques des dépenses générales des offices.	-250'000	-	Mesures	40'181'725*	-
	30	Charges de personnel	44'368'819*		Dans sa séance du 7 décembre 2011, la Commission des finances a décidé de réduire le budget charges de personnel sur le programme P05.	-980'000	-	Budg.	43'388'819*	-

Liste des programmes par département

Liste des programmes par département

01 Chancellerie d'Etat

O03 Conseil d'Etat
O06 Exercices des droits politiques

02 Finances

H06 Exécution des poursuites et faillites
M01 Impôts, taxes et droits
M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
M03 Péréquation financière intercantonale
M04 Production et perception des impôts
O04 Services généraux
 O04.02 Evaluation des politiques publiques
 O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques
 O04.04 Surveillance des fondations et institutions
 O04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales
 O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD
 O04.07 Archives d'Etat
 O04.08 Audis et expertises de l'ICF
P02 Gestion transversale des ressources humaines
P03 Gestion financière transversale et achats

03 Instruction publique, culture et sport

A01 Enseignement obligatoire
A02 Enseignement post-obligatoire et formation continue
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
A04 Hautes écoles
N01 Culture
N02 Sport et loisirs

04 Sécurité, police et environnement

F01 Protection de l'environnement
F02 Energie
H01 Population, droit de cité et migration
H02 Sécurité publique
H04 Armée et obligation de servir
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
H08 Droits humains
O07 Genève internationale

05 Constructions et technologies de l'information

G01 Accès au logement
G02 Aménagement du territoire
G03 Conformité des constructions et des chantiers
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
J02 Infrastructures routières et de transports publics
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
P05 Développement et gestion des systèmes informatiques

06 Intérieur et mobilité

F03 Gestion des eaux
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air
F05 Politique agricole
G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
H03 Sécurité civile
J01 Transports et mobilité

07 Solidarité et emploi

B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
B02 Surveillance du marché du travail
C01 Accès à l'assurance-maladie
C02 Soutien à la famille
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle
C05 Actions en matière d'asile et de migration
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

08 Affaires régionales, économie et santé

K01 Réseau de soins
K02 Régulation sanitaire
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention
L01 Développement et soutien à l'économie
L03 Régulation du commerce
O05 Développement durable
O08 Régional et transfrontalier

Présidence

P01 Etats-majors et activités de support départementales

11 Grand Conseil

O01 Grand Conseil

12 Cour des comptes

O04.01 Cour des comptes

13 Constituante

O02 Constituante

14 Pouvoir judiciaire

I01 Pouvoir judiciaire

Comparaison et classification par nature à
3 positions et par politique publique

Comparaison par nature des charges de fonctionnement 2012/2010

Nature	Libellés	Budget 2012	Écart par rapport au Budget 2011		Budget 2011	Compte 2010
30	Charges de personnel	2'178'349'530	6'820'323	0.3%	2'171'529'207	2'160'171'138.32
300	Autorités, commissions et juges	43'876'132	-870'968	-1.9%	44'747'100	35'610'912.26
301	Traitements du personnel	1'031'119'368	11'446'931	1.1%	1'019'672'437	1'000'025'572.90
302	Traitement du corps enseignant	727'056'559	-4'711'912	-0.6%	731'768'471	718'860'237.04
303	Assurances sociales	147'065'489	5'865'514	4.2%	141'199'975	132'820'418.20
304	Caisse de pension et de prévoyance	204'533'650	9'176'027	4.7%	195'357'623	215'435'967.47
305	Assurance maladie et accidents	12'505'077	181'547	1.5%	12'323'530	12'532'221.97
306	Prestations en nature	3'788'362	-38'070	-1.0%	3'826'432	2'792'349.50
307	Prestations aux retraités	26'107'375	-4'149'090	-13.7%	30'256'465	53'905'013.30
308	Activation des charges de personnel en investissement	-25'897'128	-9'397'128	57.0%	-16'500'000	-18'493'913.21
309	Formation, recrutement, div. charges	8'194'646	-682'528	-7.7%	8'877'174	6'682'358.89
31	Dépenses générales	442'619'848	20'779'100	4.9%	421'840'748	419'019'939.72
310	Fournitures de bureau, imprimés, matériel	24'434'519	-495'923	-2.0%	24'930'442	22'268'608.66
311	Mobilier, machines et véhicules	2'672'475	-512'615	-16.1%	3'185'090	2'646'585.22
312	Eau, énergie, combustibles	41'539'446	3'392'457	8.9%	38'146'989	38'425'258.39
313	Marchandises	18'868'347	-401'428	-2.1%	19'269'775	18'805'156.86
314	Entretien des immeubles	77'368'448	-2'110'213	-2.7%	79'478'661	82'395'618.93
315	Entretien de mobilier par des tiers	23'497'984	1'173'128	5.3%	22'324'856	22'525'110.38
316	Loyers, fermages, redevances	63'917'532	4'403'910	7.4%	59'513'622	50'171'833.76
317	Débours	14'382'059	152'651	1.1%	14'229'408	14'502'982.91
318	Honoraires, prest. de service de tiers	175'939'038	15'177'133	9.4%	160'761'905	167'272'479.61
319	Reports de crédits	-	-	-	-	6'305.00
32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	282'889'000	7'884'000	2.9%	275'005'000	304'590'039.05
320	Engagements courants	5'295'000	-	0.0%	5'295'000	4'524'900.78
321	Dettes à court terme	2'100'000	-	0.0%	2'100'000	1'968'481.79
322	Dettes à moyen et long terme	241'514'000	-7'200'000	-2.9%	248'714'000	266'516'093.83
323	Dettes envers des entités partic.	2'396'000	-	0.0%	2'396'000	2'265'983.57
328	Frais et coûts financiers	500'000	-	0.0%	500'000	248'303.33
329	Autres intérêts passifs	31'084'000	15'084'000	94.3%	16'000'000	29'066'275.75
33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	631'831'427	25'502'297	4.2%	606'329'130	891'765'206.39
330	Amortissements du patrimoine financier	20'000	-	0.0%	20'000	113'290.51
331	Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif	238'959'730	-21'833'133	-8.4%	260'792'863	249'717'245.80
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	25'601'374	22'205'705		3'395'669	14'899'431.05
333	Dépréciations d'actifs	237'285	-	0.0%	237'285	202'798.00
335	Moins-values non réalisées sur placements financiers	-	-	-	-	48'332'566.84
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA	59'760'612	24'036'429	67.3%	35'724'183	48'587'069.09
337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif	-	-	-	-	4'809'693.64
338	Provisions	181'182'604	3'745'336	2.1%	177'437'268	385'693'593.47
339	Créances irrécouvrables	126'069'822	-2'652'040	-2.1%	128'721'862	139'409'517.99
34	Parts et contributions sans affectation	531'085'787	37'670'943	7.6%	493'414'844	490'845'663.14
340	Part des communes aux recettes	162'850	-	0.0%	162'850	130'802.25
346	Comp. fin. aux communes françaises	179'600'000	5'500'000	3.2%	174'100'000	169'362'560.89
348	RPT (parts et contributions)	351'322'937	32'170'943	10.1%	319'151'994	321'352'300.00
35	Dédommagements à des tiers	165'004'205	3'545'895	2.2%	161'458'310	132'046'557.17
350	Confédération	25'561'000	235'000	0.9%	25'326'000	25'551'181.40
351	Cantons	29'600'885	1'239'895	4.4%	28'360'990	24'264'164.55
352	Communes	19'622'320	3'471'000	21.5%	16'151'320	15'448'458.60
355	Dédommagement à des institutions privées	18'600'000	5'100'000	37.8%	13'500'000	11'638'929.65
356	Dédommagement à des personnes physiques	71'620'000	-6'500'000	-8.3%	78'120'000	55'143'822.97
36	Subventions accordées	3'738'844'900	77'412'237	2.1%	3'661'432'663	3'470'279'046.32
360	Confédération	920'779	-411'660	-30.9%	1'332'439	985'471.96
361	Cantons	93'968'576	8'080	0.0%	93'960'496	88'424'957.37
362	Communes	6'718'658	341'040	5.3%	6'377'618	6'285'309.20
363	Propres établissements	1'763'925'525	26'355'318	1.5%	1'737'570'207	1'677'030'839.49
364	Sociétés d'économie mixte	35'165'294	-14'375'272	-29.0%	49'540'566	42'977'850.90
365	Institutions privées	612'797'747	13'923'823	2.3%	598'873'924	529'912'742.48
366	Personnes physiques	1'209'915'897	49'643'484	4.3%	1'160'272'413	1'112'828'321.49
367	Etranger	15'432'424	1'927'424	14.3%	13'505'000	11'833'553.43
	Totaux intermédiaires	7'970'624'697	179'614'795	2.3%	7'791'009'902	7'868'717'590.11
37	Subventions redistribuées	24'133'600	-5'826'100	-19.4%	29'959'700	243'208'578.65
370	Confédération	-	-	-	-	4'476'993.00
371	Cantons	591'000	25'000	4.4%	566'000	877'026.50
372	Communes	646'000	-1'280'000	-66.5%	1'926'000	1'196'440.80
373	Propres établissements	300'000	-	0.0%	300'000	212'707'393.00
374	Sociétés d'économie mixte	75'000	-725'000	-90.6%	800'000	-
375	Institutions privées	22'421'600	19'346'600	629.2%	3'075'000	3'158'873.10
376	Personnes physiques	100'000	-23'192'700	-99.6%	23'292'700	20'791'852.25
39	Imputations internes	16'603'748	936'751	6.0%	15'666'997	378'285'283.87
391	Frais de bâtiments	-	-	-	-	219'675'823.00
392	Intérêts de la dette	-	-175'000	-100.0%	175'000	-
394	Rétrocessions de recettes	-	-	-	-	57'528.00
395	Informatique	-	-	-	-	142'761'176.00
397	Facturation interne	16'603'748	1'111'751	7.2%	15'491'997	15'770'756.87
399	Imputations internes	-	-	-	-	20'000.00
	Totaux généraux	8'011'362'045	174'725'446	2.2%	7'836'636'599	8'490'211'452.63

Comparaison par nature des revenus de fonctionnement 2012/2010

Nature	Libellés	Budget 2012	Écart par rapport au Budget 2011		Budget 2011	Compte 2010
40	Impôts	5'527'595'670	142'300'000	2.6%	5'385'295'670	5'418'065'525.56
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'686'200'000	134'200'000	3.8%	3'552'000'000	3'569'553'077.86
401	Impôts sur le bénéfice et capital	1'164'300'000	-7'600'000	-0.6%	1'171'900'000	1'080'636'743.74
402	Impôts fonciers	165'000'000	13'400'000	8.8%	151'600'000	177'100'768.10
403	Impôts spéciaux	100'000'000	-	0.0%	100'000'000	87'356'427.55
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	180'000'000	-	0.0%	180'000'000	184'850'177.33
405	Produit des successions	100'000'000	-	0.0%	100'000'000	194'629'328.08
406	Autres impôts cantonaux	132'095'670	2'300'000	1.8%	129'795'670	123'939'002.90
41	Patentes et concessions	15'278'223	1'771'000	13.1%	13'507'223	13'231'788.89
410	Patentes	15'048'223	1'771'000	13.3%	13'277'223	13'010'393.74
411	Concessions	230'000	-	0.0%	230'000	221'395.15
42	Revenus des biens	465'835'442	-149'527'826	-24.3%	615'363'268	963'225'667.05
420	Revenus des biens du PF - Banques	285'727	-13'500	-4.5%	299'227	65'338.22
421	Revenus des biens du PF - Créances	105'214'339	14'725'465	16.3%	90'488'874	70'090'494.10
422	Revenus des biens du PF - Capitaux du patrimoine financier	11'450'708	2'000	0.0%	11'448'708	31'570'968.26
423	Revenus des biens du PF - Immeubles du PF	6'415'885	-1'710'365	-21.0%	8'126'250	6'962'019.96
424	Plus values réalisées et non réalisées sur les placements du PF	5'550'000	1'000'000	22.0%	4'550'000	50'523'383.93
425	Prêts du patrimoine administratif	48'644'686	-35'050	-0.1%	48'679'736	48'588'677.26
426	Part. perm. du patrimoine adm.	58'748'150	3'313'500	6.0%	55'434'650	41'386'318.00
427	Immeubles du patrimoine administratif	214'681'096	66'130'524	44.5%	148'550'572	160'565'583.16
428	Plus-values sur les actifs du patrimoine administratif	8'060'147	-232'000'000	-96.6%	240'060'147	539'529'296.67
429	Autres revenus	6'784'704	-940'400	-12.2%	7'725'104	13'943'587.49
43	Recettes diverses	625'797'453	24'279'051	4.0%	601'518'402	705'374'433.55
431	Emoluments administratifs	138'613'629	-4'921'121	-3.4%	143'534'750	140'265'514.91
432	Pensions d'établissements spécialisés	9'646'666	1'412'729	17.2%	8'233'937	6'800'698.03
433	Écolages	675'061	-208'585	-23.6%	883'646	757'661.27
434	Redevances d'util. et prest. de service	45'360'851	4'666'969	11.5%	40'693'882	25'450'941.12
435	Ventes de marchandises	5'961'426	-68'915	-1.1%	6'030'341	6'180'490.16
436	Dédommagements de tiers	143'714'310	15'570'683	12.2%	128'143'627	148'043'587.02
437	Amendes	57'939'623	8'095'800	16.2%	49'843'823	52'465'853.28
438	Remboursement frais administratifs	400'000	250'000	166.7%	150'000	581'929.00
439	Dissolutions et provisions	223'485'887	-518'509	-0.2%	224'004'396	324'827'758.76
44	Parts à des recettes sans affectation	531'777'358	-22'354'047	-4.0%	554'131'405	596'624'908.08
440	Part à des recettes fédérales	405'094'000	-27'791'000	-6.4%	432'885'000	468'860'221.08
442	Part à l'impôt anticipé	21'346'631	605'300	2.9%	20'741'331	27'898'131.00
448	RPT (parts à des recettes)	105'336'727	4'831'653	4.8%	100'505'074	99'866'556.00
45	Dédommagements de collectivités publiques	136'956'793	1'525'852	1.1%	135'430'941	140'840'571.68
450	Confédération	64'592'511	-5'158'769	-7.4%	69'751'280	70'909'303.11
451	Cantons	8'160'300	521'984	6.8%	7'638'316	9'859'140.24
452	Communes	64'193'982	6'162'637	10.6%	58'031'345	60'062'128.33
453	Propres établissements	10'000	-	0.0%	10'000	10'000.00
46	Subventions acquises	318'155'373	7'434'399	2.4%	310'720'974	304'639'317.47
460	Confédération	301'234'615	12'785'350	4.4%	288'449'265	273'809'062.84
461	Cantons	238'160	-	0.0%	238'160	447'087.20
463	Propres établissements	505'000	-703'000	-58.2%	1'208'000	1'056'033.50
464	Fonds alloués par des tiers	3'685'006	116'842	3.3%	3'568'164	3'557'394.93
466	Personnes physiques	2'085'000	-	0.0%	2'085'000	1'684'305.09
467	Subventions étrangers	300'000	-	0.0%	300'000	524'409.51
468	Produits différés de subventions d'investissement	1'955'628	-	0.0%	1'955'628	7'183'309.07
469	Autres subventions	8'151'964	-4'764'793	-36.9%	12'916'757	16'377'715.33
	Totaux intermédiaires	7'621'396'312	5'428'429	0.1%	7'615'967'883	8'142'002'212.28
47	Subventions à redistribuer	24'133'600	-5'826'100	-19.4%	29'959'700	243'208'578.65
470	Confédération	24'133'600	-5'826'100	-19.4%	29'959'700	147'970'069.65
471	Cantons	-	-	-	-	95'238'509.00
49	Imputations internes	16'603'748	936'751	6.0%	15'666'997	378'285'283.87
491	Revenus des bâtiments	-	-	-	-	219'675'823.00
492	Charges et intérêts	-	-175'000	-100.0%	175'000	-
494	Parts à des recettes	-	-	-	-	57'528.00
495	Informatique	-	-	-	-	142'761'176.00
497	Facturations internes	16'603'748	1'111'751	7.2%	15'491'997	15'770'756.87
499	Imputations internes	-	-	-	-	20'000.00
	Totaux généraux	7'662'133'660	539'080	0.0%	7'661'594'580	8'763'496'074.80

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2012**

	LIBELLÉ	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement et énergie
30	Charges de personnel	2'178'349'530	1'120'189'023	48'110'381	20'007'422	8'215'584	6'324'388	41'958'865
300	Autorités, commissions et juges	43'876'132	206'344	114'660	35'992	30'494	33'494	246'600
301	Traitements du personnel	1'031'119'368	208'639'388	39'872'191	16'699'686	6'850'111	5'264'097	34'758'921
302	Traitement du corps enseignant	727'056'559	726'460'136	-	-	-	-	-
303	Assurances sociales	147'065'489	76'301'100	3'263'327	1'368'901	559'718	431'043	2'856'803
304	Caisse de pension et de prévoyance	204'533'650	104'044'512	4'447'233	1'865'942	760'172	584'134	3'957'803
305	Assurance maladie et accidents	12'505'077	2'058'491	87'970	36'901	15'089	11'620	76'988
306	Prestations en nature	3'788'362	1'800	-	-	-	-	61'750
307	Prestations aux retraités	26'107'375	1'725'000	-	-	-	-	-
308	Activation des charges de personnel en investissement	-25'897'128	-	-	-	-	-	-
309	Formation, recrutement, div. charges	8'194'646	752'252	325'000	-	-	-	-
31	Dépenses générales	442'619'848	48'586'348	1'879'888	724'284	433'134	354'240	32'652'409
310	Fournitures de bureau, imprimés, matériel	24'434'519	13'872'127	158'616	73'027	30'846	23'793	406'154
311	Mobilier, machines et véhicules	2'672'475	1'525'104	29'449	3'943	3'234	2'317	172'951
312	Eau, énergie, combustibles	41'539'446	-	-	-	-	-	103'700
313	Marchandises	18'868'347	4'737'887	2'638	4'207	121	86	961'509
314	Entretien des immeubles	77'368'448	-	-	-	-	-	8'328'282
315	Entretien de mobilier par des tiers	23'497'984	906'843	20'231	7'043	1'648	1'179	459'088
316	Loyers, fermages, redevances	63'917'532	2'798'854	128'385	27'848	7'206	5'732	184'171
317	Débours	14'382'059	2'910'085	210'256	25'515	8'680	8'468	624'189
318	Honoraires, prest. de service de tiers	175'939'038	21'835'448	1'330'313	582'701	381'399	312'665	21'412'365
32	Intérêts passifs et frais d'emprunts	282'889'000	-	-	-	-	-	-
320	Engagements courants	5'295'000	-	-	-	-	-	-
321	Dettes à court terme	2'100'000	-	-	-	-	-	-
322	Dettes à moyen et long terme	241'514'000	-	-	-	-	-	-
323	Dettes envers des entités partic.	2'396'000	-	-	-	-	-	-
328	Frais et coûts financiers	500'000	-	-	-	-	-	-
329	Autres intérêts passifs	31'084'000	-	-	-	-	-	-
33	Amortissements, provisions, irrécouvrables	631'831'427	24'385'459	331'970	55'842'000	23'815'887	14'681'780	8'260'162
330	Amortissements du patrimoine financier	20'000	20'000	-	-	-	-	-
331	Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif	238'959'730	5'161'500	17'579	-	66	-	3'695'195
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	25'601'374	35'243	391	-	-	-	13'655
333	Dépréciations d'actifs	237'285	150'000	-	-	-	-	-
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA	59'760'612	11'082'050	-	-	3'599'601	-	1'427'762
338	Provisions	181'182'604	7'198'456	192'000	52'122'000	17'186'700	12'511'300	3'111'950
339	Créances irrécouvrables	126'069'822	738'210	122'000	3'720'000	3'029'520	2'170'480	11'600
34	Parts et contributions sans affectation	531'085'787	-	-	-	-	-	162'850
340	Part des communes aux recettes	162'850	-	-	-	-	-	162'850
346	Comp. fin. aux communes françaises	179'600'000	-	-	-	-	-	-
348	RPT (parts et contributions)	351'322'937	-	-	-	-	-	-
35	Dédommagements à des tiers	165'004'205	6'320'000	104'350'000	-	-	-	137'125
350	Confédération	25'561'000	-	14'130'000	-	-	-	75'000
351	Cantons	29'600'885	6'320'000	-	-	-	-	59'500
352	Communes	19'622'320	-	-	-	-	-	2'625
355	Dédommagement à des institutions privées	18'600'000	-	18'600'000	-	-	-	-
356	Dédommagement à des personnes physiques	71'620'000	-	71'620'000	-	-	-	-
36	Subventions accordées	3'738'844'900	707'646'366	350'000	656'656'077	417'066'397	377'347'739	18'338'620
360	Confédération	920'779	-	-	-	-	-	-
361	Cantons	93'968'576	85'997'380	-	110'296	-	-	2'154'500
362	Communes	6'718'658	3'425'400	-	1'000	-	-	2'073'540
363	Propres établissements	1'763'925'525	446'559'911	-	78'195'620	-	58'581'461	473'864
364	Sociétés d'économie mixte	35'165'294	22'481'986	-	-	-	-	7'302'000
365	Institutions privées	612'797'747	80'682'007	350'000	12'062'644	124'661'102	111'186'873	5'377'516
366	Personnes physiques	1'209'915'897	68'499'682	-	566'286'517	292'405'295	207'579'405	50'000
367	Etranger	15'432'424	-	-	-	-	-	907'200
	Totaux intermédiaires	7'970'624'697	1'907'127'196	155'022'239	733'229'783	449'531'002	398'708'147	101'510'031
37	Subventions redistribuées	24'133'600	-	-	1'200'000	-	-	21'929'200
371	Cantons	591'000	-	-	-	-	-	591'000
372	Communes	646'000	-	-	-	-	-	245'000
373	Propres établissements	300'000	-	-	300'000	-	-	-
374	Sociétés d'économie mixte	75'000	-	-	-	-	-	75'000
375	Institutions privées	22'421'600	-	-	900'000	-	-	20'918'200
376	Personnes physiques	100'000	-	-	-	-	-	100'000
39	Imputations internes	16'603'748	286'000	4'000	397'000	5'826	4'174	429'305
397	Facturation interne	16'603'748	286'000	4'000	397'000	5'826	4'174	429'305
	Totaux généraux	8'011'362'045	1'907'413'196	155'026'239	734'826'783	449'536'828	398'712'321	123'868'536

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement
Budget 2012**

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	
40'662'813	424'939'868	99'368'285	26'785'945	17'157'038	10'137'107	62'067'922	8'347'523	39'642'480	204'434'886	30
282'000	241'420	33'749'009	8'000	179'500	117'000	8'500	382'200	8'178'829	62'090	300
34'615'395	337'414'789	52'369'372	26'543'373	14'162'271	8'355'833	51'696'348	6'521'077	25'724'826	161'631'690	301
-	-	-	-	-	-	-	110'567	-	485'856	302
2'847'975	27'543'475	7'028'127	2'166'861	1'171'040	691'562	4'219'631	572'399	2'767'368	13'276'159	303
3'939'532	46'223'133	5'725'783	2'922'182	1'558'326	925'657	6'029'778	743'214	2'803'469	18'002'780	304
76'744	9'282'432	189'409	58'397	31'568	18'642	113'665	15'423	74'571	357'167	305
-	3'056'712	-	47'000	-	-	-	-	2'500	618'600	306
-	-	-	-	-	-	-	-	-	24'382'375	307
-1'098'833	-50'000	-70'000	-4'959'868	-	-	-	-	-	-19'718'427	308
-	1'227'907	376'585	-	54'333	28'413	-	2'643	90'917	5'336'596	309
17'594'588	48'396'175	14'745'277	27'959'762	3'614'194	1'226'058	5'503'733	3'924'506	14'439'288	220'585'964	31
340'572	2'628'062	999'211	171'100	156'775	160'358	708'624	64'989	2'629'656	2'010'609	310
-	331'901	29'718	142'000	38'405	3'468	7'407	9'469	32'802	340'307	311
-	1'000	-	2'720'300	-	-	-	-	-	38'714'446	312
20'541	8'993'385	22'289	1'872'100	881'960	63'300	6'276	216	7'029	1'294'803	313
6'000	48'000	-	14'191'168	-	-	-	-	-	54'794'998	314
12'541	1'922'910	20'803	425'800	86'629	7'004	21'576	2'184	125'965	19'476'540	315
106'000	880'839	247'652	38'300	30'244	65'620	57'714	60'148	153'911	59'124'908	316
265'553	5'901'495	542'303	489'369	124'595	155'722	100'859	241'380	1'142'496	1'631'094	317
16'843'381	27'688'583	12'883'301	7'909'625	2'295'586	770'586	4'601'277	3'546'120	10'347'429	43'198'259	318
-	-	5'000	-	-	-	282'884'000	-	-	-	32
-	-	5'000	-	-	-	5'290'000	-	-	-	320
-	-	-	-	-	-	2'100'000	-	-	-	321
-	-	-	-	-	-	241'514'000	-	-	-	322
-	-	-	-	-	-	2'396'000	-	-	-	323
-	-	-	-	-	-	500'000	-	-	-	328
-	-	-	-	-	-	31'084'000	-	-	-	329
3'558'329	8'522'309	1'579'103	54'976'191	29'809'249	180'919	179'023'241	1'515'696	556'312	224'792'820	33
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	330
583'353	4'912'158	142'626	54'197'753	227'038	27'881	41'223	15'562	234'036	169'703'760	331
411'755	12'119	-	-	-	-	-	134	116'334	25'011'743	332
-	-	-	-	-	-	-	-	-	87'285	333
146'209	438'556	-	672'738	29'541'663	87'952	-	-	1'026	12'763'055	336
800'000	1'148'476	836'477	5'700	22'548	30'086	67'422'018	1'500'000	204'916	16'889'977	338
1'617'012	2'011'000	600'000	100'000	18'000	35'000	111'560'000	-	-	337'000	339
-	-	-	-	-	-	530'922'937	-	-	-	34
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	340
-	-	-	-	-	-	179'600'000	-	-	-	346
-	-	-	-	-	-	351'322'937	-	-	-	348
126'195	19'545'341	-	25'600'000	8'241'000	-	-	40'044	223'500	421'000	35
-	2'944'000	-	8'400'000	12'000	-	-	-	-	-	350
-	16'437'841	-	-	6'309'000	-	-	40'044	13'500	421'000	351
126'195	163'500	-	17'200'000	1'920'000	-	-	-	210'000	-	352
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	355
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	356
71'395'402	36'754'799	11'485'100	219'018'805	1'121'766'022	18'419'463	-	70'081'520	7'774'953	4'743'637	36
-	-	-	831'779	-	89'000	-	-	-	-	360
-	-	-	-	1'600'900	1'368'500	-	-	-	2'737'000	361
305'000	607'218	-	-	-	-	-	256'500	50'000	-	362
10'465'000	11'634'065	-	211'051'460	937'551'053	7'882'819	-	145'272	-	1'385'000	363
-	-	-	-	50'000	340'000	-	3'970'000	1'021'308	-	364
1'375'402	13'377'618	-	4'054'651	182'534'069	8'739'144	-	63'185'748	4'839'336	371'637	365
59'250'000	1'555'898	11'485'100	-	30'000	-	-	2'524'000	-	250'000	366
-	9'580'000	-	3'080'915	-	-	-	-	1'864'309	-	367
133'337'327	538'158'492	127'182'765	354'340'703	1'180'587'503	29'963'547	1'060'401'833	83'909'289	62'636'533	654'978'307	
-	971'376	-	-	-	-	-	-	-	33'024	37
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	371
-	401'000	-	-	-	-	-	-	-	-	372
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	373
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	374
-	570'376	-	-	-	-	-	-	-	33'024	375
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	376
100'049	2'248'400	265'000	4'461'590	106'560	59'580	7'391'300	-	35'000	809'964	39
100'049	2'248'400	265'000	4'461'590	106'560	59'580	7'391'300	-	35'000	809'964	397
133'437'376	541'378'268	127'447'765	358'802'293	1'180'694'063	30'023'127	1'067'793'133	83'909'289	62'671'533	655'821'295	

Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement Budget 2012

	LIBELLÉ	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement et énergie
40	Impôts	5'527'595'670	-	-	-	-	-	-
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'686'200'000	-	-	-	-	-	-
401	Impôts sur le bénéfice et capital	1'164'300'000	-	-	-	-	-	-
402	Impôts fonciers	165'000'000	-	-	-	-	-	-
403	Impôts spéciaux	100'000'000	-	-	-	-	-	-
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	180'000'000	-	-	-	-	-	-
405	Produit des successions	100'000'000	-	-	-	-	-	-
406	Autres impôts cantonaux	132'095'670	-	-	-	-	-	-
41	Patentes et concessions	15'278'223	-	82'100	-	-	-	14'353'340
410	Patentes	15'048'223	-	82'100	-	-	-	14'353'340
411	Concessions	230'000	-	-	-	-	-	-
42	Revenus des biens	465'835'442	230'901	-	-	7'975	47'811	80'181'533
420	Revenus des biens du PF - Banques	285'727	-	-	-	-	-	-
421	Revenus des biens du PF - Créances	105'214'339	8'901	-	-	7'975	47'811	-
422	Revenus des biens du PF - Capitaux du patrimoine financier	11'450'708	2'000	-	-	-	-	386'333
423	Revenus des biens du PF - Immeubles du PF	6'415'885	-	-	-	-	-	-
424	Plus values réalisées et non réalisées sur les placements du PF	5'550'000	50'000	-	-	-	-	-
425	Prêts du patrimoine administratif	48'644'686	-	-	-	-	-	-
426	Part. perm. du patrimoine adm.	58'748'150	-	-	-	-	-	2'762'000
427	Immeubles du patrimoine administratif	214'681'096	-	-	-	-	-	77'033'200
428	Plus-values sur les actifs du patrimoine administratif	8'060'147	-	-	-	-	-	-
429	Autres revenus	6'784'704	170'000	-	-	-	-	-
43	Recettes diverses	625'797'453	35'441'967	18'402'446	57'065'450	32'107'305	25'098'019	43'718'353
431	Emoluments administratifs	138'613'629	191'150	1'095'867	2'200	7'288	-	1'317'397
432	Pensions d'établissements spécialisés	9'646'666	8'309'466	-	-	-	-	-
433	Ecolages	675'061	675'061	-	-	-	-	-
434	Redevances d'util. et prest. de service	45'360'851	3'016'671	-	527'407	-	-	18'342'649
435	Ventes de marchandises	5'961'426	2'098'040	-	-	-	-	522'030
436	Dédommagements de tiers	143'714'310	15'273'657	16'898'556	5'013'843	14'505'497	12'294'539	15'961'937
437	Amendes	57'939'623	-	216'023	-	-	-	211'600
438	Remboursement frais administratifs	400'000	-	-	-	-	-	-
439	Dissolutions et provisions	223'485'887	5'877'922	192'000	51'522'000	17'594'520	12'803'480	7'362'740
44	Parts à des recettes sans affectation	531'777'358	-	-	-	-	-	-
440	Part à des recettes fédérales	405'094'000	-	-	-	-	-	-
442	Part à l'impôt anticipé	21'346'631	-	-	-	-	-	-
448	RPT (parts à des recettes)	105'336'727	-	-	-	-	-	-
45	Dédommagements de collectivités publiques	136'956'793	6'540'900	39'550'158	-	-	-	1'792'080
450	Confédération	64'592'511	-	39'550'158	-	-	-	1'694'360
451	Cantons	8'160'300	6'190'900	-	-	-	-	70'000
452	Communes	64'193'982	350'000	-	-	-	-	27'720
453	Propres établissements	10'000	-	-	-	-	-	-
46	Subventions acquises	318'155'373	40'081'760	-	129'559'414	59'221'290	42'429'009	3'377'340
460	Confédération	301'234'615	35'963'925	-	129'558'413	59'221'290	42'428'710	2'984'298
461	Cantons	238'160	38'160	-	-	-	-	-
463	Propres établissements	505'000	505'000	-	-	-	-	-
464	Fonds alloués par des tiers	3'685'006	644'375	-	1'001	-	299	-
466	Personnes physiques	2'085'000	-	-	-	-	-	-
467	Subventions étrangers	300'000	-	-	-	-	-	300'000
468	Produits différés de subventions d'investissement	1'955'628	10'300	-	-	-	-	60'222
469	Autres subventions	8'151'964	2'920'000	-	-	-	-	32'820
	Totaux intermédiaires	7'621'396'312	82'295'528	58'034'704	186'624'864	91'336'570	67'574'839	143'422'646
47	Subventions à redistribuer	24'133'600	-	-	1'200'000	-	-	21'929'200
470	Confédération	24'133'600	-	-	1'200'000	-	-	21'929'200
49	Imputations internes	16'603'748	87'000	-	-	-	-	607'500
497	Facturations internes	16'603'748	87'000	-	-	-	-	607'500
	Totaux généraux	7'662'133'660	82'382'528	58'034'704	187'824'864	91'336'570	67'574'839	165'959'346

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement
Budget 2012**

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	
-	-	-	-	-	-	5'527'595'670	-	-	-	40
-	-	-	-	-	-	3'686'200'000	-	-	-	400
-	-	-	-	-	-	1'164'300'000	-	-	-	401
-	-	-	-	-	-	165'000'000	-	-	-	402
-	-	-	-	-	-	100'000'000	-	-	-	403
-	-	-	-	-	-	180'000'000	-	-	-	404
-	-	-	-	-	-	100'000'000	-	-	-	405
-	-	-	-	-	-	132'095'670	-	-	-	406
-	35'000	-	-	13'200	-	564'583	-	230'000	-	410
-	35'000	-	-	13'200	-	564'583	-	-	-	411
-	-	-	-	-	-	-	-	230'000	-	411
79'700	403'008	-	31'328'460	6'600	42'683'885	202'529'107	-	20	108'336'442	42
-	8'500	-	-	-	-	277'227	-	-	-	420
-	6'900	-	-	-	-	105'077'426	-	20	65'306	421
-	-	-	-	-	-	11'062'375	-	-	-	422
-	-	-	-	-	6'265'885	150'000	-	-	-	423
-	-	-	-	-	-	5'500'000	-	-	-	424
-	332'608	-	-	-	-	48'312'078	-	-	-	425
-	-	-	1'268'000	-	36'400'000	18'318'150	-	-	-	426
42'900	55'000	-	30'060'460	-	-	-	-	-	107'489'536	427
-	-	-	-	-	-	8'060'147	-	-	-	428
36'800	-	-	-	6'600	18'000	5'771'704	-	-	781'600	429
30'392'168	156'717'253	39'179'765	14'564'115	5'597'373	11'436'325	125'007'494	2'079'461	1'829'599	27'160'360	43
23'679'262	82'790'824	15'922'400	50'000	1'385'250	10'456'999	912'554	-	635'558	166'880	431
-	1'252'200	-	-	-	-	-	85'000	-	-	432
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	433
200'000	5'187'896	16'277'434	-	781'170	29'000	316'074	46'900	26'000	609'650	434
41'700	1'564'500	302'406	45'000	45'800	-	-	6'000	705'890	630'060	435
322'206	9'619'833	4'507'525	13'969'115	3'026'153	624'526	20'381'816	41'561	212'151	11'061'395	436
247'000	55'347'000	1'370'000	-	333'000	215'000	-	-	-	-	437
-	-	-	400'000	-	-	-	-	-	-	438
5'902'000	955'000	800'000	100'000	26'000	110'800	103'397'050	1'900'000	250'000	14'692'375	439
-	-	-	-	-	-	531'777'358	-	-	-	44
-	-	-	-	-	-	405'094'000	-	-	-	440
-	-	-	-	-	-	21'346'631	-	-	-	442
-	-	-	-	-	-	105'336'727	-	-	-	448
-	40'423'655	-	-	-	-	48'625'000	-	25'000	-	45
-	23'322'993	-	-	-	-	-	-	25'000	-	450
-	1'899'400	-	-	-	-	-	-	-	-	451
-	15'191'262	-	-	-	-	48'625'000	-	-	-	452
-	10'000	-	-	-	-	-	-	-	-	453
2'096'200	4'590'846	-	28'178'635	2'215'474	42'925	5'000'000	765'977	-	596'503	46
7'000	4'146'094	-	26'628'330	-	-	-	296'555	-	-	460
-	-	-	-	200'000	-	-	-	-	-	461
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	463
-	418'085	-	80'000	2'015'474	-	-	469'422	-	56'350	464
2'085'000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	466
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	467
4'200	26'667	-	1'470'305	-	42'925	-	-	-	341'009	468
-	-	-	-	-	-	5'000'000	-	-	199'144	469
32'568'068	202'169'762	39'179'765	74'071'210	7'832'647	54'163'135	6'441'099'212	2'845'438	2'084'619	136'093'305	
-	971'376	-	-	-	-	-	-	-	33'024	47
-	971'376	-	-	-	-	-	-	-	33'024	470
253'000	8'817'824	1'401'150	5'237'444	-	100'000	-	-	10'000	89'830	49
253'000	8'817'824	1'401'150	5'237'444	-	100'000	-	-	10'000	89'830	497
32'821'068	211'958'962	40'580'915	79'308'654	7'832'647	54'263'135	6'441'099'212	2'845'438	2'094'619	136'216'159	

Effectifs par politique publique et par
département

Evolution du nombre de postes budgétés par entités (2009 à 2012)

ENTITES	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart ETP 2012 vs 2011	Variation ETP (%)
CHA	82.53	84.83	86.43	89.43	3.00	3.47%
DF	994.93	1'011.70	1'028.70	1'026.80	-1.90	-0.18%
DIP	7'143.11	7'188.21	7'317.93	7'390.27	72.34	0.99%
PAT	1'770.24	1'791.62	1'813.52	1'847.16	33.63	1.85%
ENS	5'372.87	5'396.59	5'504.40	5'543.11	38.71	0.70%
DSPE	2'556.55	2'656.48	2'818.83	2'900.68	81.85	2.90%
POL	1'572.55	1'645.55	1'699.80	1'734.80	35.00	2.06%
PAT	984.00	1'010.93	1'119.03	1'165.88	46.85	4.19%
DCTI	1'087.25	1'098.55	1'111.05	1'090.50	-20.55	-1.85%
DIM	380.53	363.95	364.50	365.00	0.50	0.14%
DSE	683.65	678.35	697.35	637.35	-60.00	-8.60%
DARES	230.13	230.13	227.63	227.63	-	0.00%
Total Administration	13'158.68	13'312.20	13'652.42	13'727.65	75.24	0.55%
SGGC	22.97	22.97	23.97	24.30	0.33	1.38%
PJ	441.92	480.42	551.42	587.05	35.63	6.46%
Total Admin. 3 pouvoirs	13'623.57	13'815.59	14'227.81	14'339.00	111.20	0.78%
CdC	1.00	1.00	4.00	4.00	-	0.00%
Constituante	4.00	-	-	-	-	-
Total Général	13'628.57	13'816.59	14'231.81	14'343.00	111.20	0.78%
HES	577.51	601.78	597.21	628.99	31.78	5.32%
Université	1'959.78	2'013.93	2'039.82	2'042.32	2.50	0.12%
Sous-total Uni-HES	2'537.29	2'615.71	2'637.03	2'671.31	34.28	1.30%
HUG	8'298.00	8'343.00	8'391.20	8'513.90	122.70	1.46%
Joli-Mont et Montana	212.00	212.00	212.00	213.00	1.00	0.47%
Hospice général	704.40	703.40	^{1a)} 735.20	735.20	-	0.00%
EPI (EPSE-CIP)	414.50	459.10	^{1b)} 513.30	531.00	17.70	3.45%
Sous-total Etablis. publics médicaux	9'628.90	9'717.50	9'851.70	9'993.10	141.40	1.44%
FSASD	1'390.40	1'453.34	1'488.34	1'513.34	25.00	1.68%
EMS	3'253.25	3'362.26	3'693.31	3'569.28	-124.03	-3.36%
Sous-total entités privées subventionnées	4'643.65	4'815.60	5'181.65	5'082.62	-99.03	-1.91%
Total Subventionnés	16'809.84	17'148.81	17'670.38	17'747.03	76.65	0.43%
Total Grand Etat	30'438.41	30'965.40	31'902.19	32'090.04	187.85	0.59%

Tableau comprenant les ETP des magistrats, du Conseil d'Etat, de la cour des comptes et du pouvoir judiciaire.

1) Mise à jour des ETP : +54.50 (a) et + 4.10 (b) ETP par rapport au chiffre Budget 2011

Evolution du nombre de postes budgétés par politique publique (2010 à 2012)

POLITIQUE PUBLIQUE	Budget 2010	Budget 2011	Budget 2012	Ecart ETP 2012 vs 2011	Variation ETP (%)
A Formation	7'075.71	7'195.61	7'275.27	79.65	1.11%
B Emploi, marché du travail	395.70	391.30	331.30	-60.00	-15.33%
C Action sociale	132.40	156.48	157.47	0.99	0.63%
D Personnes âgées	65.72	65.44	64.97	-0.47	-0.72%
E Handicap	49.78	49.48	48.97	-0.52	-1.05%
F Environnement et énergie	251.40	254.70	271.27	16.57	6.51%
G Aménagement et logement	233.80	243.70	237.22	-6.48	-2.66%
H Sécurité et population	2'811.00	2'970.43	3'042.01	71.59	2.41%
I Justice	480.42	551.42	587.05	35.64	6.46%
J Mobilité	210.60	222.05	224.37	2.32	1.05%
K Santé	116.17	111.84	114.07	2.23	1.99%
L Economie	68.70	68.70	69.01	0.31	0.46%
M Finance et impôts	503.86	506.54	505.94	-0.60	-0.12%
N Culture, sports et loisirs	52.21	59.05	48.85	-10.20	-17.27%
O Autorité et gouvernance	183.35	188.04	183.11	-4.93	-2.62%
P Activités de support et prestations de moyen	1'185.77	1'197.02	1'182.12	-14.91	-1.25%
Total Général	13'816.59	14'231.81	14'343.00	111.20	0.78%

A Formation	2'615.71	2'637.03	2'671.31	34.28	1.30%
C Action sociale	703.40	735.20	735.20	-	0.00%
D Personnes âgées	3'362.26	3'693.31	3'569.28	-124.03	-3.36%
E Handicap	459.10	513.30	531.00	17.70	3.45%
K Santé	10'008.34	10'091.54	10'240.24	148.70	1.47%
Total Subventionnés	17'148.81	17'670.38	17'747.03	76.65	0.43%

A Formation	9'691.42	9'832.65	9'946.58	113.93	1.16%
B Emploi, marché du travail	395.70	391.30	331.30	-60.00	-15.33%
C Action sociale	835.80	891.68	892.67	0.99	0.11%
D Personnes âgées	3'427.98	3'758.75	3'634.25	-124.50	-3.31%
E Handicap	508.88	562.78	579.97	17.18	3.05%
F Environnement et énergie	251.40	254.70	271.27	16.57	6.51%
G Aménagement et logement	233.80	243.70	237.22	-6.48	-2.66%
H Sécurité et population	2'811.00	2'970.43	3'042.01	71.59	2.41%
I Justice	480.42	551.42	587.05	35.64	6.46%
J Mobilité	210.60	222.05	224.37	2.32	1.05%
K Santé	10'124.51	10'203.38	10'354.31	150.93	1.48%
L Economie	68.70	68.70	69.01	0.31	0.46%
M Finance et impôts	503.86	506.54	505.94	-0.60	-0.12%
N Culture, sports et loisirs	52.21	59.05	48.85	-10.20	-17.27%
O Autorité et gouvernance	183.35	188.04	183.11	-4.93	-2.62%
P Activités de support et prestations de moyen	1'185.77	1'197.02	1'182.12	-14.91	-1.25%
TOTAL Grand Etat	30'965.40	31'902.19	32'090.04	187.85	0.59%

Tableau comprenant les ETP des magistrats, du Conseil d'Etat, de la cour des comptes et du pouvoir judiciaire.

Subventions accordées

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
	TOTAL ETAT				3'738'844'900	77'412'237	2.1%	3'661'432'663	3'470'279'046.32
	Total A01 Enseignement obligatoire				1'074'357			1'327'280	1'553'770.40
DIP	Excursions scolaires, classes multicolores (Cycle d'Orientation)			pp	785'000	500'000	175.4%	285'000	304'235.40
DIP	Contribution à la promotion de la paix *			af	108'355	-1'095	-1.0%	109'450	217'595.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées			af	99'000	-1'000	-1.0%	100'000	199'110.00
DIP	Groupement d'associations de parents d'élèves (GAPP / FAPECO)			af	39'600	-400	-1.0%	40'000	40'000.00
DIP	Association mondiale pour l'école instrument de paix			af	32'502	-328	-1.0%	32'830	32'830.00
DIP	Groupement d'associations de parents d'élèves (GAPP / FAPECO)			af	9'900	-100	-1.0%	10'000	10'000.00
DIP	Excursions scolaires / classes multicolores			pp		-750'000	-100.0%	750'000	750'000.00
	Total A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation				48'417'636			49'274'009	46'939'917.38
DIP	Association des répétiteurs - ARA	L 10552	2013	af	492'030	-4'970	-1.0%	497'000	497'000.00
DIP	École hôtelière de Genève (EHG)	L 10561	2013	ind	923'670	-9'330	-1.0%	933'000	933'000.00
DIP	École hôtelière de Genève (EHG) NM	L 10561	2013	ind	117'936	-	0.0%	117'936	117'936.00
DIP	Cours à divers organismes (dont CEBIG) *	L 10562	2013	ind	734'580	-7'420	-1.0%	742'000	698'652.35
DIP	Université ouvrière de Genève (UOG)	L 10565	2013	af	1'043'460	-10'540	-1.0%	1'054'000	1'054'000.00
DIP	Institut de formation des adultes de Genève (IFAGE)	PL 10897	2015	ind	2'295'315	-23'185	-1.0%	2'318'500	2'318'500.00
DIP	IFAGE mouvements des montants restituables de subventions	PL 10897	2015	ind	-369'270	-369'270			148'284.00
DIP	Allocations études automatiques			pp	19'989'000	-765'400	-3.7%	20'754'400	19'944'347.00
DIP	Allocations d'apprentissage			pp	4'337'400	-166'300	-3.7%	4'503'700	4'337'419.00
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises *			af	4'025'340	1'252'340	45.2%	2'773'000	2'661'272.60
DIP	Chèques formation			pp	3'122'200	-155'600	-4.7%	3'277'800	3'122'236.00
DIP	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) subvention extraordinaire			ns	3'099'873	188'500	6.5%	2'911'373	3'246'000.00
DIP	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) subvention ordinaire			ns	2'790'600	61'500	2.3%	2'729'100	2'235'000.00
DIP	Remboursement de taxes pour le perfectionnement professionnel			pp	1'030'000	281'000	37.5%	749'000	1'030'630.00
DIP	Excursions scolaires, classes multicolores (post-obligatoire)			pp	816'500	-200'000	-19.7%	1'016'500	713'768.68
DIP	Subvention qualification + (CFC pour adultes) *			ind	736'064	-557'436	-43.1%	1'293'500	1'053'271.40
DIP	Conversions de prêts en allocations			pp	598'000	-180'400	-23.2%	778'400	608'537.00
DIP	Remboursement des écolages de musique			pp	478'900	14'900	3.2%	464'000	378'837.00
DIP	Remboursement de taxes pour apprentis			pp	454'900	14'400	3.3%	440'500	454'858.70
DIP	Remboursement taxes			pp	355'400	-147'500	-29.3%	502'900	365'249.00
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises hors canton			af	307'890	-3'110	-1.0%	311'000	331'722.65
DIP	Allocations études spéciales			pp	286'200	-64'100	-18.3%	350'300	294'242.00
DIP	Allocations d'études NM			pp	182'000	-	0.0%	182'000	168'839.00
DIP	Université populaire de Genève			af	143'550	-1'450	-1.0%	145'000	145'000.00
DIP	Contribution à la promotion de la paix *			af	108'355	-1'095	-1.0%	109'450	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012		VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp	100'000	-	0.0%	100'000	7'000.00	
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées			af	99'000	-1'000	-1.0%	100'000		
DIP	Université du 3 ème âge			af	68'953	-697	-1.0%	69'650	69'650.00	
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp	23'000	-	0.0%	23'000		
DIP	Fondation pour l'avenir			af	20'790	-210	-1.0%	21'000	21'000.00	
DIP	Fédération des cafetiers - capital de dotation - intérêts sur prêts NM			ind	6'000	-	0.0%	6'000	5'750.00	
DIP	Restitution de subvention en fin de contrat			af		-			-76'139.10	
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques - ajustement			pp		-			54'054.10	
Total A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles					142'619'775			136'865'896	136'076'540.61	
DIP	Fondation suisse du service social international	L 10297	2012	af	344'767	-3'483	-1.0%	348'250	348'250.00	
DIP	Soutien à l'enfance (dont Pro Juventute) *	L 10298	2012	af	477'041	15'181	3.3%	461'860	471'860.00	
DIP	École des parents	L 10525	2012	af	313'246	-3'164	-1.0%	316'410	316'410.00	
DIP	Colonies de vacances *	L 10564	2013	af	1'419'660	-19'340	-1.3%	1'439'000	1'377'959.00	
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	L 10790	2013	ind	29'387'800	1'082'498	3.8%	28'305'302	24'911'638.00	
DIP	Astural	L 10790	2013	ind	11'156'700	1'188'694	11.9%	9'968'006	8'568'591.00	
DIP	Association catholique d'action sociale (ACASE)	L 10790	2013	ind	6'694'623	531'932	8.6%	6'162'691	5'720'814.00	
DIP	École protestante d'altitude (EPA)	L 10790	2013	ind	2'409'614	-14'495	-0.6%	2'424'109	2'008'288.00	
DIP	L'Arc	L 10790	2013	ind	2'097'371	316'956	17.8%	1'780'415	935'000.00	
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) NM	L 10790	2013	ind	1'539'790	-	0.0%	1'539'790	1'539'790.00	
DIP	La Voie lactée	L 10790	2013	ind	1'472'594	186'453	14.5%	1'286'141	940'000.00	
DIP	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA)	L 10790	2013	ind	1'075'531	-10'946	-1.0%	1'086'477	1'009'683.00	
DIP	Atelier X	L 10790	2013	ind	355'760	-2'872	-0.8%	358'632	355'691.00	
DIP	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA) NM	L 10790	2013	ind	95'000	-	0.0%	95'000	95'000.00	
DIP	Astural - mouvements des montants restituables de subventions	L 10790	2013	ind		-			615'885.22	
DIP	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	PL 10808A	2012	ind	22'293'686	593'086	2.7%	21'700'600	20'902'240.00	
DIP	Fondation Clair-Bois	PL 10826	2013	ind	13'828'253	93'173	0.7%	13'735'080	12'494'950.00	
DIP	Fondation Ensemble	PL 10826	2013	ind	7'185'213	215'660	3.1%	6'969'553	6'381'725.00	
DIP	Fondation SGIPA	PL 10826	2013	ind	4'691'588	57'331	1.2%	4'634'257	3'473'007.00	
DIP	Subsides pour la formation scolaire spéciale			pp	15'513'910	228'418	1.5%	15'285'492	17'955'696.04	
DIP	Frais de placements			pp	13'588'272	4'987'100	58.0%	8'601'172	15'515'996.00	
DIP	Groupement intercommunal animation parascolaire (GIAP)			ind	3'425'400	145'400	4.4%	3'280'000	3'144'000.00	
DIP	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)			pp	1'800'000	-	0.0%	1'800'000	1'456'350.00	
DIP	Fonds animation jeunesse			pp	280'000	-	0.0%	280'000	268'022.90	
DIP	Frais de placements			pp	270'000	-2'957'000	-91.6%	3'227'000	4'084'053.10	
DIP	Appui social			pp	175'000	-	0.0%	175'000	71'109.45	
DIP	Centre intercantonal d'Information sur les croyances (CIC)			af	168'300	-21'700	-11.4%	190'000	130'000.00	
DIP	Groupement genevois centre entraide aux méthodes actives (CEMEA)			af	133'006	3'656	2.8%	129'350	129'350.00	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DIP	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ)			af	128'700	-1'300	-1.0%	130'000	130'000.00
DIP	Unions chrétiennes			af	89'100	-900	-1.0%	90'000	90'000.00
DIP	Pour enseignement mineurs, invalides places en institutions privées			af	84'150	-850	-1.0%	85'000	
DIP	Appui social			pp	66'000	50'000	312.5%	16'000	11'461.35
DIP	Centre consultation pour les victimes d'abus sexuels			af	29'700	-300	-1.0%	30'000	30'000.00
DIP	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - NM			af	20'000	20'000			
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp	10'000	-10'000	-50.0%	20'000	
DIP	Institution genevoise d'éducation spécialisée renforcée (IGE)			ind		-500'000	-100.0%	500'000	
DIP	Assistants à la vie scolaire			af		-236'209	-100.0%	236'209	
DIP	Institutions hors canton accueillant des mineurs			af		-179'100	-100.0%	179'100	632'247.35
DIP	Restitution de subvention en fin de contrat			ind		-			-38'526.80
Total A04 Hautes écoles					515'534'598			522'280'584	512'768'265.79
DIP	Université de Genève	L 10421	2011	ind	323'684'749	-3'902'879	-1.2%	327'587'628	316'172'901.61
DIP	Université de Genève NM	L 10421	2011	ind	71'496'877	-370'000	-0.5%	71'866'877	74'545'114.75
DIP	Université de Genève - prestations OPE NM	L 10421	2011	ind	780'000	-	0.0%	780'000	
DIP	Université de Genève - mouvements des montants restituables	L 10421	2011	ind	-6'280'560	-1'180'560	23.1%	-5'100'000	-2'731'233.57
DIP	Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID)	PL 10876	2012	ind	14'627'250	652'250	4.7%	13'975'000	13'814'000.00
DIP	Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) NM	PL 10876	2012	ind	1'198'410	-	0.0%	1'198'410	1'198'410.00
DIP	Contributions intercantionales - HESSO			ind	44'512'380	1'192'380	2.8%	43'320'000	40'982'000.00
DIP	Contributions intercantionales - HESS2			ind	21'843'360	-1'509'640	-6.5%	23'353'000	22'286'000.00
DIP	Contributions intercantionales - HESS2 Musique et autres arts			ind	19'032'750	69'750	0.4%	18'963'000	18'991'000.00
DIP	Conditions locales particulieres - HESS2			ind	8'926'282	2'649'286	42.2%	6'276'996	6'284'384.00
DIP	Conditions locales particulieres sur charges d'infrastructure - HESSO NM			ind	5'191'000	-5'219'000	-50.1%	10'410'000	9'470'000.00
DIP	Conditions locales particulieres - HESSO			ind	4'173'173	3'597'522	624.9%	575'651	1'259'739.00
DIP	Taxes scolaires - HESS2			pp	2'894'000	-284'000	-8.9%	3'178'000	3'402'000.00
DIP	Conditions locales particulieres - HESS2 Musique et autres arts			ind	1'770'327	1'487'305	525.5%	283'022	790'386.00
DIP	Taxes scolaires - HESSO			pp	1'160'000	90'000	8.4%	1'070'000	1'109'500.00
DIP	Conférence universitaire suisse (CUS)			ns	301'000	-	0.0%	301'000	237'564.00
DIP	Taxes scolaires - HESS2 Musique et autres arts			pp	184'000	2'000	1.1%	182'000	133'500.00
DIP	Fondation Hardt			af	39'600	-400	-1.0%	40'000	40'000.00
DIP	Conditions locales particulieres sur charges d'infrastructure - HESS2 NM			ind		-2'300'000	-100.0%	2'300'000	3'000'000.00
DIP	Conditions locales particulieres sur charges d'infrastructure - HESS2 musique et autres arts NM			ind		-1'720'000	-100.0%	1'720'000	1'650'000.00
DIP	Fondation GIPRI			af		-			100'000.00
DIP	Allocations d'encouragement à la formation			pp		-			33'000.00
Total B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois					350'000			350'000	163'376.00
DSE	Intermittents du spectacle			ns	300'000	-	0.0%	300'000	150'000.00
DSE	Programme d'occupation			af	50'000	-	0.0%	50'000	13'376.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTE 2010
	Total C01 Accès à l'assurance-maladie				305'980'000			284'180'000	274'481'110.17
DSE	Subsides aux assurés à ressources modestes ou débiteurs			pp	267'400'000	23'800'000	9.8%	243'600'000	234'864'394.72
DSE	Créance irrécouvrables des assurés à ressources modestes			pp	38'500'000	-2'000'000	-4.9%	40'500'000	39'536'715.45
DSE	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés			af	40'000	-	0.0%	40'000	40'000.00
DSE	ASSUAS - association suisse des assurés			af	40'000	-	0.0%	40'000	40'000.00
	Total C02 Soutien à la famille				33'055'417			24'168'750	20'022'798.27
DSE	Solidarité femmes	L 10244	2012	af	726'000	-	0.0%	726'000	726'000.00
DSE	Arabelle foyer d'hébergement	L 10244	2012	af	545'000	-	0.0%	545'000	545'000.00
DSE	Sos femmes	L 10244	2012	af	355'000	-	0.0%	355'000	355'000.00
DSE	Viol secours	L 10244	2012	af	295'000	-	0.0%	295'000	295'000.00
DSE	Fédération genevoise de services privés de consultations conjugales et familiales	L 10390	2012	af	300'000	-	0.0%	300'000	300'000.00
DSE	Allocation familiales pour personnes non actives			pp	27'400'000	6'300'000	29.9%	21'100'000	16'684'192.00
DSE	Prestations complémentaires familiales			pp	2'586'667	2'586'667			
DSE	Allocation familiales dans l'agriculture			pp	500'000	-	0.0%	500'000	818'035.00
DSE	Maison genevoise des médiations			af	128'000	-	0.0%	128'000	128'000.00
DSE	Association des familles monoparentales			af	103'500	-	0.0%	103'500	103'500.00
DSE	Commission cantonale de la famille			ns	50'000	-	0.0%	50'000	2'496.22
DSE	Compagna			af	35'000	-	0.0%	35'000	35'000.00
DSE	Pro-filia Genève			af	30'250	-	0.0%	30'250	30'250.00
DF	Legs Rothschild (ville de Genève)			af	1'000	-	0.0%	1'000	325.05
	Total C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale				283'748'602			268'456'759	252'429'030.64
DSE	Caritas Genève - reflets	L 10245	2012	af	455'000	-	0.0%	455'000	455'000.00
DSE	Caritas-Genève, utilisation immeuble NM	L 10245	2012	af	29'025	-	0.0%	29'025	29'025.00
DSE	Centre social protestant Genève - atelier galiffe	L 10286	2012	af	601'511	-	0.0%	601'511	601'511.00
DSE	Centre social protestant Genève, utilisation immeuble NM	L 10286	2012	af	20'358	-	0.0%	20'358	20'358.00
DSE	Croix-Rouge genevoise	L 10291	2012	af	900'000	-	0.0%	900'000	900'000.00
DSE	Croix-Rouge genevoise, utilisation immeuble NM	L 10291	2012	af	46'610	-	0.0%	46'610	46'610.00
DSE	Entreprise sociale l'Orangerie	L 10397	2012	af	246'000	-	0.0%	246'000	246'000.00
DSE	Association Argos	L 10399	2012	ind	2'993'619	7'935	0.3%	2'985'684	2'950'940.00
DSE	Association Argos - intérêts sur prêts NM	L 10399	2012	ind	11'375	-1'625	-12.5%	13'000	14'625.00
DSE	Hospice Général : fonctionnement	L 10601	2013	ind	60'497'062	-11'134	0.0%	60'508'196	56'056'649.30
DSE	Hospice Général, utilisation immeuble NM	L 10601	2013	ind	30'000	-	0.0%	30'000	305'472.00
DSE	Association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (LAVI)	L 10620	2012	ind	1'074'996	3'767	0.4%	1'071'229	1'104'092.00
DSE	Fondation Phénix	PL XXXXX	2015	af	370'000	-	0.0%	370'000	370'000.00
DSE	Hospice Général : prestations			pp	211'265'850	15'300'000	7.8%	195'965'850	185'762'311.14
DSE	Indemnités LAVI			pp	1'490'000	-	0.0%	1'490'000	1'067'301.75
DSE	LAVI - association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (prestations destinées aux victimes)			pp	881'000	-	0.0%	881'000	881'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DSE	Diverses actions sociales ponctuelles			af	750'000	-	0.0%	750'000	38'949.00
DSE	Bénéficiaires du droit des pauvres *			af	490'100	-9'900	-2.0%	500'000	31'100.00
DSE	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie : actions sociales et ponctuelles *			af	400'000	-	0.0%	400'000	366'500.00
DSE	Remise de cotisations AVS			pp	400'000	-	0.0%	400'000	392'584.75
DSE	Intégration pour tous (IPT)			af	191'500	-	0.0%	191'500	191'500.00
DSE	Carrefour prison			af	175'000	-	0.0%	175'000	175'000.00
DSE	Association pour le patrimoine industriel (API)			af	151'000	-	0.0%	151'000	151'000.00
DSE	Tél 143 la main tendue			af	127'800	-	0.0%	127'800	127'800.00
DSE	Conférence des directeurs des affaires sociales			ns	91'900	2'800	3.1%	89'100	89'100.00
DSE	Antenne drogue famille - association genevoise des personnes concernées par les problèmes liés à la drogue			af	36'000	-	0.0%	36'000	36'000.00
DSE	CSIAS - conférence suisse des institutions d'action sociale			ns	18'396	-	0.0%	18'396	18'396.00
DSE	Commission consultative en matière d'addictions			ns	4'500	-	0.0%	4'500	205.70
Total C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle					40'000			40'000	11'210.10
DSE	Appui social			pp	40'000	-	0.0%	40'000	11'210.10
Total C05 Actions en matière d'asile et de migration					33'832'058			33'835'834	26'730'052.66
DSE	Pluriels - centre de consultation et d'études ethnopsychologiques pour migrants	L 10376	2012	af	235'000	-	0.0%	235'000	235'000.00
DSE	Hospice Général : fonctionnement	L 10601	2013	ind	17'614'058	-3'776	0.0%	17'617'834	15'879'370.70
DSE	Hospice Général : prestations			pp	15'323'000	-	0.0%	15'323'000	10'189'493.86
DSE	Subvention aide au retour			pp	500'000	-	0.0%	500'000	266'188.10
DSE	Appartenances - Genève			af	95'000	-	0.0%	95'000	95'000.00
DSE	Elisa asile			af	50'000	-	0.0%	50'000	50'000.00
DSE	AGORA - aumonerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés			af	15'000	-	0.0%	15'000	15'000.00
Total D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées					125'000'202			133'158'336	111'064'776.90
DSE	EMS - Val Fleury	L 10624	2013	ind	7'205'413	-513'773	-6.7%	7'719'186	
DSE	EMS - Maison de Vessy	L 10624	2013	ind	6'514'433	214'839	3.4%	6'299'594	
DSE	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex	L 10624	2013	ind	5'804'286	422'550	7.9%	5'381'736	
DSE	EMS - Les Châtaigniers	L 10624	2013	ind	3'714'745	15'793	0.4%	3'698'952	
DSE	EMS - Les Charmettes	L 10624	2013	ind	3'323'787	105'089	3.3%	3'218'698	
DSE	EMS - Résidence de Bon Séjour	L 10624	2013	ind	3'136'432	492'428	18.6%	2'644'004	
DSE	EMS - Eynard Fatio	L 10624	2013	ind	3'099'771	421'763	15.7%	2'678'008	
DSE	EMS - Foyer St-Paul	L 10624	2013	ind	3'047'891	394'612	14.9%	2'653'279	
DSE	EMS - Les Charmilles	L 10624	2013	ind	2'837'534	-120'317	-4.1%	2'957'851	
DSE	EMS - Le Prieuré	L 10624	2013	ind	2'803'240	-597'471	-17.6%	3'400'711	
DSE	EMS - Le Nouveau-Kermont	L 10624	2013	ind	2'775'153	333'515	13.7%	2'441'638	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DSE	EMS - Butini	L 10624	2013	ind	2'686'009	39'949	1.5%	2'646'060	
DSE	EMS - Châtelaine	L 10624	2013	ind	2'668'557	55'111	2.1%	2'613'446	
DSE	EMS - Résidence Les Tilleuls	L 10624	2013	ind	2'588'880	473'087	22.4%	2'115'793	
DSE	EMS - Enveloppe destinée à l'annualisation, à l'ouverture des nouvelles places et à l'adaptation aux soins requis	L 10624	2013	ind	2'538'628	-22'103'250	-89.7%	24'641'878	
DSE	EMS - Vandelle	L 10624	2013	ind	2'497'868	2'497'868			
DSE	EMS - Lausanne	L 10624	2013	ind	2'497'867	2'497'867			
DSE	EMS - La Terrassière	L 10624	2013	ind	2'492'968	202'341	8.8%	2'290'627	
DSE	EMS - Mouilles	L 10624	2013	ind	2'448'819	367'261	17.6%	2'081'558	
DSE	EMS - Pierre de la Fée	L 10624	2013	ind	2'372'975	2'372'975			
DSE	EMS - Poterie	L 10624	2013	ind	2'304'836	331'947	16.8%	1'972'889	
DSE	EMS - De la Rive	L 10624	2013	ind	2'239'206	443'780	24.7%	1'795'426	
DSE	EMS - Domaine de la Louvière	L 10624	2013	ind	2'237'566	164'091	7.9%	2'073'475	
DSE	EMS - Résidence Vendée	L 10624	2013	ind	2'188'058	16'730	0.8%	2'171'328	
DSE	EMS - Les Bruyères	L 10624	2013	ind	2'138'419	147'697	7.4%	1'990'722	
DSE	EMS - Les Pins	L 10624	2013	ind	2'094'809	282'111	15.6%	1'812'698	
DSE	EMS - La Petite Boissière	L 10624	2013	ind	2'068'088	-84'706	-3.9%	2'152'794	
DSE	EMS - Résidence Les Arénières	L 10624	2013	ind	2'050'956	330'314	19.2%	1'720'642	
DSE	EMS - Les Lauriers	L 10624	2013	ind	2'042'130	159'629	8.5%	1'882'501	
DSE	EMS - Résidence Fort Barreau	L 10624	2013	ind	2'035'138	280'877	16.0%	1'754'261	
DSE	EMS - Foyer Vallon	L 10624	2013	ind	2'032'335	19'318	1.0%	2'013'017	
DSE	EMS - Résidence des Franchises	L 10624	2013	ind	2'020'817	24'609	1.2%	1'996'208	
DSE	EMS - Bessonnette	L 10624	2013	ind	1'967'073	1'967'073			
DSE	EMS - Les Pervenches	L 10624	2013	ind	1'966'187	-99'865	-4.8%	2'066'052	
DSE	EMS - La Providenza	L 10624	2013	ind	1'965'407	-10'389	-0.5%	1'975'796	
DSE	EMS - Résidence Happy Days	L 10624	2013	ind	1'892'860	32'227	1.7%	1'860'633	
DSE	EMS - Drize	L 10624	2013	ind	1'873'401	1'873'401			
DSE	EMS - Résidence de la Champagne	L 10624	2013	ind	1'833'339	266'318	17.0%	1'567'021	
DSE	EMS - Résidence Jura	L 10624	2013	ind	1'671'316	363'047	27.8%	1'308'269	
DSE	EMS - Armée du Salut - Amitié Résidence	L 10624	2013	ind	1'607'787	-20'676	-1.3%	1'628'463	
DSE	EMS - Résidence Mandement	L 10624	2013	ind	1'509'490	37'100	2.5%	1'472'390	
DSE	EMS - Villa Mona	L 10624	2013	ind	1'487'559	171'694	13.0%	1'315'865	
DSE	EMS - Résidence Saconnay	L 10624	2013	ind	1'484'448	-64'753	-4.2%	1'549'201	
DSE	EMS - Notre-Dame	L 10624	2013	ind	1'361'929	124'441	10.1%	1'237'488	
DSE	EMS - Maison de la Tour	L 10624	2013	ind	1'357'168	114'544	9.2%	1'242'624	
DSE	EMS - La Coccinelle	L 10624	2013	ind	1'285'195	-17'603	-1.4%	1'302'798	
DSE	EMS - Résidence Beauregard	L 10624	2013	ind	1'281'045	115'082	9.9%	1'165'963	
DSE	EMS - Résidence Nant-d'Avril	L 10624	2013	ind	1'136'986	-52'708	-4.4%	1'189'694	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DSE	EMS - Les Mimosas	L 10624	2013	ind	1'090'565	-38'836	-3.4%	1'129'401	
DSE	EMS - Maison de Pressy	L 10624	2013	ind	962'757	23'325	2.5%	939'432	
DSE	EMS - Le Léman	L 10624	2013	ind	941'418	33'246	3.7%	908'172	
DSE	EMS - Foyer Béthel	L 10624	2013	ind	818'975	-2'323	-0.3%	821'298	
DSE	EMS - La Méridienne	L 10624	2013	ind	778'557	120'108	18.2%	658'449	
DSE	EMS - Résidence Les Jardins de Choulex	L 10624	2013	ind	729'840	60'381	9.0%	669'459	
DSE	EMS - Résidence d'Hanna	L 10624	2013	ind	608'085	-1'494'292	-71.1%	2'102'377	
DSE	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex NM	L 10624	2013	ind	183'305	183'305			
DSE	EMS - Val Fleury NM	L 10624	2013	ind	151'971	151'971			
DSE	EMS - Les Génévriers	L 10624	2013	ind		-692'452	-100.0%	692'452	
DSE	EMS - La Rhodanienne	L 10624	2013	ind		-566'621	-100.0%	566'621	
DSE	EMS - Les Marronniers	L 10624	2013	ind		-280'213	-100.0%	280'213	
DSE	EMS - ligne générique	L 10624	2013	ind		-			108'460'604.90
DSE	Fédération genevoise des EMS (FEGEMS)	L 10647	2010	af		-			2'355'000.00
DSE	Mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS)			pp	339'100	-143'300	-29.7%	482'400	
DSE	Association pour la défense des personnes âgées en établissements médico-sociaux (EMS) et de leurs familles (APAF)			af	100'000	-	0.0%	100'000	100'000.00
DSE	Fondation la Vespérale, utilisation immeuble NM			ind	76'225	-	0.0%	76'225	118'572.00
DSE	Pro Senectute			af	30'600	-	0.0%	30'600	30'600.00
Total D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées					292'066'195			285'451'046	275'956'767.41
DSE	Prestations complémentaires fédérales (PCF) - SPC			pp	208'110'536	5'999'430	3.0%	202'111'106	194'830'742.37
DSE	Prestations complémentaires cantonales (PCC) - SPC			pp	76'026'473	3'989	0.0%	76'022'484	73'934'463.69
DSE	Abonnements TPG - SPC			pp	4'078'200	-29'130	-0.7%	4'107'330	3'639'383.53
DSE	Service des prestations complémentaires : prestations d'assistance			pp	3'845'160	640'860	20.0%	3'204'300	3'551'701.02
DSE	Service des prestations complémentaires : service social			pp	5'826	-	0.0%	5'826	476.80
Total E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées					169'768'334			164'552'771	152'732'181.92
DSE	Association Cérébral Genève - location NM	L 10200	2011	af	124'345	-	0.0%	124'345	124'345.00
DSE	Association Cérébral Genève	L 10200	2011	af	80'000	-	0.0%	80'000	80'000.00
DSE	Pro Mente Sana association romande	L 10287	2012	af	205'000	-	0.0%	205'000	205'000.00
DSE	Fondation cap loisirs	L 10398	2012	af	1'000'100	-	0.0%	1'000'100	1'000'100.00
DSE	Fondation Cap loisirs - utilisation immeuble NM	L 10398	2012	af	84'000	-	0.0%	84'000	84'000.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI)	L 10621	2013	ind	54'116'242	3'542'543	7.0%	50'573'699	47'496'466.00
DSE	EPH Foyer Handicap	L 10621	2013	ind	18'320'800	196'061	1.1%	18'124'739	17'962'306.00
DSE	EPH Aigues Vertes	L 10621	2013	ind	16'665'115	1'334'220	8.7%	15'330'895	14'649'325.00
DSE	EPH Fondation Trajets	L 10621	2013	ind	6'486'325	446'399	7.4%	6'039'926	5'787'084.00
DSE	Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places EPH	L 10621	2013	ind	5'152'349	-2'655'660	-34.0%	7'808'009	2'711'730.40
DSE	EPH Centre Espoir (armée du salut)	L 10621	2013	ind	4'295'358	-17'600	-0.4%	4'312'958	4'281'338.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) utilisation immeuble NM	L 10621	2013	ind	4'200'219	-	0.0%	4'200'219	3'799'332.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DSE	EPH Fondation Pro entreprise sociale privée	L 10621	2013	ind	3'210'428	134'641	4.4%	3'075'787	3'063'046.00
DSE	EPH Association La Corolle	L 10621	2013	ind	2'630'210	78'001	3.1%	2'552'209	2'530'394.00
DSE	EPH La Maison des Champs	L 10621	2013	ind	1'717'384	139'201	8.8%	1'578'183	1'564'554.00
DSE	EPH Fondation Aigues vertes, utilisation immeuble NM	L 10621	2013	ind	994'320	-	0.0%	994'320	994'320.00
DSE	EPH Réalise	L 10621	2013	ind	685'828	-	0.0%	685'828	681'443.00
DSE	EPH Association pour l'appartement de jour (APAJ)	L 10621	2013	ind	603'805	-	0.0%	603'805	538'589.00
DSE	EPH Association Arcade 84	L 10621	2013	ind	487'230	19'200	4.1%	468'030	425'578.00
DSE	Enveloppe pour placement des personnes handicapées psychiques	L 10621	2013	ind	380'000	-120'000	-24.0%	500'000	
DSE	EPH Association Point du Jour	L 10621	2013	ind	296'562	-	0.0%	296'562	294'062.00
DSE	EPH Foyer Handicap, utilisation immeuble NM	L 10621	2013	ind	260'820	-	0.0%	260'820	260'820.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - utilisation réseau cantonal NM	L 10621	2013	ind	165'000	-	0.0%	165'000	165'000.00
DSE	EPH Fondation Trajets, utilisation immeuble NM	L 10621	2013	ind	18'396	-	0.0%	18'396	18'396.00
DSE	EPH Clair-Bois	PL 10826	2013	ind	18'457'084	712'859	4.0%	17'744'225	17'207'256.00
DSE	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA)	PL 10826	2013	ind	17'277'725	771'200	4.7%	16'506'525	16'212'475.00
DSE	EPH Fondation Ensemble	PL 10826	2013	ind	9'522'931	293'998	3.2%	9'228'933	9'042'364.00
DSE	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA), utilisation immeuble NM	PL 10826	2013	ind	325'772	-	0.0%	325'772	325'772.00
DSE	EPH Clair-bois, utilisation immeuble NM	PL 10826	2013	ind	205'092	-	0.0%	205'092	205'092.00
DSE	EPH Fondation Ensemble, utilisation immeuble NM	PL 10826	2013	ind	30'544	-	0.0%	30'544	30'544.00
DSE	Pro-Infirmités	PL XXXXX	2015	af	300'000	140'500	88.1%	159'500	159'500.00
DSE	Fonds Helios - actions soutien intégration personnes handicapées			af	500'000	-	0.0%	500'000	192'531.40
DSE	Subventions accord cantonal - CIIS			af	200'000	200'000			
DSE	Insieme Genève - association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées			af	160'000	-	0.0%	160'000	110'000.00
DSE	Association autrement aujourd'hui			af	155'200	-	0.0%	155'200	155'200.00
DSE	Association Parole			af	125'000	-	0.0%	125'000	125'000.00
DSE	Association actif			af	105'500	-	0.0%	105'500	105'500.00
DSE	Commission cantonale d'indication			ns	100'000	-	0.0%	100'000	20'263.85
DSE	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)			af	48'350	-	0.0%	48'350	48'350.00
DSE	Association Anytas pour personnes mentalement handicapées			af	40'000	-	0.0%	40'000	40'000.00
DSE	Association Danse habile			af	35'000	-	0.0%	35'000	35'000.00
DF	Fonds Langland-Aubert (enfance malheureuse)			af	300	-	0.0%	300	105.27
	Total E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées				207'579'405			204'509'554	187'057'943.01
DSE	Prestations complémentaires fédérales (PCF) - SPC			pp	147'163'833	2'362'639	1.6%	144'801'194	132'066'476.37
DSE	Prestations complémentaires cantonales (PCC) - SPC			pp	54'734'758	268'942	0.5%	54'465'816	50'116'649.89
DSE	Abonnements TPG - SPC			pp	2'921'800	-20'870	-0.7%	2'942'670	2'466'964.67
DSE	Service des prestations complémentaires : prestations d'assistance			pp	2'754'840	459'140	20.0%	2'295'700	2'407'528.88
DSE	Service des prestations complémentaires : service social			pp	4'174	-	0.0%	4'174	323.20

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
	Total F01 Protection de l'environnement				249'859			2'247'959	4'152'610.30
DSPE	Indemnité de restructuration déchets spéciaux SIG	L 9826	2011	ind		-2'000'000	-100.0%	2'000'000	4'000'000.00
DSPE	Soutien aux act. d'info., de sensibilisation et de form. aux communes			ns	108'000	2'400	2.3%	105'600	46'851.30
DSPE	Soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la SADEC			ns	99'500	-500	-0.5%	100'000	100'000.00
DSPE	Conv. interc. exploitation labo régional ouest évènements type b			ns	36'405	-	0.0%	36'405	
DSPE	Présidence : subventions diverses			af	5'954	-	0.0%	5'954	5'759.00
	Total F02 Energie				10'917'552			11'920'812	4'637'170.12
DSPE	Subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie			ns	7'000'000	-1'000'000	-12.5%	8'000'000	2'885'143.80
DSPE	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées au canton			ns	2'154'500	-	0.0%	2'154'500	545'000.00
DSPE	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées aux communes			ns	1'750'240	-860	0.0%	1'751'100	1'206'241.00
DSPE	Soutien aux act. d'info., de sensibilisation et de form. aux communes			ns	12'000	-2'400	-16.7%	14'400	
DSPE	Présidence : subventions diverses			af	812	-	0.0%	812	785.32
	Total F03 Gestion des eaux				1'282'200			1'295'000	497'930.65
DIM	Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers			af	797'200	-12'800	-1.6%	810'000	
DIM	Manceuvre du barrage du seujet			af	175'000	-	0.0%	175'000	172'000.00
DIM	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes			ns	150'000	-	0.0%	150'000	198'516.60
DIM	Cipel (commission internationale pour la protection du Léman)			af	110'000	-	0.0%	110'000	109'914.05
DIM	Fonds cantonal de renaturation : participation à des privés			pp	50'000	-	0.0%	50'000	17'500.00
	Total F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air				857'759			790'649	814'136.30
DIM	Fondation Neptune	L 10360	2012	af	253'459	900	0.4%	252'559	250'758.00
DIM	Fondation Neptune - prestations et locaux NM	L 10360	2012	af	54'000	-	0.0%	54'000	53'700.10
DIM	Fondation Neptune - capital de dotation NM	L 10360	2012	af	30'000	-	0.0%	30'000	30'000.00
DIM	Subventions suite aux dégâts dus à la faune			ns	383'000	99'910	35.3%	283'090	396'096.26
DIM	Fonds forestier : subventions aux communes (liées aux subventions fédérales)			ns	43'300	-8'700	-16.7%	52'000	
DIM	Subventions relatives à la nature et aux sites naturels			af	35'000	-	0.0%	35'000	33'519.94
DIM	Subventions relatives à la faune			af	30'000	-	0.0%	30'000	28'500.00
DIM	Fonds forestier : subventions diverses			af	10'000	-25'000	-71.4%	35'000	12'130.00
DIM	Subventions relatives à l'éducation à la nature			af	10'000	-	0.0%	10'000	1'892.00
DIM	Subventions associations diverses *			af	7'000	-	0.0%	7'000	7'540.00
DIM	Indemnités aux pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc			ns	2'000	-	0.0%	2'000	
	Total F05 Politique agricole				5'031'250			5'142'551	4'204'502.88
DIM	Opage promotion agricole	L 10295	2012	ind	2'440'000	-	0.0%	2'440'000	2'540'000.00
DIM	Opage, prestations de service et mise à disposition de locaux NM	L 10295	2012	ind	140'000	-	0.0%	140'000	115'000.00
DIM	Opage, dotation NM	L 10295	2012	ind	150	-	0.0%	150	150.00
DIM	Vulgarisation (dont AgriGenève)	L 10325	2012	af	402'000	187'000	87.0%	215'000	210'000.00
DIM	Fondation pour les zones agricoles spéciales	L 10764	2014	ind	100'000	-	0.0%	100'000	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DIM	Améliorations structurelles			af	740'500	740'500			
DIM	Contributions pour des prestations écologiques			af	370'000	370'000			
DIM	Promotion de l'agriculture			af	346'600	316'100	1036.4%	30'500	21'180.00
DIM	Prêts cantonaux de désendettement et AEP à taux préférentiels NM			af	192'000	192'000			
DIM	Viticulture			af	175'000	110'000	169.2%	65'000	60'679.85
DIM	Contrôle des mesures paiements directs			af	44'500	19'500	78.0%	25'000	
DIM	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs			af	40'000	40'000			
DIM	Office intercantonal de certification			ns	13'500	-	0.0%	13'500	7'458.00
DIM	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs			ns	10'000	-15'000	-60.0%	25'000	603.65
DIM	Centrale suisse de culture maraîchère			ns	9'000	-	0.0%	9'000	8'626.00
DIM	Agriculture : subventions diverses *			af	5'000	-	0.0%	5'000	
DIM	Agriculture : autres subventions *			af	3'000	-	0.0%	3'000	
DIM	Améliorations structurelles et mesures sociales			pp		-590'000	-100.0%	590'000	199'362.00
DIM	Contributions pour des prestations écologiques			pp		-430'000	-100.0%	430'000	352'560.20
DIM	Améliorations foncières			ns		-200'000	-100.0%	200'000	160'602.40
DIM	Prêts cantonaux de désendettement et aep à taux d'intérêts 0% NM			pp		-181'801	-100.0%	181'801	113'266.58
DIM	Union maraichère de Genève, vulgarisation			af		-120'000	-100.0%	120'000	120'000.00
DIM	Modes de production et matières premières renouvelables			pp		-101'000	-100.0%	101'000	62'705.95
DIM	Préservation espace rural et ressources naturelles			pp		-81'800	-100.0%	81'800	43'219.35
DIM	Promotion agricole			pp		-80'000	-100.0%	80'000	65'146.40
DIM	Améliorations foncières			ns		-64'000	-100.0%	64'000	
DIM	Encouragement à la production animale			pp		-49'300	-100.0%	49'300	38'120.00
DIM	Améliorations foncières			pp		-40'000	-100.0%	40'000	20'485.50
DIM	Interprofession du vignoble et des vins de Genève			af		-35'000	-100.0%	35'000	32'000.00
DIM	Lutte obligatoire contre maladies et ravageurs			pp		-35'000	-100.0%	35'000	4'825.00
DIM	Encouragement à la production animale			af		-27'500	-100.0%	27'500	11'725.00
DIM	Bio Genève, vulgarisation			af		-10'000	-100.0%	10'000	10'000.00
DIM	Société genevoise d'apiculture			af		-10'000	-100.0%	10'000	6'000.00
DIM	Groupement technique horticole			af		-10'000	-100.0%	10'000	
DIM	Union fruitière lémanique			af		-6'000	-100.0%	6'000	5'800.00
DIM	Mesures d'urgence en faveur de l'agriculture genevoise			ns		-			-5'013.00
	Total G01 Accès au logement				64'799'000			69'495'500	64'505'481.15
DCTI	Cité Universitaire rente droit superficie NM	PL XXXXX	2015	ind	539'000	-	0.0%	539'000	539'000.00
DCTI	Cité Universitaire	PL XXXXX	2015	ind	457'000	-	0.0%	457'000	457'000.00
DCTI	Cité Universitaire extension intérêt + droit superficie NM	PL XXXXX	2015	ind	143'000	-6'500	-4.3%	149'500	57'500.00
DCTI	Subvention au logement social			pp	22'350'000	-3'650'000	-14.0%	26'000'000	25'517'995.85
DCTI	Subvention en faveur des habitations mixtes			pp	10'700'000	850'000	8.6%	9'850'000	7'656'046.65

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DCTI	Allocations de logement "secteur libre"			pp	10'560'000	-740'000	-6.5%	11'300'000	10'311'404.30
DCTI	Allocations de logement "secteur subventionné"			pp	9'090'000	-1'210'000	-11.7%	10'300'000	9'978'446.60
DCTI	FIDP intérêts sur dotations NM			ind	7'415'000	-585'000	-7.3%	8'000'000	7'490'956.50
DCTI	FPLC intérêts sur dotations NM			ind	3'050'000	400'000	15.1%	2'650'000	2'384'812.50
DCTI	LUP intérêts dotations communales (42618052) NM			ns	305'000	305'000			
DCTI	Dotation LGL sans intérêts et à taux réduit NM			ind	50'000	-30'000	-37.5%	80'000	58'117.00
DCTI	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)			af	50'000	-	0.0%	50'000	50'000.00
DCTI	Prises en charge des loyers impayés de personnes évacuées et relogées			pp	50'000	30'000	150.0%	20'000	4'201.75
DCTI	Subvention épargne logement			pp	40'000	-60'000	-60.0%	100'000	
	Total G02 Aménagement du territoire				57'200			57'200	48'200.00
DCTI	Subvention pour la commune d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT)			af	48'200	-	0.0%	48'200	48'200.00
DCTI	Subventions diverses			af	9'000	-	0.0%	9'000	
	Total G03 Conformité des constructions et des chantiers				6'539'202			6'529'302	4'256'258.00
DCTI	LDTR bonus à la rénovation			pp	4'000'000	-	0.0%	4'000'000	4'226'990.00
DCTI	Bonus conjoncturel à l'énergie			pp	2'460'000	-40'000	-1.6%	2'500'000	
DCTI	Association handicap architecture urbanisme (HAU)			af	69'900	49'900	249.5%	20'000	20'000.00
DCTI	Assoc. centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés			af	9'302	-	0.0%	9'302	9'268.00
	Total H01 Population, droit de cité et migration				325'600			375'600	243'468.00
DSPE	Fondation romande de détention administrative			af	250'000	-50'000	-16.7%	300'000	167'868.00
DSPE	Fondation romande de détention administrative NM			af	75'600	-	0.0%	75'600	75'600.00
	Total H02 Sécurité publique				10'079'271			9'980'496	9'229'985.84
DSPE	Fondation des parkings	L 10751	2013	ind	9'971'365	98'775	1.0%	9'872'590	9'122'294.00
DSPE	Musique de la police			af	42'984	-	0.0%	42'984	42'984.00
DSPE	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman			af	32'338	-	0.0%	32'338	32'338.00
DSPE	Polycom NM			ns	26'018	-	0.0%	26'018	26'018.00
DSPE	Présidence : subventions diverses			af	6'566	-	0.0%	6'566	6'351.84
	Total H03 Sécurité civile				472'250			477'050	359'412.20
DIM	Subvention matériel et équipement			af	236'000	-	0.0%	236'000	205'340.55
DIM	Instruction			af	135'200	-4'800	-3.4%	140'000	130'820.00
DIM	Matériel			af	90'000	-	0.0%	90'000	15'001.65
DIM	Sécurité civile: diverses subventions *			af	4'400	-	0.0%	4'400	3'250.00
DIM	Fédération des corps de sapeurs-pompiers			af	4'000	-	0.0%	4'000	4'000.00
DIM	Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers			af	1'000	-	0.0%	1'000	1'000.00
DIM	Sécurité civile : matériel (institutions privées)			af	1'000	-	0.0%	1'000	
DIM	Instruction			af	650	-	0.0%	650	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
	Total H04 Armée et obligation de servir				541'900			542'500	528'106.45
DSPE	Rétribution des chefs de musique			ns	170'000	-	0.0%	170'000	162'613.00
DSPE	Elite corps de musique, locaux NM			ns	75'000	-	0.0%	75'000	75'000.00
DSPE	Landwehr corps de musique, locaux NM			ns	75'000	-	0.0%	75'000	75'000.00
DSPE	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales			ns	59'600	-400	-0.7%	60'000	60'000.00
DSPE	Musée militaire genevois			af	54'000	-	0.0%	54'000	54'000.00
DSPE	Compagnie 1602 - locaux NM			af	36'000	-	0.0%	36'000	36'000.00
DSPE	Musée militaire genevois - locaux NM			af	35'000	-	0.0%	35'000	35'000.00
DSPE	Habillement et équipement des musiques cantonales			ns	29'800	-200	-0.7%	30'000	22'993.45
DSPE	Fonds d'aide international au développement FAID, locaux NM			af	5'000	-	0.0%	5'000	5'000.00
DSPE	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)			af	2'000	-	0.0%	2'000	2'000.00
DSPE	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)			af	500	-	0.0%	500	500.00
	Total H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement				2'743'598			2'771'098	2'614'040.32
DSPE	Association la Pâquerette des Champs	L 10495	2012	af	230'000	-	0.0%	230'000	230'000.00
DSPE	Association la Pâquerette des Champs NM	L 10495	2012	af	30'000	-	0.0%	30'000	30'000.00
DSPE	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	L 10790	2013	ind	921'700	-	0.0%	921'700	921'700.00
DSPE	Pécule et vêtements			pp	1'303'788	-27'500	-2.1%	1'331'288	1'302'954.78
DSPE	Reclassement des détenus libérés			pp	252'110	-	0.0%	252'110	104'846.64
DSPE	Fondation romande pour toxicomanes NM			af	6'000	-	0.0%	6'000	5'750.00
DSPE	Pécule et vêtements - ajustement			pp		-			18'788.90
	Total H08 Droits humains				22'592'180			19'948'732	19'194'068.01
DSPE	Association Vires	L 10492	2012	af	430'000	-	0.0%	430'000	430'000.00
DSPE	Association Vires NM	L 10492	2012	af	30'000	-	0.0%	30'000	30'000.00
DSPE	Fédération genevoise de coopération (FGC)	L 10771	2012	af	3'000'000	-	0.0%	3'000'000	3'000'000.00
DSPE	F-information - filigrane	PL 10896	2015	af	515'000	-	0.0%	515'000	515'000.00
DSPE	Centre de contact suisse-immigrés	PL XXXXX	2015	af	300'000	-	0.0%	300'000	300'000.00
DSPE	Association d'entraide aux réfugiés Camarada	PL XXXXX	2015	af	290'000	-	0.0%	290'000	290'000.00
DSPE	Centre de contact suisse-immigrés - location NM	PL XXXXX	2015	af	78'612	2'448	3.2%	76'164	76'164.00
DSPE	Aide aux pays en voie de développement (dont af pour Mandat Int.)			af	8'010'000	210'000	2.7%	7'800'000	7'754'773.27
DSPE	Comité International Croix-Rouge (CICR)			af	4'500'000	1'500'000	50.0%	3'000'000	3'000'000.00
DSPE	Financement du dispositif d'intégration des permis F et B Réfugiés - Forfait intégration			ns	2'750'000	781'000	39.7%	1'969'000	1'596'503.90
DSPE	Aide aux missions des pays les moins avancés (PMA)			af	1'300'000	-	0.0%	1'300'000	1'270'358.00
DSPE	Coopération au développement dans le tiers-monde			af	270'000	-	0.0%	270'000	199'633.00
DSPE	Bureau de l'intégration : autres subventions *			af	180'000	-120'000	-40.0%	300'000	233'284.00
DSPE	Association Face-à-Face			af	150'000	150'000			

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DSPE	Subventions accordées aux communes			af	120'000	120'000			
DSPE	Université populaire albanaise			af	110'000	-	0.0%	110'000	110'000.00
DSPE	Bureau de l'intégration : Cours de français			af	100'000	-	0.0%	100'000	
DSPE	Bureau de l'intégration : Cours de langue d'origine			af	100'000	-	0.0%	100'000	
DSPE	Association Maison Kultura			af	100'000	-	0.0%	100'000	100'000.00
DSPE	Diverses associations féminines *			af	88'000	48'000	120.0%	40'000	70'000.00
DSPE	Subventions liées à des mandats de prestations *			af	74'000	-	0.0%	74'000	24'000.00
DSPE	Association Tierra Incognita			af	70'000	-	0.0%	70'000	70'000.00
DSPE	Association Violence que faire			af	20'000	-	0.0%	20'000	
DSPE	Présidence : subventions diverses			af	6'568	-	0.0%	6'568	6'351.84
DSPE	Centre de liaison des associations feminines genevoises (CLAFG)			af		-48'000	-100.0%	48'000	18'000.00
DSPE	Subventions projets antiracistes*			af		-			100'000.00
Total I01 Pouvoir judiciaire					11'485'100			11'485'100	10'958'802.04
PJ	Frais d'assistance judiciaire - Défense d'office			pp	5'585'100	-4'215'500	-43.0%	9'800'600	9'558'847.04
PJ	Défense d'office			pp	4'000'000	4'000'000			
PJ	Émoluments de l'assistance juridique			pp	1'100'000	-35'000	-3.1%	1'135'000	1'100'099.00
PJ	Indemnités avocats première heure			pp	500'000	200'000	66.7%	300'000	
PJ	Traductions, témoins, expertises aj			pp	300'000	50'500	20.2%	249'500	299'856.00
Total J01 Transports et mobilité					218'968'805			208'312'243	189'951'321.47
DIM	Transports Publics Genevois (TPG)	L 10699	2014	ind	198'098'000	10'606'000	5.7%	187'492'000	166'377'024.00
DIM	TPG - utilisation des infrastructures NM	L 10699	2014	ind	12'046'460	-	0.0%	12'046'460	15'978'365.61
DIM	TPG - rente annuelle de droit de superficie NM	L 10699	2014	ind	907'000	-	0.0%	907'000	907'000.00
DIM	Fondation des parkings - Droits de superficie et d'utilisation de places de parc NM	L 10751	2013	ind	655'343	-	0.0%	655'343	655'343.00
DIM	Fondation des parkings NM	L 10751	2013	ind	3'000	-	0.0%	3'000	3'000.00
DIM	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)	L 10753	2014	ind	2'713'490	328'617	13.8%	2'384'873	2'511'001.84
DIM	GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières + fonctionnement			af	2'487'676	237'676	10.6%	2'250'000	1'924'414.60
DIM	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF			af	831'779	-400'660	-32.5%	1'232'439	651'537.96
DIM	Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux			af	593'239	-121'761	-17.0%	715'000	339'962.46
DIM	Unireso Frais communauté tarifaire			ind	300'000	-	0.0%	300'000	300'000.00
DIM	Indemnités aux TPN pour le trafic régional			af	229'818	6'690	3.0%	223'128	200'672.00
DIM	Transports collectifs - subventions diverses *			af	103'000	-	0.0%	103'000	103'000.00
Total J02 Infrastructures routières et de transports publics					50'000			-	-
DCTI	Subventions diverses			af	50'000	50'000			
Total K01 Réseau de soins					1'110'080'122			1'090'021'535	1'046'614'351.40
DARES	Clinique de Jolimont et Montana	PL 10860	2015	ind	19'061'860	1'383'004	7.8%	17'678'856	16'293'021.08
DARES	Cliniques Jolimont et Montana, utilisation terrains et bâtiments NM	PL 10860	2015	ind	573'750	-1'001'640	-63.6%	1'575'390	1'575'390.00
DARES	Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD)	PL 10862	2015	ind	138'850'073	9'718'342	7.5%	129'131'731	117'182'532.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DARES	Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions, Indemnités *	PL 10862	2015	ind	6'674'368	1'876'390	39.1%	4'797'978	4'647'694.30
DARES	Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions, Aides financières *	PL 10862	2015	af	4'989'838	-5'929'590	-54.3%	10'919'428	758'522.00
DARES	FSASD mise à disposition de locaux NM	PL 10862	2015	ind	391'790	-	0.0%	391'790	
DARES	FSASD mise à disposition de matériel informatique NM	PL 10862	2015	ind		-2'442	-100.0%	2'442	844'985.00
DARES	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	PL 10865	2015	ind	504'954'960	-166'239'523	-24.8%	671'194'483	647'632'608.00
DARES	Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	PL 10865	2015	ind	188'925'632	73'925'632	64.3%	115'000'000	115'000'000.00
DARES	Mission d'intérêt général HUG	PL 10865	2015	ind	127'769'008	85'811'118	204.5%	41'957'890	39'743'717.00
DARES	HUG, location financement bâtiments et équipements NM	PL 10865	2015	ind	60'982'375	-	0.0%	60'982'375	66'279'661.97
DARES	HUG, location financement intérêts de la dette NM	PL 10865	2015	ind	35'283'468	-	0.0%	35'283'468	35'283'468.05
DARES	Hospitalisations secteur privé			af	21'000'000	21'000'000			
DARES	Unités d'accueil temporaire (UAT)			ind	391'000	-419'000	-51.7%	810'000	218'633.00
DARES	Programmes intercantonaux			ns	135'000	135'000			
DARES	Actions ponctuelles d'aide à domicile*			af	50'000	-200'000	-80.0%	250'000	236'000.00
DARES	Observatoire de la santé			ns	27'000	1'296	5.0%	25'704	
DARES	Fondation IRIS			af	20'000	-	0.0%	20'000	16'130.00
DCTI	Indemnité location financement bâtiments et équipements HUG NM			ind		-			6'000.00
DARES	Locaux mis à disposition des communes *			ns		-			895'989.00
Total K02 Régulation sanitaire					852'554			862'428	7'249'264.45
DARES	Programme latin de don d'organes			ns	261'900	-	0.0%	261'900	232'500.00
DARES	CLASS - Conférence latine affaires sanitaires sociales			ns	200'200	-9'100	-4.3%	209'300	293'584.68
DARES	Conférence directeurs affaires sanitaires			ns	192'654	-	0.0%	192'654	149'489.37
DARES	ASI-Genève association suisse des infirmières-infirmiers section de Genève			af	150'000	-	0.0%	150'000	150'000.00
DARES	Observatoire de la santé			ns	37'800	-774	-2.0%	38'574	72'474.60
DARES	CDS- Académie chiropratique			ns	10'000	-	0.0%	10'000	
DARES	Hospitalisation hors canton			pp		-			6'036'443.10
DARES	Hospitalisation hors canton - éléments d'ajustement			pp		-			314'772.70
Total K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention					10'833'346			12'523'213	12'317'797.59
DARES	Dime de l'alcool : actions de préventions *	L 10257	2012	af	1'060'000	-	0.0%	1'060'000	1'060'000.00
DARES	Association pour la prévention du tabagisme	L 10257	2012	af	450'000	-	0.0%	450'000	450'000.00
DARES	FEGPA - Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme	L 10257	2012	af	396'200	-	0.0%	396'200	396'200.00
DARES	Première ligne	L 10652	2012	af	2'695'000	-	0.0%	2'695'000	2'695'000.00
DARES	Groupe sida-Genève	L 10652	2012	af	1'835'000	-	0.0%	1'835'000	1'835'000.00
DARES	Dialogai	L 10652	2012	af	705'000	-	0.0%	705'000	705'000.00
DARES	PVA (personnes vivant avec)	L 10652	2012	af	210'000	-	0.0%	210'000	210'000.00
DARES	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein	PL 10858	2015	af	1'080'000	80'000	8.0%	1'000'000	1'000'000.00
DARES	Mission d'intérêt général HUG (Centrale 144)	PL 10865	2015	ind		-1'748'245	-100.0%	1'748'245	1'742'418.00
DARES	Action de promotion de la santé *			af	475'000	-	0.0%	475'000	388'753.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DARES	Action prévention du jeu *			af	300'000	-	0.0%	300'000	128'642.02
DARES	CLASS - Conférence latine affaires sanitaires sociales			ns	239'800	-10'900	-4.3%	250'700	58'435.32
DARES	SCAV Subventions non monétaires à d'autres cantons NM			ns	180'000	-20'000	-10.0%	200'000	163'000.00
DARES	Rien ne va plus - centre de prévention des problèmes du jeu excessif			af	154'800	-43'200	-21.8%	198'000	154'800.00
DARES	Fondation Health on the net			af	150'000	-30'000	-16.7%	180'000	300'000.00
DARES	Association fourchette verte			af	150'000	-	0.0%	150'000	150'000.00
DARES	Ligue genevoise contre le rhumatisme			af	131'000	-	0.0%	131'000	91'000.00
DARES	Croix-bleue genevoise			af	110'000	-	0.0%	110'000	110'000.00
DARES	Centre suisse information toxicologique			ns	81'000	3'000	3.8%	78'000	76'801.60
DARES	Accompagnants en psychiatrie			af	70'000	-	0.0%	70'000	70'000.00
DARES	Fondation sécurité des patients			ns	60'000	20'000	50.0%	40'000	39'400.00
DARES	ISOPHTH			ns	60'000	60'000			
DARES	Onex santé			af	50'000	-	0.0%	50'000	50'000.00
DARES	Conférence directeurs affaires sanitaires			ns	38'346	-	0.0%	38'346	29'754.48
DARES	Interassociation de sauvetage			ns	32'000	-	0.0%	32'000	31'227.42
DARES	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux			pp	30'000	-	0.0%	30'000	6'200.00
DARES	Observatoire de la santé			ns	25'200	-522	-2.0%	25'722	14'425.40
DARES	Subventions suite à des épizooties			af	25'000	-	0.0%	25'000	660.00
DARES	Participation cantonale au système d'information du service vétérinaire public (SISVET)			ns	20'000	-	0.0%	20'000	
DARES	Programme de prévention des accidents par morsure			af	20'000	-	0.0%	20'000	20'000.00
DARES	CDS- search resistance antibiotique			ns		-			17'311.00
DARES	Unité EIS - Université de Genève			af		-			20'000.00
DARES	Unité EIS - mise à disposition personnel NM			af		-			303'769.35
Total L01 Développement et soutien à l'économie					17'764'944			18'530'827	14'095'977.92
DARES	Incubateurs - Ecllosion + Fongit	L 10369 PL XXXXX	2015	af	3'841'000	1'315'000	52.1%	2'526'000	2'501'000.00
DARES	Fongits, intérêts sur prêts du PA NM	L 10422	2015	af	4'313	-	0.0%	4'313	4'312.50
DARES	Fondation pour le tourisme	PL 10786A	2011	ind		-485'000	-100.0%	485'000	485'000.00
DARES	Fondation d'aide aux entreprises FAE	PL 10871	2015	ind	6'878'000	-2'022'000	-22.7%	8'900'000	4'387'908.32
DARES	Office de promotion industrielle OPI	PL 10871	2015	ind	1'645'000	460'000	38.8%	1'185'000	1'185'000.00
DARES	Fondation d'aide aux entreprises FAE, capital de dotation NM	PL 10871	2015	ind	882'500	-	0.0%	882'500	862'500.00
DIM	Subvention CGN (compagnie générale de navigation sur le lac léman)			af	2'473'750	-26'250	-1.1%	2'500'000	2'604'759.00
DARES	CDEP-SO réseau promotion économique régionale			ns	820'000	-	0.0%	820'000	820'000.00
DARES	Nouvelle politique régionale (NPR) - appui à l'innovation			ns	375'000	-	0.0%	375'000	375'000.00
DARES	Action en faveur de l'économie genevoise			ns	340'000	-	0.0%	340'000	317'917.10
DIM	Compagnie générale de navigation sur le léman (CGN), prêt NM			af	172'540	-5'758	-3.2%	178'298	184'056.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012		VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DARES	CDEP-SO nouvelle politique régionale (NPR) - promotion sectorielle			ns	133'000	-	0.0%	133'000	150'044.00	
DARES	Participation aux actions de l'OSEC			ns	76'000	-	0.0%	76'000	75'650.00	
DARES	Coopérative romande de cautionnement, capital de dotation NM			ns	41'250	-1'875	-4.3%	43'125	43'125.00	
DARES	Léonardo			ns	25'000	-	0.0%	25'000	25'000.00	
DIM	Compagnie générale de navigation sur le léman (CGN), intérêts sur prêt NM			af	20'091	-	0.0%	20'091	20'091.00	
DARES	Office national du tourisme			ns	13'000	-	0.0%	13'000	13'000.00	
DARES	CDEP-SO Promotion image			ns	9'000	-	0.0%	9'000		
DARES	CDEP-SO Conf. dépt économie publique de Suisse Occidentale			ns	6'500	-	0.0%	6'500	6'500.00	
DARES	Prix Michel Baettig			ns	5'000	-	0.0%	5'000		
DARES	Office suisse d'expansion commerciale			ns	4'000	-	0.0%	4'000		
DARES	FFSRT (fondation franco-suisse pour recherches et technologies)			ns		-			35'000.00	
DARES	FFSRT - intérêts NM			ns		-			115.00	
Total L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques					638'919			638'919	577'847.00	
DSE	Arena - intérêts s/dotations et rente droit de superficie NM			af	516'600	-	0.0%	516'600	504'100.00	
DCTI	SI Nord aviation - intérêts NM			af	122'319	-	0.0%	122'319	73'747.00	
Total L03 Régulation du commerce					15'600			15'600	2'920'923.85	
DARES	Fédération romande des consommatrices, section genevoise			ns	15'600	-	0.0%	15'600	15'600.00	
DARES	Remboursements taxes			pp		-			2'905'323.85	
Total N01 Culture					65'485'204			63'430'981	60'548'249.00	
DIP	Fondation du Musée d'art moderne et contemporain (FONDAMCO)	L 10261	2011	af	1'100'000	100'000	10.0%	1'000'000	1'000'000.00	
DIP	Musée international de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge	L 10261	2011	af	557'000	-	0.0%	557'000	557'000.00	
DIP	Fondation Bodmer	L 10261	2011	af	500'000	-	0.0%	500'000	500'000.00	
DIP	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève	L 10296	2012	af	2'600'000	-	0.0%	2'600'000	2'500'000.00	
DIP	Fondation d'art dramatique (FAD)	L 10296	2012	af	2'450'000	-	0.0%	2'450'000	2'250'000.00	
DIP	Théâtre Am Stram Gram	L 10296	2012	af	992'000	-	0.0%	992'000	912'000.00	
DIP	Les Marionnettes de Genève	L 10296	2012	af	660'000	-	0.0%	660'000	600'000.00	
DIP	Théâtre du Loup	L 10296	2012	af	350'000	-	0.0%	350'000	300'000.00	
DIP	Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	L 10299	2012	af	9'500'000	-	0.0%	9'500'000	9'500'000.00	
DIP	Orchestre de chambre de Genève	L 10299	2012	af	760'000	-	0.0%	760'000	760'000.00	
DIP	Contrechamps	L 10299	2012	af	450'000	-	0.0%	450'000	450'000.00	
DIP	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	L 10299	2012	af	292'800	-	0.0%	292'800	292'800.00	
DIP	Concours de Genève	L 10299	2012	af	250'000	-	0.0%	250'000	250'000.00	
DIP	Fondation pour l'écrit	L 10352	2011	af	250'000	-	0.0%	250'000	250'000.00	
DIP	Cadets de Genève	L 10411	2010	ind		-			357'300.00	
DIP	Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales (Fondation ETM)	L 10411	2010	ind		-			735'000.00	
DIP	Association pour la danse contemporaine (ADC)	L 10551	2013	af	370'000	50'000	15.6%	320'000	200'000.00	
DIP	Conservatoire populaire de musique	L 10780	2014	ind	14'058'363	-60'374	-0.4%	14'118'737	14'035'716.00	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
DIP	Conservatoire de musique de Genève	L 10780	2014	ind	10'580'370	-148'493	-1.4%	10'728'863	10'694'081.00
DIP	Institut Jaques-Dalcroze	L 10780	2014	ind	4'446'704	-40'495	-0.9%	4'487'199	4'469'480.00
DIP	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées*	L 10780	2014	ind	2'969'059	315'585	11.9%	2'653'474	
DIP	Institut Jaques-Dalcroze NM	L 10780	2014	ind	1'238'112	-	0.0%	1'238'112	1'238'112.00
DIP	Conservatoire populaire de musique NM	L 10780	2014	ind	92'004	-	0.0%	92'004	92'004.00
DIP	Fondation des Cinémas du Grütli	L 10793	2014	af	420'000	-	0.0%	420'000	371'000.00
DIP	Confédération des écoles de musiques	L 10810	2012	af	297'000	-3'000	-1.0%	300'000	
DIP	Fondation romande pour le cinéma	PL 10840	2014	af	1'500'000	587'000	64.3%	913'000	100'000.00
DIP	Fondation la Bâtie - Festival de Genève	PL 10851	2015	af	450'000	-	0.0%	450'000	450'000.00
DCTI	TSR - droit de superficie NM			ns	1'735'500	-	0.0%	1'735'500	1'735'500.00
DIP	Aide ponctuelle à la culture *			af	1'545'000	100'000	6.9%	1'445'000	1'525'000.00
DIP	Aide aux compagnies indépendantes *			af	1'000'000	140'000	16.3%	860'000	780'000.00
DIP	Diffusion et échanges culturels *			af	904'370	140'000	18.3%	764'370	850'619.00
DIP	Grandes manifestations *			af	547'500	400'000	271.2%	147'500	147'500.00
DIP	Lieux culturels NM			af	280'000	280'000			
DIP	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)			pp	222'000	74'000	50.0%	148'000	105'000.00
DIP	Bourses et résidences			pp	222'000	90'000	68.2%	132'000	115'700.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées			af	200'000	-	0.0%	200'000	199'820.00
DIP	Théâtre du Grütli			af	199'250	-	0.0%	199'250	149'250.00
DIP	Théâtre Saint-Gervais			af	192'500	-	0.0%	192'500	142'500.00
DIP	Cinéma Tous Ecrans			af	180'000	-	0.0%	180'000	149'250.00
DIP	Subventions aux billets jeunes			pp	170'000	-	0.0%	170'000	170'000.00
DIP	Fonction : Cinéma			af	150'000	-	0.0%	150'000	99'500.00
DIP	Teatro Malandro			af	150'000	-	0.0%	150'000	150'000.00
DIP	Ateliers d'ethnomusicologie			af	129'350	-	0.0%	129'350	129'350.00
DIP	Culture et rencontres			af	105'000	-	0.0%	105'000	105'000.00
DIP	Institut National Genevois (ING)			af	105'000	30'000	40.0%	75'000	75'000.00
DIP	Projets régionaux et transfrontaliers			af	84'370	-	0.0%	84'370	64'965.00
DIP	Ecole et quartier Versoix			af	67'000	-	0.0%	67'000	67'000.00
DIP	Rencontres internationales			af	62'680	-	0.0%	62'680	62'680.00
DIP	Fondation pour l'histoire des Suisses à l'étranger - intérêts sur prêts NM			af	60'000	-	0.0%	60'000	57'500.00
DIP	Institut National Genevois (ING) NM			af	40'272	-	0.0%	40'272	40'272.00
DIP	Ondine genevoise			ind		-			200'000.00
DIP	Association espace musical			af		-			149'350.00
DIP	Aide aux jeunes créateurs (cinéma et vidéo)			pp		-			413'000.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
Total N02 Sport et loisirs					2'302'316			2'311'216	1'610'636.00
DCTI	Association Genève-Plage	L 10510	2012	af	780'000	-	0.0%	780'000	780'000.00
DIP	Sport - soutien aux mouvements juniors (Genève Future Hockey)	PL 10835	2014	af	693'000	193'000	38.6%	500'000	
DCTI	Fondation les Evaux - droit de superficie NM			af	641'216	-	0.0%	641'216	641'216.00
DIP	Sport - encadrement et entrainement des jeunes (7-9 ans)			af	188'100	-1'900	-1.0%	190'000	189'420.00
DIP	Organisation d'événements sportifs NM			af		-200'000	-100.0%	200'000	
Total N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois					2'294'000			2'394'000	1'933'965.00
DCTI	Subvention aux personnes physiques			pp	1'910'000	-100'000	-5.0%	2'010'000	1'460'765.00
DCTI	Subvention aux institutions privées			af	180'000	-	0.0%	180'000	270'700.00
DCTI	Frais d'entretien Cathédrale St-Pierre			af	108'000	-	0.0%	108'000	108'000.00
DCTI	Subvention aux communes			ns	64'000	-	0.0%	64'000	62'500.00
DCTI	Frais d'entretien du musée habitat rural de Ballenberg			af	32'000	-	0.0%	32'000	32'000.00
Total O03 Conseil d'Etat					750'000			961'000	525'284.00
CHA	Réserve pour décisions Conseil d'Etat et Grand Conseil			af	700'000	-200'000	-22.2%	900'000	230'000.00
CHA	Subventions associations diverses			af	50'000	-	0.0%	50'000	50'000.00
CHA	Contribution à la BADAC			ns		-11'000	-100.0%	11'000	9'500.00
CHA	Conférence des gouvernements cantonaux			ns		-			181'578.00
CHA	Fondation pour la collaboration confédérale			ns		-			54'206.00
Total O05 Développement durable					90'000			90'000	90'000.00
DARES	Soutien aux agendas 21 communaux			ns	50'000	-	0.0%	50'000	50'000.00
DARES	Prix cantonal du développement durable			ns	40'000	-	0.0%	40'000	40'000.00
Total O06 Exercices des droits politiques					40'000			300'000	-10'800.00
CHA	Participation de l'Etat aux frais électoraux			af	40'000	-260'000	-86.7%	300'000	-10'800.00
Total O07 Genève internationale					5'346'453			3'582'302	3'546'682.00
CHA	Mandat international NM	PL 10863A	2012	af	272'920	138'920	103.7%	134'000	134'000.00
CHA	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI)	PL 10863A	2015	ind	222'965	37'665	20.3%	185'300	185'300.00
CHA	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) NM	PL 10863A	2015	ind	215'064	25'153	13.2%	189'911	189'911.00
DSPE	Club suisse de la presse NM	PL 10863A	2015	af	122'659	22'629	22.6%	100'030	100'030.00
DSPE	Club suisse de la presse	PL 10863A	2015	af	95'000	25'475	36.6%	69'525	69'525.00
CHA	Mandat international (centre d'accueil pour les délégations et ONG)	PL 10863A	2012	af	92'700	-	0.0%	92'700	92'700.00
DCTI	École internationale (diff. s/droit de superficie) NM			af	2'659'336	-	0.0%	2'659'336	2'659'335.00
DSPE	Mise à disposition d'un parking à l'OMC			ns	1'514'309	1'514'309			
DCTI	Location auprès de tiers pour ONG			ns	150'000	-	0.0%	150'000	114'444.00
DCTI	FIPOI - intérêts NM			af	1'500	-	0.0%	1'500	1'437.00

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2010 A 2012 PAR PROGRAMME

dept. 2012	LIBELLÉ	LIAF : Loi de financement	Echéance	LIAF	BUDGET 2012	VARIATION B 2012 / B 2011		BUDGET 2011	COMPTES 2010
Total O08 Régional et transfrontalier					1'548'500			1'280'000	497'644.93
DARES	Interreg IV	L 10062	2014	ns	350'000	100'000	40.0%	250'000	234'498.05
DARES	GLCT - téléphérique du Salève	L 10162	2012	af	300'000	-	0.0%	300'000	263'146.88
DARES	Projets régionaux et transfrontaliers			af	868'500	168'500	24.1%	700'000	
DARES	Service des affaires extérieures : autres subventions *			af	30'000	-	0.0%	30'000	
Total P01 Etats-majors et activités de support départementales					3'214'106			3'138'500	2'668'581.19
DIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique (SR / TI)			ns	1'556'000	66'000	4.4%	1'490'000	1'308'729.00
DIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)			ns	1'017'000	11'900	1.2%	1'005'100	934'324.00
DIP	Subvention à la restauration collective			pp	250'000	-	0.0%	250'000	240'369.34
DIP	Subventions ponctuelles *			af	227'106	-2'294	-1.0%	229'400	74'100.00
DIP	Contributions intercantionales diverses			ns	104'000	-	0.0%	104'000	63'651.95
DIP	Cotisations intercantionales			ns	60'000	-	0.0%	60'000	47'406.90
Total P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)					1'529'531			1'529'531	909'407.00
DCTI	Fondation du Stade de Genève - intérêts sur le capital de dotation NM	PL 10433A	2010	af	700'000	-	0.0%	700'000	115'000.00
DCTI	Fondation du stade de Genève	PL 10433A	2010	af	375'000	-	0.0%	375'000	339'876.00
DCTI	Fondation du Stade de Genève - droit de superficie part État NM	PL 10433A	2010	af	310'000	-	0.0%	310'000	310'000.00
DCTI	Emmaüs - location NM			af	144'531	-	0.0%	144'531	144'531.00

Légende :

* = voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre

NM = non monétaire

ind : Indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

*** SUBVENTIONS 2012 SANS LIGNE PROPRE**

dept	CR	NATURE	LIBELLÉ	BUDGET 2012
A01 Enseignement obligatoire				
DIP	03.11	365.06801	Contribution à la promotion de la paix *	108'355
			Association Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	32'500
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation				
DIP	03.11	365.06801	Contribution à la promotion de la paix *	108'355
			Association Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	32'500
DIP	03.32	365.08801	Cours à divers organismes (dont CEBIG)*	734'580
			Centre de Bilan de Genève (CEBIG) Voie-F Association Lire et Ecrire Les autres bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des dépenses déterminantes des organisateurs de cours et stages de perfectionnement ou par contrat de prestations)	321'750 195'525 62'271
DIP	03.32	365.08901	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises *	4'025'340
			Les bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire mais font l'objet de prévisions (octroi en fonction des dépenses déterminantes des organisateurs de cours et stages de perfectionnement ou par contrat de prestations)	
DIP	03.32	365.09101	Subvention qualification + (CFC pour adultes)*	736'064
			Centre de Bilan de Genève (CEBIG) Les autres bénéficiaires et montants octroyés ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (octroi en fonction des heures de formations suivies)	103'950
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles				
DIP	03.31	365.04701	Colonies de vacances *	1'419'660
			Centre protestant de vacances Association du scoutisme genevois Caritas-Jeunesse Vacances Nouvelles Mouvement de la jeunesse suisse romande Bien que les bénéficiaires sont en général les mêmes d'une année à l'autre, les montants octroyés pour les colonies et camps de vacances ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (octroi en fonction des journées de camps réelles)	346'500 267'300 170'280 94'050 82'170
DIP	03.31	365.05801	Soutien à l'enfance (dont Pro Juventute) *	477'041
			Pro Juventute Genève Les autres attributions seront connues ultérieurement	378'338
C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale				
DSE	07.14	365.09913	Bénéficiaires du droit des pauvres *	490'100
			Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	
DSE	07.14	365.09911	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie : actions sociales et ponctuelles *	400'000
DSE	07.14	366.00103	Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance.	
F04 Espèces, écosystèmes et paysages et loisirs de plein air				
DIM	06.01	365.00131	Subventions associations diverses *	7'000
			Divers non connus à ce jour	7'000
F05 Politique agricole				
DIM	06.06	364.09911	Agriculture : subventions diverses *	5'000
			Divers non connus à ce jour	5'000
DIM	06.06	365.09912	Agriculture : autres subventions *	3'000
DIM	06.06	362.07210	Divers non connus à ce jour	3'000
H03 Sécurité civile				
DIM	06.02	365.09915	Sécurité civile: diverses subventions *	4'400
			Association genevoise des organisations de protection civile Groupe régional de Genève de la société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage Spéléo-secours suisse - Société suisse de spéléologie Divers non connus à ce jour	1'150 1'100 1'000 1'150
H08 Droits humains				
DSPE	04.06	365.09912	Bureau de l'intégration : autres subventions *	180'000
			Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	
DSPE	04.06	365.00300	Diverses associations féminines *	88'000
			Association pour les archives de la vie privée Centre de liaison des associations féminines Genevoises Autres divers non connus à ce jour	30'000 48'000 10'000
DSPE	04.06	365.00916	Subventions liées à des mandats de prestations *	74'000
			Rubrique prévue pour le financement de manifestations ou d'activités ponctuelles non connues à l'avance	

*** SUBVENTIONS 2012 SANS LIGNE PROPRE**

dept	CR	NATURE	LIBELLÉ	BUDGET 2012
J01 Transports et mobilité				
DIM	06.03	365.08002	Transports collectifs - subventions diverses *	103'000
			GAPP Pedibus	30'000
			Genève Roule	50'000
			Suisse Mobile	23'000
K01 Réseau de soins				
DARES	08.05	365.00204	Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions	11'664'206
			Foyers de jour	6'674'368
			Sages-femmes à domicile	542'000
			Chaperon rouge	415'700
			Programme de soutien aux proches de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	83'000
			Sitex SA	1'818'177
			Coopérative de soins infirmiers	1'795'269
			Intervenants soins de longue durée	335'692
DARES	08.05	365.00306	Actions ponctuelles d'aide à domicile*	50'000
DARES	08.05	361.00131	Actions ponctuelles	50'000
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention				
DARES	08.05	365.00110	Dime de l'alcool : actions de préventions *	1'060'000
DARES	08.05	365.07911	Actions ponctuelles	60'000
DARES	08.05	365.00206	CIPRET	500'000
DARES	08.05	363.00222	FEGPA	500'000
DARES	08.05	365.00138	Action de promotion de la santé *	475'000
			Actions ponctuelles	475'000
DARES	08.05	365.09702	Action prévention du jeu *	300'000
			Actions ponctuelles	300'000
N01 Culture				
DIP	03.13	365.02401	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées	2'969'059
			Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales - ETM	869'220
			Accademia D'Archi	186'120
			Atelier Danse Manon Hotte - ADMH	87'120
			Cadets de Genève	426'690
			Espace musical	320'760
			Ecole de Danse de Genève	101'970
			Ondine genevoise	222'750
			Studio Kodály	205'920
			Non déterminé	548'509
DIP	03.13	365.02701	Aide ponctuelle à la culture *	1'545'000
			Association Sturmfrei	40'000
			Théâtre de l'Usine	100'000
			Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	
DIP	03.13	365.06601	Aide aux compagnies indépendantes *	1'000'000
			Association L'Alakran	100'000
			Association Dreams Come True	80'000
			Théâtre Spirale	80'000
			Association Anne Bisang Production	50'000
			Les autres bénéficiaires ne sont pas encore connus ou contrats en cours de négociation	
DIP	03.13	365.06701	Diffusion et échanges culturels *	904'370
			Association Cave 12	60'000
			Association Bureau Culturel	30'000
			Association de soutien à la musique vivante (ASMV - Le Chat Noir)	50'000
			Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	
DIP	03.13	365.02301	Grandes manifestations *	547'500
			Association Sirocco	60'000
			Les autres bénéficiaires ne sont pas connus dans le cadre budgétaire (montants accordés sur étude des dossiers reçus)	
P01 Etats-majors et activités de support départementales				
DIP	03.11	365.09801	Subventions ponctuelles *	227'106
			Rubrique prévue pour le financement de projets ponctuels non connus à l'avance (octroi sur étude des dossiers reçus dans le courant de l'année)	

